

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*CROISSANCE
POTENTIELLE ET
DÉVELOPPEMENT*

2007
Rapport présenté par
M. Pierre Duharcourt

MANDATURE 2004-2009

Séance des 23 et 24 janvier 2007

**CROISSANCE POTENTIELLE ET
DÉVELOPPEMENT**

**Avis du Conseil économique et social
sur le rapport présenté par M. Pierre Duharcourt
au nom de la section des questions économiques générales
et de la conjoncture**

(dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 10 octobre 2005 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 24 janvier 2007 I - 1

Première partie - Texte adopté le 24 janvier 2007 3

I	- LE DÉVELOPPEMENT NE SE RÉDUIT PAS À LA CROISSANCE.....	6
A	- LA CROISSANCE DU PIB NE RECOUVRE PAS TOUTES LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT.....	6
B	- INTÉRÊT ET LIMITES DE LA NOTION DE « CROISSANCE POTENTIELLE ».....	8
1.	Une approche dissymétrique qui se focalise sur les tensions sur les prix et qui occulte les effets en retour de la croissance effective	8
2.	Le décrochage européen s'explique notamment par l'écart de croissance potentielle	9
II	- RÉUNIR LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE.....	10
A	- RÉORIENTER LE CONTENU DE LA CROISSANCE.....	12
1.	Agir pour un développement durable	12
2.	Encourager le dynamisme de l'ensemble du tissu économique.....	13
3.	Faciliter la transition vers des activités à haute valeur ajoutée	14
B	- CONJUGUER CRÉATIONS D'EMPLOIS ET PROGRÈS DE PRODUCTIVITÉ.....	15
1.	Concilier la recherche de gains de productivité et le développement de l'emploi qualifié.....	15
2.	Intensifier la formation et la recherche	16
C	- AMÉLIORER L'INSERTION ET SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS	17
1.	Mobiliser la force de travail en augmentant le taux d'emploi	18
2.	Rechercher de nouvelles garanties pour les salariés.....	19
D	- PROMOUVOIR DE NOUVELLES RÉGULATIONS	20
1.	Améliorer l'efficacité des interventions publiques	20
2.	Initier un dialogue sur l'emploi et les revenus.....	21
3.	Orienter plus efficacement les financements vers la croissance et la cohésion sociale	22

Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	25
ANNEXE A L'AVIS.....	53
SCRUTIN.....	53
RAPPORT présenté au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture par M. Pierre Duharcourt, rapporteur.....	II - 1
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE I - CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT	13
I - LA RÉFÉRENCE AU PIB ET SES LIMITES.....	13
A - LE PIB COMME INDICATEUR DE LA RICHESSE MARCHANDE ET MONÉTAIRE	14
1. Une construction comptable	14
2. Un indicateur imprécis	16
B - DES DIMENSIONS IGNORÉES	18
1. Un voile pudique sur le partage du gâteau.....	19
2. Des aspects du bien-être négligés	20
3. Des nuisances non prises en compte.....	22
II - VERS DES COMPTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	26
A - LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DE PROGRÈS SOCIAL.....	29
1. Les indicateurs du PNUD	29
2. Les indicateurs de cohésion sociale.....	31
B - L'INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DE OSBERG ET SHARPE.....	36
C - LES INDICATEURS À DOMINANTE ENVIRONNEMENTALE	40
1. Les Indices du bien-être durable (IBED).....	41
2. L'Indicateur de progrès véritable (IPV)	46
3. L'indicateur d'épargne véritable de la Banque mondiale	47
4. L'empreinte écologique	47
CHAPITRE II - LA NOTION DE CROISSANCE POTENTIELLE ET SES LIMITES.....	55
I - DÉFINITION	55
II - DIVERSES MÉTHODES POUR ÉVALUER LA CROISSANCE POTENTIELLE	57
A - LES MÉTHODES STATISTIQUES	57

B - LA MODÉLISATION	58
1. La relation de Phillips.....	60
2. Les nouvelles théories du marché du travail.....	61
C - DIVERSITÉ DES ESTIMATIONS ET VARIABILITÉ DANS LE TEMPS DU TAUX DE CHÔMAGE D'ÉQUILIBRE ET DU POTENTIEL DE CROISSANCE	63
III - LE DÉCROCHAGE EUROPÉEN	67
IV - LIMITES DES NOTIONS DE PRODUCTION POTENTIELLE ET DE CROISSANCE POTENTIELLE	74
CHAPITRE III - PERFORMANCES COMPARÉES	77
I - LES RESULTATS	80
A - LA CROISSANCE DU PIB	80
B - LE NIVEAU DU PIB PAR HABITANT (EN PPA)	81
C - LA CROISSANCE DU PIB PAR HABITANT	82
II - LES FACTEURS DE CROISSANCE	84
A - PRODUCTIVITÉ ET VOLUME DU TRAVAIL	84
1. La productivité horaire ou par tête.....	86
2. Le volume de travail	90
B - INVESTISSEMENT MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	103
1. La FBCF.....	103
2. L'investissement dans l'éducation et la recherche.....	107
C - PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS	111
III - LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE	115
A - PARTAGE DE LA VA, ÉVOLUTION DU COÛT SALARIAL, TAUX D'ÉPARGNE	115
B - RÉPARTITION DES REVENUS, INÉGALITÉS ET COHÉSION SOCIALE	122
C - OUVERTURE ET SOLDE EXTÉRIEUR.....	132
1. Ouverture à l'extérieur	132
2. Solde extérieur.....	135
D - BUDGETS PUBLICS ET SOCIAUX	140
E - ENVIRONNEMENT ET POLLUTION	147

CHAPITRE IV - LA QUESTION DU « MODÈLE SOCIAL »	153
I - QU'EN EST-IL DU « MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN » ?	154
II - DE LA DIVERSITÉ DES MODÈLES DE PROTECTION SOCIALE.....	158
A - L'OPPOSITION TRADITIONNELLE BISMARCK-BEVERIDGE	158
B - LES TYPOLOGIES DE L'ÉTAT SOCIAL	159
1. L'approche de Titmuss	160
2. L'approche d'Esping-Andersen.....	161
3. L'approche d'André Sapir.....	165
III - ... À LA VARIÉTÉ DES CAPITALISMES	168
A - L'APPROCHE DE HALL ET SOSKICE.....	168
B - L'ANALYSE D'IVERSEN ET WREN.....	169
C - L'APPROCHE DE BRUNO AMABLE	170
CHAPITRE V - QUELLES CONDITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	175
I - CONJUGUER CRÉATIONS D'EMPLOIS ET PROGRÈS DE PRODUCTIVITÉ.....	179
A - LA DIALECTIQUE EMPLOI-PRODUCTIVITÉ.....	179
B - LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI QUALIFIÉ.....	182
C - LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE	184
1. Développer la formation initiale et continue	186
2. Intensifier la recherche-développement.....	188
II - QUEL CONTENU DE CROISSANCE ?	190
A - POLITIQUE INDUSTRIELLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	190
1. Les grands programmes nationaux	192
2. Les pôles de compétitivité	194
3. Le soutien aux PME	195
4. La nécessité de la cohérence et des complémentarités	196
B - SPÉCIALISATION ET COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE	197
1. Spécialisation et compétitivité.....	198
2. La question du patriotisme économique et celle des coopérations.....	200

C - AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	201
III - QUELLE INSERTION ET QUELLE SÉCURISATION PROFESSIONNELLES ?	204
A - MOBILISER LA FORCE DE TRAVAIL EN AUGMENTANT LE TAUX D'EMPLOI	204
1. L'emploi des femmes	208
2. L'emploi des « seniors »	209
3. L'insertion des jeunes	210
B - LA RECHERCHE D'UNE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	212
1. Le débat sur la relation entre le degré de réglementation du marché du travail et le niveau du chômage	214
2. Un consensus pour créer les conditions d'une sécurisation des parcours professionnels ?	216
IV - QUELLE RÉGULATION AVEC QUELLES INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	223
A - UN ÉTAT EFFICACE ET RÉGULATEUR	223
B - QUEL DIALOGUE SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS ?	225
C - QUELS FINANCEMENTS POUR LA CROISSANCE ET LA COHÉSION SOCIALE ?	228
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	231

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 24 janvier 2007**

Première partie
Texte adopté le 24 janvier 2007

Au cours de sa réunion du 8 mars 2005, le Bureau du Conseil économique et social a décidé de confier à la section des questions économiques générales et de la conjoncture la préparation d'un rapport et d'un projet avis sur *Croissance potentielle et développement*¹.

La section a désigné M. Pierre Duhaucourt comme rapporteur.

*
* *

Le fait que les États-Unis bénéficient depuis une quinzaine d'années d'une croissance plus dynamique que l'Europe et recréent ainsi leur avance en termes de niveau de vie alimente une réflexion sur l'existence d'un « décrochage européen ». On rappellera toutefois que cette thèse du « déclin » européen avait été précédée, il y a deux ou trois décennies, de la thèse inverse du « déclin » américain, suscitée par la dynamique plus forte à l'œuvre à l'époque sur le « Vieux Continent » mais aussi au Japon. On pourrait, dans ces conditions, considérer que ce renversement de tendance traduit simplement un décalage dans la « conjoncture longue » entre les deux rives de l'Atlantique et espérer que les progrès de productivité constatés depuis le milieu des années 1990 aux États-Unis se manifesteront tôt ou tard en Europe.

Il n'en reste pas moins que c'est sur la base du « retard » que prenaient alors les Quinze que les chefs d'État et de gouvernement européens ont décidé à Lisbonne, en mars 2000, de donner à l'Union l'objectif stratégique consistant à devenir, à l'échéance de 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». La médiocrité des résultats obtenus a conduit le Conseil européen du printemps 2005 à une réduction des ambitions initiales de cette stratégie et à un « recentrage » de ses priorités sur des aspects économiques qui n'est pas sans provoquer des inquiétudes quant à la poursuite effective des objectifs sociaux et environnementaux de l'Union.

Notre époque est marquée par les bouleversements dus à l'accélération des mutations technologiques, à la montée des pays émergents, à la globalisation et à la financiarisation de l'économie, par le maintien ou l'aggravation des inégalités entre certaines zones et à l'intérieur de certains pays, par des atteintes croissantes à l'environnement. L'évolution démographique se traduit par la montée du poids d'autres pays dans la population mondiale et par un vieillissement de la population qui touche notamment l'Europe, la France bénéficiant cependant

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 161 voix contre 2 et 28 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

d'une situation plus favorable que d'autres pays de l'Union en raison d'un taux de natalité supérieur. L'allongement de la durée de vie, fruit d'un progrès de civilisation, tend à réduire la proportion d'actifs et crée des besoins croissants de santé et de prise en charge des personnes âgées.

Il en résulte pour notre pays comme pour l'Europe dans son ensemble plusieurs défis qui doivent être relevés si l'on souhaite promouvoir un développement durable et solidaire : retrouver les voies d'une croissance plus dynamique ; lutter contre le chômage de masse ; consolider la cohésion et la protection sociales ; être à l'initiative dans la protection de l'environnement.

I - LE DÉVELOPPEMENT NE SE RÉDUIT PAS À LA CROISSANCE

A - LA CROISSANCE DU PIB NE RECOUVRE PAS TOUTES LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT

Le Produit intérieur brut (PIB) est une construction comptable qui mesure la richesse marchande, à laquelle on ajoute l'activité des « services non marchands » évaluée par leur coût. Il ne prend pas en compte l'économie souterraine ou informelle, ni les résultats des activités domestiques ou bénévoles. Les comparaisons internationales peuvent être biaisées en fonction de l'importance variable des activités ainsi ignorées, mais aussi du fait de différences dans les conventions faites sur les prix. Ainsi, les calculs de PIB nationaux opérés sur la base des taux de change donnent-ils des résultats très différents de ceux qui sont opérés sur la base des parités de pouvoir d'achat, ces derniers améliorant les « performances » relatives des pays émergents ou en développement. De même, l'adoption d'indices de prix « hédoniques » par les États-Unis (pour prendre en compte l'effet qualité) majore relativement à d'autres pays la production et la productivité américaines notamment dans le secteur informatique et dans les services.

Étant un « agrégat » et donc le résultat d'une simple addition, le PIB jette un voile sur le partage des richesses et ne dit rien sur les disparités qui affectent la répartition. Sa croissance peut donc aller de pair avec une augmentation des inégalités mettant en cause la cohésion sociale ; elle peut également être accompagnée de coûts sociaux liés à l'insécurité ou au stress. Par ailleurs, il ne prend pas en compte des « nuisances » qui portent atteinte au patrimoine collectif et peuvent compromettre l'avenir : paradoxalement, une augmentation du PIB peut être simplement la conséquence de la comptabilisation de dépenses de réparation sans que soient défalqués les dégâts qui les ont provoquées. La référence exclusive au PIB ou à son évolution entre ainsi en contradiction avec la prise de conscience des atteintes croissantes à l'environnement : pollutions diverses, raréfaction de ressources naturelles, effet de serre avec ses conséquences sur le réchauffement climatique...

Ces limites justifient d'abord l'intérêt de disposer de comptes du développement humain et du progrès social. Le programme des Nations-unies pour le développement propose ainsi un « indicateur du développement humain » combinant trois critères : le PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat), l'espérance de vie à la naissance, et le niveau d'instruction (sur la base du taux d'alphabétisation des adultes et du taux de scolarisation). Il publie, en outre, trois autres indicateurs concernant notamment les différences de situation entre hommes et femmes, la participation des femmes à la vie économique et politique, les privations ou exclusions fondamentales pour une partie de la population. Ces indicateurs modifient le classement des pays par rapport à celui qui résulte de la simple comparaison des niveaux de vie moyen, en améliorant par exemple la place occupée par les pays du nord de l'Europe et en décalant au contraire celle des pays anglo-saxons. Des constats similaires peuvent être faits avec d'autres indicateurs, relatifs par exemple à la « santé sociale », qui montrent que la croissance peut se poursuivre en s'accompagnant de la dégradation des conditions sociales.

Ces mêmes limites justifient également la construction d'indicateurs à dominante environnementale : « indice du bien-être durable », « Indicateur de progrès véritable » (IPV), « indicateur d'épargne véritable » de la Banque mondiale, « empreinte écologique ». L'élaboration et l'évaluation de tels indicateurs posent des problèmes importants de méthodologie et de mesure, mais leur évolution incite à la fois à tempérer l'appréciation des progrès réalisés dans la période récente en matière de développement (ainsi l'IPV plafonne aux États-Unis depuis une trentaine d'années alors que le PIB par habitant a doublé) et surtout à souligner la nécessité de modifier au niveau de la planète toute entière le contenu de la croissance par rapport au modèle emprunté par les pays développés.

On est alors conduit à considérer qu'il peut être préférable d'apprécier les « performances » d'une société en analysant conjointement ces données de nature complémentaire, plutôt qu'en recourant à un indicateur unique. C'est dans cet esprit que, par exemple, l'OCDE élabore deux types de panoramas : le premier relatif essentiellement à des « indicateurs sociaux », le second intégrant également des données environnementales, à l'image des « repères statistiques » publiés depuis cette année par notre assemblée. Il apparaît que les performances des différents pays sont contrastées selon les dimensions du développement pris en compte. Les États-Unis ou le Royaume-Uni disposent ainsi d'un avantage, par exemple en termes de taux de croissance du PIB par habitant ou d'emploi, par rapport à la France et à l'ensemble de la zone euro. Mais en contrepartie, ces deux pays se caractérisent par un degré de concentration des revenus plus élevé et des indicateurs de santé sociale moins favorables. De même, les États-Unis sont responsables du quart des émissions de CO₂ dans le monde.

B - INTÉRÊT ET LIMITES DE LA NOTION DE « CROISSANCE POTENTIELLE »

La notion de croissance potentielle peut servir de référence dans la conduite du *policy mix* (combinaison des politiques monétaire et budgétaire) pour situer la position de l'économie par rapport au cycle et juger de l'opportunité d'une relance ou au contraire d'un freinage conjoncturel. Elle peut aussi permettre de caractériser - de manière rétrospective ou prospective - un « sentier de croissance », dans le moyen ou le long terme, et de définir les moyens d'améliorer son rythme.

1. Une approche dissymétrique qui se focalise sur les tensions sur les prix et qui occulte les effets en retour de la croissance effective

On pourrait envisager la croissance potentielle comme la croissance « optimale », par référence à l'ensemble des dimensions d'un développement soutenable : elle correspondrait au rythme maximum qui ne créerait pas de tensions susceptibles de freiner la croissance ultérieure et s'accompagnerait d'un développement solidaire et durable. En fait, les travaux utilisant cette notion ne considèrent que le premier de ces aspects. S'inspirant de théories qui tentaient de rendre compte de ce que le contexte de « stagflation » (dans les années 1960-1970) modifiait les conditions de l'« arbitrage entre inflation et chômage », leur postulat - souvent implicite - est que les seules tensions susceptibles de remettre en cause le caractère soutenable d'un certain rythme de croissance sont les tensions qui pourraient résulter d'une accélération des salaires survenant quand le chômage tombe en-dessous d'un certain niveau « d'équilibre » : la boucle prix-salaire enclencherait alors une spirale inflationniste qui réduirait la demande de travail par les employeurs et jouerait ainsi le rôle de force de rappel pour ramener le taux de chômage à ce taux d'équilibre, qualifié également de « structurel ». Dans ces conditions, le taux de croissance potentielle est la combinaison du taux de croissance de la productivité du travail et de celui de la quantité de travail potentielle (compte tenu de ce chômage « d'équilibre »).

Alors que la production potentielle devrait être définie comme celle qui résulte de la combinaison optimale du travail et du capital, elle est le plus souvent estimée en considérant que le seul facteur limitatif est le travail, parce que l'on suppose que c'est seulement du marché du travail que pourraient résulter des tensions mettant en cause le caractère soutenable de la croissance. Ce traitement dissymétrique revient à accepter ou même à se fixer comme « cible », un certain taux de chômage. Cette hypothèse peut alors induire une sous-utilisation des ressources en travail (de même également qu'en capital), en contradiction avec l'idée que la faiblesse du niveau de la production potentielle, en Europe et en particulier en France, s'explique notamment par un taux d'emploi médiocre.

Par ailleurs, on ne peut négliger les effets en retour du niveau de la croissance effective sur celui de la croissance potentielle : une croissance effective trop faible entraîne une montée du chômage susceptible de dégrader, par un phénomène d'« hystérèse », les conditions de fonctionnement du marché du travail et peut décourager l'investissement et l'innovation ; ainsi, certaines réformes dont l'objectif est en principe d'améliorer les conditions de croissance à long terme risquent, en réalité, de déprimer la conjoncture et d'obérer le niveau de croissance potentielle ; à l'inverse, une dynamique conjoncturelle expansive peut en elle-même avoir des effets vertueux à moyen et long terme en favorisant l'investissement et l'innovation : une meilleure croissance permet de créer plus d'emplois et d'obtenir des gains de productivité supérieurs.

L'action pour augmenter la croissance effective suppose donc de concilier, aux niveaux français et européen, une politique conjoncturelle dynamique et une politique structurelle améliorant le potentiel de croissance.

2. Le décrochage européen s'explique notamment par l'écart de croissance potentielle

Notre assemblée a souligné, à de nombreuses reprises, la responsabilité des insuffisances du *policy mix* dans la médiocrité de la conjoncture en France et en Europe. Mais les analyses empiriques figurant dans le rapport suggèrent que le différentiel de taux de croissance réelle entre les États-Unis et les pays européens ne tient pas, pour l'essentiel, aux écarts de production (entre production effective et production potentielle) mais reflète plutôt celui de la croissance potentielle. Il est vrai que cela peut s'expliquer par le mode de calcul, la part faite au « lissage » (notamment pour le calcul du taux de chômage « d'équilibre ») faisant que la production potentielle s'apparente à la production tendancielle.

Quoi qu'il en soit, la croissance potentielle serait retombée actuellement en France à 1,9 %, son niveau de la période 1984-1993, après être montée à 2,2 % dans la période 1994-2003. Elle serait également proche en moyenne de 2 % dans la zone euro, la performance la plus médiocre étant celle de l'Allemagne (1,5 %). Aux États-Unis, elle demeurerait voisine de 3 %. Cette meilleure performance des États-Unis tiendrait à une évolution plus favorable de la population active, de la productivité (avec un taux de progression supérieur de plus de 1 point) et du « chômage structurel » (inférieur à 5 % contre de l'ordre de 8 % en Europe).

Notre pays connaît actuellement, comme l'ensemble de la zone euro, une croissance plus faible que l'ensemble de l'OCDE (et de l'économie mondiale) mais se situe dans la moyenne de cette zone. À certains égards, ses caractéristiques rejoignent celles de certains pays de l'Europe du Nord : une productivité horaire supérieure permet d'atteindre un certain niveau de vie pour une durée du travail plus modérée qu'ailleurs et ce niveau de vie est associé à des services publics et à une protection sociale de meilleure qualité, auxquels

contribuent des prélèvements obligatoires qui représentent une part plus importante du PIB. Il n'en reste pas moins que son potentiel de croissance est actuellement insuffisant, en regard notamment de celui de l'économie américaine.

Des projections récentes s'appuyant sur des hypothèses démographiques plus favorables que certains travaux antérieurs (en supposant notamment le maintien du taux de fécondité et un solde migratoire plus élevé) tablent sur une stabilisation de ce potentiel autour de 2%. Notre assemblée considère qu'il est possible d'atteindre l'objectif plus ambitieux d'un potentiel annuel de croissance de 3 %, et que c'est dans cette perspective que devraient en particulier s'inscrire les politiques publiques menées dans le cadre du Programme national de réforme (PNR).

Améliorer le potentiel de croissance suppose notamment d'agir à deux niveaux : relever le taux d'emploi (ratio emploi/population en âge de travailler), dont la faiblesse (il est inférieur à 63 % alors qu'il est, par exemple, de 70 % en Allemagne et proche de 78 % au Danemark) résulte à la fois de l'importance du taux de chômage et de la médiocrité du taux d'activité aux deux extrêmes de la population en âge de travailler ; alimenter le moteur de « croissance endogène » que constituent les investissements dans le savoir - Recherche-développement (RD) et enseignement supérieur - qui ne représentent qu'environ 3,3 % en France, contre 4 % aux États-Unis, 5,2 % au Danemark, 5,6 % en Finlande et 6,2 % en Suède.

II - RÉUNIR LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE

Au plan comptable, la croissance plus forte aux États-Unis qu'en Europe depuis une dizaine d'années tient à une productivité du travail qui augmente à un rythme relativement rapide, au dynamisme de la population active et à une élévation du taux d'emploi. Mais elle est particulièrement inégalitaire et elle a comme contrepartie une proportion importante d'emplois mal rémunérés ; elle est en grande partie financée par l'étranger. L'économie américaine est par ailleurs la plus polluée du monde. Ainsi, non seulement son mode de croissance n'est pas transposable (sa généralisation serait incompatible avec l'équilibre mondial entre épargne et investissement), mais il ne peut être pris comme référence en raison du prix à payer en matière sociale et environnementale. Plus généralement, la pluralité des systèmes économiques et sociaux qui coexistent dans le cadre de la mondialisation montre que cette dernière n'implique pas un simple processus d'uniformisation et qu'il existe des degrés importants de liberté pour construire un mode original de développement, respectant les « trois piliers », constitués par l'économique, le social et l'environnemental, du développement durable.

La question est alors de trouver les moyens **d'améliorer le potentiel de croissance de notre pays et de l'Union européenne, en conciliant les impératifs de cohésion sociale et de préservation de l'environnement**. Il s'agit de consolider un type de développement préservant les solidarités associées à l'idée de « modèle social français » ou à ce qui pourrait servir de référence à un « modèle social européen » - impliquant un haut niveau de redistribution, une forte présence de services publics de qualité mais aussi des relations et des protections sociales développées -, en retrouvant un dynamisme à défaut duquel ces « modèles » sont en panne. Cela ne doit cependant pas conduire à sous-estimer la diversité des configurations au sein de l'Union européenne - qui se traduit par des performances inégales du point de vue de l'efficacité et de la justice sociale -, que l'élargissement a encore renforcée. On peut être tenté de prendre exemple sur telle ou telle expérience étrangère mais il convient de souligner que toute formation sociale forme un système dont chaque élément doit être intégré dans son contexte. La réflexion doit porter à la fois sur les possibilités de réponses spécifiques, traduisant des préférences collectives différentes selon les pays, et sur les coopérations et harmonisations nécessaires pour éviter le *dumping* fiscal et social. À cet égard, un accroissement de l'aide par le budget communautaire au développement des nouveaux entrants serait conforme à l'intérêt bien compris et à la défense des acquis sociaux de l'Union.

Plus généralement, les actions menées en France et en Europe pour la réalisation d'objectifs plus ambitieux de développement solidaire et durable vont de pair avec des interventions pour une amélioration des coordinations et coopérations au niveau mondial, prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales et articulant à cet effet les rôles de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation internationale du travail, et d'une Organisation mondiale de l'environnement dont notre assemblée souhaite la création.

Les réformes à mettre en œuvre doivent conjuguer les objectifs d'efficacité (pour élever le taux d'emploi) et d'équité (pour réduire la pauvreté et l'insécurité). Elles doivent également s'appuyer sur un réel dialogue social, condition indispensable pour la détermination de mesures justes et efficaces. À cet égard, notre assemblée prend acte de l'inscription dans un projet de loi de ce que « *tout projet de réforme portant sur le dialogue social, les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle* » fasse l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires sociaux, ainsi que le proposait son avis de conjoncture du printemps 2006. Elle souhaite - suite à son avis du 29 novembre 2006 sur *Consolider le dialogue social* - que ce projet soit rapidement complété par des dispositions relatives à la représentativité et aux conditions de validité d'un accord.

A - RÉORIENTER LE CONTENU DE LA CROISSANCE

1. Agir pour un développement durable

Le respect de l'équilibre des « trois piliers » du développement durable est un impératif urgent : divers rapports convergents soulignent en particulier l'ampleur de la menace - y compris à un horizon relativement rapproché - si une action résolue n'est pas engagée au niveau de la planète pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire l'effet de serre. Le respect de l'environnement peut sembler limiter à court terme la croissance. Mais préserver l'avenir de la planète et des générations futures peut être un levier pour le développement d'activités nouvelles et d'innovations contribuant à renforcer le potentiel de croissance et à créer de nouveaux emplois de qualité.

La réponse à ce défi commande des actions au niveau international afin notamment d'obtenir la participation des États-Unis, de l'Australie et des pays émergents (ainsi que du Canada qui envisage de ne pas l'appliquer) aux préconisations du Protocole de Kyoto, ainsi qu'au niveau européen, fixant des échéances à moyen et long terme et introduisant des contraintes progressives. Mais elle implique également des initiatives au niveau national, articulant la production, les bâtiments, les transports, la consommation des ressources naturelles, la gestion des déchets : économie d'énergie, développement des énergies renouvelables et des alternatives au pétrole (ou au charbon) - en tenant compte des questions de temporalité et en organisant un débat citoyen -, économie d'eau et amélioration de son traitement...

Une telle politique globale de protection de l'environnement doit être portée par tous les acteurs : entreprises, particuliers... Mais elle suppose la poursuite d'interventions volontaristes des pouvoirs publics, État (avec une plus grande coordination au niveau interministériel) ainsi que collectivités territoriales. **La France doit intervenir pour la consolidation du Protocole de Kyoto**, avec des dispositifs incitatifs pour impliquer davantage de pays, et en améliorant ses mécanismes de développement propre, de coopération et de transferts de technologie. **Elle doit également agir afin de mobiliser l'Union européenne pour envisager la mise en place de mécanismes allant au delà du seul marché de « droits à polluer »**, et notamment de mesures fiscales ou de dispositions visant à encourager la recherche, la mise en œuvre et la consommation de productions économes en énergie ou respectueuses de l'environnement.

2. Encourager le dynamisme de l'ensemble du tissu économique

La résurgence, en France ou en Europe, d'une « politique industrielle », qui ne se limiterait pas à la seule défense de la libre concurrence, traduit le souci de créer un environnement favorable au développement économique en l'appuyant sur l'innovation. Une telle politique ne peut être entendue qu'au sens large et prendre en compte l'ensemble des activités, y compris l'agriculture et les services. Elle doit également s'articuler avec le souci d'un développement équilibré des territoires (y compris l'Outre-mer) et de l'ensemble du tissu économique.

Les initiatives prises en France ces dernières années pour articuler développement et innovation semblent correspondre à des logiques *a priori* différentes, qu'il faudrait concilier. Ainsi les « grands programmes technologiques » mis en oeuvre dans l'optique du rapport Beffa procèdent d'une démarche descendante qui s'inscrit dans la lignée des grands projets sectoriels des débuts de la V^e République, alors que les « pôles de compétitivité » relèvent d'une démarche ascendante à l'instar des *clusters* américains privilégiant une dynamique territoriale. **Il convient de résoudre les problèmes de mise en cohérence** nés de la conjugaison de ces deux dispositifs et de la superposition d'organismes dont la répartition des compétences n'est pas claire, de définir des procédures satisfaisantes d'élaboration concertée et d'évaluation des projets, enfin de définir plus clairement les conditions de leur insertion dans la dimension européenne.

La croissance et la création d'emplois dépendent en grande partie de la vitalité du tissu des entreprises petites et moyennes, qui représente plus de la moitié de la valeur ajoutée produite en France et 60 % des salariés. Mais notre pays souffre, par rapport par exemple à l'Allemagne, d'une trop faible densité de telles entreprises, en particulier de PME à croissance rapide, et de l'insuffisance de leur effort en RD, qui s'expliquent notamment par la difficulté qu'elles éprouvent à financer leur croissance. **Notre assemblée réitère son souhait d'un *Small Business Act (SBA) français et européen***, permettant notamment de réserver une partie des commandes publiques aux PME. Elle préconise des mesures permettant de simplifier leur gestion et de réduire leurs coûts ainsi que les délais de paiement de leurs clients, et la poursuite des efforts entrepris pour faciliter leur accès au crédit bancaire, au marché financier et aux fonds de capital-risque et de capital-développement.

3. Faciliter la transition vers des activités à haute valeur ajoutée

Le **développement des services** tranche avec la diminution de la part des activités agricoles et un processus de « désindustrialisation » relative consécutif à l'augmentation de la productivité et aux délocalisations. Mais il existe un fort contraste entre les activités de service utilisatrices d'une main d'œuvre qualifiée et bien rémunérée (par exemple, services informatiques, financiers et juridiques) et les services qui recourent aujourd'hui à une main d'œuvre peu qualifiée dont les conditions de travail et de rémunération sont encore très insuffisantes : c'est le cas notamment des services de proximité aux personnes qui sont cependant appelés à un développement considérable en raison notamment de l'évolution démographique. Il convient de souligner que la France a un important retard, non seulement s'agissant de ces activités, qui peuvent dans d'autres pays s'appuyer sur un travail plus qualifié et mieux rémunéré, mais aussi en ce qui concerne les services à haute valeur ajoutée, utilisateurs de main d'œuvre qualifiée et susceptibles pour certains d'importants débouchés à l'exportation.

Mais on ne saurait fonder la croissance sur les seuls services. Le développement du pays doit s'appuyer sur celui de l'ensemble des activités. La dégradation récente de notre balance commerciale ne tient qu'en partie au choc pétrolier et à l'évolution du taux de change de l'euro. Elle ne résulte pas d'un handicap en termes de compétitivité-prix, du moins pour l'industrie manufacturière. Elle réside plutôt dans la trop faible diversification géographique de ses ventes, dans ses difficultés à trouver des positionnements sur des produits « haut de gamme », dans sa différenciation insuffisante en termes de rapport qualité-prix, de marketing et service après-vente, dans le manque d'élasticité de ses capacités productives. La trop faible réactivité du tissu économique français aux évolutions des marchés étrangers exige un effort accru d'innovation pour diversifier les avantages technologiques et les secteurs exportateurs et un soutien aux PME afin d'accroître leur capacité à exporter.

L'accent mis sur des activités de haute technologie ne doit pas pour autant conduire à sacrifier celles à moindre intensité en la matière mais utilisatrices de main d'œuvre dont le développement doit s'appuyer sur la promotion des qualifications et des emplois. **Ce glissement de toutes les activités vers des productions à plus forte valeur ajoutée implique que les produits soient fabriqués selon une logique de différenciation et d'adaptation aux besoins, avec une qualité élevée.**

La question du « patriotisme économique » s'est posée dans le débat public à l'occasion de tentatives d'OPA hostiles sur des entreprises françaises, focalisant ainsi l'attention sur un aspect particulier des dangers d'une mondialisation mal maîtrisée. Le renforcement des interdépendances mondiales n'interdit pas - bien au contraire - la consolidation de régulations nationales et de coordinations régionales, en matière économique et sociale, qui est d'autant plus nécessaire que la mondialisation est soumise au poids dominant de la

globalisation financière et des critères « court-termistes » de création de valeur pour les actionnaires. Peuvent donc apparaître légitimes certaines formes de « nationalisme », pour promouvoir une activité à haute valeur ajoutée et bien rémunérée, orientée vers la recherche, l'éducation, l'aménagement du territoire, la protection sociale et la santé, les droits sociaux, l'organisation des services publics. Mais une question importante souvent occultée est celle de **l'articulation des niveaux - national ou européen - de cette souveraineté et de ces régulations, aussi bien en matière de réglementation des OPA, d'organisation des marchés financiers, de politique énergétique et de coopération entre services publics.**

B - CONJUGUER CRÉATIONS D'EMPLOIS ET PROGRÈS DE PRODUCTIVITÉ

1. Concilier la recherche de gains de productivité et le développement de l'emploi qualifié

L'« enrichissement de la croissance en emplois » (du moins en quantité d'emplois) qui s'est constaté dans les années 1990, en France comme chez ses voisins, a contenu le chômage mais il a impliqué une moindre progression de la productivité du travail. On peut considérer que ce ralentissement a été la contrepartie normale de l'emploi de travailleurs qui n'étaient pas auparavant employés parce que réputés moins qualifiés, et que leur emploi a permis d'augmenter la production totale. Mais il convient de prendre en compte le poids des abaissements de cotisations patronales sur le financement de la protection sociale et plus généralement sur les finances publiques. La limitation du coût du travail peu qualifié compensée par la fiscalité a, par ailleurs, contribué à déformer vers le bas la structure des emplois, engendrant des « trappes à bas salaires ». La poursuite de telles mesures suppose la recherche d'un meilleur ciblage, de préciser les conditions de leur attribution et des encouragements à la formation, afin d'améliorer la productivité et ainsi dynamiser la croissance.

La construction d'un cercle vertueux alimentant la croissance en conjuguant progrès de productivité et création d'emplois suppose qu'on améliore à la fois la qualification des personnes et celle des emplois. La croissance économique dans un pays comme le nôtre dépend, en effet, du développement d'emplois qualifiés et de productions à haute valeur ajoutée, dans l'industrie ou l'agriculture comme dans les services. Sinon, des personnes mieux formées et plus qualifiées n'auraient comme perspective que des emplois sous-qualifiés par rapport à leurs compétences et des tâches démotivantes. La « société de la connaissance » repose donc non seulement sur une amélioration du « capital humain », mais aussi sur une structure des activités et des emplois correspondant à la pleine utilisation de ce capital et donnant la priorité à l'emploi qualifié.

2. Intensifier la formation et la recherche

L'amélioration de la productivité passe par la mise en œuvre d'innovations techniques et organisationnelles, s'appuyant sur le développement et la valorisation des qualifications individuelles et des compétences collectives, et sur les résultats de la recherche-développement. Elle implique des investissements matériels, mais aussi dans le savoir pour franchir à nouveau la « frontière technologique ».

2.1. Développer la formation initiale et continue

Il importe de lutter dès l'origine contre l'échec scolaire et de permettre à tous l'obtention d'une culture commune : nouvelle conception de la carte scolaire garantissant une véritable mixité sociale, en procédant à une refonte des secteurs et à un effort pour les établissements les plus défavorisés (ce qui ne peut être isolé d'une nouvelle politique de la ville, du logement et des transports) ; pratiques pédagogiques adaptées et différenciées, soutien individualisé avec les moyens nécessaires, formation et action contre les incivilités ; valorisation de toutes les formes et dimensions de la culture, formations en alternance - sous statut scolaire en dessous de 16 ans - et développement des passerelles entre les différentes filières. Plus généralement, l'action pour la démocratisation et la réussite à tous les niveaux d'études implique un effort significatif d'amélioration du système d'aide sociale.

La lutte contre l'échec universitaire suppose notamment une meilleure articulation secondaire-supérieur et une meilleure orientation (l'information portant sur les débouchés mais également sur le contenu des études), un décloisonnement des diverses filières post-bac (universitaires et IUT, BTS, classes préparatoires et écoles) et l'harmonisation vers le haut des taux d'encadrement. L'amélioration du système d'enseignement supérieur passe également par la valorisation de la dimension professionnelle dans tous les cursus - en précisant le statut des stages et des stagiaires -, l'encouragement de toutes les formes de coopération entre établissements et centres de recherche et le développement du partenariat avec les entreprises, aux niveaux national et européen.

Enfin, la formation continue ne s'oppose pas à la formation initiale, d'autant que la maîtrise d'un solide bagage de départ est une condition de son efficacité. C'est une exigence forte pour les générations d'adultes actuelles et futures dont la formation tout au long de la vie doit faciliter l'adaptation aux évolutions professionnelles. Après la loi du 4 mai 2004, dont le premier volet fait suite à l'accord interprofessionnel de septembre 2003 - et qui crée notamment le Droit individuel à la formation (DIF) -, il reste encore beaucoup à faire pour garantir un accès plus large et démocratique à la formation continue - notamment au bénéfice des travailleurs les moins qualifiés et des PME -, pour élargir les possibilités de formation sur le temps de travail, pour améliorer l'offre et

« assainir le marché », ainsi que pour consolider les possibilités de validation des qualifications et des acquis de l'expérience.

2.2. Investir massivement dans la recherche-développement et l'innovation

La loi de programme pour la recherche d'avril 2006 et ses décrets d'application remodelent profondément le système français de recherche, sans pour autant répondre aux vœux formulés par notre assemblée dans son avis du 16 novembre 2005 concernant notamment les organes de pilotage et d'évaluation, la participation de la société civile à l'élaboration de la politique de recherche, la concertation sur la création et l'articulation des « pôles de recherche et d'enseignement supérieur » et des « campus » (devenus « réseaux thématiques de recherche avancée »), la revalorisation des salaires d'embauche et des carrières scientifiques. Les décisions budgétaires actuelles - notamment sur les créations d'emplois - sont très en deçà des engagements - pourtant déjà insuffisants en regard des objectifs de Lisbonne - qui avaient été pris. L'effort des entreprises - notamment des PME - reste également en retard, ce qui renforce la nécessité de procéder à une amélioration des dispositifs - tels que le crédit impôt recherche - pour y encourager la recherche et l'innovation (en les liant par exemple à l'embauche de chercheurs) et, dans ce cadre, les partenariats public-privé. Les restrictions du budget européen sont loin d'être conformes aux besoins de coopérations européennes, de développement de projets communs et de mise en réseaux.

La priorité à donner aux dépenses dans le savoir implique des investissements à la hauteur des besoins, particulièrement en matière de formation supérieure et de recherche, un objectif minimum étant un accroissement de l'effort public de 10 % par an dans les cinq prochaines années. Cet objectif doit trouver sa traduction au niveau européen et conduire à un relèvement significatif du budget du programme-cadre communautaire. Les entreprises doivent également participer à cet effort par le développement de leur propre recherche, leur contribution à la valorisation des projets publics et la relance de leurs dépenses de formation continue (avec une meilleure mutualisation des fonds au bénéfice des PME).

L'encouragement à la recherche et l'innovation passe par un soutien au dépôt de brevets - notamment pour les PME -. Notre assemblée souhaite la conclusion rapide des discussions sur le brevet communautaire, ainsi que le renforcement des mesures contre la contrefaçon au niveau de l'Union.

C - AMÉLIORER L'INSERTION ET SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les mutations du travail et de l'emploi appellent des réponses nouvelles pour garantir le droit au travail - à un emploi « décent » au sens de l'OIT -, et favoriser l'insertion de tous. Plusieurs enjeux sont liés : mobiliser et valoriser la force de travail, faciliter les créations d'emplois et assurer les reconversions nécessaires ; sécuriser les parcours professionnels.

1. Mobiliser la force de travail en augmentant le taux d'emploi

1.1. L'emploi des femmes

L'amélioration du taux et des conditions d'emploi des femmes passe d'abord par l'application des mesures législatives sur l'égalité hommes-femmes. Mais elle suppose des changements à tous les niveaux, y compris dans les comportements : celui de l'orientation scolaire et de la formation, celui d'une offre plus large et diversifiée (y compris de la part des employeurs privés ou publics) des structures de garde des enfants, celui du congé parental et plus généralement d'une politique familiale dynamique et ambitieuse, celui enfin de la répartition des tâches au sein de la famille, de l'organisation du travail et de l'aménagement du temps de travail.

1.2. L'emploi des « seniors »

La réforme des retraites de 2003 visait à assurer le financement des retraites en conduisant les salariés à différer leur départ s'ils voulaient conserver le niveau de leur taux de remplacement. Mais elle ne garantit pas, pour les salariés qui le souhaitent, le maintien dans l'emploi en fin de carrière, y compris avant 60 ans. Les seniors sont plus fréquemment que les autres victimes de perte d'emploi et de difficultés de reclassement. Les mesures relatives au CDD senior et les propositions qui ont été avancées de « durcir » les cessations anticipées d'activité ne suffisent pas à résoudre ces difficultés ; elles négligent les formules qui pourraient être développées de retraite choisie et progressive.

Le meilleur emploi des travailleurs plus âgés suppose une véritable gestion des effectifs et des emplois par les âges. Cette gestion va de pair avec une organisation du travail réduisant la pénibilité des tâches et aménageant les horaires, ainsi qu'une utilisation des « ressources humaines » valorisant l'expérience et la capacité de « tutorat » des plus âgés. En même temps, doivent être développées des actions de formation permettant une adaptation aux changements dans le contenu des tâches ou des reconversions, de même qu'il convient de faciliter des mobilités au sein même des entreprises et des administrations.

1.3. L'insertion des jeunes

L'insertion des jeunes dans le monde du travail est d'autant plus difficile que, même lorsqu'ils trouvent un emploi, c'est - beaucoup plus que pour les autres classes d'âge - pour occuper un emploi temporaire (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés), qui apparaît ainsi comme une première étape incontournable. Ces difficultés d'insertion sont particulièrement fortes pour les jeunes peu qualifiés et des quartiers sensibles.

Notre assemblée a prévu d'approfondir les préconisations qu'elle avait formulées dans son avis du 28 mars 2001 : *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans*, et qui avaient été prolongées par les propositions de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes présidée par Jean-Baptiste de Foucauld, lançant la piste d'une « allocation d'autonomie ». On peut poser, en particulier, la question de l'attribution d'une allocation aux jeunes ayant un projet validé d'insertion-formation, dont le financement serait sur fonds publics, en envisageant toutefois que la partie de l'allocation correspondant à une activité professionnelle soit rémunérée par les employeurs. Son taux serait équivalent à celui des salariés de même qualification, avec des incitations qui pourraient prendre la forme de crédits bonifiés en cas d'embauche stable.

2. Rechercher de nouvelles garanties pour les salariés

La recherche de la flexibilité et de la compétitivité dans une économie mondialisée a provoqué depuis une vingtaine d'années des évolutions du marché du travail qui tendent à fragiliser le contrat à durée indéterminée à temps plein en tant que norme du contrat de travail. Or, le fait de détenir un emploi stable et suffisamment rémunéré ou encore d'être accompagné et soutenu lors d'une transition difficile entre deux emplois est un élément qui contribue à garantir une véritable cohésion sociale.

Cette évolution nourrit le débat entre experts, les uns considérant que la protection de l'emploi pourrait faire obstacle à l'embauche, les autres qu'employeurs et salariés trouvent leur intérêt dans une relation de travail stable favorisant l'investissement dans la formation et une meilleure implication. Des enquêtes font apparaître un écart entre la stabilité relative de l'emploi et le sentiment d'insécurité professionnelle : la première est semblable en France à celle d'autres pays, alors que le second y est nettement plus élevé. Sans qu'il soit envisageable de transposer tel quel l'exemple danois de flexi-sécurité, il est important de souligner qu'il associe un rôle puissant des partenaires sociaux, un haut niveau d'indemnisation du chômage et d'importantes politiques publiques pour l'emploi (qui représentent 4,5 % du PIB - avec une priorité donnée aux dépenses actives - contre 2,7 % en France où le taux de chômage est pourtant deux fois plus élevé).

Ce qui peut faire consensus, c'est de **concilier l'adaptation nécessaire de la structure des emplois et les garanties indispensables pour les salariés, en articulant de façon nouvelle travail, emploi, formation et salaire, selon des logiques spécifiques de solidarité**. Cela nécessite d'agir simultanément sur plusieurs paramètres : la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la prévention le plus en amont possible des licenciements ; un véritable appui aux personnes en recherche d'emploi passant notamment par des ressources décentes, un service public de l'emploi efficace et un développement de la formation professionnelle ; une évolution du droit du travail pour donner de

nouvelles garanties aux salariés face à la précarisation accrue de l'emploi ; enfin, une relance du dialogue social sans laquelle il serait illusoire de vouloir créer un consensus pour réformer.

Sans anticiper sur l'avis que notre assemblée doit élaborer sur cette question d'ici la fin 2007, le débat pourrait notamment porter sur les points suivants :

- quelle protection des travailleurs contre les situations de rupture de situation professionnelle et quelle intervention des salariés et de leurs représentants dans la recherche des solutions pour faire face aux difficultés et contribuer au développement de l'entreprise ?
- quelle progression des droits - notamment à indemnisation -, de manière à éviter les « paliers » aggravant la situation des travailleurs en début de contrat ?
- quelles garanties de revenu, de formation, d'insertion, proposer à ceux (au-delà des jeunes évoqués précédemment) qui ne sont pas suffisamment couverts par des droits acquis lors d'activités antérieures ?
- comment garantir la « transférabilité » des droits qui leur sont « attachés » - notamment à une formation rémunérée - aux travailleurs perdant leur emploi ?
- comment articuler emploi et formation à tous les stades de la période de la vie active et quelles incitations (par la fiscalité ou la parafiscalité, le crédit) pour la formation et l'insertion ?
- quelle anticipation et quels accompagnements (associant les partenaires sociaux et les collectivités) des restructurations ?
- quelle modulation des cotisations et quelle mutualisation des responsabilités (et à quel niveau) pour conserver des liens avec les salariés jusqu'à leur reclassement ?

D - PROMOUVOIR DE NOUVELLES RÉGULATIONS

1. Améliorer l'efficacité des interventions publiques

Les fonctions régaliennes de l'État peuvent être élargies aux missions de réglementation, d'initiation et d'incitation, de catalyse et de coordination, et enfin d'évaluation et de prospective qui ont été notablement affaiblies dans les dernières décennies. Les pouvoirs publics ont également un rôle essentiel à jouer pour le bon développement des fonctions collectives, des infrastructures et des services publics, et répondre aux besoins de protection et de solidarité. Des procédures et instances de régulation sont indispensables, et doivent être articulées aux niveaux national, mais aussi local, européen et mondial.

Il est en même temps nécessaire d'améliorer l'efficacité de l'État et de la dépense publique. C'est indispensable pour la bonne allocation des ressources, et pour réduire la dette publique dont la montée dégrade la situation financière de notre pays. La maîtrise des dépenses publiques ne doit pas pour autant conduire au sacrifice des investissements pour l'avenir, ni à remettre en cause les interventions nécessaires à la cohésion sociale, à un aménagement équilibré du territoire et à un développement durable. La réduction du déficit peut être ainsi conduite dans le cadre d'une stabilisation du taux de prélèvements obligatoires. La politique budgétaire doit par ailleurs s'intégrer dans une approche contractuelle. La réforme de l'État ne peut être guidée par le seul souci de réaliser des économies budgétaires : elle suppose une évaluation des politiques publiques, et un débat de fond sur la façon dont sont assurées ses missions ; elle nécessite une concertation sur les objectifs poursuivis et les moyens pour les réaliser avec les agents concernés et des représentants des usagers. La loi organique sur les lois de finances a été mise en œuvre pour favoriser une meilleure information et une plus grande transparence et permettre une meilleure maîtrise par le Parlement des choix budgétaires. Mais une véritable « rationalisation des choix budgétaires » implique l'inscription du budget de l'État dans une perspective pluri-annuelle ; elle suppose aussi une réflexion approfondie et concertée (au Parlement, avec les administrations et leurs agents, associant la société civile) pour définir des indicateurs d'efficacité sociale, dépassant la portée de la plupart des actuels « indicateurs de performance ».

Les interventions publiques au niveau national s'inscrivent dans un cadre européen. Notre assemblée rappelle la nécessité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau *Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité* avec des critères respectés mais plus souples, d'une coordination des politiques macroéconomiques, associant plus étroitement le Parlement européen et les partenaires sociaux, et d'un développement des coopérations y compris impliquant des entreprises privées. Plus généralement, elle préconise un **développement des coopérations et des programmes européens en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'infrastructures.**

2. Initier un dialogue sur l'emploi et les revenus

Au-delà de la Conférence pour l'emploi et les revenus du 14 décembre dernier, il apparaît indispensable d'approfondir la réflexion au fond sur ces deux thèmes par le développement d'un dialogue associant les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. **Une telle concertation devrait s'attacher à fixer, dans les secteurs privé et public, les conditions du développement de l'emploi - notamment qualifié - et d'une progression des salaires suivant celle de la productivité du travail, afin de garantir une distribution équitable des fruits de la croissance permettant le soutien de la consommation, de l'investissement et de la compétitivité.** Elle devrait se situer dans un processus de renouveau du dialogue social et respecter le rôle de chaque partie et de chaque processus : par exemple, celui de l'État dans la fixation du SMIC et celui des

conventions collectives dans la détermination des salaires. Mais l'objectif serait d'assurer la transparence sur les rémunérations et revenus, de rendre plus cohérentes l'évolution du SMIC et celle des minima professionnels (y compris le minimum de traitement dans la Fonction publique) et d'examiner les conditions permettant à la progression des salaires d'être conforme aux progrès de la productivité.

Divers problèmes doivent être discutés pour la construction d'un tel dialogue :

- l'articulation du dialogue national avec le dialogue macro-économique et social européen. Ce dernier, dont les modalités et le contenu doivent être améliorés, ne saurait fixer un cadre européen des négociations salariales mais il peut contribuer à discuter et échanger des orientations générales pour une meilleure coordination, afin d'éviter une concurrence négative et au contraire promouvoir une convergence vers le haut des niveaux de vie ;
- au niveau national, les rôles respectifs des décisions du gouvernement et du Parlement d'une part, et des négociations et accords entre partenaires sociaux, d'autre part ;
- l'articulation entre les décisions et conventions interprofessionnelles et les accords au niveau des branches, des entreprises, des territoires ;
- la simplification des instances, en respectant la distinction entre celles qui remplissent des missions d'expertise et d'évaluation et les instances de concertation et de négociation ;
- l'amélioration, dans la concertation, des données statistiques afin de mieux appréhender les réalités économiques et sociales et la diversité des familles et des entreprises.

3. Orienter plus efficacement les financements vers la croissance et la cohésion sociale

Une meilleure orientation des financements apparaît nécessaire pour favoriser les investissements matériels et immatériels porteurs de croissance et de création d'emplois. **Il s'agit à la fois de mieux cibler les interventions publiques et d'inciter le secteur privé à des « dépenses pour l'avenir ».**

Il convient notamment de procéder à un réexamen des « dépenses fiscales » pour ne conserver que celles qui sont utiles d'un point de vue économique et social. Cette évaluation doit également porter sur les divers dispositifs d'aide et préciser les conditions de leur conditionnalité (ou de leur remboursement en cas de délocalisation), afin d'éviter les effets d'aubaine et le risque de distorsion vers le bas de la structure des emplois. L'analyse des allègements de cotisations pose la question de leur coût et de leur efficacité. Elle débouche sur le problème de l'amélioration du financement de la protection sociale pour en garantir le niveau et en même temps favoriser l'emploi et contribuer à la compétitivité du pays.

Notre assemblée souhaite que soit poursuivie la réflexion (à laquelle elle est prête à être associée), qui a déjà été amorcée notamment dans le cadre du Conseil d'orientation pour l'emploi, en précisant mieux les effets des diverses pistes envisagées : contribution assise sur la valeur ajoutée, création d'une cotisation patronale généralisée (par élargissement de l'assiette à l'ensemble des rémunérations et au résultat courant avant impôts), la TVA sociale ; modulation des cotisations en fonction du rapport entre masse salariale et valeur ajoutée. Une telle réforme devrait être intégrée dans un dispositif confortant le caractère progressif du système de prélèvements obligatoires.

La croissance et l'emploi supposent également un effort d'investissement - au sens large - des entreprises. Diverses hypothèses peuvent être examinées concernant des instruments fiscaux et financiers incitatifs pour les investissements productifs, ainsi que pour les dépenses pour l'avenir (formation, recherche...) :

- une imposition plus avantageuse pour les bénéfices réinvestis ;
- des bonifications d'intérêt ou des garanties d'emprunt accordées par l'État, par des fonds régionaux, par l'Union européenne ;
- des politiques de crédit plus sélectives pour le système bancaire et financier (y compris au niveau de la BCE).

*

* *

L'amélioration du potentiel de croissance de notre pays apparaît comme une condition pour consolider son modèle social. Cette amélioration doit aller de pair avec une réorientation du contenu de la croissance : agir pour un développement durable, encourager le dynamisme de l'ensemble du tissu économique et le maillage du territoire, faciliter la transition vers des activités à haute valeur ajoutée dans tous les secteurs. La construction de la société de la connaissance doit être comprise dans tous les sens du terme : développement des investissements dans le savoir et qualification des emplois et des organisations. De la même façon, la mobilisation de la force de travail - à toutes les tranches d'âge - suppose à la fois d'améliorer l'insertion et de proposer de nouvelles garanties pour les salariés. Il convient enfin de promouvoir de nouvelles régulations aux niveaux national et européen pour améliorer l'efficacité des interventions publiques et orienter les financements vers la croissance et la cohésion sociale, de favoriser le dialogue social et la concertation sur l'emploi et les revenus.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

Les médiocres performances du taux de croissance de notre économie ne laissent pas de nous interroger. Depuis plusieurs années déjà, l'économie française ne parvient pas à accrocher le rythme de la croissance européenne et mondiale. Plusieurs agrégats affichent une faiblesse persistante. Trop de nos jeunes qui ont suivi une formation supérieure partent travailler à l'étranger. Le moral des principaux acteurs s'en ressent et notre situation au regard des autres pays développés se détériore.

Pourtant, la France dispose de réels atouts qui doivent nous faire croire en nos propres forces. N'est-elle pas parmi les pays qui attirent le plus les investissements étrangers ? Nous pouvons nous enorgueillir d'une main d'œuvre de qualité et bien formée, d'infrastructures développées réparties sur l'ensemble du territoire (même si les nouvelles technologies ne couvrent pas encore toutes les zones rurales), de secteurs économiques performants comme l'agroalimentaire où plusieurs entreprises sont des leaders mondiaux, etc. Nous pouvons également compter sur une population nombreuse, dont le taux élevé de consommation soutient l'économie et dont l'indice de fécondité s'accroît, signe fort d'une croyance positive dans l'avenir.

Cette situation, que d'aucun pourrait qualifier de paradoxale, doit retenir toute notre attention. Elle traduit bien la nécessité de décortiquer et de mieux comprendre les liens qui unissent ces deux notions essentielles de croissance et de développement.

L'avis suggère plusieurs pistes de réflexion. Il insiste notamment sur la formation et la recherche, la sécurisation des parcours professionnels et le dialogue social. Parce que la mobilisation des salariés est essentielle au dynamisme de la croissance, nous l'approuvons.

Nous avons toutefois l'intime conviction que cela ne sera pas suffisant. Nous ne pourrions pas renouer les fils de la croissance et du développement sans procéder à un certain nombre de réformes. Nous ne pouvons pas rester impassible face à l'évolution de notre environnement. Le contexte international se transforme. L'avancée européenne modifie le cadre de nos références. En tenir compte est d'une absolue nécessité de même que procéder aux évolutions structurelles qui s'imposent. Notre économie souffre de la persistance de blocages qui ont un effet véritablement paralysant, dont l'un des plus importants est celui de la dette publique. L'évolution négative des grands indicateurs économiques est bien là qui malheureusement en atteste.

Nous souhaiterions également mettre l'accent sur ce que l'avis appelle « réorienter le contenu de la croissance ». La croissance ne s'invente pas. Elle doit être encouragée par un tissu économique dynamique et un environnement favorable. Tous les secteurs d'activité sont ici concernés, l'agriculture, l'industrie et les services. Ils contribuent, chacun à leur mesure, au potentiel de notre pays. C'est pourquoi le développement des petites et moyennes entreprises doit être

encouragé sur l'ensemble du territoire. Les structures doivent être aidées dans leurs besoins d'investissements, confortées par une innovation de qualité et un niveau suffisant de recherche, stimulées par une législation adaptée qui joue son rôle moteur et non de frein administratif. La restauration d'une base productive compétitive doit devenir une priorité nationale.

La situation actuelle appelle de notre part beaucoup de réalisme pour affronter et accepter les remises en cause nécessaires. Il en va de notre avenir et du rang de notre pays.

Groupe de l'artisanat

Optimiser la croissance, au service du bien être des populations, est un objectif, qui commence à faire son chemin au niveau mondial, depuis l'accroissement des catastrophes liées au réchauffement climatique.

Si la France a, de longue date, fait le choix d'un modèle social reconnu, le fait qu'il soit, aujourd'hui, menacé ne manque pas d'interpeller, surtout quand celui de l'Europe, reste encore à créer. Cette approche de la croissance potentielle est l'occasion de faire le point, sur les aspects méthodologiques et théoriques, mais surtout, sur un ensemble d'idées préconçues, pas toujours partagées.

Les chiffres médiocres du quatrième trimestre 2006, annoncés ces jours-ci, au niveau de la balance commerciale et de la production industrielle mettent en lumière la place importante de tous les acteurs économiques. Ce rapport et cet avis ne s'y sont pas trompés, puisqu'ils intègrent, dès l'analyse et dans les préconisations, les petites entreprises, reconnaissant ainsi, leur rôle dans le dynamisme de la croissance.

Malgré des résultats confirmés autour de 2 % au lieu des 2,5 % espérés pour l'ensemble de l'année 2006, le groupe de l'artisanat apprécie l'ambition de viser un objectif de 3 %. Cette ambition doit se traduire, au niveau des entreprises, par la mise en place d'un certain nombre de leviers.

Il faut, en premier lieu, insister sur la préservation d'un environnement économique, fiscal et social, favorable aux entreprises artisanales. Si les dispositions législatives de ces dernières années répondent, en grande partie, à leurs attentes, il reste, néanmoins, des efforts à accomplir dans la simplification des procédures administratives, l'allégement des charges et la sécurisation des parcours professionnels des chefs d'entreprise individuelle.

La réorientation du contenu de la croissance vers davantage de conciliation des logiques de développement et d'innovation va dans le bon sens, dès le moment où, elle conforte la pérennisation de ces entreprises. Cela implique de dépasser les initiatives de pôles de compétitivité et du *Small Business Act* qui concernent essentiellement les PME et les petites entreprises en croissance rapide, pour valoriser les nombreuses actions menées par les chambres de

métiers et les organisations professionnelles, dans le cadre des pôles d'innovation et des réseaux université - artisanat.

Sur le volet emploi, en dehors des préconisations relatives à l'amélioration des qualifications, le groupe de l'artisanat souhaite voir aboutir les recommandations de l'avis sur le développement des services à la personne, qui lèvent le verrou de l'exclusivité permettant aux artisans de profiter aussi de ce marché porteur. Quant au renforcement du dialogue social, le groupe de l'artisanat tient à profiter de l'occasion, pour solliciter l'extension rapide de l'accord de 2001 afin d'accroître les possibilités d'attirer les jeunes vers ce secteur et participer ainsi, à la relève des chefs d'entreprise et à celle plus globale du taux d'emploi en France. Pour conclure sur ce point, l'évolution défavorable de la durée du travail en France, par rapport aux États Unis et à certains pays européens, appelle à dépasser les clivages politiques et à s'interroger sur la véracité du bon niveau de la productivité française.

En dehors de cette interrogation qui mérite débat, le groupe de l'artisanat a voté cet avis pour la qualité de l'analyse et la prise en compte de ses spécificités.

Groupe des associations

Comme le souligne votre avis, notre époque est marquée par des changements majeurs. En effet, malgré une croissance considérable de la richesse produite dans le monde, les inégalités ont explosé : l'écart entre les plus pauvres et les plus riches, est croissant. Dans le même temps, les dégâts environnementaux ont atteint des seuils que nous savons, et ce sont les plus pauvres au Sud comme au Nord qui subissent cette dégradation du rapport à notre environnement naturel.

C'est pourquoi, nous sommes convaincus, comme vous, qu'il ne suffit pas seulement de parler d'une amélioration du potentiel de croissance de notre pays, mais qu'il nous faut réfléchir sur le type même de développement et de croissance, dans ses finalités, comme dans ses modes opératoires. Cela nécessite impérativement une volonté de repenser les modes de production et de consommation actuels, de nous interroger sur les limites de nos modes de vie.

Il nous faut inventer un type de développement, qui soit capable de répondre aux aspirations à une planète vivable et viable, comme a celles d'un monde solidaire.

Penser en termes d'un développement durable et solidaire passe donc par un autre type de croissance orientée, notamment vers la satisfaction des besoins sociaux, dans une société économe de ses ressources, soucieuse de la qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain. Une telle démarche implique une vision, une perspective à long terme, qui a des conséquences sur les activités actuelles, ainsi qu'une coopération globale, pour parvenir à des solutions viables. Cela suppose, également, d'investir prioritairement dans la formation et la qualification des individus, dans un aménagement du territoire et un urbanisme soucieux de préserver les écosystèmes et d'économiser l'énergie.

Pour y parvenir, il faudra utiliser autrement les gains de productivité, sécuriser les parcours professionnels et développer la recherche afin de répondre aux exigences d'égalité et de progrès social pour tous. Cela signifie aussi, qu'il faut faire de la personne humaine, la finalité d'une économie sociale et solidaire, durable et soutenable. Heureusement, cette réalité regroupe, aujourd'hui, à travers le monde des milliers d'initiatives locales pour produire, consommer, épargner et décider autrement. Elle doit être davantage reconnue.

De nos jours, le local est l'échelon principal du dynamisme des territoires. Il s'agit donc, d'optimiser les pôles de compétitivité. De même, la formation doit rapprocher l'entreprise du système éducatif, garantissant ainsi, des parcours qualifiants de formation générale et professionnelle et assurant l'accès à l'emploi, tout au long de la vie.

C'est pourquoi, confrontée à la rapidité des évolutions technologiques, à la poussée de la mondialisation, il nous faut soutenir une économie innovante, fondée sur la recherche et réformer nos conceptions et nos pratiques du travail. En effet, l'humanité aborde un nouveau stade de son évolution : l'économie de la connaissance et donc de l'immatériel. Désormais, le capital économique est de plus en plus constitué par le capital scientifique. Dans l'économie de la connaissance, le dynamisme innovateur et le niveau de l'investissement dans la connaissance sont des facteurs déterminants de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité. Désormais, la dynamique économique suppose la généralisation et la diffusion rapides, de l'innovation dans toute la société.

Un nouveau modèle de croissance qui soit aussi un nouveau modèle de société, peut ainsi émerger. Ce projet doit nécessairement se donner pour priorité de favoriser le développement de chaque personne, à commencer par les plus pauvres. Une politique économique doit être jugée, à la mesure de sa capacité, à faire que chacun trouve sa place, à travers une croissance plus forte et plus juste.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Notre époque est confrontée à la conjugaison de phénomènes de tous ordres - globalisation et financiarisation de l'économie, avènement de la société numérique, réchauffement climatique, vieillissement de la population... - qui remet en cause les modèles de développement de nos sociétés. Les réponses à chacune de ces questions prises isolément, parfois radicales, ne manquent pas. Plus rares sont les études qui s'attachent à les considérer ensemble pour proposer des évolutions qui améliorent le potentiel de croissance sans pour autant renoncer aux caractéristiques fondamentales de nos modèles sociaux.

Ce rapport sur la croissance potentielle s'inscrit résolument dans cette perspective et la CFDT apprécie particulièrement que soit affirmé, dès les toutes premières pages de l'avis, que le développement d'une société ne saurait se réduire à la seule croissance économique d'ailleurs évaluée sans tenir compte des dégâts qu'elle est susceptible de provoquer sur l'environnement et la cohésion

sociale. La CFDT se retrouve également dans le diagnostic lucide établi sur la situation française qui se garde de la dramatiser à l'excès : la France demeure un des pays les plus riches du monde, avec une croissance voisine de la moyenne européenne et tout de même quelques atouts pour le futur à commencer par son taux de fécondité. Dès lors, on ne peut s'étonner de l'absence dans cet avis de ces mesures miracles sensées fournir la solution définitive aux difficultés que connaissent l'Europe et la France pour affronter l'avenir.

Les difficultés françaises ont été plusieurs fois rappelées dans les récents rapports de conjoncture : la baisse de la compétitivité de l'industrie, un faible taux d'emploi particulièrement chez les moins de 25 ans et les plus de 50 ans, en sont les éléments les plus saillants. Ils résultent principalement d'un manque d'investissements dans le savoir, appréhendé dans son acception la plus large - la formation initiale et continue, l'enseignement supérieur, la recherche et développement, l'innovation... - et tout autant d'un défaut de cohérence de l'action publique, pour en favoriser le développement et la diffusion. Formation et recherche constituent, comme le qualifie l'avis, le moteur de la croissance endogène. C'est d'abord dans ces deux domaines que les efforts doivent être intensifiés comme le réclame la CFDT, en construisant les synergies nécessaires entre l'entreprise et la sphère publique et en les inscrivant dans la durée.

Mais les investissements nécessaires, en la matière, ne produiront les effets attendus que s'ils s'appuient sur une cohésion sociale renforcée et un juste partage de la richesse produite. En l'espèce, les efforts d'adaptation répétés demandés aux salariés doivent trouver une contrepartie, dans de nouvelles garanties, visant à sécuriser leur parcours professionnel tout au long de la vie et une progression des salaires en rapport avec celle des gains de productivité. Ces deux aspects figurent en bonne place dans l'avis, de même que la demande d'instauration d'un véritable dialogue social, que la CFDT revendique, depuis de nombreuses années.

Assorties de plusieurs autres recommandations, dont la CFDT partage l'essentiel, les grandes lignes directrices de cet avis forment un tout cohérent qui rend parfaitement crédible l'objectif d'élever le potentiel de croissance de la France à 3 % par an.

La CFDT a voté l'avis

Groupe de la CFE-CGC

L'avis tente de dégager des propositions visant à améliorer le potentiel de croissance de la France et de l'Union européenne, dans un cadre qui concilie les impératifs de cohésion sociale et de développement durable.

Le groupe de la CFE-CGC partage l'orientation du contenu de la croissance préconisée dans l'avis.

Préserver l'avenir de la planète peut « être un levier pour le développement d'activités nouvelles et d'innovations » qui peuvent renforcer le potentiel de croissance.

Pour le groupe de la CFE-CGC, il est important que les pays développés les plus pollueurs, tout comme ceux en voie de développement, acceptent d'entrer dans un processus de contrôle contraignant de leurs émissions de gaz à effet de serre. Une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises s'impose également. C'est pourquoi le groupe de la CFE-CGC aspire à ce que l'encadrement dispose d'un réel droit d'expression et de proposition sur la politique de gouvernance de l'entreprise.

La France doit se doter d'une politique pour l'industrie, de plus en plus coordonnée voire intégrée à une stratégie européenne.

Pour notre groupe, il convient de renforcer par des politiques volontaristes les pôles d'excellence tout en leur fournissant des infrastructures logistiques (transport notamment) et des moyens matériels et immatériels indispensables pour attirer et pour maintenir le potentiel de chercheurs. Ces pôles d'excellence doivent être associés au développement régional.

Le groupe de la CFE-CGC apporte son soutien à votre proposition d'un *Small Business Act* français et européen.

Accroître le taux d'emploi et les conditions d'emploi est primordiale. Si l'emploi est logiquement la résultante de la croissance, on peut aussi le favoriser par un certain nombre de mesures spécifiques comme l'adaptation et le développement de la formation initiale pour déboucher sur de véritables métiers, la formation tout au long de la vie, la sécurisation des parcours professionnels et le soutien l'emploi des seniors.

D'autre part, il faut des politiques salariales ambitieuses qui, au travers de la consommation auront un impact fort sur la croissance et donc sur l'emploi.

Enfin, si nous concevons qu'il faille tirer le meilleur parti de l'ouverture économique et de l'insertion dans les échanges mondiaux, il est quand même primordial de réduire les conséquences négatives de la mondialisation.

Il faut inventer de nouvelles formes de régulation. C'est pourquoi, le groupe de la CFE-CGC rappelle son projet de cotisation sociale sur la consommation. Nous voyons dans la création d'une telle cotisation une solution pour lutter contre les délocalisations et favoriser l'emploi. Cette réforme que nous défendons depuis longtemps consiste à élargir l'assiette des cotisations pour dégager de nouvelles ressources. Cela passe par la suppression partielle de la part employeur des cotisations maladie et son remplacement par une nouvelle cotisation assise sur la consommation. Contrairement à la TVA qui est un impôt, ce nouveau prélèvement serait une cotisation affectée totalement à la branche maladie.

Elle permettrait aux entreprises françaises qui produisent des biens en France d'améliorer leur compétitivité en baissant leur prix de revient à l'exportation grâce à la baisse des charges sociales patronales. Par ailleurs, alors que le coût du travail en France peut jouer un rôle négatif sur les décisions des entreprises en matière de localisation de leurs implantations, la consommation constitue l'assiette non délocalisable par excellence. Les entreprises françaises seraient ainsi moins tentées d'exporter l'activité salariée à l'étranger.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

L'avis présenté par monsieur le rapporteur, contient, un certain nombre de propositions et d'observations intéressantes, sur les problèmes qui sont, bien évidemment, au centre de nos préoccupations.

Le groupe de la CFTC approuve la Stratégie de Lisbonne, visant à ce que l'Union européenne devienne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » ; la médiocrité des résultats obtenus ne doit pas conduire à en abandonner les objectifs, notamment sociaux.

Le rapporteur souligne, à juste titre, que le PIB ne doit pas être le seul instrument d'appréciation des performances d'un pays. Il doit être complété par un indicateur de développement humain, l'économie n'étant pas une fin en soi.

La CFTC pense que s'il est nécessaire d'éviter toute poussée inflationniste, ceci ne doit pas conduire à abandonner toute politique de relance de la croissance.

Notre groupe ne peut qu'approuver la nécessité d'une concertation préalable, sur tout ce qui concerne plus particulièrement les relations du travail, l'emploi et la formation. Le groupe de la CFTC estime, sur ce point, que l'avis rendu par le Conseil économique et social le 29 novembre dernier, n'a donné qu'une approche de la question. La discussion doit continuer avec les partenaires sociaux, tout particulièrement, en ce qui concerne la question de la représentativité, les conditions de validité des accords et le dialogue social dans les petites et moyennes entreprises.

Tout ce que vous dites sur le rôle des PME, dans l'ensemble du tissu économique rencontre notre approbation. Notre pays souffre d'une trop faible densité de telles entreprises, qui sont créatrices d'emploi. Les services, en particulier à la personne, constituent, de toute évidence, un gisement d'emplois considérable, appelé à se développer. Le groupe de la CFTC insiste sur le fait que ces emplois ne doivent pas être des emplois sous qualifiés et mal rémunérés.

Les services sont, certes, aussi utilisateurs d'une main d'œuvre qualifiée, dans les activités à haute valeur ajoutée. Néanmoins, il convient selon nous, de réhabiliter l'idée de politique industrielle. La croissance d'un pays ne saurait reposer sur les seules activités de services. La désindustrialisation croissante de nos pays européens pose d'énormes problèmes, notamment sociaux.

La mondialisation est une réalité incontournable qui appelle, le rapport le souligne très justement, des régulations nationales et régionales.

Nous ne défendons pas une Europe frileusement repliée derrière une ligne Maginot illusoire. Mais nous pensons, que l'édification de zones économiques homogènes requiert des régulations avec le reste du monde, qui intègrent les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) et la mise en place de politiques coordonnées.

La CFTC pense, également, qu'il y a une priorité à donner aux dépenses dans le savoir, avec un objectif d'accroissement de l'effort public, le travail étant un élément fondamental, dans la création de valeur ajoutée.

L'idée de sécuriser les parcours professionnels, rejoint nos préoccupations, puisque notre organisation a publié un projet de « statut du travailleur », qui contient un certain nombre de propositions concrètes à ce sujet.

Nous ne pouvons que soutenir la volonté de parvenir à une concertation approfondie, sur l'emploi et les revenus. Celle-ci devrait viser la maîtrise, au nom du bien commun, des paramètres de la redistribution sociale et s'écarter résolument de toute politique de précarisation de l'emploi.

Comment, enfin, ne pas se sentir en phase avec le désir de mettre en chantier une politique fiscale cherchant à soutenir l'investissement ? L'idée d'aller vers une imposition avantageuse des bénéficiaires réinvestis, nous semble ainsi, devoir être creusée.

À quelques nuances près, nous nous retrouvons donc, dans les préconisations de l'avis, c'est la raison pour laquelle le groupe CFTC l'a voté.

Groupe de la CGT

Cet avis montre que la croissance potentielle n'est pas un concept réservé aux initiés, mais un enjeu qui concerne tous les citoyens et porte sur le développement présent et futur.

La CGT partage l'insistance de l'avis sur le « développement solidaire et durable » qui suppose un renforcement des solidarités entre catégories sociales, générations et territoires. Outre sa dimension française - qui englobe l'Outre-mer - cette solidarité doit avoir une dimension européenne. Soulignons aussi sa dimension mondiale qui implique de nouvelles coopérations et une réflexion sur le rôle et le fonctionnement des institutions internationales.

Pour la CGT, améliorer la croissance potentielle implique d'établir un nouveau type de productivité. L'avis répond à nos préoccupations, résumées ici en cinq points :

1°) Améliorer la croissance potentielle passe avant tout par la promotion de la place du travail dans la société, par une plus grande qualification des emplois et des personnes et aussi par la reconnaissance des qualifications dans les salaires. L'avis souligne l'enjeu de la formation initiale et continue et de leur complémentarité en mettant l'accent sur l'accès plus large à la formation continue. Nous souhaitons insister aussi sur le rôle des services publics redynamisés pour assurer et améliorer la qualité de la force de travail et des infrastructures.

2°) La CGT considère que l'indispensable développement des activités à forte valeur ajoutée ne doit pas conduire à l'abandon des pans entiers de l'activité. *« On ne saurait fonder la croissance sur les seuls services. Le développement du pays doit s'appuyer sur celui de l'ensemble des activités. »*

Cela suppose des interventions de la puissance publique. Cela implique aussi une transformation de la stratégie des entreprises trop souvent réduite à la recherche de rentabilité à court terme, vers un comportement plus responsable. Il s'agit d'inciter les entreprises à accroître l'investissement productif et en recherche-développement ; à participer à l'élévation des qualifications et à les reconnaître dans les salaires. Il s'agit également d'équilibrer les rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants et de créer les conditions plus favorables pour le développement des PME. L'avis invite à approfondir la réflexion, par exemple, sur le système des cotisations sociales.

3°) Augmenter la croissance effective suppose des politiques conjoncturelles et structurelles dynamiques en France et en Europe afin d'améliorer le potentiel de croissance. La CGT partage également l'insistance sur la politique industrielle et sur la cohérence des dispositifs publics, question évoquée à propos de l'Agence de l'innovation industrielle et des pôles de compétitivité. Il convient aussi d'évoquer la faible présence des salariés dans la gouvernance de ces pôles.

4°) Améliorer la croissance potentielle suppose aussi des « dépenses pour l'avenir » et des financements appropriés. Ainsi, l'avis suggère une hausse des dépenses publiques en recherche-développement de 10 % par an dans les cinq prochaines années. D'autres propositions sont formulées ; par exemple, la possibilité de réduire les coûts des financements bancaires.

5°) Enfin, renforcer le potentiel de croissance implique la construction d'une véritable démocratie sociale, pour dépasser les blocages actuels. La question de la mobilité des travailleurs est concrètement posée. Il s'agit, pour nous, d'associer cette nécessaire mobilité à l'indispensable sécurité professionnelle des salariés. L'avis apporte des éléments de réponse à cette question confirmant ainsi l'importance du sujet pour les perspectives de développement de notre société.

Nous partageons entièrement l'idée de mobiliser la force de travail en augmentant le taux d'emploi des femmes, des seniors et des jeunes à condition toutefois de ne pas poursuivre dans la voie de droits différenciés dans le monde du travail. Tous les salariés doivent avoir les mêmes droits.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Depuis le choc pétrolier de 1973, la croissance intensive des Trente glorieuses a déserté la France ; son retour attendu, notamment avec la mise en circulation de l'euro, s'est avéré illusoire. Parallèlement, le taux de chômage s'est aggravé, n'enregistrant que des baisses conjoncturelles.

Il n'y a là, rien de nouveau que la confirmation du legs de plus de vingt années de politiques économiques très libérales expliquant le décrochage de la croissance. L'absence de politique de relance, d'une part, l'affaiblissement de la recherche, de l'autre, en sont les causes principales. Dans un contexte de concurrence accrue qui glorifie les États champions de la compétitivité, les mal classés sont sommés de s'adapter ou de disparaître ! D'où des impératifs de réformes, pour supprimer les soi-disant rigidités du marché du travail, qui imposent de sérieuses régressions sociales, sans remédier au ralentissement de l'activité économique.

Le projet d'avis remet heureusement de l'ordre dans cette idée véhiculée du déclin des uns par rapport aux autres et met en perspective une nouvelle dynamique associant « croissance potentielle et développement ». Saisir l'enjeu de cette formule ne relevait pas de l'évidence, ainsi que les débats en section l'ont démontré.

Il en ressort que, même avec ses limites, la croissance potentielle considérée, est bien celle de la capacité à produire de l'économie pour enclencher une nouvelle phase de développement : ainsi, croissance et créations d'emplois en sont les objectifs ; et naturellement le groupe Force ouvrière s'inscrit dans cette logique.

Cette recherche de développement qui s'appuie sur une autre croissance renvoie à la nécessité d'intégrer le progrès social et environnemental comme déterminant des politiques économiques. Ce qui suppose une mesure d'évaluation, complémentaire au PIB, lequel assimilé à la richesse marchande et monétaire, reste trop imparfait pour juger de l'évolution du progrès. Mais le foisonnement des indicateurs conduit à une simple présentation de ceux-ci.

L'amélioration du potentiel de croissance revient à concilier aux deux niveaux national et européen, la politique conjoncturelle et structurelle, ce qui implique de modifier les choix budgétaires et monétaires actuels, pour parvenir au taux de 3 %, qui pour FO représente une étape et non un plafond.

L'exigence de cohésion sociale justifie, en effet, une réorientation du *policy-mix* vers un soutien de la demande, d'autant que l'espoir d'un modèle social européen s'est éloigné et avec, l'objectif du plein emploi.

Pallier cette carence ne doit pas conduire au transfert de modèles conçus ailleurs et sur des bases étrangères aux nôtres. FO souscrit au principe de nouvelles garanties, dans l'optique de sécuriser les salariés, et de stabiliser les entreprises. La productivité devrait trouver ici, un nouveau stimulant.

De même, l'insistance sur la formation initiale et continue, mérite une vraie prise de conscience, de la part des décideurs, dès lors où il s'agit d'une source indispensable à l'augmentation du taux de croissance potentiel. Cette recommandation vaut tout naturellement pour le système d'enseignement et de recherche public, dont la réussite tant ambitionnée, est hypothéquée par de sérieuses réductions budgétaires. C'est une exigence, pour assurer le rattrapage de l'économie française et son positionnement sur les créneaux à haute valeur ajoutée, qui permettent d'éviter les ruptures et d'engager un cycle long d'expansion.

Ce qui est en lien avec l'innovation et plus généralement avec ce qui résulte de l'accélération du mouvement de la connaissance, constitue un enjeu fondamental pour la création d'activités, d'autant que l'emploi en est la finalité. Dans ce cadre, FO soutient la rénovation d'une politique industrielle, mais rejoint l'avis sur l'impérieuse nécessité de coordonner les outils et les moyens pour une meilleure rentabilité économique et la satisfaction de la demande sociale.

En fait, si ce n'est une critique sur l'indigence du volet concernant les droits de propriété intellectuelle et les brevets qui devront être repris à l'occasion d'un prochain chantier, le groupe Force ouvrière, en phase avec l'avis, l'a voté.

Groupe de la coopération

Le rapport et l'avis, objets de nos débats, représentent l'aboutissement d'un travail approfondi, qui honore son auteur, en même temps que le Conseil économique et social. Le groupe de la coopération tient à saluer les très grandes qualités d'écoute et de conciliation, dont a fait preuve Pierre Duharcourt, au cours de ces travaux, qui ont permis une véritable réflexion commune. Notre groupe ne peut que souscrire à son ambition. L'enjeu majeur de nos sociétés contemporaines est bien d'établir les bases d'une croissance, socialement responsable, qui conjuguerait la recherche de l'optimum économique avec celle d'un développement solidaire et durable. Des efforts doivent être faits, pour concilier ces deux notions, et nous partageons là, dans l'ensemble, les propositions de l'avis. Nous regrettons cependant que, peut-être en raison de l'ampleur du sujet et d'un souci d'exhaustivité, l'avis n'ait pas davantage mis l'accent sur le rôle central de l'entrepreneur, dans le développement et la consolidation de la croissance, de même que dans la mise en place d'une politique de développement durable et solidaire. Pour cette raison, le groupe de la coopération estime que, l'environnement juridique et fiscal de l'entreprise doit être amélioré : des contraintes réglementaires allégées et des charges moins élevées, des conditions d'installation et de recours à l'investissement facilitées, permettraient aux entrepreneurs, plus confiants en l'avenir, d'accroître les embauches et de consolider les emplois créés. Rappelons, toutefois, que la compétitivité ne se résume pas à ces seuls facteurs. Des éléments structurants, tels que l'efficacité de la dépense publique, facteur de compétitivité du territoire, ou encore le dynamisme des PME y participent. De réels progrès sont à réaliser dans ces domaines. L'activité économique française souffre, aussi, d'un faible niveau d'emplois et d'une productivité globale du travail moins élevée qu'en certains pays et ce, malgré une productivité horaire satisfaisante. Ce schéma doit être renversé car il entraîne précarité, chômage et pauvreté. Encore faudrait-il, que la rigidité des dispositifs ne constitue pas une entrave au développement souhaité de l'emploi. En outre, le groupe de la coopération souhaite qu'une réelle attention soit portée à la relance, en cours, du processus de Lisbonne. Il réclame une plus grande coordination des politiques économiques, sociales et fiscales européennes car, comme le souligne l'avis, la dynamique européenne est, et doit rester, source de croissance.

Néanmoins, la réflexion sur la croissance optimale doit dépasser le strict cadre d'un choix d'instruments. Il convient, parallèlement, d'encourager des valeurs sociétales insuffisamment développées. Le goût du travail et de l'effort, sur le long terme, est à réaffirmer dans notre société. Les autorités publiques ont un rôle à jouer, en ce sens, par des incitations suffisantes, salariales et sociales. La croissance, associée au développement humain durable, ne sera ainsi possible, que si replaçons les valeurs (tels le partage, l'altruisme, le sens civique, la coopération...), au cœur du modèle social. Il devient nécessaire, au moment où certains repères traditionnels vacillent, d'impulser une nouvelle politique

éducative, au sens le plus large - publique mais aussi familiale-. Il s'agit d'un enjeu majeur, pour l'avenir des futures générations. Les entreprises coopératives, qui portent en elles, des valeurs humaines et sociales, montrent que la solidarité inter-générationnelle, et situer l'homme au cœur de l'économie, ne sont pas incompatibles avec les notions de profitabilité et de compétitivité, facteurs courants de croissance.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Groupe des entreprises privées

Le rapport présenté par Pierre Duharcourt réunit une masse considérable d'informations et constituera sans nul doute une source bibliographique d'un grand intérêt.

Pour ce qui concerne l'avis, si nous partageons avec le rapporteur plusieurs des idées qu'il énonce, nous y ajoutons aussi quelques nuances :

Il est vrai tout d'abord que le taux de croissance du produit intérieur brut (le PIB) ne peut pas résumer à lui seul les multiples facettes d'un pays. Il faut néanmoins être conscient de ce que le PIB n'est autre que le pouvoir d'achat de la population. Par exemple de 1980 à 2006, le taux d'accroissement du revenu disponible des ménages a été de 1,8 % par an, exactement comme celui du PIB. Cela veut dire qu'il serait illusoire d'espérer demain plus de pouvoir d'achat pour les Français sans une augmentation de la croissance potentielle de la France.

Nous rejoignons complètement le rapporteur lorsqu'il affirme qu'« *il est possible d'atteindre l'objectif plus ambitieux d'un potentiel annuel de croissance de 3 %* ». Cet objectif de 3 % a au demeurant déjà été posé il y a quatre ans lors des Premières rencontres de la croissance organisées en 2003, ce même objectif a été rappelé par le rapport Camdessus et encore l'an dernier dans un ouvrage publié par la chambre de commerce de Paris. Mais tous ces travaux montraient que pour atteindre cet objectif il fallait aussi des changements profonds dans de nombreux domaines.

Nous souscrivons enfin au diagnostic du rapporteur d'une « *trop faible réactivité du tissu économique français aux évolutions des marchés étrangers* ». Nous y souscrivons parce que les faits le démontrent. Par exemple, de 2000 à 2006, nos parts de marché à l'exportation dans le monde ont reculé. Par rapport à la seule zone euro, elles ont reculé de 16,7 % à 14,1 %. Cette tendance négative nous fait perdre chaque année environ 15 milliards d'euros de pouvoir d'achat et les emplois correspondants. C'est la principale raison de notre insuffisance de croissance.

En résumé, si nous soutenons plusieurs des idées du rapporteur, nous avons deux réserves majeures sur ce projet d'avis :

La première réserve est que les préconisations formulées dans l'avis nous paraissent très en deçà des changements qu'il faudrait envisager pour rendre notre économie plus réactive et pour faire passer effectivement la croissance potentielle française de 2 % à 3 % par an (ce qui signifie l'augmenter de 50 %) !

La deuxième réserve concerne la vision un peu étrange du monde économique qui ressort de la lecture de l'avis : un monde où il n'est question que de régulations et d'interventions publiques, mais un monde sans entreprises.

Or qui d'autre peut créer la croissance sinon les entreprises ? Permettez moi une simple citation d'un économiste bien connu « *l'impulsion fondamentale qui met et maintient en mouvement la machine capitaliste est imprimée par les nouveaux objets de consommation, les nouvelles méthodes de production et de transport, les nouveaux marchés, les nouveaux types d'organisation industrielle, tous éléments créés par l'initiative capitaliste* ».

Ce que nous rappelle Schumpeter, c'est que si la croissance est le résultat d'un effort collectif, l'impulsion fondamentale qui met et maintient en mouvement la machine économique, c'est à dire qui fait la croissance, est toujours donnée par les entrepreneurs.

Sans avoir d'opposition globale avec le texte, le groupe des Entreprises privées n'y a pas trouvé les réponses à ses attentes, ni les propositions de nature à changer la trajectoire de notre économie.

Le groupe par conséquent s'est abstenu.

Groupe des entreprises publiques

L'avis qui nous est proposé aujourd'hui, s'inscrit dans la démarche logique des travaux de la section des questions économiques générales et de la conjoncture. La section a, d'abord posé, le cadre général du processus de Lisbonne et ses implications en matière de politique économique, dans un avis présenté par Henri Feltz. Elle a, ensuite, fait des propositions concrètes pour améliorer la conjoncture économique et sociale de notre pays, donc la « croissance réelle », dans un avis de conjoncture présenté par Michel Didier. Il restait à donner des pistes pour améliorer la « croissance potentielle » et le développement, de façon durable, c'est-à-dire dans toutes leurs dimensions économiques, sociétales et environnementales.

L'avis expose que le décrochage de la croissance européenne par rapport à la croissance des États-Unis, s'explique par l'écart de croissance potentielle entre les deux continents : ainsi en France, la croissance réelle est limitée par le niveau de la croissance potentielle, qui se situe autour de 2 %. Pour le rapporteur, qui reprend des analyses publiées récemment, la croissance potentielle pourrait atteindre 3 % dans notre pays.

Par ailleurs, l'avis affirme avec force, que l'amélioration de la croissance potentielle ne se résume pas à l'augmentation du PIB potentiel. Si celui-ci augmente sans tenir compte de ses effets collatéraux potentiels en matière environnementale, avec par exemple des émissions supplémentaires de gaz à effet de serre, ou sociale, avec une augmentation du nombre d'exclus ou de travailleurs pauvres qui menaceraient la cohésion sociale, cette croissance ne peut être durable.

En matière environnementale, le récent rapport Stern sur le réchauffement climatique, pose clairement les risques de récession, à terme rapproché, d'une croissance qui négligerait le facteur environnemental. Dans ce domaine, le groupe des entreprises publiques apprécie l'approche pragmatique mais volontariste du rapporteur sur le protocole de Kyoto : de nouveaux mécanismes incitatifs doivent être impérativement recherchés, afin qu'un plus grand nombre de pays rejoignent une démarche progressive et à long terme.

En matière économique et sociale, le groupe des entreprises publiques partage la position selon laquelle l'amélioration de la croissance potentielle passe par l'innovation et des activités à haute valeur ajoutée. Cet objectif ne peut être atteint, que par une plus grande qualification des emplois et des personnes dans tous les secteurs de l'économie, et pour toutes les catégories sociales : il nous faut donc investir massivement dans la formation, l'enseignement supérieur, et la recherche.

La recherche de l'excellence s'enrichit naturellement d'une démarche consistant à favoriser la mixité sociale, comme cela a été engagé, par exemple, par l'Institut des études politiques de Paris, pour ses élèves.

Sur le plan strictement économique, l'amélioration de la croissance potentielle passe par celle de la production potentielle, donc du taux d'emploi : l'avis cible, à juste titre, des propositions sur l'amélioration du taux d'emploi des femmes, des seniors et des jeunes. Par ailleurs, l'avis insiste sur l'importance de la vitalité du tissu des petites et moyennes entreprises, pour le dynamisme global de notre économie. Plusieurs propositions concrètes leur sont consacrées, dans cet avis.

Le groupe des entreprises publiques regrette néanmoins que les facteurs explicatifs de certains chiffres n'aient pas été davantage recherchés dans nos spécificités françaises : ainsi, lors de la Conférence des revenus du 14 décembre dernier, il a été rappelé que les gains de productivité ne dépassent pas, aujourd'hui, 1,5 % par an, en France, contre un rythme de 2,5 à 3 % en Allemagne et au Japon. De même, de 2000 à 2006, le coût moyen de l'heure travaillée a augmenté de 10,2 % en Allemagne et de 21,7 % en France.

Au delà de la question de la productivité horaire, celle du nombre d'heures effectivement travaillées, mériterait une analyse plus approfondie, dans la comparaison entre les pays

Néanmoins, compte tenu de la cohérence et de la pertinence des grandes lignes proposées par cet avis, qui rejoignent pour certaines les propositions faites dans plusieurs avis récents de notre assemblée, le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement

M. Feltz : « Je tiens à féliciter le rapporteur pour le traitement de ce sujet difficile à plus d'un titre. En ce domaine, en effet, les approches théoriques sont différentes et souvent très opposées. En outre, les échéances politiques françaises ne facilitent pas l'étude d'un tel sujet avec la sérénité pourtant indispensable à l'établissement d'un diagnostic juste et à l'élaboration de propositions concrètes. Enfin, la médiatisation importante d'une opposition de points de vue entre les tenants du courant social et les « déclinologues » a compliqué la tâche du rapporteur comme de la section, sachant qu'en amont des choix que doit faire une société quant à l'utilisation et à la juste répartition des richesses produites, il est nécessaire de se mettre d'accord sur des données les plus élémentaires.

Le potentiel de croissance d'une société dépend de quelques paramètres simples : le nombre de gens en âge de travailler, le nombre d'années de travail durant la vie, le temps de travail annuel, l'efficacité au travail, le capital disponible et son utilisation efficace enfin, ce qui implique des arbitrages concernant les sommes consacrées à la recherche et à l'investissement d'une part, aux dépenses de fonctionnement d'autre part. Or, en ces domaines, force est de reconnaître que la France a collectivement fait le choix d'un temps de travail, au long de la vie, moins important que dans d'autres pays développés, même si la productivité horaire française, reconnue comme très élevée, compense en tout ou partie ce point.

La France n'a donc pas fait le choix en ce domaine d'une croissance maximum, mais celui d'un équilibre entre temps de travail et intensité au travail. S'agissant de l'utilisation des moyens financiers publics, le choix collectif du pays a consisté depuis longtemps, que les gouvernements soient de droite ou de gauche, à privilégier les dépenses de fonctionnement de l'État plutôt que l'investissement, et cela au prix d'un déséquilibre du compte d'exploitation puisque l'État dépense 25 % de plus qu'il n'encaisse, malgré des prélèvements publics parmi les plus importants des pays développés.

Un tel choix a eu comme conséquence de dégrader de façon insupportable le bilan. Concrètement, la vente des actifs de l'État n'a pas empêché le recours à un endettement plus que préoccupant. Aussi, corriger au plus vite les dérives constatées concernant le déficit de l'État et la dégradation du bilan est un préalable pour améliorer le potentiel de croissance.

Ce point étant supposé acquis, on ne peut qu'approuver bon nombre des propositions du projet d'avis, à commencer par la nécessaire mobilisation de la force de travail en augmentant le taux d'emploi. Il faut aussi améliorer l'efficacité des interventions publiques, en conjuguant une réduction du déficit sans augmentation des prélèvements, donc en diminuant les dépenses de fonctionnement, et une augmentation des dépenses d'investissements et de recherche tout en réduisant l'endettement. De même doit-on orienter plus efficacement les financements vers la croissance et la cohésion sociale, car sans cohésion sociale et donc sans meilleure justice sociale, il n'y a pas de redressement possible.

Il est regrettable toutefois qu'il ne soit pas dit avec force que la situation financière de l'État implique, dans un premier temps, des sacrifices pour le pays dans son ensemble. En particulier, il serait correct de souligner que la nécessité d'améliorer l'efficacité de la dépense publique pour réduire l'endettement, sans pour autant sacrifier l'investissement et les interventions nécessaires à la cohésion sociale, suppose une diminution des dépenses de fonctionnement, sauf à augmenter les ressources de l'État et donc les prélèvements obligatoires. En contrepartie, la réussite du redressement et l'obtention d'un potentiel de croissance plus élevé supposent pédagogie et justice sociale.

Au total, le groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement votera le projet d'avis ».

Groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité tient à saluer le travail du rapporteur, qui a le mérite de clarifier les outils d'analyse, ainsi que les éléments du débat économique et social, en prenant en compte les trois dimensions économique, sociale et environnementale, telles que définies, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Face aux thèses pessimistes, voire « déclinistes », il cherche à montrer qu'il est possible, par le biais de différents facteurs, d'augmenter le taux d'emploi et la productivité, déterminants de la croissance potentielle, sans remettre en cause le bien être social de la population.

Si d'aucuns disent que la croissance n'est pas tout, d'autres pensent que sans croissance, on ne peut rien. L'avis a cherché à concilier ces deux positions, dans l'idée d'une croissance vecteur de développement, qu'elle nourrit par et culturel, au delà du seul aspect économique, et qui profite à tous, quand elle est partagée.

Il propose, à la lumière d'indicateurs économiques, sociaux, voire sociétaux, d'énoncer l'ensemble des moyens susceptibles d'améliorer le potentiel de croissance de notre pays : protection de l'environnement, recherche, formation, emploi, investissement, dialogue social...

Le groupe de la mutualité insiste, notamment, sur la question du financement de la protection sociale et sur le souhait, émis par le rapporteur, de poursuivre cette réflexion, qui ne doit pas être abandonnée, malgré les différents rapports qui ont été remis (CAE, Conseil d'analyse stratégique...), mais qui finalement, ne se prononcent pas vraiment, sur les différentes solutions envisagées.

Une attention particulière doit aussi être portée, sur la question de la recherche et de la formation, à tous les niveaux et à tous les âges, afin d'améliorer l'insertion professionnelle mais aussi, l'insertion dans la vie, à travers, notamment, une réflexion approfondie sur la sécurisation des parcours professionnels, réflexion en cours dans notre assemblée.

Enfin, la cohésion sociale est un facteur essentiel de la croissance « solidaire et durable ». C'est pourquoi le groupe de la mutualité souligne le rôle des acteurs de l'économie sociale : ancrées sur les territoires, les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises stables, créées par des groupes de personnes et dont la solidarité est au cœur de leur projet. Leurs réserves impartageables, permettent de forger, sur plusieurs générations, des capacités financières d'intervention inaliénables, gage de durabilité.

En conclusion, le groupe de la mutualité considère, que cet avis constitue une synthèse utile des études et théories économiques, ainsi que des précédents avis du Conseil, mais aussi un bon socle, tant pour des approfondissements ultérieurs, que pour des politiques gouvernementales à venir. Il a voté l'avis.

Groupe de l'Outre-mer

Ce sujet théorique difficile a été traité avec beaucoup d'intelligence. Les compléments concrets qui lui ont été apportés le rendent lisible et opérationnel.

Le groupe n'insiste pas sur les difficultés de ce sujet, doubles, puisque ce dernier ajoute aux incertitudes portant sur la notion de taux de croissance potentielle, celles résultant de sa combinaison avec la notion de développement.

Mais en même temps cette approche permet à l'avis de dépasser les discussions portant sur la seule croissance potentielle, puisqu'il introduit dans le débat la notion à laquelle plusieurs rapports du Conseil Economique et Social se sont déjà référés, celle d'indicateurs de développement durable, voire même de bien être collectif.

Dès lors la question n'est plus seulement de savoir comment atteindre le taux de croissance correspondant au niveau ne produisant pas de tensions économiques insoutenables, mais aussi de savoir si l'Outre-mer pourra en même temps respecter ce que l'avis appelle « les trois piliers du développement durable ».

Le groupe de l'Outre-mer est particulièrement sensible aux aspects environnementaux du développement. Il est aussi préoccupé par l'insuffisante mobilisation du capital humain de la plupart des collectivités, en particulier celles où le nombre de bénéficiaires du RMI continue à augmenter alors même que la croissance effective a été plus rapide qu'en métropole.

Il est donc évidemment d'accord avec les principales propositions :

- agir pour un développement durable ;
- encourager le dynamisme du tissu économique ;
- faciliter les transitions vers les activités à haute valeur ajoutée ;
- conjuguer la création d'emplois et les progrès de productivité ; notamment grâce à la recherche-développement ;
- améliorer le taux d'insertion ;
- améliorer l'efficacité des interventions publiques.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Obadia : « Je me félicite de ce que le Conseil puisse porter des réflexions dépassant le conformisme qui domine tant le débat public dès lors qu'il s'agit d'économie et montre que l'on peut explorer d'autres possibles pour surmonter la crise globale qui plombe la société française depuis plus de trente ans.

Le projet d'avis permet de réinterroger utilement quelques fondamentaux. Il rappelle, et ce rappel est trop rare aujourd'hui, que la finalité de l'activité économique est de répondre aux besoins de la société et des personnes.

Or, depuis que la financiarisation galopante s'est étendue sur le monde, on l'a quelque peu oublié. Tout devient marchandise et l'on ne se préoccupe désormais prioritairement que de la valeur d'échange, en négligeant ce qui est pourtant l'essentiel : la valeur d'usage. Il existe pourtant entre les deux une dialectique fondamentale pour l'activité économique et son rôle dans la société.

Dans le même ordre d'idée, la réflexion ébauchée sur les indicateurs économiques, que l'on pourrait étendre d'ailleurs aux critères de gestion des entreprises, met en garde contre les appréciations mutilant la réalité dans ses différentes dimensions, qui conduisent à des préconisations ou des décisions contre-productives pour un développement équilibré et durable de la société. On ne prétend optimiser aujourd'hui que ce que ces indicateurs éclairent, en laissant dans l'ombre la masse des problèmes sociaux, sociétaux et environnementaux engendrés par les décisions à court terme des marchés financiers, marquées principalement par la recherche du taux de profit maximum.

Tout cela conduit, comme le souligne le projet d'avis, à une conception étrequée de la croissance potentielle. Le texte démystifie utilement celle qui prévaut aujourd'hui et qui survalorise le critère de l'inflation pour garantir la valeur des actifs financiers, conformément aux thèses monétaristes, faisant du marché du travail et de sa flexibilisation la variable d'ajustement essentielle.

D'où d'ailleurs les injonctions à réformer en France et en Europe le code du travail dans le sens d'un abaissement des garanties collectives des salariés. D'où encore la notion de chômage d'équilibre, traduction française édulcorée du beaucoup plus explicite NAIRU, qui signifie « taux de chômage n'accéléral pas l'inflation », l'hypothèse étant posée que celle-ci provient principalement des salaires. Dans cette conception, donc, le plein emploi est tout simplement la situation dans laquelle on atteint le chômage d'équilibre, soit 8 % en moyenne en Europe. Cela relativise la portée de nombre de discours officiels se fixant le plein emploi pour objectif !

Il est donc important de mettre en avant une conception élargie de la croissance potentielle, visant à atteindre l'optimum de mobilisation quantitative et qualitative des capacités matérielles, technologiques et humaines du pays pour répondre aux besoins. Cela débouche sur un nouveau modèle de croissance dont le projet d'avis ébauche les contours, avec d'intéressantes réflexions sur la notion trop souvent galvaudée de développement durable, dont il affirme l'importance de toutes les dimensions, ou encore sur la dynamisation de l'ensemble du tissu économique, affirmant la nécessité d'une politique industrielle et de la transition vers des activités à haute valeur ajoutée. D'où l'importance de l'investissement dans la recherche, dans l'innovation et dans la formation.

Le projet d'avis aborde aussi la nécessaire mobilisation de la force de travail et l'augmentation du taux d'emploi, insistant sur la promotion de nouvelles régulations, avec un rôle affirmé et réformé de l'intervention publique, avec des mesures de réorientation des financements publics et privés vers la croissance et le progrès social. Bref, s'inscrivant dans une mondialisation maîtrisée, il ouvre des perspectives nouvelles en rupture avec la course insensée à la régression des droits et à la recherche permanente du moins-disant social, fiscal, réglementaire et environnemental.

Pour toutes ces raisons je voterai ce projet d'avis, en espérant qu'il permettra de nourrir d'autres réflexions, car c'est aussi la responsabilité du Conseil que de proposer des voies nouvelles ».

M. de La Loyère : « Je salue le grand courage du rapporteur qui, sur le thème de la croissance potentielle et du développement, a tenté absolument de faire converger des éléments apparemment disparates. Or il faut regarder la réalité en face : le premier problème qui se pose à la France c'est sa trop faible croissance, et c'est l'absence de croissance qui conduit à la paupérisation. Car lorsque la croissance est plus forte, les équilibres entre prix, salaires et niveau de

chômage jouent en faveur de la hausse des rémunérations comme par un phénomène naturel.

Malheureusement, on se plaît aujourd'hui à inverser l'ordre des facteurs en faisant croire que c'est uniquement par le dialogue, la discussion, bref par une sorte de non-arbitrage que l'on va créer les conditions de la richesse. On ferait mieux de s'inspirer des pays voisins et notamment de la Grande-Bretagne, où le New Labour a su ramener la croissance et créer ainsi les conditions d'une hausse du pouvoir d'achat. Et de fait, il est toujours plus facile de mener une politique sociale et d'améliorer le sort de tous, notamment des personnes en situation difficile, quand il y a de la croissance.

On doit par ailleurs cesser de faire croire aux Français que le pacte de stabilité est la cause de tous les malheurs. De même, il est un peu facile de désigner la BCE comme bouc émissaire, comme si la baisse d'un quart de point des taux allait miraculeusement régler les problèmes et relancer spontanément la croissance – ce que d'ailleurs ne fait pas le rapporteur.

À ne fixer aucune priorité on ne décide d'aucune politique. Or quels que soient les débats sur la répartition des fruits de la croissance, le problème de la croissance se situe en amont. À ce titre, le projet d'avis est décevant car, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, il n'analyse pas la question des délocalisations, n'essaye pas de voir si celles-ci sont positives ou non, ne se penche pas sur la chaîne de valeur qui se crée autour d'un produit, depuis la conception jusqu'à la commercialisation, voire le service après-vente. Or, on sait que pour certains produits, le montage ne correspond qu'à 5 % du prix final, ce qui signifie que la délocalisation peut ne concerner que 5 % du produit. Plutôt que d'opposer de même le plan Beffa aux pôles de compétitivité, comme le fait le rapporteur, il aurait été souhaitable de voir comment ces derniers ont réussi, c'est-à-dire lorsque autour des centres de recherche se sont développées les activités économiques : c'est là la véritable source de résultats, comme on peut le voir à Grenoble, à Toulouse ou à Caen.

Ainsi que le dit Christian Blanc, la France est confrontée à un choix entre la croissance et le chaos. Une fois ce choix arrêté, il sera toujours temps de savoir comment l'on distribue les fruits de l'effort. De ce point de vue, l'exemple de l'industrie mécanique allemande, l'une des plus fortes du monde, est significatif. Car l'Allemagne a des conditions de production qui ne sont pas plus avantageuses qu'en France et des conditions monétaires identiques : elle devrait donc connaître les mêmes difficultés. Certes, durant un temps, il y a eu des délocalisations, notamment des industries allemandes vers les pays de l'Est, et l'on a pu craindre que l'industrie allemande se trouve en difficulté. Mais au final, que s'est-il passé? Non seulement, l'industrie mécanique allemande n'a pas perdu d'emploi, mais elle en a créé plus qu'elle n'en avait perdus, malgré ces apparentes délocalisations.

Enfin, j'aurais aimé que soit traitée la question des partenariats publics-privés comme un moyen de mettre l'épargne privée au service des équipements publics.

J'aurais souhaité un avis plus concret, plus pragmatique, plus tourné vers la recherche effective des facteurs de la croissance potentielle.

Pour ces raisons, je ne voterai pas le projet d'avis ».

Groupe des professions libérales

Niveau de vie et solidarité sont deux composantes intimement liées d'une société dont le but est d'augmenter le bien-être de ses membres. C'est ce qui ressort de l'avis que le rapporteur a présenté et nous l'approuvons. Si l'on ne parvient pas à accroître de façon régulière le niveau de la production, le coût relatif de la solidarité s'alourdira. Revenir à une situation d'équilibre passe donc par la croissance économique, la seule permettant de maintenir un volume d'activité très élevé offrant une garantie collective d'emploi et de protection sociale.

Le rapporteur a listé les moyens d'améliorer le potentiel de croissance et suggéré des réformes à mettre en œuvre en vue de conjuguer les objectifs d'efficacité et d'équité. Si le groupe des professions libérales approuve le diagnostic et les objectifs, il est plus nuancé sur les moyens pour les atteindre.

La croissance potentielle d'un pays résulte de la combinaison entre capital, travail et innovation. La vitesse de croisière de la France, sa « croissance potentielle » au regard de son parc technique, de sa main d'œuvre, et de sa capacité d'innovation, a diminué. Cela s'explique : la population active stagne. Les entreprises renouvellent moins vite leurs équipements. Restent les gains de productivité. Il n'est pas écrit que l'université française doive vivre dans le dénuement, ou que les dépenses de recherche et développement ne doivent pas être mieux redéployées. La solution réside dans la capacité de notre pays à se réformer.

Si on veut élever durablement la croissance, il n'y a pas d'autre solution que d'améliorer l'offre des facteurs de production : capital, travail et progrès technique.

Premier facteur : le capital. L'avis propose d'encourager le dynamisme de l'ensemble du tissu économique et donc de créer un environnement favorable au développement économique. Il est clair que la croissance et la création d'emplois dépendent essentiellement de la vitalité du tissu des entreprises notamment petites et moyennes. Simplifier leur gestion, simplifier l'embauche, réduire leurs charges et leurs contraintes, faciliter leur accès au crédit bancaire, sont autant de facteurs qui contribuent à leur dynamisme. Nous ne démentirons pas le rapporteur sur ce point.

Deuxième facteur : le travail. Nous regrettons que le rapporteur n'ait pas développé la question hélas polémique de la durée du travail. Les Français sont peu nombreux à travailler, et ils travaillent peu de temps. Il y a donc des marges de croissance de la quantité de travail, notamment du côté des seniors, des jeunes et des femmes. Si l'impact de la mise en œuvre des 35 heures est relativement bien identifié, il n'en va pas de même pour le taux d'emploi de la population active. Il apparaît dans l'ensemble des pays développés que les taux d'emploi sont étroitement corrélés avec le niveau de formation. Le faible taux d'emploi observé en France reflète un niveau insuffisant de formation et de qualification de la population active. Phénomène particulièrement marqué aux deux extrémités de la pyramide des âges : la population âgée et celle de moins de 25 ans. C'est un fait : une majorité de salariés a un niveau de formation faible qui l'handicape face aux mutations technologiques et à la mondialisation. Si nous approuvons la proposition du rapporteur de mobiliser la force de travail en augmentant le taux d'emploi, nous craignons que la recherche de nouvelles garanties pour le salarié ne freine la capacité financière des petites entreprises. La sécurisation des parcours professionnels ne doit pas être à la seule charge de l'entreprise.

La solution réside dans une politique beaucoup plus offensive en matière d'éducation et de formation. Réduire les sorties du système scolaire sans qualification et entreprendre une politique de formation des non-qualifiés constituent les deux priorités de notre économie. Si un effort budgétaire en faveur de la recherche et de l'université est indispensable pour combler les retards accumulés, la vraie priorité éducative réside dans le primaire et le collège. Pour renouer avec une croissance forte, la France doit mettre la politique éducative au cœur de la politique économique.

Troisième facteur : l'innovation. La force de toute économie moderne repose sur sa capacité à innover et à diffuser les produits de la recherche issus du privé, des universités ou des agences publiques. Dans la compétition du savoir et de l'intelligence, notre pays est pénalisé par la faiblesse de son enseignement supérieur et par la gestion centralisée des universités, source de blocages. Pour redonner du souffle à notre système, l'autonomie est une ardente obligation. Il faut introduire davantage de souplesse dans la gestion des emplois, développer les partenariats publics-privés, décloisonner la recherche publique. Chaque réforme crée de nouveaux organismes sans rationaliser l'existant. Il en résulte des chevauchements de compétences et un saupoudrage de moyens. La dépense publique de recherche est élevée en France mais se révèle inefficace. Plus généralement, le rapporteur a raison de vouloir améliorer l'efficacité de la dépense publique et rationaliser les choix budgétaires.

Nos emplois de demain dépendent avant tout de la capacité de notre enseignement supérieur à former des chercheurs, de nos centres de recherche à effectuer de nombreuses découvertes et à les diffuser ainsi que nos entreprises à les exploiter. Il est indispensable de construire rapidement cette chaîne de la réussite. De notre capacité à innover, à créer des concepts et à produire des idées dépendra notre avantage compétitif.

Le rapporteur a rappelé que notre vraie marge se situe dans la valeur ajoutée de demain, c'est-à-dire la recherche, le développement et l'innovation d'aujourd'hui... C'est pourquoi le groupe des professions libérales a voté l'avis.

Groupe de l'UNAF

L'avis sur *Croissance potentielle et développement* s'inscrit dans un contexte économique et social marqué par l'impératif de renforcer la croissance de notre pays. Il souligne : « *l'amélioration du potentiel de croissance de notre pays apparaît comme une condition pour consolider son modèle de croissance* ». Le groupe de l'UNAF souscrit à ce propos.

Le concept de croissance potentielle est, en effet, analysé avec clarté, en particulier pour souligner ses qualités d'équilibre et d'intégration d'un développement durable. Il prend en compte les incidences sur le développement humain et le progrès social. Il rejoint l'indicateur de développement humain proposé par le Programme des Nations unies, plus proche des réalités vécues par les sociétés, et plus en adéquation avec une croissance effective et dynamique.

Le groupe de l'UNAF adhère à cette approche qui est complétée par une réflexion destinée à réorienter le contenu de la croissance, et la revitalisation des territoires. L'accent est mis aussi sur l'essor des activités à valeur ajoutée et la capitalisation des savoir-faire, les connaissances, la recherche-développement.

L'UNAF est particulièrement sensible à l'impératif de respect de l'environnement et de la cohésion sociale. Nos sociétés ont su, pour la plupart, se fonder sur un haut niveau de redistribution, une forte présence des services publics, des protections sociales gagées sur la solidarité. Les réformes et les actions à conduire doivent renforcer ce modèle, conforme à l'attente et à l'intérêt des familles. Les propositions développées dans l'avis sont une excellente synthèse des travaux conduits par notre assemblée.

Le groupe de l'UNAF insiste sur deux points : tout d'abord l'emploi, puis l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, qui sont des préoccupations majeures pour les familles. Il partage également les idées contenues dans le court paragraphe consacré à l'emploi des femmes et à l'égalité hommes-femmes. On ne peut que regretter les écarts qui subsistent encore, entre les hommes et les femmes, concernant les revenus et les responsabilités professionnelles.

À cet égard, favoriser le libre choix des couples est une des causes du maintien d'un bon niveau de fécondité, tout comme les mesures d'accompagnement, principalement pour l'accueil du jeune enfant, ou les mesures fiscales. Il convient de promouvoir une politique familiale dynamique et ambitieuse facilitant l'insertion des familles dans la société et leur environnement, en éradiquant toute forme d'exclusion ou de marginalisation. Le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur d'avoir tenu compte de ses préoccupations en la matière.

L'insertion des jeunes dans la vie de travail appelle, enfin, un effort particulier pour promouvoir des formations adaptées ouvrant sur une bonne intégration professionnelle. La formation doit être le moyen donné à chacun de découvrir ses compétences, de les exercer et de les parfaire, ce qui signifie qu'elle s'assortit d'une entrée dans la vie active, en toute responsabilité.

Enfin, le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur de lui donner les outils d'une réflexion qui va dans le sens de la promotion de la famille et des jeunes. Il s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe de l'UNSA

L'UNSA tient à souligner la grande valeur des travaux entrepris par le rapporteur. Comme lui, elle est très attachée au fait de disposer d'instruments qui, au delà de mesures contestables de « performances » quantitatives permettent de juger du progrès dans le bien-être des populations, qui demeure le véritable but de la croissance.

À l'évidence, le Produit intérieur brut (PIB), expression comptable de la richesse marchande, pour reprendre l'expression de l'avis, gomme toute la réalité sociale faite encore, malheureusement, de disparités fortes, de précarisation et même d'exclusion. Grave aussi, est l'ignorance des multiples conséquences de la recherche systématique de croissance, en matière d'environnement et d'écologie.

L'UNSA approuve, particulièrement, les propositions justifiant l'élaboration de véritables indicateurs de développement humain. Cela passe, déjà, par la valorisation de ceux qui existent déjà et le déploiement d'une véritable volonté politique, pour les diversifier et les affiner de façon à asseoir leur reconnaissance.

En ce qui concerne la croissance potentielle, qui fait le cœur de l'avis, le mérite incontestable de cette notion, est de concilier, tant au plan national qu'europeen, les impératifs d'une politique conjoncturelle dynamique, avec une politique structurelle améliorant le potentiel de croissance. Ainsi, cela permet de s'émanciper de la seule contrainte des coûts qu'il faut à tous prix réduire (en particulier pour le travail avec les effets néfastes sur les salariés) et rendre à l'investissement, son rôle moteur de création de nouvelles capacités productives.

En alimentant le moteur de la « croissance endogène », on adopte une attitude de sortie par le haut, ce qui ne fait, d'ailleurs, que confirmer la pertinence de la stratégie européenne dite « de Lisbonne », malheureusement laissée en jachère. L'UNSA partage, là aussi, les constats de l'avis : les réformes à mettre en œuvre, doivent conjuguer les objectifs d'efficacité et d'équité, en s'appuyant sur un véritable dialogue social. De plus, si la croissance doit être stimulée par l'innovation, elle doit aussi être réorientée, en prenant en compte les trois piliers, économique, social et environnemental, du développement durable.

Pour l'UNSA, c'est bien par l'amélioration du potentiel de croissance conciliant les impératifs de la cohésion sociale et de préservation de l'environnement, en France comme dans l'Union européenne, que réside la clé de notre développement futur. Ceci passe par des efforts plus intenses au plan européen, pour éviter que le souci exclusif de la concurrence n'enlise l'Union dans les errements du *dumping* et du chacun pour soi. C'est aussi, dans ce cadre, qu'une politique industrielle, reposant sur des pôles d'excellence et de développement, doit pouvoir trouver sa place, ce qui implique une nouvelle politique budgétaire (nationale et européenne) et une revalorisation de l'utilisation des fonds structurels européens. Cette ambition ne peut, cependant, pas être totalement menée à bien, sans un effort soutenu et renforcé, en matière de formation, à tous les niveaux et de qualification professionnelle. Ceci implique, bien sûr, d'améliorer l'insertion et la sécurisation des parcours professionnels.

L'UNSA propose l'institution d'une conférence salariale annuelle tripartite, qui serait le lieu d'un débat, qui ne se limiterait pas à la seule question salariale, mais s'étendrait à l'emploi et aux revenus, afin de fixer les conditions du développement de l'emploi et d'une progression des salaires. Elle se rallie donc, aux préconisations de l'avis, pour l'instauration d'une concertation sociale approfondie.

L'UNSA a retrouvé tout au long de l'avis l'essentiel de ses préoccupations et considère qu'il constitue une étape importante, pour clarifier les outils d'analyse et au delà les éléments du débat économique et social. Elle a voté l'avis.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i>	191
<i>Ont voté pour</i>	161
<i>Ont voté contre</i>	2
<i>Se sont abstenus</i>	28

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 161

Groupe de l'agriculture - MM. Aussat, Baucherel, de Beaumesnil, de Benoist, Boisgontier, Boisson, Canon, Cartier, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Couturier, Ferré, Giroud, Guyau, Lemétayer, Lépine, Marteau, Pelhate, Pinta, Salmon, Szydłowski, Thévenot.

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Dréano, Duplat, Griset, Liébus, Martin, Paillason, Pérez.

Groupe des associations - MM. Da Costa, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mme Azéma, M. Bérail, Mmes Boutrand, Collinet, MM. Heyman, Jamme, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mme Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, M. Vérollet.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Fazilleau, Louis, Mme Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Decisier, Dellacherie, Delmas, Mme Doneddu, M. Durand, Mmes Hacquemand, Kotlicki, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Michel, Muller, Rozet.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bécuwe, Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Lemerrier, Mazuir, Noguès, Mmes Perray, Pungier, MM. Quentin, Rathonie, Reynaud, Mme Videlaïne.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Budin, Fosseprez, Fritsch, Gautier, Prugue, Ségouin, Thibous, Verdier, Zehr.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Duport, Mme Duthilleul, MM. Gadonneix, Graff.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant, Laxalt, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - Mme André, MM. Kanimoa, Omarjee, Paoletti, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aurelli, Mme Benatsou, M. Cannac, Mme Cuillé, M. Dechartre, Mmes Dieulangard, Douvin, MM. Duharcourt, Duquesne, Figeac, Gentilini, Mme Kristeva-Joyaux, MM. Le Gall, Mandinaud, Marcon, Masanet, Massoni, Mme Morin, MM. Obadia, Pasty, Plasait, Roulleau, Slama, Steg, Sylla, Valletoux.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNAF - Mme Basset, MM. Brin, Édouard, Fresse, Guimet, Mmes Lebatard, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

Ont voté contre : 2

Groupe des personnalités qualifiées - M. de La Loyère, Mme Rolland du Roscoät.

Se sont abstenus : 28

Groupe des entreprises privées - Mme Bel, MM. Bernardin, Buisson, Mme Clément, MM. Creyssel, Daguin, Didier, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Gorse, Jamet, Lebrun, Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Placet, Roubaud, Salto, Schilansky, Pierre Simon, Talmier, Tardy, Veysset, Mme Vilain.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Ferry, Nouvion.

RAPPORT

**présenté au nom de la section des questions
économiques générales et de la conjoncture
par M. Pierre Duharcourt, rapporteur**

Le 8 mars 2005, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des questions économiques générales et de la conjoncture la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis intitulés *Croissance potentielle et développement*.

La section a désigné M. Pierre Duharcourt comme rapporteur.

Pour son information, elle a procédé à l'audition de :

- M. Jean-Paul Betbeze, conseiller du président et du directeur général du Crédit Agricole ;
- M. Pierre Cahuc, professeur à l'Université Paris I ;
- M. Gilbert Cette, directeur adjoint des Études économiques et de la recherche de la Banque de France ;
- M. Elie Cohen, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- M. Luc Denayer, secrétaire général du Conseil central de l'économie (Belgique) ;
- M. Jacky Fayolle, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) ;
- M. Jean Gadrey, professeur à l'Université Lille 1 ;
- M. Jean-Hervé Lorenzi, conseiller du directoire de la compagnie financière Edmond de Rothschild ;
- M. Henri Sterdyniak, directeur du département de la mondialisation à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Toutes les personnalités qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de ce rapport voudront bien trouver ici l'expression de la reconnaissance du rapporteur ainsi que celle de la section¹.

*
* *

¹ Rédaction achevée le 19 octobre 2006.

INTRODUCTION

Le constat semble aujourd'hui bien établi que les États-Unis bénéficient depuis quelques années d'une croissance plus dynamique que l'Europe - en particulier que la France et plus généralement la zone euro - et qu'ils creusent à nouveau leur avance en termes de niveau de vie.

L'existence d'un « décrochage » européen fait ainsi resurgir la thèse du « déclin », qui fait partie des thèmes récurrents du débat sur le « Vieux continent »² et qui s'alimente aujourd'hui du constat des performances enregistrées par son partenaire et concurrent américain, des gains de parts du marché mondial par les pays émergents, ainsi que des soubresauts de la construction européenne. Les épisodes de « rattrapage » comme celui qui se produisit durant les « Trente glorieuses » n'apparaîtraient, dans cette optique, que comme des parenthèses sans effet sur la tendance de long terme.

Si ces analyses « déclinistes »³ développent des thèses qui paraissent trop unilatérales, elles ont le mérite de poser sans complaisance⁴ des problèmes qui conditionnent l'avenir de l'Europe et celui de notre pays⁵. Cet avenir est marqué par l'évolution démographique. L'allongement de la durée de vie traduit un progrès de civilisation mais il a comme contrepartie la réduction de la part des actifs dans la population⁶ et l'accroissement des problèmes de financement de la protection sociale. Cette évolution sera d'autant mieux maîtrisée que seront augmentés le taux d'emploi et la productivité.

Il n'est pas sans intérêt de noter que la thèse du déclin français ou européen avait été précédée, deux décennies auparavant, de la thèse inverse du déclin américain, s'expliquant quant à elle par le constat du processus de rattrapage précédemment évoqué (concernant l'Europe, mais aussi des pays tels que le Japon) puis d'une entrée en crise ou en panne de croissance plus précoce des États-Unis⁷.

² *Le déclin de l'Europe*, tel est déjà le titre de l'ouvrage publié par le géographe français Albert Demangeon en 1920.

³ Cf. pour ce qui est de la France, Nicolas Baverez *La France qui tombe*, Perrin, 2003.

⁴ Voir par exemple Olivier Blanchard, Jean Pisani-Ferry et Charles Wyplosz, *L'Europe déclassée ?*, Flammarion, Collection *En temps réel*, 2005.

⁵ Notons l'existence de controverses sur la position relative de la France dans l'Union Européenne. Par exemple l'article de François Magnien, Jean-Luc Tavernier et David Thesmar, *Le recul du PIB par habitant de la France traduit surtout l'imperfection des comparaisons internationales*, *Économie et statistique* n° 354, 2002, en réaction à la publication par Eurostat de statistiques plaçant la France au 12^{ème} rang en Europe en termes de PIB par habitant. Cf. également l'article de Jean Gadrey intitulé *À bas la dictature du PIB !* (*Le Monde* du 23 janvier 2002) et les développements du chapitre I.

⁶ La reprise de la natalité observable par exemple en France ne pourra exercer ses effets positifs qu'à un horizon éloigné. Dans l'intervalle, la diminution de la population active peut notamment conduire à envisager autrement l'apport de l'immigration.

⁷ Cette panne de croissance se constate aux États-Unis au milieu des années 1960, soit dix ans avant la « rupture » constatée en France et en Europe.

Cette alternance nous conduit à prendre du recul, comme nous y encourage le regard rétrospectif proposé par Robert J. Gordon⁸. Son étude fait apparaître que, tout en partant d'un niveau similaire de productivité et de PIB par tête au milieu du XIX^e siècle, l'Europe s'était régulièrement éloignée de la frontière américaine, au point de ne pas dépasser la moitié de la performance des États-Unis en 1950. Le vigoureux effort engagé par la suite avait ensuite abouti à une quasi-convergence de la productivité européenne sans pour autant permettre, il est vrai, au PIB par habitant de dépasser les trois-quarts du niveau de vie américain. Certes, pendant la deuxième partie de la décennie 1990, les gains de productivité américains ont dépassé les rythmes européens mais, sur longue période (1990-2000 ou 1973-2000), ils leur restent inférieurs. De sorte que Robert J. Gordon peut s'aventurer à conjecturer qu'« à l'horizon de dix ans, des conférences seront organisées dans toutes les universités américaines sur le thème des sources de l'avantage européen », dans l'hypothèse qui ne lui paraît pas exclue où les nations européennes connaîtraient à nouveau un mouvement similaire à celui de l'après-guerre.

C'est cependant sur la base d'une analyse du retard que prennent les Quinze depuis le milieu des années 1990 que les chefs d'État et de gouvernement européens ont décidé à Lisbonne, en mars 2000, de donner à l'Union l'objectif stratégique consistant à devenir, à l'échéance de 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Il s'agissait donc, tout simplement, de dépasser sur ce plan les États-Unis (dont les résultats constituaient explicitement la norme de référence) en prenant le tournant de ce qu'il était convenu d'appeler la « nouvelle économie », censée assurer une longue phase de croissance soutenue à l'image des performances enregistrées outre-Atlantique durant la décennie 1990. De toute évidence, cet objectif n'a pas été atteint.

Les difficultés conjoncturelles de l'économie mondiale (éclatement de la « bulle internet », événements du 11 septembre 2001 et leurs conséquences) et - sur le plus long terme - le manque de dynamisme européen ont obéré la réalisation des objectifs de Lisbonne comme l'a d'ailleurs constaté, en novembre 2004, le groupe de travail présidé par Wim Kok chargé par la Commission de procéder à une évaluation à mi-parcours : « l'économie européenne connaît une croissance moins rapide que celle des États-Unis et souffre depuis peu d'une hausse plus faible de la productivité . (...) L'Europe a perdu du terrain, tant par rapport aux États-Unis qu'à l'Asie, et ses sociétés sont soumises à des tensions. (...) Il reste beaucoup à accomplir pour éviter que Lisbonne devienne synonyme d'objectifs manqués et de promesses non tenues ». C'est dans ces conditions que le Conseil européen du printemps 2005 a décidé la réduction des ambitions

⁸ Cf. notamment *Deux siècles de croissance économique : l'Europe à la poursuite des États-Unis in Revue de l'OFCE* n° 84, Presses de Sciences Po, 2003.

initiales de la Stratégie de Lisbonne et un « recentrage » de ses priorités autour de la croissance et de l'emploi qui n'est pas sans susciter des inquiétudes quant à la poursuite effective des objectifs sociaux et environnementaux de l'Union⁹.

De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) notait, dans sa dernière *Étude économique de la zone euro* (juillet 2005), que « *la croissance économique dans la zone euro est moins soutenue que dans les pays de l'OCDE les plus performants depuis le milieu des années 1990. En outre, la zone euro ne s'est remise que lentement de la récession de 2001-03, alors que l'inflation n'a pratiquement pas baissé. Cela dénote apparemment un manque de résilience en cas de choc, mais aussi un problème à plus long terme puisque la croissance potentielle semble avoir faibli également* ». Elle ajoutait qu'« *à supposer que les taux d'activité des cohortes concernées, le chômage structurel et la croissance de la productivité du travail restent inchangés, le PIB potentiel de la zone euro passerait d'environ 2 % sur la période 2005-2010 à 1 1/4 pour cent sur la période 2010-2020 et à 1 % au cours de la décennie suivante. Ces chiffres sont à comparer à des taux de croissance de 3 1/4, 2 1/2 et 2 1/2 pour cent pour les États-Unis* ». Elle en concluait que, dans cette hypothèse, « *l'écart de revenu par habitant entre la zone euro et les États-Unis se creuserait, passant d'environ 30 % à l'heure actuelle à 37 1/2 pour cent en 2020* ». Pour faire face à ce risque, il conviendrait en priorité, selon l'OCDE, de mobiliser les ressources humaines inutilisées, de renforcer les gains de productivité et d'assurer une viabilité à long terme des finances publiques.

Cette conclusion s'inscrit dans le droit fil des préconisations traditionnelles de cette institution internationale¹⁰, d'ailleurs pour l'essentiel partagées par la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE). Elle résulte de l'analyse selon laquelle le retard de croissance européen tiendrait à la combinaison de l'inachèvement de l'intégration communautaire et de l'insuffisance des réformes structurelles au niveau national (notamment de celles se rapportant aux marchés du travail, des biens et des services), entraînant une inadaptation au contexte de la « mondialisation » et de la concurrence par l'innovation.

⁹ Sur cette question, voir notamment l'avis adopté par notre assemblée le 26 octobre 2005 intitulé *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne* (rapporteur : Henri Feltz), JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 4 novembre 2005.

¹⁰ Voir *Réformes économiques : Objectif croissance*, OCDE, mars 2005.

Cette vision ne fait toutefois pas consensus parmi l'ensemble des experts, qui développent trois grandes familles d'explications alternatives¹¹ :

- la première soutient que la moindre performance de l'Europe résulte de différences dans les préférences collectives, et notamment d'une préférence des Européens pour le « loisir » au détriment du travail (et inversement d'une préférence américaine pour le revenu) : c'est l'analyse avancée notamment par Olivier Blanchard, professeur au *Massachusetts Institute of Technology* (MIT)¹² et reprise très largement par Jeremy Rifkin dans son ouvrage récent¹³ ;
- la deuxième, défendue avec constance par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), estime que l'Europe souffre d'une insuffisance de la demande qui s'explique par des politiques macroéconomiques durablement restrictives : la combinaison des politiques monétaire et budgétaires que l'Europe s'est imposée à elle-même depuis le lancement du processus de convergence ayant conduit à l'établissement de l'euro aurait ainsi étouffé la croissance et perturbé la mise en œuvre des ajustements structurels¹⁴ ;
- la troisième impute le retard européen à une intégration inachevée de l'Europe et à son incapacité à réaliser les réformes nécessaires. C'est la thèse qui semble actuellement dominante au sein de la commission européenne et qui est développée par plusieurs rapports¹⁵. Une variante de cette thèse est que l'incapacité à mener des réformes ne concerne pas l'ensemble des pays, mais plutôt - contrairement à de plus « petits » pays - des « grands » pays comme l'Allemagne, la France ou l'Italie¹⁶.

¹¹ Cf. le rapport pour le Conseil d'analyse économique de Philippe Aghion, Elie Cohen et Jean Pisani-Ferry, *Politique économique et croissance en Europe*, La Documentation française, 2006.

¹² Cf., en particulier, son étude intitulée *The economic future of Europe*, *Journal of economic perspectives*, volume 18, numéro 4, automne 2004. Voir aussi sa contribution à *L'Europe déclassée ?* (*op. cit.*). Cette analyse vise notamment à réfuter la thèse d'Edward Prescott, prix Nobel d'économie 2004, selon laquelle le seul facteur susceptible d'expliquer l'écart de travail entre Européens et Américains est la hausse plus importante des taux d'imposition de ce côté-ci de l'Atlantique : les salariés européens souhaiteraient travailler plus pour gagner plus mais une fiscalité abusivement élevée les en empêcherait.

¹³ Jeremy Rifkin, *Le rêve européen : ou comment l'Europe se substitue peu à peu à l'Amérique dans notre imaginaire*, Fayard, 2005.

¹⁴ Cf. notamment l'édition 2005 de *L'état de l'Union européenne* publié sous la direction Jean-Paul Fitoussi et Jacques Le Cacheux, Fayard/Presses de Sciences Po.

¹⁵ Voir notamment :

- Le rapport du groupe de travail présidé par André Sapir pour la Commission européenne, intitulé *An agenda for a growing Europe : making the EU economic system deliver*, 2003 ;

- Charles Wyplosz et Guido Tabellini : *Réformes structurelles et coordination en Europe*, rapport pour le Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2004.

¹⁶ C'est notamment la thèse défendue par Charles Wyplosz dans sa contribution à l'ouvrage déjà cité : *L'Europe déclassée ?*.

Le rapport de Philippe Aghion, Élie Cohen et Jean Pisani-Ferry pour le compte du Conseil d'analyse économique intitulé *Politique économique et croissance en Europe* (2006) tente de dépasser ces oppositions. Les auteurs estiment que le caractère défaillant du système de politique économique dont l'Europe s'est dotée ne lui permet pas d'accompagner les réformes jugées souhaitables par des politiques macroéconomiques expansives de nature à en amortir l'impact à court terme ou à indemniser les perdants et donc à faciliter leur « acceptabilité » politique. Ils sont conduits à préconiser une série de mesures pour remédier à ces dysfonctionnements : faire du marché unique élargi un atout pour la croissance en approfondissant l'intégration des nouveaux membres, en accélérant la libéralisation des services et l'intégration financière, et en coordonnant les réformes ; relancer l'intégration *positive* notamment dans trois chantiers prioritaires (infrastructures, recherche et enseignement supérieur) en procédant à cette fin à un redéploiement du budget communautaire ; réhabiliter les politiques macroéconomiques contra-cycliques, ce qui passe par une politique monétaire plus réactive, une meilleure gouvernance d'un Pacte de stabilité et de croissance réformé et des redéploiements au sein des dépenses publiques ; renforcer la capacité d'intervention de la zone euro en l'institutionnalisant et en améliorant sa gouvernance (par l'action de la BCE et les politiques budgétaires) pour combiner l'appui des réformes structurelles et le soutien de la demande¹⁷.

Il résulte des développements précédents que les politiques économiques (en Europe comme ailleurs) doivent s'efforcer d'articuler harmonieusement la réponse à des enjeux situés à des horizons différents : les politiques conjoncturelles doivent d'abord faire en sorte que le taux de croissance effectif soit le plus proche possible du potentiel de croissance, ce qui pose notamment tout le problème de l'efficacité du *policy mix* ; mais il importe également de développer des actions et en particulier une politique structurelle visant à augmenter le potentiel de croissance lui-même. À bien des égards, l'amélioration du potentiel de croissance de l'économie européenne (et notamment de celui de la France), à travers des progrès de productivité plus intenses et une meilleure mobilisation des facteurs de production, est ainsi aujourd'hui au cœur des préoccupations des acteurs économiques et sociaux.

L'objet du présent rapport est de recenser l'ensemble des implications de cet enjeu sans perdre de vue la finalité de la croissance qui n'est autre que l'amélioration du bien-être de la population actuelle et future.

¹⁷ On retrouve ici les analyses défendues par le rapport déjà cité du groupe de travail présidé par André Sapir pour la Commission européenne, qui reposent sur la distinction entre deux régimes technologiques, l'un fondé sur l'imitation, l'autre sur l'innovation : le premier caractériserait des pays en phase de rattrapage et exigerait des arrangements de long terme entre les différents acteurs ; le second caractériserait des pays à la frontière du développement technologique et exigerait des institutions et des règles garantissant concurrence, flexibilité et sélection. Dans ce contexte, le blocage institutionnel actuel expliquerait la faible croissance et le taux de chômage élevé mais aussi les conflits entre objectifs de croissance, de stabilité et de cohésion que seules des réformes structurelles permettraient de surmonter.

Dans cette optique, ce rapport tentera d'abord d'analyser les liens entre les notions de croissance économique et de développement solidaire et durable, en précisant le contenu et les limites de la première et en soulignant la nécessité d'intégrer les objectifs de croissance dans la perspective plus large du développement humain. Cette analyse s'inscrira ainsi en phase avec les débats en cours concernant la définition d'indicateurs plus significatifs de ce qui fait la « richesse des nations », s'intéressant au « développement durable », au « développement humain », à la « santé sociale » ou encore au « bien-être économique » d'une collectivité.

Il conviendra, dans un deuxième temps, d'approfondir la notion de « croissance potentielle », d'étudier les problèmes que pose son évaluation et de préciser ses limites. Nous verrons que les promoteurs de cette notion la définissent à partir de la capacité d'offre de l'économie ou « production potentielle », obtenue par le produit de la quantité de travail disponible et de la productivité du travail. Le « potentiel » de travail est lui-même évalué sous la contrainte d'un certain « taux de chômage structurel » supposé garantir la stabilité des prix, condition jugée nécessaire pour assurer la soutenabilité de la croissance, et cette restriction peut engendrer une sous-utilisation des ressources en travail (et éventuellement en capital). L'analyse débouchera sur la mise en évidence des déterminants des différentiels de croissance potentielle, et notamment de l'influence des évolutions de l'emploi et des différents ratios de productivité (du travail - horaire et par tête -, du capital, totale), mais aussi sur l'existence de « rétroactions » entre croissance effective et croissance potentielle : il peut, en effet, arriver que des politiques visant à améliorer la croissance potentielle soient génératrices d'effets conjoncturels indésirables, aboutissant à freiner la croissance effective et donc le potentiel ultérieur de croissance.

Sur cette base, il sera possible, dans un troisième temps, de procéder à une comparaison des performances de notre pays par rapport aux pays d'un niveau de développement similaire, en matière de croissance potentielle et de croissance moyenne, de productivité, de taux d'activité et d'emploi, ainsi que de dégager des éléments d'explication de ces différences, en analysant en particulier les conditions de la création, de la répartition et de l'utilisation de la valeur ajoutée. Cela nous permettra de constater que ces performances ne sont pas équivalentes, selon les critères envisagés, et que de ce fait les « meilleurs » résultats obtenus par certains pays en matière de croissance et de potentiel de croissance - comme les États-Unis - ont des contreparties négatives en matière sociale et environnementale.

Ce qu'il conviendra alors d'analyser, c'est le contenu et le contexte général du développement. À cet égard, on doit prendre en considération le caractère composite de ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle social européen », notion qui, en focalisant l'attention sur le contraste réel avec le « modèle américain » (ou anglo-saxon), masque, en réalité, la diversité des configurations au sein de l'Union européenne, qui se traduisent par des performances inégales du point de vue de l'efficacité et de la justice sociale¹⁸. Mais la pluralité des systèmes économiques et sociaux¹⁹ qui coexistent dans le cadre de la mondialisation montre que cette dernière n'implique pas un simple processus d'uniformisation et qu'il existe des degrés importants de liberté pour construire un mode original de développement, respectant les « trois piliers » du développement durable, pour notre pays et pour l'Europe.

L'objectif de ce rapport est de dégager *in fine* des propositions en vue d'élever durablement le rythme de croissance de l'économie française dans le contexte européen en assurant un développement économique et social bénéficiant à tous et respectueux de l'environnement. Il va de soi, en effet, que cette réflexion sur les conditions d'amélioration du potentiel de croissance ne devra pas se cantonner à la seule dimension économique du développement mais devra prendre en compte les interrogations les plus diverses sur le contenu plus qualitatif de cette croissance, à savoir les dimensions sociales et écologiques du développement. Seront ainsi développées les questions suivantes : comment concilier création d'emplois et progrès de productivité, en construisant la société de la connaissance et en donnant la priorité au développement de l'emploi qualifié ? Quel contenu de la croissance et quelles spécialisations et coopérations internationales - notamment européennes - promouvoir, en veillant à un maillage équilibré du territoire et en garantissant les conditions d'un développement durable ? Comment mobiliser la force de travail et augmenter le taux d'emploi, en assurant à tous - des jeunes aux seniors - une insertion et une sécurité professionnelles ? Quelle régulation d'ensemble et quelles interventions publiques développer pour améliorer la répartition des revenus et la cohésion sociale ? Quels financements sont à assurer pour la protection sociale et la croissance ?

¹⁸ Cf. notamment la typologie avancée par André Sapir dans sa contribution pour la rencontre informelle du Conseil Ecofin de Manchester le 9 septembre 2005 intitulée *Globalisation and the reform of european social models*.

¹⁹ Cf. l'ouvrage de Bruno Amable, *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, collection *Économie humaine*, 2005.

CHAPITRE I CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

Un détour s'impose d'abord pour cerner avec un minimum de précision les notions de « croissance » et de « développement », dans la mesure où leur emploi est devenu si habituel qu'on tend à en oublier la véritable signification. Il s'agit en effet de deux notions clés de la science économique dont la complémentarité doit être soulignée. Si l'on suit la voie tracée par François Perroux, on peut définir la croissance comme « *l'augmentation soutenue durant une ou plusieurs périodes longues (...) d'un indicateur de dimension ; pour la nation : le produit global brut ou net, en termes réels* » ; de son côté, le développement est « *la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la nation apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global* »²⁰.

Le développement apparaît, dans cette optique, comme la cause de la croissance : la science, la scolarisation favorisent ainsi le progrès technique, donc la croissance. On peut soutenir à l'inverse que la croissance est une condition nécessaire du développement auquel elle fournit les moyens de s'épanouir. Si l'un va donc souvent avec l'autre, il peut y avoir cependant croissance sans développement (par exemple, si la production supplémentaire est accaparée par une minorité), et - inversement - développement sans croissance (notamment si une répartition plus égalitaire des mêmes « richesses » conduit à élever le niveau de satisfaction des besoins du plus grand nombre).

En tout cas, il est clair que produire plus (la croissance économique) ne saurait être présenté de façon unilatérale comme l'objectif ultime de la société²¹.

I - LA RÉFÉRENCE AU PIB ET SES LIMITES

L'indicateur sur lequel se fondent très largement les jugements globaux portés sur les évolutions enregistrées par une économie est celui qui mesure les variations du Produit intérieur brut (PIB) et de ses différentes variantes. Certes, des indicateurs comme le taux de chômage retiennent aussi l'attention mais le niveau du PIB et sa croissance représentent le symbole communément admis de la réussite d'un pays. En dépit du fétichisme dont il fait ainsi l'objet de la part des commentateurs, c'est cependant un critère de plus en plus contesté depuis les années 1970, ses détracteurs avançant en particulier deux ordres de considérations : d'une part, la croissance (sous-entendu « économique ») ne fait

²⁰ François Perroux, *L'économie du XX^e siècle*, PUF, 1964.

²¹ Les développements qui suivent s'appuient notamment sur les analyses développées par Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey dans leur ouvrage intitulé *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte, Collection *Repères*, 2005.

pas nécessairement le progrès social ; d'autre part, cette croissance peut épuiser ou détruire des ressources naturelles²².

En effet, même si elle a partie liée avec l'amélioration des conditions de vie et de l'emploi, la croissance ne suffit pas à garantir un développement social et écologique harmonieux. Les débats actuels sur le développement « durable » ont, à cet égard, le mérite de rappeler que ni la qualité de la vie humaine, ni l'inscription dans la durée de nos sociétés ne peuvent se nourrir de la seule croissance économique.

A - LE PIB COMME INDICATEUR DE LA RICHESSE MARCHANDE ET MONÉTAIRE

Le PIB ne fournit des informations que sur la valeur des biens et services produits, transformés puis échangés pour être appropriés. On en fait pourtant en général l'indice résumant l'état de santé d'une société, soit en oubliant que ce qui n'est pas quantifié a également de l'importance, soit en postulant que l'un (la croissance du PIB) entraînera nécessairement l'autre (la bonne santé sociale), soit encore en assimilant hâtivement production, consommation et même bonheur. Aujourd'hui pourtant, il apparaît de plus en plus clairement que le PIB ne dit rien sur de nombreuses dimensions de la vie.

1. Une construction comptable

Pendant des siècles, les hommes ne sont pas parvenus à accroître durablement leur production de richesses et à transformer leur mode de vie : jusqu'en 1500 environ, la croissance était quasi-nulle ; elle aurait atteint 0,1 % par an en moyenne entre 1500 et 1700. Ce n'est véritablement qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, avec l'épanouissement de la révolution industrielle, qu'elle s'est accélérée, enclenchant ainsi le développement. Il s'agit donc de deux phénomènes relativement récents à l'échelle historique²³.

²² L'ouvrage de Dominique Méda intitulé *Qu'est-ce que la richesse ?* (Aubier, collection *Alto*, 1999) a traduit la relance, dans notre pays, de la réflexion sur ces thèmes qui avaient été largement défrichés par Bertrand de Jouvenel dès 1968 dans *Arcadie. Essais sur le mieux-vivre*, SEDEIS. Voir également le rapport de Patrick Viveret au secrétaire d'État à l'économie solidaire, *Reconsidérer la richesse*, janvier 2002.

²³ Cf. Angus Maddison, *L'économie mondiale, une perspective millénaire*, OCDE, 2001.

François Fourquet²⁴ et André Vanoli²⁵ ont bien montré comment les premières estimations du revenu national au XVIII^e siècle et la construction des cadres de la comptabilité nationale au XX^e siècle avaient à voir avec la volonté des nations d'exhiber leur puissance :

- dès 1820, Thomas Malthus soutenait, dans ses *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique*²⁶, qu'« un pays sera riche ou pauvre selon l'abondance ou la rareté des objets matériels dont il est pourvu ». À cette époque, l'industrialisation se développe, de nombreux besoins ne sont pas couverts et la production comme l'accumulation de biens matériels semblent bien être alors la priorité. Les objets matériels obtenus grâce au travail productif, c'est ce que recouvre dorénavant le concept de richesse construit par Malthus²⁷, comme par les autres économistes classiques depuis Adam Smith, et qui sera repris, sans grands changements, par la comptabilité nationale ;
- le système mis en place en France en 1945 visait précisément à cerner les sources de la richesse et les circuits qu'elle emprunte, de manière à ce qu'elle abonde afin de satisfaire les besoins fondamentaux de la population (se loger, se nourrir, se vêtir...) à l'heure de la reconstruction ;
- depuis cette époque, on a tendance à considérer qu'un PIB élevé ou un PIB continuellement ascendant sont les indicateurs résumant le mieux la réussite de nos sociétés. Cette conception s'explique par le fait que la production, en particulier celle de biens d'équipement et de consommation de première nécessité, a constitué, au moins jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, un signe et un élément de puissance ; et il est vrai que la croissance du PIB conditionne une partie des « performances » sociales de nos économies, notamment parce que les évolutions de l'emploi en dépendent étroitement.

²⁴ François Fourquet, *Les comptes de la puissance. Histoire politique de la comptabilité nationale et du plan*, Encres, Éditions Recherches, 1980.

²⁵ André Vanoli, *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte, 2002.

²⁶ Thomas Malthus, *Principes d'économie politique considérés sous le rapport de leur application pratique*, Calmann-Lévy, Collection *Perspectives économiques*, 1972.

²⁷ Il reconnaît cependant que « la valeur des découvertes de Newton, les jouissances causées par les productions de Shakespeare et de Milton ou les bienfaits que l'Angleterre a retirés de la Révolution de 1688 » sont immenses. Mais il estime que ces choses « ne peuvent pas, sans de grands abus, être mis(es) au rang des objets grossiers dont se compose la richesse des nations ».

2. Un indicateur imprécis

L'usage fréquent de cet agrégat ne s'accompagne généralement pas du recul nécessaire et des réserves qu'impliquent les normes qui président à sa construction.

Pour simplifier, on peut considérer que le PIB est composé de deux éléments²⁸ : la valeur ajoutée marchande de tous les biens et services vendus dans un pays pendant une année, d'une part ; le coût de production des services non marchands²⁹ des administrations publiques (centrales, locales et de sécurité sociale), d'autre part, c'est-à-dire essentiellement les salaires de leur personnel. Il mesure donc un flux de richesse purement marchande et monétaire. Dès lors, la croissance, au sens de la comptabilité nationale, n'est autre que la progression du PIB en volume (c'est-à-dire hors effet des variations de prix) à travers l'agrégation des biens et services produits et vendus en contrepartie d'un travail rémunéré. Il en résulte trois conséquences :

- premièrement, tout ce qui peut se vendre et qui possède une valeur ajoutée monétaire est susceptible de faire augmenter le PIB, sans tenir compte des incidences éventuellement négatives de cette opération sur le bien-être individuel et collectif ;
- deuxièmement, en revanche, des activités et des ressources qui contribuent pourtant au bien-être ne sont pas comptabilisées à ce titre, au motif qu'elles ne sont pas marchandes ou qu'elles n'ont pas de coût de production monétaire direct³⁰ ;
- ainsi, le PIB ne mesurant que des quantités produites et consommées, il ne tient pas compte de tous les éléments qui déterminent la satisfaction et le bien-être procurés par leur consommation, tout comme il néglige des dimensions aussi importantes que la répartition des richesses, la pauvreté, la sécurité économique...

²⁸ Le PIB peut être évalué de trois façons : en faisant le décompte des biens produits et de la valeur ajoutée dégagée par cette production (approche production) ; en s'intéressant à leurs emplois (approche demande) ; en additionnant les revenus (approche revenus). Cette dernière a, en réalité, un fort contenu politique car elle fait apparaître la distribution primaire des fruits de la croissance entre les entreprises, les salariés et la collectivité (qui redistribue à différents acteurs). De leur côté, l'approche par les emplois décrit les différents déterminants du dynamisme de l'économie tandis que l'approche production débouche sur une analyse sectorielle des structures du système productif (« qui produit quoi » ?).

²⁹ En 1945, seuls les services marchands appartenaient à la sphère de la production. Ce n'est qu'en 1976 que les services non marchands, c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'une transaction sur un marché ou dont le prix ne couvre pas nécessairement les frais de production, jusqu'alors tenus pour « improductifs » lui ont été intégrés. On notera que la productivité du travail dans les services non individualisables (armée, police, administration générale) est supposée constante.

³⁰ Ajoutons que, par définition, les diverses formes de l'économie souterraine (travail au noir, activités illicites, fraude...) échappent à la mesure alors qu'elles représentent une part non négligeable du PIB dans certains pays. Une étude réalisée en 1987 conduisit ainsi à réévaluer le PIB italien pour 1985 de 17,5 % et la Formation brute de capital fixe (FBCF) de 36 % pour tenir compte de ces opérations.

L'élaboration de comptes satellites portant sur des thèmes divers (l'éducation, la santé, l'environnement, la protection sociale, le tourisme...) a représenté une modalité de réponse prometteuse, mais leur impact apparaît à ce jour encore bien faible. Ils pourraient cependant constituer un niveau intermédiaire de la comptabilité nationale, conçu dans la perspective de l'éclosion de véritables comptes intégrés du développement humain durable. On pourrait aussi envisager (en dépit des réticences des comptables nationaux face à cette perspective) de faire évoluer la définition du PIB (comme cela a d'ailleurs été le cas avec la prise en compte de certaines activités de services) pour qu'il intègre certaines richesses aujourd'hui ignorées, voire de compléter son évaluation par des indicateurs traduisant plus fidèlement les avancées ou les reculs en termes de bien-être, de développement humain, social ou durable³¹.

Cela éviterait, en tout état de cause, de focaliser le débat public sur la seule croissance économique, mesurée par le PIB, comme si celle-ci était l'unique fondement du progrès³². D'autant que, comme l'a rappelé notre assemblée dans son avis adopté le 23 novembre 2005 et intitulé *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* (Rapporteur : Philippe Le Clézio)³³, tous les pays n'adoptent pas les mêmes méthodes pour mesurer la production et les variations de prix, ce qui induit des distorsions qui entachent les comparaisons internationales fondées sur cet indicateur d'ambiguïtés non négligeables : ainsi, à partir du moment où les produits changent d'une période sur l'autre, il faut faire la distinction entre ce qui, dans l'augmentation des prix, est la conséquence d'une amélioration de qualité et ce qui relève de « l'inflation ». Par exemple, aux États-Unis, la commission Boskin a conclu que les calculs effectués depuis le début des années 1990 avaient surestimé la hausse des prix et donc sous-estimé la croissance américaine en volume de près d'un point par an³⁴.

D'une manière générale, il convient de prendre des précautions quand on effectue des comparaisons de niveau et d'évolution du PIB : la fiabilité des statistiques peut être mise en doute en raison des difficultés de conversion en une unité commune et des divergences dans les conventions comptables³⁵. Divers travaux s'accordent à considérer que l'écart de performance entre États-Unis et pays d'Europe s'explique en partie par l'adoption chez les premiers d'indices de prix « hédoniques » (pour prendre en compte l'« effet qualité ») qui majorent notablement - par rapport aux méthodes européennes - la production et la productivité dans le secteur de l'informatique et de la communication (des

³¹ Cf. *infra*, en fin de ce chapitre.

³² Cf. sur ce thème les réflexions de Pierre Kende, *L'abondance est-elle possible ?*, Gallimard, 1971.

³³ JO *Avis et rapports du Conseil économique et social* n° 22 du 23 novembre 2005.

³⁴ Le fait qu'il n'y ait pas eu dans d'autres pays tels que la France des travaux comparables à ceux de cette commission fausse les comparaisons.

³⁵ Voir par exemple, Gilbert Cette dans le rapport au Conseil d'analyse économique, *op. cit.*, pages 16 et suivantes.

ordinateurs aux téléphones mobiles) et surtout celui des services (services financiers, commerce...)³⁶.

B - DES DIMENSIONS IGNORÉES

Les notions de PIB et de croissance économique et leur usage statistique permettent de délivrer des informations essentielles sur l'état d'une économie, l'importance des différents secteurs d'activité, le poids de l'activité non marchande, la répartition de la richesse entre le capital et le travail... Elles sont donc particulièrement précieuses pour l'analyse de la situation et la définition de la politique économique. Mais elles laissent de côté des dimensions essentielles du développement et du bien-être. Au demeurant, les comptables nationaux reconnaissent eux-mêmes que « *l'ensemble des phénomènes sociaux n'est pas reductible aux seules dimensions économiques : la comptabilité nationale, qui mesure en termes monétaires la création et les échanges de droits économiques, n'a pas pour objet de mesurer le bien-être, le bonheur ou la satisfaction sociale* »³⁷.

Pour reprendre l'heureuse analogie proposée par Denis Clerc³⁸, croissance et développement sont, en effet, comme le passif et l'actif d'un bilan. Le premier aspect mesure les ressources disponibles, le second ce que l'on en a fait. La croissance mesure - plus ou moins bien, on l'a vu - ce que l'on a produit. L'analyse en terme de développement s'interroge sur l'usage qui en est fait et se pose la question de savoir si ces ressources supplémentaires, mais aussi les transformations économiques et sociales qui sont intervenues, ont amélioré ou non la qualité de la vie de l'ensemble des membres de la société ; elle ne s'intéresse donc pas exclusivement aux grandeurs économiques mais à la capacité des femmes et des hommes qui la composent à mieux maîtriser leur destin, à exploiter toutes leurs potentialités et à faire face aux malheurs de l'existence et aux défis de la nature.

Tout démontre d'ailleurs que la croissance qualitative n'est pas antinomique avec la croissance quantitative et induit même de solides avantages comparatifs : le classement des pays sur le critère de la compétitivité³⁹ opéré chaque année par le forum de Davos classe régulièrement les pays scandinaves aux premiers rangs, la Finlande devançant la Suède, le Danemark et les États-Unis en 2006. Selon ses responsables, cela tient à ce que le haut niveau de prélèvements fiscaux et sociaux qui caractérise ces pays renforce la compétitivité

³⁶ Francisco Vergara, *Productivité : comparaison Europe/États-Unis*, L'Économie politique, n° 29, janvier 2006.

³⁷ Collections de l'INSEE, C 44, 1985. Cf. Jean-Paul Piriou, *La comptabilité nationale*, La Découverte, Collection *Repères*, 1997.

³⁸ Denis Clerc, *Les mots de la croissance*, Alternatives économiques, Hors série n° 53, 3^{ème} trimestre 2002.

³⁹ Ce classement est fondé sur les performances macroéconomiques (croissance, chômage, déficit, inflation...), les cadres institutionnels de la compétitivité (droit de propriété, indépendance de la justice...), le degré d'avancement technologique et la qualité des infrastructures. Cf. *The global competitiveness report 2005-2006*, Palgrave Mac Millan, 2005.

à travers un appareil éducatif de premier plan, un système de sécurité sociale exemplaire ainsi que la qualité et la motivation de la main d'œuvre qu'ils engendrent⁴⁰.

1. Un voile pudique sur le partage du gâteau

Simon Kuznets, le concepteur de la comptabilité nationale américaine, affirmait devant le Congrès, dès 1934, que « *le bien-être d'une nation ne peut guère se déduire de la mesure du revenu national* », qu'il convenait de distinguer « *la quantité et la qualité de la croissance* » et que l'essentiel des décisions à prendre en la matière portait sur « *la croissance de quoi et pour qui* ». En assimilant au contraire usuellement PIB, richesse et progrès, tout se passe comme s'il était indifférent pour notre bien-être que la croissance économique s'accompagne d'une réduction ou d'un creusement des inégalités. Le recours au PIB par habitant, en taux de change ou corrigé de la parité de pouvoir d'achat, donne bien une indication du niveau de vie moyen des habitants d'un pays mais il ne rend aucunement compte de l'étendue des disparités de revenus⁴¹. Dans la théorie économique, le PIB (ou plutôt le revenu national) ne peut être assimilé à une fonction de bien-être collectif que si on suppose la répartition optimale. Mais les inégalités dans la répartition peuvent mettre en cause la cohésion sociale qui fait partie des valeurs fondatrices du vivre ensemble permettant de souder une société, et la qualité de la croissance peut notamment être jugée à l'aune du caractère « égalitaire » ou « équitable » (ces deux notions n'étant pas synonymes) de la répartition de ses fruits. Cela va d'ailleurs dans le sens de l'efficacité économique puisque, si l'on suit Keynes, l'augmentation des revenus des classes populaires - dont la propension à consommer est supérieure à celle des classes aisées - crée des débouchés incitant les entrepreneurs à investir et à embaucher.

Dans tous les pays, la recherche d'une croissance plus équitable pose la question de la mobilité économique et sociale et de sa relation avec les inégalités de revenu, ce qui conduit à poser en termes nouveaux celle de l'« égalité des chances »⁴². Dans ce cadre, les politiques d'éducation, initiale et continue, sont considérées comme un élément fondamental de toute stratégie de croissance nationale, l'existence d'un lien direct entre, d'un côté, les ressources et les conditions de vie des parents, de l'autre, le destin scolaire, renforçant la nécessité de réduire les inégalités entre les familles.

⁴⁰ Cf. Philippe Le Clézio, *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, op. cit.

⁴¹ Le coefficient de Gini (développé par le statisticien italien Corrado Gini) donne une mesure du degré d'inégalité dans la distribution des revenus dans une société donnée. Il varie de 0 (égalité parfaite : tout le monde a le même revenu) à 1 (inégalité parfaite : tout le revenu est concentré sur une seule personne).

⁴² Cf., par exemple, Éric Maurin, *L'égalité des possibles*, Seuil 2002.

Depuis l'après-guerre, la relation entre le processus de croissance et la formation des inégalités de revenu a fait l'objet d'un débat théorique et empirique nourri. Jusqu'au début des années 1990, un consensus semblait s'être établi autour de l'idée selon laquelle les phases initiales du développement économique étaient créatrices d'inégalités, tandis que les phases plus matures, observées dans les pays les plus industrialisés, s'accompagnaient d'une réduction des disparités⁴³. Ensuite, d'autres études sont allées plutôt dans le sens d'une stabilité séculaire des inégalités de salaire et d'une baisse des inégalités de revenu permise par l'extension des systèmes de redistribution. Mais aujourd'hui, la nouvelle révolution industrielle, celle des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), s'est accompagnée d'un arrêt de ce mouvement dans la plupart des pays de l'OCDE et d'un rebond spectaculaire des inégalités au Royaume-Uni et aux États-Unis, où elles ont même retrouvé leur niveau d'avant la crise de 1929⁴⁴.

2. Des aspects du bien-être négligés

A contrario, des contributions positives au bien-être ne sont pas prises en considération dans le cadre du PIB, comme c'est le cas de l'accès aux loisirs : dans la mesure où la progression du temps libre n'est pas tenue pour une richesse digne de ce nom, l'incitation (ou la contrainte) à travailler davantage n'est analysée que sous l'angle de l'évolution du PIB qu'elle est censée impliquer. On pourrait citer aussi l'activité bénévole - dont on connaît l'importance déterminante dans certains domaines essentiels pour la préservation ou le renforcement du lien social - qui, parce qu'elle est gratuite et non monétaire, ne contribue pas à la richesse nationale mesurée par le PIB. Autrement dit, tout le temps hors travail rémunéré, celui consacré aux enfants, aux parents, aux conjoints, aux amis, aux activités démocratiques et civiques, est un temps considéré, du point de vue du PIB, comme « improductif »⁴⁵.

Mais c'est sans doute l'exclusion du travail domestique de la sphère de la richesse considérée par la comptabilité nationale (hormis les jardins potagers, les biens étant considérés comme potentiellement plus « échangeables » que les services) qui apparaît comme la plus symptomatique d'une faille conceptuelle : son volume serait, dans les pays développés, du même ordre de grandeur que le temps de travail rémunéré (cf. les enquêtes budget-temps de l'INSEE) et il

⁴³ Cf. notamment Simon Kuznets, *Croissance et structures économiques*, Calmann-Lévy, 1972.

⁴⁴ Cf. François Bourguignon et Christian Morrisson, *Inequality among world citizens : 1820-1992*, document de travail du DELTA, 2001.

⁴⁵ Ce qualificatif s'est appliqué à des activités diverses dans le temps et dans l'espace : ainsi Quesnay et les physiocrates considéraient-ils que seule l'activité agricole était productive ; Marx inclura dans cette sphère l'industrie manufacturière mais pas le commerce ; Say estimera, quant à lui, que les biens et services sont utiles à condition qu'ils soient susceptibles d'appréciation et d'être vendus ; les néo-classiques soutiendront plus tard que tout ce qui satisfait un besoin et accroît, directement ou indirectement, l'utilité est du domaine de la production, qu'il y ait ou non échange.

représenterait, selon les hypothèses retenues, entre 32 % et 77 % du PIB⁴⁶. Or, personne ne conteste que ce travail (souvent encore supporté par les femmes) contribue au bien-être au même titre que les activités rémunérées. Cette convention conduit d'ailleurs au paradoxe selon lequel une femme de ménage enrichit le PIB quand elle est rémunérée mais pas quand elle fait le ménage chez elle...⁴⁷.

Le bien-être « subjectif » résultant des enquêtes d'opinion ou de satisfaction permet, avec les précautions d'usage, de relativiser le constat tiré de l'évolution du niveau de vie par celui résultant de l'évolution du sentiment de bien-être. Il doit être distingué du bien-être « objectif », approché sur la base de critères tels que l'état de santé, l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et la maîtrise des connaissances, la sécurité économique, le degré de pauvreté et d'inégalités ou les conditions de logement et de travail. Or, il est clair que, sous couvert d'amélioration des biens et services produits, d'innovation et de progrès, le taux de croissance peut ne recouvrir aucune promotion de l'utilité sociale de la production : la valeur marchande des biens ne suffit pas à caractériser leur contenu, leur qualité, les fonctions qu'ils remplissent dans la société.

Le PIB ne mesurant que des biens et services consommés, une politique efficace de prévention des risques sanitaires aura, dès lors, tendance à diminuer la contribution des services de santé à la croissance alors que le bien-être aura progressé en parallèle. *A contrario*, le développement du PIB peut être le reflet d'une raréfaction des échanges non monétaires et d'une dégradation sensible de l'état de la société : si à une atmosphère d'entraide paisible succède, dans un quartier, une insécurité croissante, on embauchera des policiers et on achètera des caméras de vidéosurveillance. Le PIB s'accroîtra, mais pas nécessairement le bien-être...

Ce qui conduit Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey à illustrer leur propos, dans le cadre de leur réflexion sur « Les nouveaux indicateurs de richesse », par l'exemple suivant particulièrement parlant : « *Si un pays rétribuait 10 % des gens pour détruire des biens, faire des trous dans les routes, endommager les véhicules, etc., et 10 % pour réparer, boucher les trous, etc., il aurait le même PIB qu'un pays où ces 20 % d'emplois (dont les effets sur le bien-être s'annulent) seraient consacrés à améliorer l'espérance de vie en bonne santé, les niveaux d'éducation et la participation aux activités culturelles et le loisir* »⁴⁸.

⁴⁶ Cf. Anne Chadeau et Annie Fouquet. *Peut-on mesurer le travail domestique ?*, Économie et statistique n° 136, septembre 1981.

⁴⁷ La plupart des manuels d'économie citent la fameuse boutade d'Arthur Cecil Pigou selon laquelle tout homme qui épouserait sa femme de ménage ferait baisser le PIB, une activité domestique succédant à une activité marchande.

⁴⁸ Cf. Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, *op cit.*

3. Des nuisances non prises en compte

Le PIB ne rend pas visibles les atteintes au patrimoine collectif dont est dotée une société donnée à un moment donné⁴⁹. En face de l'acte de production, de la valeur ajoutée produite, on ne trouve, en effet, nulle soustraction (ou addition) d'un compte de capital ou de patrimoine ayant été affecté (pollution, épuisement des ressources naturelles...)⁵⁰, comme si le fait de produire devait être tenu, quoi qu'il en soit, pour un enrichissement. Ce faisant, le PIB ne permet pas de mettre en évidence les facteurs d'amélioration ou de dégradation de notre patrimoine collectif, naturel et social.

Les économistes sont bien conscients de cette faille puisqu'ils dénomment « externalité » l'effet non intentionnel, positif ou négatif, d'une activité de production ou de consommation au profit ou au détriment d'un autre agent économique, qui - n'étant pas reflété sur un marché - est ignoré des comptes : les fumées, les nuages toxiques ou le voisinage de déchets sont typiques des externalités dites « négatives » (ou « déséconomies externes ») ; un air pur, une vue dégagée et l'absence de bruit sont autant d'exemples d'externalités dites « positives ». Mais ces externalités ne sont comptabilisées ni au niveau microéconomique dans le calcul de la valeur ajoutée⁵¹, ni au niveau macroéconomique dans celui du PIB⁵². Ainsi, une société où sont constatés de nombreux accidents et qui consacre une plus grande partie de ses ressources à réparer leurs dégâts pourra réaliser - toutes choses égales par ailleurs - un PIB plus élevé qu'une société tout aussi riche mais qui, s'étant orientée vers la prévention, n'a pas besoin des mêmes dépenses de réparation. De même, l'exploitation de la forêt amazonienne fait-elle progresser le PIB mondial sans que la perte de patrimoine mondial qui résulte de sa destruction et ses conséquences diverses (climat, biodiversité, besoins des générations futures) ne soient pas prises en compte.

⁴⁹ Cf. sur ce thème CFDT, *Les dégâts du progrès*, Seuil, 1977.

⁵⁰ Au demeurant, les comptes de patrimoine élaborés par l'INSEE dans le cadre du SEC 95 relèvent d'une conception marchande qui conduit à exclure des éléments tels que le capital humain, le patrimoine naturel, le domaine public naturel, etc. Autant de capitaux certes généralement non appropriables par une unité déterminée et auxquels ne peut être attribuée une valeur marchande mais dont l'état mériterait d'être analysé à intervalles réguliers.

⁵¹ Ainsi, la pollution d'une rivière par une entreprise, qui occasionne pourtant une perte de bien-être pour les personnes concernées, ne vient-elle pas minorer la valeur ajoutée par la production de cette entreprise.

⁵² Cependant, dès 1920, l'économiste anglais Arthur Cecil Pigou a proposé d'internaliser ces phénomènes dans le calcul économique *via* des taxes. Dans les années 1960, l'économiste américain Ronald Coase a, de son côté, suggéré que des droits de propriété soient définis sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une appropriation privée afin de permettre des transactions directes entre les agents concernés. Cette idée a inspiré l'économiste canadien John Dales qui, en 1968, a proposé de mettre en place des marchés de permis, idée reprise depuis notamment dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Au-delà du coût environnemental, il conviendrait sans aucun doute de prendre en compte celui qui résulte des restructurations du système socio-productif et de sa flexibilisation : intensification du travail, augmentation du stress et de la « souffrance » au travail, angoisse liée au chômage et aux situations de précarité⁵³. Des coûts en termes d'investissements humains non rentabilisés et même, pour tout dire, dilapidés : qualifications obsolètes, pertes d'expérience et de savoirs dues aux licenciements, aux préretraites (jusqu'à une période récente) et au chômage de longue durée. Des coûts en termes d'investissements matériels rapidement abandonnés du fait de la mise en œuvre de nouvelles techniques économisant de la main-d'œuvre ou par suite d'opérations de fusions - acquisitions. Des coûts énormes finalement, directs ou indirects (comme dans le cas de la réparation des dommages), qui ne sont jamais rapportés au « progrès » absolu que nous apporterait toujours la croissance.

Il en résulte que, si l'on voulait approcher la richesse « réelle » d'une société (dans l'optique du bien-être), il conviendrait sans doute de ne pas comptabiliser les dépenses destinées essentiellement à réparer les dégâts provoqués par les activités de production et de consommation (que la pensée écologique appelle « dépenses défensives »). Opération fondée d'un point de vue conceptuel mais qui soulève, on le sent bien, de redoutables problèmes de frontière.

⁵³ Cf. parmi d'autres ouvrages, ceux de Danièle Linhart, *Perte d'emploi, perte de soi*, Éditions Erès, 2002 et Christophe Dejourn, *Travail, usure mentale. Essai de psychopathologie du travail*, Bayard Centurion, 2000.

Encadré 1 : Développement durable ou décroissance ?

Un débat oppose les partisans d'une « décroissance soutenable », organisant le recul de l'économie monétaire, à ceux d'un « développement durable » permettant de concilier croissance et écologie. S'il n'y a pas de désaccord majeur entre les tenants des deux thèses sur la gravité de la situation ou sur la nécessité d'une décroissance très rapide de la consommation de matières premières et d'énergie, en particulier des énergies fossiles, en revanche, les avis s'opposent sur le moyen d'y parvenir :

- les adeptes de l'éco-économie mettent en évidence les nombreux moyens techniques déjà connus pour consommer beaucoup moins de matières premières et d'énergie tout en produisant autant de biens et de services à travers le recyclage et une autre conception des produits : c'est le fameux « facteur 4 » d'Ernst Ulrich von Weizsächer⁵⁴, selon lequel on pourrait produire autant avec quatre fois moins d'énergie et de matières premières (d'autres, plus ambitieux encore, parlent de facteur 10). Ils misent sur des politiques publiques très actives, sur une refonte des systèmes fiscaux en fonction de priorités écologiques et soulignent qu'il va falloir changer en un temps record l'essentiel de nos infrastructures : remodeler l'urbanisme, changer d'habitat, reconfigurer les moyens de production dans la plupart des industries, etc. Cet énorme effort d'investissement, générateur de croissance, nécessitera lui-même de la croissance pour être mis en œuvre : le développement durable est, en quelque sorte, le nouvel horizon de la croissance économique et de la régulation marchande ;

- les partisans de la décroissance⁵⁵ mettent en particulier en avant ce qu'ils appellent l'« effet rebond » : à chaque fois que l'on a réussi à économiser telle ou telle matière première pour produire un bien ou un service, l'effet de ce gain d'éco-efficience a été plus que compensé par un accroissement encore plus important des quantités produites. Ils soulignent également l'impossibilité d'un recyclage intégral des matières premières : pour eux, le développement durable ne fait que retarder les échéances, c'est le mode de production et de consommation lui-même qui est en cause.

Il est vrai que la démarche du développement durable apparaît, à ce jour, comme un slogan qui ne s'est guère traduit dans les comportements des acteurs économiques. Pourtant, le concept lui-même (*Sustainable Development* en anglais) avait eu un écho important dans les années 1990. Formalisé en 1987 dans le rapport de Gro Harlem Brundtland pour le compte de l'Organisation des Nations-unies intitulé *Notre avenir à tous*⁵⁶, il est véritablement entré dans le débat public avec le Sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Celui-ci posera notamment que toute politique de développement doit intégrer les composantes économiques, sociales et environnementales. À ces trois « piliers » s'ajouteront par la suite la composante culturelle, la gouvernance... C'est dire si l'on dénombre, en fait, de multiples définitions du développement durable.

La juxtaposition des deux termes fait son attrait : développement signifie qu'on peut continuer à améliorer les conditions de vie de la population mondiale, notamment au Sud ; durable indique qu'on est parvenu à rétablir des équilibres écologiques de sorte que l'économie « *répond(e) aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Mais depuis que ce concept a été adopté avec enthousiasme, tant par les institutions internationales que par la plupart des dirigeants politiques et économiques du monde, peu de réalisations sont à mettre à son actif. Ce contraste contribue à saper sa crédibilité, d'autant que si les multinationales en font un usage intensif en termes de marketing, on ne note pas d'inflexion majeure dans leurs pratiques réelles. Ces difficultés s'expliquent en partie : même si tout le monde aurait à y gagner à long terme, les mesures

⁵⁴ Ernst Ulrich von Weizsächer, Amory et Hinter Lovins, *Facteur 4 : deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources*, rapport au Club de Rome, Éditions Terre vivante, 1997.

⁵⁵ Cf. en particulier Jacques Grinevald, *L'économie de la décroissance*, L'écologiste n° 8, octobre 2002 et M. Serge Latouche, *Décoloniser l'imaginaire*, Éditions Parangon, 2003.

⁵⁶ Ignacy Sachs, un des premiers économistes à s'intéresser aux questions de développement utilisant, quant à lui, depuis longtemps, le concept d'éco-développement, qui n'a pas eu le même succès.

à prendre à court terme mettent en cause de nombreuses situations acquises : chacun attend que les autres fassent le premier pas et espère pouvoir jouer les « passagers clandestins » en profitant gratuitement de leurs efforts et des avancées scientifiques. La situation est d'autant plus difficile à débloquer qu'il n'existe pas d'instance internationale forte capable d'imposer des normes, au nom de l'intérêt général mondial.

« Il n'y a pas le moindre doute que le développement durable est l'un des concepts les plus nuisibles », écrivait en 1991 l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen, à l'origine du courant favorable à la décroissance⁵⁷. Contrairement aux tenants de la croissance zéro, dans les années 1970, les adversaires du développement durable n'entendent pas se contenter de stabiliser l'activité économique mais ils préconisent bien de la faire décroître : ils considèrent qu'on ne peut pas espérer résoudre les problèmes écologiques en continuant à accroître la production de biens et de services. Ils réactivent ainsi la critique du productivisme qu'avaient engagée au cours des Trente glorieuses des auteurs comme Jacques Ellul ou Ivan Illich en nous obligeant à nous poser de bonnes questions sur l'utilité sociale de toutes nos productions et consommations. Mais ils le font en idéalisant un passé révolu, celui de l'âge d'or qui aurait précédé la croissance, qui ne résiste pas à l'analyse.

La préservation de l'environnement peut impliquer un renchérissement tel des prix des matières premières et de l'énergie que, dans un contexte de croissance négative, des bouleversements violents de la répartition s'ensuivraient. Une baisse du rythme d'activité pourrait nuire à l'innovation, seul moyen de donner naissance à une économie de plus en plus dématérialisée, c'est-à-dire basée sur la transformation de l'environnement physique par l'activité humaine.

Il est donc essentiel d'étudier comment cette préservation de l'environnement peut s'accompagner du développement de nouveaux modes de vie et de nouvelles activités, comment elle passe par d'importants investissements matériels et immatériels qui pourraient s'intégrer dans une politique de relance durable, favorisant la création d'emplois de bonne qualité. Il serait à cet égard important de dresser la liste des activités qui conjuguent une faible pression environnementale et une forte contribution au bien-être individuel et collectif (hébergement ou aide à domicile aux personnes âgées dépendantes et aux handicapés, garde de jeunes enfants, services de santé et de soins, d'éducation et de recherche, d'animation sociale et culturelle, de transports collectifs).

*
* *

On devrait pouvoir aisément s'accorder pour reconnaître que les pays industrialisés ne sont pas en pénurie de biens matériels, que nos sociétés ne sont pas globalement en manque de produits et services de base mais que c'est bien plutôt leur répartition sur l'ensemble de la population qui fait problème : nos sociétés se fissurent et s'atomisent, les fonctions de cohésion sociale et de solidarité s'amenuisent sans que rien, dans l'évaluation du PIB, ne mesure leur déclin. Dès lors, se pose la question de savoir si nous pouvons nous fier à l'indicateur unique qui s'imposait au sortir de la guerre.

⁵⁷ Cf. Nicholas Georgescu-Roegen, *La décroissance : entropie, écologie, économie*, Éditions Sang de la Terre, 1995.

Ce qui est clair aujourd'hui, c'est que nous pouvons avoir un PIB élevé et en augmentation et - en même temps - une société qui va mal, dont la cohésion et la confiance démocratique s'effritent, où les inégalités se multiplient, où les accès aux biens et aux droits fondamentaux sont limités. Nous pouvons cumuler de forts taux de croissance et d'importants dégâts opérés sur le capital naturel et social. Ne pas tenter de prendre ces dégâts en considération, ne pas suivre les évolutions de l'espérance de vie, des inégalités, de la violence, de l'accès aux soins ou du niveau d'éducation avec autant d'intérêt que celles du taux de croissance, c'est risquer d'engranger des bénéfices apparents (de fortes progressions du PIB), mais aussi des coûts élevés (de réparation) à long terme. C'est aussi se priver de comprendre comment la préservation du capital naturel et la consolidation du capital social peuvent, au contraire, nourrir la croissance économique.

Au total, force est de reconnaître que le PIB actuel est utile, en dépit de ses imperfections, pour analyser certaines questions liées à notre sous-système marchand et monétaire, mais aussi que la mise au point d'un (ou plusieurs) autre(s) agrégat(s), qui devrai(en)t bénéficier de la même considération politique et médiatique, serait particulièrement opportune : il(s) devrai(en)t être capable(s) de tenir compte à la fois du PIB et de quelques autres variables mesurables ayant un fort impact sur notre modèle de développement et sur sa durabilité.

II - VERS DES COMPTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Des tentatives d'évolution vers une comptabilité nationale « corrigée » ou « enrichie » par la prise en compte de variables non intégrées dans le calcul du PIB ont été entreprises pour répondre à ces critiques. Ces variables correspondent soit à des flux d'activités occultées (comme le bénévolat ou le travail domestique) alors qu'elles contribuent au bien-être, soit à des grandeurs comptabilisées positivement mais ne contribuant pas au bien-être, soit encore à des patrimoines divers (notamment naturels) dont l'amélioration ou la dégradation influent sur celui-ci.

Dans un article fondateur paru en 1973, William Nordhaus et James Tobin⁵⁸ procèdent ainsi à l'élaboration d'un premier indicateur du « bien-être économique ». La mesure du bien-être national ainsi obtenue diffère très profondément de celle issue des comptes classiques, en raison notamment du poids accordé aux loisirs et aux activités non marchandes, mais aussi parce qu'inversement sont déduites la formation de capital et une partie non négligeable des dépenses publiques au motif qu'elles ne seraient pas utiles au bien-être présent : services d'éducation, de santé publique ou directement consommés par les agents économiques (transport et logement, par exemple),

⁵⁸ William Nordhaus et James Tobin, *Is growth obsolete ?*, Cowles foundation's paper n° 398, 1973. Au même moment, une tentative d'inspiration similaire était menée par une équipe japonaise. Elle a été retracée dans un document intitulé *Measuring net national welfare of Japan*, publié par le *NNW measurement committee* de l'*Economic Council* du Japon.

reclassés en investissements ; dépenses finales de sécurité, de prestige ou de diplomatie, avec le cas emblématique des dépenses de Défense nationale. Ce qu'il est toutefois curieux de constater, c'est la forte corrélation constatée entre la croissance du PIB et celle de cet indicateur dans la période 1929-1965.

De telles propositions de déplacement des frontières du PIB ne font pas, on s'en doute, l'unanimité parmi les experts et suscitent des débats de fond, qui méritent d'être évoqués : d'aucuns objectent, par exemple, que les dépenses militaires rendent bien une satisfaction directe à travers le maintien de la paix ; d'autres relèvent qu'il existe des agréments liés à la vie urbaine et des désagréments attachés à la vie rurale qui pourraient être pris en compte au titre des externalités. Parmi les arguments avancés à l'encontre de cette approche, on trouve surtout l'idée selon laquelle la liste des facteurs de bien-être est potentiellement infinie⁵⁹.

Toutefois, l'histoire enseigne que les conventions par lesquelles la comptabilité nationale définit le périmètre des richesses ont évolué dans le temps, à la suite de débats nourris. Il n'y a donc aucune raison qu'elles n'évoluent pas de nouveau, de sorte que l'on puisse évaluer, à côté de la seule richesse marchande et monétaire, d'autres acceptions de celle-ci. Ainsi, il n'y a plus guère de controverse actuelle, au sein de la communauté des comptables nationaux, portant sur le fait que la production domestique de biens soit enregistrée comme production et intégrée au PIB. En revanche, le système français de comptabilité nationale exclut les services résultant des activités ménagères. Pour justifier cette position, on invoque notamment la difficile production d'informations annuelles fiables en la matière, la valorisation monétaire délicate de ces services et l'utilité soi-disant limitée de cette intégration pour l'analyse économique. En réalité, on perçoit aisément que c'est d'abord parce que ces activités sont socialement dévalorisées (en particulier parce qu'elles sont traditionnellement effectuées par les femmes) qu'elles ne sont pas incluses dans les comptes de la richesse, alors que la production domestique et l'autoconsommation le sont.

⁵⁹ Oleg Arkhipoff note ainsi, dans le cadre de son questionnement sur « *Peut-on mesurer le bien-être national ?* » (Collections de l'INSEE C41, 1976), qu'« un nombre considérable d'éléments entièrement nouveaux va se trouver porté à l'attention des théoriciens du bien-être. Une telle avalanche de statistiques nouvelles existantes ou à créer, se présentant souvent en vrac, ne laisse pas d'inquiéter fortement les comptables nationaux. Car, pensent ces derniers, il faudra bien un jour ou l'autre intégrer tout cela dans une comptabilité nationale démesurément élargie, et dont on peut redouter de voir complètement dénaturer un cadre qu'on peut déjà qualifier de classique, parce que parvenu à une certaine perfection ». Au demeurant, affirme Edith Archambault, « le bien-être ne peut être apprécié que subjectivement, et on démontre qu'il est radicalement impossible d'agrèger les échelles de préférence individuelles pour obtenir une échelle de préférence nationale. La notion de bien-être national est donc théoriquement non fondée » (Edith Archambault, *Comptabilité nationale*, Economica, 5^{ème} édition).

On est là au cœur d'un débat sur les normes de la qualité de la vie en société, sur les conventions en vigueur dans une société, à un moment donné, pour définir ce que recouvrent les notions de richesse et de bien-être. C'est pour tenter de sortir de cette impasse que d'autres indicateurs alternatifs au PIB ont vu le jour, préfigurant ce que pourraient être des comptes conciliant les différentes facettes du développement. Ils doivent être conçus comme des contributions au débat public sur les variables et les pondérations à retenir pour approcher au plus près le notion de « bien-être collectif »⁶⁰. Ils ne dispensent évidemment pas - et c'est même indispensable - d'un examen attentif de leurs composantes afin de porter un jugement raisonné sur les évolutions qu'ils décrivent. Les plus significatifs sont présentés ici sans souci d'exhaustivité pour illustrer la créativité mais aussi les progrès encore à accomplir dans un domaine de recherche en pleine mutation.

Encadré 2 : La Mesure du bien-être économique (MBE) de Tobin

Nordhaus et Tobin distinguent deux indices de « consommation finale corrigée » pour définir la Mesure du bien-être économique (MBE) : d'abord le « MBE actuel », résultat de l'addition et de la soustraction de la consommation des ménages de certains éléments contribuant positivement ou négativement au « bien-être économique présent » ; puis le « MBE durable » (MBED) tenant compte, en complément, des variations de la valeur monétarisée de certains stocks de richesses économiques, naturelles et humaines.

1) MBE actuel = dépenses de consommation finale (au sens des comptes nationaux),

moins : dépenses privées de déplacement domicile-travail, de services bancaires et juridiques, de santé et d'éducation (considérées comme des investissements) ; achats de biens durables (ou valeur estimée des services rendus par le stock détenu par les ménages) ; supplément de coût du logement urbain (par rapport à l'habitat rural), plus : valeur estimée des services rendus par le stock de biens durables des ménages, du temps de loisirs, du travail domestique et du travail bénévole, des services rendus aux personnes par le stock de capital public, une partie des dépenses publiques (la poste notamment).

2) La mesure du MBED repose sur l'évaluation des variations d'un stock de richesses publiques et privées comportant quatre composantes : le capital productif « reproductible » net (équipements, infrastructures, etc.) ; le capital non reproductible (valeur de la terre et des actifs étrangers nets) ; le capital d'éducation, estimé à partir du nombre et du coût moyen des années d'études des actifs ; le capital de santé, valeur cumulée des dépenses publiques et privées, affectées d'un coefficient de dépréciation de 20 % par an.

⁶⁰ Sur la problématique des indicateurs sociaux et l'économie du bien-être, voir notamment le rapport de Bernard Perret intitulé *Indicateurs sociaux - État des lieux et perspectives*, in *Papiers du CERC* n° 2002-01, janvier 2002.

A - LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DE PROGRÈS SOCIAL

En 1990, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) lançait son « Indicateur du développement humain » (IDH), sous l'impulsion notamment du futur prix Nobel d'économie, Amartya Sen. Relativement fruste au niveau de sa construction, l'IDH a néanmoins joué un rôle politique majeur pour relativiser le PIB et ouvrir la voie à d'autres indicateurs alternatifs. De nombreux groupes de chercheurs, des Organisations non gouvernementales (ONG) ou des universités ont depuis construit leurs propres indicateurs, en agrégeant des données d'origine et de nature très diverses. Ils reposent - comme les comptes de la nation - sur des conventions qui reflètent en partie leurs préférences et leurs jugements de valeurs. S'ils sont tout aussi susceptibles d'être contestés que le PIB, leurs résultats ont toutefois le grand mérite de délivrer des messages très différents de ceux procurés par ce dernier.

1. Les indicateurs du PNUD

Le PNUD publie chaque année, depuis 1990, un « rapport mondial sur le développement humain », contenant une batterie d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le plus célèbre est, comme on l'a vu, l'IDH qui correspond à la moyenne de trois indicateurs permettant de classer les pays sur une échelle de 0 à 1 : le PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat), l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction (sur la base du taux d'alphabétisation des adultes et du taux de scolarisation).

Le PNUD publie en complément trois autres indicateurs synthétiques : l'Indicateur « sexospécifique » de développement humain (ISDH), qui permet d'évaluer les différences de situation des hommes et des femmes sous l'angle des trois critères précités ; l'Indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique (IPF), qui complète le précédent ; depuis 1997 enfin, est publié l'Indicateur de pauvreté humaine (IPH), qui signale des privations ou exclusions fondamentales pour une partie de la population, pour les pays en développement (IPH 1) comme pour les pays développés (IPH 2). Il tient compte de quatre critères auxquels il accord le même poids : la probabilité de décéder avant 60 ans, l'illettrisme, le pourcentage de personnes en-deçà du seuil de pauvreté, le pourcentage de chômeurs de longue durée⁶¹.

⁶¹ À noter qu'un indicateur de développement technique est également publié - mais irrégulièrement - depuis 2001.

Tableau 1 : Classement des pays développés selon quatre indicateurs

(données 2003)

Classement IDH	Classement selon le PIB/hab. (PPA)	Pauvreté : IPH-2	Indicateur de participation des femmes/hommes IPF
1 Norvège	1 Luxembourg	1 Suède	1 Norvège
2 Islande	2 Irlande	2 Norvège	2 Danemark
3 Australie	3 Norvège	3 Pays-Bas	3 Suède
4 Luxembourg	4 États-Unis	4 Finlande	4 Islande
5 Canada	5 Danemark	5 Danemark	5 Finlande
6 Suède	6 Islande	6 Allemagne	6 Belgique
7 Suisse	7 Canada	7 Suisse	7 Australie
8 Irlande	8 Suisse	8 Luxembourg	8 Pays-Bas
9 Belgique	9 Autriche	9 Canada	9 Allemagne
10 États-Unis	10 Australie	10 France	10 Canada
11 Japon	11 Pays-Bas	11 Espagne	11 Suisse
12 Pays-Bas	12 Belgique	12 Japon	12 États-Unis
13 Finlande	13 Japon	13 Belgique	13 Autriche
14 Danemark	14 Allemagne	14 Australie	14 Nouvelle-Zélande
15 Royaume-Uni	15 France	15 Royaume-Uni	15 Espagne
16 France	16 Finlande	16 Irlande	16 Irlande
17 Autriche	18 Royaume-Uni	17 États-Unis	17 Bahamas
18 Italie	19 Italie	18 Italie	18 Royaume-Uni
19 Nouvelle-Zélande	20 Suède		19 Costa Rica
20 Allemagne	22 Nouvelle-Zélande		20 Argentine
21 Espagne	24 Espagne		21 Portugal

Lecture : pour chacun de ces quatre indicateurs, le pays classé en tête est celui qui fait le « mieux ». Ainsi, en matière de pauvreté humaine, la Suède est en tête en ce sens que c'est le pays où il y a le moins de pauvreté selon cet indicateur. La France ne figure pas dans le classement IPF.

Source : Rapport 2005 du PNUD.

Certains observateurs relèvent que l'IDH et l'ISDH sont dans l'incapacité de produire des écarts significatifs entre pays développés. Cela tient, en particulier, à la méthodologie consistant à noter entre 0 et 1 chaque performance : ainsi, la note 1 est-elle attribuée lorsqu'un pays atteint le niveau de 40 000 dollars (en parité de pouvoir d'achat) ; il en résulte que, lorsque l'on se rapproche de ce seuil, la progression du PIB par habitant n'influe pratiquement plus sur l'IDH. Il n'est toutefois pas indifférent de constater que les pays nordiques obtiennent d'excellentes notes dans presque toutes les catégories, en particulier la réduction des inégalités sous leurs diverses formes (pauvreté, inégalités entre hommes et femmes), tout en restant bien classés lorsque intervient pour partie la richesse économique (IDH). Il n'est pas sans intérêt non plus d'observer le cas des pays dont les performances sociales sont nettement meilleures que les performances économiques brutes (comme c'est le cas à nouveau des pays nordiques), ou que les quatre pays les plus mal classés selon le critère de la prévalence de la pauvreté sont l'Australie, le Royaume-Uni,

l'Irlande et, pour finir, les États-Unis, qui relèvent tous du modèle social « *anglo-saxon* » et de ses valeurs.

2. Les indicateurs de cohésion sociale

Diverses tentatives ont également été menées pour traduire, dans un indicateur synthétique le degré de cohésion sociale auquel parvient une société, en considérant que celui-ci est tout aussi important que les critères purement économiques pour juger de ses « performances ». On peut d'ailleurs soutenir à bon droit que c'est un facteur de « compétitivité » trop souvent négligé.

2.1. L'Indice de santé sociale (ISS)

Cet indicateur social synthétique, mis au point par Marque-Luisa et Marc Miringoff, dans le cadre du *Fordham institute for innovation in social policy* (États-Unis), a acquis une grande réputation internationale depuis un article paru en 1996⁶². L'indice de santé sociale a également été appliqué avec quelques adaptations au Canada⁶³ et dans l'État du Connecticut. Il est calculé à partir de seize variables élémentaires, regroupées en cinq composantes associées à des catégories d'âge. L'intérêt d'un raisonnement par catégories d'âge est notable :

- les groupes d'âge sont universels, chaque individu passant (potentiellement) par tous les groupes ;
- il permet de créer une vision globale des grands problèmes sociaux ;
- il permet de mettre en relief des tendances sociales fortes, comme la détérioration du statut des enfants et l'amélioration relative du statut des personnes âgées au cours des années 1980 ;
- les résultats sont aisés à interpréter par tous, facilitant ainsi les débats publics sur les politiques économiques et sociales.

La méthode d'agrégation consiste, pour chaque variable, à attribuer la note 0 à la plus mauvaise performance de la période étudiée et la note 100 à la meilleure. Ce choix présente quatre inconvénients : si les performances se révèlent médiocres sur toute la période pour une variable, on attribuera la note 100 à une performance seulement moins mauvaise ; si l'on recalcule l'indice sur une période plus longue, les bases d'attribution des notes de 0 et 100 ont toutes les chances de changer pour certaines variables ; si une variable ne connaît que des variations infimes, sa note passera néanmoins de 0 à 100 ; enfin, si toutes les variables progressent (ou régressent) de 1 %, on obtient la même courbe que si elles progressent (ou régressent) de 10 % ou de tout autre chiffre.

⁶² Cf. Marque-Luisa et Marc Miringoff, S. Opdycke, *The growing gap between standard economic indicators and the nation's social health*, *Challenge*, juillet-août 1996 et Marque-Luisa et Marc Miringoff, *The social health of the nations. How America is really doing ?*, *Oxford university press*, 1999.

⁶³ Cf. Satya Brink et Allen Zeesman, *Measuring social well-being : an index of social health for Canada*, *Human resources development*, juin 1997.

Tableau 2 : Les composantes de l'indice de santé sociale

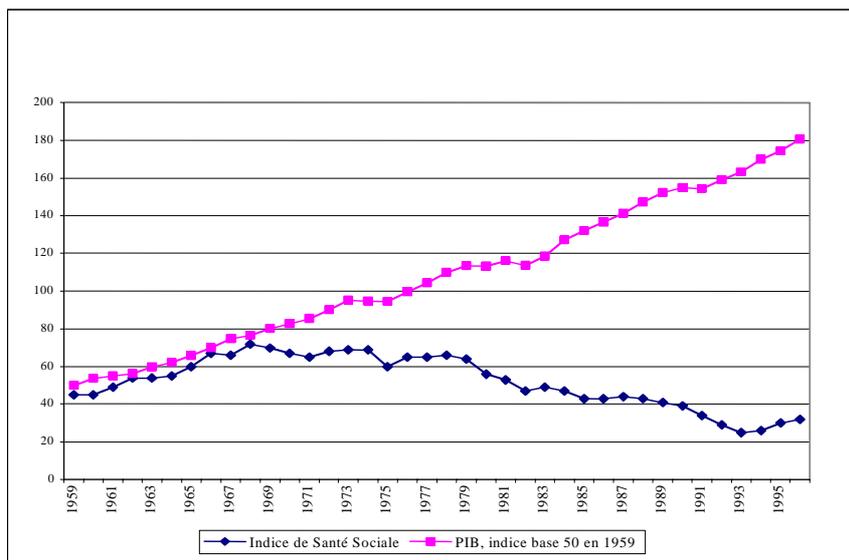
Enfants	Adolescents	Adultes	Personnes âgées	Tous âges
Mortalité infantile	Suicide des jeunes	Chômage	Pauvreté des plus de 65 ans	Délits violents
Maltraitance des enfants	Usage de drogues	Salaire hebdomadaire moyen	Espérance de vie à 65 ans	Accidents de la route mortels liés à l'alcool
Pauvreté infantile	Abandon d'études universitaires	Couverture par l'assurance-maladie		Accès à un logement d'un prix abordable
	Enfants nés de mères adolescentes			Inégalités de revenu familial

Source : Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, op. cit.

On voit clairement, sur le graphique ci-après, publié dans l'article déjà cité de la revue *Challenge*, le décrochage constaté pour les États-Unis, à partir de la fin des années 1960 qui manifeste la dégradation des conditions sociales dans lesquelles s'est poursuivie la croissance.

Graphique 1 : Évolution de l'indice de santé sociale et du PIB aux États-Unis (1959-1996)

(base 50 en 1959)



Source : Jean Gadrey lors de son audition devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture du Conseil économique et social le 17 novembre 2005.

2.2. L'Indice de sécurité personnelle (ISP)

Publié depuis 1998 par le *Canadian Council on Social Development* (CCSD), l'Indice de sécurité personnelle (ISP) s'appuie sur une conception multidimensionnelle de la sécurité considérée comme un élément essentiel de la perception et de la mesure du bien-être. Il englobe trois grandes dimensions : sécurité économique (sécurité de l'emploi et financière) ; sécurité devant la santé (protection contre les risques de maladie) ; sécurité physique (sentiment de sécurité face aux délits). Il s'agit de mieux cerner la qualité de vie des individus, sous l'angle des insécurités auxquelles ils sont confrontés, en présentant un indicateur unique permettant une meilleure contribution au débat public.

Tableau 3 : La structure de l'Indice de sécurité personnelle (ISP)

Indicateurs de données objectives de l'ISP	Pondération	Indicateurs de données subjectives	Pondération
Dimension économique	35,00	Dimension économique	35,00
Revenu disponible	5,83	Dans quelle mesure votre revenu est-il suffisant pour subvenir aux besoins du ménage ?	8,75
Écart moyen de pauvreté	5,83	Je pense qu'il y a un risque que je puisse perdre mon emploi dans les deux ans.	8,75
Taux de chômage de longue durée (> 12 mois)	5,83	Si j'ai perdu mon emploi, je suis confiant dans mes chances d'en retrouver un dans les six mois	8,75
Couverture d'assurance chômage	5,83	Si j'ai perdu mon emploi, j'ai confiance dans les politiques publiques pour subvenir à mes besoins pendant la période de recherche d'emploi.	8,75
Niveau d'assistance sociale (% du seuil de pauvreté)	5,83		
Niveau d'endettement personnel (% du revenu disponible)	5,83		
Dimension santé	55,00	Dimension santé	55,00
Années potentielles de vie perdue	18,33	Comment évaluez-vous globalement votre état de santé ?	18,33
Accidents du travail	18,33	Dans quelle mesure votre vie est-elle stressante ?	18,33
Accidents de la route	18,33	Si moi ou un membre de ma famille était sérieusement malade, j'ai confiance dans l'accès au système de soins.	18,33
Dimension de sécurité physique	10,00	Dimension de sécurité physique	10,00
Violence physique	5,00	Du point de vue de la violence sur votre famille, quel est l'état de sécurité de votre voisinage ?	5,00
Délits contre la propriété	5,00	Du point de vue des délits de propriété (vols, etc.), quel est l'état de sécurité de votre voisinage ?	5,00
Total indicateur données objectives	100,00	Total indicateur de perception	100,00

Source : Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, op. cit.

C'est l'un des rares indicateurs qui combinent des dimensions objectives et subjectives du bien-être. La publication des données et le suivi de leur évolution permettent donc non seulement d'effectuer des comparaisons avec les tendances de la croissance économique, mais également d'étudier les écarts entre les données « objectives » et la perception des insécurités par les habitants. Ils permettent également des comparaisons entre les six régions canadiennes, par sexe et par groupe d'âges.

Les pondérations retenues sont issues d'une vaste enquête menée en 1999 auprès des Canadiens sur l'importance qu'ils accordaient aux trois dimensions de leur sécurité. Les réponses (55 % pour la santé, 35 % pour la sécurité économique, 10 % pour la sécurité physique) définissent les pondérations attribuées aussi bien aux valeurs objectives qu'aux données de perception. Pour ce qui est des aspects subjectifs, toutes les réponses sont classées sur une échelle de 1 à 7. Le rapport annuel accorde une place nettement plus importante aux composantes de l'indicateur qu'à l'indicateur lui-même et il confronte l'évolution des données objectives et la perception des Canadiens sur chacune des dimensions de leur sécurité.

Selon les résultats d'une revue sur cinq ans, de 1998 à 2002, de l'Indice de sécurité personnelle (ISP) publiée en 2003, les Canadiens avaient ainsi un peu plus d'argent à dépenser et davantage confiance dans leur sécurité d'emploi mais ils étaient moins satisfaits de la capacité de leur revenu à subvenir à leurs besoins essentiels, et ils étaient de plus en plus inquiets au sujet du filet de sécurité sociale et des soins de santé au Canada. Les concepteurs de l'indice considèrent que « *le sentiment de sécurité exige plus qu'un revenu suffisant, ou même que la sécurité d'emploi. Cela exige du soutien de services comme des services de garderies, l'éducation et des logements abordables, et quelques facilités dans le milieu de travail, comme des charges de travail plus flexibles et plus raisonnables* »⁶⁴.

2.3. L'indicateur de santé sociale BIP 40

Partant du constat que la santé économique et la santé boursière ont droit à des indices synthétiques médiatisés, alors que ce n'est pas le cas pour la « santé sociale », des économistes et statisticiens français associés au Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI) publient, depuis 2002, un indicateur synthétique, le BIP 40 (« baromètre des inégalités et de la pauvreté »)⁶⁵. L'objectif est de couvrir plusieurs dimensions des inégalités et de la pauvreté, de construire pour chacune un indicateur composite spécifique et enfin d'« agréger » ces indicateurs par domaines pour obtenir un indicateur global (le BIP 40). La méthode d'agrégation est la suivante : on attribue la note 0 à la meilleure performance au cours de la période étudiée et la note 100 à la pire, ce qui signifie que l'indice progresse

⁶⁴ Spy Tsonkalas, auteur du rapport, site internet du CCDS.

⁶⁵ À noter qu'en 2003 est né en Belgique l'indice d'insécurité sociale, mis au point par l'Institut pour un développement durable dans une optique voisine.

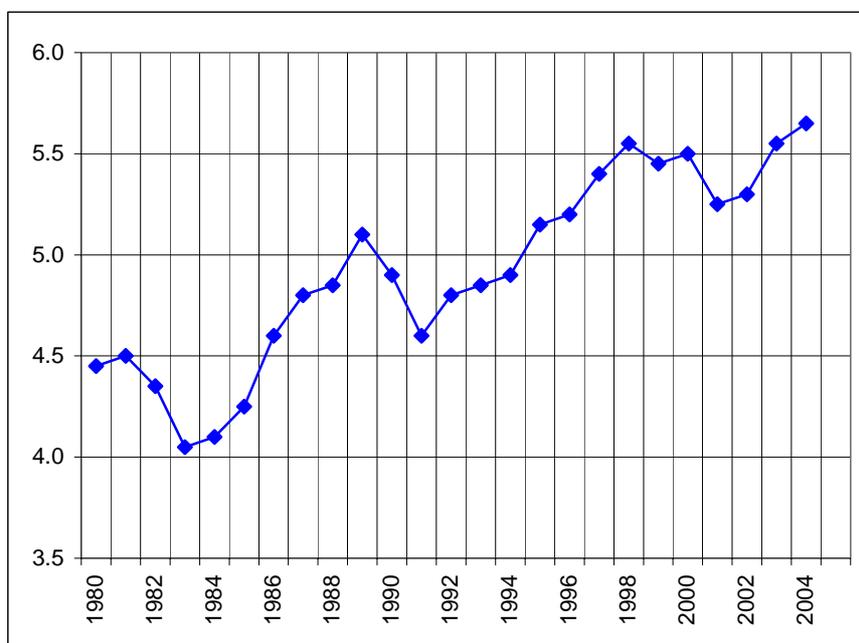
quand la pauvreté et les inégalités augmentent ; ces indicateurs sont ensuite agrégés en calculant une moyenne pondérée sur la base de coefficients qui sont évidemment discutables. La démarche d'ensemble comporte, comme le reconnaissent eux-mêmes les auteurs, une part d'appréciation subjective dans le choix des indicateurs retenus ainsi que dans le poids accordé à chacun d'eux, comme c'est inévitablement le cas pour la confection de tout indice synthétique.

Le BIP 40 est construit sur la base de 60 séries statistiques officielles portant sur les revenus, l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et la justice :

- Éducation (pondération : 12,5 %) : accès au bac, sorties du système éducatif, inégalités de niveaux en français et en mathématiques, proportion d'enfants de cadres dans les classes préparatoires ;
- Justice (12,5 %) : taux d'incarcération, taux de détention provisoire, part des condamnés à des peines de plus de cinq ans, taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugié ;
- Logement (12,5 %) : poids des dépenses de logement, prix des loyers rapporté aux prix à la consommation, part des mises en chantier aidées (PLA), part du montant d'aides personnelles au logement dans la consommation de logement, demandes d'expulsion pour loyers impayés ;
- Revenus (25 %) : consommation (indice de pouvoir d'achat, surendettement des ménages, incidents de crédits), inégalités et fiscalité (part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages, part des salaires dans la valeur ajoutée, part des foyers soumis à l'ISF, part de l'IR dans les recettes fiscales), pauvreté (moyenne des minima sociaux existants rapportée au revenu disponible moyen, nombre d'allocataires de minima sur le nombre de ménages, part de la population vivant des minima sociaux, part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages), salaires (écart inter-déciles, ratio de salaires hommes-femmes, ratio des 26-30 ans par rapport aux 41-51 ans, part des bas salaires, SMIC mensuel net par rapport au salaire moyen à temps complet) ;
- Santé (12,5 %) : espérance de vie à la naissance et différence entre cadres et ouvriers, part des dépenses de santé dans le PIB et part prise en charge par les ménages, disparité des densités médicales régionales ;
- Travail et emploi (25 %) : taux de chômage et part des chômeurs indemnisés, conditions de travail (travail le dimanche, travail de nuit, accidents du travail et durée moyenne des arrêts, fréquence des accidents mortels, maladies professionnelles reconnues, pénibilité, travail répétitif), précarité (temps partiel et part des femmes dans ce type d'emploi, taux d'intérim et de CDD, sous-emploi), relations professionnelles (journées de grève, votes aux CE allant à des candidats non-syndiqués, salariés protégés licenciés).

Ces données révèlent une dégradation de la situation sociale depuis 1983 (en dépit d'une inflexion entre 1997 et 2001), particulièrement marquée pour la dimension « travail et emploi », les données en matière de revenu, de santé et d'éducation ayant été plus stables tandis que les inégalités progressaient nettement en matière de logement et de justice.

Graphique 2 : Le BIP 40



Valeur minimale = 0, valeur maximale = 10. Plus l'indice s'approche de 10, plus la situation est dégradée.

Source : Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI).

B - L'INDICE DE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DE OSBERG ET SHARPE

Les travaux de Lars Osberg sur le « bien-être économique » au Canada datent du milieu des années 1980, mais c'est seulement en 1998 que furent publiées, en collaboration avec Andrew Sharpe, des séries pour le Canada, et en 1999 des données pour les États-Unis (incluant une comparaison avec la Canada). En 2000, Osberg et Sharpe présentèrent des statistiques internationales concernant six pays de l'OCDE et situant, pour chaque pays, sur un même graphique, la croissance du PIB et celle de leur propre indice synthétique. Ce travail est rapidement devenu une référence mondiale et il a été repris dans le rapport de l'OCDE publié en 2001 consacré au capital humain et au capital social :

- il combine deux grands types de méthodes d'agrégation et de synthèse : la moyenne pondérée de variables hétérogènes et la monétarisation de certaines variables ;
- il inclut comme l'une des quatre grandes dimensions du bien-être économique le degré de sécurité économique (ou de protection sociale) ;
- c'est probablement, parmi les grands indicateurs ayant acquis une notoriété internationale, le plus susceptible de fournir une base de dialogue avec la communauté des spécialistes de la comptabilité nationale, dont ses auteurs font partie ;
- il prend en compte certains coûts environnementaux dans l'évaluation des ressources productives.
- selon MM. Osberg et Sharpe, les quatre dimensions du bien-être économique qui constitueraient un indicateur idéal sont :
 - les flux de consommation courante : biens et services marchands, production domestique, loisirs et autres biens et services non marchands ;
 - l'accumulation nette de stocks de ressources productives : biens corporels, de parcs de logements et de biens de consommation durables ; capital humain, capital social et investissement en R&D ; changements nets dans la valeur des réserves de ressources naturelles ; coûts environnementaux et évolution nette de l'endettement extérieur ;
 - la répartition des revenus : degré de pauvreté (effet et importance) et inégalité des revenus ;
 - le degré de sécurité ou d'insécurité économique : perte d'emploi et chômage, maladie, rupture de la cellule familiale, pauvreté chez les personnes âgées.

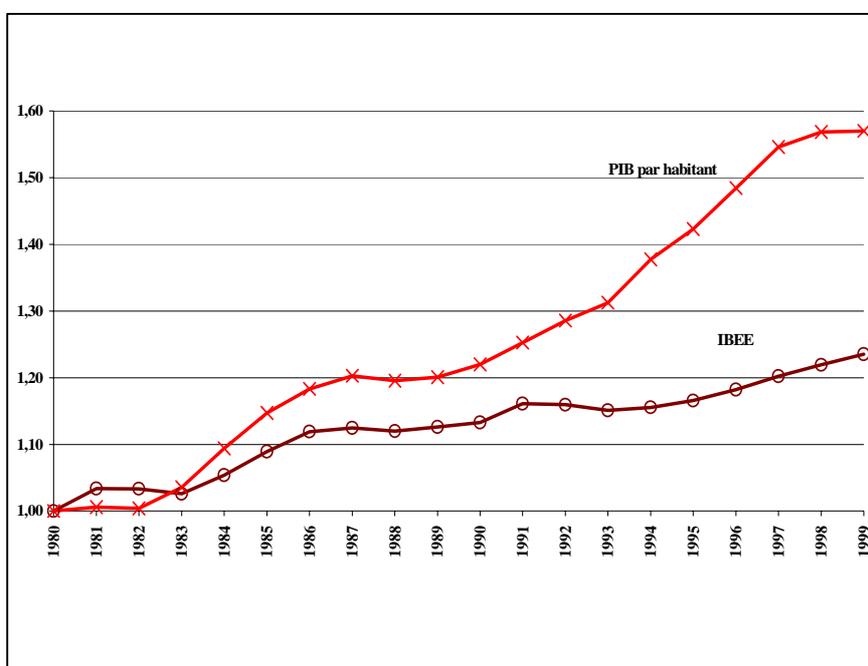
L'insécurité économique est définie comme l'inquiétude causée par l'incapacité à être protégé contre des pertes économiques potentielles. La perception qu'ont les individus de l'insécurité résulte de leurs attentes par rapport à l'avenir, combinées au contexte économique du moment, ce qui explique qu'elle soit imparfaitement restituée par des mesures telles que la variabilité *ex post* des flux de revenus. Plutôt que d'essayer de concevoir une mesure globale de l'insécurité économique, les auteurs ont adopté une approche par des « risques désignés », par référence à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (article 25) : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de*

ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

Sur cette base, l'IBEE propose des mesures des variations des risques économiques « objectifs » liés au chômage, à la maladie, au veuvage (ou aux mères isolées) et à la vieillesse. Dans chaque cas, le risque de perte économique lié à l'événement en question est évalué comme étant une « probabilité conditionnelle », qui peut elle-même être représentée comme le produit d'un certain nombre de circonstances. La potentialité de chaque risque est alors pondérée par la part de la population concernée. L'hypothèse fondamentale est que les variations du niveau subjectif d'anxiété liée à une absence de sécurité économique (variations de bien-être subjectif) sont proportionnelles aux variations du risque objectif.

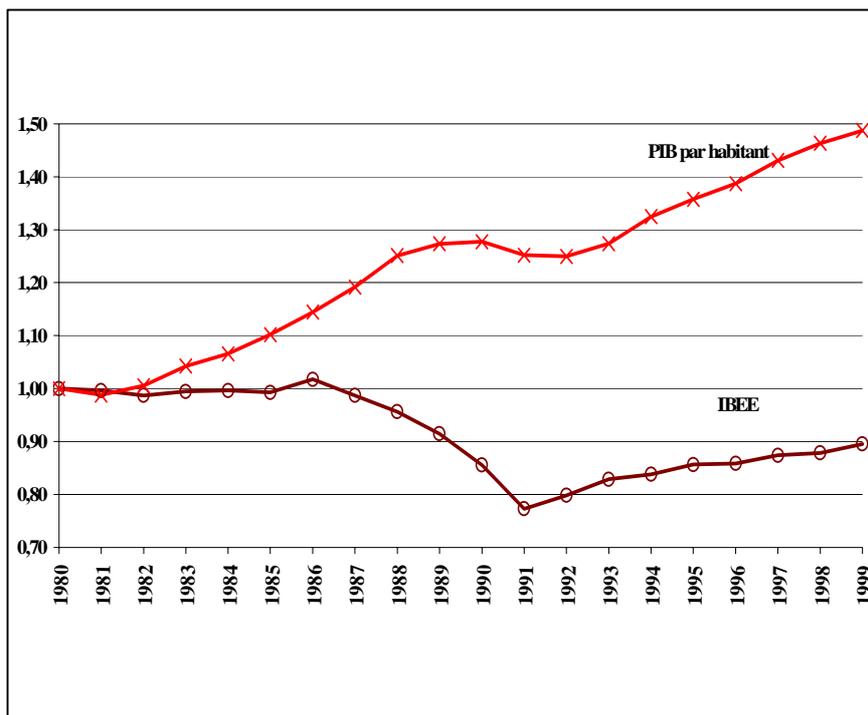
On voit clairement sur les graphiques ci-après, que cet indice peut aller de pair avec la croissance du PIB par habitant (cas de la Norvège) ou, au contraire, s'en écarter comme au Royaume-Uni, en particulier entre 1986 et 1991.

Graphique 3 : L'indice de bien-être économique de la Norvège (1980-1999)



Source : Jean Gadrey, lors de son audition du 17 novembre 2005 devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture du Conseil économique et social.

Graphique 4 : L'indice de bien-être économique du Royaume Uni (1980-1999)



Source : M. Jean Gadrey, lors de son audition du 17 novembre 2005 devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture du Conseil économique et social.

L'IBE présente l'avantage de prendre en considération certaines variables environnementales. Mais leur poids reste relativement faible, ce qui reflète une vision du bien-être privilégiant le rôle de l'État comme réducteur d'inégalités et de risques économiques et sociaux. La prise de conscience croissante de la gravité des atteintes à l'environnement, compromettant gravement les perspectives de bien-être des générations futures, devrait conduire à infléchir cette orientation.

C - LES INDICATEURS À DOMINANTE ENVIRONNEMENTALE

Le ralentissement de la croissance avait conduit à placer au second plan la critique du PIB sur une base environnementale, au moment même où le Club de Rome recevait le rapport du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) s'inquiétant de l'épuisement des ressources (1972)⁶⁶. Mais la critique écologique s'est renforcée au fil du temps et de l'accumulation d'une évidente urgence en la matière (réchauffement climatique, épuisement des réserves pétrolières...). Si le modèle de développement des sociétés industrielles n'est pas généralisable à l'ensemble de la planète, il n'est pas plus assuré d'un quelconque avenir à long terme dans les sociétés riches : il ne se soucie, en effet, ni de ce qu'il prélève dans les ressources non renouvelables, ni de ce qu'il rejette comme déchets polluants. Rompre avec cette logique de prédation afin de léguer une planète vivable aux générations futures concerne bien d'abord les sociétés du Nord qui sont à l'origine des trois-quarts des prélèvements et des sujets problématiques.

Au point qu'une institution internationale comme la Banque mondiale a pu publier en 2005 une étude passionnante intitulée *Où est la richesse des nations ?*⁶⁷ qui aboutit à une conclusion forte : celle du caractère illusoire de la croissance si elle est fondée sur la dilapidation des sols, des ressources maritimes et forestières. Tout en affirmant que le capital humain et la valeur des institutions (l'état de droit) représentent la fraction la plus importante de la richesse dans la plupart des pays (avant le capital naturel et le capital produit)⁶⁸, elle apporte un appui à ceux qui pensent qu'une meilleure gestion des écosystèmes et des ressources naturelles sera la clé du développement durable, en particulier pour les pays à bas revenu qui sont précisément en phase de construction de leur capital dans ces domaines et en matière d'infrastructures.

⁶⁶ Donella Meadows, Dennis Meadows, Jorgen Randers et William Behrens, *Halte à la croissance ?*, rapport au Club de Rome, Fayard, 1972.

⁶⁷ *Where is the wealth of nations ?*, Banque mondiale, 2005.

⁶⁸ Cette étude démontre que le « capital intangible » (c'est-à-dire les conditions favorables au développement telles que la qualité des institutions, la gouvernance ou le capital humain) constitue l'essentiel de la richesse mesurée comme la consommation future sur une génération (vingt-cinq ans) : il représente 59 % de la richesse totale dans les pays pauvres et jusqu'à 80 % dans les pays riches. En 2000, la Suisse arrivait en tête selon cette étude (richesse par habitant estimée à 648,241 dollars) devant le Danemark (575,138), la Suède (513,424) et les États-Unis (512,612), la France se classant au 9^{ème} rang (468,024).

1. Les Indices du bien-être durable (IBED)

Ces indices sont monétarisés et font jouer un rôle important, mais non exclusif, à la durabilité environnementale⁶⁹. Depuis le livre publié en 1994 par Clifford et John Cobb⁷⁰, on a assisté à une floraison d'initiatives dans de nombreux pays. L'ONG internationale *Friends of the Earth* (Les amis de la Terre) propose ainsi, depuis 2001, en coopération avec la *New Economics Foundation* et le *Centre for Environmental Strategy* de l'université du Sussex, son propre indice IBED pour le Royaume-Uni. Les innovations proposées par cet indice concernent respectivement le traitement des inégalités de revenus, l'évaluation des dommages liés au réchauffement climatique et le coût de la destruction de la couche d'ozone. Ces indicateurs combinent tous, avec des poids qui peuvent évidemment différer, des contributions au bien-être durable relevant de l'économique (niveau de vie), du social (inégalités) et l'environnemental, ainsi que des contributions d'activités non monétaires au bien-être individuel (comme le travail domestique).

⁶⁹ Au niveau international, l'Office statistique des Nations-unies a élaboré le système de comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement dont la spécificité tient à l'introduction de la notion de coût environnemental « imputé » conduisant à considérer, en parallèle à la description de l'impact des activités économiques sur l'environnement, celle, en termes monétaires, des répercussions de la détérioration de l'environnement sur l'économie et le bien-être. Il en résulte l'adoption d'un concept original, « le PIB vert » ou « éco-produit intérieur net » obtenu par déduction du produit intérieur net du coût lié à l'utilisation du capital environnemental. Le choix s'est plutôt porté en France sur l'élaboration de comptes satellites permettant de rapprocher les données relatives à l'environnement de celles relatives à l'économie général sans entacher ces dernières d'incertitudes qui pourraient perturber l'analyse de la conjoncture.

⁷⁰ Clifford et John Cobb, *The green national product : a proposed index of sustainable economic welfare*, University of America press, 1994.

Tableau 4 : Les variables de l'IBED et leur monétarisation

Variabes	Valeur 1992 (Suède*)	Indications sur la méthode de valorisation
Consommation finale marchande	502	Base de l'indicateur
Distribution des revenus	0,77**	Utilisation d'un coefficient d'inégalité de Gini pour pondérer le niveau de consommation
D'où : consommation finale pondérée par les inégalités	652 (= 502/0,77)	
Travail domestique	+ 242	Valorisation monétaire sur la base du salaire horaire d'une femme de ménage
Valeur estimée des services des biens durables moins dépenses d'acquisition	+ 36	L'évaluation s'inspire des comptabilités d'investissements
Dépenses publiques de santé et éducation	+ 33	On n'en retient qu'une partie, jugée non défensive (convention : la moitié de ces dépenses)
Dépenses privées de santé et éducation	- 10	Elles sont partiellement déduites (jugées défensives pour une moitié)
Coûts des déplacements domicile-lieu de travail	- 37	Déduits (dépenses jugées défensives), sur la base d'études des distances parcourues et du coût moyen
Coûts des accidents de voiture	- 8	Déduits (dépenses jugées défensives), sur la base d'études portant sur certaines années
Coûts de la pollution de l'eau	- 24	Déduits, à partir de données sur l'évolution de la pollution de l'eau des rivières et d'estimations américaines des coûts des dommages associés
Coûts de la pollution de l'air	- 24	Déduits, sur la base de statistiques d'émissions de SO ₂ , NO _x , CO et particules, et d'estimations du coût des dommages
Coûts de la pollution sonore liée à la circulation automobile	- 8	Déduits, à partir d'une estimation suédoise du coût annuel moyen par personne exposée à des bruits de plus de 55 décibels et du nombre de ces personnes
Pertes de terres humides par drainage (marécages, forêts...)	- 2,4	Comptabilité des pertes de capital naturel
Pertes de terres cultivées liées à l'urbanisation ou à la diminution non naturel de qualité des sols	- 3,4	Comptabilité des pertes de surface et de valeur des terres cultivées, sur la base d'un prix ajusté de l'hectare, tenant compte des variations de qualité des sols
Réduction des ressources naturelles non renouvelables	- 166	Calcul sur la base de « coûts de remplacement » des ressources énergétiques non renouvelables
Dommages environnementaux à long terme (dont émissions de CO ₂ , et déchets nucléaires)	- 73	Notion de « dette environnementale », estimée à partir d'un coût environnemental estimé par « équivalent baril de pétrole » de la production d'énergies diverses
Réduction de la couche d'ozone	- 22	Application d'un coût estimé des dommages par kilo d'émissions cumulées de CFC
Croissance nette du capital produit par les hommes	+ 60	Adoption d'une variante de la mesure classique de la croissance du capital productif net de la sphère marchande
Changements de la position internationale nette	- 49	L'endettement du pays est considéré comme nuisible pour le développement durable (fardeau pour l'avenir)
IBED (1992)	596	Somme des lignes précédentes

* en milliards de SEK (couronne suédoise) de 1985. Dans cette colonne, les signes + et - indiquent ce qui est ajouté ou retranché de la consommation finale.

** base 1 en 1950 (forte réduction des inégalités entre 1950 et 1992).

Source : Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesse, op. cit.*

L'indicateur de bien-être économique durable peut s'exprimer de façon approximative par la formule suivante : $IBED = \text{consommation marchande des ménages} + \text{services du travail domestique} + \text{dépenses publiques non défensives} - \text{dépenses privées défensives} - \text{coûts des dégradations de l'environnement} - \text{dépréciation du capital naturel} + \text{formation de capital productif}$. Deux ajustements sont toutefois opérés : d'une part, un coefficient de pondération (l'indice de Gini) reflétant l'évolution des inégalités est appliqué au montant de la consommation finale ; d'autre part, une distinction est effectuée entre la valeur d'achat des biens durables détenus par les ménages et la valeur des services qu'ils rendent.

Parmi les nombreuses incertitudes qui entourent la construction de tels indices, on trouve notamment celles déjà mentionnées portant sur le classement des activités ou des dépenses selon leur caractère défensif ou non⁷¹. En fonction de ce principe, il faudrait, en effet, refuser de compter, comme contribution positive à la « vraie » richesse, les dépenses (et la production correspondante) servant essentiellement à réparer les « dégâts » ou les « dommages collatéraux » de notre modèle de croissance et de nos modes de vie. Ainsi, les promoteurs de ces indicateurs estiment que la moitié des dépenses publiques (mais aussi des dépenses privées des ménages) en matière d'éducation et de santé sont de type défensif, soit parce qu'elles servent à améliorer des positions relatives sur le marché du travail sans progression globale des compétences et de la productivité, soit parce qu'elles correspondent à des pathologies liées à la dégradation de l'environnement, aux inégalités sociales, aux conditions de travail et à des accidents divers liés à l'activité économique, ainsi qu'à la faiblesse des politiques de prévention.

D'autres incertitudes tiennent à l'estimation monétaire de divers dommages environnementaux : perte de « valeur durable » des terres (cultivées ou non), diminution des ressources naturelles non renouvelables (essentiellement les sources d'énergie fossiles), coûts environnementaux à long terme liés principalement aux émissions de CO₂ et de CFC (couche d'ozone).

⁷¹ Cf. les débats évoqués autour de la mesure du MBE.

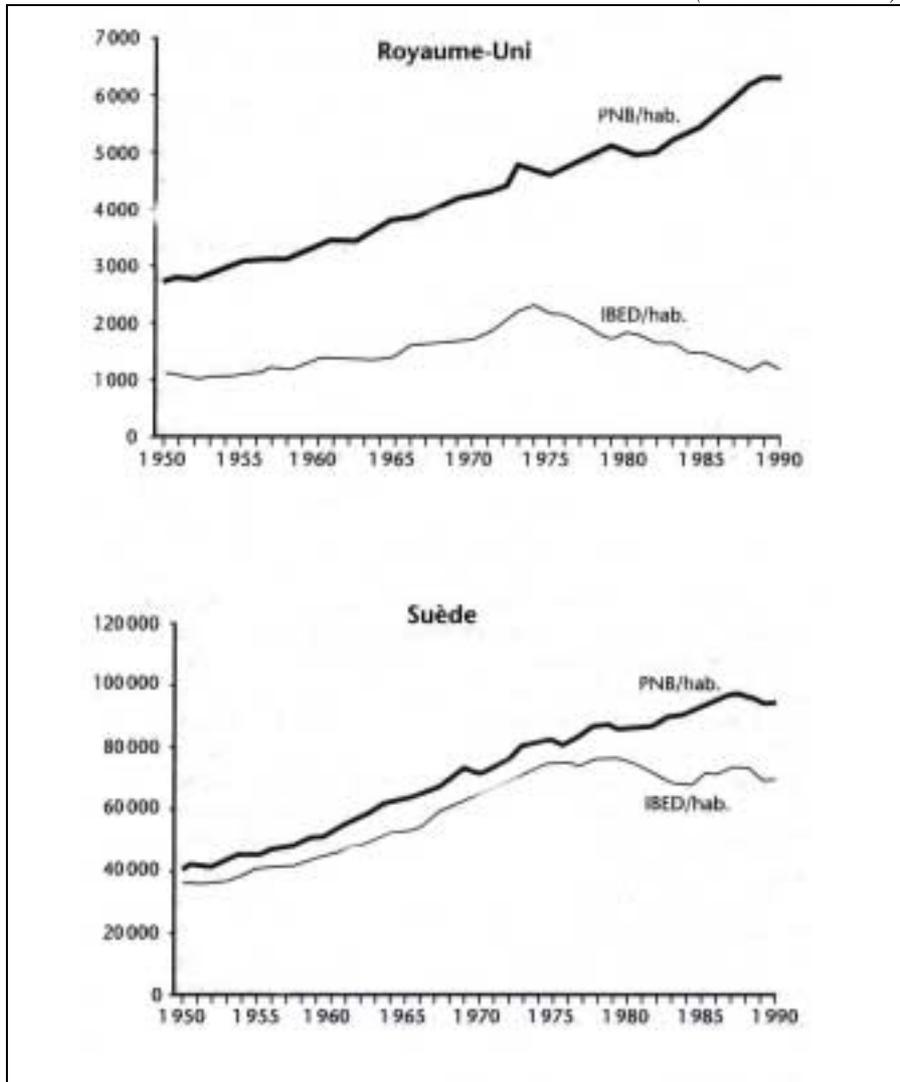
Les graphiques qui suivent révèlent les divergences qui peuvent être constatées en ce qui concerne les conditions environnementales de la croissance. Sur la période 1950-1990, si l'on analyse les évolutions du PNB et de l'IBED en Suède et au Royaume-Uni⁷², dans le premier cas, les courbes sont parallèles avec toutefois un décrochage de l'IBED depuis le début des années 1980 ; dans le second cas, une inflexion plus marquée est perceptible au milieu de la décennie 1970, date à laquelle s'amorce une baisse continue du bien-être mesuré par l'IBED⁷³.

⁷² Nous ne disposons pas de données équivalentes pour la France.

⁷³ Selon une étude parue en 2004 (*Chasing progress - Beyond measuring economic growth*) sous l'égide de la *New economics foundation*, le PNB a cru au Royaume-Uni de 80 % sur les 30 dernières années mais le bien-être (« mesure du progrès intérieur », proche de l'IBED) a chuté dans les années 1980 et n'a pas encore retrouvé son niveau de 1976. En particulier, les coûts environnementaux ont cru de 30 % au cours du dernier demi-siècle tandis que les coûts sociaux augmentaient de 600 % (crimes et ruptures familiales surtout). De même, les inégalités de revenu ont été multiplié par 7 sur la même période. Une série de propositions d'action destinées au gouvernement résulte de ce travail.

Graphique 5 : PNB et IBED par habitant au Royaume-Uni et en Suède (1950-1990)

(en monnaie nationale)



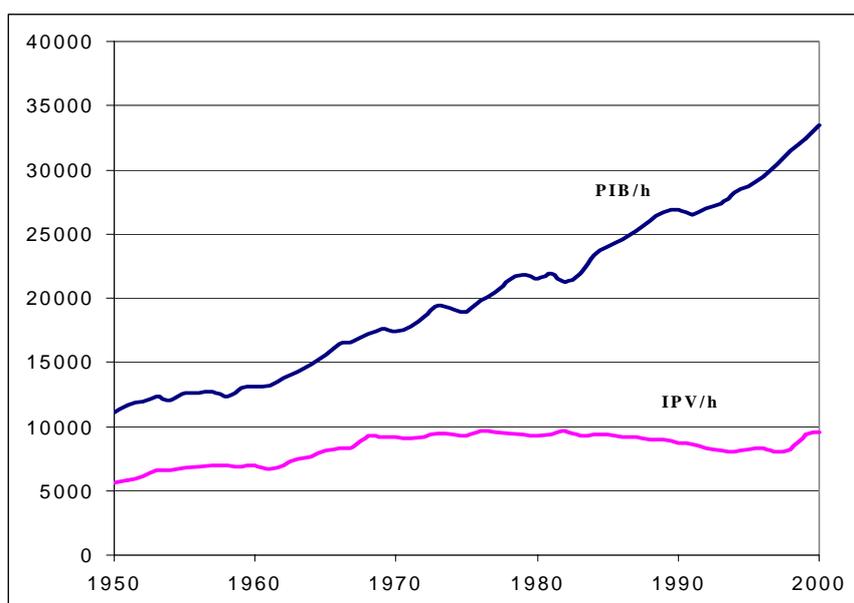
Source : Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, op. cit.

2. L'Indicateur de progrès véritable (IPV)

Cet indicateur, très proche dans son inspiration et dans ses méthodes des indices de bien-être durable, a été mis au point et diffusé à partir de 1995 par les chercheurs de l'agence (*Non-profit public-policy organization*) californienne *Redefining Progress*, sous le nom de *Genuine Progress Indicator*. Des instituts de recherche de plusieurs pays (Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Australie) s'en sont rapidement inspirés en vue de l'adapter et de l'appliquer dans leur propre pays.

Les comptes de l'IPV sont construits à partir de la consommation des ménages qui est ajustée pour tenir compte, par soustraction ou addition, d'un certain nombre de variables monétarisées : on ajoute des contributions au bien-être correspondant aux activités bénévoles et au travail domestique puis on retranche la valeur des richesses naturelles détruites par les dommages à l'environnement et la destruction de ressources non renouvelables, ainsi que l'évaluation des dégâts sociaux (chômage, inégalités, délits, accidents...). On voit clairement sur le graphique ci-dessous l'effet de ces corrections sur le cas américain, la courbe de l'IPV devenant horizontale alors que le PIB par habitant poursuit sa progression.

Graphique 6 : L'indicateur de progrès véritable par personne aux États-Unis (1950-2000)



Source : Jean Gadrey lors de son audition devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture du Conseil économique et social le 17 novembre 2005.

Cet indicateur révèle, pour le cas des États-Unis, que le « progrès » a été effectif dans ce pays jusqu'à la fin des années 1960, date à partir de laquelle son évolution reste loin d'avoir été parallèle à celle du PNB par habitant.

3. L'indicateur d'épargne véritable de la Banque mondiale

Cet indicateur monétarisé ambitionne de contribuer à la mesure synthétique du développement durable d'un pays, par diverses additions ou soustractions de ressources non économiques, notamment environnementales (mais non sociales), en partant d'une base constituée par l'épargne économique nationale. Le principe de calcul de cette épargne véritable (épargne nette ajustée) est résumé par l'équation suivante : épargne véritable = épargne nette (soit : épargne intérieure brute - consommation de capital fixe) + dépenses d'éducation - épuisement des ressources énergétiques, des ressources minérales et des forêts et dommages liés aux émissions de CO₂.

L'évaluation monétaire de l'épuisement des ressources non renouvelables du sous-sol repose sur la notion de « recette nette supplémentaire », mesurant l'écart entre les prix de vente après extraction et les coûts économiques de celle-ci. Cette « rente de ressource » rémunère à la fois le propriétaire du gisement (mines, puits, etc.) et les extracteurs. Pour les émissions de CO₂, on utilise une estimation du coût marginal de la tonne émise par le biais d'un coût de traitement. Pour la forêt, la même notion de rente unitaire (c'est-à-dire par unité de superficie exploitée) est utilisée pour les ressources exploitées commercialement au-delà de la croissance naturelle.

Ainsi, en 2000, les États-Unis avaient-ils une épargne nationale brute de 17,4 % du revenu national brut mais une épargne véritable de seulement 8,2 % : un niveau inférieur à celle de la France (14,3 %) mais plus encore à celle de Singapour (35,2 %). Mais certains pays présentaient même une épargne véritable négative, signe que la richesse totale était en déclin (Azerbaïdjan : - 57,2 %, Gabon : - 35,7 %) ⁷⁴.

4. L'empreinte écologique

Cet indicateur synthétique est purement environnemental, dans une vision centrée sur les relations de l'homme à la nature. À l'échelle internationale, deux organisations non gouvernementales travaillant en étroite coopération cherchent, depuis la seconde moitié des années 1990, à populariser le recours à « l'empreinte écologique », particulièrement parlant pour refléter le degré d'utilisation de la nature par l'homme à des fins de production et de consommation matérielles : il s'agit, d'une part, de l'organisation *Redefining Progress*, déjà mentionnée à propos de l'IPV et, d'autre part, de l'ONG WWF (*World Wide Fund For Nature*). Ces travaux ont pour origine un concept élaboré par deux chercheurs de l'université de British Columbia à Vancouver, Mathis

⁷⁴ Cf. Banque mondiale, *Where is the wealth of Nations ?*, 2005. Ce rapport propose également de retenir un indicateur de « richesse naturelle par habitant ».

Wackernagel et William Rees⁷⁵, dont l'influence progresse, au point qu'il a été le seul à être cité par le Président de la République française, Jacques Chirac, dans son discours au Sommet de la Terre de Johannesburg (2002).

L'idée qui préside à sa construction est la suivante : les activités humaines de production et de consommation utilisent des ressources naturelles dont certaines sont non renouvelables (le pétrole et le gaz naturel, les stocks de minéraux fossiles), alors que d'autres sont renouvelables : sols, forêts, eau, atmosphère, climat, espèces vivantes en reproduction naturelle. C'est uniquement à ces dernières que s'intéresse la notion d'empreinte écologique parce que, selon ses promoteurs, ce sont elles qui posent les problèmes les plus graves à terme.

Ces ressources ont, en effet, deux fonctions dans leur rapport à l'activité humaine : fournir des matières premières, de la production et de la consommation et recycler les déchets, y compris les rejets de CO₂ et d'autres gaz dans l'atmosphère. Or, la question se pose de savoir si ces ressources naturelles, *a priori* renouvelables, ne sont pas aujourd'hui en cours d'épuisement, parce que l'humanité en utiliserait des flux plus importants que ceux que le « capital naturel » peut engendrer. Et c'est à un bilan de ce type que nous invite la démarche de l'empreinte écologique, en utilisant une unité de compte originale⁷⁶.

Le principe est simple : les ressources renouvelables utilisées pour satisfaire les besoins d'une collectivité humaine peuvent presque toutes être converties en superficie de la planète marquée par l'« empreinte de l'activité humaine » : l'empreinte « terres cultivées » est la surface nécessaire aux récoltes de produits agricoles ; l'empreinte « pâturages » correspond à la consommation d'une population en viande, produits laitiers, cuir et laine provenant d'un bétail non nourri industriellement ; l'empreinte « forêts » d'une population est la surface requise pour élaborer les produits forestiers consommés ; l'empreinte « zones de pêche » est la surface requise pour produire les poissons et les fruits de mer consommés ; l'empreinte « énergie » représente la surface requise pour satisfaire la consommation d'énergie.

Les économies contemporaines redécouvrent, au prix de crises écologiques, qu'elles sont soumises à certaines lois tenant à la finitude des ressources naturelles et aux limites de leur régénération. Notre planète est probablement en train d'être exploitée au-delà de ses capacités de reproduction et c'est la différence entre la surface du territoire mondial exploitée (l'empreinte) et la surface disponible pour une telle exploitation qu'entend estimer cette méthode.

⁷⁵ Mathis Wackernagel et William Rees, *Our ecological footprint : reducing human impact on the earth*, New society publishers, 1995.

⁷⁶ Cf. Lester Brown, *Éco-économie*, Le Seuil, Collection *Économie humaine*, 2003.

Plus précisément, les calculs partent de la consommation finale d'une population donnée, pour procéder ensuite à des conversions techniques (en superficie exploitée par postes de cette consommation) en fonction des techniques existantes de production et d'exploitation de la nature. L'empreinte écologique d'un pays n'est pas calculée sur la base de la biocapacité de ses propres ressources naturelles mais à partir d'une unité de compte mondiale : l'hectare global ou hectare bioproductif moyen. Cela dit, la biocapacité d'un pays (ou d'un territoire) n'est pas évacuée de la comptabilité effectuée, ce qui permet de comparer les surfaces que ce pays utilise à l'échelle mondiale et ses propres ressources en surfaces bioproductives. La surface d'empreinte écologique peut être calculée pour l'ensemble de l'humanité, pour un pays, pour une région ou une ville, pour un ménage (sur la base de ce qu'il consomme), pour un poste de consommation finale (alimentation, logement, transport...), etc.

Selon le WWF, au niveau mondial, l'empreinte écologique des hommes aurait fortement progressé depuis 1960, passant de 70 % de la surface du globe utilisable à des fins productives en 1961 à 120 % en 1999. Si ce dernier chiffre est exact, il signifie qu'à cette date l'humanité empruntait chaque année à la nature 20 % de ressources renouvelables de plus que les flux annuels de régénération naturelle de ces ressources : elle puisait donc dans son capital. Mais cette comptabilité reste pratiquement inconnue, notamment parce que ses conséquences négatives sur la vie quotidienne ne touchent pas (encore) les acteurs économiques, politiques et médiatiques dominants et les classes favorisées, dont l'empreinte est de loin la plus importante mais qui disposent pour le moment des moyens de reporter ces désagréments sur d'autres, de protéger leur surplus environnemental et de privatiser les services d'écosystèmes antérieurement accessibles à tous comme biens communs.

Il va de soi que d'autres modes de vie non régressifs et d'autres technologies de production (énergies renouvelables, moteur à hydrogène, agriculture faiblement consommatrice de l'eau des nappes phréatiques et n'épuisant pas les capacités naturelles des sols...) peuvent réduire très fortement l'empreinte écologique sans compromettre la qualité et la diversité de l'alimentation, des logements, des déplacements, des soins médicaux, etc.

Enfin, l'empreinte écologique lie étroitement les notions de développement durable et de développement équitable :

- d'abord, la dette écologique devra être payée, d'une façon ou d'une autre, par les générations futures ;
- ensuite, il existe des inégalités énormes entre pays en matière d'empreinte écologique : en 1999, selon le WWF, l'empreinte écologique moyenne d'un habitant d'Amérique du Nord était de 9,6 hectares (soit cinq fois la surface « bioproductive » par personne dans le monde, qui serait d'environ 1,9 hectare), pour la France de 5,26 hectares (soit près de trois fois la surface bioproductive par personne dans le monde), contre moins de 1,4 pour un Africain ou un

Asiatique. Cela signifie que, pour garantir durablement un mode de vie de type américain à l'ensemble de l'humanité, sur la base des techniques de production actuelles, il faudrait cinq planètes ! Il en faudrait déjà près de trois si la référence était le mode de vie des Français ;

- quant aux inégalités entre groupes sociaux au sein d'un même pays, elles ne sont pas moins considérables : les écarts peuvent aller de 1 à 10, et nettement plus si l'on tient compte des modes de vie les plus luxueux ;
- enfin, la façon dont l'espèce humaine domine la biosphère au détriment des espèces sauvages, animales et végétales, peut à terme se retourner contre elle, notamment sous l'angle des dommages induits par la réduction de la biodiversité ou la disparition de certaines espèces qui jouent un rôle essentiel et méconnu dans la production agricole mondiale.

La méthodologie et les conventions de calcul de l'empreinte écologique suscitent la discussion⁷⁷. Le tableau suivant est donné à titre informatif, pour illustrer l'augmentation des menaces sur l'environnement.

Tableau 5 : L'empreinte écologique de la France (1961-1999)

(en millions d'hectares globaux)

	1961	1999
Terres cultivées	80,4	57,7
Pâturages	8,8	11,3
Surfaces de forêt exploitées	19,6	26,2
Zones de pêche	12,3	22,0
Terrains construits	8,5	13,7
Energie	79,2	178,8
Total	208,8	309,8

Source : WWF-France et *Redefining Progress*, 2002.

⁷⁷ En particulier, les calculs actuels attribuent un impact similaire aux différentes formes d'énergie électrique, alors qu'il importe de préciser l'empreinte de ces diverses formes, en particulier de l'énergie nucléaire.

L'analyse à laquelle il vient d'être procédé a été centrée sur les indicateurs synthétiques, qui offrent une vision d'ensemble agrégée de la problématique considérée. On peut non seulement analyser les évolutions traduites par ces indicateurs, mais en comprendre les raisons en examinant le comportement de chacun de leurs éléments, qui peuvent fournir autant d'explications supplémentaires. On peut aussi recourir à des bilans ou des tableaux de bord multidimensionnels qui combinent les angles d'approche : ces « batteries d'indicateurs » offrent des visions complémentaires qui enrichissent le débat public et doivent donc être encouragées :

- on citera ainsi le développement des indicateurs territoriaux (principalement dans les pays développés) ou des *community indicators* en Amérique du Nord depuis les années 1990. Ils rassemblent un certain nombre de variables, avec des poids très divers accordés aux questions économiques, sociales et environnementales. Les valeurs mises en avant sont semblables à celles privilégiées par les indicateurs synthétiques (accorder plus d'importance au progrès social, à la qualité de l'environnement, etc.), même si l'on note la présence fréquente de questions concernant la qualité de la démocratie ou de la gouvernance locale. La problématique des Agendas 21 locaux, du nom de la stratégie de développement durable issue du sommet de Rio en 1992, a joué un rôle essentiel dans ce mouvement ;
- il convient aussi de mentionner une initiative importante à forte composante environnementale, celle du « tableau de bord du développement durable » du *Consultative Group on Sustainable Development Indicators*, coordonné depuis sa fondation (1996) par l'Institut international du développement durable (Winnipeg, Canada). Ce tableau de bord contient 46 indicateurs dans trois grands domaines (environnement, économie et société) et pour une centaine de pays. Les données relatives à chaque indicateur sont disponibles suivant une échelle de 0 à 1 000 : le pays dont la valeur absolue est la plus élevée se voit attribuer 1 000 points et celui ayant la valeur absolue la plus faible se voit attribuer 0 point. Entre les deux extrêmes, une règle de trois est effectuée. Cet outil associe un logiciel libre et une base de données internationales à usage flexible, permettant à chacun (individu, association, groupe de pression...) de consulter des données nombreuses, de bâtir des tableaux de bord sur mesure et de construire éventuellement un ou des indicateurs synthétiques nationaux en faisant varier le nombre et la pondération des variables ;

- enfin, l'OCDE s'inscrit elle-même dans ce mouvement, puisqu'elle publie actuellement deux recueils d'indicateurs particulièrement précieux : le premier recense tous les 2 ans depuis 2001 « les indicateurs sociaux de l'OCDE » (34 rubriques), du revenu national par habitant à la pauvreté relative et aux suicides en passant par les promesses de pensions et l'isolement social⁷⁸; le second, plus récent (2005), a délibérément une visée plus globale puisqu'il couvre l'économie, l'environnement et la société à travers une centaine d'indicateurs⁷⁹.

Au terme de ce tour d'horizon encore une fois non exhaustif, on ne peut qu'être frappé par le retard réel de notre pays - comparativement à ses principaux partenaires - en ce qui concerne la production d'indicateurs de progrès économique et social : il possède certes des institutions statistiques publiques de grande qualité mais celles-ci ne sont pas, pour l'heure, en mesure de rivaliser avec leurs homologues en proposant une innovation susceptible d'être relayée. Cela est d'autant plus étonnant que la France disposait antérieurement de dispositifs publics de production d'indicateurs sociaux et d'observation des inégalités (on pense notamment au Centre d'étude des revenus et des coûts - CERC -, mais aussi à l'ensemble de la statistique sociale des années 1960 et 70) qui étaient très performants.

En réalité, ces dispositifs n'ont sans doute pas bénéficié d'efforts et de ressources à la hauteur de la croissance des « problèmes sociaux » depuis vingt ans : il est ainsi impossible d'avoir, en France, une idée précise de l'éventail des revenus (donc de la mesure des inégalités et du seuil de pauvreté relative), parce que la seule source qui reste exploitée est celle des déclarations fiscales, auxquelles échappe une fraction importante des revenus du patrimoine ; il en va de même dans le domaine de l'environnement et du développement durable, en dépit de l'atout que représente l'Institut français de l'environnement (IFEN) ; cela alors même que l'Union européenne s'est dotée d'un ensemble d'indicateurs pour orienter ses politiques de développement économique, social et environnemental (stratégie de Lisbonne, Conseil européen de mars 2000) et « d'inclusion sociale » (Conseil européen de Laeken, décembre 2001)⁸⁰ qui précisent, en quelque sorte, ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle européen » de société.

*
* *

⁷⁸ OCDE, *Panorama de la société*, 2005.

⁷⁹ OCDE, *OECD Factbook 2005 - Economic, environmental and social statistics*, 2005.

⁸⁰ Pour une présentation complète des « indicateurs de Laeken », voir *Statistiques en bref*, mars 2003, Communautés européennes.

Les développements qui précèdent nous rappellent que la croissance de la production doit être mise au service d'une fin qui la dépasse. L'OCDE elle-même considère, si l'on en croit son rapport sur *Le bien-être des nations* (2001) que le capital humain et le capital social⁸¹ constituent sans conteste des facteurs importants de croissance dans nos sociétés du savoir. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité des travaux de l'école de la croissance endogène⁸². Ce qui est en jeu, c'est donc la réalisation par les individus de leurs potentialités au sein d'une société, l'augmentation du patrimoine collectif que représentent celles-ci et la capacité donnée par la société à tous ses membres de devenir de véritables acteurs. Un processus que l'on pourrait appeler « civilisation » et qui semble bien plus compliqué mais aussi beaucoup plus intéressant que le seul accroissement quantitatif des biens et des services en circulation.

Cela suppose de prendre en considération le patrimoine dont chaque génération hérite, constitué grossièrement de l'état de santé des personnes et de la capacité de la société à maintenir ce capital, du niveau d'éducation de la population, des compétences actualisées des personnes et des institutions leur permettant de transformer ces compétences en revenus et de vivre de façon autonome. On pourrait ranger dans cette catégorie l'existence de systèmes permettant aux personnes de faire face aux risques et aussi les institutions facilitant la vie en commun (associations, syndicats...), mais aussi l'état des relations sociales, l'existence d'institutions régulatrices, la capacité des membres de cette société à participer à la vie démocratique et leur aptitude à la paix, à la civilité, à la domestication de la violence... Autant de dimensions qui montrent bien l'étendue qui sépare le champ de la croissance de celui du développement.

⁸¹ Le concept de capital social proposé par Pierre Bourdieu dans les années 1970-1980 est relié à son analyse des antagonismes sociaux. Ici, il s'agit plutôt d'une approche en termes de cohésion sociale : Robert Putman (1995) fait référence à des « *caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance sociale, qui facilitent la coordination et la coopération en vue d'un bénéfice mutuel* » (voir Bernard Perret, *op. cit.*).

⁸² Cf. *infra*, chapitre V.

CHAPITRE II

LA NOTION DE CROISSANCE POTENTIELLE ET SES LIMITES

On pourrait envisager de définir la croissance potentielle comme une croissance qui serait « optimale », par référence à l'ensemble des dimensions d'un développement soutenable : elle correspondrait au rythme maximum qui ne créerait pas de tensions susceptibles de freiner la croissance ultérieure et s'accompagnerait d'un développement solidaire et durable.

Mais, en fait, les travaux et études statistiques utilisant la notion de croissance potentielle n'envisagent que le premier de ces aspects. C'est donc cette notion « standard », restrictive, qui sera analysée et discutée dans le présent chapitre.

I - DÉFINITION

Le rapport Camdessus définit la production potentielle comme « *la capacité d'offre de l'économie en régime soutenable, c'est-à-dire sans pression inflationniste ou déflationniste* »⁸³. Ce niveau optimal ne représente pas ce qui pourrait être le niveau « plafond » de la production, compte tenu des ses capacités de production en équipements et en main d'œuvre. Mais il correspond à la production que l'économie est « *capable de soutenir durablement sans générer des tensions correctrices à la hausse ou à la baisse sur l'évolution des prix* »⁸⁴.

L'écart de production (*output gap*) correspond à la différence entre production effective et production potentielle. En termes relatifs, il représente cette différence en pourcentage de la production potentielle. Du fait que la production potentielle ne coïncide pas avec le niveau maximum de la production, cet écart peut être positif⁸⁵, si la production effective est supérieure à ce potentiel : dans ce cas cependant, on doit s'attendre à ce que jouent des tensions correctrices pour ramener la production effective à un niveau inférieur. À l'inverse, l'écart est négatif quand la production effective est inférieure au niveau potentiel mais il se peut alors que ne jouent pas - pour l'annuler - des forces de rappel symétriques des précédentes. C'est ce qui se produit durablement⁸⁶ si l'inadaptation de la politique conjoncturelle conduit à gaspiller les « potentialités de croissance ».

⁸³ Page 171.

⁸⁴ *Idem.*

⁸⁵ Du moins dans le cadre de cette conception de la croissance potentielle.

⁸⁶ Cela n'empêche pas que puissent survenir des moments - brefs - de surchauffe, pendant lesquels l'écart de croissance devient positif.

Le taux de croissance potentielle (par abréviation, la croissance potentielle) correspond au taux de croissance de la production potentielle. La relation entre le taux de croissance potentielle et le taux de croissance effective n'est *a priori* pas évidente. La croissance effective peut, temporairement, dépasser la croissance potentielle, s'il existe un déficit initial de production. En sens inverse, elle peut lui être inférieure, ce qui creuse l'écart (négatif) de croissance. On peut avoir des taux équivalents de croissance (effective et potentielle) si l'écart de production reste stable en moyenne.

On peut dans ces conditions considérer que la performance plus médiocre d'un pays ou d'une zone résulte de deux types d'explication : soit, c'est parce qu'une politique conjoncturelle inadaptée conduit trop souvent à un écart de production négatif et important ; soit, c'est parce que le potentiel de croissance est plus faible.

L'optique dans laquelle est proposé ce rapport est d'analyser le rôle de cette deuxième explication dans le décrochage de la France et plus généralement de la majeure partie de l'Europe.

Encadré 3 : Deux usages de la référence à la « croissance potentielle »

La croissance potentielle peut servir de référence de deux manières :

1- Elle permet d'apprécier le manque à gagner résultant de l'insuffisance de la demande (existence d'un écart de production conjoncturel négatif) et guide ainsi la politique conjoncturelle : l'existence d'un écart de production traduit en effet la position de l'économie par rapport au cycle.

- Elle peut d'abord conduire à admettre un déficit supérieur au « déficit structurel ». Une production effective inférieure à son potentiel (écart de production négatif) traduit une insuffisance de la demande. Le solde budgétaire est détérioré par la baisse des recettes alors que les dépenses ou prestations (notamment indemnités de chômage) sont stables ou augmentent ; le déficit qui en résulte permet alors de soutenir la demande, ce qui pousse - conformément au schéma keynésien - à la relance. La situation s'inverse si au contraire la production effective dépasse le potentiel. Ce mécanisme, où le solde budgétaire exerce un effet d'impulsion en période de basse conjoncture et au contraire de frein en période de haute conjoncture, joue le rôle de « stabilisateur automatique ». On peut le caractériser en décomposant le solde budgétaire en deux composantes : la composante « structurelle » correspond à la valeur du solde qui serait constatée en cas d'écart de production nul ; la composante « conjoncturelle » correspond à la partie du solde effectif résultant de la position de l'économie dans le cycle. Une politique discrétionnaire sera contra-cyclique si elle vise à amplifier le jeu des stabilisateurs automatiques, en accentuant - pour relancer l'activité - le déficit structurel en période de mauvaise conjoncture et en faisant l'inverse en période de conjoncture favorable ;

- L'existence d'un écart de production peut également justifier la réactivité de la politique monétaire. Par exemple, la « règle de Taylor » propose que la banque centrale fixe son taux d'intérêt directeur en fonction du taux d'intérêt (réel) d'équilibre, du taux anticipé d'inflation et de l'écart de production, afin de pratiquer une politique monétaire expansionniste en période de basse conjoncture et plus restrictive en cas de surchauffe.

2- La production potentielle fixe le sentier de croissance « soutenable » et analyse ses déterminants. La politique « structurelle » vise alors à élever ce potentiel. C'est ce deuxième aspect qui est retenu ici.

II - DIVERSES MÉTHODES POUR ÉVALUER LA CROISSANCE POTENTIELLE

On est parfois conduit à différencier croissance potentielle (et taux de chômage dit « d'équilibre ») à moyen terme et à long terme : dans l'optique de ce rapport, c'est l'évaluation de la croissance potentielle à long terme qui sera essentiellement envisagée. On peut schématiquement distinguer deux types d'évaluation de la production potentielle ou du taux de croissance potentielle.

A - LES MÉTHODES STATISTIQUES

Ces méthodes reviennent à assimiler la production potentielle à la production tendancielle.

Dans les versions les plus simples, l'évaluation résulte d'un lissage de l'évolution antérieure, par moyenne mobile ou par filtrage, par exemple filtre HP (Hodrick-Prescott). Des modèles plus sophistiqués font intervenir d'autres variables telles que l'inflation ou le taux d'intérêt (modèle VAR, modèles à composantes inobservées), sans que cette mise en relation procède d'hypothèses théoriques. Dans tous ces cas, la production potentielle gravite donc par construction autour de la tendance suivie par la production effective, quitte à prendre en compte des éventuelles inflexions ou ruptures de tendance (méthode dite de la « tendance coudée ») ;

D'autres méthodes apparaissent comme intermédiaires entre ces approches historiques et les approches théoriques exposées plus loin. Ce sont celles qui évaluent la production potentielle par référence à l'écart de production. Leur éventail présente l'intérêt de couvrir deux explications « symétriques » de cet écart :

- dans le premier cas, l'écart de production tient à l'existence de marges de capacités disponibles en ce qui concerne le capital (des taux de marge sont déclarés par exemple en réponse à des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises). Cette méthode présente comme inconvénients que ces marges ne sont généralement évaluées que dans l'industrie, qu'elles le sont de façon subjective et qu'elles ne concernent que le capital matériel, en équipements ;
- dans le second cas, ce n'est plus le capital qui constitue le facteur limitant la production mais c'est le travail. Ainsi, la loi d'Okun (formulée en 1962) postule que l'écart de production est proportionnel (en valeur absolue) à l'écart entre le taux effectif et le taux « naturel » de chômage. Ce taux naturel représente un taux frictionnel (dont la valeur « consensuelle » était alors de 4 % pour l'économie américaine).

Notons que, pour ces méthodes et à la différence des précédentes, la production effective est régulièrement inférieure à la production potentielle.

B - LA MODÉLISATION

Dans ces approches plus théoriques, la production potentielle est évaluée à partir d'une fonction de production faisant intervenir les facteurs de la production et leur combinaison.

La théorie néoclassique prend en compte les facteurs capital et travail, utilisés dans les conditions d'« équilibre », leur efficacité dépendant du « progrès technique ».

Ce progrès technique est souvent considéré comme « exogène », autonome. Dans les modèles à long terme, les facteurs capital et travail sont normalement considérés comme substituables, leur combinaison dépendant de leurs prix relatifs. On se réfère fréquemment au cas particulier où les rendements d'échelle sont constants : c'est notamment celui de la fonction classique de production de Cobb-Douglas⁸⁷, qui correspond à des élasticités de la production par rapport aux facteurs constantes et de somme égale à 1, ce qui garantit que la rémunération des facteurs conformément à leur productivité marginale coïncide avec la valeur du produit. Le progrès technique correspond alors à un « facteur résiduel » et ce résidu représente l'évolution de la « Productivité globale des facteurs » (PGF), mesurant l'accroissement de la production qui n'est pas imputable à une augmentation des quantités de facteurs : c'est le cas dans la plupart des études de l'OCDE. D'autres spécifications de la fonction de production sont possibles en retenant d'autres hypothèses sur la substitution des facteurs : c'est le cas de certains des modèles du FMI.

Dans d'autres modèles inspirés des théories de la « croissance endogène »⁸⁸, le progrès technique devient lui-même endogène : il résulte notamment des « investissements » consentis dans le savoir (formation et recherche), qui permettent d'obtenir des rendements croissants.

En principe, ces modèles à facteurs substituables pourraient prendre en compte les « conditions d'équilibre » des deux facteurs, aussi bien du capital que du travail. Dans le cas d'une fonction de production Cobb-Douglas, on peut ainsi *a priori* déterminer la production potentielle de deux manières symétriques, soit par le produit de la quantité de travail d'équilibre et de la productivité du facteur travail, soit par le produit de la quantité de capital d'équilibre et de la productivité de ce capital. Le taux de croissance potentielle sera alors défini, soit comme la somme du taux de croissance de la quantité potentielle de travail et du taux de croissance de la productivité du travail, soit comme la somme du taux de croissance de la quantité potentielle de capital et du taux de croissance de la productivité du capital.

⁸⁷ Cette fonction (cf. *infra*) relie la production Y aux facteur travail L et capital K, selon la relation : $Y = A L^a K^b$, avec $a + b = 1$.

Dans ce cas de figure, un accroissement symétrique en pourcentage des deux facteurs entraîne le même taux d'accroissement de la production (rendements d'échelle constants).

⁸⁸ Cf. *infra*.

Mais dans la réalité des évaluations de la production potentielle, cette symétrie est rompue. C'est le seul facteur travail qui est pris en considération pour expliquer les limitations de la production. Tout se passe donc comme si la fonction de production était à facteurs complémentaires : le niveau de la production est déterminé par le produit de la quantité de travail « d'équilibre » et de la productivité du travail, la variation du stock de capital n'intervenant qu'à travers les variations qu'elle induit de la productivité du travail. Le taux de croissance potentielle est donc uniquement donné par la première des deux relations.

Le postulat - souvent implicite - de cette conception est que les seules tensions susceptibles de remettre en cause le caractère soutenable d'un certain rythme de croissance sont les tensions inflationnistes qui pourraient résulter de hausses de salaires excessives survenant quand le chômage passe en dessous d'un certain niveau « *d'équilibre* ». Les évaluations de la croissance potentielle correspondent alors à une formulation du type :

Production potentielle = population potentiellement employée (correspondant au « taux de chômage d'équilibre ») x productivité du travail
--

Le « taux de chômage d'équilibre » détermine donc le niveau optimal de la quantité de travail utilisé (on raisonne ici en termes d'effectifs), en retranchant de la population active le niveau de chômage correspondant. Ce taux, souvent abusivement qualifié de « taux de chômage structurel », représente donc la limitation de l'emploi de la force de travail consécutive aux tensions inflationnistes qui résulteraient de la « boucle salaires-prix ». Cette boucle exerce une sorte d'effet de rétroaction : si d'aventure le chômage devenait inférieur à son taux d'équilibre, les salaires ou les taux d'accroissement des salaires deviendraient excessifs, ce qui enclencherait une spirale inflationniste réduisant la demande de travail par les entreprises. Le processus joue ainsi le rôle d'une force de rappel qui ramène le taux de chômage à son taux d'équilibre.

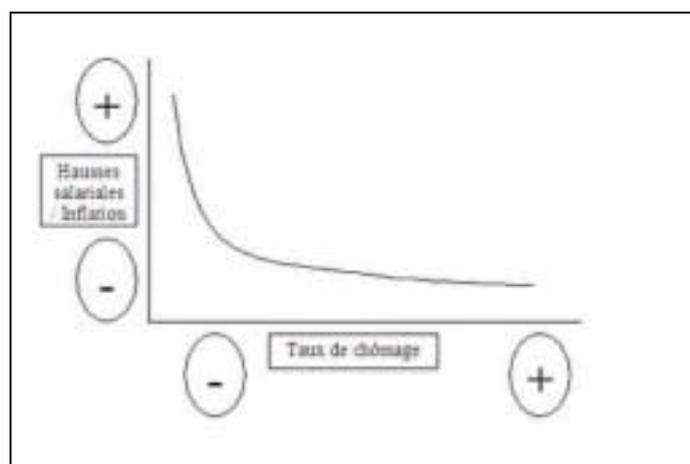
Ce taux de chômage d'équilibre est souvent appelé NAIRU : *Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment* (taux de chômage n'accélération pas l'inflation). Mais une telle dénomination n'est pas très correcte dans le cas présent, puisque le NAIRU correspond normalement à la relation entre taux de chômage et inflation (comme c'est le cas du travail initial de Phillips). Comme il s'agit ici d'une relation entre taux de chômage et taux de salaire, une appellation plus correcte est celle de NAWRU : *Non Accelerating Wage Rate of Unemployment* (taux de chômage n'accélération pas la montée des salaires). Mais dans les deux cas, l'idée est la même : le taux de chômage ne peut être inférieur à son taux d'équilibre, sous peine d'enclencher - par le biais des hausses de salaires - une accélération de l'inflation.

Deux modèles alternatifs sont proposés pour rendre compte de ce taux de chômage d'équilibre⁸⁹.

1. La relation de Phillips

La courbe ou relation de Phillips initiale traduit le dilemme entre le chômage et l'inflation caractéristique de l'après-guerre dans les pays développés et notamment le Royaume-Uni : le taux de croissance du salaire nominal est fonction décroissante du taux de chômage.

Graphique 7 : La relation de Phillips



Cette relation peut s'expliquer par le fait que, si la demande de travail est forte (chômage faible), les entreprises ont tendance à augmenter les salaires pour trouver la main d'œuvre nécessaire ; en retour, les salariés répugnent à travailler pour un salaire trop faible. Si le taux de marge sur salaire est constant, la relation s'étend au taux d'inflation comme fonction décroissante du taux de chômage (la courbe de Phillips liant le taux d'inflation au taux de chômage est décroissante mais finit quasiment à l'horizontale).

Cette relation entre taux de croissance du salaire (nominal) et taux de chômage est l'une des équations de base des modèles macroéconomiques qualifiés un peu rapidement de « néo-keynésiens ». Elle ne définit pas à elle seule un taux de chômage d'équilibre car il y a différentes combinaisons possibles d'inflation et de chômage. Le taux d'équilibre apparaît si on introduit en outre des anticipations de prix chez les salariés.

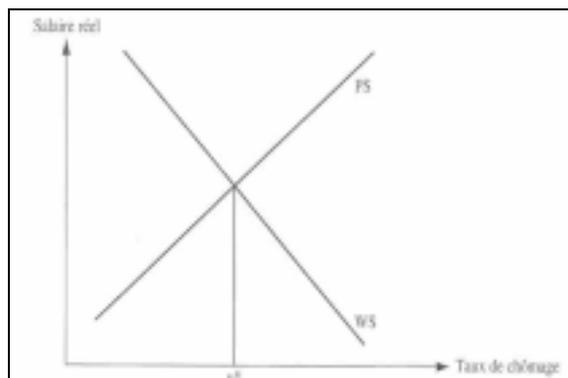
⁸⁹ Voir par exemple Agnès Bénassy-Quéré, Benoit Coeuré, Pierre Jacquet et Jean Pisani-Ferry : *Politique économique*, De Boeck, 2004, chapitre 8.

Dans la relation de Phillips ainsi « augmentée » (par la prise en compte des anticipations), on fait l'hypothèse que le taux de variation anticipé du salaire nominal est celui du salaire réel augmenté du taux anticipé de variation des prix. La formulation retenue s'inscrit alors dans la démarche néoclassique qui est celle de Milton Friedman. Friedman (Edmund Phelps avait proposé peu de temps auparavant une analyse analogue) suppose que les anticipations des salariés sont adaptatives et qu'un taux de variation passé des prix induit un taux de variation proportionnel des salaires. Dans ces conditions, l'inflation n'est stable que si le taux de chômage est à un niveau d'équilibre tel que la progression des salaires (réels) coïncide avec la progression de la productivité du travail : il n'y aurait plus alors d'arbitrage entre inflation et chômage (ce qui fait que la courbe de Phillips devient verticale) et la part des salaires dans la valeur ajoutée serait stable. Le taux de chômage d'équilibre dépendrait négativement de la productivité du travail : ce résultat paradoxal (par rapport à l'idée que des gains de productivité nuisent à l'emploi) s'explique par le fait que le progrès de la productivité du travail permet de financer la progression du pouvoir d'achat sans créer de tensions inflationnistes.

2. Les nouvelles théories du marché du travail

Une autre détermination du taux de chômage d'équilibre est fournie par le **modèle WS-PS**, inspiré des nouvelles théories microéconomiques du marché du travail. Dans ce cadre, c'est le niveau du salaire (réel) qui est lié au taux de chômage et non la variation du salaire (nominal).

Graphique 8 : Le modèle WS-PS



Source : Agnès Bénassy-Quéré, Benoit Coeuré, Pierre Jacquet et Jean Pisani-Ferry : *Politique économique*, De Boeck, 2004

L'équilibre du marché du travail se situe à l'intersection de deux courbes :

- la courbe WS (*Wage Setting*) traduit que, dans les négociations salariales, les salariés cherchent à obtenir une certaine marge par rapport à un salaire de référence (qui est par exemple le « salaire de réservation »), en pouvant être d'autant plus exigeants que le taux de chômage est faible. La courbe fait donc apparaître le salaire réel comme fonction décroissante du taux de chômage. Elle se déplace (de manière à faire croître le salaire pour un taux de chômage donné), quand s'accroissent les « rigidités » du marché du travail ;
- la courbe PS (*Price Setting*) traduit la recherche par les entreprises d'une marge sur leurs coûts salariaux. Leur demande de travail baisse (le taux de chômage monte) quand le salaire réel augmente. De ce point de vue, le salaire réel apparaît comme fonction croissante du taux de chômage.

L'intérêt de ce type de modèle, qui repose sur un comportement d'optimisation des travailleurs et des entreprises, est en principe de faire apparaître les conséquences de données structurelles telles que l'imperfection des marchés. Dans cette modélisation, les imperfections du marché du travail conditionnent la négociation salariale (qui dépendrait par exemple du taux de syndicalisation et du degré de centralisation de ces négociations). Mais les caractéristiques du marché des biens influeraient également à travers la courbe PS. Le taux de chômage d'équilibre augmenterait quand le taux d'intérêt augmente ou quand les termes de l'échange se dégradent - faisant se déplacer vers la droite la courbe PS - ou quand les « rigidités du marché du travail » augmentent (pouvoir syndical, niveau du salaire minimum, générosité du système d'indemnisation, rigueur de la protection de l'emploi...), faisant se déplacer la courbe WS.

Ces deux modèles, finalement tous deux en fait d'inspiration néo-classiques, ont fait l'objet de vérifications économétriques. Le modèle WS-PS visait à expliquer la montée du chômage en Europe à partir du milieu des années 1970 (c'était l'ambition du travail fondateur de Layard, Nickell et Jackmann en 1991) par l'augmentation des imperfections concurrentielles du marché du travail mais cela n'est pas facile à établir compte tenu de la flexibilisation des salaires et de l'emploi qui s'est développée à partir des années 1980. Il n'est pas plus aisé de trouver l'explication dans une relation de Phillips, alors que sont en même temps intervenues la désindexation des salaires et une diminution de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

C - DIVERSITÉ DES ESTIMATIONS ET VARIABILITÉ DANS LE TEMPS DU TAUX DE CHÔMAGE D'ÉQUILIBRE ET DU POTENTIEL DE CROISSANCE

Les estimations effectuées par les diverses institutions (OCDE, FMI, Commission européenne, BCE, Banque de France) empruntent à ces différentes méthodes, parfois en les combinant (par exemple, on estime le taux de chômage par une composante cyclique et des facteurs structurels, et le taux de chômage « naturel » en est déduit par lissage). Cet éclectisme dans l'évaluation ne va pas sans artifice. Si le taux de chômage d'équilibre est calculé par lissage, il doit coïncider en moyenne avec le taux de chômage effectif. Si on obtient un « taux naturel » trop bas (par rapport au taux effectif), on révisé à la hausse son évaluation ; si, au contraire, on constate que le taux effectif est trop longtemps inférieur au taux de chômage structurel, on révisé à la hausse ce taux que l'on continue néanmoins de qualifier de « structurel ».

De ces différences de méthode, résultent des divergences significatives, pour le taux de chômage « structurel » comme pour la croissance potentielle. On le constate, en ce qui concerne la croissance potentielle et les écarts de PIB aussi bien pour la France que pour un ensemble de pays (Cf. tableaux ci-dessous).

Malgré ces divergences, on constate une similitude en ce qui concerne les performances relatives et donc le classement des différents pays. On constate, par exemple, que les évaluations de l'OCDE, de la Banque de France et de la Commission européenne convergent pour faire apparaître la hiérarchie qui s'est creusée entre les différents pays développés à l'avantage des États-Unis. Cet avantage américain en termes de croissance potentielle tient à la fois, comme nous allons le voir, à une productivité qui croît plus rapidement et à un taux de chômage d'équilibre dont l'évolution est plus favorable.

Tableau 6 : Comparaison des évaluations de croissance potentielle

(variations moyennes annuelles, en %)

		États-Unis	Japon	Zone euro	Allemagne	Royaume-Uni
2000	BDF ^(a)	[3,0 ; 3,1]	[0,9 ; 1,2]	[2,1 ; 2,2]	[1,4 ; 1,5]	[2,5 ; 2,5]
	OCDE	4,0	1,2	2,1	1,3	2,6
2001	BDF ^(a)	[2,6 ; 3,1]	[1,0 ; 1,2]	[2,0 ; 2,2]	[1,3 ; 1,4]	[2,3 ; 2,5]
	OCDE	3,5	1,4	2,2	1,6	2,8
2002	BDF ^(a)	[2,5 ; 3,1]	[1,1 ; 1,2]	[1,8 ; 2,2]	[1,2 ; 1,4]	[2,2 ; 2,5]
	OCDE	2,9	1,3	2,1	1,4	2,7
2003	BDF ^(a)	[2,7 ; 3,1]	[1,2 ; 1,4]	[1,7 ; 2,2]	[1,3 ; 1,4]	[2,2 ; 2,5]
	OCDE	3,0	1,3	2,0	1,4	2,5

^(a) Banque de France, fourchettes représentant la volatilité des résultats selon la méthode d'évaluation retenue. Sources : OCDE : *Perspectives économiques* n° 73, juin 2003, calculs Banque de France, *Actualisation des évaluations de croissance potentielle et d'écart de PIB*, Bulletin de la Banque de France n° 116, août 2003.

Tableau 7 : Comparaison des évaluations d'écarts de production de différents organismes

(écarts de production annuels en % du PIB potentiel)

		États-Unis	Japon	Zone euro	Allemagne	Royaume-Uni
2000	BDF ^(a)	[1,9 ; 2,9]	[0,5 ; 0,8]	[1,4 ; 1,7]	[1,4 ; 1,8]	[0,6 ; 1,2]
	CE ^(b)	-	-	1,8	1,1	1,0
	OCDE	2,2	0,4	1,1	1,0	0,5
	FMI	1,6	- 1,1	0,7	0,7	0,1
2001	BDF ^(a)	[- 0,5 ; 0,1]	[- 0,2 ; 0,2]	[0,8 ; 1,1]	[0,8 ; 1,1]	[0,2 ; 0,7]
	CE ^(b)	-	-	1,0	0,4	0,2
	OCDE	- 1,1	- 0,6	0,3	0,0	- 0,2
	FMI	- 1,2	- 1,8	- 0,1	- 0,4	- 0,2
2002	BDF ^(a)	[- 0,8 ; - 0,5]	[- 1,0 ; - 0,6]	[- 0,6 ; - 0,1]	[- 0,3 ; - 0,1]	[- 0,3 ; - 0,2]
	CE ^(b)	-	-	- 0,7	- 0,9	- 0,7
	OCDE	- 1,5	- 1,5	- 0,9	- 1,3	- 1,0
	FMI	- 1,8	- 2,6	- 1,4	- 1,7	- 0,9
2003	BDF ^(a)	[- 1,3 ; - 1,0]	[- 0,9 ; - 0,5]	[- 1,8 ; - 0,9]	[- 1,2 ; - 1,0]	[- 0,6 ; - 0,5]
	CE ^(b)	-	-	- 1,3	- 1,8	- 1,2
	OCDE	- 2,1	- 1,8	- 1,8	- 2,3	- 1,4
	FMI	- 2,6	- 2,9	- 2,5	- 2,7	- 1,5

^(a) Banque de France, fourchettes représentant la volatilité des résultats selon la méthode d'évaluation retenue. ^(b) Commission européenne.

Sources : OCDE : *Perspectives économiques* n° 73, juin 2003 ; CE : *Économie européenne*, mars 2003 ; FMI : *World Economic Outlook*, avril 2003, calculs Banque de France, *Actualisation des évaluations de croissance potentielle et d'écart de PIB*, Bulletin de la Banque de France n° 116, août 2003.

Tableau 8 : Croissance effective et croissance potentielle dans la zone euro (1981-2010)

Zone euro	Croissance effective (évolution annuelle %)	Croissance potentielle (évolution annuelle en %)		Écarts de production (% de la production potentielle)		Contributions à la croissance potentielle					Déterminants du potentiel de travail et de l'accumulation du capital			
		HP ⁽¹⁾	FP ⁽²⁾	HP ⁽¹⁾	FP ⁽²⁾	Contribution totale du travail (heures)	dont contri. de l'emploi (nombre de personnes)	dont contri. de la durée du travail par emploi	Contribution de l'accumulation du capital	Contribution de la PTF ⁽³⁾	Croissance popu. en âge de travailler (évolution an. %)	Taux d'activité tendanciel (% popu. en âge de travailler)	NAIRU (% de la population active)	Taux d'invest. (% de la produc. potentielle)
1981	0,5										1,2	66,0		20,8
1982	0,8	2,1									1,2	66,0		19,8
1983	1,5	2,1	2,3		-2,5	-0,1	0,4	-0,6	0,8	1,7	1,1	65,9	7,1	19,3
1984	2,3	2,2	2,1		-2,3	-0,2	0,3	-0,5	0,7	1,6	0,9	65,9	7,5	18,8
1985	2,4	2,3	2,0		-2,0	-0,3	0,2	-0,5	0,7	1,6	0,6	66,0	7,8	18,8
1986	2,5	2,4	2,1		-1,6	-0,2	0,3	-0,5	0,7	1,6	0,4	66,1	8,0	19,3
1987	2,5	2,5	2,2		-1,3	-0,2	0,2	-0,4	0,7	1,6	0,4	66,3	8,3	19,7
1988	4,2	2,5	2,4		0,4	-0,1	0,4	-0,4	0,8	1,6	0,5	66,5	8,5	20,7
1989	3,9	2,5	2,7		1,6	0,1	0,5	-0,4	0,9	1,6	0,5	66,7	8,6	21,6
1990	3,6	2,5	2,9		2,2	0,3	0,6	-0,4	1,0	1,7	0,7	67,0	8,7	22,2
1991	2,6	2,4	2,7	2,7	2,1	0,2	0,6	-0,3	0,9	1,5	0,6	67,2	8,8	21,9
1992	1,5	2,4	2,5	1,9	1,2	0,1	0,4	-0,3	0,9	1,4	0,5	67,5	9,0	21,4
1993	-0,8	2,3	2,1	-1,1	-1,6	0,0	0,3	-0,3	0,7	1,4	0,4	67,7	9,3	19,7
1994	2,5	2,2	2,1	-0,9	-1,2	0,1	0,4	-0,3	0,7	1,3	0,2	68,1	9,4	19,7
1995	2,5	2,2	2,2	-0,7	-0,9	0,2	0,4	-0,3	0,7	1,3	0,2	68,4	9,4	19,9
1996	1,6	2,2	2,0	-1,4	-1,4	0,1	0,4	-0,3	0,7	1,2	0,2	68,8	9,5	19,8
1997	2,6	2,2	2,1	-1,0	-0,9	0,2	0,5	-0,3	0,7	1,1	0,2	69,2	9,5	20,0
1998	3,0	2,2	2,2	-0,3	-0,2	0,3	0,6	-0,3	0,8	1,1	0,2	69,6	9,4	20,8
1999	2,9	2,2	2,2	0,4	0,5	0,4	0,7	-0,3	0,8	1,0	0,1	70,1	9,2	21,7
2000	3,8	2,1	2,3	2,1	1,9	0,5	0,8	-0,3	0,9	0,9	0,2	70,6	8,9	22,3
2001	1,9	2,0	2,1	1,9	1,6	0,5	0,8	-0,3	0,8	0,9	0,3	71,0	8,7	21,9
2002	1,0	1,9	1,9	0,8	0,6	0,4	0,7	-0,3	0,7	0,8	0,4	71,5	8,6	21,1
2003	0,8	1,9	1,8	-0,4	-0,6	0,4	0,7	-0,3	0,7	0,7	0,5	71,9	8,5	20,9
2004	2,1	1,8	1,9	-0,2	-0,4	0,5	0,8	-0,3	0,7	0,7	0,6	72,3	8,3	21,0
2005	1,3	1,8	1,8	-0,7	-0,9	0,4	0,6	-0,3	0,7	0,8	0,4	72,7	8,2	21,0
2006	1,9	1,8	1,9	-0,7	-0,9	0,4	0,7	-0,3	0,7	0,8	0,3	73,1	8,1	21,2
2007	2,1	1,9	2,0	-0,5	-0,8	0,5	0,8	-0,3	0,7	0,8	0,4	73,5	7,9	21,5
2008			1,9			0,2	0,5	-0,3	0,7	1,0	0,2	73,9	7,8	21,5
2009			1,8			0,1	0,4	-0,3	0,7	1,0	0,1	74,3	7,7	21,5
2010			1,8			0,0	0,4	-0,3	0,7	1,1	0,0	74,7	7,7	21,4
Moyennes														
81-85	1,5		2,1		-2,3	-0,2	0,3	-0,5	0,7	1,6	1,0	66,0	7,5	19,5
86-90	3,3		2,5		0,3	0,0	0,4	-0,4	0,8	1,6	0,5	66,5	8,4	20,7
91-95	1,7		2,3		-0,1	0,1	0,4	-0,3	0,8	1,4	0,4	67,8	9,2	20,5
96-00	2,8		2,2		0,0	0,3	0,6	-0,3	0,8	1,1	0,2	69,6	9,3	20,9
01-05	1,4		1,9		0,1	0,4	0,7	-0,3	0,7	0,8	0,4	71,9	8,5	21,2
06-10			1,9			0,3	0,5	-0,3	0,7	0,9	0,2	73,9	7,9	21,4

⁽¹⁾ HP : lissage par filtre de Hodrick-Prescott. ⁽²⁾ FP : méthode basée sur des fonctions de production. ⁽³⁾ La Productivité totale des facteurs (PTF) est une mesure du « résidu » de la croissance obtenu par différence entre la croissance potentielle et la somme des contributions du travail et du capital. Source : *Economic Papers* n° 247, Commission européenne, mars 2006.

Tableau 9 : Croissance effective et croissance potentielle aux États-Unis (1981-2010)

États-Unis	Croissance effective (évolution annuelle %)	Croissance potentielle (évolution annuelle en %)		Écarts de production (% de la production potentielle)		Contributions à la croissance potentielle					Déterminants du potentiel de travail et de l'accumulation du capital			
		HP ⁽¹⁾	FP ⁽²⁾	HP ⁽¹⁾	FP ⁽²⁾	Contribution totale du travail (heures)	dont contri. de l'emploi (nombre de personnes)	dont contri. de la durée du travail par emploi	Contribution de l'accumulation du capital	Contribution de la PTF ⁽³⁾	Croissance popu. en âge de travailler (évolution an. %)	Taux d'activité tendanciel (% popu. en âge de travailler)	NAIRU (% de la population active)	Taux d'invest. (% de la produc. potentielle)
1981	2,5		2,9		-1,2	1,2	1,3	-0,1	0,9	0,8	1,2	71,7	6,8	16,5
1982	-2,1		2,6		-5,6	1,0	1,0	0,0	0,7	0,9	1,0	72,2	6,9	14,9
1983	4,3		2,8		-4,3	1,1	1,1	0,0	0,8	0,9	0,9	72,6	6,7	15,4
1984	7,3		3,3		-0,6	1,3	1,2	0,0	1,0	1,0	1,0	73,1	6,4	17,3
1985	3,8		3,2		0,0	1,1	1,1	0,0	1,0	1,0	1,0	73,5	6,4	17,7
1986	3,4		3,3		0,2	1,2	1,1	0,1	1,0	1,1	1,0	74,0	6,3	17,4
1987	3,4		3,1		0,5	1,0	1,0	0,1	0,9	1,1	0,8	74,4	6,2	16,8
1988	4,2		3,0		1,6	0,9	0,9	0,1	0,9	1,1	0,7	74,8	6,1	16,9
1989	3,5		2,8		2,3	0,8	0,8	0,0	0,9	1,1	0,6	75,2	6,0	17,0
1990	1,7		2,8		1,2	0,9	0,8	0,0	0,8	1,1	0,8	75,5	6,0	16,4
1991	-0,2		2,7		-1,6	0,9	0,9	0,0	0,6	1,1	1,0	75,7	5,9	15,2
1992	3,3		2,8		-1,1	1,0	1,0	0,0	0,7	1,1	1,1	75,9	5,9	15,6
1993	2,7		3,0		-1,4	1,0	1,0	0,0	0,8	1,1	1,1	76,1	5,7	16,2
1994	4,1		3,1		-0,4	1,0	1,0	0,0	0,9	1,2	1,2	76,2	5,6	17,0
1995	2,5		3,2		-1,1	1,0	1,0	0,0	0,9	1,2	1,3	76,4	5,4	17,5
1996	3,7		3,3		-0,6	1,0	1,0	0,0	1,0	1,3	1,3	76,5	5,3	18,3
1997	4,5		3,5		0,3	1,1	1,1	-0,1	1,1	1,3	1,5	76,6	5,2	19,2
1998	4,2		3,5		1,0	0,9	1,1	-0,1	1,2	1,3	1,4	76,7	5,1	20,3
1999	4,5		3,5		2,0	0,8	1,0	-0,2	1,3	1,4	1,4	76,8	5,1	21,2
2000	3,7		3,4		2,2	0,7	0,9	-0,2	1,3	1,4	1,3	76,9	5,1	21,8
2001	0,8		3,1		-0,1	0,6	0,8	-0,2	1,1	1,4	1,2	76,9	5,1	20,8
2002	1,6		2,8		-1,3	0,5	0,7	-0,2	0,9	1,4	1,2	76,9	5,3	19,4
2003	2,7		2,9		-1,4	0,5	0,8	-0,2	1,0	1,4	1,2	77,0	5,3	19,4
2004	4,2		3,1		-0,4	0,6	0,8	-0,2	1,1	1,4	1,2	77,0	5,2	20,4
2005	3,5		3,0		0,1	0,5	0,6	-0,2	1,2	1,3	0,9	77,0	5,2	21,2
2006	3,2		3,1		0,2	0,5	0,6	-0,1	1,3	1,3	0,9	77,1	5,1	21,7
2007	2,7		3,2		-0,3	0,6	0,7	-0,1	1,3	1,3	1,0	77,2	5,1	21,9
2008			3,1			0,5	0,6	-0,1	1,2	1,2	0,9	77,2	5,1	21,8
2009			3,0			0,6	0,6	0,0	1,2	1,2	0,8	77,3	5,1	21,7
2010			3,0			0,6	0,6	0,0	1,2	1,2	0,8	77,4	5,1	21,8
81-85	3,2		3,0		-2,3	1,1	1,1	0,0	0,9	0,9	1,0	72,6	6,7	16,3
86-90	3,2		3,0		1,2	1,0	0,9	0,0	0,9	1,1	0,8	74,8	6,1	16,9
91-95	2,5		2,9		-1,1	1,0	1,0	0,0	0,8	1,2	1,2	76,1	5,7	16,3
96-00	4,1		3,5		1,0	0,9	1,0	-0,1	1,2	1,3	1,4	76,7	5,2	20,2
01-05	2,6		3,0		-0,6	0,5	0,7	-0,2	1,1	1,4	1,1	77,0	5,2	20,2
06-10			3,1			0,6	0,6	-0,1	1,2	1,3	0,9	77,2	5,1	21,8

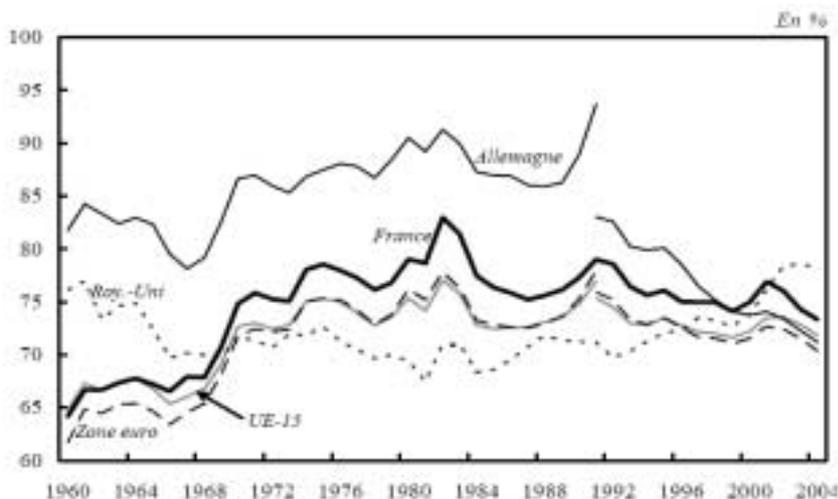
⁽¹⁾ HP : lissage par filtre de Hodrick-Prescott. ⁽²⁾ FP : méthode basée sur des fonctions de production. ⁽³⁾ La Productivité totale des facteurs (PTF) est une mesure du « résidu » de la croissance obtenu par différence entre la croissance potentielle et la somme des contributions du travail et du capital.

Source : *Economic Papers* n° 247, Commission européenne, mars 2006

III - LE DÉCROCHAGE EUROPÉEN

Comme nous l'avons vu en introduction, l'Europe connaît actuellement une croissance moins rapide de son PIB par habitant que les États-Unis, qui contraste avec le phénomène de rattrapage dont elle avait bénéficié après la guerre.

Graphique 9 : PIB/tête en pourcentage de celui des États-Unis (1960-2004)⁹⁰



Note : La rupture de série correspond à l'unification allemande.

Source : Commission européenne, base AMECO.

Les tableaux qui suivent⁹¹ font apparaître que :

- Un différentiel de taux de croissance entre les États-Unis et les pays européens (en tout cas la zone euro) se constate depuis le milieu des années 1990. Nous avons vu précédemment que les problèmes de mesure pouvaient conduire à une surestimation des performances américaines. Mais l'écart observé (supérieur à 1 % l'an) est trop important pour tenir à ces seules divergences comptables ;
- En revanche, il ne semble pas y avoir de différence significative dans les « écarts de production ». Ce que l'on constate, ce sont plutôt les effets des cycles conjoncturels qui font qu'en période d'expansion la production réelle peut dépasser la production potentielle (l'écart est alors positif) tandis que c'est l'inverse en période de récession, et l'existence de décalages dans ces cycles. Mais on ne peut pas dire que ressort un avantage particulier pour les États-Unis, qui se traduirait par

⁹⁰ Extrait du rapport au Conseil d'analyse économique *Politiques économiques et croissance en Europe*, déjà cité, page 14.

⁹¹ *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79, juillet 2006.

une tendance à ce que l'écart de production y soit systématiquement plus positif ou moins négatif. Il est vrai que cela peut s'expliquer par le mode de calcul de la production potentielle, et donc de l'écart de production, la part faite au « lissage » (notamment pour le calcul du taux de chômage d'équilibre) faisant que la production potentielle s'apparente à la production tendancielle ;

- Les différences dans l'évolution de la production réelle reflètent donc plutôt celles de la production potentielle. En France, elle retombe aujourd'hui à 1,9 %, son niveau de la période 1984-1993, après être montée à 2,2 % dans la période 1994-2003. Dans la zone euro, elle est également proche en moyenne de 2 %, la performance la plus médiocre étant celle de l'Allemagne : 1,5 %⁹². Aux États-Unis, elle demeure stable autour de 3 %, ce qui représente un point de potentiel de croissance supplémentaire ;
- Cette meilleure performance des États-Unis en termes de croissance potentielle résulterait notamment d'une évolution plus favorable à la fois de la productivité et du « chômage structurel ». On se situe ici dans un cadre théorique (cf. *supra*) qui considère que l'amélioration de la productivité du travail joue de deux manières qui se cumulent : directement en jouant sur l'efficacité de la quantité de travail, indirectement en augmentant (par la baisse du chômage structurel) la quantité de travail potentielle ;
- Aux États-Unis, la croissance de la productivité du travail⁹³ a oscillé - assez fortement - autour de 1 % jusqu'au milieu des années 1990 ; elle progresse désormais de plus de 2 % en moyenne chaque année. En revanche, elle est passée dans la zone euro d'une moyenne de l'ordre de 2 % à une moyenne inférieure à 1 % ;
- Aux États-Unis, le chômage structurel est resté stable aux environs de 6 % de 1970 jusqu'à la fin des années 1980 ; il est peu à peu descendu en-dessous de 5 %. Au contraire, il a augmenté en Europe de plus de un point entre le milieu des années 1980 et celui des années 1990 et se maintient encore - pour la zone euro - aux alentours de 8 % : pour la France, il aurait dépassé 10 % au milieu des années 1990 pour ne redescendre qu'aux environs de 9 % aujourd'hui ;
- Remarquons cependant que la position de la France au sein de la zone euro n'est pas, comparativement, si défavorable.

⁹² On observe une chute importante de la croissance potentielle en Allemagne, à l'occasion de l'intégration de l'Allemagne de l'Est.

⁹³ Notons que la dernière livraison des *Perspectives économiques* de l'OCDE fournit les variations de la productivité du travail « pour l'ensemble de l'économie », et non - comme auparavant - celle de la productivité du travail du seul secteur des entreprises. Cette modification permet d'avoir une évaluation plus exhaustive de la productivité mais elle exige de prendre des précautions quand on effectue des comparaisons.

Tableau 10 : PIB en volume

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Moyenne 81-91	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p	Quatrième trimestre		
																		2005	2006p	2007p
Australie	2,7	2,4	4,0	5,0	4,0	4,0	3,8	5,2	4,3	3,4	2,4	3,9	3,3	3,2	2,6	2,9	3,7	2,9	3,5	3,6
Autriche	2,6	2,3	0,6	2,5	2,2	2,5	1,9	3,6	3,4	3,5	0,8	1,1	1,2	2,6	2,0	2,5	2,2	1,9	2,5	2,1
Belgique	2,2	1,5	-1,0	3,2	2,4	0,8	3,7	1,9	3,1	3,7	1,2	1,5	0,9	2,4	1,5	2,5	2,4	1,5	2,6	2,5
Canada	2,2	0,9	2,3	4,8	2,8	1,6	4,2	4,1	5,5	5,2	1,8	3,1	2,0	2,9	2,9	3,1	3,3	2,9	3,1	3,3
République tchèque	-	-	-	2,6	5,9	4,2	-0,7	-1,1	1,2	3,9	2,6	1,5	3,2	4,7	6,0	5,7	4,7	6,7	5,1	4,4
Danemark	1,9	2,0	-0,1	5,5	3,1	2,8	3,2	2,2	2,6	3,5	0,7	0,5	0,7	1,9	3,1	3,0	2,4	3,4	3,0	1,9
Finlande	2,2	-4,2	-1,2	4,1	3,5	3,6	6,2	4,9	3,4	5,2	1,0	2,1	2,4	3,5	2,2	3,4	2,8	2,9	2,8	2,6
France	2,2	1,9	-0,8	1,6	2,0	1,1	2,3	3,4	3,2	4,1	2,1	1,3	0,9	2,1	1,4	2,1	2,2	1,5	2,2	2,4
Allemagne	2,8	1,8	-0,8	2,7	2,0	1,0	1,9	1,8	1,9	3,5	1,4	0,1	-0,2	1,1	1,1	1,8	1,6	1,6	2,3	1,6
Grèce	1,2	0,7	-1,6	2,0	2,1	2,4	3,6	3,4	3,4	4,5	4,6	3,8	4,6	4,7	3,7	3,7	3,6	3,7	4,3	3,7
Hongrie	-	-	-	2,9	1,5	1,3	4,6	4,9	4,2	5,2	4,5	3,8	3,4	4,5	4,3	4,6	4,4	4,2	4,8	4,4
Islande	2,3	-3,1	1,7	3,8	0,4	5,0	5,3	6,5	4,3	4,1	3,8	-1,0	3,0	8,2	5,6	4,1	1,4	3,8	3,7	0,9
Irlande	3,5	3,3	2,7	5,8	9,6	8,3	11,7	8,6	10,7	9,2	6,2	6,1	4,4	4,5	4,6	5,0	5,0	5,1	4,7	5,2
Italie	2,5	0,6	-0,9	2,3	2,9	0,6	2,0	1,3	1,9	3,8	1,7	0,3	0,1	0,9	0,1	1,4	1,3	0,5	1,6	1,3
Japon	4,0	1,0	0,2	1,1	1,9	2,6	1,4	-1,8	-0,2	2,9	0,4	0,1	1,8	2,3	2,7	2,8	2,2	4,3	2,2	2,1
Corée	9,1	5,9	6,1	8,5	9,2	7,0	4,7	-6,9	9,5	8,5	3,8	7,0	3,1	4,7	4,0	5,2	5,3	5,3	4,3	6,1
Luxembourg	5,9	1,8	4,2	3,8	1,4	1,9	5,9	6,5	8,4	8,4	2,5	3,6	2,0	4,2	4,0	4,5	4,5	-	-	-
Mexique	1,5	3,5	1,9	4,5	-6,2	5,1	6,8	4,9	3,9	6,6	-0,2	0,8	1,4	4,2	3,0	4,1	3,7	2,7	3,8	3,9
Pays-Bas	2,5	1,5	0,7	2,9	3,0	3,0	3,8	4,3	4,0	3,5	1,4	0,1	-0,1	1,7	1,1	2,4	2,8	2,1	2,0	3,1
Nouvelle-Zélande	1,8	0,9	4,7	6,2	4,2	3,4	3,0	0,7	4,7	3,8	2,8	4,3	3,9	4,3	1,9	1,3	1,9	1,8	1,4	2,3
Norvège	2,7	3,3	2,7	5,3	4,4	5,3	5,2	2,6	2,1	2,8	2,7	1,1	1,1	3,1	2,3	2,5	2,2	2,4	2,7	1,8
Pologne	-	-	-	5,3	7,0	6,2	7,1	5,0	4,5	4,2	1,1	1,4	3,8	5,3	3,3	4,4	4,6	-	-	-
Portugal	3,5	1,1	-2,0	1,0	4,3	3,6	4,2	4,8	3,9	3,9	2,0	0,8	-1,1	1,1	0,3	0,7	1,5	0,7	1,3	1,7
République slovaque	-	-	-	6,2	5,8	6,1	4,6	4,2	1,5	2,0	3,8	4,6	4,5	5,5	6,0	6,3	6,3	6,7	6,0	6,4
Espagne	3,2	0,9	-1,0	2,4	2,8	2,4	3,9	4,5	4,7	5,0	3,5	2,7	3,0	3,1	3,4	3,3	3,0	3,5	3,1	3,0
Suède	2,1	-1,2	-2,0	3,8	4,1	1,4	2,5	3,6	4,3	4,4	1,2	2,0	1,8	3,2	2,7	3,9	3,3	2,9	4,2	2,9
Suisse	1,9	0,0	-0,2	1,1	0,4	0,5	1,9	2,8	1,3	3,6	1,0	0,3	-0,3	2,1	1,9	2,4	1,8	-	-	-
Turquie	4,8	6,0	8,0	-5,5	7,2	7,0	7,5	3,1	-4,7	7,4	-7,5	7,9	5,8	8,9	7,4	6,1	6,4	-	-	-
Royaume-Uni	2,6	0,3	2,4	4,4	2,9	2,7	3,2	3,2	3,0	4,0	2,2	2,0	2,5	3,1	1,8	2,4	2,9	1,8	2,5	3,2
États-Unis	3,0	3,3	2,7	4,0	2,5	3,7	4,5	4,2	4,4	3,7	0,8	1,6	2,7	4,2	3,5	3,6	3,1	3,2	3,9	3,0
Zone euro	2,5	1,4	-0,7	2,4	2,4	1,4	2,6	2,7	2,9	4,0	1,9	1,0	0,7	1,8	1,4	2,2	2,1	1,8	2,3	2,2
Total de l'OCDE	3,1	2,2	1,5	3,3	2,5	3,0	3,6	2,7	3,3	4,0	1,2	1,6	2,0	3,3	2,8	3,1	2,9	3,0	3,1	2,9

Note : La mise en place des nouveaux systèmes de comptes nationaux SCN93 et SEC95 a progressé à un rythme inégal selon les pays membres de l'OCDE, et ce pour les variables et la période couvertes. En conséquence, plusieurs séries nationales contiennent des ruptures. De plus, certains pays utilisent des indices de prix en chaîne afin de calculer le PIB réel et les composantes des dépenses. p : prévisions. Source : *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Tableau 11 : Écarts de production

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995-	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	- 1,1	- 0,1	- 1,9	- 5,6	- 5,9	- 4,8	- 2,8	- 2,2	- 1,7	- 1,3	0,5	1,4	1,4	0,3	0,9	0,8	0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,1
Autriche	- 2,1	- 0,8	1,0	1,8	1,3	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,3	- 0,6	0,5	1,4	2,4	0,6	- 1,0	- 2,2	- 2,0	- 2,2	- 2,0	- 2,0
Belgique	- 1,0	0,2	1,4	0,8	0,4	- 2,6	- 1,6	- 1,3	- 2,5	- 1,1	- 1,3	- 0,6	0,9	0,1	- 0,6	- 1,6	- 1,2	- 1,6	- 0,9	- 0,3
Canada	2,9	3,1	1,2	- 2,8	- 4,0	- 4,0	- 2,1	- 2,2	- 3,7	- 2,9	- 2,1	0,1	2,2	1,0	1,2	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3
République tchèque	-	-	-	-	-	- 1,7	- 1,2	2,6	4,9	2,1	- 1,3	- 2,5	- 1,3	- 1,3	- 2,8	- 3,1	- 2,4	- 0,6	0,9	1,3
Danemark	1,3	- 0,4	- 1,1	- 1,5	- 1,4	- 3,5	- 0,7	- 0,1	0,2	0,9	0,6	0,6	1,8	0,5	- 1,0	- 2,1	- 2,0	- 0,7	0,7	1,5
Finlande	4,3	6,7	4,4	- 3,4	- 8,8	- 11,4	- 9,5	- 8,0	- 6,3	- 2,8	- 0,8	- 0,2	2,0	0,0	- 0,7	- 0,9	0,0	- 0,5	0,5	1,1
France	- 1,3	0,4	1,4	0,8	1,0	- 1,5	- 1,8	- 1,8	- 2,8	- 2,8	- 1,8	- 1,1	0,6	0,5	- 0,3	- 1,4	- 1,3	- 1,8	- 1,7	- 1,4
Allemagne	0,5	1,7	3,9	1,4	1,3	- 1,8	- 1,1	- 0,6	- 1,2	- 0,9	- 0,7	- 0,4	1,8	1,9	0,4	- 1,3	- 1,5	- 1,9	- 1,7	- 1,5
Grèce	- 0,3	1,9	0,3	1,1	- 0,1	- 3,5	- 3,7	- 3,6	- 3,7	- 2,8	- 2,1	- 1,9	- 0,8	0,1	0,1	0,9	1,7	1,5	1,2	0,8
Hongrie	-	-	-	-	-	3,0	2,3	0,4	- 1,6	- 0,6	0,5	0,7	1,5	1,4	0,6	- 0,4	- 0,4	- 0,3	0,3	0,8
Islande	2,6	0,4	- 0,2	- 2,3	- 7,1	- 6,7	- 4,4	- 5,6	- 3,1	- 1,1	0,9	0,8	0,3	0,6	- 2,7	- 2,3	2,3	3,3	2,5	1,2
Irlande	- 2,9	- 0,8	3,2	0,2	- 2,2	- 4,8	- 5,5	- 3,7	- 3,2	0,0	0,5	3,2	4,8	4,1	3,3	2,0	1,2	0,5	0,3	0,6
Italie	0,0	1,3	1,0	0,5	- 0,6	- 3,1	- 2,5	- 1,1	- 1,9	- 1,3	- 1,3	- 0,7	1,6	2,0	1,1	0,0	- 0,3	- 1,4	- 1,3	- 1,3
Japon	- 0,2	1,5	3,7	4,3	2,8	1,0	0,3	0,5	1,6	1,7	- 1,2	- 2,6	- 0,9	- 1,8	- 3,0	- 2,7	- 1,9	- 0,8	0,5	1,2
Luxembourg	1,2	4,7	3,6	6,0	2,1	1,0	- 0,1	- 3,5	- 5,0	- 2,1	- 0,7	1,3	4,3	0,5	- 1,6	- 2,7	- 2,1	- 1,7	- 1,2	- 0,6
Pays-Bas	- 0,3	2,0	3,6	3,2	1,7	- 0,7	- 0,9	- 0,9	- 0,7	0,3	1,6	2,6	3,6	2,3	- 0,2	- 2,2	- 2,3	- 3,0	- 2,4	- 1,3
Nouvelle-Zélande	- 0,4	- 0,5	- 1,7	- 4,8	- 5,8	- 3,1	- 0,3	0,9	1,8	0,8	- 1,9	- 0,2	0,2	0,3	1,5	1,2	2,0	1,0	- 0,7	- 1,4
Norvège ⁽¹⁾	- 1,6	- 4,9	- 5,5	- 5,0	- 4,6	- 3,8	- 2,5	- 1,6	- 0,2	1,6	3,0	3,1	2,6	2,1	0,9	- 0,4	0,5	1,2	1,5	1,0
Portugal	- 0,7	2,7	3,6	4,9	2,8	- 2,2	- 4,2	- 3,0	- 2,4	- 1,2	0,7	1,9	3,3	2,8	1,2	- 2,0	- 2,3	- 3,4	- 4,1	- 4,0
Espagne	1,8	2,9	3,5	3,0	1,0	- 2,6	- 2,7	- 2,6	- 3,3	- 2,7	- 1,7	- 0,7	0,5	0,6	- 0,2	- 0,7	- 1,0	- 0,8	- 0,5	- 0,3
Suède	1,6	1,8	0,5	- 2,1	- 4,4	- 7,5	- 5,9	- 4,0	- 4,3	- 3,4	- 1,9	0,0	1,7	0,2	- 0,5	- 1,3	- 0,7	- 0,3	1,1	1,8
Suisse	1,1	3,0	4,4	0,9	- 1,0	- 2,3	- 2,2	- 2,6	- 3,1	- 2,0	- 0,2	- 0,7	1,1	0,8	- 0,2	- 1,9	- 1,3	- 1,0	- 0,1	0,1
Royaume-Uni	3,4	3,2	1,6	- 1,9	- 3,7	- 3,4	- 1,5	- 1,2	- 1,1	- 0,7	- 0,2	0,0	1,2	0,8	0,2	0,1	0,6	- 0,5	- 0,8	- 0,4
États-Unis	1,4	2,1	1,2	- 1,9	- 1,6	- 2,2	- 1,5	- 2,4	- 2,1	- 1,1	- 0,3	0,9	1,6	- 0,6	- 1,8	- 1,9	- 0,6	0,0	0,6	0,5
Zone euro	0,2	1,6	2,6	1,3	0,6	- 2,2	- 1,9	- 1,4	- 2,0	- 1,5	- 1,0	- 0,3	1,5	1,4	0,2	- 1,0	- 1,1	- 1,6	- 1,4	- 1,2
Total de l'OCDE	0,9	1,9	1,9	- 0,2	- 0,7	- 2,0	- 1,5	- 1,6	- 1,5	- 0,9	- 0,7	0,0	1,2	0,1	- 1,0	- 1,5	- 0,8	- 0,7	- 0,2	0,0

Note : La production potentielle pour tous les pays à l'exception du Portugal est calculée à partir d'une méthodologie utilisant une fonction de production décrite dans *Production potentielle, écarts de production et soldes budgétaires structurels*, Revue économique de l'OCDE, n° 24, 1995/I. Utilisant cette méthodologie, deux modifications importantes ont été apportées au calcul de la production potentielle depuis les dernières *Perspectives économiques* de l'OCDE. Premièrement, les « paramètres de lissage » utilisés dans les calculs ont été standardisés pour tous les pays de l'OCDE. Deuxièmement, comme c'était déjà le cas pour les pays du G7, les calculs incorporent maintenant la tendance de nombre d'heures travaillées pour les pays hors G7, à l'exception de l'Autriche et du Portugal pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes. La production potentielle pour le Portugal est mesurée à l'aide d'un filtre Hodrick-Prescott sur la production courante.

⁽¹⁾ Norvège continentale. p : prévisions.

Source : *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79

Tableau 12 : Croissance du PIB potentiel

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Moyenne 84-93	Moyenne 94-03	2004	2005	2006p	2007p
Australie	3,3	3,4	3,5	3,4	3,3	3,1
Autriche	2,3	2,4	2,4	2,3	2,3	2,2
Belgique	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8
Canada	2,4	3,1	3,1	3,1	3,0	3,1
République tchèque	-	-	-	-	-	-
Danemark	1,7	2,3	1,7	1,7	1,6	1,5
Finlande	2,1	2,5	2,6	2,7	2,4	2,2
France	1,9	2,2	2,0	1,9	2,0	1,9
Allemagne	1,1	1,5	1,3	1,5	1,5	1,5
Grèce	1,5	3,1	3,9	3,9	4,0	4,0
Hongrie	-	4,0	4,5	4,2	3,9	3,9
Islande	2,5	3,2	3,4	4,6	4,9	2,6
Irlande	4,1	7,4	5,3	5,4	5,2	4,6
Italie	2,1	1,3	1,2	1,2	1,3	1,3
Japon	3,3	1,3	1,5	1,6	1,4	1,5
Corée	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Mexique	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2,5	2,7	1,9	1,8	1,8	1,7
Nouvelle-Zélande	1,6	3,1	3,5	3,2	2,9	2,6
Norvège	2,1	2,7	2,9	3,0	3,0	3,1
Pologne	-	-	-	-	-	-
Portugal	3,0	2,7	1,4	1,5	1,4	1,4
République slovaque	-	-	-	-	-	-
Espagne	2,9	3,4	3,3	3,3	3,1	2,8
Suède	1,8	2,3	2,6	2,3	2,4	2,6
Suisse	2,1	1,3	1,5	1,5	1,5	1,6
Turquie	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	2,3	2,7	2,6	2,9	2,7	2,5
États-Unis	3,0	3,1	2,9	2,9	3,0	3,2
Zone euro	1,1	2,1	1,9	2,0	2,0	1,9
Total de l'OCDE	2,4	2,5	2,4	2,4	2,4	2,5

Note : Le PIB potentiel est estimé à l'aide d'une fonction de production de type Cobb-Douglas.

p : prévisions.

Source : *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Tableau 13 : Productivité du travail pour l'ensemble de l'économie

	Moyenne 78-88	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	1,3	- 0,1	- 0,2	1,0	3,1	3,6	1,8	- 0,2	2,6	3,0	3,4	2,6	0,8	1,1	1,9	1,0	1,3	- 0,9	1,0	2,4
Autriche	2,3	2,2	2,5	2,3	1,8	1,3	2,4	2,3	2,2	1,2	2,4	1,9	2,5	0,3	1,2	1,2	2,9	1,7	1,9	1,6
Belgique	2,0	1,9	2,0	1,5	1,7	- 0,3	3,7	1,7	0,4	3,2	0,4	1,8	1,7	- 0,3	1,6	1,0	1,8	0,6	1,6	1,5
Canada	0,9	0,4	- 0,5	- 0,4	1,9	1,8	2,7	1,0	0,7	2,1	1,6	2,9	2,7	0,6	0,6	- 0,3	1,1	1,5	1,3	1,6
République tchèque	-	-	-	-	-	-	1,3	5,0	4,0	- 0,1	0,2	3,5	4,7	2,4	0,5	3,9	5,0	4,5	5,0	4,4
Danemark	0,4	0,8	1,7	1,9	3,1	1,4	3,8	2,1	1,8	2,0	0,7	1,6	3,1	- 0,1	0,5	1,9	1,8	2,4	2,3	1,9
Finlande	2,8	4,0	0,2	- 0,8	3,1	5,1	5,6	1,5	2,2	2,8	2,9	0,8	2,9	- 0,5	1,2	2,5	3,2	1,6	2,4	1,9
France	1,9	2,2	1,9	1,0	2,5	0,5	1,4	1,1	0,7	1,9	1,8	1,1	1,4	0,3	0,6	1,0	2,0	1,2	1,7	1,7
Allemagne	1,0	2,0	2,5	2,3	3,3	0,5	2,8	1,7	1,3	2,0	0,6	0,5	1,5	0,9	0,7	0,8	0,7	1,3	1,5	0,9
Grèce	- 0,4	3,4	- 1,3	5,6	- 0,8	- 2,4	0,1	1,2	2,8	4,2	- 0,7	3,4	4,6	5,0	3,7	3,2	1,7	2,3	2,3	2,3
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	3,4	1,9	4,3	2,9	1,0	3,5	4,1	3,7	2,1	5,0	4,3	3,7	3,6
Islande	1,3	1,9	1,1	0,0	- 3,1	1,9	3,0	- 2,7	5,0	5,3	2,3	0,6	2,1	2,1	0,4	2,9	8,7	2,3	1,4	0,7
Irlande	2,8	5,8	3,9	2,2	2,8	1,2	2,4	4,5	4,2	7,8	0,2	4,3	4,2	3,0	4,2	2,5	1,5	0,0	2,1	2,5
Italie	1,8	3,2	1,0	0,7	1,3	2,3	3,4	2,9	0,3	1,5	0,4	1,3	1,9	- 0,1	- 0,9	- 0,5	0,8	0,5	1,1	1,0
Japon	2,6	3,3	3,2	1,4	- 0,1	0,0	1,0	1,8	2,1	0,3	- 1,1	0,6	3,2	0,9	1,4	2,0	2,1	2,3	2,4	1,9
Corée	5,2	2,5	6,0	6,1	3,9	4,9	5,2	6,1	4,7	2,9	- 0,9	7,6	4,0	1,8	4,1	3,2	2,8	2,6	3,9	4,2
Luxembourg	2,6	6,1	1,1	4,3	- 0,7	2,4	1,2	- 1,2	- 0,7	2,6	2,1	3,2	1,7	- 3,0	0,4	0,1	1,7	0,8	1,2	1,3
Mexique	-	-	-	-	0,0	- 1,6	0,9	- 7,6	1,5	0,6	2,2	2,8	4,7	- 0,3	- 1,6	0,2	0,2	3,7	1,8	1,2
Pays-Bas	0,6	2,1	1,0	0,5	0,1	0,3	2,2	0,7	0,7	0,6	1,7	1,3	1,2	- 0,6	- 0,4	0,5	3,2	1,5	1,1	1,2
Nouvelle-Zélande	1,6	3,9	- 0,6	- 0,1	0,4	3,1	1,5	- 0,2	0,7	1,5	0,4	2,8	1,7	0,4	1,8	1,1	0,9	- 0,5	0,6	1,9
Norvège	1,9	4,1	3,0	4,7	3,6	2,7	3,7	2,1	2,7	2,2	0,2	1,7	2,4	2,3	0,7	1,9	2,8	1,7	0,8	1,3
Pologne	-	-	-	-	-	-	7,0	6,0	5,0	5,6	3,8	8,8	5,8	3,4	4,5	5,1	3,9	0,9	2,0	2,1
Portugal	1,9	4,1	1,7	1,4	0,2	0,0	1,1	4,9	3,1	2,3	2,2	2,5	1,6	0,2	0,1	- 0,7	1,0	0,2	0,2	0,6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	4,0	2,4	5,5	4,6	4,6	3,5	2,7	4,5	2,6	5,2	3,8	4,3	5,0
Espagne	2,3	1,2	0,0	1,4	2,4	1,9	2,9	0,9	1,2	0,1	0,2	0,1	0,0	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3	0,5	0,8
Suède	1,6	1,3	0,1	0,4	3,4	3,4	4,7	2,6	2,3	3,8	2,1	2,1	1,9	- 0,6	1,8	2,1	3,7	2,2	2,7	2,2
Suisse	0,4	1,8	0,6	- 2,6	0,4	0,6	1,7	0,3	0,5	1,9	1,4	0,5	2,5	- 0,6	- 0,1	- 0,1	1,8	1,7	1,4	0,8
Turquie	2,5	- 2,2	7,4	- 2,9	5,1	13,5	- 12,4	4,2	4,0	7,5	0,4	- 5,8	9,6	- 7,3	8,8	6,8	5,8	6,2	4,3	4,4
Royaume-Uni	1,9	- 0,4	0,3	1,3	2,7	3,4	3,6	1,6	1,8	1,3	2,2	1,7	2,8	1,4	1,2	1,6	2,1	0,8	2,0	2,1
États-Unis	1,1	1,1	0,4	0,6	3,3	0,7	1,0	0,2	1,8	2,1	1,9	2,4	1,9	0,9	2,8	2,7	3,1	2,1	2,1	2,1
Zone euro	1,7	2,3	1,6	1,4	2,3	1,1	2,6	1,7	0,8	1,6	0,7	0,7	1,5	0,3	0,3	0,3	0,9	0,5	1,1	1,1
Total de l'OCDE	1,7	1,6	1,4	1,1	2,4	1,3	1,7	1,1	1,7	1,9	1,1	1,8	2,4	0,7	1,7	1,8	2,2	1,7	1,9	1,9

Note : la mise en place des nouveaux systèmes de comptes nationaux SCN93 et SEC95 a progressé à un rythme inégal selon les pays membres de l'OCDE, et ce pour les variables et la période couvertes. En conséquence, plusieurs séries nationales contiennent des ruptures. De plus, certains pays utilisent des indices de prix en chaîne afin de calculer le PIB réel et les composantes des dépenses. 2006 et 2007 = prévisions. Source : *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Tableau 14 : Taux de chômage structurel

(en %)

	Moyenne 84-86	Moyenne 94-96	2004	2005	2006p	2007p
Australie	5,7	6,8	5,4	5,2	5,0	5,0
Autriche	3,2	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
Belgique	7,5	7,4	7,2	7,2	7,2	7,2
Canada	8,1	7,9	7,2	7,1	7,0	6,9
République tchèque	-	-	-	-	-	-
Danemark	5,8	6,2	4,8	4,8	4,8	4,8
Finlande	4,2	9,5	8,6	8,4	8,2	8,0
France	8,0	10,3	9,0	8,9	8,8	8,8
Allemagne	5,5	6,2	7,4	7,3	7,3	7,3
Grèce	6,9	9,1	10,5	10,5	10,3	10,1
Hongrie	-	-	-	-	-	-
Islande	1,5	4,1	2,8	2,8	2,8	2,8
Irlande	13,8	11,2	5,5	5,4	5,2	5,0
Italie	6,8	9,2	8,9	8,7	8,5	8,3
Japon	2,5	3,0	3,9	3,9	3,9	3,9
Corée	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	-	-	-	-	-	-
Mexique	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	7,2	5,5	3,2	3,2	3,2	3,2
Nouvelle-Zélande	3,8	7,2	5,0	4,7	4,5	4,4
Norvège	2,4	4,4	4,1	4,1	4,1	4,1
Pologne	-	-	-	-	-	-
Portugal	5,6	4,4	4,6	4,8	4,8	4,8
République slovaque	-	-	-	-	-	-
Espagne	13,3	14,7	9,9	9,5	9,1	8,7
Suède	2,4	4,8	4,7	5,0	5,1	5,1
Suisse	0,4	2,5	2,2	2,2	2,2	2,2
Turquie	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	8,1	7,2	5,3	5,3	5,3	5,3
États-Unis	6,3	5,4	4,8	4,8	4,8	4,8
Zone euro	7,2	8,6	7,9	7,8	7,7	7,6
Total de l'OCDE	6,1	6,3	5,8	5,7	5,7	5,7

Note : Le taux de chômage structurel est le NAIRU.

p : prévisions.

Source : *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

IV - LIMITES DES NOTIONS DE PRODUCTION POTENTIELLE ET DE CROISSANCE POTENTIELLE

Nous avons vu qu'alors qu'*a priori* la production potentielle peut être définie comme celle qui résulte de la combinaison des deux facteurs travail et capital, chacun d'entre eux étant utilisé à l'équilibre, elle est le plus souvent estimée en considérant que le seul facteur limitatif est le travail, parce que l'on suppose que c'est seulement du marché du travail que pourraient résulter des tensions mettant en cause le caractère soutenable de la croissance. Ce traitement dissymétrique des facteurs fait donc l'impasse sur les tensions qui pourraient venir de l'utilisation du capital. On considère ainsi que le stock de capital est exogène ou plutôt qu'il s'adapte automatiquement au niveau adéquat. Cela est d'ailleurs contradictoire avec les thèses développées ensuite sur les effets pervers d'une hausse excessive des salaires, qui rendrait plus nécessaires des procédés plus intenses en capital mais qui, en même temps, y ferait obstacle par les contraintes financières résultant d'une dégradation de la rentabilité.

De cette dissymétrie résulte le fait qu'on accepte ou même qu'on se fixe comme « cible », dans l'évaluation de la croissance potentielle⁹⁴, un certain taux de chômage, alors qu'on ne se pose pas la question de savoir s'il y a des gaspillages ou au contraire des insuffisances de capital. Mais, en même temps, cette polarisation sur le seul facteur travail (le capital n'étant pris en compte que par son impact sur la productivité du travail) conduit à des raisonnements contradictoires. D'une part, on pense qu'il y a une limite à l'emploi de la force de travail disponible, de telle sorte que le taux de chômage effectif ne doit pas descendre en dessous du taux « naturel ». D'autre part, on considère que la faiblesse du niveau de la production potentielle en Europe et en particulier en France s'explique notamment par un taux d'emploi trop médiocre. Or, le taux d'emploi n'est jamais que la combinaison du taux d'activité (taux d'insertion sur le marché du travail de la population en âge d'être active) et du taux d'utilisation de la population active :

$\text{taux d'emploi} = \text{taux d'activité} \times (1 - \text{taux de chômage})$

⁹⁴ C'est ce qu'illustrent par exemple les projections réalisées en France sur la croissance et l'emploi d'ici 2015, analysées plus loin (chapitre V). On pourrait penser que le ralentissement de la croissance - ou la stabilisation - de la population active permettrait de réduire le chômage : c'est bien, ces derniers mois, un élément qui explique l'amélioration du marché de l'emploi. Mais, dans les modélisations évoquées, on fait d'abord l'hypothèse d'un taux de chômage d'équilibre, si bien que la moindre croissance de l'offre de travail se traduit seulement par une réduction de la croissance potentielle.

Ainsi, on pense qu'il n'est pas possible de descendre en-dessous d'un certain taux de chômage mais l'on veut inciter des personnes absentes du marché de travail à être candidates à un emploi. Cela n'est cohérent que si on suppose que ces personnes sont plus productives que celles qui sont présentes sur le marché du travail mais ne trouvent pas d'emploi : ce qui est une hypothèse pour le moins discutable.

Par ailleurs, on ne peut négliger les effets en retour du niveau de la croissance effective sur celui de la croissance potentielle. Une croissance effective trop faible entraîne une montée du chômage qui peut dégrader, par un phénomène d'« hystérèse », les conditions de fonctionnement du marché de travail : un chômage durablement élevé diminue en effet la force de travail, en écartant définitivement (par départ en préretraite) des travailleurs expérimentés, en altérant les compétences et la motivation de ceux qui sont atteints par une inactivité de longue durée, en diminuant les efforts de formation permanente. La montée du taux de chômage effectif peut donc entraîner une montée du taux de chômage d'équilibre. Parallèlement, la baisse du coût relatif du travail qui résulte de l'augmentation du chômage encourage la mise en œuvre des procédés plus intensifs en travail et plus économes en capital, contribuant à une moindre progression de la productivité du travail. Un faible niveau de croissance décourage par ailleurs l'innovation. L'insuffisance des investissements de productivité ainsi que des investissements de capacité (du fait de la faiblesse des débouchés), voire les destructions de capital que peuvent provoquer les récessions, réduisent les possibilités ultérieures de croissance.

Ainsi, peuvent s'enclencher des dynamiques récessives. Ce peut être y compris le cas quand des réformes dont l'objectif est d'augmenter la compétitivité dans le but d'améliorer les conditions de croissance à long terme contribuent à court terme à déprimer la conjoncture et obèrent ainsi le niveau de croissance potentielle. Sans même envisager le cas de la France, on peut penser aux effets récessifs des réformes engagées ces dernières années en Allemagne : leurs effets positifs se manifestent sans doute au niveau des performances à l'exportation de ce pays ; mais les effets négatifs sur la conjoncture se répercutent sur les potentialités de croissance ultérieure. Plus généralement, les carences du *policy mix* en Europe⁹⁵, ainsi qu'une politique de répartition des revenus qui tend à limiter la progression des salaires en deçà des gains de productivité⁹⁶, contribuent à la mollesse de la croissance effective et pèsent sur les potentialités de croissance.

⁹⁵ Cette idée est développée dans le rapport au Conseil d'analyse économique *Politiques économiques et croissance en Europe, op. cit.*

⁹⁶ Ainsi, Jacky Fayolle considère que l'action de la BCE joue le « rôle de norme salariale par défaut », en posant le principe que toute hausse de salaires susceptible d'affecter le partage de la valeur ajoutée peut faire basculer l'économie dans un régime inflationniste (IRES, *Les mutations de l'emploi en France*, Collection *Repères*, La Découverte, octobre 2005, page 27).

À l'inverse, une dynamique expansive à court terme peut en elle-même avoir des effets vertueux à moyen et long terme en favorisant l'investissement et l'innovation, comme le suggèrent déjà des modèles anciens comme celui de Kaldor-Verdoon (où la croissance de la Productivité globale des facteurs (PGF) cf. encadré 4 *infra* est fonction du taux de croissance), ou les modèles plus récents de croissance endogène. L'ouvrage de l'IRES déjà cité⁹⁷, fait apparaître que les performances d'emploi en Europe sont liées à la croissance du PIB et que c'est plutôt dans les pays où la modération salariale est la plus faible (où la part des salaires dans le PIB recule le moins) qu'il y a le plus de créations d'emplois. Le bouclage qui se met ainsi en place est le suivant : une meilleure croissance permet de créer plus d'emplois et d'obtenir des gains de productivité supérieurs ; ces derniers autorisent une croissance plus rapide du salaire réel, enclenchant ainsi une poussée de la demande qui soutient la croissance⁹⁸.

⁹⁷ Voir chapitre IV (notamment page 52).

⁹⁸ À l'inverse, une déflation salariale a des effets dépressifs - sur la demande - qui l'emportent sur les effets positifs - *via* les salaires et la compétitivité.

CHAPITRE III PERFORMANCES COMPARÉES

Le chapitre précédent a fait apparaître que les États-Unis connaissent, depuis le milieu des années 1990, des progressions plus importantes de leur PIB (total ou par habitant) et de leur potentiel de croissance que la plupart des autres pays développés et notamment ceux de l'Union européenne (en particulier de la zone euro). L'objet du présent chapitre est de préciser les termes de cette comparaison, en ce qui concerne non seulement les résultats mais aussi les éléments explicatifs ainsi que le contexte plus général du développement.

Nous tenterons d'abord d'établir le lien entre la croissance (du PIB ou du PIB par habitant) et ses « facteurs » : évolution du travail et du capital - matériel et immatériel -, productivité du travail et productivité globale. La comparaison portera ensuite sur les conditions du développement : répartition des fruits et financement de la croissance, échanges avec l'extérieur et poids des interventions publiques, implications environnementales. Il s'agira donc notamment d'analyser dans quelle mesure des performances qui apparaissent satisfaisantes en termes de croissance se concilient avec des conditions également favorables en termes de répartition des richesses, de bien-être social, de développement durable et équilibré de la planète.

Le panorama⁹⁹ qui est ainsi établi se fonde essentiellement, pour permettre des comparaisons suffisamment fiables, sur les données de l'OCDE. L'état comparatif des performances concerne donc principalement les 30 pays membres de cette organisation, ce qui fixe des limites évidentes à l'exercice. Certes, l'OCDE, tout en ne regroupant que moins de 20 % de la population mondiale, représente plus de 80 % du PIB mondial en dollars courants ce qui reflète l'ampleur des inégalités de richesse mondiales. Mais il faut tempérer ce constat par deux considérations. En premier lieu, la part de l'OCDE est réduite à 55 % si l'on raisonne en PPA (tableau 15 et graphiques 8 et 9) et non plus en dollars courants. En second lieu, cette part connaît un mouvement régulier de baisse, en raison du taux de croissance beaucoup plus rapide des pays émergents¹⁰⁰.

Nous nous efforcerons donc, pour un certain nombre de questions essentielles (relatives notamment à l'environnement), d'utiliser des données complémentaires, relatives aux pays hors OCDE.

⁹⁹Ce panorama recoupe en partie le bilan effectué par les *Repères statistiques sur les dimensions économique, sociale et environnementale de la société française* publiés par notre assemblée. Il en diffère dans la mesure où il est essentiellement axé sur des comparaisons entre pays.

¹⁰⁰Ainsi, une des questions majeures de la prospective géopolitique n'est plus de savoir si la Chine a des chances de devenir un jour la première puissance économique mondiale mais de fixer une échéance pour cet événement. Une étude de Goldman Sachs la situe ainsi entre 2040 et 2045 (en dollars courants), l'Inde prenant la 3^{ème} place - derrière les États-Unis et devant le Japon - vers 2035. Cf. *Dreaming with BRICs : the Path to 2050 (Global economics paper n° 99)*.

Tableau 15 : La répartition de la population et de la richesse mondiale en 2004

	Population		Produit intérieur brut	
	(en millions)	(% de la population mondiale)	(milliards de dollars PPA)	(en % du PIB mondial)
Amérique du Nord	333,2	5,2	13 470,7	22,1
États-Unis	300,9	4,7	12 409,5	20,3
Canada	32,3	0,5	1 061,2	1,7
Amérique centrale et Caraïbes	177,1	2,8	1 384,0	2,3
Mexique	103,1	1,6	1 052,4	1,7
Amérique du Sud	374,8	5,8	2 891,5	4,7
Brésil	186,4	2,9	1 627,3	2,7
Afrique	894,9	13,9	2 299,8	3,8
Nigéria	131,5	2,0	155,6	0,3
Afrique du Sud	45,2	0,7	558,0	0,9
Union européenne (25 pays)	460,7	7,2	12 626,9	20,7
<i>Union européenne (15 pays)</i>	<i>386,5</i>	<i>6,0</i>	<i>11 431,3</i>	<i>18,7</i>
<i>Zone euro (12 pays)</i>	<i>311,5</i>	<i>4,8</i>	<i>9 041,5</i>	<i>14,8</i>
<i>Nouveaux membres (10 pays)</i>	<i>74,1</i>	<i>1,2</i>	<i>1 195,6</i>	<i>2,0</i>
Allemagne	82,5	1,3	2 417,5	4,0
France	61,4	1,0	1 829,6	3,0
Royaume-Uni	60,5	0,9	1 926,8	3,2
Italie	57,5	0,9	1 667,8	2,7
Candidats à l'UE et autres Europe ^(a)	136,2	2,1	1 450,8	2,4
Turquie	72,6	1,1	612,3	1,0
Communauté des États indépendants ^(b)	278,4	4,3	2 274,2	3,7
Russie	143,2	2,2	1 559,9	2,6
Asie du Nord-Est ^(c)	1 537,2	23,9	14 996,0	24,6
Chine	1 304,5	20,3	8 572,7	14,1
Japon	128,0	2,0	3 943,8	6,5
Corée du Sud	48,3	0,8	1 056,1	1,7
Asie du Sud-Est ^(d)	552,4	8,6	2 513,8	4,1
Indonésie	220,6	3,4	847,4	1,4
Sous-continent indien ^(e)	1 284,4	20,0	4 229,7	6,9
Inde	1 094,6	17,0	3 815,6	6,3
Bangladesh	141,8	2,2	283,2	0,5
Proche et moyen Orient, Asie centrale ^(f)	376,3	5,8	2 108,4	3,5
Pakistan	155,8	2,4	374,3	0,6
Océanie	32,4	0,5	760,8	1,2
Australie	20,3	0,3	643,1	1,1
Total monde	6 437,8	100,0	61 006,6	100,0
<i>Dont OCDE (30 pays) ^(g)</i>	<i>1 172,3</i>	<i>18,2</i>	<i>33 776,0</i>	<i>55,4</i>
<i>Dont G7 (7 pays) ^(h)</i>	<i>723,0</i>	<i>11,2</i>	<i>25 256,1</i>	<i>41,4</i>
<i>Dont « Pays les moins avancés » (49 pays) ⁽ⁱ⁾</i>	<i>751,0</i>	<i>11,7</i>	<i>1 054,5</i>	<i>1,7</i>

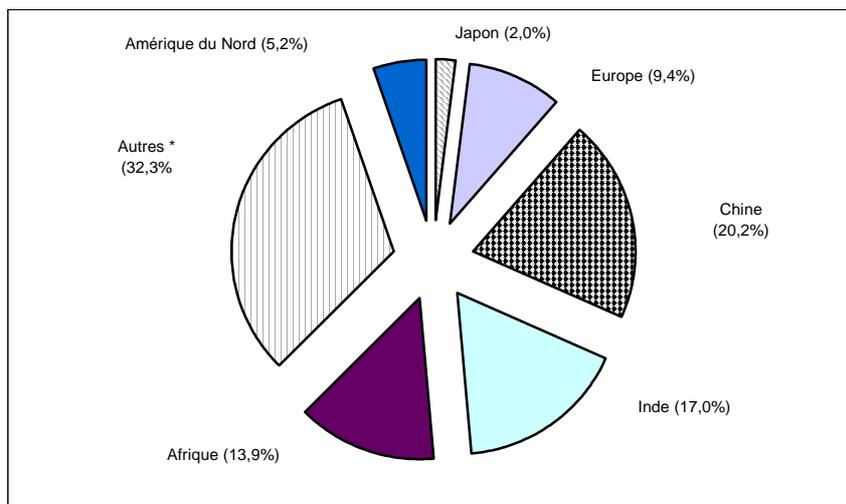
^(a) : Bulgarie, Roumanie, Turquie, Suisse, Norvège, Islande, Andorre, Liechtenstein, Monaco, San Marin, Vatican, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Macédoine, Serbie et Monténégro. ^(b) : Ex-URSS, moins les trois pays baltes membres de l'Union européenne (12 pays). ^(c) : Chine (y compris Hong-Kong et Macao), Taïwan, Japon, Corée du Sud, Corée du Nord, Mongolie. ^(d) : Indonésie, Vietnam, Philippines, Thaïlande, Myanmar (Birmanie), Malaisie, Cambodge, Laos, Singapour, Timor oriental, Brunéi. ^(e) : Inde, Bangladesh, Népal, Sri-Lanka, Bouthan, Maldives. ^(f) : Iran, Irak, Arabie Saoudite, Yémen, Syrie, Israël, Jordanie, Liban, Palestine, Emirats arabes unis, Oman, Koweït, Bahreïn, Qatar, Pakistan, Afghanistan. ^(g) : Australie, Autriche, Belgique, Canada, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Corée (du Sud), Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.

^(h) : États-Unis, Canada, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie. ⁽ⁱ⁾ : 1 Amérique (Haïti), 34 Afrique (Mauritanie, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Guinée, Bénin, Sierra Leone, Togo, Libéria, Guinée Bissau, Gambie, Cap-Vert, Congo ex-Zaïre, Soudan, Tchad, Centrafrique, Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Éthiopie, Tanzanie, Ouganda, Somalie, Rwanda, Burundi, Érythrée, Djibouti, Mozambique, Angola, Malawi, Zambie, Lesotho, Madagascar, Comores), 9 Asie (Afghanistan, Yémen, Bangladesh, Népal, Bhoutan, Maldives, Myanmar (Birmanie), Cambodge, Laos), 5 Océanie (Iles Salomon, Samoa, Vanuatu, Kiribati, Tuvalu).

Source : Banque mondiale (juillet 2006), regroupements géographiques et calculs Conseil économique et social.

Graphique 10 : La répartition de la population mondiale en 2005

(en % de la population mondiale)

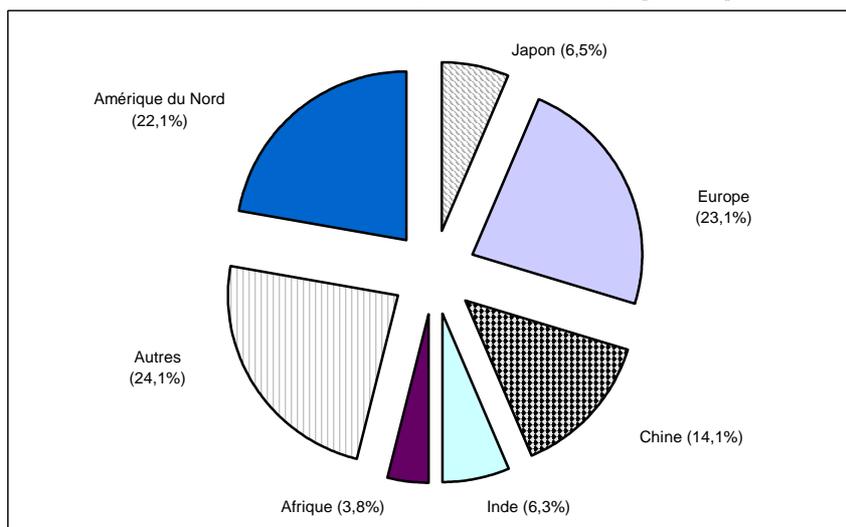


* : Amérique latine, CEI, autres Asie, Océanie.

Source : Banque mondiale (juillet 2006), regroupements géographiques et calculs Conseil économique et social.

Graphique 11 : La répartition de la richesse mondiale en 2005

(en % du PIB mondial, en parité de pouvoir d'achat)



* : Amérique latine, CEI, autres Asie, Océanie.

Source : Banque mondiale (juillet 2006), regroupements géographiques et calculs Conseil économique et social.

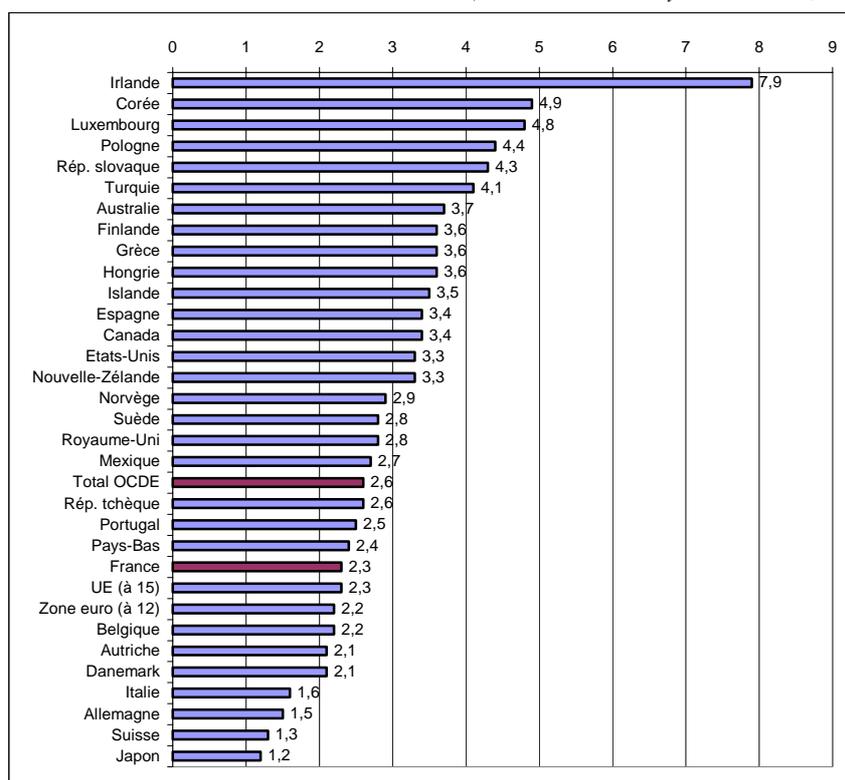
I - LES RESULTATS

A - LA CROISSANCE DU PIB

La France, avec un taux de croissance annuel de 2,3 % sur la période 1994-2004, est en-dessous de la moyenne de l'OCDE (2,6 %), mais se place juste au-dessus de la moyenne de l'UE à 15 ou de la zone euro. Elle se situe devant l'Italie (1,6 %) ou l'Allemagne (1,5 %) et même l'Autriche ou le Danemark (2,1 %). Les performances des États-Unis (3,3 %) ou du Canada (3,4 %) et pour l'Europe de pays comme l'Irlande (7,9 %) ou la Finlande (3,6 %), sont cependant nettement supérieures.

Graphique 12 : La croissance du PIB dans l'OCDE (1994-2004)

(variation annuelle moyenne en volume, en %)



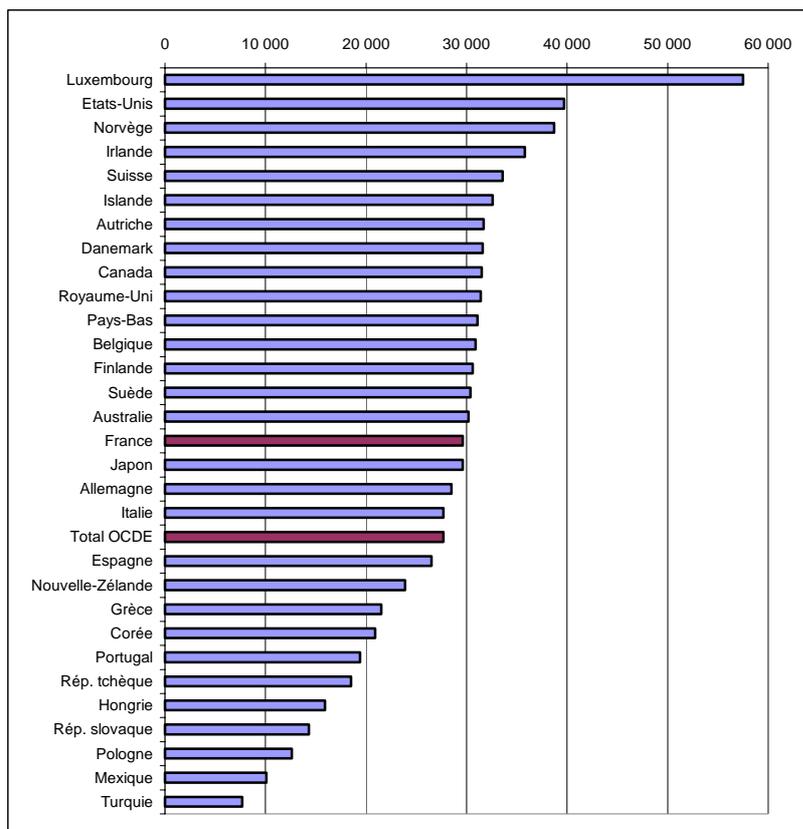
Source : OCDE en graphiques, calculs Conseil économique et social pour l'UE 15 et la zone euro.

B - LE NIVEAU DU PIB PAR HABITANT (EN PPA)

La France occupe le 16^{ème} rang des pays de l'OCDE (avec un niveau correspondant en gros aux 3/4 du niveau américain) mais elle se trouve au-dessus de la moyenne de cette zone. Si l'on affine l'analyse, on peut distinguer plusieurs groupes : le groupe de tête comprend des pays dont le PIB par habitant dépasse (c'est, nettement, le cas du seul Luxembourg) ou avoisine 40 000 dollars (États-Unis, Norvège, Irlande) ; le second regroupe une quinzaine de pays où le PIB par habitant se situe autour de 30 000 dollars : la France s'y trouve devant des pays comme l'Allemagne et l'Italie ou le Japon mais derrière la Suisse, l'Islande, l'Autriche, le Danemark, le Canada, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, la Finlande, la Suède et l'Australie, le niveau français correspondant en gros aux 3/4 du niveau américain ; le troisième groupe comprend des pays dont le PIB/ha est inférieur à 20 000 dollars.

Graphique 13 : Le PIB par habitant dans l'OCDE en 2004

(dollars US, en utilisant les parités de pouvoir d'achat)



Source : OCDE en graphiques.

C - LA CROISSANCE DU PIB PAR HABITANT

Les taux annuels fluctuent assez fortement en fonction de la conjoncture. Sur la période 1995-2004, la France occupe une position tout à fait dans la moyenne, avec un taux moyen légèrement supérieur à 1,8 % (alors que la moyenne de la zone euro est légèrement inférieure à ce taux). Elle se situe en-dessous du Royaume-Uni (taux moyen supérieur à 2,5 %) ou des États-Unis (légèrement supérieur à 2,1 %, ce qui correspond à un écart relativement modéré de 0,3 point). Mais sa performance est nettement meilleure que celle de l'Allemagne (1,35 %) et plus encore du Japon (environ 1 %).

Tableau 16 : Taux de croissance du PIB par habitant

(en %, aux prix et taux de change de 2000)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	3,0	0,8	3,8	2,2	2,4	-2,0	-1,1	2,6	3,1	3,3	2,8	2,6	3,4	4,0	2,8	0,7	2,5	2,1	2,8	1,2
Autriche	2,5	2,1	1,5	3,3	3,1	3,8	2,6	1,2	-0,5	2,3	1,8	2,5	1,7	3,4	3,1	3,1	0,4	0,5	1,0	1,7
Belgique	1,6	1,8	2,2	4,4	3,1	2,8	1,4	1,1	-1,3	2,9	2,2	1,0	3,1	1,7	2,9	3,6	0,7	1,0	0,5	2,2
Canada	3,8	1,4	2,9	3,6	0,7	-1,3	-3,3	-0,3	1,2	3,7	1,7	0,6	3,2	3,2	4,8	4,3	0,7	1,9	1,1	2,0
Rép. tchèque	--	--	--	--	--	--	-11,2	-0,6	-0,1	2,2	6,0	4,3	-0,6	-1,1	1,3	4,0	3,1	1,7	3,2	4,6
Danemark	3,5	3,9	-0,1	1,2	0,1	0,8	1,0	1,6	-0,4	5,2	2,6	2,2	2,7	1,8	2,2	3,2	0,3	0,1	0,4	1,6
Finlande	3,0	2,0	4,0	4,4	4,4	-0,8	-6,9	-4,3	-1,7	3,5	3,1	3,4	5,9	4,7	3,1	4,8	0,8	1,9	2,2	3,3
France	1,4	1,8	1,6	3,8	3,2	2,1	0,7	1,4	-1,4	1,7	2,0	0,7	2,0	3,2	2,9	3,5	1,4	0,6	0,2	1,7
Allemagne	2,4	2,4	1,4	3,2	3,2	4,8	4,3	1,5	-1,5	2,4	1,6	0,7	1,6	2,1	1,9	3,1	1,1	-0,1	-0,2	1,7
Grèce	2,1	0,2	-2,6	3,9	3,3	-0,7	2,2	0,0	-2,1	1,5	1,8	1,6	3,0	2,8	3,0	4,1	4,3	3,5	4,3	4,4
Hongrie	--	--	--	--	--	--	--	-2,9	-0,3	3,3	0,8	1,5	4,8	5,1	4,4	5,5	4,6	4,1	3,7	4,9
Islande	2,5	5,5	7,3	-1,7	-0,9	0,4	-1,3	-4,3	0,7	3,0	-0,1	4,4	4,5	4,4	2,9	3,6	1,9	-2,1	3,0	5,0
Irlande	2,7	-0,5	4,6	5,6	6,4	8,6	1,4	2,5	2,1	5,4	9,2	7,5	10,6	7,1	9,5	7,8	4,6	4,3	2,7	2,7
Italie	2,8	2,9	3,2	4,1	3,3	2,0	1,4	0,7	-0,9	2,1	2,8	0,7	1,8	1,4	1,9	3,5	1,7	0,0	-0,7	0,1
Japon	4,4	2,3	3,3	6,3	4,9	4,8	3,0	0,6	0,0	0,9	1,5	3,2	1,5	-1,3	-0,3	2,2	-0,1	-0,4	1,2	2,6
Corée du Sud	5,8	9,5	10,0	9,6	5,7	8,1	8,3	4,8	5,1	7,4	8,1	6,0	3,7	-7,5	8,7	7,6	3,1	6,4	2,6	4,1
Luxembourg	2,6	9,5	3,3	7,5	8,7	4,1	7,2	0,4	2,7	2,3	0,0	1,9	6,9	5,5	6,3	7,5	0,9	1,4	2,1	4,1
Mexique	0,6	-5,7	-0,2	-0,8	2,2	3,7	0,0	1,7	0,1	2,6	-7,0	2,9	4,8	3,0	2,2	5,0	-1,4	-0,6	0,1	2,9
Pays-Bas	2,2	2,6	1,2	2,3	4,2	3,4	1,6	0,7	-0,1	2,3	2,5	2,6	3,3	3,7	3,3	2,7	0,7	-0,6	-0,6	1,4
Nlle Zélande	0,3	0,8	-0,4	-0,2	-0,2	-1,2	-4,3	0,1	5,1	3,8	2,5	2,0	0,4	-0,2	4,6	1,7	2,4	3,0	2,0	3,2
Norvège	4,9	3,3	1,6	-0,6	0,5	1,7	3,1	2,7	2,1	4,6	3,9	4,7	4,6	2,0	1,4	2,2	2,2	0,5	0,6	2,5
Pologne	--	--	--	--	--	--	-7,3	2,2	3,5	5,1	6,8	5,9	6,7	4,8	4,1	5,0	1,0	1,4	3,9	5,4
Portugal	2,6	4,1	6,6	7,8	6,8	4,3	4,7	1,1	-2,2	0,7	3,9	3,3	3,6	4,2	3,4	2,8	1,1	-0,3	-1,8	0,2
Slovaquie	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1,6	5,8	5,5	5,9	4,4	4,1	1,4	1,9	3,7	4,8	4,7
Espagne	1,9	2,9	5,3	4,9	4,6	3,6	2,4	0,7	-1,2	2,2	2,6	2,2	3,6	4,1	4,2	4,2	2,4	1,2	1,3	1,4
Suède	2,1	2,5	3,1	2,1	2,1	0,2	-1,7	-1,8	-2,6	3,2	3,4	1,2	2,3	3,6	4,4	4,2	0,8	1,7	1,3	3,3
Suisse	3,1	1,1	0,6	2,5	3,7	2,7	-2,0	-0,9	-0,9	0,4	-0,2	0,2	1,8	2,5	0,8	3,0	0,0	-0,5	-1,1	1,0
Turquie	1,7	4,7	7,1	-0,1	-1,9	6,7	-1,0	4,0	6,1	-7,1	5,3	5,2	5,8	1,4	-6,2	4,7	-9,1	6,4	4,2	7,3
Royaume-Uni	3,3	3,7	4,3	4,8	1,9	0,4	-1,7	0,0	2,2	4,1	2,6	2,5	2,9	3,0	2,7	3,7	1,8	1,6	2,1	2,7
États-Unis	3,2	2,5	2,4	3,2	2,6	0,7	-1,5	2,0	1,4	2,8	1,3	2,5	3,3	3,0	3,3	2,6	-0,3	0,6	1,7	3,2
Zone euro	2,2	2,3	2,2	3,8	3,6	3,2	2,2	1,1	-1,2	2,2	2,2	1,2	2,3	2,7	2,7	3,5	1,4	0,4	0,1	1,4
UE à 15	2,4	2,6	2,6	3,9	3,1	2,6	1,4	0,8	-0,6	2,6	2,3	1,4	2,4	2,7	2,7	3,5	1,4	0,6	0,5	1,7
OCDE Total	3,0	2,2	2,6	3,8	3,0	2,2	0,3	1,2	0,4	2,2	1,7	2,2	2,6	1,7	2,3	2,8	0,3	0,5	1,1	2,5

Source : OCDE

II - LES FACTEURS DE CROISSANCE

Le tableau ci-dessous offre l'intérêt de montrer que le classement en termes de PIB/ha (colonne 1) s'explique par des combinaisons diverses :

- Certains pays comme la France réalisent une performance analogue (et même légèrement supérieure) aux États-Unis en termes de productivité horaire (colonne 2) ; c'est également le cas des Pays-Bas ou de l'Irlande. D'autres, comme la Norvège, le Luxembourg, la Belgique, sont à cet égard en position encore plus favorables. L'Allemagne, le Royaume-Uni et encore le Japon ont, dans cet ordre, en revanche une productivité horaire nettement inférieure ;
- Le classement des pays s'explique donc au moins autant par la différence constatée dans le nombre d'heures travaillées par habitant (colonne 3). La hiérarchie des chiffres correspondants traduit - si l'on fait abstraction du ratio population en âge de travailler/population totale, et donc de la structure démographique - l'interaction de deux facteurs : les taux d'emploi et les heures travaillées par personnes effectivement au travail. La France se situe sur ce point en bas du classement, par le cumul des deux éléments : moindre horaire de travail mais également médiocre taux d'emploi. Des pays comme l'Allemagne ou plus encore le Japon compensent ainsi, vis-à-vis de la France, leur moindre productivité horaire par le niveau du nombre d'heures travaillées par habitant. D'autres creusent de cette manière leur avantage, alors que leur productivité horaire est analogue. D'autres, enfin, ne parviennent pas à compenser de cette manière leur infériorité en matière de productivité.

A - PRODUCTIVITÉ ET VOLUME DU TRAVAIL

Si l'on raisonne à partir du seul « facteur travail », le produit réalisé est obtenu en multipliant la productivité du travail par la quantité de travail et les écarts dans les performances des différents pays s'expliquent - cf. *supra* - par les différences de productivité et de quantité de travail. Si on prend comme point de départ la productivité horaire, la quantité de travail est le nombre d'heures travaillées (qui correspond au produit des effectifs au travail par la durée moyenne de travail) ; si on part de la productivité par tête, cette quantité de travail est mesurée par les effectifs au travail.

Tableau 17 : La décomposition du PIB par habitant dans l'OCDE en 2004

	PIB par habitant (en % des États-Unis)	PIB par heure travaillée (en % des États-Unis)	Heures travaillées par habitant
Australie	82	80	872
Autriche	82	85	830
Belgique	79	111	608
Canada	80	77	890
République tchèque	47	43	932
Danemark	81	89	783
Finlande	75	83	778
France ¹	73	101	617
Allemagne	73	92	678
Grèce	54	61	763
Hongrie	40	45	766
Islande	82	73	966
Irlande	91	104	756
Italie	69	78	760
Japon	74	70	914
Corée	52	40	1 122
Luxembourg	151	126	1 036
Mexique	26	29	747
Pays-Bas	83	101	704
Nouvelle Zélande	62	59	906
Norvège	102	129	679
Pologne	31	37	716
Portugal	46	48	814
République slovaque	35	45	663
Espagne	65	80	698
Suède	78	89	760
Suisse	87	82	909
Turquie	19	27	596
Royaume-Uni	78	84	793
États-Unis	100	100	859
OCDE	70	75	797
G7	85	89	815
Amérique du Nord	81	83	834
UE 19 ²	67	80	721
Zone euro (à 12)	71	87	698

¹ y compris les départements d'Outre-mer (les autres données fournies par l'OCDE concernant notre pays portent sur la France métropolitaine seulement).

² membres de l'Union européenne également membres de l'OCDE.

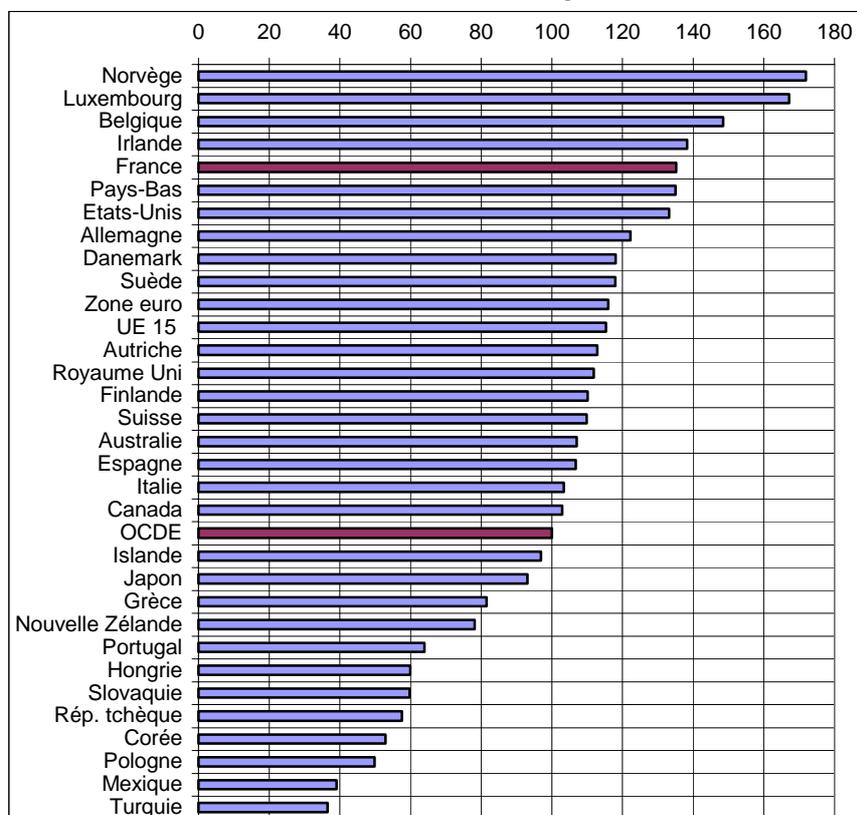
Source : OCDE.

1. La productivité horaire ou par tête

Le graphique suivant concerne la productivité horaire du travail en 2004.

Graphique 14 : La productivité du travail dans l'OCDE en 2004

(PIB par heure travaillée, OCDE = 100)



Source : OCDE.

Il confirme les indications données plus haut concernant la performance remarquable de la France et la position très favorable de la plupart des pays européens (quelle que soit leur zone d'appartenance).

Cette performance est moindre en termes de productivité par tête, du fait de l'influence de la durée du travail (cf. *infra*). Le tableau suivant fournit la productivité par tête de la main d'œuvre pour les pays de l'UE ainsi que pour les États-Unis et le Japon.

Tableau 18 : La productivité de la main-d'œuvre
par personne occupée

(PIB en parité de pouvoir d'achat par personne occupée UE 25 = 100)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
UE (25)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UE (15)	108,1	108,2	108,1	108,2	107,6	107,2	106,8	106,6	106,2	106,1	107,9	107,5
Zone euro (12)	110,2	109,9	109,7	109,5	108,5	107,8	107,0	106,7	106,0	106,1	107,6	107,0
Belgique	126,9	126,5	125,4	125,0	125,9	126,2	127,4	128,4	128,3	127,8	129,8	129,5
Rép. tchèque	57,6	56,1	56,0	58,5	58,5	59,6	59,9	62,0	64,1	68,3	71,6	73,5
Danemark	100,7	101,2	100,6	103,7	105,0	104,4	102,0	102,9	103,6	105,7	108,8	109,5
Allemagne	106,0	105,1	103,8	103,2	101,2	100,1	99,7	100,2	99,9	101,7	103,4	102,5
Estonie	32,9	35,9	37,7	39,2	42,4	43,5	45,7	47,9	50,8	55,8	60,1	63,2
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100,7	101,2
Espagne	102,3	99,8	99,1	100,2	97,5	97,3	98,6	99,7	98,9	98,6	99,3	98,2
France	121,3	123,0	123,7	122,9	122,0	122,2	120,3	120,4	118,8	118,9	120,9	120,7
Irlande	114,5	120,6	118,9	120,0	121,6	123,7	127,6	128,0	128,9	126,4	129,3	130,5
Italie	122,9	122,0	123,2	122,5	121,2	118,6	115,0	111,6	110,0	107,9	109,1	108,2
Chypre	75,2	75,8	77,8	74,8	79,3	78,6	77,3	73,6	75,1	75,5	77,5	78,1
Lettonie	32,0	32,7	33,9	35,6	38,3	39,4	40,2	41,3	42,6	46,1	49,6	52,2
Lituanie	34,3	35,9	38,3	38,1	41,0	44,8	44,8	47,0	49,4	52,4	55,4	57,6
Luxembourg	151,9	146,5	145,7	160,3	159,2	148,0	149,2	156,5	157,1	160,4	163,0	162,7
Hongrie	57,0	58,5	59,6	59,3	60,6	64,1	66,6	66,7	68,0	69,0	72,2	73,7
Malte	-	-	-	-	90,2	85,5	86,4	83,7	80,9	80,0	81,4	81,2
Pays-Bas	103,9	104,0	103,6	104,0	105,0	107,0	105,7	106,2	107,6	107,9	109,7	109,6
Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111,7	111,5
Pologne	44,5	45,6	46,2	49,1	51,3	50,3	51,5	59,5	61,9	62,1	63,5	64,3
Portugal	67,9	68,8	69,8	71,9	72,0	71,4	71,3	65,9	65,8	65,5	66,1	65,6
Slovénie	63,1	66,3	68,2	70,1	69,8	71,2	70,9	72,3	74,9	75,7	78,7	80,3
Slovaquie	46,6	48,5	50,2	51,7	54,5	55,9	58,9	58,8	60,2	62,1	65,2	67,7
Finlande	105,1	107,9	110,7	110,0	110,9	111,8	110,3	108,4	109,2	108,2	110,9	111,4
Suède	103,3	104,7	103,6	106,6	106,6	102,6	101,4	103,8	106,1	104,3	106,4	107,0
Royaume-Uni	100,0	101,4	102,1	102,5	103,4	104,9	107,3	107,0	107,0	106,5	108,9	109,7
États-Unis	129,5	130,1	131,3	133,3	132,1	131,5	131,6	134,8	136,9	135,8	138,6	139,3
Japon	93,7	92,8	90,7	90,6	91,6	91,4	90,9	92,4	92,9	92,4	94,8	95,3

p : prévisions.

Source : Eurostat.

La France se situe nettement cependant au-dessus de la moyenne de l'UE à 15 ou de la zone euro, et *a fortiori* de l'UE à 25 : elle dépasse largement, par exemple, l'Allemagne (qui est en dessous de la moyenne) et l'Italie.

Ce résultat traduit que la supériorité française en termes de productivité horaire n'est pas complètement effacée par le nombre moins élevé d'heures de travail (par personne occupée) indiqué par le tableau suivant :

Tableau 19 : La durée annuelle du travail dans les pays de l'OCDE

(nombre annuel d'heures travaillées par personne occupée)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	1 872	1 862	1 861	1 856	1 860	1 855	1 837	1 824	1 814	1 816
Autriche	1 587	1 591	1 600	1 561	1 572	1 582	1 593	1 563	1 550	-
Belgique	1 549	1 547	1 566	1 555	1 545	1 545	1 547	1 548	1 542	1 522
Canada	1 744	1 753	1 765	1 766	1 772	1 768	1 758	1 740	1 733	1 751
Rép. tchèque	2 064	2 066	2 067	2 075	2 088	2 092	2 000	1 980	1 972	1 986
Danemark	1 500	1 495	1 512	1 528	1 539	1 554	1 562	1 556	1 555	1 540
Finlande	1 776	1 775	1 771	1 761	1 765	1 750	1 734	1 727	1 718	1 736
France	1 626	1 631	1 625	1 613	1 606	1 567	1 554	1 512	1 509	1 520
Allemagne	1 520	1 502	1 496	1 489	1 479	1 463	1 450	1 439	1 441	1 443
Grèce	1 926	1 944	1 928	1 937	1 951	1 926	1 932	1 930	1 936	1 925
Hongrie	1 902	1 894	1 912	1 907	1 922	1 916	1 863	1 883	1 894	1 925
Islande	1 832	1 860	1 839	1 817	1 873	1 885	1 847	1 812	1 807	1 810
Irlande	1 823	1 826	1 783	1 713	1 692	1 688	1 679	1 666	1 646	1 642
Italie	1 616	1 617	1 617	1 620	1 617	1 613	1 601	1 599	1 591	1 585
Japon	1 884	1 892	1 864	1 842	1 810	1 821	1 809	1 798	1 801	1 789
Corée du Sud	2 658	2 648	2 592	2 496	2 502	2 520	2 506	2 465	2 434	2 423
Mexique	1 863	1 900	1 930	1 879	1 923	1 888	1 864	1 888	1 857	1 848
Pays-Bas	1 344	1 389	1 382	1 370	1 350	1 368	1 368	1 338	1 354	1 357
Nlle. Zélande	1 842	1 833	1 821	1 825	1 838	1 830	1 817	1 817	1 813	1 826
Norvège	1 414	1 407	1 402	1 400	1 398	1 380	1 362	1 345	1 338	1 363
Pologne	-	-	-	-	-	1 988	1 974	1 979	1 984	1 983
Portugal	1 799	1 753	1 723	1 720	1 732	1 691	1 696	1 697	1 678	1 694
Rép. slovaque	2 003	2 023	2 055	2 034	2 022	2 017	2 026	1 979	1 931	1 958
Espagne	1 815	1 811	1 813	1 834	1 817	1 815	1 817	1 798	1 800	1 799
Suède	1 626	1 635	1 639	1 638	1 647	1 625	1 603	1 580	1 563	1 585
Suisse	1 640	1 619	1 603	1 609	1 624	1 603	1 573	1 555	1 556	-
Royaume-Uni	1 734	1 733	1 731	1 725	1 713	1 701	1 703	1 684	1 672	1 669
États-Unis	1 873	1 864	1 875	1 874	1 873	1 858	1 836	1 830	1 822	1 824

Source : OCDE (*Factbook* 2006).

En effet, ce nombre d'heures travaillées en France est comparable au chiffre constaté dans des pays ayant également une forte productivité horaire (Danemark, Allemagne, ainsi que Pays-Bas et Norvège où l'horaire est assez nettement inférieur), et des pays où l'horaire est supérieur (comme le Royaume-Uni et plus encore le Japon) ont une productivité horaire nettement inférieure. Les États-Unis ont un meilleur résultat parce que leur différentiel (positif) pour ce qui est de l'horaire est supérieur au différentiel (négatif) relatif à la productivité horaire.

Le tableau suivant, déjà fourni plus haut, indique la variation de la productivité par tête, pour l'ensemble de l'économie.

Tableau 20 : Productivité du travail pour l'ensemble de l'économie

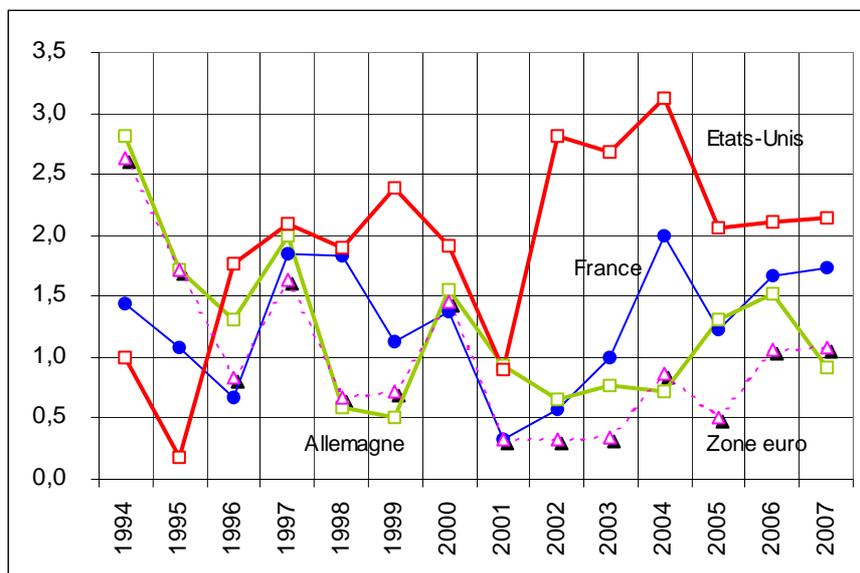
(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Moyenne 78-88	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	1,3	- 0,1	- 0,2	1,0	3,1	3,6	1,8	- 0,2	2,6	3,0	3,4	2,6	0,8	1,1	1,9	1,0	1,3	- 0,9	1,0	2,4
Autriche	2,3	2,2	2,5	2,3	1,8	1,3	2,4	2,3	2,2	1,2	2,4	1,9	2,5	0,3	1,2	1,2	2,9	1,7	1,9	1,6
Belgique	2,0	1,9	2,0	1,5	1,7	- 0,3	3,7	1,7	0,4	3,2	0,4	1,8	1,7	- 0,3	1,6	1,0	1,8	0,6	1,6	1,5
Canada	0,9	0,4	- 0,5	- 0,4	1,9	1,8	2,7	1,0	0,7	2,1	1,6	2,9	2,7	0,6	0,6	- 0,3	1,1	1,5	1,3	1,6
République tchèque	-	-	-	-	-	-	1,3	5,0	4,0	- 0,1	0,2	3,5	4,7	2,4	0,5	3,9	5,0	4,5	5,0	4,4
Danemark	0,4	0,8	1,7	1,9	3,1	1,4	3,8	2,1	1,8	2,0	0,7	1,6	3,1	- 0,1	0,5	1,9	1,8	2,4	2,3	1,9
Finlande	2,8	4,0	0,2	- 0,8	3,1	5,1	5,6	1,5	2,2	2,8	2,9	0,8	2,9	- 0,5	1,2	2,5	3,2	1,6	2,4	1,9
France	1,9	2,2	1,9	1,0	2,5	0,5	1,4	1,1	0,7	1,9	1,8	1,1	1,4	0,3	0,6	1,0	2,0	1,2	1,7	1,7
Allemagne	1,0	2,0	2,5	2,3	3,3	0,5	2,8	1,7	1,3	2,0	0,6	0,5	1,5	0,9	0,7	0,8	0,7	1,3	1,5	0,9
Grèce	- 0,4	3,4	- 1,3	5,6	- 0,8	- 2,4	0,1	1,2	2,8	4,2	- 0,7	3,4	4,6	5,0	3,7	3,2	1,7	2,3	2,3	2,3
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	3,4	1,9	4,3	2,9	1,0	3,5	4,1	3,7	2,1	5,0	4,3	3,7	3,6
Islande	1,3	1,9	1,1	0,0	- 3,1	1,9	3,0	- 2,7	5,0	5,3	2,3	0,6	2,1	2,1	0,4	2,9	8,7	2,3	1,4	0,7
Irlande	2,8	5,8	3,9	2,2	2,8	1,2	2,4	4,5	4,2	7,8	0,2	4,3	4,2	3,0	4,2	2,5	1,5	0,0	2,1	2,5
Italie	1,8	3,2	1,0	0,7	1,3	2,3	3,4	2,9	0,3	1,5	0,4	1,3	1,9	- 0,1	- 0,9	- 0,5	0,8	0,5	1,1	1,0
Japon	2,6	3,3	3,2	1,4	- 0,1	0,0	1,0	1,8	2,1	0,3	- 1,1	0,6	3,2	0,9	1,4	2,0	2,1	2,3	2,4	1,9
Corée	5,2	2,5	6,0	6,1	3,9	4,9	5,2	6,1	4,7	2,9	- 0,9	7,6	4,0	1,8	4,1	3,2	2,8	2,6	3,9	4,2
Luxembourg	2,6	6,1	1,1	4,3	- 0,7	2,4	1,2	- 1,2	- 0,7	2,6	2,1	3,2	1,7	- 3,0	0,4	0,1	1,7	0,8	1,2	1,3
Mexique	-	-	-	-	0,0	- 1,6	0,9	- 7,6	1,5	0,6	2,2	2,8	4,7	- 0,3	- 1,6	0,2	0,2	3,7	1,8	1,2
Pays-Bas	0,6	2,1	1,0	0,5	0,1	0,3	2,2	0,7	0,7	0,6	1,7	1,3	1,2	- 0,6	- 0,4	0,5	3,2	1,5	1,1	1,2
Nouvelle-Zélande	1,6	3,9	- 0,6	- 0,1	0,4	3,1	1,5	- 0,2	0,7	1,5	0,4	2,8	1,7	0,4	1,8	1,1	0,9	- 0,5	0,6	1,9
Norvège	1,9	4,1	3,0	4,7	3,6	2,7	3,7	2,1	2,7	2,2	0,2	1,7	2,4	2,3	0,7	1,9	2,8	1,7	0,8	1,3
Pologne	-	-	-	-	-	-	7,0	6,0	5,0	5,6	3,8	8,8	5,8	3,4	4,5	5,1	3,9	0,9	2,0	2,1
Portugal	1,9	4,1	1,7	1,4	0,2	0,0	1,1	4,9	3,1	2,3	2,2	2,5	1,6	0,2	0,1	- 0,7	1,0	0,2	0,2	0,6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	4,0	2,4	5,5	4,6	4,6	3,5	2,7	4,5	2,6	5,2	3,8	4,3	5,0
Espagne	2,3	1,2	0,0	1,4	2,4	1,9	2,9	0,9	1,2	0,1	0,2	0,1	0,0	0,3	0,3	0,4	0,5	0,3	0,5	0,8
Suède	1,6	1,3	0,1	0,4	3,4	3,4	4,7	2,6	2,3	3,8	2,1	2,1	1,9	- 0,6	1,8	2,1	3,7	2,2	2,7	2,2
Suisse	0,4	1,8	0,6	- 2,6	0,4	0,6	1,7	0,3	0,5	1,9	1,4	0,5	2,5	- 0,6	- 0,1	- 0,1	1,8	1,7	1,4	0,8
Turquie	2,5	- 2,2	7,4	- 2,9	5,1	13,5	- 12,4	4,2	4,0	7,5	0,4	- 5,8	9,6	- 7,3	8,8	6,8	5,8	6,2	4,3	4,4
Royaume-Uni	1,9	- 0,4	0,3	1,3	2,7	3,4	3,6	1,6	1,8	1,3	2,2	1,7	2,8	1,4	1,2	1,6	2,1	0,8	2,0	2,1
États-Unis	1,1	1,1	0,4	0,6	3,3	0,7	1,0	0,2	1,8	2,1	1,9	2,4	1,9	0,9	2,8	2,7	3,1	2,1	2,1	2,1
Zone euro	1,7	2,3	1,6	1,4	2,3	1,1	2,6	1,7	0,8	1,6	0,7	0,7	1,5	0,3	0,3	0,3	0,9	0,5	1,1	1,1
Total de l'OCDE	1,7	1,6	1,4	1,1	2,4	1,3	1,7	1,1	1,7	1,9	1,1	1,8	2,4	0,7	1,7	1,8	2,2	1,7	1,9	1,9

Note : la mise en place des nouveaux systèmes de comptes nationaux SCN93 et SEC95 a progressé à un rythme inégal selon les pays membres de l'OCDE, et ce pour les variables et la période couvertes. En conséquence, plusieurs séries nationales contiennent des ruptures. De plus, certains pays utilisent des indices de prix en chaîne afin de calculer le PIB réel et les composantes des dépenses. 2006 et 2007 = prévisions. Source : *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Graphique 15 : La productivité du travail pour l'ensemble de l'économie aux États-Unis, dans la zone euro, en Allemagne et en France depuis 1994

(% de variation par rapport à l'année précédente)



2006 et 2007 : prévisions.

Source : OCDE, graphique Conseil économique et social.

On constate que la France se situe, au-dessous des États-Unis ou de la moyenne OCDE (taux moyen de croissance sur la période 1995-2004 de 1,2 % contre respectivement 2,2 % et 1,7 %), mais, malgré la pause marquée par la mise en œuvre des lois sur les 35 heures, nettement au-dessus de la moyenne de la zone euro (0,8 %).

2. Le volume de travail

Un des facteurs de la croissance américaine est le dynamisme de l'offre de travail qui combine divers éléments :

- la croissance démographique (naturelle et par immigration) se traduit par une augmentation de la population en âge de travailler ;
- cette augmentation permet un accroissement de la population active d'autant plus important que le taux d'activité est élevé¹⁰¹. Le taux d'activité est en effet de 75 % aux États-Unis (équivalent à celui du Royaume-Uni), alors qu'il est légèrement inférieur à 70 % en France

¹⁰¹Le taux d'activité correspond au ratio population active/population en âge de travailler, alors que le taux d'emploi correspond au ratio emploi/population en âge de travailler. Nous avons déjà souligné plus haut (page II - 76) la relation entre ces deux taux et le taux de chômage.

(c'est un des taux les plus bas d'Europe mais la Belgique, la Grèce et l'Italie ont des taux encore moindres) contre par exemple près de 80 % en Allemagne. Le taux de croissance de la population active est supérieur à 1 % aux États-Unis, alors qu'il n'est que de 0,2 % en France ;

- le taux d'emploi plus élevé aux États-Unis traduit à la fois le meilleur niveau du taux d'activité et le plus faible niveau du taux de chômage. Ce taux d'emploi est ainsi supérieur à 70 %, alors qu'il est inférieur à 63 % en France, taux inférieur à la moyenne de la zone euro (65 %).

Le handicap de la France, dont le niveau de productivité du travail est élevé, provient de la faiblesse du volume de travail, qui résulte à la fois d'un fort taux de chômage et d'un taux d'activité relativement faible, ce qui se traduit par un taux d'emploi médiocre.

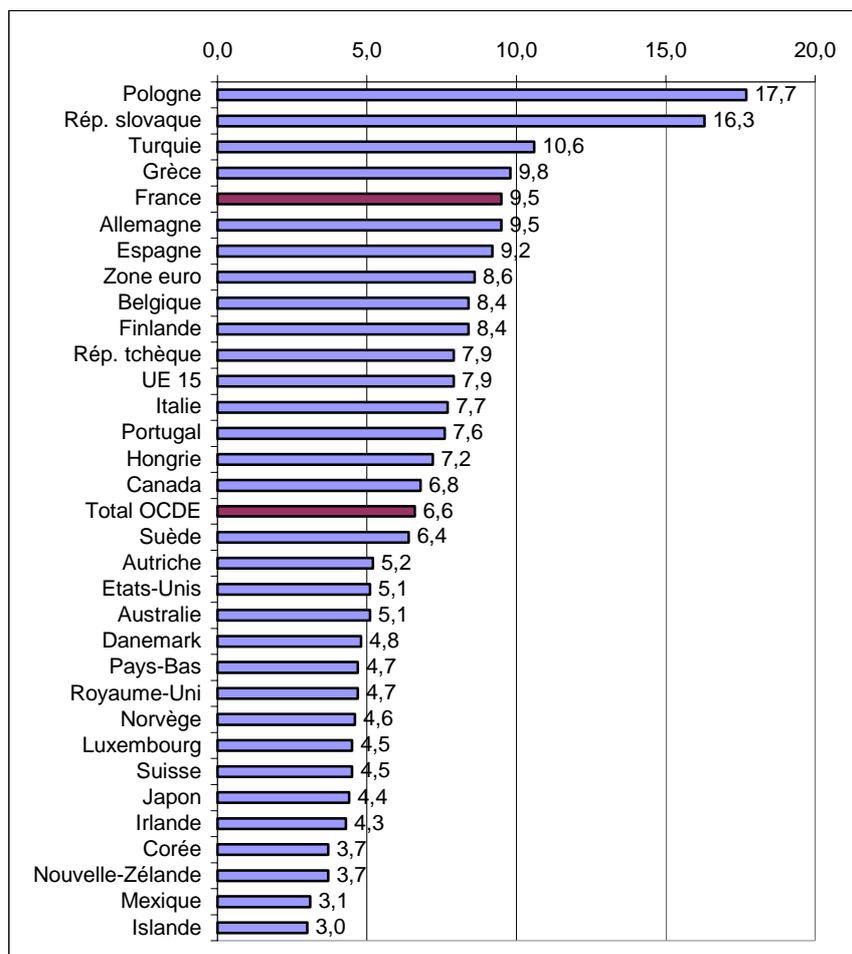
2.1. Le chômage

Le faible niveau de l'emploi en France se reflète d'abord dans les statistiques de chômage.

Le graphique suivant montre l'importance du chômage dans de nombreux pays européens, à l'exception notamment du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Norvège et de l'Irlande, où il est même inférieur (moins de 5 %) qu'à celui des États-Unis (5,1 % en 2005). Les trois « grands pays » que sont la France, l'Allemagne et l'Espagne ont un taux de chômage particulièrement important, proche de 10 % pour les deux premiers (avec cependant, récemment, une légère amélioration pour la France) et de 9 % pour le troisième.

Graphique 16 : Les taux de chômage dans l'OCDE en 2005

(en %)



Islande, Mexique, Suède et Turquie : données 2004.

Source : OCDE.

La situation actuelle résulte d'évolutions contrastées, comme l'indique le tableau suivant. Depuis dix ans, le taux de chômage a en effet connu une baisse notable dans certains pays où il était auparavant élevé : c'est le cas, en Europe, de l'Irlande, des Pays-Bas ou du Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, de la Belgique. Les pays où le chômage reste élevé se signalent souvent par un taux élevé pour le chômage de longue durée (mais c'est aussi le cas par exemple de la Belgique) ou pour les jeunes de moins de 25 ans (mais c'est également le cas de la Finlande).

Tableau 21 : Taux de chômage standardisés

(en pourcentage de la population active civile)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	7,9	7,9	7,0	6,0	6,7	9,3	10,5	10,6	9,5	8,2	8,2	8,3	7,7	6,9	6,3	6,8	6,4	6,1	5,5	5,1
Autriche	-	-	-	-	-	-	-	4,0	3,8	3,9	4,3	4,4	4,5	3,9	3,6	3,6	4,2	4,3	4,9	5,2
Belgique	10,0	9,8	8,8	7,4	6,6	6,4	7,1	8,6	9,8	9,7	9,5	9,2	9,3	8,5	6,9	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4
Canada	9,7	8,8	7,8	7,5	8,1	10,3	11,2	11,4	10,4	9,5	9,6	9,1	8,3	7,6	6,8	7,2	7,7	7,6	7,2	6,8
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	4,4	4,3	4,1	3,9	4,8	6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	7,8	8,3	7,9
Danemark	5,0	5,0	5,7	6,8	7,2	7,9	8,6	9,6	7,7	6,8	6,3	5,2	4,9	5,1	4,3	4,5	4,6	5,4	5,5	4,8
Finlande	6,7	4,9	4,1	3,1	3,2	6,6	11,7	16,4	16,8	15,2	14,6	12,7	11,3	10,2	9,7	9,1	9,1	9,0	8,9	8,4
France	9,8	9,9	9,4	8,9	8,5	9,0	9,9	11,1	11,7	11,1	11,6	11,5	11,1	10,5	9,1	8,4	8,9	9,5	9,6	9,5
Allemagne ¹	6,5	6,3	6,2	5,6	4,8	4,2	6,4	7,7	8,3	8,0	8,5	9,2	8,8	7,9	7,2	7,4	8,2	9,1	9,5	9,5
Grèce	6,6	6,6	6,9	6,7	6,3	6,9	7,8	8,6	8,9	9,1	9,7	9,6	11,1	12,0	11,3	10,8	10,3	9,7	10,5	9,8
Hongrie	-	-	-	-	-	-	9,9	12,1	11,0	10,4	9,6	9,0	8,4	6,9	6,4	5,7	5,8	5,9	6,1	7,2
Irlande	16,8	16,6	16,2	14,7	13,4	14,7	15,4	15,6	14,3	12,3	11,7	9,9	7,5	5,7	4,3	4,0	4,5	4,7	4,5	4,3
Italie	8,9	9,6	9,7	9,7	8,9	8,5	8,8	9,8	10,6	11,2	11,2	11,2	11,3	11,0	10,1	9,1	8,6	8,4	8,0	7,7
Japon	2,8	2,8	2,5	2,3	2,1	2,1	2,2	2,5	2,9	3,1	3,4	3,4	4,1	4,7	4,7	5,0	5,4	5,3	4,7	4,4
Corée	-	-	-	2,6	2,4	2,4	2,5	2,9	2,5	2,1	2,0	2,6	7,0	6,6	4,4	4,0	3,3	3,6	3,7	3,7
Luxembourg	2,5	2,5	2,0	1,8	1,6	1,6	2,1	2,6	3,2	2,9	2,9	2,7	2,7	2,4	2,3	2,1	2,8	3,7	5,1	4,5
Pays-Bas	7,8	7,7	7,2	6,6	5,9	5,5	5,3	6,2	6,8	6,6	6,0	4,9	3,8	3,2	2,8	2,2	2,8	3,7	4,6	4,7
Nouvelle-Zélande	4,1	4,1	5,6	7,1	7,8	10,3	10,4	9,5	8,1	6,3	6,1	6,6	7,4	6,8	6,0	5,3	5,2	4,6	3,9	3,7
Norvège	2,0	2,1	3,2	5,4	5,8	6,0	6,5	6,6	6,0	5,4	4,8	4,0	3,2	3,2	3,4	3,6	3,9	4,5	4,4	4,6
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	14,0	14,4	13,3	12,3	10,9	10,2	13,4	16,1	18,2	19,9	19,6	19,0	17,7
Portugal	8,8	7,2	5,8	5,2	4,8	4,2	4,3	5,6	6,9	7,3	7,3	6,8	5,1	4,5	4,0	4,0	5,0	6,2	6,7	7,6
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	13,7	13,1	11,3	11,9	12,6	16,3	18,8	19,3	18,7	17,6	18,2	16,3
Espagne	17,4	16,8	15,8	13,9	13,0	13,0	14,7	18,3	19,5	18,4	17,8	16,7	15,0	12,5	11,1	10,3	11,1	11,1	10,6	9,2
Suède	2,7	2,2	1,8	1,5	1,7	3,1	5,6	9,0	9,4	8,8	9,6	9,9	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	5,6	6,4	-
Suisse	-	-	-	-	-	1,9	3,0	3,9	3,9	3,5	3,9	4,2	3,6	3,0	2,7	2,6	3,2	4,2	4,4	4,5
Royaume-Uni	11,2	10,3	8,5	7,1	6,9	8,6	9,7	10,2	9,3	8,5	7,9	6,8	6,1	5,9	5,4	5,0	5,1	4,9	4,7	4,7
États-Unis	7,0	6,2	5,5	5,3	5,6	6,8	7,5	6,9	6,1	5,6	5,4	4,9	4,5	4,2	4,0	4,7	5,8	6,0	5,5	5,1
Zone euro	-	-	-	-	-	7,9	8,6	10,1	10,7	10,5	10,7	10,6	10,1	9,2	8,2	7,9	8,3	8,7	8,9	8,6
Total de l'OCDE	-	-	6,7	6,2	6,1	6,8	7,4	7,8	7,7	7,3	7,2	6,9	6,9	6,7	6,2	6,4	6,9	7,1	6,9	6,6

Note : Dans toute la mesure du possible, les données ont été ajustées pour en assurer la comparabilité dans le temps et pour être conformes aux directives du Bureau international du travail. Toutes les séries présentées sont alignées sur les estimations basées sur les enquêtes de la population active. Dans les pays effectuant des enquêtes annuelles, les estimations mensuelles sont obtenues par interpolation/extrapolation et incluent les tendances de données administratives lorsque celles-ci sont disponibles. Les données annuelles sont donc calculées en faisant la moyenne des estimations mensuelles (à la fois pour les chômeurs et pour la population active). Pour les pays effectuant des enquêtes mensuelles ou trimestrielles, les estimations annuelles sont obtenues par la moyenne des estimations mensuelles ou trimestrielles respectivement. Pour plusieurs pays, la procédure d'ajustement utilisée est celle du *Bureau of Labor Statistics* des États-Unis. Pour les pays de l'UE, les procédures sont identiques à celles utilisées pour calculer les taux de chômage comparables de l'Office statistique des Communautés européennes. De légères différences peuvent apparaître dues principalement aux diverses méthodes de calcul et aux facteurs d'ajustement utilisés, et au fait que les estimations de l'UE sont basées sur la population active civile.

¹. Avant 1993, les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 79

Tableau 22 : Le taux de chômage par sexe, le chômage de longue durée et le chômage des jeunes dans l'OCDE (1994-2004)

	Taux de chômage						Chômage de longue durée (12 mois et plus) % du chômage total		Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) % de la population active de moins de 25 ans					
	Total % de la population active civile totale		Femmes % de la population active civile féminine		Hommes % de la population active masculine				Total		Femmes		Hommes	
	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994
	Allemagne	9,9	8,5	9,3	10,1	10,3	7,3	51,8	44,3	11,7	8,2	9,7	8,3	13,3
Australie	5,4	9,2	5,5	8,8	5,3	9,4	20,7	36,3	11,7	16,2	11,1	15,7	12,2	16,7
Autriche	5,0	3,6	5,5	4,0	4,6	3,3	24,5	18,4	6,5	4,8	6,4	5,2	6,6	4,5
Belgique	12,0	13,1	14,6	17,0	10,0	10,0	49,6	58,3	17,5	21,8	19,5	23,4	15,8	20,5
Canada	7,2	10,4	6,8	9,8	7,5	10,9	9,5	17,9	13,4	15,9	11,8	13,7	14,9	17,9
Corée	3,5	2,5	3,1	2,0	3,7	2,8	1,1	5,4	10,0	7,2	8,9	6,0	11,7	9,2
Danemark	5,7	8,1	6,2	9,1	5,3	7,3	22,6	32,1	7,8	10,2	7,1	10,2	8,5	10,2
Espagne	11,0	24,2	15,0	31,6	8,2	19,7	37,7	56,2	22,0	42,9	26,4	50,1	18,7	37,4
États-Unis	5,5	6,1	5,4	6,0	5,6	6,2	12,7	12,2	11,8	12,5	11,0	11,6	12,6	13,2
Finlande	8,8	16,6	8,9	14,9	8,8	18,3	23,4	37,6	20,8	34,1	19,4	30,7	22,2	37,1
France	10,1	12,3	11,0	14,1	9,3	10,8	41,6	38,5	22,7	27,5	24,2	31,7	21,6	24,1
Grèce	10,2	9,6	15,9	14,8	6,3	6,5	54,7	50,5	26,5	27,7	35,7	36,9	18,7	19,8
Hongrie	6,2	11,0	6,1	9,4	6,2	12,3	45,1	41,3	15,5	20,9	14,4	16,5	16,2	24,6
Irlande	4,4	14,8	3,7	14,8	4,9	14,8	34,3	64,3	8,1	24,2	7,4	22,5	8,7	25,4
Islande	3,1	5,3	2,9	5,5	3,2	5,2	11,2	15,1	8,1	11,5	6,8	10,1	9,3	13,0
Italie	8,1	11,2	10,6	15,4	6,5	8,7	49,7	61,5	23,5	30,5	27,2	36,5	20,7	26,3
Japon	4,7	2,9	4,4	3,0	4,9	2,8	33,7	17,5	9,5	5,5	8,3	5,3	10,6	5,6
Luxembourg	2,8	2,1	3,2	2,4	2,6	2,0	22,6	29,6	18,3	7,9	23,4	7,2	13,7	8,5
Mexique	3,0	3,5	3,4	4,6	2,9	3,0	1,1	1,3	6,4	7,1	7,8	8,3	5,6	6,5
Norvège	4,5	5,5	4,0	4,7	5,0	6,1	9,2	28,8	11,7	12,6	10,7	12,1	12,6	13,1
Nouvelle-Zélande	3,9	8,1	4,4	7,6	3,5	8,5	11,7	32,3	9,3	15,0	10,1	14,3	8,7	15,5
Pays-Bas	5,0	6,9	5,2	8,1	4,9	6,1	32,5	49,4	7,8	10,2	7,8	9,4	7,9	10,9
Pologne	19,0	14,4	19,9	16,0	18,2	13,1	47,9	40,4	40,8	32,6	43,3	34,7	39,0	30,8
Portugal	6,7	6,8	7,6	7,8	5,9	6,0	43,2	43,4	15,3	14,1	17,6	16,3	13,5	12,3
République slovaque	18,1	13,6	19,1	14,1	17,3	13,3	60,6	42,6	32,7	27,3	30,8	26,5	34,2	28,0
République tchèque	8,3	4,4	9,9	5,2	7,1	3,7	51,8	22,3	20,4	8,7	19,5	9,8	21,1	7,9
Royaume-Uni	4,7	9,6	4,2	7,3	5,0	11,4	21,4	45,4	10,9	16,2	9,9	12,6	11,8	19,2
Suède	6,6	9,8	6,2	8,2	7,0	11,2	18,9	25,7	17,0	22,7	16,1	19,9	17,8	25,3
Suisse	4,2	3,7	4,6	4,4	3,9	3,3	33,5	29,0	7,7	6,0	7,3	6,5	8,0	5,4
Turquie	10,3	8,6	9,7	8,0	10,5	8,8	39,2	45,9	19,7	16,0	18,9	13,4	20,1	17,5
G7	6,4	7,0	6,4	7,4	6,4	6,8	29,7	30,5	12,7	13,2	11,9	12,7	13,5	13,7
UE 15	8,3	11,2	9,2	12,7	7,6	10,1	42,6	48,4	16,5	20,8	17,0	21,9	16,0	19,8
Total OCDE	6,8	7,7	7,1	8,3	6,6	7,2	32,0	35,5	13,5	14,3	13,3	14,3	13,7	14,3

Source : OCDE

Le taux de chômage est plus élevé pour les femmes en France (11 % contre 9,3 % pour les hommes, mais l'écart a diminué depuis 1994) comme dans la plupart des pays. C'est cependant l'inverse en Allemagne (du moins en 2004) et les deux taux sont à peu près équivalents aux États-Unis.

Le chômage de longue durée concerne plus de la moitié des chômeurs dans des pays où le chômage est important : c'est le cas de l'Allemagne ou de la Grèce. Il la frôle en Italie et atteint 41,6 % en France¹⁰².

Le taux de chômage des jeunes est également important dans des pays où le taux de chômage est élevé mais la liste est différente de la précédente : elle comprend de nouveau la Grèce, mais aussi la France, l'Espagne, la Finlande, et des pays d'Europe de l'Est (Pologne, Républiques tchèque et slovaque).

2.2. Taux d'activité et taux d'emploi

Mais le faible niveau d'emploi résulte aussi en France de taux d'activité et donc d'emploi médiocres.

¹⁰²Ce chiffre est cependant beaucoup plus élevé que celui fourni par la DARES qui indique que la proportion des demandeurs d'emploi de plus d'un an dans le total des chômeurs de catégorie 1 a baissé de 35 % en 1994 à 30 % en 2004 (elle est remontée à 32 % aujourd'hui).

Tableau 23 : Taux d'emploi, taux d'activité et population active

	Taux d'emploi						Taux d'activité de la population active						Population active					
	Moyenne 84-86	Moyenne 94-96	2004	2005	2006p	2007p	Moyenne 84-86	Moyenne 94-96	2004	2005	2006p	2007p	Moyenne 84-93	Moyenne 94-03	2004	2005	2006p	2007p
Australie	64,9	68,3	71,7	73,2	73,8	73,8	70,7	74,8	75,9	77,1	77,4	77,5	2,1	1,6	1,4	2,9	1,6	1,2
Autriche	72,9	73,6	73,9	73,8	73,8	74,0	75,7	77,8	78,4	78,4	78,4	78,6	0,9	0,6	- 0,2	0,5	0,6	0,7
Belgique	55,7	58,3	61,7	62,1	62,4	62,8	62,1	64,6	67,4	67,8	67,8	68,1	0,4	0,6	0,8	1,0	0,5	0,6
Canada	66,9	68,3	73,8	73,9	74,3	74,6	74,8	75,8	79,6	79,2	79,4	79,5	1,4	1,7	1,3	0,9	1,3	1,4
République tchèque	-	69,5	64,7	65,3	65,7	65,9	-	72,5	70,6	71,1	71,2	71,2	-	0,0	0,3	1,0	0,4	0,1
Danemark	75,1	74,6	77,0	77,3	77,8	78,1	80,4	80,0	81,4	81,2	81,2	81,2	0,6	0,3	0,2	0,0	0,0	0,2
Finlande	72,4	60,2	67,5	68,4	69,3	69,5	76,5	72,4	74,1	74,6	75,2	75,3	- 0,3	0,6	- 0,2	1,1	0,9	0,3
France	59,1	58,8	62,6	62,5	62,4	62,7	65,9	66,8	69,6	69,3	69,0	69,0	0,5	1,0	0,2	0,2	0,0	0,2
Allemagne	64,5	67,6	71,0	71,0	71,4	72,0	69,0	73,0	78,1	78,2	78,0	78,4	1,1	0,5	0,9	- 0,3	- 0,5	0,3
Grèce	55,8	54,8	57,5	58,2	58,8	59,5	60,5	60,5	64,6	64,9	65,4	65,9	0,7	0,6	3,7	0,6	0,8	0,9
Hongrie	-	51,4	55,5	55,6	-	-	-	57,5	59,2	60,0	-	-	-	0,1	- 0,3	1,2	0,8	0,6
Islande	85,3	81,7	81,1	82,4	83,8	84,9	86,8	85,6	83,6	84,6	85,7	86,8	1,2	1,2	- 0,8	2,8	2,1	0,7
Irlande	53,1	56,2	67,8	69,3	69,7	70,1	64,0	64,8	71,0	72,5	72,8	73,3	0,7	2,9	2,8	4,6	2,9	2,4
Italie	54,6	51,2	57,2	57,7	58,1	58,5	60,0	57,7	62,3	62,6	63,0	63,3	0,0	0,7	1,0	0,4	0,6	0,3
Japon	70,4	74,2	73,8	74,4	75,3	76,2	72,3	76,6	77,5	77,9	78,5	78,9	1,2	0,0	- 0,4	0,1	0,0	- 0,3
Corée	55,9	63,9	65,4	65,9	66,4	66,7	58,2	65,3	67,9	68,5	68,9	69,1	3,1	1,3	2,0	1,4	1,2	0,9
Luxembourg	59,5	60,4	65,2	65,7	66,3	67,1	60,5	62,3	68,1	68,9	69,8	70,7	1,0	2,0	1,8	2,3	2,4	2,3
Mexique	-	56,7	58,1	56,5	56,7	57,2	-	59,3	59,9	58,5	58,7	59,1	-	2,2	4,5	- 0,2	2,1	2,5
Pays-Bas	60,0	67,4	73,9	73,3	74,0	74,9	65,7	72,1	77,7	77,1	77,2	77,5	1,5	1,6	- 0,5	- 0,3	0,5	0,5
Nouvelle-Zélande	75,6	70,3	75,0	76,2	-	-	78,8	75,4	78,0	79,1	-	-	0,5	1,7	2,6	2,6	1,2	0,7
Norvège	75,8	74,0	75,7	75,4	76,0	76,1	77,8	77,9	79,2	79,1	79,1	79,0	0,5	1,1	0,3	0,7	1,0	0,8
Pologne	-	58,0	51,6	52,6	53,6	54,6	-	67,0	63,7	63,9	64,4	64,8	-	- 0,1	0,5	0,8	1,1	1,1
Portugal	63,0	67,7	71,8	71,6	71,9	72,5	69,0	72,9	76,9	77,5	78,1	78,6	0,9	1,0	0,5	1,2	0,8	0,7
République slovaque	-	60,6	56,8	57,9	58,8	59,5	-	69,4	69,4	69,0	69,5	69,8	-	0,8	1,0	- 0,3	1,0	0,5
Espagne	46,8	48,5	62,9	64,7	66,3	67,4	56,5	59,5	70,3	71,3	72,7	73,8	1,2	2,8	3,3	3,2	3,6	3,0
Suède	80,1	71,7	73,5	73,8	74,5	75,0	82,5	77,9	77,8	78,3	78,3	78,3	0,0	0,5	0,2	1,3	0,5	0,5
Suisse	78,4	83,0	83,1	82,6	82,9	83,5	79,1	86,1	86,8	86,4	86,3	86,5	2,1	0,6	0,5	0,2	0,6	0,5
Turquie	59,2	54,1	47,9	47,6	47,7	47,8	63,9	58,4	53,2	53,0	53,1	53,4	1,4	0,8	2,7	1,1	1,9	2,1
Royaume-Uni	66,1	68,7	72,3	72,2	72,0	72,2	74,7	75,3	75,9	75,9	76,0	76,2	0,3	0,6	0,7	1,0	0,8	0,7
États-Unis	67,9	71,7	70,9	71,2	-	-	73,2	76,0	75,0	75,1	-	-	1,4	1,2	0,6	1,3	1,2	1,0
Zone euro	58,3	59,4	65,0	65,4	65,9	66,4	64,4	66,4	71,4	71,6	71,8	72,2	0,7	1,0	1,1	0,6	0,6	0,8
Total de l'OCDE	63,5	65,1	66,3	66,5	66,3	65,8	68,5	70,1	71,1	71,1	70,0	70,3	1,2	1,0	1,1	0,8	1,0	0,9

Note : Les taux d'emploi sont calculés comme le ratio de l'emploi total sur la population en âge de travailler. Le concept de population en âge de travailler utilisé ici et dans le calcul du taux d'activité de la population active est défini comme toute personne de 15 à 64 ans (16 à 65 ans en Espagne). Cette définition ne correspond pas aux concepts couramment utilisés en Nouvelle-Zélande et en Hongrie (15 ans et plus), et aux États-Unis (16 ans et plus). En conséquence aucune projection n'est disponible pour ces pays. p : prévisions.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE n° 79.

La faible performance française en termes de taux d'emploi s'explique notamment par la médiocrité de ce taux aux deux extrêmes de la population en âge de travailler.

Tableau 24 : Le taux d'emploi des jeunes dans l'OCDE

(personnes occupées, en % de la population âgée de 15 à 24 ans)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	59,5	59,7	56,2	58,0	59,3	60,4	60,1	59,6	59,9	59,4
Autriche	57,3	55,7	54,8	54,1	54,0	53,1	52,0	52,1	51,5	51,9
Belgique	26,6	26,1	25,2	26,0	25,5	30,3	28,5	28,5	27,1	28,1
Canada	53,7	52,6	51,5	52,5	54,6	56,3	56,4	57,5	58,2	58,1
Rép. Tchèque	46,6	45,8	44,2	43,0	40,1	38,3	36,1	33,7	31,4	28,5
Danemark	65,9	66,0	68,2	66,4	66,0	67,1	61,7	64,0	59,4	61,3
Finlande	29,0	29,8	33,3	34,9	38,8	39,8	40,3	39,4	38,5	38,1
France	21,8	21,3	19,9	20,8	20,7	23,2	24,3	24,1	26,7	26,4
Allemagne	49,1	47,0	45,8	46,7	47,1	47,2	47,0	44,8	42,4	41,9
Grèce	26,5	25,4	24,5	28,1	26,8	26,9	26,0	26,8	26,2	27,4
Hongrie	31,3	30,4	31,3	35,3	35,7	32,5	30,7	28,5	26,7	23,6
Islande	54,9	54,8	55,7	61,6	65,1	68,2	66,8	59,4	68,1	66,3
Irlande	37,3	36,4	38,3	43,0	46,4	48,2	47,0	45,3	45,8	44,8
Italie	27,3	26,9	27,0	27,2	27,3	27,8	27,4	26,7	26,0	27,2
Japon	44,7	45,0	45,3	44,6	42,9	42,7	42,0	41,0	40,3	40,0
Corée	34,6	33,7	32,2	27,1	27,6	29,4	30,1	31,5	30,8	31,2
Luxembourg	38,2	36,9	34,7	33,1	31,7	31,8	32,3	32,3	26,4	21,4
Mexique	48,6	48,9	49,7	50,9	50,5	49,6	47,7	46,0	44,7	45,2
Pays-Bas	56,3	58,3	61,1	62,4	66,0	66,5	67,0	66,9	65,4	-
Nouvelle-Zélande	59,4	59,5	58,2	55,7	54,6	54,6	55,8	56,6	56,3	56,8
Norvège	49,2	52,3	55,1	57,9	57,8	58,1	56,5	56,9	55,3	54,4
Pologne	27,3	27,9	28,8	28,6	24,3	24,5	22,1	20,0	19,6	20,0
Portugal	37,6	37,1	39,2	42,8	42,6	42,0	42,7	41,9	38,4	36,9
Rép. Slovaque	34,8	36,8	36,4	35,0	31,0	29,0	27,9	27,2	27,6	26,5
Espagne	28,6	28,3	29,4	31,0	34,4	36,3	37,1	36,6	36,8	38,4
Suède	42,5	40,3	39,7	41,6	43,8	46,1	47,8	46,5	45,1	42,8
Suisse	62,6	63,3	62,9	63,3	64,7	65,0	64,0	65,4	63,5	62,0
Turquie	41,0	42,0	40,3	39,5	39,7	37,0	35,3	33,0	30,5	31,6
Royaume-Uni	59,0	60,2	60,8	60,8	60,8	61,5	61,0	60,9	59,7	60,1
États-Unis	58,3	57,6	58,0	59,0	59,0	59,7	57,7	55,7	53,9	53,9
UE 15	38,3	37,8	37,8	38,8	39,5	40,7	40,8	40,2	39,6	38,8
Total OCDE	45,2	45,0	45,0	45,4	45,4	45,7	44,8	43,7	42,7	42,7

Source : OCDE (*Factbook* 2006).

Tableau 25 : Le taux d'emploi des 55-64 ans dans l'OCDE

(personnes occupées, en % de la population âgée de 55 à 64 ans)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	41,4	42,3	41,9	43,8	44,3	46,9	46,3	48,2	50,1	51,8
Autriche	30,4	29,2	28,6	29,0	29,6	28,1	28,2	29,1	30,1	28,8
Belgique	23,3	21,8	22,0	22,5	24,7	25,0	25,2	25,8	28,1	30,1
Canada	43,0	43,3	44,2	45,0	46,6	48,1	48,2	50,1	52,9	54,0
Rép. tchèque	34,8	37,3	38,3	37,1	37,5	36,3	37,1	40,8	42,3	42,6
Danemark	49,3	47,5	51,4	50,4	54,2	54,6	56,5	57,3	60,7	61,8
Finlande	34,4	35,6	35,7	36,2	39,2	42,3	45,9	47,8	49,9	51,0
France	33,5	33,5	33,6	33,0	34,2	34,3	36,5	39,3	40,3	40,6
Allemagne	37,4	38,0	38,3	38,4	37,8	37,6	37,9	38,6	39,0	39,2
Grèce	40,5	40,7	40,7	39,1	38,4	39,0	38,0	38,9	41,0	39,4
Hongrie	17,1	17,4	17,3	16,6	19,4	21,9	23,5	25,6	29,0	31,1
Islande	85,1	83,8	83,7	86,7	85,9	84,2	85,6	87,2	83,3	82,0
Irlande	39,4	40,3	40,2	41,6	43,8	45,2	46,6	48,0	49,3	49,5
Italie	28,4	28,7	28,0	27,9	27,6	27,7	28,0	28,9	30,3	30,5
Japon	63,7	63,6	64,2	63,8	63,4	62,8	62,0	61,6	62,1	63,0
Corée	63,6	63,2	63,8	58,7	58,2	57,8	58,3	59,5	57,8	58,5
Luxembourg	24,0	22,6	23,7	25,0	26,3	27,2	24,8	27,9	30,0	30,8
Mexique	50,4	52,1	54,8	53,6	55,0	52,8	52,1	53,1	53,8	55,0
Pays-Bas	29,4	30,5	31,7	33,4	35,1	37,9	38,8	41,8	43,5	-
Nouvelle-Zélande	50,4	53,9	54,5	55,7	56,9	57,2	60,7	63,4	64,3	67,2
Norvège	63,1	64,6	66,0	67,2	67,3	67,1	67,4	68,4	68,6	68,0
Pologne	33,8	33,0	33,6	32,3	32,5	28,4	29,0	27,9	28,6	28,0
Portugal	44,6	46,2	47,1	49,7	50,4	50,8	50,0	50,9	51,1	50,3
Rép. Slovaque	21,7	22,8	21,4	22,8	22,3	21,3	22,3	22,9	24,6	26,8
Espagne	32,4	33,2	34,1	35,1	35,1	37,0	39,2	39,7	40,8	41,3
Suède	62,0	63,4	62,7	63,1	64,0	65,1	67,0	68,4	69,0	69,5
Suisse	62,0	63,5	63,8	64,5	64,7	63,3	67,1	64,6	65,7	65,1
Turquie	41,7	41,6	40,5	41,1	39,3	36,4	35,9	35,3	32,7	33,1
Royaume-Uni	47,5	47,8	48,5	48,3	49,4	50,4	52,1	53,1	55,4	56,2
États-Unis	55,1	55,9	57,2	57,7	57,7	57,8	58,6	59,5	59,9	59,9
UE 15	36,4	36,8	37,1	37,3	37,7	38,3	39,3	40,6	42,0	42,3
Total OCDE	46,4	46,9	47,6	47,7	48,0	47,9	48,4	49,4	50,3	50,9

Source : OCDE (*Factbook* 2006).

Le taux d'emploi des jeunes est parmi les plus faibles en France (avec une légère augmentation depuis 2000, pour devenir un peu supérieur à 26 %), de même qu'en Pologne, en Italie, en Grèce, en Hongrie, au Luxembourg, alors que la moyenne OCDE est de 42 %. Il est plus important au Japon (40 %), en Allemagne (42 %) et plus encore aux États-Unis (54 %) ou au Royaume-Uni (60 %).

Le taux d'emploi des « seniors » est également parmi les plus faibles en France (environ 40 %), où il est voisin de celui constaté en Allemagne, en Grèce, nettement en-dessous de la moyenne OCDE (voisine de 50 %). Il l'est cependant plus encore en Hongrie ou en Italie ou au Luxembourg, où il est de l'ordre de 30 %. Il est nettement supérieur au Royaume-Uni (56 %), aux États-Unis (57 %), au Japon (62-63 %). On peut préciser le constat en distinguant les deux tranches : 55-59 ans et 60-65 ans. Le handicap français se constate dès la première tranche, touchée par des mises en préretraite, où le taux d'emploi n'est que de 54,8 %, contre 57,7 % pour l'UE à 15 (et 55,3 % pour l'UE à 25). On peut toutefois noter que si le taux d'emploi de cette tranche 55-59 ans est plus faible en France pour les femmes (51,4 %) que pour les hommes (58,5 %), l'écart est nettement moindre que pour l'ensemble de l'UE à 15 ou à 25 (où le taux d'emploi des femmes de la tranche d'âge 55-59 ans est encore plus faible qu'en France : moins de 50 %).

Tableau 26 : Le taux d'emploi selon l'âge et le sexe dans l'Union européenne

	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes et femmes	Hommes	Hommes	Hommes	Hommes	Femmes	Femmes	Femmes	Femmes
	Entre 15 et 64 ans	Entre 50 et 54 ans	Entre 55 et 59 ans	Entre 60 et 64 ans	Entre 15 et 64 ans	Entre 50 et 54 ans	Entre 55 et 59 ans	Entre 60 et 64 ans	Entre 15 et 64 ans	Entre 50 et 54 ans	Entre 55 et 59 ans	Entre 60 et 64 ans
UE (25)	63,6	72,3	55,3	26,7	71,1	81,2	65,2	34,8	56,2	63,6	45,8	19,2
UE (15)	65,0	74,0	57,7	27,8	72,7	83,7	67,1	35,9	57,4	64,6	48,4	20,1
Belgique	61,0	69,3	43,3	17,0	67,7	79,4	54,2	23,8	54,1	59,1	32,5	10,5
Rép. tchèque	64,7	82,7	60,9	22,3	73,3	86,1	77,7	33,8	56,0	79,3	45,2	12,1
Danemark	75,5	82,7	78,8	36,7	80,1	86,5	82,7	47,3	70,8	78,9	74,8	26,3
Allemagne	65,3	75,1	63,2	27,8	71,1	80,7	71,4	34,8	59,3	69,7	54,9	21,2
Estonie	64,9	74,7	70,5	43,9	66,5	68,3	67,1	52,7	63,5	80,1	73,1	37,5
Grèce	60,3	66,0	50,8	30,8	74,5	86,8	70,8	43,7	46,2	45,6	31,2	20,0
Espagne	63,2	65,8	52,7	31,8	75,0	84,1	71,1	45,8	51,2	47,9	35,2	18,8
France	63,4	78,2	54,8	13,7	69,0	85,0	58,5	14,5	57,9	71,6	51,4	12,9
Irlande	67,1	70,5	58,5	42,9	76,2	83,1	71,6	58,1	58,0	57,7	45,1	27,5
Italie	57,8	67,1	42,5	18,1	70,2	85,7	55,1	27,5	45,4	49,1	30,4	9,5
Chypre	68,7	76,3	60,7	37,9	79,5	90,5	81,2	57,9	58,5	62,5	41,2	19,1
Lettonie	63,0	77,3	63,0	31,9	66,9	76,1	69,1	36,4	59,4	78,3	58,2	28,6
Lituanie	62,6	72,2	63,6	36,9	66,3	77,1	64,8	53,0	59,2	68,1	62,7	25,2
Luxembourg	63,6	72,4	46,8	12,7	73,3	89,2	56,7	14,4	53,7	54,9	36,3	11,0
Hongrie	56,8	67,9	47,9	15,0	63,0	69,9	55,8	21,0	50,9	66,0	41,2	10,3
Malte	53,6	50,7	43,4	15,5	73,5	79,5	67,9	26,6	33,6	21,1	21,1	5,2
Pays-Bas	73,2	77,3	61,9	25,0	79,9	87,5	75,5	32,4	66,3	67,0	48,0	17,6
Autriche	68,4	75,1	49,8	13,8	75,2	84,0	62,2	19,9	61,7	66,4	37,9	8,1
Pologne	52,2	55,8	32,1	18,3	58,2	63,5	42,3	24,4	46,4	48,5	23,1	13,1
Portugal	67,6	73,3	59,0	41,3	73,4	80,7	68,0	47,3	61,9	66,4	50,9	36,1
Slovénie	66,0	71,6	44,8	15,5	70,2	74,1	58,2	22,0	61,7	69,1	30,0	10,0
Slovaquie	57,4	74,3	43,4	12,7	64,1	77,9	67,2	20,4	50,8	70,9	22,5	6,6
Finlande	69,2	80,0	64,8	33,9	71,0	79,2	62,8	36,4	67,4	80,8	66,8	31,4
Suède	72,6	83,2	79,4	56,8	74,6	85,0	82,0	60,0	70,5	81,4	76,8	53,5
Royaume-Uni	71,5	79,3	68,6	42,0	77,3	84,6	75,1	53,8	65,8	74,2	62,2	30,6

Source : Eurostat.

Tableau 27 : L'emploi à temps partiel et les travailleurs indépendants dans l'OCDE (1994-2004)

	Emploi à temps partiel ¹ % de l'emploi total						Emploi féminin à temps partiel % de l'emploi total à temps partiel		Travailleurs indépendants % de l'emploi total	
	Total		Hommes		Femmes		2004	1994	2004	2004
	2004	1994	2004	1994	2004	1994				
Allemagne	20,1	13,5	6,3	3,0	37,0	28,0	82,3	87,1	10,8	9,1
Australie	27,1	24,4	16,1	12,9	40,8	40,1	67,1	69,6	13,5	15,3
Autriche	15,5	-	3,7	-	29,6	-	86,9	-	11,7	10,4
Belgique	18,3	14,6	6,3	4,4	34,1	30,0	80,6	81,8	13,9	14,8
Canada	18,5	19,0	10,9	10,8	27,2	28,9	68,8	68,9	9,2	10,3
Corée	8,4	4,5	5,9	2,9	11,9	6,8	59,0	61,3	27,1	27,1
Danemark	17,5	17,3	11,6	9,8	24,3	26,2	64,5	69,4	7,8	8,4
Espagne	8,3	6,4	2,6	2,4	17,2	14,3	81,0	75,5	16,5	21,3
États-Unis ²	13,2	14,2	8,1	8,5	18,8	20,4	68,3	68,4	7,4	8,6
Finlande	11,3	8,9	8,0	6,5	14,9	11,5	63,3	62,8	12,2	14,8
France	13,4	13,8	4,8	5,3	23,6	24,5	80,6	78,6	8,7	11,0
Grèce	6,0	7,8	3,1	5,0	10,9	13,1	68,6	59,1	30,2	34,4
Hongrie	3,6	-	2,2	-	5,1	-	67,7	-	13,7	16,2
Irlande	18,7	13,5	6,9	6,4	35,1	25,5	78,8	70,3	17,2	21,0
Islande ⁴	20,1	22,6	10,2	9,2	31,2	37,9	73,1	78,3	14,1	16,7
Italie	14,9	10,0	5,9	4,2	28,8	20,6	76,1	72,6	25,5	23,9
Japon	25,5	21,4	14,2	11,7	41,7	35,7	67,4	67,6	10,4	12,3
Luxembourg	14,6	10,7	1,7	1,9	33,3	25,7	93,0	88,6	6,7	8,4
Mexique	15,1	-	8,1	-	27,6	-	65,1	-	29,6	31,7
Norvège	21,1	21,5	10,3	7,7	33,2	37,7	74,1	80,6	7,1	8,6
Nouvelle-Zélande	22,0	21,0	10,7	9,0	35,4	36,1	73,6	76,1	18,6	19,8
Pays-Bas	35,0	28,9	15,1	11,3	60,2	54,5	76,0	76,8	11,0	10,9
Pologne	12,0	-	7,5	-	17,5	-	65,7	-	21,1	24,7
Portugal	9,6	9,5	5,8	4,9	14,0	15,2	67,0	71,3	24,2	25,3
Rép. Slovaque	2,7	2,7	1,3	1,3	4,5	4,4	73,0	72,0	11,8	-
Rép. Tchèque	3,1	3,6	1,5	2,1	5,2	5,6	72,9	67,7	16,2	10,1
Royaume-Uni	24,1	22,4	10,0	7,0	40,4	41,2	77,8	82,7	12,7	13,7
Suède	14,4	15,8	8,5	7,1	20,8	24,9	69,5	76,8	9,6	10,6
Suisse	24,9	23,2	8,1	6,8	45,3	44,9	82,1	83,3	9,4	9,4
Turquie	6,6	8,8	3,7	4,9	14,8	18,5	59,4	61,0	28,7	29,5
G7 ³	16,4	11,6	7,9	5,2	26,5	19,8	73,6	74,8	10,2	11,1
UE 15 ³	17,4	14,6	6,6	5,0	31,2	28,3	78,6	80,1	14,5	14,5
Total OCDE ³	15,2	11,6	7,5	5,2	25,4	20,1	72,2	73,9	14,4	-

¹ Moins de 30 heures habituelles de travail / semaine dans l'emploi principal (sauf Japon : moins de 35 heures).

² Salariés uniquement pour l'emploi à temps partiel.

³ Ces totaux ne prennent en compte que les pays dont les données sont présentées.

⁴ Données 2002 et 1994.

Source : OCDE.

La proportion de temps partiel en France (13,4 %) se situe légèrement en-dessous de la moyenne OCDE (15,2 %) ou de l'UE à 15 (17,4 %), ce taux étant près du double pour les femmes. Il est nettement supérieur dans des pays comme le Royaume-Uni ou la Suisse (24 %) et plus encore les Pays-Bas (35 %), avec un taux de 60 % pour les femmes).

La proportion de l'emploi indépendant dans l'emploi total est très variable selon les pays. Elle est relativement faible en France (8,7 %) mais elle l'est plus encore aux États-Unis (7,4 %). Elle est en revanche relativement importante en Italie (25,5 %), en Corée (27 %), en Grèce ou au Mexique (30 %).

2.3. Évolution de l'emploi

L'évolution récente ne fait que confirmer ce handicap français en ce qui concerne le volume de l'emploi.

Tableau 28 : La croissance de l'emploi total (1994-2005)

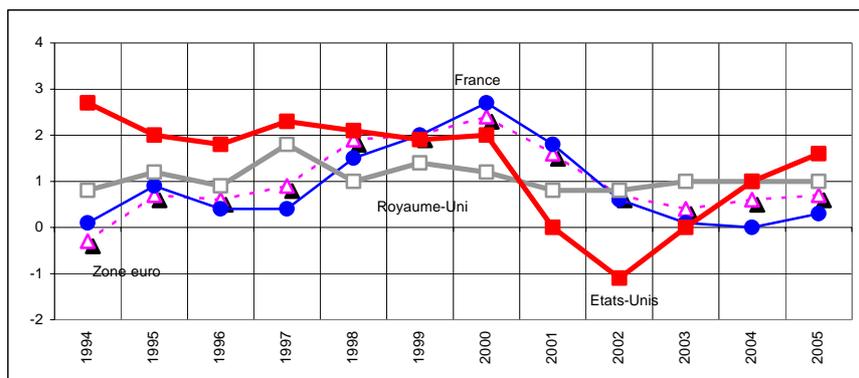
(variation annuelle en pourcentage de la population occupée totale)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25)	-	-	0,6	1,1	1,6	1,3	1,6	1,3	0,5	0,4	0,5	0,9
UE (15)	- 0,1	0,8	0,6	1,0	1,7	1,9	2,2	1,4	0,7	0,4	0,6	0,7
Zone euro (12)	- 0,3	0,7	0,6	0,9	1,9	2,0	2,4	1,6	0,7	0,4	0,6	0,7
Belgique	- 0,4	1,5	0,3	0,5	1,6	1,3	2,0	1,4	- 0,2	- 0,1	0,6	0,9
Rép. tchèque	-	0,7	0,2	- 0,7	- 1,4	- 2,1	- 0,7	- 0,1	0,8	3,1	0,4	0,7
Danemark	1,7	0,9	1,0	1,2	1,5	1,0	0,4	0,8	- 0,1	- 1,2	0,0	0,7
Allemagne	- 0,1	0,2	- 0,3	- 0,1	1,2	1,4	1,9	0,4	- 0,6	- 1,0	0,4	- 0,2
Estonie	- 3,4	- 6,2	- 2,3	0,0	- 1,9	- 4,4	- 1,5	0,9	1,3	1,4	0,0	2,0
Grèce	1,9	0,9	- 0,4	- 0,5	2,9	0,3	0,5	0,3	0,2	1,5	3,4	0,9
Espagne	- 0,5	1,9	1,7	3,6	4,5	4,6	5,1	3,2	2,4	2,6	2,6	3,6
France	0,1	0,9	0,4	0,4	1,5	2,0	2,7	1,8	0,6	0,1	0,0	0,3
Irlande	3,1	4,4	3,6	5,6	8,6	6,2	4,6	3,0	1,8	2,0	3,1	4,7
Italie	- 1,6	- 0,2	0,6	0,3	1,0	1,1	1,9	2,2	1,6	1,5	0,3	0,2
Chypre	-	-	-	- 0,3	1,0	7,9	5,7	4,6	2,0	1,1	1,5	1,5
Lettonie	- 10,1	- 10,4	- 1,9	4,4	- 0,3	- 1,8	- 2,9	2,2	2,3	1,0	1,1	1,5
Lituanie	- 5,8	-	0,9	0,6	- 0,8	- 2,2	- 4,0	- 3,3	4,0	2,3	- 0,1	2,6
Luxembourg	2,7	2,5	2,6	3,1	4,5	5,0	5,5	5,6	2,9	1,8	2,3	2,9
Hongrie	-	-	- 0,5	0,2	1,8	3,4	1,3	0,3	0,0	1,3	- 0,7	0,0
Malte	0,8	3,1	1,5	0,0	0,0	0,7	8,4	1,8	0,6	1,0	- 0,8	1,5
Pays-Bas	0,7	1,5	2,3	3,2	2,6	2,6	2,2	2,0	0,5	- 0,6	- 1,4	- 0,4
Autriche	0,0	- 0,2	0,4	0,9	1,3	1,6	1,0	0,6	- 0,1	0,1	0,0	0,9
Pologne	-	-	1,9	2,8	2,3	- 2,7	- 2,3	1,5	- 1,9	- 1,2	- 0,3	0,9
Portugal	-	-	-	-	-	1,9	1,7	1,6	0,5	- 0,4	0,1	0,0
Slovénie	-	-	- 2,0	- 1,9	- 0,2	1,4	0,8	0,5	1,5	- 0,2	0,4	0,7
Slovaquie	-	0,2	2,3	- 1,2	- 0,4	- 2,7	- 1,8	0,6	- 0,5	1,8	- 0,3	1,4
Finlande	- 1,4	1,8	1,4	3,3	2,0	2,5	2,2	1,5	1,0	0,1	0,4	1,1
Suède	- 0,9	1,5	- 0,8	- 1,3	1,6	2,1	2,4	1,9	0,2	- 0,3	- 0,5	0,3
Royaume-Uni	0,8	1,2	0,9	1,8	1,0	1,4	1,2	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0
États-Unis	2,7	2,0	1,8	2,3	2,1	1,9	2,0	0,0	- 1,1	0,0	1,0	1,6
Japon	0,1	0,1	0,4	1,0	- 0,7	- 0,8	- 0,1	- 0,6	- 1,4	- 0,3	0,2	0,4

Source : Eurostat.

Graphique 17 : La croissance de l'emploi total pour les États-Unis, la zone euro, la France et le Royaume-Uni entre 1994 et 2005

(variation annuelle en % de la population occupée totale)



Source : Eurostat, graphique Conseil économique et social.

Sur la période 1995-2004, le taux moyen de croissance de l'emploi n'a été effectivement que de 1 % en France, en dépit du nombre des initiatives prises en matière de politique de l'emploi, contre 1,2 % pour la moyenne de l'UE à 15 et de la zone euro, qui réalisent le même résultat que les États-Unis (également 1,2 %).

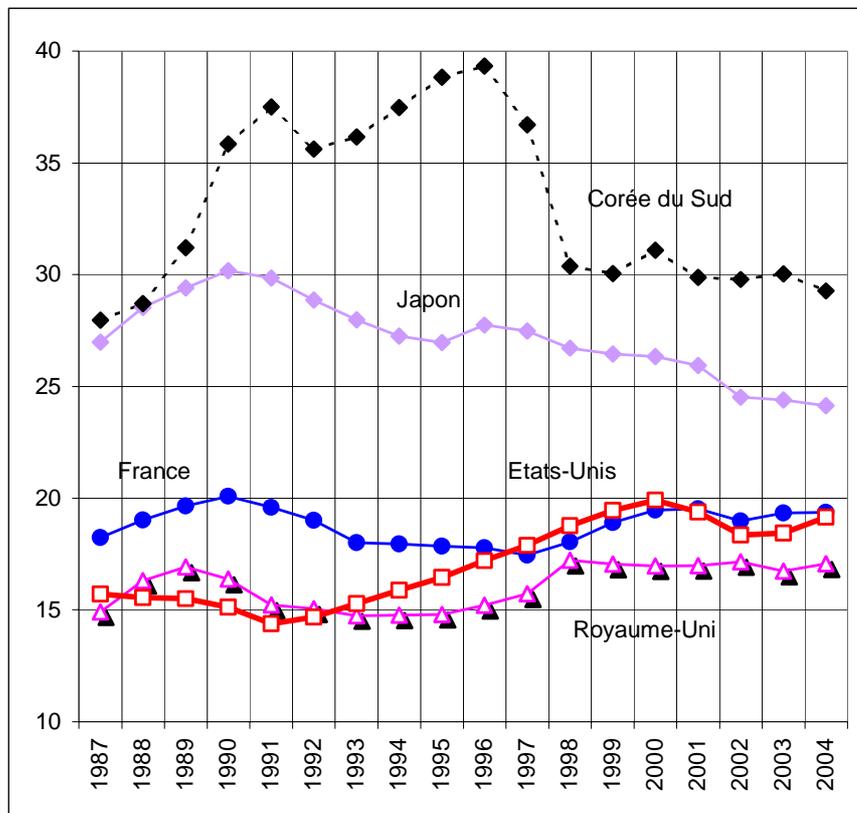
B - INVESTISSEMENT MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

1. La FBCF

On note les taux élevés de la Corée (égal ou supérieur à 30 %), de la République tchèque (qui approche 30 %), de l'Espagne ou de la République slovaque (26-27 %) ou du Portugal (24 %). La France, avec de nombreux autres pays (dont les États-Unis), se situe aux alentours de 19-20 %. Le Royaume-Uni fait exception avec un taux plus faible (de l'ordre de 17 %).

Graphique 18 : Le taux d'investissement dans quelques pays de l'OCDE entre 1987 et 2004

(en % du PIB)



Source : OCDE, graphique Conseil économique et social.

Tableau 29 : Le taux d'investissement dans l'OCDE (1987-2004)

(en % du PIB)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	22,9	24,2	23,5	21,2	20,2	20,6	21,0	22,4	22,0	22,8	23,9	23,8	24,8	22,0	23,2	25,7	26,7	27,4
Autriche	21,4	22,1	22,3	22,4	23,4	22,9	22,5	23,1	22,4	22,4	22,3	22,3	22,1	22,8	22,2	20,9	21,9	21,5
Belgique	17,1	18,9	20,5	21,5	20,3	20,2	19,9	19,3	19,5	19,5	20,2	20,5	20,7	20,8	20,7	19,9	19,6	19,9
Canada	19,2	20,0	20,6	19,8	19,1	18,4	17,6	18,1	17,2	17,7	19,6	19,2	19,5	19,4	19,9	19,6	20,3	21,1
République tchèque	--	--	--	24,6	20,2	23,7	23,7	25,3	28,6	29,6	28,8	28,8	27,4	27,7	28,4	29,0	29,4	29,6
Danemark	18,5	17,7	17,6	17,0	16,2	15,9	15,3	15,8	17,1	17,6	18,8	19,9	19,4	20,2	19,8	19,7	19,6	20,1
Finlande	24,8	26,5	28,4	27,2	23,7	20,6	17,7	16,4	17,6	18,1	19,4	20,0	19,9	19,7	20,2	19,2	18,5	18,7
France	18,2	19,0	19,6	20,1	19,6	19,0	18,0	17,9	17,9	17,8	17,4	18,0	18,9	19,5	19,5	19,0	19,3	19,4
Allemagne	20,2	20,4	21,0	21,4	21,4	21,9	21,1	21,5	21,0	20,7	20,5	20,9	21,5	21,5	20,4	19,2	19,1	18,7
Grèce	18,9	18,6	19,0	19,9	20,1	19,3	18,8	17,9	18,2	19,3	19,9	21,3	22,8	23,6	24,0	24,5	26,6	26,8
Hongrie	--	--	--	--	17,8	17,9	18,3	20,0	18,9	19,9	20,8	22,4	22,8	23,4	23,7	25,0	24,7	25,6
Islande	20,5	20,4	18,8	19,1	19,6	18,2	16,2	15,6	15,1	17,9	18,8	23,4	21,7	23,6	21,7	17,8	20,7	23,3
Irlande	19,7	19,7	20,6	21,5	19,6	19,0	17,5	18,5	19,6	21,2	22,5	23,8	24,7	24,3	22,8	22,3	22,6	23,3
Italie	19,9	20,4	20,6	21,1	21,0	20,6	18,4	18,1	18,8	19,0	19,0	19,5	19,8	20,3	20,5	21,2	20,8	21,1
Japon	27,0	28,5	29,4	30,2	29,9	28,9	28,0	27,3	27,0	27,7	27,5	26,7	26,4	26,3	25,9	24,5	24,4	24,1
Corée	28,0	28,7	31,2	35,9	37,5	35,6	36,2	37,5	38,8	39,3	36,7	30,4	30,1	31,1	29,9	29,8	30,0	29,3
Luxembourg	21,4	22,0	21,5	21,1	22,4	18,7	21,7	20,9	20,3	20,4	21,2	22,1	23,5	20,8	22,6	21,8	19,8	19,6
Mexique	15,3	16,0	16,2	17,5	18,6	19,9	19,1	19,8	15,0	16,6	18,8	19,7	20,5	21,4	20,2	19,9	19,7	20,3
Pays-Bas	21,2	21,7	21,8	21,5	21,0	20,9	20,0	19,9	20,1	20,8	21,3	21,3	22,1	21,6	21,4	20,4	19,7	19,9
Nouvelle-Zélande	19,0	18,7	19,6	18,9	15,8	16,0	17,7	19,4	20,7	21,1	20,6	19,6	20,8	20,4	21,5	22,0	24,2	26,2
Norvège	23,1	22,7	20,9	18,3	17,1	16,4	17,0	17,0	16,9	17,7	19,4	21,4	19,8	18,6	17,9	17,6	17,4	18,3
Pologne	--	--	--	14,4	14,8	14,8	14,7	15,2	16,6	18,7	21,3	23,2	23,8	23,5	21,3	19,8	18,9	18,9
Portugal	20,7	22,1	21,5	22,3	22,1	22,8	22,0	22,4	22,9	23,4	25,6	27,3	27,9	28,1	27,8	26,3	23,9	24,0
République slovaque	--	--	--	--	--	30,5	29,0	26,6	25,3	30,7	33,8	36,0	28,5	25,9	28,5	27,1	25,5	24,8
Espagne	20,9	22,6	24,1	24,7	24,5	23,3	21,4	21,3	22,4	22,4	22,7	24,1	25,4	25,8	26,1	26,2	26,9	27,4
Suède	18,2	18,9	20,6	20,4	18,9	17,0	14,8	15,2	16,0	16,5	16,1	16,7	17,3	17,5	17,2	16,4	16,3	16,5
Suisse	21,9	22,9	23,1	23,1	22,8	21,0	20,4	21,5	22,4	21,9	21,9	22,7	22,7	22,8	21,9	21,9	21,6	21,9
Turquie	19,7	19,1	19,5	20,7	20,6	20,7	24,2	21,5	21,9	23,3	24,9	23,2	20,5	22,4	16,5	15,2	15,8	19,1
Royaume-Uni	14,9	16,3	16,9	16,4	15,2	15,1	14,7	14,8	14,8	15,2	15,7	17,2	17,0	17,0	17,0	17,2	16,7	17,1
États-Unis	15,7	15,6	15,5	15,1	14,4	14,7	15,3	15,9	16,5	17,2	17,9	18,8	19,5	19,9	19,4	18,4	18,4	19,2
Zone euro	20,0	20,6	21,2	21,6	21,4	21,1	19,9	19,9	20,0	20,0	20,0	20,5	21,2	21,4	21,1	20,6	20,7	20,7

Source : OCDE

Tableau 30 : Formation brute de capital fixe en volume

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	Moyenne 81-91	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p	Quatrième trimestre		
																		2005	2006p	2007p
Australie	1,6	1,2	5,3	11,1	1,4	4,4	9,7	7,2	5,9	-0,8	-3,4	16,4	8,0	7,8	6,8	8,0	7,1	7,9	7,4	6,7
Autriche	2,9	1,0	0,2	3,2	0,7	1,6	1,7	2,9	3,4	4,8	-0,8	-3,5	2,9	1,9	1,7	2,8	3,6	1,9	2,9	3,8
Belgique	3,6	1,1	-2,5	0,4	3,4	-0,2	8,1	3,7	4,6	3,4	0,4	-2,1	-0,6	4,4	8,4	1,1	4,2	3,2	6,6	3,0
Canada	1,7	-2,7	-2,0	7,5	-2,1	4,4	15,2	2,4	7,3	4,7	4,0	1,7	5,9	6,6	6,6	6,1	3,7	7,3	4,5	3,6
République tchèque	-	-	--	17,3	19,8	7,6	-3,4	-1,1	-3,5	4,9	5,4	3,4	4,7	5,3	3,7	4,2	5,2	4,0	4,4	5,7
Danemark	3,8	-0,1	-3,9	8,4	12,0	5,9	10,2	8,2	0,0	7,4	-1,4	0,1	2,0	4,5	9,0	8,7	5,8	12,4	5,1	5,3
Finlande	1,2	-16,5	-14,8	-3,6	11,3	6,1	13,9	8,7	2,6	4,2	3,8	-3,2	-1,6	4,8	1,8	3,6	2,8	2,5	3,2	2,7
France	2,5	-0,9	-6,8	1,7	1,8	0,3	0,1	6,9	7,9	7,5	2,3	-1,7	2,7	2,1	3,4	3,3	3,3	3,7	3,2	3,3
Allemagne	2,6	3,6	-4,4	4,5	-0,1	-0,3	1,1	3,3	4,4	3,6	-3,3	-5,9	-0,7	-1,5	0,2	2,9	3,4	1,7	3,2	2,7
Grèce	0,5	-3,5	-4,0	-3,1	4,1	8,4	6,8	10,6	11,0	8,0	6,5	5,7	13,7	5,7	-1,4	4,1	4,6	-	-	-
Hongrie	-	-	-	12,5	-4,3	6,7	9,2	13,2	5,9	7,7	5,9	9,3	2,5	8,4	6,6	7,1	7,0	3,2	19,8	2,5
Islande	0,9	-10,3	-9,4	-0,4	-2,3	23,9	10,8	32,6	-3,9	10,4	-2,9	-18,9	16,2	29,1	34,8	10,9	-14,7	36,0	-7,6	-17,3
Irlande	-0,8	0,0	-5,1	11,8	15,8	17,4	18,1	15,0	14,8	7,2	-0,4	3,7	5,6	8,0	13,1	5,9	5,0	-	-	-
Italie	2,5	-1,6	-11,5	0,7	7,1	1,6	1,8	4,0	3,5	6,7	2,3	4,0	-1,5	1,9	-0,4	2,9	3,1	-0,1	4,9	2,4
Japon	4,9	-2,3	-2,6	-1,6	0,9	4,7	-1,1	-6,5	-0,7	1,2	-0,9	-5,0	0,3	1,1	3,3	2,3	1,3	4,3	2,3	0,6
Corse	14,3	0,6	7,7	12,5	13,1	8,4	-2,3	-22,9	8,3	12,2	-0,2	6,6	4,0	2,1	2,3	3,3	3,8	4,7	3,2	3,4
Luxembourg	6,2	-15,1	20,6	0,0	-1,5	4,9	10,4	6,1	22,0	-4,7	8,8	2,7	2,6	1,5	2,2	4,2	3,0	-	-	-
Mexique	-1,4	10,8	-2,5	8,4	-29,0	16,4	21,0	10,3	7,7	11,4	-5,6	-0,6	0,4	7,5	7,6	6,3	6,2	8,5	3,2	7,8
Pays-Bas	3,2	0,7	-3,2	2,1	4,1	6,3	6,6	4,2	7,8	1,4	0,2	-4,5	-3,5	2,9	2,2	3,0	3,1	1,4	3,6	2,6
Nouvelle-Zélande	0,5	0,9	14,5	14,9	12,4	7,2	1,2	-3,4	6,7	8,8	-1,4	10,2	11,4	13,2	4,3	-3,9	-2,7	6,9	-8,3	0,8
Norvège	-1,3	-1,1	6,5	5,3	3,9	10,3	15,5	13,1	-5,6	-3,6	-0,7	-1,0	0,2	8,1	10,8	13,5	2,6	9,8	3,0	1,3
Pologne	-	-	-	9,2	16,6	19,7	21,8	14,0	6,6	2,7	-9,7	-6,3	-0,1	6,3	6,2	9,0	8,5	-	-	-
Portugal	2,7	4,5	-5,5	2,7	6,6	5,6	14,3	11,7	6,2	3,5	1,0	-3,5	-10,0	0,9	-2,9	-0,7	2,8	-3,3	1,6	3,7
République slovaque	-	-	-	-2,5	0,6	29,1	15,0	11,0	-19,6	-7,2	13,9	-0,6	-1,5	2,5	12,4	9,5	8,0	15,6	7,4	8,6
Espagne	5,6	-4,1	-8,9	1,9	7,7	2,6	5,0	11,3	10,4	6,6	4,5	3,3	5,5	4,9	7,2	6,3	5,0	6,8	5,6	4,8
Suède	3,5	-11,3	-14,6	6,6	9,9	4,5	-0,3	7,8	8,2	5,6	-1,0	-2,6	1,1	5,1	8,3	5,8	4,2	6,1	5,7	3,4
Suisse	3,2	-8,0	-2,9	6,5	4,4	-1,7	2,0	6,5	1,2	4,3	-3,1	0,3	-1,3	3,3	3,1	4,1	3,1	4,4	4,6	2,8
Turquie	7,3	6,4	26,4	-16,0	9,1	14,1	14,8	-3,9	-15,7	16,9	-31,5	-1,1	10,0	32,4	24,0	15,0	13,5	-	-	-
Royaume-Uni	4,4	-0,9	0,3	4,7	3,1	5,5	6,7	13,0	2,1	3,5	2,4	3,0	0,0	5,1	3,2	3,1	5,2	3,1	3,8	5,7
États-Unis	2,7	4,9	6,0	7,3	5,7	8,1	8,0	9,1	8,2	6,1	-1,7	-3,5	3,3	8,4	7,2	5,4	3,9	6,4	4,7	3,8
Zone euro	2,7	-0,1	-6,4	2,6	2,8	1,3	2,8	5,5	6,0	5,2	0,6	-1,4	0,8	1,9	2,5	3,5	3,7	2,9	3,9	3,3
Total de l'OCDE	3,3	1,7	0,6	4,7	3,2	5,9	6,0	5,1	5,4	5,3	-1,2	-1,6	2,2	5,5	5,3	4,7	4,0	5,6	4,3	3,8

Note : La mise en place des nouveaux systèmes de comptes nationaux SCN93 et SEC95 a progressé à un rythme inégal selon les pays membres de l'OCDE, et ce pour les variables et la période couverte. En conséquence, plusieurs séries nationales contiennent des ruptures. De plus, certains pays utilisent des indices de prix en chaîne afin de calculer le PIB réel et les composantes des dépenses. p : prévisions.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79

La performance de la France (3 % sur la période 1995-2004) est relativement satisfaisante : elle est supérieure à la moyenne de la zone euro (2,5 %) et équivalente à celle de l'Allemagne. Elle est cependant inférieure à celle du Royaume-Uni (4,4 %) ou des États-Unis (5,2 %).

2. L'investissement dans l'éducation et la recherche

La France se situe dans une position honorable si l'on considère l'ensemble des ordres d'enseignement. La proportion du PIB consacrée à l'éducation est en effet proche de 6 %, supérieure à la moyenne OCDE (5,62 %) et comparable à celle de la plupart des autres pays européens. Elle est cependant assez nettement inférieure à celle des États-Unis (7,34 %) et de pays d'Europe du Nord tels que le Danemark (plus de 7 %) ou même la Suède et la Norvège.

En revanche, la France est en position nettement défavorable si on considère plus spécialement l'enseignement supérieur (tertiaire). Le premier tableau ci-dessous révèle la médiocrité des dépenses par étudiant : 8 837 dollars (alors que la moyenne OCDE est 10 052). Elles sont inférieures à celles que consentent la plupart des pays les plus développés : Allemagne (10 504), Royaume-Uni (10 753), Japon (11 164) et surtout États-Unis (22 234).

Ce handicap est renforcé par le fait que le taux de jeunes effectuant des études supérieures est également médiocre en France. Il en résulte que la proportion du PIB consacrée à l'enseignement supérieur en France est nettement inférieure à celle des pays comparables. C'est ce que montre le tableau suivant, qui ne porte pourtant que sur la part dans le PIB des seules dépenses publiques : 1 % en France contre 1,3 % pour la moyenne OCDE, 1,4 % pour les États-Unis et des taux dépassant 2 % pour les pays d'Europe du Nord. L'écart de la France par rapport à d'autres pays tels que les États-Unis est encore plus important si l'on tient compte en outre du financement privé.

Tableau 31 : Les dépenses d'éducation dans les pays de l'OCDE

(ressources financières et humaines en 2001)

	Dépenses au titre des établissements d'enseignement				Dépenses annuelles par élève (en dollars)			Variation des dépenses annuelles par élève (1995=100)		Salaire des enseignants dans le 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire public après 15 ans d'expérience ¹	
	Publiques et privées % du PIB	Publiques		Privées % du PIB	Primaire ²	Secondaire ²	Tertiaire ²	Primaire et secondaire	Tertiaire	Salaire statutaire annuel (en dollars) ²	Salaire par heure d'enseignement statutaire (en dollars) ²
		% du PIB	1995=100								
Allemagne	5,26	4,28	106	0,98	4 237	6 620	10 504	103	111	47 165	64
Australie	5,97	4,53	127	1,44	5 052	7 239	12 688	131	96	40 479	50
Autriche	5,78	5,56	108	0,22	6 571	8 562	11 274	-	109	33 138	53
Belgique	6,36	5,97	-	0,39	5 321	7 912	11 589	-	-	-	-
Canada	6,14	4,88	107	1,31	-	-	-	-	-	-	-
Corée	8,20	4,79	-	3,41	3 714	5 159	6 618	-	-	46 269	83
Danemark	7,10	6,82	130	0,28	7 572	8 113	14 280	121	124	35 809	56
Espagne	4,89	4,33	117	0,56	4 168	5 442	7 455	129	133	36 930	65
États-Unis	7,34	5,08	125	2,26	7 560	8 779	22 234	114	109	42 801	38
Finlande	5,84	5,74	117	0,10	4 708	6 537	10 981	109	101	36 552	61
France	5,98	5,61	112	0,38	4 777	8 107	8 837	114	113	32 933	52
Grèce	4,06	3,82	154	0,23	3 299	3 768	4 280	144	131	25 563	41
Hongrie ³	5,18	4,61	119	0,57	2 592	2 633	7 122	115	92	10 412	17
Irlande	4,49	4,14	148	0,35	3 743	5 245	10 003	145	139	38 066	52
Islande	6,70	6,15	-	0,56	6 373	7 265	7 674	-	-	19 377	31
Italie ³	5,31	4,87	113	0,44	6 783	8 258	8 347	112	120	30 220	49
Japon	4,63	3,47	109	1,15	5 771	6 534	11 164	122	117	44 345	86
Luxembourg	3,64	3,64	-	-	7 873	11 091	-	-	-	-	-
Mexique	5,87	5,12	140	0,75	1 357	1 915	4 341	125	90	20 722	18
Norvège	6,37	6,12	105	0,25	7 404	9 040	13 189	94	94	30 533	48
Nlle-Zélande	-	5,53	135	-	-	-	-	-	-	35 034	36
Pays-Bas	4,90	4,51	123	0,39	4 862	6 403	12 974	124	105	38 697	44
Pologne ³	-	5,56	132	-	2 322	-	3 579	157	89	-	-
Portugal	5,85	5,77	135	0,09	4 181	5 976	5 199	166	111	31 876	50
Rép. slovaque	4,11	3,99	107	0,12	1 252	1 874	5 285	115	101	6 611	10
Rép. tchèque	4,58	4,21	97	0,38	1 871	3 448	5 555	96	63	16 453	26
Royaume-Uni	5,48	4,66	115	0,82	4 415	5 933	10 753	106	96	-	-
Suède	6,46	6,25	121	0,21	6 295	6 482	15 188	103	101	27 359	-
Suisse ³	-	5,43	112	-	6 889	10 916	20 230	100	128	55 431	-
Turquie	3,51	3,46	167	-	-	-	-	147	159	-	-
Moyenne OCDE	5,62	4,96	-	0,65	4 850	6 510	10 052	-	-	33 345	47

¹Données 2002. ² Convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat pour le PIB. ³ établissements publics uniquement pour les dépenses annuelles par élève et leur variation.

Source : OCDE.

Tableau 32 : Les dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB dans l'OCDE

(données 2002)

	Enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire	Enseignement tertiaire	Tous niveaux d'enseignement confondus
Australie	3,7	1,2	5,0
Autriche	3,8	1,3	5,7
Belgique	4,2	1,4	6,3
Canada	-	-	-
République tchèque	3,0	0,9	4,4
Danemark	4,8	2,7	8,5
Finlande	4,0	2,1	6,4
France	4,1	1,0	5,8
Allemagne	3,1	1,2	4,8
Grèce	2,5	1,3	4,0
Hongrie	3,3	1,3	5,5
Islande	5,5	1,3	7,1
Irlande	3,1	1,2	4,4
Italie	3,5	0,9	4,7
Japon	2,7	0,5	3,6
Corée	3,3	0,3	4,2
Luxembourg	4,0	-	-
Mexique	3,6	1,0	5,3
Pays-Bas	3,4	1,3	5,1
Nouvelle-Zélande	4,7	1,7	6,7
Norvège	4,5	2,1	7,6
Pologne	4,1	1,1	5,6
Portugal	4,3	1,0	5,8
République slovaque	2,9	0,9	4,3
Espagne	3,0	1,0	4,4
Suède	5,0	2,2	7,6
Suisse	4,1	1,4	5,8
Turquie	2,4	1,2	3,6
Royaume-Uni	3,7	1,1	5,3
États-Unis	3,8	1,4	5,6
Moyenne OCDE	3,7	1,3	5,4

Les dépenses publiques présentées dans ce tableau comprennent les subventions publiques accordées aux ménages pour frais de subsistance qui ne sont pas dépensées au titre des établissements d'enseignement.

Source : OCDE.

Tableau 33 : Les dépenses en recherche-développement dans les pays de l'OCDE

(données 2003)¹

	Dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD)				Dépenses de R-D des entreprises				Crédits budgétaires publics de R-D	
	% du PIB	% financées par		Par habitant aux prix courants dollars ²	% de la DIRD	% de la valeur ajoutée des branches marchandes	% financées par		% du PIB	Dont R-D pour la dépense %
		L'État	L'industrie				L'État	L'industrie		
Allemagne	2,55	31,14	66,12	692	69,8	2,55	6,1	91,3	0,80	6,5
Australie	1,62	44,39	46,43	464	48,8	1,08	4,3	89,6	0,59	5,6
Autriche	2,20	34,74	43,92	672	66,8	1,98	5,6	64,5	0,64	0,0
Belgique	2,31	21,44	64,31	683	74,0	2,58	5,9	83,8	0,62	0,3
Canada	1,94	34,50	47,52	592	53,0	1,38	2,6	83,0	0,65	3,6
Corée ³	2,64	23,86	74,01	509	76,1	2,77	5,3	94,1	0,78	14,21
Danemark	2,53	28,21	61,41	760	69,0	2,82	3,1	87,4	0,75	1,1
Espagne	1,10	40,07	48,36	270	54,1	0,84	11,1	83,5	0,77	23,9
États-Unis ⁴	2,60	31,20	63,11	978	68,9	2,56	10,0	90,0	1,08	59,7
Finlande	3,49	25,72	70,00	995	70,5	3,68	3,3	95,8	1,01	2,9
France	2,19	38,36	52,11	610	62,3	2,02	10,3	79,4	1,07	22,8
Grèce	0,65	46,59	33,05	112	32,7	0,30	1,2	90,5	0,30	0,6
Hongrie	0,95	58,03	30,68	144	36,7	0,55	6,4	70,9	-	-
Irlande	1,12	27,96	63,41	365	68,8	1,08	3,0	87,8	0,35	0,0
Islande	3,04	34,00	46,16	903	54,9	2,76	1,4	73,1	1,17	0,0
Italie	1,16	50,80	43,00	305	48,3	0,78	12,2	77,4	0,69	4,0
Japon	3,15	17,69	74,52	893	75,0	3,16	0,8	98,1	0,72	4,5
Luxembourg	1,71	7,67	90,70	840	92,6	2,15	1,6	97,5	0,25	-
Mexique	0,39	59,05	29,84	36	30,3	0,18	9,6	89,8	0,23	0,0
Norvège	1,75	41,91	49,23	646	57,5	1,49	10,4	80,7	0,79	6,9
Nlle-Zélande	1,16	46,29	37,13	270	40,5	0,63	9,6	77,2	0,51	0,7
Pays-Bas	1,80	37,06	50,01	539	56,7	1,50	4,3	80,3	0,78	1,9
Pologne	0,56	62,72	30,27	64	27,4	0,22	15,2	83,0	0,40	-
Portugal	0,94	60,95	31,54	176	31,8	0,48	2,1	94,4	0,65	2,0
Rép. slovaque	0,58	50,84	45,10	77	55,2	0,44	22,1	75,3	0,32	7,2
Rép. tchèque	1,26	41,83	51,45	218	61,0	1,02	12,0	81,0	0,51	3,3
Royaume-Uni	1,89	31,29	43,90	564	65,7	1,83	10,9	63,1	0,76	31,9
Suède	3,98	23,45	64,97	1 150	74,1	4,71	5,9	85,9	0,97	21,8
Suisse	2,57	23,19	69,09	781	73,9	2,78	2,3	91,4	0,69	0,5
Turquie	0,66	50,57	41,28	43	28,7	0,23	2,9	94,3	-	-
G7	2,47	29,81	62,52	791	68,4	2,39	7,5	89,3	0,79	36,7
UE15	1,95	34,18	55,07	532	64,2	1,82	7,3	82,0	0,71	16,5
UE25	1,85	34,84	54,51	463	63,4	1,70	7,3	82,0	0,72	14,9
Total OCDE	2,24	30,48	61,61	589	67,3	2,14	7,2	88,9	0,78	36,0

¹ Ou deuxième année disponible.² Converties en utilisant les parités de pouvoir d'achat.³ R-D pour les sciences sociales et humaines exclue.⁴ Dépenses en capital partiellement ou totalement exclues.

Source : OCDE.

La France, comme la plupart des pays de l'Union européenne, est loin de l'objectif de Lisbonne de consacrer 3 % de son PIB à la RD¹⁰³. Le taux actuel est 2,2 % (l'État en finançant un peu moins de la moitié), ce qui coïncide avec la moyenne OCDE mais représente un taux supérieur à la moyenne de l'UE à 15 ou à 25. Ce taux est cependant inférieur à celui de l'Allemagne (2,55 %, dont les deux tiers par les entreprises), des pays du Nord de l'Europe (3,5 % pour la Finlande et près de 4 % pour la Suède) et des États-Unis (2,6 %).

¹⁰³Pour des comparaisons plus détaillées, cf. les rapports de François Ailleret *Économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 25 du 22 décembre 2003 et *Projet de loi de programme pour la recherche*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 21 du 21 novembre 2005.

Au total, les dépenses pour le savoir (au sens restreint¹⁰⁴, qui additionne les dépenses en RD et dans l'enseignement supérieur) ne représentent qu'environ 3,3 %, contre 4% aux États-Unis, 5,2 % au Danemark, 5,6 % en Finlande, 6,2 % en Suède.

C - PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS

La productivité globale est une notion dont la définition n'est pas toujours précise. En principe, la productivité globale des facteurs est calculée, au niveau macro-économique, en rapportant la production à l'ensemble des facteurs (travail, capital, mais également consommations intermédiaires), tandis que c'est la productivité totale qui traduit celle des deux « facteurs primaires » que sont le travail et le capital¹⁰⁵. Souvent, les deux expressions productivité globale ou travail et du capital. Dans tous les cas, le calcul de la « productivité globale » pose de délicats problèmes de mesure et de pondération (voir encadré). Ces problèmes de mesure contribuent à expliquer les controverses qui accompagnent les analyses sur l'évolution de la productivité globale¹⁰⁶.

¹⁰⁴Le rapport du Conseil d'Analyse économique *Financer la R&D* (11 février 2005), où Jean-Paul Betbèze retient une définition plus large, qui inclut des dépenses en logiciels.

¹⁰⁵Il en résulte que la productivité globale peut connaître une évolution plus favorable que la productivité totale si sont réalisées des économies plus particulières de consommations intermédiaires. C'est ce qui s'est produit après les chocs pétroliers des années 1970, du fait notamment des efforts d'économies d'énergie réalisés à cette époque, où par ailleurs on observait un ralentissement des progrès de productivité des deux autres facteurs.

¹⁰⁶Un autre facteur de divergence est le choix des sous-périodes temporelles retenues pour faire apparaître des « inflexions » de tendance. Ainsi, dans un article d'*Économie et Prévision*, 2004, n° 166 : *Retour sur les gains de productivité aux États-Unis*, Vladimir Borgy, Nicolas Carnot et Emilie Quéma font apparaître que l'accélération de la productivité américaine (ici, il s'agit de celle du travail) peut varier du simple au double selon le découpage effectué, parce qu'une partie de la forte croissance constatée depuis le milieu des années 1990 s'explique en fait par un phénomène de rattrapage cyclique.

Encadré 4 : La productivité

La productivité est une grandeur relative. C'est un indicateur qui met en rapport la production (en volume ou en valeur) aux facteurs de production : on considère ici les deux facteurs que sont le travail et le capital.

Comparer des productivités dans l'absolu est délicat, notamment parce qu'il faut évaluer correctement le produit. Si ce produit est évalué en volume, il faut en toute rigueur que ce soit un produit parfaitement délimité, y compris en « qualité ». Si ce produit est composite, on l'apprécie en valeur, mais se pose alors la question de définir les prix et les taux de change (si on effectue des comparaisons internationales). Il est souvent plus significatif d'analyser l'évolution d'un indicateur de productivité. Le plus fréquemment, cette évolution est positive, l'augmentation de la productivité traduisant l'amélioration dans le temps de l'efficacité de la combinaison productive. Il convient de noter que souvent, quand on évoque - par raccourci - une dégradation de la productivité, c'est pour signifier non pas que la productivité diminue mais que son rythme de progression se ralentit.

On définit des **productivités partielles** quand on envisage un seul facteur. Ces productivités sont qualifiées d'« *apparentes* », parce que si par exemple on analyse « la productivité du travail », son évolution ne traduit pas une modification de l'efficacité intrinsèque du facteur travail mais, en fait, celle de ce facteur travail combiné à l'autre facteur (capital).

La productivité (apparente) du travail est définie comme le rapport de la production à la quantité de travail employée. Cette quantité de travail est mesurée en heures (productivité horaire) ou en effectifs (productivité par tête). Les évolutions des indicateurs (productivité horaire ou par tête) divergent quand varie la durée du travail. Une source importante de difficultés est de toute manière que le travail employé est hétérogène. Dans la plupart des travaux, les quantités de travail de « qualité différente » sont simplement additionnées ; on comprend alors pourquoi - à un moment donné - joue le principe des rendements décroissants de la quantité de travail évoqué précédemment, et pourquoi - également, mais en considérant l'évolution dans le temps - la productivité du travail peut progresser du fait de l'amélioration de la structure des qualifications. Dans d'autres mais rares études (comme le célèbre *La Croissance française* de Jean-Jacques Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud, Seuil, 1972), les quantités de travail de qualités différentes sont pondérées, généralement par des coefficients proportionnels aux rémunérations (en fonction du principe : chaque unité de travail est rémunérée selon sa productivité marginale mais cela pose un problème de raisonnement circulaire, puisque la productivité ne peut être mesurée qu'à partir de productivités).

La productivité « apparente » du capital est définie comme le rapport de la production à la quantité de capital engagé. Divers problèmes de mesure se posent également mais ils ne sont pas tous de la même nature que pour la productivité du travail. L'hétérogénéité du capital (diverses installations et équipements) conduit naturellement à mesurer le capital en valeur (avec des risques de raisonnements circulaires, qui s'apparentent à ceux évoqués à propos de l'agrégation d'unités hétérogènes de travail). Le capital engagé est un stock (ce n'est donc pas la dépense de capital qui est ici envisagée, alors que c'était la dépense de travail pendant la période de production qui l'était pour la productivité du travail). Mais le fait que le capital engagé soit effectivement consommé par la production peut conduire à préférer le capital net au capital brut pour l'évaluation de la productivité du capital. L'ennui est que souvent les évaluations les plus fiables concernent le capital brut, puisque l'évaluation du capital net dépend des conventions faites sur l'amortissement : on fait souvent l'hypothèse d'une stabilité de la durée de vie des biens capitaux mais si leur obsolescence s'accélère, ce qui semble être le cas depuis les années 1970, ce phénomène biaise les estimations du capital et donc celles de sa productivité ou de la productivité totale. Le capital engagé est par ailleurs envisagé souvent de façon restrictive : il s'agit pour l'essentiel de capital matériel, alors qu'on sait que l'efficacité de la combinaison productive dépend de plus en plus du capital immatériel accumulé.

Puisque les deux facteurs pris séparément ne permettent que d'envisager des productivités partielles, on est conduit en définissant une productivité globale, en envisageant la combinaison des deux facteurs. On définira ainsi la **Productivité globale des facteurs (PGF)** comme le rapport :

$$PGF = Y / aL + bK = Y / a/P_L + b/P_K$$

Y : valeur produite (généralement la valeur ajoutée, puisque on ne compte pas ici comme facteurs les consommations intermédiaires)

L et K, grandeurs des facteurs travail et capital

$P_L = Y/L$ et $P_K = Y/K$: productivités partielles du travail et du capital

a et b : coefficients de pondération.

Cette formule montre que la PGF augmente si les deux productivités partielles du travail et du capital ($P_L = Y/L$ et $P_K = Y/K$) augmentent mais que son évolution est plus complexe à analyser si ces deux productivités partielles ont des évolutions divergentes.

Or, la recherche d'une progression de la productivité apparente du travail se fait souvent par augmentation du capital employé pour une même quantité de travail. Mais une substitution trop poussée du capital au travail peut entraîner un ralentissement ou une dégradation de la productivité du capital, qui peut alors entraîner une détérioration de la productivité globale des facteurs. En même temps, cette évolution de la productivité du capital pèse sur sa rentabilité.

En effet, la rentabilité du capital peut être définie, en désignant par P les revenus du capital, par :

$$r_c = P / K = P / Y \times Y / K$$

= part des revenus du capital dans la valeur ajoutée x productivité du capital

Si la productivité du capital se dégrade, le maintien de la rentabilité du capital passe par une modification de la répartition, c'est-à-dire par l'augmentation de la part des revenus du capital dans la valeur ajoutée.

Les coefficients a et b qui sont le plus fréquemment retenus pour pondérer les facteurs travail et capital dans le calcul de la PGF sont les proportions respectives de leur rémunération dans la répartition de la valeur ajoutée. Ce choix est justifié dans la théorie néoclassique par le principe de la rémunération de chaque facteur à sa productivité marginale. Dans le cas déjà évoqué d'une fonction de production de Cobb-Douglas, les propriétés de cette fonction, où la production égale :

$$Y = A L^a K^b \text{ avec } a + b = 1 ,$$

sont telles que :

- La production Y coïncide avec la somme des rémunérations des deux facteurs du fait de la constance des rendements d'échelle (le fait que $a + b = 1$ entraîne que, si l'on fait croître les deux facteurs dans la même proportion, le produit augmente également dans la même proportion) : le produit est intégralement distribué entre ces deux facteurs.

- Si on considère l'évolution dans le temps de Y, son taux de croissance

$$\Delta Y / Y / \Delta t = \Delta A / A / \Delta t + a \Delta L / \Delta t / L + b \Delta K / \Delta t / K$$

$\Delta A / A / \Delta t$ représente l'évolution de la Productivité globale des facteurs (PGF) qui s'accroît avec le « progrès technique », supposé ici autonome : considéré comme « facteur résiduel », ce terme représente la partie du taux de croissance non expliquée par la croissance des quantités de facteurs.

- Il se trouve que dans ce cas particulier, se vérifie l'égalité :

$$PGF = \Delta A / \Delta t / A = a \Delta P_L / P_L / \Delta t + b \Delta P_K / P_K / \Delta t$$

Quand des chiffres de cette productivité globale (ou plutôt totale) sont disponibles, ils permettent d'apprécier les conditions d'évolution de la productivité (du travail). Ainsi, une production plus capitaliste, procédant par substitution du capital au travail, peut améliorer la productivité « apparente » du travail, mais ne pas avoir d'effet positif sur la productivité globale, parce qu'elle a comme contrepartie une dégradation ou simplement un ralentissement de la productivité du capital. Ce peut être le cas y compris quand ces progrès de la productivité (du travail) résultent d'investissements en NTIC¹⁰⁷.

Tableau 34 : La productivité « multifactorielle » dans les pays de l'OCDE (1996-2003)

(croissance annuelle en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Australie	2,3	2,2	2,5	0,5	-0,6	2,7	1,1	..
Autriche	0,4	1,1	0,3	1,8	1,5	-1,3	0,5	1,0
Belgique	0,2	0,9	0,1	1,5	1,2	-1,3	0,6	1,2
Canada	-0,5	2,7	0,7	1,5	2,3	0,1	1,5	0,3
Danemark	0,3	0,1	-0,5	0,6	-0,2	-0,2	-0,2	0,5
Finlande	2,6	3,2	3,2	0,8	3,6	0,3	1,5	2,7
France	0,0	1,7	2,2	1,3	2,9	0,4	2,0	..
Allemagne	1,2	1,3	0,6	0,6	1,6	0,7	0,5	0,1
Grèce	0,9	3,6	-1,3	1,5	4,1	2,7	2,4	2,0
Irlande	4,1	6,8	3,7	4,9	4,3	2,7	4,1	2,1
Italie	-0,3	0,8	-0,2	-0,2	0,5	-0,3	-1,8	-0,9
Japon	1,4	0,7	-1,1	0,4	0,9	0,2	0,6	..
Pays-Bas	-1,9	0,7	1,8	1,8	-0,3	-0,9	1,4	-1,8
Nlle-Zélande	-0,1	0,7	-0,1	2,3	1,0	0,5	1,3	..
Portugal	3,3	2,9	1,2	0,3	2,6	-0,9	-0,6	-0,4
Espagne	0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	0,6	0,6	..
Suède	0,4	2,1	1,1	1,0	2,1	-0,2	2,6	2,3
Royaume-Uni	1,0	0,8	1,0	1,1	2,3	0,7	1,5	1,6
États-Unis	2,0	1,1	1,6	1,8	0,8	0,8	1,8	2,2

Source : OCDE.

Ce tableau donne l'évolution de la productivité « multifactorielle », qui correspond à la productivité totale du travail et du capital. Il permet de confirmer l'interrogation précédente sur le caractère relatif des efforts d'investissements, y compris immatériels, sur la productivité.

¹⁰⁷On considère que cette impulsion résulte de la combinaison de trois effets : les gains de productivité dans les secteurs produisant les biens correspondant, les économies de coût des secteurs utilisateurs et enfin la réorganisation de la production qu'induit (y compris dans le commerce et les services) la mise en œuvre des nouvelles technologies.

Sur la période étudiée (1996-2003), la progression annuelle est identique (1,5 %) pour la France et les États-Unis. Elle y est plus forte qu'au Royaume-Uni (1,25 %) ou en Allemagne (0,825 %). Seul un pays du Nord de l'Europe, la Finlande (2,24 %), obtient un résultat nettement plus favorable¹⁰⁸.

III - LES CONDITIONS DE LA CROISSANCE

A - PARTAGE DE LA VA, ÉVOLUTION DU COÛT SALARIAL, TAUX D'ÉPARGNE

L'évolution du rapport Salaires/VA est contrastée selon les périodes et les zones.

Le rapport du Conseil d'analyse économique sur le partage de la valeur ajoutée¹⁰⁹, élaboré en 1998, soulignait les difficultés de mesure et la diversité des indicateurs proposés¹¹⁰. Il repérait néanmoins depuis la fin des années 1970 des évolutions divergentes des deux côtés de l'Atlantique : « *tandis que la part des salaires est demeurée stable dans les économies anglo-saxonnes, elle a enregistré une baisse significative en Europe continentale et au Japon* »¹¹¹. Cette observation portant sur la période 1980-95 peut être complétée par deux remarques : cette part avait augmenté lors de la période antérieure dans la deuxième zone ; elle s'est stabilisée dans la période ultérieure.

Le tableau ci-dessous, qui englobe la période 1970-2004, permet de préciser ces indications. Il porte sur la part des rémunérations (salaires et traitements bruts + cotisations sociales) dans la valeur ajoutée brute :

- la part des salaires dans la valeur ajoutée est « stabilisée » en France depuis une vingtaine d'années, aux alentours de 65 %. Ce taux est nettement inférieur au « pic » de 69,2 % atteint en 1982. Mais il est supérieur à celui constaté au début des années 1970 ;
- la plupart des pays de la zone euro actuelle et plus généralement de l'Union européenne ont connu une évolution similaire : montée au début des années 1970, pour atteindre un pic situé - pour la moyenne - un peu plus tôt, décroissance ensuite, pour osciller - pour la

¹⁰⁸D'autres travaux font état de résultats plus favorables aux États-Unis dans la dernière période. Cf. Gilbert Cette, Yusuf. Kocoglu, Jacques Mairesse : *Un siècle de productivité globale des facteurs en France*, Bulletin de la Banque de France, n° 139, juillet 2005. Cette étude fait apparaître un avantage américain pour la période 1995-2003 : la contribution de la PGF à la croissance de la productivité du travail serait de 1,6 % contre moins de 1 % pour la France (dans la période 1995-2002). Mais cet indicateur ne recoupe pas directement la contribution globale de la PGF à la croissance.

¹⁰⁹*Partage de la valeur ajoutée*, rapport du Conseil d'analyse économique, présenté par Patrick Artus et Daniel Cohen, La Documentation Française, 1998.

¹¹⁰D'où des différences entre les données : par exemple celles de l'OCDE commentées plus loin, et celles de l'INSEE. Y compris pour l'OCDE, on dispose de deux séries différentes : part des salaires dans le secteur des entreprises et part des rémunérations dans la valeur ajoutée (totale). Mais si les chiffres ne coïncident pas, les évolutions sont comparables.

¹¹¹Annexe C du rapport cité, David Martineau et Florence Thibault, page 63.

moyenne - à 60-61 % ; l'Allemagne a suivi une évolution comparable à celle de la France mais avec un *ratio* inférieur de 3 à 4 points ; il en va de même pour le Royaume-Uni mais avec un ratio supérieur d'environ 3 points ;

- le Japon a sur l'ensemble de la période connu une évolution un peu différente : son point de départ était nettement plus faible (moins de 50 % en 1970), la part des salaires a gagné 10 points en dix ans ; c'est seulement ensuite que l'évolution est similaire à celle de l'Europe ;
- la différence notable pour les États-Unis est que la décroissance de la part des salaires s'est produite antérieurement, dans les années 1970. Cette part s'est ensuite stabilisée, à un niveau voisin de celui de la France ;

Tableau 35 : La part des rémunérations dans la valeur ajoutée brute

(en pourcentage)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Australie	60,0	60,8	60,5	61,2	66,6	66,6	65,2	65,0	62,5	61,8	63,0	63,1	65,3	62,1	62,3	62,1	61,9
Autriche	61,7	63,6	63,9	66,2	66,5	68,5	67,9	68,1	69,4	67,6	67,9	68,5	66,6	65,2	66,2	66,0	65,7
Belgique	59,9	61,7	61,7	61,8	63,5	65,0	66,0	66,3	66,3	66,1	65,2	65,2	64,2	63,4	62,5	62,1	61,7
Canada	67,6	67,8	68,3	66,7	66,3	66,4	67,3	67,5	66,1	64,4	64,0	66,0	66,9	64,8	63,7	63,7	65,2
Rép. tchèque	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####
Danemark	66,5	67,3	65,5	65,1	66,4	67,3	67,0	67,3	67,9	69,0	69,9	69,2	67,7	67,5	67,1	67,4	68,6
Finlande	59,9	62,5	62,8	62,8	61,4	64,7	65,7	65,6	63,6	62,5	63,4	64,9	64,3	63,8	64,3	65,7	66,3
France	62,5	63,0	63,1	63,0	64,6	66,9	67,6	67,2	67,4	68,0	68,7	69,1	69,2	68,1	67,4	66,6	65,2
Allemagne	63,5	65,0	65,3	66,1	67,2	67,2	66,7	67,0	66,6	67,0	68,5	68,6	68,0	66,6	66,0	65,4	64,9
Grèce	38,8	38,2	37,8	34,6	35,3	37,0	37,4	39,9	40,6	40,9	39,5	39,4	40,9	42,1	41,9	41,8	40,8
Hongrie	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####
Islande	65,9	67,1	65,8	67,0	69,8	66,8	65,2	65,7	66,0	67,1	67,0	67,9	67,7	61,8	62,4	65,0	64,6
Irlande	62,7	63,5	61,6	61,6	64,8	62,9	63,8	58,6	56,8	59,3	64,2	64,7	63,9	63,7	61,9	60,2	60,8
Italie	54,7	56,7	57,0	56,5	55,6	56,1	55,7	56,4	55,4	54,3	54,1	54,5	54,2	54,2	53,0	52,8	51,8
Japon	49,1	52,4	53,1	54,6	57,0	59,6	60,0	60,5	59,4	59,7	59,7	60,0	60,4	60,9	60,8	59,5	59,1
Corée	43,1	42,6	41,2	41,5	40,8	42,0	43,9	45,6	47,7	49,3	51,0	50,5	51,3	52,9	52,1	51,5	51,1
Luxembourg	48,8	53,8	54,7	51,9	53,1	65,3	62,9	67,0	65,4	64,6	66,3	67,5	65,2	64,4	63,3	64,5	63,2
Mexique	44,8	44,5	46,3	45,1	45,8	48,2	50,3	49,2	48,2	48,7	48,2	49,6	48,2	40,3	40,1	41,3	39,9
Pays-Bas	61,6	63,0	63,0	63,4	64,1	65,7	64,6	65,5	65,4	66,1	65,3	63,6	62,9	61,3	59,4	58,8	59,8
Nlle-Zélande	57,5	57,1	56,1	56,0	60,4	61,2	58,5	60,4	61,4	62,0	63,7	63,1	61,7	58,0	57,2	58,3	59,6
Norvège	61,4	63,9	64,3	63,6	62,1	63,9	65,1	65,3	64,2	61,5	59,0	59,0	59,1	58,8	57,5	58,8	64,3
Pologne	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####
Portugal	56,1	57,3	57,0	55,3	60,4	71,1	70,6	65,1	60,7	59,0	60,6	62,0	62,8	62,5	60,4	58,7	58,8
Rép. slovaque	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####
Espagne	55,4	55,9	57,8	58,9	58,0	59,4	60,1	60,1	58,7	59,0	58,4	59,3	58,6	59,0	57,0	56,5	56,0
Suède	71,6	74,9	74,0	72,4	71,7	72,6	75,2	78,0	76,2	74,1	73,6	74,3	71,6	70,7	70,2	71,1	71,7
Suisse	53,3	54,4	54,6	55,7	56,8	58,5	58,2	58,1	58,7	59,1	59,3	59,8	60,9	61,6	60,0	60,3	61,2
Turquie	50,0	33,3	33,3	25,0	20,0	42,9	33,3	36,4	31,3	31,0	30,8	27,8	25,7	27,3	25,0	25,4	26,4
Royaume-Uni	72,2	70,1	69,7	68,9	70,9	72,9	71,0	69,2	68,5	69,4	71,4	71,1	70,1	68,4	68,4	67,6	68,5
États-Unis	68,7	67,8	67,4	67,4	68,1	66,5	66,4	66,2	65,8	65,7	66,6	66,0	66,6	65,1	64,7	64,8	64,8
Zone euro	63,5	64,9	65,2	65,2	65,8	66,9	66,6	66,5	66,0	65,9	66,1	66,1	65,5	64,4	63,3	62,6	61,8

Tableau 35 (suite) : La part des rémunérations dans la valeur ajoutée brute

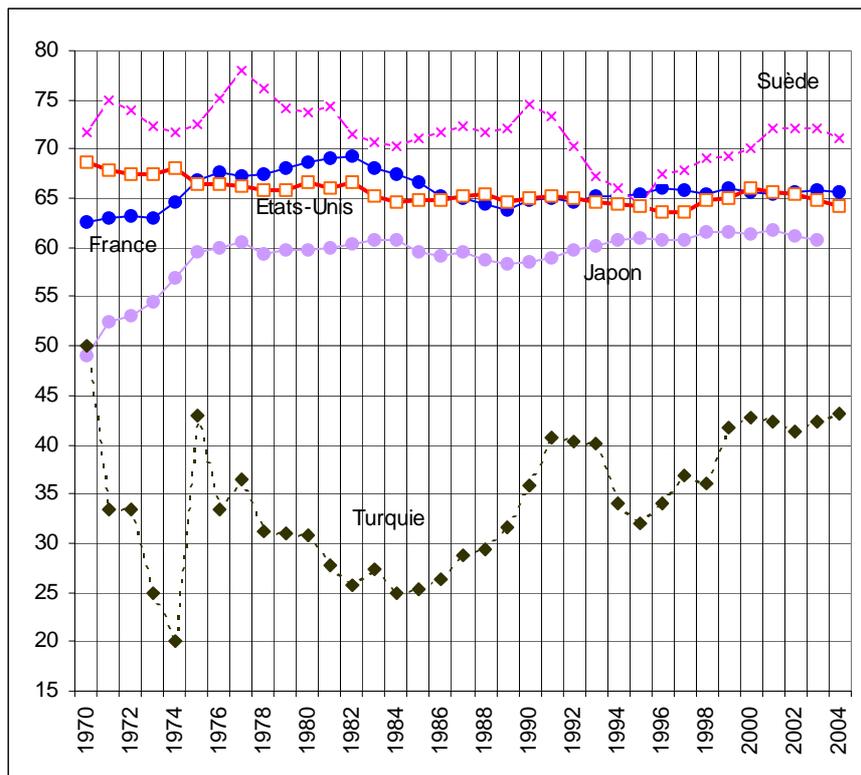
	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	60,2	59,3	60,1	60,4	59,8	59,1	59,4	59,8	60,4	61,0	60,2	60,8	60,5	60,9	59,8	60,0	59,4	59,4
Autriche	65,9	65,5	65,3	65,0	65,2	65,5	66,2	66,1	65,1	64,3	64,4	63,9	64,0	62,8	62,2	62,0	61,3	60,6
Belgique	61,8	60,4	60,4	61,2	62,4	62,5	63,1	62,8	62,2	62,7	62,8	62,6	63,6	63,0	63,9	64,2	63,6	63,0
Canada	65,4	65,8	66,6	67,7	69,2	69,7	68,8	66,7	65,6	65,2	65,2	65,8	64,7	63,5	64,0	64,3	63,4	62,4
Rép. tchèque	#####	#####	#####	#####	#####	49,7	52,0	52,1	52,9	54,7	54,8	52,2	52,5	51,8	51,2	53,3	52,6	53,2
Danemark	70,2	70,6	68,9	67,8	67,2	66,1	66,5	65,1	65,5	66,1	66,4	68,6	68,7	66,8	68,1	68,6	68,5	67,9
Finlande	66,7	66,5	66,7	67,5	69,9	67,6	63,6	61,9	60,3	61,5	60,7	60,0	61,1	59,6	60,4	60,5	61,3	61,4
France	65,0	64,4	63,8	64,7	65,1	64,7	65,3	65,2	65,5	66,0	65,8	65,4	66,1	65,6	65,4	65,7	65,7	65,6
Allemagne	65,4	64,8	64,3	64,1	64,4	65,3	65,2	64,1	63,6	63,3	62,6	62,5	63,2	63,9	63,5	63,0	62,8	61,7
Grèce	41,6	41,6	42,7	44,6	43,2	42,8	41,8	41,6	42,9	43,2	44,6	45,2	47,1	47,0	46,3	46,6	45,7	46,6
Hongrie	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	#####	62,3	60,4	58,7	58,6	57,7	58,5	59,1	58,9	60,3	60,1
Islande	71,8	72,2	67,5	65,9	68,6	67,6	65,6	64,2	66,0	67,8	67,3	70,0	73,4	73,9	71,3	73,1	74,6	74,2
Irlande	59,9	57,3	57,3	55,4	56,3	57,6	56,4	57,2	55,6	54,4	53,1	52,5	51,7	51,6	50,1	48,6	49,5	51,0
Italie	52,1	52,4	52,3	53,7	54,2	54,1	54,3	53,0	51,8	51,7	52,6	53,6	53,5	52,8	52,6	52,9	53,0	52,9
Japon	59,5	58,7	58,3	58,6	58,9	59,8	60,2	60,7	61,1	60,7	60,8	61,6	61,5	61,3	61,7	61,2	60,7	#####
Corée	51,6	52,8	54,7	56,0	56,7	56,8	56,8	57,3	57,9	59,3	58,0	55,4	54,8	55,1	56,0	55,9	56,7	56,0
Luxembourg	65,0	62,9	62,6	63,7	63,4	65,5	65,5	64,8	65,0	64,3	62,0	60,6	61,2	60,5	62,9	64,1	63,9	63,7
Mexique	39,6	38,3	38,2	38,5	40,0	42,1	43,4	43,9	40,1	38,3	39,5	39,5	40,1	41,0	42,4	41,6	41,6	40,6
Pays-Bas	60,8	60,4	58,8	59,1	59,5	60,5	61,5	59,9	60,1	60,1	59,8	60,5	61,6	61,3	62,0	62,2	62,7	62,4
Nlle-Zélande	61,7	59,9	59,9	59,3	58,6	57,7	55,8	55,6	55,4	56,0	56,1	56,0	54,4	53,9	53,3	54,5	54,7	54,9
Norvège	65,6	65,0	61,4	59,9	59,7	60,4	59,6	60,1	60,2	59,4	59,7	63,7	62,5	55,4	56,2	58,2	57,4	55,6
Pologne	#####	#####	#####	#####	53,0	55,8	55,5	54,4	54,7	56,6	57,1	56,8	57,6	56,0	57,5	56,4	55,4	#####
Portugal	58,6	58,2	58,1	59,4	61,8	63,7	62,6	61,0	60,2	60,5	60,6	60,8	61,5	62,9	62,8	63,4	64,3	#####
Rép. slovaque	#####	#####	#####	#####	#####	#####	51,6	53,4	53,5	53,7	53,1	54,6	52,3	52,0	50,5	51,2	49,5	49,2
Espagne	55,9	55,6	56,3	57,9	59,1	60,3	59,4	58,4	57,4	57,7	58,7	58,9	59,4	59,5	58,9	58,5	58,6	58,4
Suède	72,4	71,7	72,2	74,6	73,2	70,2	67,2	66,0	64,5	67,5	67,8	69,0	69,3	70,0	72,1	72,2	72,1	71,1
Suisse	62,2	62,2	61,9	62,2	63,2	63,5	63,1	62,1	63,4	63,1	62,7	62,6	63,8	64,6	66,4	66,3	65,8	64,9
Turquie	28,8	29,3	31,7	35,8	40,7	40,3	40,2	33,9	31,9	33,9	36,9	36,0	41,7	42,6	42,4	41,4	42,4	43,2
Royaume-Uni	67,7	67,7	68,2	68,9	70,2	69,9	68,3	67,0	66,8	65,5	65,9	66,9	68,0	69,2	69,6	69,0	68,6	68,5
États-Unis	65,3	65,4	64,7	64,9	65,2	65,1	64,7	64,3	64,3	63,7	63,6	64,7	65,0	66,1	65,7	65,5	64,9	64,2
Zone euro	61,9	61,4	60,9	61,5	61,9	62,3	62,2	61,3	60,8	60,7	60,6	60,6	61,2	61,0	60,8	60,6	60,6	#####

Source : OCDE, calculs Conseil économique et social.

- certains pays se distinguent dans ce panorama. Il s'agit notamment des pays de l'Europe de Nord. Au Danemark, la part des salaires est restée stable sur une période beaucoup plus longue et se situe à un niveau voisin de 68 %. La Suède est dans une situation comparable, avec une part des salaires encore plus favorable, voisine de 71 %.

Graphique 19 : La part des rémunérations dans la valeur ajoutée brute de quelques pays de l'OCDE entre 1970 et 2004

(en %)



Source : OCDE, graphique Conseil économique et social.

Tableau 36 : La croissance du coût unitaire du travail réel

(taux de croissance du ratio : rémunération par salarié aux prix courants divisée par le PIB
(aux prix courants) par emploi total)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE (25)	-	-	-0,7	-0,9	-0,7	0,3	0,1	0,2	-0,4	-0,3	-1,1	-0,5
UE (15)	-	-	-0,8	-0,9	-0,6	0,3	0,2	0,2	-0,3	-0,3	-1,0	-0,3
Zone euro (12)	-	-	-0,8	-1,2	-1,2	0,2	-0,6	-0,2	-0,3	-0,1	-1,1	-0,7
Belgique	-1,3	-2,6	0,0	-0,8	-0,9	1,0	-1,5	2,2	0,4	-0,9	-2,1	-0,2
Rép. tchèque	-	-	3,7	3,4	-3,1	0,8	-0,4	0,2	3,2	1,0	-1,9	-3,5
Danemark	-4,0	0,2	0,3	-0,6	2,1	0,5	-2,4	1,9	0,9	-0,1	-1,9	-1,6
Allemagne	-2,2	0,0	-0,5	-1,4	-0,4	0,1	1,3	-0,4	-0,7	-0,4	-1,7	-1,4
Estonie	10,0	-2,6	-6,7	-1,8	-0,8	4,7	-5,7	-3,2	-0,2	2,8	-0,1	-2,1
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4
Espagne	-3,0	-4,2	0,1	-0,4	-0,6	-0,7	-0,6	-0,9	-1,4	-1,0	-1,2	-2,1
France	-2,0	-0,3	-0,4	-1,0	-1,0	1,1	-0,3	0,3	0,6	-0,1	-0,6	0,0
Irlande	-2,0	-6,3	-2,3	-4,3	-1,6	-3,6	-1,9	-1,4	-4,1	1,0	1,8	2,6
Italie	-3,1	-3,3	0,3	0,3	-4,6	-0,3	-1,5	0,3	-0,2	0,3	-0,6	0,6
Chypre	-	-	2,0	0,2	-3,0	6,3	-4,2	-1,6	3,0	4,0	-1,5	-1,2
Lettonie	-	-	4,8	1,8	-3,3	-3,4	-6,9	-3,9	-4,2	1,9	0,3	-3,3
Lituanie	8,3	-2,0	6,1	1,7	1,7	2,6	-8,1	-5,3	2,2	1,9	-1,7	-2,0
Luxembourg	-0,6	-11,7	0,1	2,0	-0,5	-4,2	0,6	6,7	0,5	-3,0	1,2	-0,7
Hongrie	-6,1	-8,7	-2,6	-2,3	-1,8	-4,0	0,5	3,1	-0,2	0,5	1,1	2,3
Malte	-	-	-	-2,3	0,5	-1,1	-3,4	5,3	-0,8	3,3	1,1	-2,3
Pays-Bas	-2,5	-1,2	-0,8	-1,2	0,9	-0,4	-1,1	-0,4	0,9	0,7	-0,9	-1,0
Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	2,7	0,0	-1,0	-1,5	-2,3	2,9	-4,3	-3,5	-5,7	-1,9
Portugal	-3,5	-6,0	1,4	-0,5	3,8	7,0	0,9	-0,1	-0,1	-4,3	-2,0	0,2
Slovenie	-2,6	4,3	-3,4	-2,8	-2,1	-2,6	3,3	0,4	-1,3	-1,0	0,6	0,8
Slovaquie	-	3,8	-1,0	2,1	2,8	-3,7	-1,5	-1,5	-0,3	1,1	-2,6	-1,1
Finlande	-2,9	-2,7	0,5	-3,2	-2,1	-0,1	-1,6	0,5	-0,1	1,5	-0,1	1,4
Suède	-1,7	-3,0	4,0	-0,6	-0,1	-1,9	4,1	3,2	-0,6	-1,0	-1,4	0,3
Royaume-Uni	-2,2	-1,3	-2,4	-0,1	1,3	0,4	1,6	1,3	-1,1	-0,3	-0,4	1,6
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Islande	-2,3	2,8	0,0	-2,4	6,4	4,2	3,6	-3,3	3,6	0,5	-6,0	4,5
Norvège	-0,5	-1,6	-2,6	-0,2	7,8	-2,3	-11,6	2,2	4,9	-1,0	-3,8	-5,7
Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis	-1,1	-0,5	-1,2	-0,7	1,7	0,4	1,8	-0,3	-2,3	-1,3	-0,8	0,3
Japon	1,0	0,4	-0,8	0,7	1,0	-0,3	-1,1	-0,3	-	-	-	-

Source : Eurostat.

L'évolution du partage de la valeur ajoutée traduit celle de la croissance du coût unitaire du travail, qui montre comment la rémunération des salariés est liée à leur productivité. Le tableau ci-dessus, qui porte sur une période plus courte que le graphique précédent met en évidence que la stabilité à moyen terme du taux de croissance de ce coût unitaire n'est pas vérifié chaque année, du fait de l'existence d'un « cycle de productivité » qui traduit le retard de l'ajustement de l'emploi à l'activité. Ce cycle de productivité est plus manifeste en Europe qu'aux États-Unis. Les données de cette période ne confirment pas la thèse, développée il y a quelques années, d'un raccourcissement de ce cycle en Europe et notamment en France.

Tableau 37 : Positions concurrentielles, coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre

(indices, 2000 = 100)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	182,0	185,5	169,4	151,4	132,4	116,8	118,5	114,7	119,1	120,1	106,7	105,1	100,0	93,0	99,3	112,6	126,5	134,8
Autriche	154,7	146,6	145,4	143,2	145,8	147,7	136,3	135,1	138,6	125,7	111,6	108,6	100,0	96,9	96,8	99,8	92,9	93,3
Belgique	103,3	101,4	107,4	107,9	108,2	107,3	108,0	111,2	107,0	100,0	102,3	105,3	100,0	102,8	103,2	107,6	108,9	109,4
Canada	115,8	121,1	124,7	129,6	119,9	108,4	101,0	101,8	108,5	107,4	103,1	102,0	100,0	100,5	100,7	111,4	117,3	121,8
République tchèque	-	-	-	-	-	81,9	88,1	82,9	88,6	88,3	96,7	99,2	100,0	103,9	118,1	116,1	117,6	123,9
Danemark	94,4	88,8	96,4	93,2	95,1	99,9	95,3	99,5	103,7	98,8	103,2	103,5	100,0	101,7	104,6	109,7	116,7	116,3
Finlande	153,4	160,9	168,5	162,8	127,8	97,5	103,3	119,0	112,4	106,7	109,1	110,2	100,0	104,5	103,9	109,4	113,3	113,9
France	129,8	125,3	131,9	127,0	124,9	126,8	124,8	123,1	122,5	113,9	108,9	105,8	100,0	98,2	98,9	107,4	110,0	109,9
Allemagne	95,1	92,3	94,4	93,0	100,0	102,7	104,1	113,6	110,0	103,6	106,4	105,1	100,0	98,8	100,2	103,7	102,7	97,5
Grèce	94,8	100,8	106,0	98,3	94,9	88,9	92,9	100,9	104,0	107,6	102,3	104,2	100,0	100,5	103,4	108,6	116,5	118,9
Hongrie	-	-	-	-	-	135,6	131,2	108,3	98,6	103,1	99,4	105,0	100,0	109,5	124,6	125,0	131,5	128,9
Islande	85,7	76,0	73,2	80,0	80,5	73,6	72,3	72,6	76,3	82,6	91,8	100,0	100,0	87,2	92,8	97,6	100,3	112,3
Irlande	220,2	208,0	219,3	208,4	201,9	186,1	176,7	158,1	154,5	131,8	127,4	116,6	100,0	99,3	94,2	102,4	109,8	108,7
Italie	103,8	104,3	111,0	115,4	113,7	104,3	99,4	86,3	96,7	98,6	103,3	105,4	100,0	101,3	108,0	116,9	120,8	123,5
Japon	74,0	67,6	63,0	69,3	76,5	90,7	99,8	101,0	85,6	80,5	86,0	97,0	100,0	92,0	84,5	83,1	82,4	77,4
Corée	104,6	122,6	119,8	122,9	114,9	113,3	118,8	131,0	140,8	126,3	87,9	93,7	100,0	92,8	97,9	95,6	95,5	105,3
Luxembourg	119,3	113,0	116,7	112,0	115,2	114,0	112,4	113,7	109,0	105,7	105,4	101,4	100,0	102,8	102,2	99,9	98,3	97,4
Mexique	84,6	95,1	96,9	109,7	123,5	134,3	130,9	80,3	82,2	90,2	88,8	92,2	100,0	106,5	109,9	98,3	97,1	100,7
Pays-Bas	109,4	102,3	103,6	102,8	106,1	105,5	102,0	105,6	102,5	99,7	103,5	104,1	100,0	103,2	108,0	117,5	120,0	119,1
Nouvelle-Zélande	101,7	94,8	94,9	94,3	84,8	88,4	96,6	103,4	114,8	120,6	111,3	111,6	100,0	96,7	105,4	119,7	127,7	131,0
Norvège	81,4	80,2	79,0	78,2	77,3	75,7	79,7	84,3	84,1	91,1	94,6	97,6	100,0	102,6	116,4	116,7	114,6	116,9
Pologne	-	-	-	-	-	84,4	89,9	97,7	100,5	101,1	106,1	99,6	100,0	104,3	93,7	76,7	69,7	78,3
Portugal	87,7	95,5	89,9	92,3	101,4	92,3	95,9	100,9	92,5	94,3	95,8	98,8	100,0	103,0	105,5	109,0	111,9	110,9
République slovaque	-	-	-	-	-	67,4	78,6	83,7	92,4	100,5	103,1	99,4	100,0	97,4	97,9	104,6	113,8	118,4
Espagne	82,6	89,1	99,4	101,1	103,9	94,6	91,8	92,7	97,0	96,6	98,9	99,3	100,0	102,8	105,8	109,3	112,3	112,3
Suède	144,5	151,9	156,2	160,0	157,2	112,3	105,9	105,3	118,1	111,5	106,8	101,4	100,0	96,3	93,2	96,1	91,7	90,6
Suisse	87,0	82,2	87,8	89,0	86,8	86,3	94,9	103,6	99,8	95,5	98,1	100,1	100,0	105,7	112,6	114,2	117,6	117,4
Turquie	60,5	86,2	122,9	131,2	113,7	109,8	71,8	62,0	60,8	67,2	73,8	87,3	100,0	73,3	72,2	71,2	79,4	87,6
Royaume-Uni	78,4	76,0	78,3	81,1	75,4	66,8	68,3	67,7	69,5	84,2	94,6	96,8	100,0	96,8	101,4	96,9	100,8	100,0
États-Unis	102,7	101,6	98,2	95,0	90,1	88,2	87,5	84,6	84,8	89,4	95,0	95,4	100,0	102,4	99,4	94,0	87,4	86,2
Zone euro	115,4	110,0	121,7	119,1	124,8	120,7	117,5	121,5	122,1	109,8	112,2	111,5	100,0	100,8	106,0	120,5	124,8	122,2

Note : Ces indices représentent la compétitivité pondérée des coûts unitaires relatifs de main d'œuvre dans l'industrie et sont exprimés en dollars. Les poids de la compétitivité prennent en compte, pour 42 pays, la structure de la compétition sur les marchés d'exportation et d'importation de l'industrie. Une croissance de l'indice indique une augmentation réelle effective et, parallèlement, une détérioration de la position concurrentielle.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

La position concurrentielle varie en fonction inverse du coût relatif de main-d'œuvre et dépend, à la fois, du mouvement interne du coût salarial et du taux de change.

La position concurrentielle de la France s'est légèrement dégradée depuis 2000 mais cette détérioration est moins importante que l'amélioration antérieure. Un mouvement analogue s'est produit pour d'autres pays européens tels que les Pays-Bas, la Belgique, et pour l'ensemble de la zone euro, la détérioration récente étant d'ailleurs plus ample pour la zone que pour la France. Cette évolution reflète notamment l'évolution du cours de la monnaie européenne. L'Allemagne a bénéficié, dans la période récente, d'une évolution plus favorable de son coût salarial, avec comme contrepartie une diminution de son dynamisme interne.

La position du Royaume-Uni s'est nettement détériorée en début de période et s'est en gros stabilisée depuis 2000. Après s'être dégradée de 1990 à 1996, celle des États-Unis s'est rétablie et est aujourd'hui nettement meilleure qu'en 2000.

B - RÉPARTITION DES REVENUS, INÉGALITÉS ET COHÉSION SOCIALE

Le rapport interquintile est significatif de la répartition après transferts. Il est à peu près similaire (4,8) pour la moyenne de la zone euro, celle de l'UE à 15 et celle de l'UE à 25, à l'encontre de l'idée qui semble reçue qu'à mesure qu'on élargit l'Europe, les inégalités - internes aux pays - sont plus fortes¹¹². Les disparités dans la distribution des revenus sont en fait observables à l'intérieur de chaque zone.

Certains pays se distinguent par un éventail (après redistribution) plus resserré. C'est en particulier le cas de la Suède (3,3), du Danemark (3,4), de la Finlande (3,5), de la Norvège (3,6), mais aussi de la Slovénie et de la République tchèque. La France (4,2) figure dans le lot des pays à répartition plus égalitaire que la moyenne mais elle est moins bien placée que la Belgique ou les Pays-Bas (4,0).

D'autres pays se signalent par une répartition plus inégalitaire. C'est le cas notamment de l'Irlande (5), du Royaume-Uni (5,4 - 5,5), de l'Italie (5,6), de la Grèce (6) et du Portugal (plus de 7).

¹¹²Cela n'est pas contradictoire avec l'existence de fortes inégalités, qui se traduisent par le fait que le niveau moyen de revenu est nettement plus faible chez les nouveaux adhérents.

Tableau 38 : L'inégalité de répartition des revenus

(rapport interquintile de revenu)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25)	-	-	-	4,6	4,6	4,5	4,5	-	4,6	4,8
UE (15)	5,1	4,8	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	-	4,6	4,8
Zone euro (12)	5,1	4,8	4,7	4,5	4,5	4,4	4,4	-	4,5	4,8
Belgique	4,5	4,2	4,0	4,0	4,2	4,3	4,0	-	4,0	4,0
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	3,4	-	3,4	-
Danemark	2,9	-	2,9	-	3,0	-	3,0	-	3,6	3,4
Allemagne	4,6	4,0	3,7	3,6	3,6	3,5	3,6	4,4	4,3	4,4
Estonie	-	-	-	-	-	6,3	6,1	6,1	5,9	-
Grèce	6,5	6,3	6,6	6,5	6,2	5,8	5,7	-	6,6	6,0
Espagne	5,9	6,0	6,5	5,9	5,7	5,4	5,5	5,1	5,1	5,1
France	4,5	4,3	4,4	4,2	4,4	4,2	3,9	3,9	3,8	4,2
Irlande	5,1	5,1	5,0	5,2	4,9	4,7	4,5	-	5,1	5,0
Italie	5,9	5,6	5,3	5,1	4,9	4,8	4,8	-	-	5,6
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	4,1	-
Lettonie	-	-	-	-	-	5,5	-	5,5	6,1	-
Lituanie	-	-	-	-	-	5,0	4,9	4,7	4,5	-
Luxembourg	4,3	4,0	3,6	3,7	3,9	3,7	3,8	-	4,0	3,7
Hongrie	-	-	-	-	-	3,3	3,1	3,0	3,3	-
Malte	-	-	-	-	-	4,6	-	-	-	-
Pays-Bas	4,2	4,4	3,6	3,6	3,7	4,1	4,0	4,0	4,0	-
Autriche	4,0	3,8	3,6	3,5	3,7	3,4	3,5	-	4,0	3,8
Pologne	-	-	-	-	-	4,7	4,7	4,8	5,0	-
Portugal	7,4	6,7	6,7	6,8	6,4	6,4	6,5	7,3	7,4	7,2
Slovénie	-	-	-	-	-	3,2	3,1	3,1	3,1	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	5,4	5,8
Finlande	-	3,0	3,0	3,1	3,4	3,3	3,7	3,7	3,6	3,5
Suède	-	-	3,0	-	3,1	-	3,4	3,3	-	3,3
Royaume-Uni	5,2	5,0	4,7	5,2	5,2	5,2	5,4	5,5	5,3	-
Bulgarie	-	-	-	-	-	3,7	3,8	3,8	3,6	4,0
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	-
Roumanie	-	-	-	-	-	4,5	4,6	4,7	4,6	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	10,8	9,9	-
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,1
Norvège	-	-	3,3	3,4	3,3	3,3	3,5	3,2	3,8	3,6

Rapport entre la part du revenu total perçue par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçue par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par « revenu », on entend revenu disponible équivalent.

Source : Eurostat.

Ce tableau ne contient pas, contrairement à d'autres fournis également par Eurostat, des données relatives à d'autres pays hors Europe, comme les États-Unis et le Japon. La même remarque vaut pour les données relatives aux taux de pauvreté.

Tableau 39 : Le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux

(en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25)	-	-	-	24	24	23	24	-	25	26
UE (15)	26	25	25	24	24	23	24	-	25	26
Zone euro (12)	24	24	24	23	22	22	23	-	24	25
Belgique	27	27	26	25	24	23	23	-	29	28
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	18	-	21	-
Danemark	-	-	-	-	-	-	29	-	32	31
Allemagne	22	22	22	22	21	20	21	23	23	24
Estonie	-	-	-	-	-	26	25	25	25	-
Grèce	23	22	23	22	22	22	23	-	24	23
Espagne	27	26	27	25	23	22	23	22	22	25
France	26	26	26	25	24	24	26	26	24	26
Irlande	34	34	32	32	30	31	30	-	36	33
Italie	23	23	22	21	21	21	22	-	-	23
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-
Lettonie	-	-	-	-	-	22	-	24	24	-
Lituanie	-	-	-	-	-	23	24	24	23	-
Luxembourg	25	24	22	23	24	23	23	-	23	22
Hongrie	-	-	-	-	-	17	17	15	17	-
Malte	-	-	-	-	-	19	-	-	-	-
Pays-Bas	24	24	23	21	21	22	22	22	23	-
Autriche	24	25	24	24	23	22	22	-	24	25
Pologne	-	-	-	-	-	30	31	32	31	-
Portugal	27	27	27	27	27	27	24	26	26	27
Slovénie	-	-	-	-	-	18	17	16	16	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	28	28
Finlande	-	23	23	22	21	19	29	28	28	29
Suède	-	-	-	-	-	-	17	29	-	30
Royaume-Uni	32	29	30	30	30	29	28	28	29	-
Bulgarie	-	-	-	-	-	18	19	17	16	18
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	31	-
Roumanie	-	-	-	-	-	21	22	23	22	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	31	31	-
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
Norvège	-	-	26	26	24	24	24	24	19	26

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent, avant transferts sociaux, se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les pensions de vieillesse et de survie sont considérées comme revenus d'origine et non pas comme des transferts sociaux.

Source : Eurostat.

Tableau 40 : Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux

(en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE (25)	-	-	-	15	16	16	16	-	15	16
UE (15)	17	16	16	15	16	15	15	-	15	17
Zone euro (12)	17	16	16	15	15	15	15	-	15	17
Belgique	16	15	14	14	13	13	13	-	15	15
Rép. tchèque	-	-	-	-	-	-	8	-	8	-
Danemark	10	-	10	-	10	-	10	-	12	11
Allemagne	15	14	12	11	11	10	11	15	15	16
Estonie	-	-	-	-	-	18	18	18	18	-
Grèce	22	21	21	21	21	20	20	-	21	20
Espagne	19	18	20	18	19	18	19	19	19	20
France	15	15	15	15	15	16	13	12	12	14
Irlande	19	19	19	19	19	20	21	-	21	21
Italie	20	20	19	18	18	18	19	-	-	19
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-
Lettonie	-	-	-	-	-	16	-	16	16	-
Lituanie	-	-	-	-	-	17	17	17	15	-
Luxembourg	12	11	11	12	13	12	12	-	10	11
Hongrie	-	-	-	-	-	11	11	10	12	-
Malte	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-
Pays-Bas	11	12	10	10	11	11	11	11	12	-
Autriche	13	14	13	13	12	12	12	-	13	13
Pologne	-	-	-	-	-	16	16	17	17	-
Portugal	23	21	22	21	21	21	20	20	19	21
Slovénie	-	-	-	-	-	11	11	10	10	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	21	21
Finlande	-	8	8	9	11	11	11	11	11	11
Suède	-	-	8	-	8	-	9	11	-	11
Royaume-Uni	20	18	18	19	19	19	18	18	18	-
Bulgarie	-	-	-	-	-	14	16	14	14	15
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-
Roumanie	-	-	-	-	-	17	17	18	17	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	25	26	-
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
Norvège	-	-	-	-	-	-	11	10	11	11

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Source : Eurostat.

Les tableaux 39 et 40 fournissent des indicateurs de pauvreté relative. Leurs variations dans le temps ou entre pays ne traduisent donc pas une évolution de la pauvreté (ou de la richesse) absolue. Ils ne permettent, comme le précédent (tableau 38), que de comparer les inégalités de répartition.

Les deux classements, avant et après transferts, montrent à la fois les divergences au niveau de la répartition primaire - qui traduit notamment la rémunération des « facteurs de production » - et celles qui résultent des « corrections » que réalisent les transferts. En Europe, comme précédemment, on ne trouve pas de différence significative entre la zone euro, l'UE à 15 et celle à 25, et ce y compris avant transferts. La moyenne de l'Europe, avant transferts, est de 25-26 % ; après transferts, elle se réduit à 16-17 %.

La répartition primaire est plus inégalitaire quand le taux de pauvreté avant transferts est élevé. C'est le cas en particulier du Danemark (31 %), de la Suède (30 %), de la Finlande (29 %) ou de la Belgique (28 %) comme du Royaume-Uni (29 %). La France se situe dans la moyenne (26 %). Cette répartition est plus

égalitaire dans des pays comme les Pays-Bas (23 %), l'Autriche (24 %) et surtout certains pays de l'Est comme la Hongrie (17 %), la Bulgarie (18 %), la Roumanie (22 %).

Le classement après transferts est nettement différent. La répartition après redistribution est plus égalitaire dans des pays qui se distinguaient par une répartition primaire plus inégale, comme les pays du Nord de l'Europe (Danemark, Suède, Finlande) dont le taux de pauvreté est alors de 10 ou 11 % : c'est dire l'importance dans ce cas de la redistribution. La France, qui était - avant transferts - dans la moyenne rejoint les pays où la répartition après transferts est plus égalitaire que la moyenne (avec un taux de 14 %). C'est le cas inverse par exemple pour le Royaume-Uni (18 %). L'Allemagne qui était plus égalitaire avant transferts que la France se retrouve après transferts dans la position moyenne (16 %).

On peut compléter ces résultats, valables pour l'Europe, par les données OCDE.

Tableau 41 : L'évolution du taux de pauvreté dans l'OCDE

(en %, après transferts sociaux)

	Milieu des années 1980	Milieu des années 1990	2000
Australie	12,2	9,3	11,2
Autriche	6,1	7,4	9,3
Belgique	10,5	7,8	na
Canada	11,6	9,5	10,3
République tchèque	na	4,3	4,3
Danemark	5,3	3,8	4,3
Finlande	5,1	4,9	6,4
France	8,0	7,5	7,0
Allemagne	6,4	9,1	9,8
Grèce	13,4	13,9	13,5
Hongrie	na	7,4	8,2
Irlande	10,6	11,0	15,4
Italie	10,3	14,2	12,9
Japon	11,9	13,7	15,3
Luxembourg	5,4	5,5	5,5
Mexique	20,7	21,7	20,3
Pays-Bas	3,1	6,3	6,0
Nouvelle-Zélande	5,8	7,8	10,4
Norvège	6,9	8,0	6,3
Pologne	na	9,9	9,8
Portugal	na	14,6	13,7
Espagne	13,8	11,5	na
Suède	6,0	3,7	5,3
Suisse	na	8,6	6,7
Turquie	16,4	16,2	15,9
Royaume-Uni	6,9	10,9	11,4
États-Unis	17,9	16,7	17,1
OCDE-25		9,8	10,2

Le taux de pauvreté est mesuré par le pourcentage de la population totale disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population.

Source : OCDE.

On retrouve ces résultats quand on compare les coefficients de Gini, qui présentent l'avantage de prendre en compte la totalité de la répartition des revenus¹¹³. Le tableau suivant fournit ces coefficients, avant et après transferts, et permet ainsi de mesurer l'effet de redistribution de ces transferts.

Tableau 42 : Les coefficients de Gini, avant et après transferts

(année 2000 ou année la plus récente disponible)

	Revenu primaire avant prélèvements et transferts (a)	Revenu disponible après prélèvements et transferts (b)	Effet redistributif (a - b)
République tchèque	40,4	26,0	14,4
Suède	37,5	24,3	13,2
Danemark	35,5	22,5	13,0
France	40,3	27,3	13,0
Allemagne	39,3	27,7	11,6
Australie	42,1	30,5	11,6
Finlande	37,1	26,1	11,0
Italie	45,6	34,7	10,9
Royaume-Uni	43,2	32,6	10,6
Norvège	36,3	26,1	10,2
Nouvelle-Zélande	43,0	33,7	9,3
Canada	39,0	30,1	8,9
Irlande	39,1	30,4	8,7
Pays-Bas	33,2	25,1	8,1
Portugal	43,3	35,6	7,7
États-Unis	42,0	35,7	6,3
Suisse	32,4	26,7	5,7
Japon	36,2	31,4	4,8

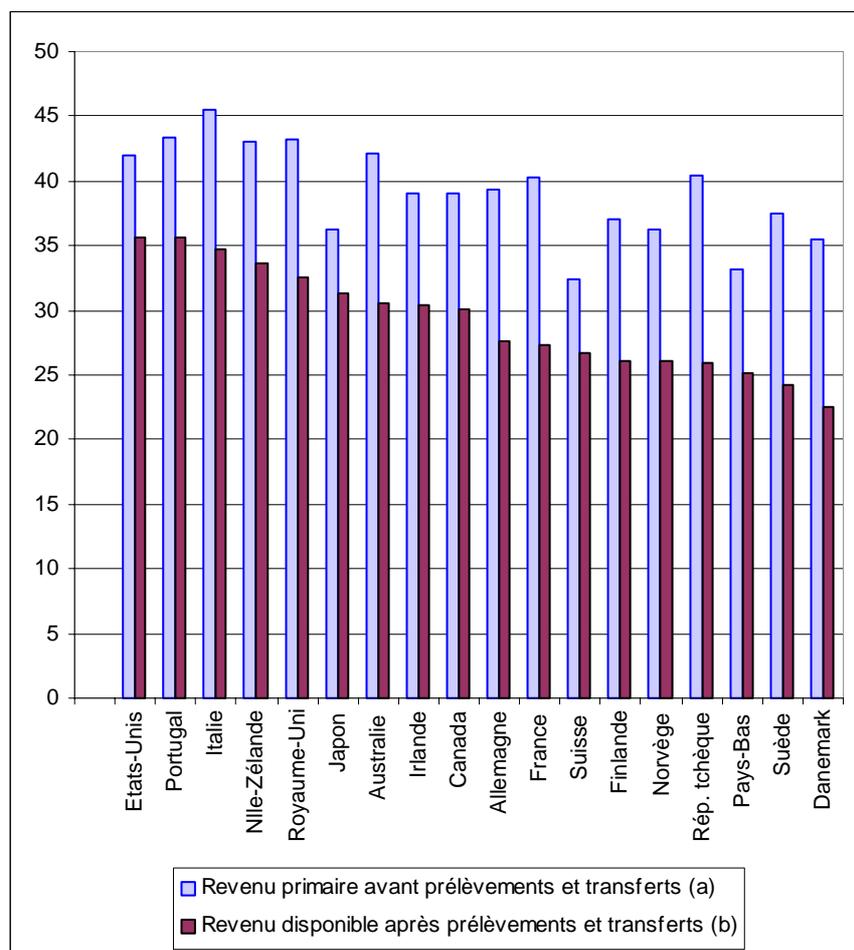
Source : OCDE.

On voit que les États-Unis ont le coefficient le plus élevé après transferts. Avant transferts, le degré d'inégalité (42 %) est relativement élevé mais moindre que celui du Royaume-Uni, de la Nouvelle Zélande, du Portugal ou de l'Italie. Mais le correctif réalisé par les transferts est très faible, ce qui fait qu'après transferts on observe un résultat (35,7 %) similaire à celui du Portugal et plus défavorable que celui de la Nouvelle Zélande, du Royaume-Uni ou de l'Italie. En revanche, la redistribution opérée par les transferts placent la France dans une position nettement plus favorable que la moyenne (et même que l'Allemagne), tout en se trouvant - du fait d'une répartition primaire plus inégalitaire - dans une position moins favorable que des pays comme la Finlande, la Norvège, la Suède, et plus encore le Danemark.

La dernière colonne du tableau permet de comparer ces effets redistributifs. C'est en République tchèque qu'ils sont les plus importants, la France se situant dans le même groupe que le Danemark et la Suède (qui conservent cependant un avantage du fait de leur répartition primaire plus égalitaire).

¹¹³Voir définition, page II - 19, note 40. Ce type d'analyse a déjà été proposé dans le rapport sur *La conjoncture économique et sociale en 2006* (Rapporteur : Michel Didier) mais le présent tableau porte sur un plus grand nombre de pays.

Graphique 20 : Les coefficients de Gini, avant et après transferts

(année 2000 ou année la plus récente disponible)

Source : OCDE, graphique Conseil économique et social.

Tableau 43 : Une sélection des indicateurs sociaux de l'OCDE

(dernière année disponible)

	Revenu national par habitant	Ratio(s) de dépendance démographique		Taux de fertilité (indicateur conjoncturel de fécondité)		Emploi des femmes	Taux de chômage	Mères de famille en activité (taux d'emploi des mères dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans)		Taux de remplacement hors emploi ^(a)	Pauvreté relative	Inégalité de revenu	Pauvreté des enfants ^(b)
		PIB en dollars (PPA courants)	2000	2050	1990			2002	% de la population féminine en âge de travailler				
Australie	29 300	18	40	1,91	1,75	62,2	5,7	42,4	45,0	51	11,2	30,5	11,6
Autriche	29 600	23	55	1,45	1,40	61,5	4,2	50,8	74,6	62	9,3	25,2	13,3
Belgique	28 500	26	47	1,62	1,62	51,4	7,7	64,4	68,8	69	-	-	-
Canada	31 400	18	44	1,71	1,52	67,7	7,6	56,9	62,7	20	10,3	30,1	13,6
Rép. tchèque	16 100	20	59	1,89	1,17	56,3	7,8	-	27,4	9	4,3	26,0	7,2
Danemark	29 900	22	42	1,67	1,72	70,5	5,4	-	74,3	67	4,3	22,5	2,4
Finlande	27 500	22	46	1,78	1,72	65,7	9,0	64,3	49,4	69	6,4	26,1	3,4
France	27 900	24	46	1,78	1,89	56,7	9,7	61,3	64,7	68	7,0	27,3	7,3
Allemagne	26 400	24	49	1,45	1,31	58,7	9,3	41,4	57,1	67	9,8	27,7	12,8
Grèce	19 600	26	62	1,39	1,25	44,0	8,9	42,9	49,5	26	13,5	34,5	12,4
Hongrie	14 600	21	50	1,84	1,30	50,9	5,9	-	30,1	36	8,2	29,3	13,1
Islande	30 100	18	40	2,30	1,93	-	-	-	-	60	-	-	15,7
Irlande	33 800	17	41	2,11	1,97	55,4	4,4	30,6	51,8	49	15,4	30,4	-
Italie	26 200	27	65	1,33	1,26	42,7	8,7	45,3	53,0	5	12,9	34,7	15,7
Japon	28 000	25	72	1,54	1,32	56,8	5,2	37,2	35,2	13	15,3	31,4	14,3
Corée	19 600	10	55	1,60	1,17	51,1	3,4	-	-	6	-	-	-
Luxembourg	52 100	20	35	1,61	1,63	-	-	40,9	66,7	25	5,5	26,1	7,8
Mexique	9 300	8	32	3,35	2,40	39,4	2,5	-	-	-	20,3	48,0	24,8
Pays-Bas	29 300	20	42	1,62	1,73	64,9	4,2	37,0	71,2	65	6,0	25,1	9,0
Nlle-Zélande	23 100	18	38	2,12	1,90	65,8	4,7	36,0	49,2	64	10,4	33,7	16,3
Norvège	36 100	24	44	1,93	1,75	72,9	4,4	-	-	54	6,3	26,1	3,6
Pologne	11 500	18	50	2,04	1,24	46,2	19,6	-	-	26	9,8	36,7	14,5
Portugal	18 300	23	53	1,57	1,47	60,6	6,4	67,4	79,2	48	13,7	35,6	15,6
Rép. slovaque	13 000	16	47	2,09	1,19	52,2	17,5	-	28,1	37	-	-	-
Espagne	23 300	24	68	1,36	1,25	46,8	11,3	36,1	51,0	30	-	-	-
Suède	28 200	27	47	2,13	1,65	72,8	5,8	85,0	77,5	32	5,3	24,3	3,6
Suisse	31 400	24	55	1,59	1,40	70,6	4,1	33,5	61,0	31	6,7	26,7	6,8
Turquie	6 800	9	28	2,93	2,46	25,2	10,5	-	-	-	15,9	43,9	21,1
Royaume-Uni	29 100	24	38	1,83	1,64	66,4	4,8	42,5	57,0	33	11,4	32,6	16,2
États-Unis	37 600	19	32	2,08	2,01	65,7	6,0	54,0	59,5	6	17,1	35,7	21,7
Moyenne OCDE	25 587	21	47	1,86	1,60	55,3	6,9	48,5	59,2	40	10,2	30,8	12,1

^(a) Moyenne des taux de remplacement nets sur 60 mois de chômage pour quatre types de famille et deux niveaux de revenus sans aide sociale, en %.^(b) Proportion des enfants de 17 ans et moins vivants dans des ménages disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à 50 % du revenu médian, en %.

(dernière année disponible)

	Dépenses sociales publiques (en % du PIB)		Dépenses sociales totales (en % du PIB)		Espérance de vie à la naissance (en années)		Dépenses totales de santé (en % du PIB)			Subjectif bien-être (en %)		Isolement social (en %) ^(a)		Suicides (pour 100 000 personnes)	
	Total	Pensions	Dépenses totales brutes	Dépenses totales nettes	Hommes	Femmes	Dépenses publiques	Dépenses privées	Dépenses totales	Personnes avec satisfaction de vie de 7 à 10	« Très heureux » ou « assez heureux »	Élevé	Total	Tous âges	Moins de 25 ans
Australie	18,0	4,3	-	-	77,4	82,6	6,2	2,9	9,1	77,2	94,6	-	-	12,7	6,5
Autriche	26,0	12,9	31,4	24,9	75,8	81,7	5,4	2,3	7,7	82,7	90,6	7,6	1,0	19,3	6,3
Belgique	27,2	11,2	30,9	26,5	75,1	81,1	6,5	2,6	9,1	78,5	92,6	5,1	1,7	21,1	6,6
Canada	17,8	5,3	26,0	23,5	77,1	82,2	6,7	2,9	9,6	80,8	95,5	5,8	0,8	11,7	7,1
République tchèque	20,1	7,6	22,2	20,0	72,1	78,7	6,8	0,6	7,4	66,7	86,0	10,0	1,2	15,9	5,8
Danemark	29,2	6,5	35,8	26,9	74,8	79,5	7,3	1,5	8,8	85,5	94,7	3,3	0,4	14,3	4,0
Finlande	24,8	8,0	-	-	74,9	81,5	5,5	1,8	7,3	84,3	90,0	7,4	0,5	21,0	9,5
France	28,5	11,9	-	-	75,6	82,9	7,4	2,3	9,7	65,8	91,2	8,1	1,5	17,5	4,2
Allemagne	27,4	11,2	33,3	30,1	75,6	81,3	8,6	2,3	10,9	78,6	85,2	3,5	0,5	13,5	4,2
Grèce	24,3	13,4	-	-	75,4	80,7	5,0	4,5	9,5	60,8	75,9	3,7	0,2	3,6	1,4
Hongrie	20,1	7,7	-	-	68,4	76,7	5,5	2,3	7,8	37,1	71,2	-	-	18,0	6,0
Islande	19,8	4,7	25,1	21,7	78,5	82,3	8,3	1,6	9,9	87,0	97,3	5,5	0,2	17,8	16,1
Irlande	13,8	3,2	15,8	13,9	75,2	80,3	5,5	1,8	7,3	85,4	96,3	2,9	1,0	12,2	8,8
Italie	24,4	13,8	-	-	76,8	82,9	6,4	2,1	8,5	69,6	80,2	7,7	1,6	7,1	2,4
Japon	16,9	7,6	-	-	78,3	85,2	6,4	1,4	7,8	53,1	89,2	15,3	1,7	25,5	6,7
Corée	6,1	1,3	12,3	11,6	72,8	80,0	3,2	2,7	5,9	47,3	87,7	7,5	1,3	14,5	4,3
Luxembourg	20,8	8,0	-	-	74,9	81,5	5,3	0,9	6,2	82,0	94,3	-	-	19,3	6,5
Mexique	-	-	-	-	72,1	77,1	2,8	3,4	6,2	79,5	91,7	14,1	4,7	3,8	3,1
Pays-Bas	21,8	6,4	31,7	25,5	76,0	80,7	5,5	2,6	8,1	89,6	95,2	2,0	0,3	9,4	2,9
Nouvelle-Zélande	18,5	4,9	21,7	18,2	76,0	80,9	6,6	1,9	8,5	-	-	-	-	11,9	8,9
Norvège	23,9	4,8	29,4	23,8	76,4	81,5	7,4	1,3	8,7	78,8	94,5	-	-	12,1	7,1
Pologne	23,0	10,6	-	-	70,4	78,7	4,4	1,7	6,1	50,5	78,6	-	-	15,2	6,4
Portugal	21,1	9,1	-	-	73,8	80,5	6,5	2,7	9,2	62,4	83,8	9,6	1,4	5,1	1,3
République slovaque	17,9	6,6	20,2	18,5	69,9	77,8	5,1	0,6	5,7	46,7	70,3	-	-	12,9	4,4
Espagne	19,6	8,7	22,1	18,9	75,7	83,1	5,4	2,2	7,6	65,3	87,8	6,8	1,5	8,4	2,8
Suède	28,9	7,4	38,2	29,7	77,7	82,1	7,9	1,4	9,3	79,6	93,6	-	-	13,4	3,7
Suisse	26,4	13,1	-	-	77,8	83,0	6,5	4,7	11,2	84,9	94,7	-	-	19,1	6,2
Turquie	13,2	6,3	-	-	66,2	70,9	4,2	2,5	6,7	38,6	72,2	-	-	-	-
Royaume-Uni	21,8	8,3	30,6	27,5	75,7	80,4	6,4	1,3	7,7	73,2	-	5,0	1,2	7,5	3,2
États-Unis	14,8	6,1	26,7	25,6	74,4	79,8	6,6	8,1	14,7	78,7	93,7	3,1	0,6	10,4	5,4
Moyenne OCDE	20,9	8,0	25,9	22,2	74,7	80,6	6,0	2,4	8,4	70,6	88,2	6,7	1,2	13,9	5,6

^(c) Proportion de sondés qui passent rarement (« isolement social élevé ») ou jamais (« isolement social total ») du temps avec des amis, des collègues ou dans des groupes.

Source : OCDE, 2005.

Le tableau des indicateurs sociaux de l'OCDE¹¹⁴ (tableau 39) complète utilement les données précédentes, notamment sur les points suivants :

- **Pauvreté des enfants** : la France se situe dans une position relativement favorable avec un taux de 7,3 % contre 12,1 % pour la moyenne OCDE. En Europe, l'Allemagne est au dessus de cette moyenne mais plus encore l'Italie, la Pologne, le Portugal. Les taux relativement élevés constatés au Royaume-Uni et plus encore aux États-Unis confirment les taux de pauvreté importants constatés au niveau des familles. Il convient de souligner que cet indicateur ne reflète pas l'importance de la pauvreté chez les jeunes (de moins de 25 ans), qui prend une ampleur inquiétante dans un pays comme la France ;
- **L'espérance de vie** est un indicateur significatif du niveau de santé. La France se situe dans les pays de tête, derrière le Japon, le Canada ou l'Islande, mais devant le Royaume-Uni ou les États-Unis ;
- **Le degré de cohésion sociale**, apprécié par divers indicateurs de cette rubrique peut être mis en relation avec l'importance des dépenses sociales publiques. On peut noter que la forte cohésion sociale des pays du Nord de l'Europe (Danemark, Suède) coïncide avec un niveau élevé de telles dépenses. On peut faire une remarque analogue, dans une moindre mesure, pour la France.

¹¹⁴Déjà présenté en Chapitre I.

C - OUVERTURE ET SOLDE EXTÉRIEUR

1. Ouverture à l'extérieur

Le taux de pénétration des importations permet une première appréciation du degré d'ouverture d'une économie nationale¹¹⁵.

Le cas des « petits pays » est particulier et il est normal que leur taux de pénétration soit élevé. C'est ce qui explique les pourcentages importants constatés pour des pays comme la Belgique (environ 47 %) ou les Pays-Bas (environ 42 %). Les nouveaux membres de l'UE ont un taux souvent élevé : c'est le cas de la République tchèque (environ 55 %) ou de la Hongrie (plus de 50 %).

Pour des pays plus grands, ce taux est légèrement plus élevé pour l'Allemagne (26 %) que pour la France où il est équivalent à celui du Royaume-Uni (24-25 %). Il est beaucoup plus faible pour des pays comme le Japon (10 %) ou les États-Unis (15 %).

L'évolution des marchés à l'exportation reflète le poids croissant des pays émergents. La Chine, malgré une pause en 2001, a vu ses marchés croître rapidement (de plus de 10 % en 2004). Les performances des « pays dynamiques d'Asie », des autres pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient, des PECO et - dans une moindre mesure - de ceux d'Amérique latine, sont tout aussi voire plus impressionnantes.

¹¹⁵Ce tableau donne des chiffres nationaux. Il ne permet donc pas par exemple d'apprécier le degré d'ouverture de l'Union européenne, qui est moins élevé que celui de ses membres, compte tenu de l'importance des échanges intra-communautaires.

Tableau 44 : Taux de pénétration des importations

(volume des importations de biens et services en pourcentage du volume des dépenses totales finales à prix constants)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	10,2	11,6	11,0	10,8	11,3	11,4	12,3	12,7	13,2	14,0	14,1	14,6	15,2	14,4	15,2	16,0	17,5	18,3	18,7	19,6
Autriche	24,1	24,9	25,4	25,9	26,0	24,6	26,1	26,9	27,5	28,4	28,9	29,5	30,5	31,3	31,4	32,2	33,0	33,2	33,8	34,8
Belgique	37,4	38,8	39,2	39,4	40,0	40,2	41,1	41,6	42,1	42,3	43,5	43,9	45,0	44,8	44,4	44,9	45,8	46,4	47,0	47,9
Canada	20,7	21,2	21,5	22,3	22,9	23,7	24,3	24,8	25,5	27,3	27,5	27,9	28,5	27,0	26,7	27,1	28,1	29,0	29,4	29,8
République tchèque	-	-	-	-	-	31,3	32,4	35,5	37,2	39,0	41,3	42,2	45,4	48,0	48,9	50,3	54,0	53,7	54,3	55,4
Danemark	22,0	22,7	22,7	23,1	22,8	22,6	23,8	24,5	24,6	25,7	26,9	27,1	28,9	29,1	30,5	30,0	31,0	32,6	33,8	34,6
Finlande	19,0	19,5	19,8	18,7	19,4	20,1	21,3	21,6	22,3	22,8	23,3	23,4	25,1	25,1	25,0	25,1	25,6	27,0	27,6	28,1
France	15,7	16,2	16,4	16,6	16,5	16,1	17,0	17,6	17,8	18,6	19,6	20,0	21,7	21,7	21,8	21,8	22,5	23,4	24,4	25,2
Allemagne	17,9	18,6	19,3	18,9	18,9	18,3	19,1	19,9	20,3	21,3	22,5	23,6	24,8	24,9	24,6	25,6	26,5	27,4	28,7	29,7
Grèce	16,2	17,1	18,2	18,6	18,7	19,0	18,9	20,0	20,7	22,3	23,3	25,3	27,1	25,2	24,1	24,2	25,0	24,1	24,5	24,9
Hongrie	-	-	-	-	-	25,3	26,5	29,3	31,0	34,6	38,5	40,6	43,8	44,0	44,7	46,5	48,4	48,8	50,5	52,2
Islande	25,7	23,7	23,6	24,6	24,0	22,5	22,5	23,1	25,0	25,4	28,3	28,3	29,2	26,5	26,2	27,6	28,8	32,9	34,9	34,0
Irlande	28,9	30,5	30,0	30,0	30,8	31,7	33,4	34,6	35,3	36,4	40,1	40,2	42,7	42,9	41,9	40,2	41,0	41,1	41,6	42,1
Italie	15,7	16,5	17,4	17,5	18,3	16,6	17,5	18,4	18,0	19,1	20,1	20,3	20,7	20,4	20,3	20,4	20,6	20,9	21,5	22,2
Japon	6,3	6,9	7,1	6,8	6,7	6,6	7,0	7,7	8,5	8,4	8,0	8,3	8,7	8,8	8,8	9,0	9,5	9,8	9,9	10,1
Corée	17,4	18,9	19,5	20,8	20,7	20,7	22,6	24,8	26,0	25,8	22,6	25,4	27,4	25,8	27,2	28,6	30,3	30,9	31,5	32,5
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	50,7	51,5	53,1	54,4	55,8	56,3	57,2	56,7	57,4	58,8	60,1	61,3	62,1
Mexique	10,4	11,7	13,1	14,2	16,1	16,1	18,2	16,8	19,1	21,3	23,1	24,8	27,4	27,1	27,2	27,1	28,4	29,6	30,7	31,6
Pays-Bas	29,9	30,5	30,4	30,9	30,9	30,8	32,1	33,6	33,9	35,1	36,0	36,4	37,9	38,1	38,1	38,6	40,1	41,1	42,1	43,0
Nouvelle-Zélande	17,2	19,1	19,6	18,8	20,2	20,2	21,2	21,9	22,6	22,4	22,5	23,8	23,0	23,0	23,8	24,6	26,7	27,5	27,3	27,9
Norvège	19,7	19,9	20,0	19,5	19,3	19,6	19,6	19,8	20,3	21,4	22,3	21,6	21,6	21,3	21,3	21,3	22,2	23,0	23,7	23,9
Pologne	-	-	-	-	-	14,4	15,1	17,1	20,0	21,7	23,8	23,2	25,1	23,8	24,1	25,0	26,7	27,0	27,8	28,6
Portugal	19,6	19,5	21,1	21,5	23,1	22,9	24,2	24,8	25,0	26,0	27,7	28,6	28,9	28,7	28,4	28,5	29,7	30,0	30,4	31,1
République slovaque	-	-	-	-	-	37,1	34,6	35,8	38,6	40,7	43,4	41,4	43,3	45,0	45,2	47,3	48,9	50,1	52,7	54,0
Espagne	12,7	14,0	14,7	15,6	16,4	15,7	16,9	18,0	19,0	20,3	21,9	23,4	24,3	24,4	24,7	25,2	26,4	27,1	27,9	28,8
Suède	21,2	22,0	21,9	21,3	21,7	21,7	23,1	23,7	24,1	25,8	27,2	27,2	28,6	27,8	27,0	27,7	28,4	29,1	30,1	30,8
Suisse	23,2	23,4	23,3	23,1	22,4	22,4	23,6	24,3	24,8	25,9	26,8	27,4	28,6	29,0	28,4	28,7	29,8	30,5	31,6	32,8
Turquie	14,3	15,1	17,8	16,8	17,6	21,1	18,0	21,0	23,0	25,4	25,2	25,4	28,5	24,5	25,8	29,5	32,3	33,2	34,8	35,8
Royaume-Uni	15,7	16,4	16,3	15,9	16,7	16,8	17,1	17,5	18,4	19,4	20,3	21,0	21,8	22,2	22,6	22,5	23,1	23,7	24,5	25,2
États-Unis	7,7	7,8	7,9	7,9	8,1	8,5	9,1	9,6	10,0	10,7	11,4	12,1	13,1	12,7	12,9	13,1	13,8	14,1	14,5	15,0
Total OCDE	12,3	12,8	13,1	13,1	13,3	13,4	14,1	14,8	15,4	16,2	16,9	17,6	18,6	18,4	18,6	18,9	19,7	20,2	20,9	21,5

Note : L'agrégat régional est calculé à l'inclusion du commerce intra-régional comme la somme des volumes d'importation divisée par la somme des volumes de dépense totale finale exprimés en dollars constants de 2000. p : prévisions.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Tableau 45 : Croissance des marchés à l'exportation de biens et services

(pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

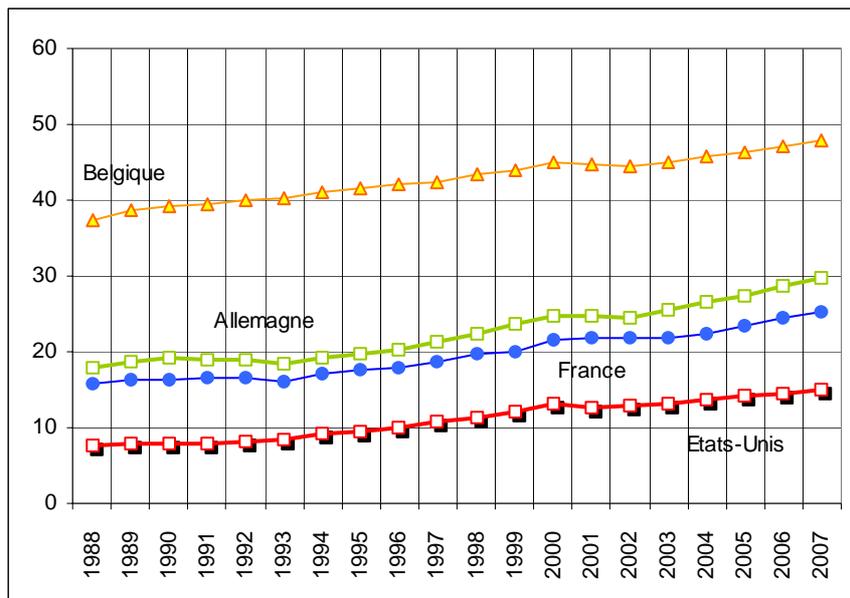
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p	
Australie	10,7	10,5	6,7	4,4	5,2	5,2	10,3	12,0	9,7	7,1	-2,7	7,8	12,5	-0,3	5,6	7,0	12,7	8,6	9,5	9,7	
Autriche	6,4	7,5	5,1	1,9	-1,4	-0,7	7,9	8,3	5,6	9,6	7,6	6,1	11,8	2,5	1,9	5,6	9,1	6,8	9,5	8,6	
Belgique	7,4	7,8	5,1	3,8	2,2	-0,5	8,1	8,0	5,5	9,5	8,1	6,9	11,6	1,9	2,0	4,0	8,4	6,9	8,8	8,2	
Canada	5,1	5,2	3,8	0,3	6,3	7,7	11,5	8,4	8,7	12,7	9,8	10,5	12,9	-2,0	3,4	4,8	10,8	6,7	7,8	7,2	
République tchèque	-	-	-	-	-	-	7,1	8,5	7,2	10,2	8,5	4,6	11,8	2,8	2,1	6,4	9,4	7,1	10,2	9,0	
Danemark	6,4	7,4	4,1	1,5	1,6	0,4	9,0	8,0	6,3	10,3	8,3	6,2	11,1	0,7	1,4	4,4	8,6	6,7	8,4	7,4	
Finlande	7,2	7,2	2,2	-0,3	-4,0	1,9	8,3	8,4	6,8	10,0	5,7	5,0	12,2	2,2	3,5	6,1	10,5	8,0	10,3	9,6	
France	7,6	7,9	5,1	4,0	2,9	0,1	7,7	8,0	6,0	9,6	7,1	6,9	10,5	1,6	2,4	4,7	9,0	6,8	9,1	8,8	
Allemagne	7,8	7,6	4,0	0,6	1,5	1,1	8,4	8,7	6,6	10,0	7,1	6,0	11,9	1,7	3,0	4,8	9,7	6,8	8,8	8,7	
Grèce	6,4	6,7	3,1	0,6	-1,9	2,0	7,5	7,6	6,5	10,2	7,0	6,4	11,5	1,4	3,1	5,2	10,0	7,5	9,5	9,0	
Hongrie	-	-	-	-	-	-	8,1	7,9	5,4	9,1	7,2	5,6	11,6	2,7	1,7	5,2	8,7	6,5	9,0	8,2	
Islande	9,1	8,5	4,7	1,7	2,4	0,3	8,6	8,2	7,2	8,8	6,6	6,7	10,3	1,3	2,2	3,5	8,2	6,3	7,5	6,9	
Irlande	8,4	7,9	4,7	2,3	3,7	1,0	8,4	8,0	6,6	9,4	6,8	7,3	11,1	1,1	2,6	3,8	8,5	6,3	8,0	7,6	
Italie	7,6	7,6	4,3	3,1	0,0	1,3	7,8	8,1	6,7	9,9	6,9	6,5	12,1	1,9	2,6	5,2	9,9	7,4	9,6	9,1	
Japon	9,8	7,8	6,8	7,1	7,9	8,0	12,1	11,5	8,7	10,6	0,0	8,9	14,7	-1,7	5,4	6,8	12,7	8,2	10,0	9,9	
Corée	10,7	8,7	5,6	5,2	5,9	6,9	10,2	11,1	9,9	9,4	0,1	7,3	13,7	-0,2	5,4	8,0	13,1	9,1	11,3	11,1	
Luxembourg	7,6	7,8	5,0	3,2	2,4	-0,6	8,5	7,5	5,0	9,1	8,5	6,4	11,2	1,6	1,2	3,4	7,7	6,0	7,8	7,3	
Mexique	4,7	4,5	3,8	0,5	7,0	8,3	11,7	8,4	8,3	13,4	10,9	10,3	12,7	-2,3	2,8	4,5	10,6	6,5	7,4	6,7	
Pays-Bas	7,9	8,2	5,7	4,0	2,4	-0,9	8,1	7,4	5,2	8,9	7,6	6,5	11,1	1,4	1,6	4,1	7,9	6,2	8,3	7,7	
Nouvelle-Zélande	12,0	11,6	3,8	2,6	5,5	4,7	11,2	10,3	9,2	8,8	1,6	8,0	11,6	-1,2	5,7	6,8	12,3	8,2	8,6	9,1	
Norvège	8,5	7,5	3,4	1,1	3,0	1,1	9,0	7,7	6,3	10,0	8,3	6,9	11,3	1,1	2,3	3,4	8,1	6,6	7,7	7,2	
Pologne	-	-	-	-	-	-	7,6	8,1	5,5	9,0	6,1	4,4	12,2	4,1	2,7	6,0	10,0	7,7	10,3	9,3	
Portugal	8,4	8,8	5,6	4,9	3,8	-1,4	8,4	7,8	5,8	10,0	9,5	7,8	10,7	2,2	2,0	4,0	8,1	6,5	8,2	7,7	
République slovaque	-	-	-	-	-	-	8,1	10,2	6,7	9,3	7,7	4,8	13,1	4,8	2,7	6,3	11,1	6,3	9,2	8,9	
Espagne	7,9	7,2	5,9	3,8	3,6	-0,9	7,8	7,7	5,0	9,8	8,5	5,7	10,6	1,5	1,2	3,3	7,9	6,1	8,3	7,8	
Suède	7,0	7,1	4,0	2,1	1,7	1,6	8,5	8,1	6,9	10,1	6,9	5,4	11,2	1,3	3,1	4,3	9,3	7,5	8,8	8,1	
Suisse	7,8	8,1	6,1	4,6	2,9	0,1	8,6	8,5	6,0	9,4	6,1	6,7	11,5	0,9	2,2	4,7	9,1	6,8	8,8	8,3	
Turquie	6,5	6,9	2,0	1,5	-5,2	0,6	6,7	7,1	6,0	8,8	4,9	5,6	11,4	3,6	3,8	5,8	10,5	8,5	11,3	11,0	
Royaume-Uni	6,9	7,8	4,9	3,8	2,6	1,3	8,9	8,6	6,3	10,0	7,5	7,1	12,0	1,0	2,4	4,4	9,5	7,1	8,9	8,5	
États-Unis	12,5	8,7	6,0	5,9	6,2	4,5	10,4	7,6	8,6	11,1	3,2	6,4	12,2	-0,6	2,1	4,4	10,6	7,9	8,8	8,4	
Total de l'OCDE	8,5	7,7	5,1	3,6	3,7	2,8	9,4	8,6	7,3	10,3	5,5	7,0	12,1	0,4	2,9	5,0	10,1	7,3	9,0	8,6	
<i>Pour mémoire :</i>																					
Chine	11,2	9,7	7,2	5,1	4,1	5,2	10,6	11,7	8,7	8,2	-2,0	6,6	13,4	-1,3	3,8	5,1	11,7	7,9	8,7	8,4	
Pays dynamiques d'Asie ¹	11,8	9,4	6,4	6,0	7,2	7,5	11,4	12,2	10,2	9,2	-1,4	8,4	14,6	-0,5	6,5	8,6	13,4	9,1	11,2	11,2	
Autres pays d'Asie	8,7	8,3	4,8	3,9	4,1	4,1	9,3	9,7	8,4	9,1	2,6	7,8	12,3	0,1	4,6	6,3	11,5	8,4	10,1	9,9	
Pays d'Amérique latine	7,1	5,1	4,5	4,5	6,6	6,6	10,6	9,8	7,4	12,3	7,3	4,9	11,1	-0,1	0,6	4,5	10,8	7,6	8,8	8,1	
Pays d'Afrique et du Moyen-Orient	8,8	9,0	5,8	5,1	4,1	2,3	8,9	10,5	8,3	8,1	1,1	7,9	12,2	0,4	4,7	6,4	11,2	8,3	10,2	10,2	
Pays d'Europe centrale et orientale	6,9	6,9	-0,1	-4,9	-14,0	2,9	6,2		9,0	7,6	9,5	3,1	2,4	14,0	4,8	5,9	8,9	13,0	9,7	12,7	12,0

Note : Les agrégats régionaux sont calculés à l'inclusion du commerce intra-régional. ¹ Les pays dynamiques d'Asie comprennent Hong-Kong, Chine, Indonésie ; Malaisie ; Philippines ; Singapour ; Taïwan et Thaïlande. Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Mais pour les autres pays, le taux de croissance est également élevé, ce qui traduit une croissance du commerce mondial plus rapide que celle du PIB. La France se situe dans la moyenne de l'OCDE, un peu en dessous de l'Allemagne, mais au-dessus d'autres pays européens comme l'Espagne ou les pays du Bénélux.

Graphique 21 : Le taux de pénétration des importations dans quelques pays de l'OCDE depuis 1988

(volume des importations de biens et services en % du volume des dépenses totales finales)



2006 et 2007 : prévisions.

Source : OCDE, graphique Conseil économique et social.

2. Solde extérieur

Certains pays sont le plus souvent déficitaires. C'est le cas des États-Unis, dont le dernier équilibre remonte à 1991, et dont le déficit dépasse maintenant 6 % du PIB ; c'est également celui du Royaume-Uni, dont le déficit actuel est d'environ 2 %. Mais le déficit de certains autres pays est encore plus important : Grèce ou Portugal (plus de 7 %) ; Espagne (6-7 %).

De l'autre côté, l'Allemagne est excédentaire depuis 2001 (actuellement, l'excédent est voisin de 4 %), la Norvège depuis toujours (15 %), comme la Suisse (13-14 %).

La position de la France est variable. À l'excédent constaté entre 1992 et 2003 a succédé un déficit qui reste encore relativement peu important.

Tableau 46 : Balance des opérations courantes en pourcentage du PIB

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	- 4,3	- 5,9	- 5,0	- 3,4	- 3,6	- 3,2	- 4,9	- 5,2	- 3,7	- 2,9	- 4,9	- 5,5	- 3,9	- 2,1	- 4,0	- 5,6	- 6,3	- 5,9	- 5,5	- 5,3
Autriche	- 0,2	0,2	0,7	0,0	- 0,4	- 0,8	- 1,6	- 2,6	- 2,3	- 3,1	- 2,4	- 3,2	- 2,5	- 1,9	0,3	- 0,2	0,1	1,2	1,9	1,8
Belgique ¹	3,2	3,1	3,0	3,5	4,3	5,9	5,9	5,4	5,0	5,5	5,2	5,1	4,0	3,4	4,6	4,3	3,4	1,7	1,4	1,3
Canada	- 3,0	- 3,9	- 3,4	- 3,7	- 3,6	- 3,9	- 2,3	- 0,8	0,5	- 1,3	- 1,2	0,3	2,7	2,3	1,8	1,5	2,2	2,2	3,3	3,3
République tchèque	-	-	-	-	-	1,2	- 1,8	- 2,5	- 6,7	- 6,3	- 2,1	- 2,5	- 4,9	- 5,4	- 5,7	- 6,3	- 6,0	- 2,1	- 1,7	- 0,9
Danemark	- 1,4	- 1,5	0,4	0,9	2,1	2,8	1,5	0,7	1,4	0,4	- 0,9	1,9	1,4	3,1	2,5	3,2	2,3	3,2	2,7	2,5
Finlande	- 2,5	- 5,0	- 5,1	- 5,4	- 4,6	- 1,3	1,1	4,1	4,0	5,5	5,6	6,3	7,5	7,1	7,5	4,3	5,0	2,7	2,3	2,0
France	- 0,5	- 0,5	- 0,8	- 0,4	0,4	0,8	0,5	0,7	1,3	2,6	2,6	2,9	1,3	1,6	0,9	0,4	- 0,4	- 1,9	- 2,6	- 2,3
Allemagne	4,1	4,6	2,9	- 1,3	- 1,1	- 1,0	- 1,4	- 1,2	- 0,6	- 0,4	- 0,8	- 1,3	- 1,8	0,0	2,0	1,9	3,7	4,2	4,0	4,6
Grèce ²	- 2,4	- 5,0	- 5,6	- 2,8	- 3,6	- 2,2	- 1,4	- 3,9	- 5,2	- 4,4	- 3,1	- 6,2	- 8,7	- 8,1	- 7,5	- 7,3	- 6,4	- 8,0	- 7,8	- 7,6
Hongrie	-	-	-	-	-	- 7,9	- 8,3	- 3,4	- 3,9	- 4,4	- 7,1	- 7,8	- 8,5	- 6,1	- 7,0	- 8,7	- 8,6	- 7,3	- 7,7	- 7,3
Islande	- 3,5	- 1,9	- 2,1	- 4,0	- 2,4	0,7	1,9	0,7	- 1,8	- 1,7	- 6,8	- 6,8	- 10,2	- 4,4	1,6	- 5,0	- 9,3	- 16,5	- 15,4	- 10,4
Irlande	0,0	- 1,5	- 0,8	0,7	1,0	3,6	2,7	2,6	2,7	2,4	0,8	0,3	- 0,4	- 0,6	- 1,0	0,0	- 0,8	- 1,9	- 1,0	- 0,5
Italie	- 0,8	- 1,2	- 1,5	- 2,0	- 2,4	0,8	1,2	2,2	3,1	2,8	1,9	0,7	- 0,5	- 0,1	- 0,8	- 1,3	- 0,9	- 1,6	- 2,1	- 2,2
Japon	2,7	2,2	1,5	2,1	2,8	3,0	2,8	2,2	1,4	2,3	3,1	2,7	2,6	2,2	2,9	3,2	3,7	3,6	4,3	5,5
Corée	7,7	2,3	- 0,8	- 2,7	- 1,2	0,2	- 0,9	- 1,7	- 4,2	- 1,3	11,8	5,5	2,4	1,7	1,0	1,9	4,1	2,1	0,7	0,2
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	12,1	11,2	10,4	9,2	8,4	13,2	8,8	11,0	6,4	10,5	9,3	10,4	9,7
Mexique	- 1,3	- 2,7	- 2,9	- 4,7	- 6,7	- 5,8	- 7,1	- 0,5	- 0,8	- 1,9	- 3,8	- 2,9	- 3,2	- 2,8	- 2,1	- 1,3	- 1,1	- 0,8	- 0,7	- 1,1
Pays-Bas	2,8	3,8	2,6	2,3	2,0	3,9	4,8	6,0	5,0	6,4	3,2	3,8	1,9	2,4	2,5	5,5	8,9	6,4	9,5	10,1
Nouvelle-Zélande	- 0,9	- 3,8	- 3,2	- 2,8	- 4,2	- 3,9	- 3,9	- 5,0	- 5,8	- 6,4	- 3,9	- 6,2	- 5,2	- 2,8	- 4,0	- 4,3	- 6,6	- 8,8	- 9,4	- 8,6
Norvège	- 3,9	0,2	3,3	4,3	2,3	1,8	3,0	3,5	6,9	6,3	0,0	5,3	15,0	15,4	12,8	13,0	13,6	16,8	22,0	23,1
Pologne	-	-	-	-	-	-	0,9	0,6	- 2,1	- 3,7	- 4,0	- 7,4	- 5,8	- 2,8	- 2,5	- 2,1	- 4,2	- 1,5	- 1,6	- 1,7
Portugal ²	- 1,9	0,3	- 0,2	- 0,8	- 0,2	0,4	- 2,3	- 0,1	- 3,6	- 5,4	- 6,6	- 8,0	- 10,1	- 9,0	- 6,4	- 5,2	- 7,4	- 9,3	- 9,6	- 9,7
République slovaque	-	-	-	-	-	- 4,6	4,9	2,7	- 9,4	- 8,5	- 8,9	- 4,8	- 3,6	- 8,4	- 8,0	- 0,9	- 3,5	- 9,2	- 9,0	- 7,0
Espagne	- 1,0	- 2,7	- 3,5	- 3,6	- 3,5	- 1,1	- 1,2	- 0,3	- 0,4	- 0,1	- 1,2	- 2,9	- 4,0	- 3,9	- 3,3	- 3,6	- 5,3	- 7,4	- 8,9	- 9,8
Suède	0,2	- 0,9	- 2,0	- 1,2	- 2,8	- 1,3	1,1	3,3	3,6	4,1	3,9	4,2	3,9	3,8	4,1	7,4	6,8	6,1	6,7	6,7
Suisse	4,7	3,7	3,6	4,3	5,9	7,8	6,4	6,6	7,1	9,4	9,4	11,1	12,5	8,0	8,4	13,4	14,0	12,5	13,3	14,2
Turquie	2,1	0,8	- 1,7	0,1	- 0,6	- 3,6	2,7	- 1,6	- 1,3	- 1,4	1,2	- 1,0	- 4,9	2,4	- 0,8	- 3,4	- 5,2	- 6,3	- 6,6	- 7,0
Royaume-Uni	- 4,2	- 5,1	- 4,0	- 1,8	- 2,1	- 1,9	- 1,0	- 1,3	- 1,0	- 0,2	- 0,5	- 2,7	- 2,6	- 2,2	- 1,6	- 1,4	- 2,0	- 2,6	- 2,4	- 2,9
États-Unis	- 2,4	- 1,8	- 1,4	0,0	- 0,8	- 1,3	- 1,7	- 1,5	- 1,6	- 1,7	- 2,4	- 3,2	- 4,2	- 3,8	- 4,5	- 4,7	- 5,7	- 6,4	- 7,2	- 7,6
Zone euro	1,0	0,8	0,2	- 1,2	- 1,0	0,3	0,2	0,6	1,0	1,4	0,8	0,3	- 0,7	0,0	0,6	0,4	0,8	- 0,2	- 0,4	- 0,3
Total de l'OCDE	- 0,3	- 0,5	- 0,6	- 0,3	- 0,4	0,0	- 0,1	0,1	0,0	0,1	- 0,1	- 0,7	- 1,3	- 1,1	- 1,2	- 1,1	- 1,2	- 1,8	- 2,1	- 2,1

¹ Inclut le Luxembourg jusqu'en 1994. ² Ruptures entre 1998 et 1999 pour la Grèce et 1995 et 1996 pour le Portugal dues au passage à la méthodologie du *Cinquième manuel de la balance des paiements* du Fonds monétaire international (les transferts de capitaux provenant de l'Union européenne sont exclus du comptecourant).

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79

Tableau 47 : Épargne nationale brute

(en pourcentage du PIB)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	22,9	24,1	22,8	18,6	16,2	18,0	19,6	18,5	18,7	19,8	19,9	19,2	20,1	19,5	20,3	20,0	20,4	19,8	-
Autriche	21,9	23,4	23,7	23,9	23,5	22,3	21,6	21,2	20,8	20,6	21,3	22,2	22,2	22,4	22,2	23,4	23,2	24,2	24,5
Belgique	19,5	22,1	23,3	23,6	22,7	23,2	24,3	25,5	25,4	24,5	25,9	25,6	26,3	26,0	24,6	24,2	23,6	23,5	23,7
Canada	20,0	20,8	20,1	17,6	14,9	13,6	14,2	16,5	18,6	19,1	19,9	19,4	21,0	23,9	22,5	21,7	22,1	23,1	-
République tchèque	-	-	-	-	-	28,2	28,2	27,9	28,7	26,2	24,3	26,5	24,5	23,9	23,5	21,7	21,0	22,6	-
Danemark	18,3	18,8	19,2	20,3	19,5	20,0	19,1	19,3	20,4	20,5	21,4	20,7	21,7	22,6	23,5	22,9	22,9	22,5	23,8
Finlande	23,5	25,9	25,9	24,6	17,0	14,3	15,3	18,7	22,0	21,0	24,3	25,6	25,5	27,7	27,3	26,6	23,1	24,3	23,9
France	19,2	20,7	21,6	21,6	20,9	20,3	18,6	18,8	19,1	18,8	20,0	21,1	21,7	21,6	21,3	19,8	19,2	19,1	-
Allemagne	23,8	24,9	26,1	26,1	22,6	22,3	21,2	20,9	21,0	20,5	20,7	20,9	20,3	20,2	19,5	19,4	19,3	20,9	21,1
Grèce	17,5	19,5	17,5	17,6	18,9	18,4	17,0	17,8	16,6	16,1	16,6	16,5	15,6	14,6	14,2	13,9	15,2	15,7	14,6
Islande	17,4	17,4	17,5	16,9	16,1	15,7	17,6	18,0	17,1	17,2	17,9	17,2	14,9	12,7	16,9	19,0	14,8	14,1	12,1
Irlande	14,4	14,5	14,8	17,8	17,4	15,4	17,5	17,8	20,4	22,0	23,9	25,6	24,6	25,0	23,0	21,9	23,4	23,7	-
Italie	21,8	21,8	21,1	20,8	20,0	19,1	19,7	19,9	22,0	22,2	22,2	21,6	21,1	20,6	20,9	20,8	19,8	20,3	19,8
Japon	32,3	33,5	33,6	33,8	34,5	33,7	32,3	30,4	29,5	29,8	30,2	29,3	28,1	27,9	26,6	25,7	26,4	-	-
Corée	38,4	40,6	37,7	37,7	37,7	36,9	36,8	36,3	36,2	35,3	35,4	37,2	35,0	33,6	31,6	31,2	32,6	34,8	32,8
Mexique	24,5	21,3	20,3	20,3	18,7	16,6	15,1	14,8	19,3	22,4	24,0	20,5	20,6	20,6	18,0	18,6	19,2	21,0	-
Pays-Bas	25,1	26,9	28,8	27,4	26,7	25,5	25,7	27,6	29,1	28,3	29,8	26,5	28,2	28,7	26,7	25,8	24,9	25,7	26,8
Nouvelle-Zélande	18,7	19,1	18,3	16,9	13,8	14,6	17,2	18,0	18,0	16,9	16,5	16,1	15,9	17,1	19,1	18,6	18,8	16,9	-
Norvège	25,6	25,0	26,0	25,7	24,7	23,7	23,8	24,8	26,4	28,4	30,1	27,3	29,1	36,5	35,0	32,0	31,4	33,5	37,1
Portugal	26,7	26,4	26,7	25,3	22,5	21,4	18,9	18,2	20,2	19,4	19,3	19,9	18,9	16,9	16,8	17,0	16,3	15,1	12,8
Espagne	22,7	23,6	23,1	23,0	22,5	20,7	20,7	20,1	22,5	22,2	22,7	22,5	22,6	22,3	22,1	22,9	23,4	22,4	22,3
Suède	21,5	22,2	22,9	21,4	18,4	15,5	13,9	17,5	20,5	20,1	20,4	21,1	21,5	22,4	22,1	21,9	23,0	22,8	22,9
Suisse	31,1	33,2	34,0	33,7	31,6	29,1	30,0	29,6	29,9	29,4	31,3	32,3	33,1	35,0	31,8	29,0	32,9	-	-
Turquie	24,3	28,9	26,4	21,5	17,7	18,5	18,7	18,9	20,1	22,6	21,6	20,6	13,7	15,2	12,6	18,7	18,9	20,3	-
Royaume-Uni	17,3	17,2	17,1	16,2	15,3	14,0	13,9	15,5	15,7	15,8	16,8	17,7	15,2	15,0	15,1	15,2	14,8	14,8	14,2
États-Unis	15,7	16,9	16,3	15,3	15,3	14,2	13,8	14,6	15,5	16,1	17,3	18,0	17,8	17,7	16,1	13,9	13,1	13,0	-

Source : OCDE

La situation excédentaire ou déficitaire d'un pays correspond à l'existence d'un écart - positif ou négatif - entre son épargne et son investissement intérieurs.

Certains pays réalisent un taux d'épargne record. C'est le cas bien connu de la Corée (33-35 % du PIB) mais c'est aussi celui de la Norvège (plus de 30 %).

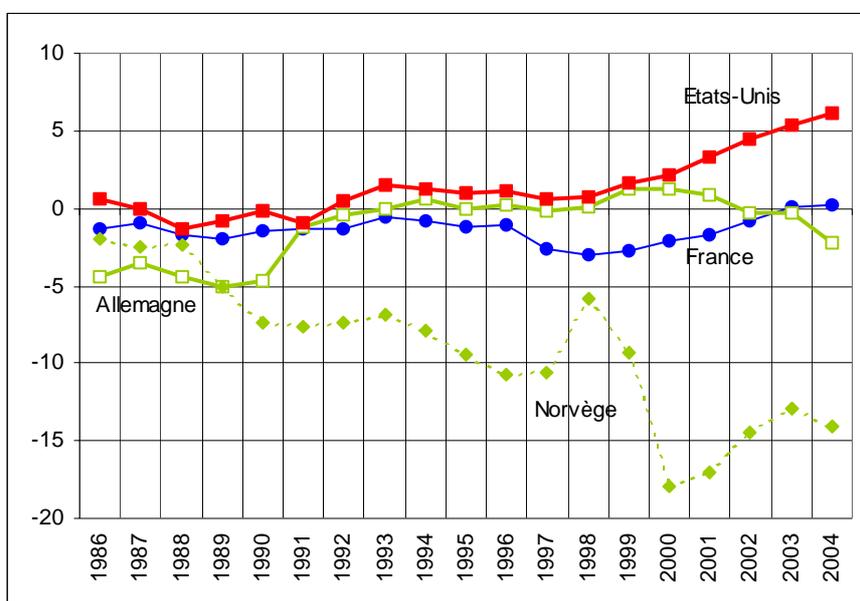
La France (taux légèrement supérieur à 19 %) se situe dans une position voisine de nombreux autres pays, tels que l'Allemagne (19-20 %), un peu en-dessous du Danemark, de la Finlande ou de la Suède.

Mais des pays se distinguent par un taux d'épargne faible. C'est le cas notamment du Royaume-Uni (moins de 15 %) et surtout des États-Unis (dont le taux a chuté à 13 %).

Ces différences se retrouvent, dans la mesure où les taux d'investissement sont pratiquement équivalents, dans le taux de déficit extérieur (en % du PIB), calculés par différence entre taux d'investissement et taux d'épargne¹¹⁶.

Graphique 22 : Investissement moins épargne dans quelques pays de l'OCDE de 1986 à 2004

(FBCF - Épargne nationale brute, en % du PIB)



Source : OCDE, graphique Conseil économique et social.

¹¹⁶On a, en effet, les égalités comptables : ressources en biens et services = PIB + Importations = Emplois en biens et services - Consommation + Investissement + Exportations, ainsi que : PIB = Revenu = Consommation + Epargne. Donc, Déficit extérieur (Importations - Exportations) = Investissement - Epargne.

Tableau 48 : Investissement (FBCF) moins Épargne (nationale brute) dans l'OCDE (1986-2004)

(en % du PIB)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Australie	3,0	1,6	1,6	1,8	3,1	4,0	3,4	2,4	4,9	4,2	3,9	4,8	5,1	5,6	2,8	3,3	6,4	7,1	-
Autriche	-0,6	-0,5	-1,3	-1,4	-1,5	-0,1	0,6	0,9	1,9	1,6	1,8	1,0	0,1	-0,1	0,4	0,0	-2,5	-1,3	-2,7
Belgique	-1,9	-2,4	-3,2	-2,8	-2,1	-2,4	-3,0	-4,4	-6,2	-5,9	-5,0	-5,7	-5,1	-5,6	-5,2	-3,9	-4,3	-4,0	-3,6
Canada	-0,7	-0,8	-0,8	0,5	2,2	4,2	4,8	3,4	1,6	-1,4	-1,4	-0,3	-0,2	-1,5	-4,5	-2,6	-2,1	-1,8	-2,0
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-4,5	-4,5	-2,6	-0,1	3,4	4,5	2,3	2,9	3,8	4,9	7,3	8,4	7,0
Danemark	0,7	0,2	-1,1	-1,6	-3,3	-3,3	-4,1	-3,8	-3,5	-3,3	-2,9	-2,6	-0,8	-2,3	-2,4	-3,7	-2,8	-3,2	-2,1
Finlande	1,2	1,3	0,6	2,5	2,6	6,7	6,3	2,4	-2,3	-4,4	-2,9	-4,9	-5,6	-5,6	-8,0	-7,1	-7,4	-4,6	-5,6
France	-1,4	-1,0	-1,7	-2,0	-1,5	-1,3	-1,3	-0,6	-0,9	-1,2	-1,0	-2,6	-3,1	-2,8	-2,1	-1,8	-0,8	0,1	0,3
Allemagne	-4,4	-3,6	-4,5	-5,1	-4,7	-1,2	-0,4	-0,1	0,6	0,0	0,2	-0,2	0,0	1,2	1,3	0,9	-0,2	-0,2	-2,2
Grèce	-2,8	0,0	-2,7	0,0	0,8	-0,6	-0,7	0,3	-1,5	0,2	1,9	2,0	3,5	6,0	7,9	7,4	8,6	9,7	9,6
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Islande	-0,3	3,1	3,1	1,1	1,9	3,3	2,2	-1,8	-2,7	-2,3	0,4	0,5	5,9	6,6	9,9	4,3	-1,3	5,4	8,6
Irlande	7,6	5,3	5,2	5,8	3,7	2,2	3,6	0,0	0,7	-0,8	-0,8	-1,4	-1,8	0,1	-0,7	-0,2	0,4	-0,8	-0,4
Italie	-2,8	-2,0	-1,4	-0,4	0,4	1,4	2,3	-0,8	-1,6	-2,8	-2,9	-2,6	-1,7	-0,9	0,3	0,5	1,5	2,2	1,7
Japon	-6,0	-5,3	-5,0	-4,2	-3,6	-4,6	-4,8	-4,3	-3,1	-2,5	-2,1	-2,7	-2,6	-1,7	-1,6	-0,7	-1,2	-2,0	-
Corée	-8,3	-10,4	-11,9	-6,5	-1,8	-0,2	-1,3	-0,6	1,2	2,6	4,0	1,3	-6,8	-4,9	-2,5	-1,7	-1,4	-2,6	-5,5
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	-3,5	-9,2	-5,3	-4,1	-2,8	-0,1	3,3	4,0	5,0	-4,3	-5,8	-5,2	-0,8	-0,1	0,8	2,3	1,4	0,5	-
Pays-Bas	-4,2	-3,9	-5,2	-7,0	-5,9	-5,7	-4,6	-5,7	-7,7	-9,0	-7,5	-8,5	-5,2	-6,1	-7,1	-5,3	-5,4	-5,2	-5,8
Nouvelle-Zélande	-0,5	1,0	0,1	1,8	2,7	2,8	2,1	1,1	2,1	3,5	4,9	4,8	4,3	5,8	3,7	2,8	3,7	5,8	-
Norvège	-2,0	-2,5	-2,3	-5,1	-7,4	-7,6	-7,3	-6,8	-7,8	-9,5	-10,7	-10,7	-5,9	-9,3	-17,9	-17,1	-14,4	-13,0	-14,1
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-8,3	-7,6	-5,9	-6,8	-4,5	-1,7	0,1	1,9	3,2	1,5	3,0	5,5	6,7	8,3	10,1	10,0	8,3	6,8	8,7
République slovaque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-3,5	-1,8	-1,0	1,0	1,7	2,0	2,6	0,7	1,2	-0,1	0,2	0,0	1,6	2,8	3,5	4,0	3,3	3,5	5,0
Suède	-3,7	-3,3	-3,3	-2,3	-1,0	0,5	1,5	0,9	-2,3	-4,5	-3,6	-4,3	-4,4	-4,2	-4,9	-4,9	-5,5	-6,6	-7,7
Suisse	-10,0	-9,2	-10,3	-10,9	-10,6	-8,8	-8,1	-9,6	-8,1	-7,5	-7,5	-9,4	-9,6	-10,4	-12,2	-9,9	-7,1	-11,3	-
Turquie	-9,0	-4,2	-5,2	-9,4	-5,7	-0,9	3,0	5,7	3,0	3,0	3,2	2,3	1,6	-0,1	8,7	1,3	2,6	-2,9	0,2
Royaume-Uni	-3,0	-2,4	-0,9	-0,2	0,2	-0,1	1,1	0,8	-0,7	-0,9	-0,6	-1,1	-0,5	1,8	2,0	1,9	2,0	1,9	2,3
États-Unis	0,6	0,0	-1,3	-0,8	-0,2	-0,9	0,5	1,5	1,3	1,0	1,1	0,6	0,8	1,7	2,2	3,3	4,5	5,3	6,2

Source : OCDE.

Ce tableau permet de distinguer trois groupes de pays :

- certains pays investissent plus qu'ils n'épargnent et financent donc en partie leur croissance avec l'épargne du reste du monde. C'est notamment le cas des États-Unis (pour 5 à 6 % de son PIB) ou du Royaume-Uni (pour environ 2 %), mais également du Portugal, de la Grèce, de la République tchèque ;
- d'autres, au contraire, investissent moins qu'ils n'épargnent et financent ainsi la croissance d'autres pays. C'est le cas notamment, sans compter des pays hors OCDE notamment la Chine, du Japon, du Canada, des Pays-Bas et surtout de la Norvège (pour plus de 10 % du PIB) ;
- enfin, pour un troisième groupe, le solde est fluctuant, tantôt positif, tantôt négatif.

D - BUDGETS PUBLICS ET SOCIAUX

La part des dépenses publiques est variable selon les pays et traduit des choix de société concernant notamment le mode d'organisation et de financement de la protection sociale ainsi que l'importance des transferts pour remédier aux inégalités de revenus¹¹⁷.

La moyenne de l'OCDE est légèrement supérieure à 40 %. La France se situe dans le groupe des pays où cette part (53 %) est élevée et dépasse 50 % du PIB : elle se situe derrière la Suède (56 %) et légèrement devant le Danemark et la Finlande.

Il n'y a pas de corrélation, ni dans un sens ni dans un autre, entre cette part des dépenses publiques et le niveau ou le taux de croissance du PIB¹¹⁸. En revanche, on peut constater une assez nette corrélation entre l'importance des dépenses (ou recettes) publiques et la réduction des inégalités de revenu¹¹⁹.

¹¹⁷Cf. le rapport et l'avis présentés par Philippe le Clézio, *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 22 du 23 novembre 2005.

¹¹⁸On constate néanmoins, au cours du XX^e siècle, une forte tendance - en longue période - à l'accroissement du taux de prélèvements ou de dépenses, suivie d'une nette inflexion à la fin des années 1980.

¹¹⁹Cf. l'audition de Jean Gadrey.

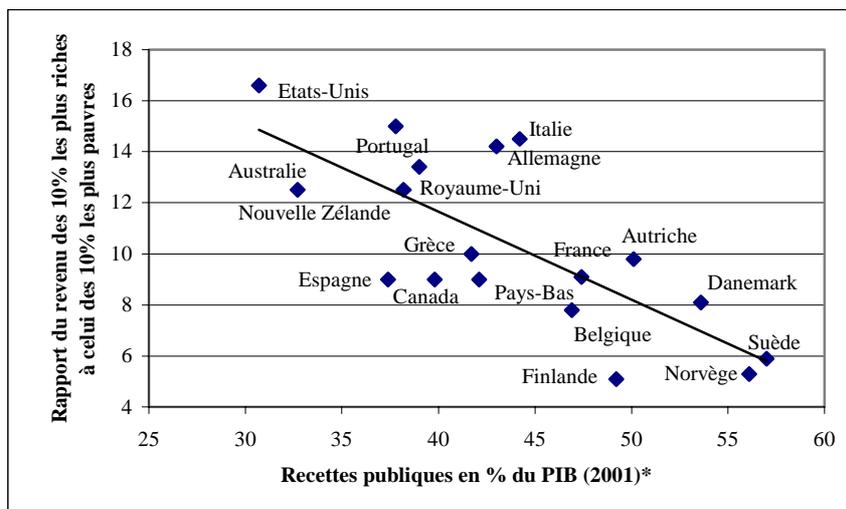
Tableau 49 : Dépenses totales des administrations publiques

(en pourcentage du PIB nominal)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	35,4	34,6	35,2	37,3	39,0	39,0	38,4	38,2	37,0	36,0	36,0	35,0	34,8	37,0	35,9	35,8	35,1	34,9	34,8	35,3
Autriche	53,2	51,7	51,5	52,4	53,0	56,0	55,6	56,0	55,5	53,0	53,4	53,2	51,4	50,8	50,7	51,0	50,1	49,6	48,6	47,7
Belgique	53,7	52,2	52,2	53,4	53,6	54,7	52,4	51,9	52,4	51,0	50,2	50,0	49,1	49,1	49,8	51,1	49,6	50,1	50,1	49,9
Canada	45,4	45,8	48,8	52,3	53,3	52,2	49,7	48,5	46,6	44,3	44,8	42,7	41,1	42,0	41,3	40,9	39,9	39,3	38,9	39,1
République tchèque ¹	-	-	-	-	-	-	-	53,9	42,6	42,4	43,7	42,8	42,0	44,8	47,1	47,5	44,3	43,9	43,9	43,7
Danemark	55,7	56,1	55,9	56,5	57,5	60,6	60,4	59,5	59,1	57,1	56,8	55,8	53,9	54,5	54,9	54,8	54,8	53,0	51,7	50,8
Finlande	46,6	44,8	48,3	57,1	62,3	63,6	62,3	59,0	59,3	56,0	52,4	51,8	48,8	48,8	49,8	50,9	51,2	50,8	50,5	50,5
France	49,9	48,8	49,3	50,5	51,7	54,3	54,2	54,4	54,5	53,7	52,6	52,6	51,6	51,5	52,6	53,6	53,7	54,4	54,5	53,9
Allemagne	45,3	45,8	45,5	47,1	48,3	49,3	49,6	49,3	49,3	48,3	48,1	48,3	47,1	47,5	48,3	48,3	47,8	47,8	47,1	47,1
Grèce	44,0	45,4	50,2	46,7	49,4	52,0	49,9	51,0	49,2	50,1	49,5	49,5	52,2	50,3	49,3	49,4	49,2	46,7	46,0	45,8
Hongrie	-	-	-	56,2	60,2	59,9	63,4	56,4	53,0	50,8	52,5	49,5	47,4	48,1	52,0	49,8	49,4	50,5	49,3	49,2
Islande	41,0	43,3	41,5	42,8	43,8	43,6	43,4	42,8	42,3	40,7	41,3	42,2	42,1	42,9	44,8	46,7	45,5	44,5	43,7	44,0
Irlande	48,7	42,9	43,1	44,7	45,1	44,9	44,2	41,4	39,3	36,8	34,4	34,1	31,6	33,2	33,4	33,4	33,7	34,6	34,8	35,1
Italie	51,0	52,1	53,5	54,6	55,7	56,7	53,5	52,5	52,5	50,2	49,3	48,2	46,1	48,0	47,4	48,2	47,8	48,2	47,8	48,1
Japon ²	31,9	31,1	31,8	31,6	32,6	34,3	35,6	36,5	36,9	36,0	37,3	38,8	39,2	38,7	39,0	38,5	37,3	36,9	36,7	36,5
Corée	18,1	19,2	20,0	20,9	22,0	21,6	21,0	20,8	21,7	22,4	24,7	23,9	23,9	25,0	24,8	30,9	28,1	28,1	28,2	28,2
Luxembourg	-	-	37,7	38,4	40,0	39,8	38,9	39,8	41,2	40,7	41,2	39,3	37,7	38,2	41,4	42,1	43,2	43,3	41,7	41,2
Pays-Bas ³	55,2	53,0	53,1	53,0	53,9	54,1	51,7	49,7	47,8	46,5	45,6	45,4	43,7	45,4	46,2	47,1	46,6	45,7	46,5	45,6
Nouvelle-Zélande	55,1	55,3	49,6	50,5	49,2	46,1	44,8	43,5	43,2	41,6	42,6	41,6	40,4	39,1	39,7	39,0	39,2	40,6	42,0	42,1
Norvège	52,6	52,2	54,0	54,9	56,2	55,1	54,1	51,5	49,0	47,2	49,6	48,1	42,7	44,3	47,5	48,5	45,9	42,9	41,8	41,8
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	47,7	51,0	46,4	44,3	42,7	41,0	43,7	44,2	44,6	42,5	42,8	43,3	43,5
Portugal	36,6	36,8	40,0	42,8	43,9	45,4	43,7	42,8	43,7	42,6	41,9	43,2	43,1	44,4	44,3	45,9	46,4	47,8	47,2	47,4
République slovaque	-	-	-	-	-	-	51,0	46,4	52,4	49,6	45,2	47,4	50,9	43,8	43,8	39,8	39,8	37,7	36,5	35,7
Espagne	40,1	41,4	42,6	44,0	45,1	48,6	46,4	44,2	43,0	41,0	40,8	39,3	39,0	38,5	38,7	38,3	38,8	38,2	38,2	38,3
Suède	59,5	61,5	61,3	62,7	71,1	72,4	70,3	67,1	64,8	62,5	60,3	59,8	56,8	56,5	57,9	58,2	56,7	56,4	56,7	55,5
Suisse	-	-	30,0	31,7	33,8	34,7	34,7	34,5	35,2	35,6	36,1	34,6	33,9	34,8	35,7	36,7	36,6	36,4	36,1	35,9
Royaume-Uni	41,1	40,5	42,2	44,0	46,1	46,1	45,3	45,0	43,1	41,5	40,2	39,7	37,5	40,9	41,7	43,3	44,0	45,1	45,6	45,9
Etats-Unis ⁴	36,2	36,1	37,1	37,8	38,5	38,0	37,0	37,0	36,5	35,4	34,7	34,3	34,2	35,3	36,3	36,7	36,4	36,6	36,6	36,7
Zone euro	47,7	47,2	48,1	49,1	50,3	51,9	50,7	50,7	50,6	49,2	48,5	48,2	46,3	47,4	47,7	48,2	47,7	47,7	47,3	46,8
Total de l'OCDE	39,6	39,3	40,2	41,3	42,4	42,9	42,1	42,1	41,8	40,6	40,3	40,0	39,2	40,2	40,8	41,3	40,7	40,7	40,6	40,5

Note : Les données concernent le secteur des administrations publiques qui est la consolidation des comptes du gouvernement central, des collectivités territoriales et de la sécurité sociale. Les dépenses totales sont définies comme les dépenses courantes augmentées des dépenses en capital. Les recettes ponctuelles provenant de la vente de licences de téléphonie mobile sont comptabilisées comme des dépenses en capital négatives pour les pays énumérés dans la note du tableau *Solde financier des administrations publiques*. ¹ En 1995, les données reflètent l'importante campagne de privatisations qui a transféré la propriété de certaines entreprises publiques à la population par l'attribution de coupons de privatisation pour un montant de 9,8 points de pourcentage de PIB. En 2003, l'activation de garanties d'État, essentiellement en faveur du secteur bancaire, explique 6,4 points de pourcentage du déficit. ² En 1995, les dépenses n'incluent pas la dette contractée au profit du Fonds de la dette héritée. ³ Les dépenses de 1998 augmenteraient de 5,3 points de pourcentage du PIB si l'on prenait en compte la dette des Chemins de fer et de l'Office national des forêts, reprise par le gouvernement central. En 2000, les dépenses incluent des transferts en capitaux à la compagnie qui assure les dépôts bancaires. ⁴ En 1995, les dépenses augmenteraient de 4,9 points de pourcentage du PIB si l'on prenait en compte le transfert en capital effectué cette année-là au profit de sociétés de logements sociaux. ⁵ Ces chiffres incluent les dépenses des entreprises publiques nettes des excédents d'exploitation. p : prévisions. Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 79

Graphique 23 : Corrélation entre l'importance des recettes publiques et les inégalités de revenu



* 18 pays hors Japon. $R^2 = -0,5625$. Un R^2 proche de +1 indique une corrélation forte entre les deux variables qui évoluent dans le même sens et dans la même proportion ; un R^2 proche de -1 indique une corrélation également forte entre ces variables qui évoluent alors dans des directions opposées mais dans la même proportion. Un taux proche de 0 indique qu'il n'y a pas de corrélation.

Source : OCDE et PNUD, graphique Jean Gadrey, audition devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture du Conseil économique et social le 3 février 2005.

Tableau 50 : Solde financier des administrations publiques

(excédent (+) ou déficit (-) en pourcentage du PIB nominal)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	- 0,9	- 0,6	- 1,7	- 4,1	- 6,2	- 5,7	- 4,7	- 3,7	- 2,1	- 0,4	0,7	2,0	0,9	- 1,0	0,3	0,8	1,3	1,5	0,9	0,5
Autriche	- 3,4	- 3,1	- 2,5	- 2,9	- 2,0	- 4,4	- 4,8	- 5,7	- 4,0	- 1,8	- 2,4	- 2,3	- 1,6	- 0,1	- 0,7	- 1,7	- 1,2	- 1,6	- 1,9	- 1,5
Belgique	- 7,1	- 7,5	- 6,7	- 7,3	- 8,0	- 7,3	- 5,0	- 4,4	- 3,8	- 2,1	- 0,8	- 0,5	0,0	0,6	- 0,1	0,0	- 0,1	- 0,1	- 0,4	- 1,0
Canada	- 4,3	- 4,6	- 5,8	- 8,4	- 9,1	- 8,7	- 6,7	- 5,3	- 2,8	0,2	0,1	1,6	2,9	0,7	- 0,1	0,0	0,7	1,7	2,2	1,8
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	- 13,4	- 3,1	- 2,4	- 5,0	- 3,6	- 3,7	- 5,9	- 6,9	- 6,7	- 2,9	- 2,6	- 3,3	- 3,5
Danemark	1,7	0,3	- 1,3	- 2,9	- 2,6	- 3,8	- 3,3	- 2,9	- 1,9	- 0,5	0,0	1,4	2,3	1,2	0,2	- 0,1	1,7	4,0	3,3	3,8
Finlande	5,2	6,8	5,4	- 1,0	- 5,5	- 7,2	- 5,7	- 3,8	- 2,9	- 1,2	1,6	2,2	7,1	5,2	4,2	2,3	1,9	2,4	2,2	1,9
France	- 2,3	- 1,6	- 1,8	- 2,3	- 3,9	- 5,8	- 5,4	- 5,5	- 4,1	- 3,0	- 2,6	- 1,7	- 1,5	- 1,6	- 3,2	- 4,2	- 3,7	- 2,9	- 2,9	- 2,6
Allemagne	- 2,0	0,1	- 2,0	- 2,8	- 2,5	- 3,0	- 2,3	- 3,2	- 3,3	- 2,6	- 2,2	- 1,5	1,3	- 2,8	- 3,7	- 4,0	- 3,7	- 3,3	- 3,1	- 2,2
Grèce	- 11,6	- 13,6	- 15,7	- 11,0	- 12,2	- 13,4	- 9,3	- 10,2	- 7,4	- 6,6	- 4,3	- 3,5	- 4,2	- 4,9	- 5,0	- 5,9	- 6,9	- 4,4	- 3,0	- 3,3
Hongrie	-	-	-	- 3,1	- 7,5	- 6,9	- 11,6	- 8,0	- 6,2	- 7,6	- 8,7	- 5,5	- 3,0	- 3,5	- 8,4	- 6,4	- 5,4	- 6,1	- 5,8	- 5,8
Islande	- 2,0	- 4,4	- 3,3	- 2,9	- 2,8	- 4,5	- 4,7	- 3,0	- 1,6	0,0	0,5	2,3	2,4	0,2	- 0,8	- 2,0	0,3	3,2	2,0	- 0,1
Irlande	- 4,7	- 2,7	- 2,8	- 2,8	- 2,9	- 2,7	- 2,0	- 2,1	- 0,1	1,5	2,3	2,4	4,4	0,8	- 0,4	0,2	1,6	1,0	0,3	- 0,5
Italie	- 11,1	- 11,4	- 11,5	- 11,4	- 10,4	- 10,0	- 9,1	- 7,4	- 7,0	- 2,7	- 3,1	- 1,8	- 0,9	- 3,1	- 3,0	- 3,5	- 3,5	- 4,3	- 4,2	- 4,6
Japon	1,1	1,8	2,1	1,8	0,8	- 2,4	- 4,2	- 5,1	- 5,1	- 4,1	- 5,9	- 7,5	- 7,7	- 6,4	- 8,2	- 8,0	- 6,3	- 5,2	- 5,2	- 4,7
Corée	3,2	3,1	3,1	1,7	1,4	2,2	2,9	3,8	3,4	3,3	1,6	2,7	5,4	4,6	5,4	0,4	2,5	2,7	2,7	2,8
Luxembourg	-	-	4,3	0,7	- 0,2	1,5	2,5	2,3	1,1	3,5	3,2	3,3	5,9	5,9	2,0	0,2	- 1,1	- 1,9	- 1,7	- 1,2
Pays-Bas	- 4,4	- 5,1	- 5,2	- 2,6	- 3,9	- 2,6	- 3,3	- 3,9	- 1,5	- 0,8	- 0,6	0,7	2,3	- 0,3	- 2,0	- 3,2	- 2,1	- 0,3	- 0,5	- 0,1
Nouvelle-Zélande	- 3,6	- 4,7	- 3,5	- 3,1	- 0,4	3,3	3,1	3,0	1,7	0,1	- 0,3	1,8	2,5	4,5	4,9	6,3	5,9	5,8	4,6	4,0
Norvège	2,6	1,8	2,2	0,1	- 1,9	- 1,4	0,3	3,4	6,5	7,8	3,5	6,2	15,6	13,6	9,3	7,5	11,7	15,8	18,5	18,5
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	- 4,4	- 4,9	- 4,6	- 4,3	- 1,8	- 1,5	- 3,7	- 3,2	- 4,7	- 3,9	- 2,5	- 2,8	- 2,6
Portugal	- 3,6	- 2,9	- 6,3	- 7,2	- 4,5	- 7,7	- 7,3	- 5,2	- 4,5	- 3,4	- 3,0	- 2,7	- 3,0	- 4,3	- 2,9	- 3,0	- 3,2	- 6,0	- 5,0	- 4,5
République slovaque	-	-	-	-	-	-	- 6,1	- 0,9	- 7,4	- 6,2	- 3,8	- 7,1	- 12,3	- 6,6	- 7,8	- 3,8	- 3,1	- 2,9	- 2,3	- 1,8
Espagne	- 3,1	- 2,6	- 3,9	- 4,6	- 3,7	- 6,9	- 6,5	- 6,3	- 4,7	- 2,9	- 3,0	- 0,9	- 0,5	- 0,3	0,0	- 0,2	1,1	1,1	0,9	0,9
Suède	3,3	3,3	3,4	- 0,1	- 8,9	- 11,3	- 9,2	- 6,9	- 2,8	- 1,0	1,9	2,3	5,0	2,6	- 0,5	- 0,2	1,6	2,7	1,7	2,2
Suisse	-	-	0,6	- 1,1	- 2,4	- 2,7	- 1,9	- 1,2	- 1,4	- 2,4	- 1,5	0,0	2,4	0,9	0,1	- 1,5	- 1,1	- 0,5	- 0,2	0,2
Royaume-Uni	0,5	0,8	- 1,6	- 3,1	- 6,5	- 7,9	- 6,8	- 5,8	- 4,2	- 2,2	0,1	1,0	3,8	0,7	- 1,7	- 3,3	- 3,3	- 3,2	- 3,4	- 3,2
États-unis	- 3,6	- 3,2	- 4,2	- 4,9	- 5,8	- 4,9	- 3,6	- 3,1	- 2,2	- 0,8	0,4	0,9	1,6	- 0,4	- 3,8	- 5,0	- 4,7	- 3,8	- 3,6	- 3,7
Zone euro	- 4,3	- 3,7	- 4,5	- 4,9	- 4,9	- 5,6	- 4,9	- 4,9	- 4,2	- 2,6	- 2,3	- 1,3	0,0	- 1,8	- 2,6	- 3,1	- 2,8	- 2,4	- 2,3	- 2,1
Total de l'OCDE	- 2,6	- 2,1	- 2,9	- 3,7	- 4,6	- 4,9	- 4,2	- 4,0	- 3,1	- 1,7	- 1,3	- 0,8	0,3	- 1,3	- 3,2	- 4,0	- 3,5	- 2,7	- 2,6	- 2,6
Pour mémoire : Solde financier des administrations publiques hors sécurité sociale																				
États-Unis	- 4,4	- 4,2	- 5,3	- 5,8	- 6,6	- 5,6	- 4,4	- 3,9	- 3,1	- 1,9	- 0,8	- 0,6	0,1	- 2,0	- 5,4	- 6,3	- 6,0	- 5,2	- 4,9	- 5,1
Japon ¹	- 2,0	- 1,4	- 1,4	- 0,9	- 1,7	- 4,6	- 6,2	- 7,0	- 6,9	- 5,8	- 7,2	- 8,5	- 8,2	- 6,5	- 7,9	- 8,1	- 6,6	- 5,3	- 4,9	- 4,3

Note : Le solde financier comprend les recettes ponctuelles provenant de la vente de licences de téléphonie mobile. Ces recettes sont substantielles dans un certain nombre de pays, en particulier l'Allemagne (2000), l'Australie (2000-2001), l'Autriche (2000), la Belgique (2001), le Danemark (2001), l'Espagne (2000), la France (2001-2002), la Grèce (2001), l'Irlande (2002), l'Italie (2000), la Nouvelle Zélande (2001), les Pays-Bas (2000), le Portugal (2000) et le Royaume-Uni (2000). Ces chiffres étant sur la base des comptes nationaux, pour certains pays de l'Union européenne et pour certaines années, ils peuvent être différents de ceux transmis à la Commission européenne dans le cadre de la procédure du déficit excessif. ¹ Avant 1991, date de l'adoption du SCN93, ces données incluaient les fonds de pension privés. p : prévisions.
Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 79.

Tableau 51 : Solde financier primaire des administrations publiques corrigé des variations cycliques

(excédent (+) ou déficit (-) en pourcentage du PIB potentiel)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Australie	3,8	3,6	2,6	0,9	-0,5	-1,0	0,4	1,0	1,9	2,9	3,0	3,9	2,3	0,6	1,8	2,1	2,6	2,8	2,3	1,8
Autriche	0,3	-0,1	-0,1	-0,8	0,4	-1,0	-1,4	-2,2	-0,4	1,6	0,7	0,2	-0,1	2,1	2,1	1,6	2,0	1,6	1,2	1,5
Belgique	3,0	3,2	3,7	2,9	2,2	4,3	5,0	5,1	5,8	6,2	7,2	6,6	6,0	6,4	5,8	6,1	5,4	5,2	4,3	3,2
Canada	-1,0	-1,1	-1,3	-2,1	-2,0	-1,5	-0,4	1,3	3,9	6,2	5,8	6,1	5,5	3,2	2,1	1,8	2,2	2,8	2,5	1,9
République tchèque	-	-	-	-	-	-	-	-14,7	-4,5	-2,9	-4,1	-2,2	-2,8	-5,1	-5,7	-5,1	-1,6	-2,0	-3,2	-3,5
Danemark	5,1	4,1	2,8	1,7	1,4	1,4	0,9	0,5	1,1	2,0	2,0	3,7	3,5	2,3	2,1	2,2	3,6	5,1	3,3	3,1
Finlande	2,7	3,3	1,9	-1,2	-2,5	-1,2	0,7	1,3	1,9	2,1	3,8	3,8	7,4	5,7	4,6	2,8	2,2	2,7	1,9	1,2
France	0,5	0,5	-0,2	-0,4	-1,8	-2,4	-1,6	-1,5	0,4	1,5	1,5	1,7	1,1	0,6	-0,6	-1,1	-0,5	0,5	0,4	0,4
Allemagne	0,1	1,4	-1,7	-1,5	-0,7	0,3	1,0	0,2	0,3	1,0	1,3	1,5	0,8	-1,1	-1,4	-0,7	-0,3	0,2	0,2	1,0
Grèce	-4,3	-7,0	-6,0	-2,1	-1,0	0,1	5,4	3,2	5,3	3,7	5,0	4,8	3,7	1,2	0,7	-1,1	-2,5	-0,5	0,7	0,3
Islande	-2,5	-4,0	-2,1	-1,2	0,4	-0,8	-1,7	0,4	1,0	1,6	1,6	3,1	3,2	0,8	-0,4	-0,7	0,1	2,5	1,5	-0,2
Irlande	3,2	4,0	2,5	2,5	2,9	3,8	4,7	3,4	4,3	4,4	4,4	2,8	3,6	-0,8	-1,8	-0,5	1,1	0,8	-0,1	-0,5
Italie	-3,0	-3,2	-2,4	-0,7	1,6	3,5	3,0	3,9	4,4	6,6	5,2	4,6	3,3	1,7	1,4	0,9	0,8	0,4	0,4	0,4
Japon ¹	3,1	2,9	2,3	1,9	0,9	-1,6	-3,1	-3,9	-4,2	-3,2	-4,1	-5,1	-5,7	-4,3	-5,6	-5,6	-4,3	-3,5	-3,7	-3,4
Luxembourg	-	-	0,9	-3,2	-3,0	-0,3	1,5	2,6	2,5	4,3	2,9	2,3	3,6	4,0	1,5	0,5	-0,8	-1,7	-1,6	-1,4
Pays-Bas	0,1	-1,8	-3,0	-0,5	-1,3	1,3	1,5	1,1	3,4	3,4	2,8	3,2	3,0	0,5	-0,4	-0,3	1,3	3,0	2,4	2,1
Nouvelle-Zélande	0,8	0,0	0,1	1,9	4,5	6,0	4,8	3,3	1,5	0,4	0,7	2,3	2,2	4,1	4,1	5,5	4,6	4,7	4,2	3,9
Norvège ²	-3,0	-3,6	-5,2	-7,9	-9,5	-9,0	-7,1	-4,2	-4,0	-3,4	-4,7	-3,9	-2,6	-4,2	-7,2	-8,8	-6,7	-6,8	-7,4	-7,3
Portugal	3,0	2,3	0,9	-0,4	2,7	0,5	0,6	2,0	1,7	1,3	0,1	-0,3	-1,5	-2,4	-0,3	0,8	0,6	-1,6	0,1	0,5
Espagne	-0,8	-0,9	-2,3	-2,6	-0,7	-1,4	-0,5	-0,1	1,7	2,7	1,8	2,7	1,7	1,9	2,1	2,4	2,1	2,9	2,8	2,5
Suède	2,5	1,7	2,0	0,3	-7,0	-6,7	-4,6	-3,0	1,3	2,9	4,3	3,7	5,0	2,9	0,6	0,5	1,8	2,6	0,5	0,7
Suisse	-	-	-0,9	-1,0	-1,3	-1,1	-0,3	0,5	0,6	-0,6	-0,4	1,2	2,7	1,4	1,2	0,3	0,6	0,9	0,9	1,0
Royaume-Uni	2,5	2,3	0,3	-0,3	-2,6	-3,9	-3,2	-2,1	-0,6	1,3	3,2	3,6	3,5	2,3	-0,1	-1,6	-1,8	-1,2	-1,1	-1,0
États-Unis	-0,9	-0,6	-1,3	-0,9	-1,6	-0,8	0,3	1,1	1,9	2,8	3,6	3,3	3,6	1,9	-1,2	-2,4	-2,6	-1,8	-1,8	-1,9
Zone euro	-0,5	-0,3	-1,3	-0,9	-0,3	0,4	0,7	0,5	1,6	2,5	2,3	2,4	1,7	0,8	0,3	0,3	0,4	1,0	0,9	1,0
Total de l'OCDE	0,1	0,3	-0,6	-0,5	-1,0	-0,8	-0,3	-0,1	0,8	1,8	2,1	2,0	1,8	0,7	-1,0	-1,7	-1,4	-0,8	-0,9	-0,9

Note : Le solde financier primaire corrigé des variations cycliques exclut l'impact des charges d'intérêt nettes sur le solde financier corrigé des variations cycliques. ¹ Les paiements d'impôts différés sur les comptes d'épargne postaux sont inclus en 2000, 2001 et 2002. En 2000, les dépenses incluent des transferts en capitaux à la compagnie qui assure les dépôts bancaires. ² En pourcentage du PIB potentiel continental. Le solde corrigé des variations cycliques ne comprend pas les recettes nettes de la production pétrolière. p : prévisions.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Il n'y a pas de corrélation évidente entre le solde des administrations publiques et le taux de prélèvements ou de dépenses de ces administrations. Certains pays, comme les États-Unis, ont actuellement un déficit important alors que la part des dépenses publiques est faible, nettement en-dessous de la moyenne OCDE.

De la même manière, il n'y a pas non plus de corrélation entre la propension à pratiquer une politique budgétaire contra-cyclique (en acceptant un déficit pour dynamiser la demande en période de récession) et l'importance d'un solde négatif durable : tout dépend de la capacité à profiter des périodes de croissance pour assainir les comptes publics. On voit par exemple sur le tableau donnant les soldes corrigés des variations cycliques que les États-Unis ont eu un solde corrigé positif de 1993 à 2001 mais qu'il est depuis nettement négatif. La même observation peut être faite pour le Royaume-Uni, alors que cette dégradation ne se constate pas pour la zone euro, prise dans son ensemble. Il faut interpréter cependant ce dernier constat avec précaution, puisqu'il s'explique notamment par l'écart négatif important entre le PIB réel et le PIB potentiel de cette zone.

Le cas de l'UE est assez particulier, puisque l'ensemble de ses membres (et pas seulement ceux de la zone euro) est soumis aux critères de Maastricht. Le tableau du solde non corrigé confirme qu'en particulier, depuis 2002, les « grands pays » de l'Union (France, Allemagne, Italie, mais aussi Royaume-Uni) se sont affranchis du critère d'un plafond de déficit à 3 % du PIB, à la différence de certains (mais pas tous) autres pays plus « petits » (tels que les Pays-Bas ou le Portugal après un dépassement en 2001).

Tableau 52 : Dette brute des administrations publiques suivant la définition de Maastricht

(en pourcentage du PIB nominal)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006p	2007p
Autriche	67,9	67,7	63,8	64,2	66,5	65,7	66,1	65,9	64,5	63,6	62,9	63,1	63,2
Belgique	130,2	127,8	122,5	117,2	113,5	107,5	106,0	103,2	98,5	94,9	93,3	89,5	85,6
République tchèque	-	-	12,2	12,9	13,4	18,2	26,3	29,1	30,3	30,9	30,8	31,6	32,2
Danemark	72,5	69,2	65,2	60,8	57,4	51,7	47,4	46,8	44,4	42,6	35,9	32,4	28,4
Finlande	56,4	56,6	53,6	48,2	46,7	44,3	43,3	42,2	45,0	45,0	41,1	41,4	42,5
France	54,0	56,3	58,5	58,6	58,0	55,9	56,1	58,2	62,7	65,0	67,3	66,8	65,9
Allemagne	55,5	58,4	59,5	59,9	60,3	59,3	58,7	60,2	63,7	65,7	67,8	69,5	69,3
Grèce	108,7	111,3	108,2	105,8	105,2	114,0	114,4	111,6	108,8	109,3	108,7	106,2	103,3
Hongrie	-	-	63,8	61,4	60,8	55,0	51,7	55,0	56,7	57,1	58,2	59,0	59,7
Irlande	81,5	72,8	64,0	53,0	48,1	37,9	35,3	32,1	31,1	29,5	27,6	27,5	27,5
Italie	121,0	120,6	117,9	114,8	113,7	108,8	108,2	105,5	104,2	103,9	106,3	107,4	108,4
Luxembourg	5,8	6,3	6,4	6,2	5,6	5,3	6,5	6,5	6,3	6,6	6,0	9,0	10,2
Pays-Bas	74,0	72,1	67,0	64,0	60,5	53,6	50,7	50,5	51,9	52,6	52,9	52,8	52,3
Pologne	-	-	43,0	38,3	39,4	35,8	35,9	39,8	43,9	41,9	42,0	45,5	45,6
Portugal	61,0	59,9	56,1	52,2	51,4	50,4	52,9	55,5	57,0	58,7	63,9	66,3	68,3
République slovaque	-	30,6	33,1	34,0	47,2	49,9	49,4	43,8	43,1	42,6	35,2	29,7	24,7
Espagne	62,5	66,7	65,3	63,2	61,6	59,2	55,6	52,5	48,9	46,4	43,2	40,5	38,3
Suède	73,0	73,0	70,0	67,6	62,2	52,3	53,8	52,0	51,8	50,5	50,3	45,4	40,3
Royaume-Uni	51,8	52,2	50,8	47,6	44,9	41,9	38,7	38,2	39,7	41,5	43,5	46,6	49,1
Zone euro	72,7	75,0	73,4	72,5	71,7	69,0	68,2	68,1	69,4	70,0	70,9	70,8	70,2

Note : Pour la période 1995-2004, les chiffres de la dette brut sont fournis par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, à moins que des données plus récentes ne soient disponibles. Les chiffres du PIB ont été fournis par les autorités nationales. Ceci explique que ces ratios puissent être relativement différents de ceux publiés par Eurostat (les PIB envoyés à Eurostat ne devaient pas tenir compte de l'allocation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés - SIFIM -, alors que pour un certain nombre de pays les PIB fournis par les autorités nationales sont déjà ajustés). Pour les années 2005-2007, les ratios de la dette suivent les prévisions de l'OCDE pour les engagements financiers bruts des administrations publiques et du PIB. p : prévisions.

Source : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, n° 79.

Les critères de Maastricht prennent en compte également la dette publique, avec un plafond de 60 %. La liste des pays dépassant ce plafond ne recoupe pas celle établie par référence au déficit. Mais la France y figure depuis 2003, avec une nette tendance à la croissance du ratio dette/PIB, tout en étant dans une position moins défavorable que par exemple l'Autriche, l'Allemagne, le Portugal, et *a fortiori* la Belgique, la Grèce ou l'Italie (qui sont au-dessus de ce plafond depuis de longues années)¹²⁰.

Le tableau ci-dessus montre que d'autres pays en dehors de l'UE ont également un endettement important. Le ratio de 60 % du PIB est aussi dépassé aux États-Unis (où il est de l'ordre de celui de la France) et très nettement au Canada et plus encore au Japon (avec un taux record dépassant 150 %).

E - ENVIRONNEMENT ET POLLUTION

Certains pays à agriculture intensive se distinguent par des taux importants d'utilisation d'engrais azotés. C'est le cas de la Corée, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg. On retrouve pratiquement les mêmes pays, à commencer par la Corée, en ce qui concerne le taux d'utilisation de pesticides. La Corée figure également en tête des pays pour le taux de prélèvement d'eau en proportion des disponibilités, avec la Belgique et l'Espagne.

Les pays dont la densité de déchets est la plus forte sont l'Irlande, les États-Unis, l'Islande et la Norvège.

L'essentiel des émissions de CO₂ est concentré sur quelques pays. Les États-Unis réalisent 45 % du total de l'OCDE, le Japon près de 10 %, l'UE à 15 environ 26 %. La France fait moins que l'Italie et moins de la moitié de l'Allemagne. Les émissions de CO₂ sont liées le plus souvent à la production d'énergie et aux transports. Les plus gros pollueurs sont des pays où le charbon est une source importante d'énergie.

Certains pays réalisent un certain effort de dépenses de lutte contre la pollution, sans qu'il y ait une corrélation nette entre ce niveau de dépenses et celui de la dégradation de l'environnement. L'Autriche, les Pays-Bas, la Pologne, figurent en tête de ce palmarès, où la France occupe la quatrième place.

Ces données et comparaisons sont cependant très incomplètes, dans la mesure où elles ne concernent que l'OCDE et excluent par conséquent des pays émergents (en premier lieu, la Chine) qui contribuent à une part très importante de la pollution de la planète.

¹²⁰Voir à ce sujet le rapport de Michel Pébereau *Rompre avec la facilité de la dette publique : pour des finances publiques au service de notre croissance et de notre cohésion sociale* Rapports officiels du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, La Documentation française, 2006.

Tableau 53 : Les ressources en environnement dans l'OCDE

(dernière année disponible)

	Sols				Forêts		Espèces menacées		Eaux		
	Superficie totale milliers de km ²	Principales zones protégées % de la superficie totale	Utilisation d'engrais azotés tonnes par km ² de terre agricole	Utilisation de pesticides tonnes par km ² de terre agricole	Superficie boisée % de la superficie des terres	Utilisation des ressources forestières récolte/croissance annuelle	Mammifères % des espèces connues	Oiseaux % des espèces connues	Prélèvements d'eau % des disponibilités annuelles brutes	Prises de poissons totales % des prises mondiales	Stations publiques d'épuration % de la population nationale raccordée
Allemagne	357	31,5	10,5	0,17	30	0,5	42	27	20	0,3	92
Australie	7 713	18,5	0,2	0,01	21	0,6	25	13	6	0,2	-
Autriche	84	28,0	3,5	0,09	42	0,7	22	27	4	-	86
Belgique	31	3,4	10,8	0,69	22	0,9	31	28	45	-	38
Canada	9 971	8,7	2,7	0,06	45	0,4	32	13	2	1,2	72
Corée	99	7,1	18,9	1,20	64	0,1	17	14	36	1,9	78
Danemark ^(a)	43	11,1	7,6	0,11	13	0,7	22	13	4	1,4	89
Espagne	506	9,5	3,6	0,14	33	0,5	26	26	35	1,0	55
États-Unis	9 629	25,1	2,6	0,08	33	0,6	19	12	19	5,4	71
Finlande	338	9,1	6,0	0,06	76	0,7	12	13	2	0,2	81
France	549	13,3	7,5	0,27	32	0,6	19	19	18	0,7	79
Grèce	132	5,2	3,0	0,14	23	0,6	38	2	12	0,1	56
Hongrie	93	8,9	6,2	0,14	19	0,5	71	19	5	-	32
Irlande	70	1,2	8,1	0,05	9	0,7	2	5	2	0,3	73
Islande	103	9,5	0,5	0,00	1	-	-	44	-	2,2	50
Italie	301	19,0	6,0	0,58	23	0,5	41	18	24	0,3	69
Japon	378	17,0	8,8	1,24	69	0,4	24	13	20	5,0	64
Luxembourg	3	17,1	10,8	0,33	34	0,5	52	50	4	-	95
Mexique	1 958	9,2	1,1	0,04	34	0,2	34	17	15	1,6	25
Norvège	324	6,4	9,6	0,08	39	0,5	3	8	1	2,9	73
Nouvelle-Zélande	270	32,4	2,1	0,02	35	-	15	25	2	0,6	80
Pays-Bas	42	18,9	14,6	0,41	10	0,6	19	21	10	0,5	98
Pologne	313	29,0	4,5	0,06	30	0,6	14	9	19	0,2	55
Portugal	92	8,5	2,6	0,40	37	0,8	18	14	15	0,2	41
République slovaque	49	25,2	3,6	0,16	42	0,5	22	14	1	-	53
République tchèque	79	15,8	6,8	0,10	34	0,7	19	50	12	-	70
Royaume-Uni	245	30,1	6,8	0,20	12	0,6	6	15	21	0,7	95
Suède	450	9,5	6,0	0,05	74	0,7	22	19	2	0,3	86
Suisse	41	28,7	3,5	0,10	31	0,8	33	36	5	-	96
Turquie	779	4,3	3,1	0,06	27	0,5	22	31	17	0,6	17
UE 15	3 242	15,1	6,4	0,23	38	0,6	-	-	18	6,2	78
Total OCDE	35 042	16,4	2,2	0,07	34	0,6	-	-	11	27,9	64

^(a) Groenland non compris. Source : OCDE.

Tableau 54 : Environnement, émissions et pollution dans l'OCDE

(dernière année disponible)

	Air				Déchets			Dépenses	Budget
	Oxydes de soufre		Oxydes d'azote		Déchets produits				
	Kg par habitant	Variation 2002/1990 %	Kg par habitant	Variation 2002/1990 %	Déchets industriels par unité de PIB tonnes par million de dollar	Déchets municipaux kg par habitant	Déchets nucléaires par unité d'énergie tonnes par mtep	Dépenses de lutte contre la pollution % du PIB	Crédits budgétaires de R-D : environnement en % du total
Allemagne	7	- 89	17	- 48	20	640	1,4	1,6	3,1
Australie	143	71	86	20	-	690	-	0,8	1,6
Autriche	4	- 55	25	- 3	-	560	-	2,4	1,7
Belgique	15	- 57	28	- 20	50	440	1,9	1,5	2,3
Canada	76	- 27	78	- 6	-	380	4,0	1,1	4,5
Corée	11	-	23	-	40	390	3,0	1,5	4,0
Danemark	5	- 86	36	- 31	20	670	-	-	1,9
Espagne	37	- 29	35	14	30	650	1,5	0,8	3,7
États-Unis	48	- 34	65	- 18	-	740	1,1	-	0,5
Finlande	16	- 64	41	- 32	130	450	1,9	0,8	2,0
France	9	- 60	23	- 29	70	540	4,1	1,7	2,9
Grèce	46	4	29	11	-	430	-	-	3,7
Hongrie	35	- 64	18	- 24	20	460	1,8	1,4	-
Irlande	25	- 48	31	5	60	760	-	0,6	1,7
Islande	35	22	90	- 2	-	730	-	-	0,3
Italie	11	- 63	22	- 34	20	520	-	0,8	2,3
Japon	7	- 14	16	- 2	40	410	1,6	1,4	0,9
Luxembourg	7	- 80	38	- 27	-	650	-	-	-
Mexique	-	-	-	-	-	320	0,1	-	1,0
Norvège	5	- 58	47	- 5	20	700	-	-	2,4
Nouvelle-Zélande	17	10	52	48	10	400	-	-	-
Pays-Bas	5	- 58	27	- 28	40	600	0,1	2,0	3,2
Pologne	38	- 55	21	- 38	150	260	-	2,0	-
Portugal	28	- 9	28	13	50	450	-	0,8	3,4
République slovaque	19	- 81	19	- 53	40	300	3,1	0,8	1,5
République tchèque	23	- 87	31	- 42	50	280	1,4	1,2	4,0
Royaume-Uni	17	- 73	26	- 43	30	610	4,0	0,7	1,9
Suède	6	- 45	27	- 25	90	470	3,8	1,1	1,5
Suisse	3	- 58	12	- 46	10	660	2,1	-	0,2
Turquie	31	33	14	48	30	360	-	1,1	-
UE 15	15	- 65	25	- 30	40	570	2,0	-	-
Total OCDE	28	- 41	34	- 17	60	550	1,5	-	-

Source : OCDE.

Tableau 55 : Les émissions de CO₂ dans l'OCDE

(données 2003)

	Total (millions de tonnes de CO ₂)	Variation 2003/1993 %	Par type de combustible (millions de tonnes de CO ₂)				Par secteur (millions de tonnes de CO ₂)					CO ₂ /PIB ⁽¹⁾	CO ₂ /habitant ⁽²⁾
			Charbon	Pétrole	Gaz	Autres	Production d'élec. et de chaleur	Industrie	Transport	Résidentiel	Autres		
Allemagne	854,3	- 3,7	348,0	312,2	184,6	9,5	350,4	127,2	162,4	125,5	88,8	0,45	10,35
Australie	347,1	29,2	190,3	106,3	49,8	0,7	197,9	38,2	77,9	7,4	25,8	0,81	17,35
Autriche	74,7	30,5	15,9	40,2	17,1	1,6	17,1	19,0	21,0	10,9	6,6	0,38	9,22
Belgique	120,1	8,8	23,2	61,8	33,2	1,9	24,6	30,7	26,4	20,5	18,0	0,51	11,57
Canada	553,3	27,0	116,7	261,0	175,6	0,0	133,4	92,9	153,2	43,1	130,7	0,72	17,49
Corée	448,4	48,7	177,7	220,1	50,4	0,2	168,4	83,5	98,0	33,4	65,0	0,77	9,36
Danemark (a)	56,2	- 1,6	22,1	22,4	10,8	0,9	29,3	5,1	12,7	3,8	5,2	0,34	10,43
Espagne	313,2	47,1	78,0	185,6	49,0	0,6	98,3	64,7	103,2	18,8	28,3	0,52	7,68
États-Unis	5 728,5	13,7	2 090,7	2 391,2	1 210,6	36,0	2 385,4	643,5	1 794,0	370,1	535,6	0,55	19,68
Finlande	72,6	31,2	33,9	27,8	9,5	1,5	39,1	11,7	12,9	3,0	6,0	0,57	13,93
France	389,6	10,6	51,3	243,7	89,8	4,9	46,7	79,6	138,6	80,7	43,9	0,29	6,33
Grèce	94,1	31,6	37,4	51,9	4,6	0,2	45,2	10,3	21,2	10,0	7,3	0,73	8,57
Hongrie	57,7	- 4,2	14,9	16,1	26,6	0,1	21,9	7,3	10,6	10,6	7,5	1,12	5,70
Irlande	41,0	35,4	9,5	23,0	8,5	0,0	14,8	4,3	11,3	6,3	4,4	0,37	10,28
Islande	2,2	12,4	0,4	1,8	0,0	0,0	0,0	0,8	0,6	0,0	0,7	0,25	7,60
Italie	453,4	15,1	55,9	247,1	146,6	3,8	148,5	85,5	117,8	57,2	44,4	0,41	7,80
Japon	1 201,4	17,0	402,2	627,0	168,8	3,4	460,5	263,2	250,1	66,7	160,9	0,25	9,41
Luxembourg	9,9	- 10,7	0,3	7,0	2,5	0,1	1,1	1,4	5,9	1,4	0,0	0,47	21,96
Mexique	374,3	21,9	32,6	244,1	97,6	0,0	125,9	51,1	113,3	21,5	62,4	0,63	3,64
Norvège	35,8	12,8	3,1	23,3	8,8	0,5	0,9	7,9	13,2	1,1	12,7	0,20	7,84
Nouvelle-Zélande	32,7	37,3	7,1	17,3	8,2	0,0	7,3	7,2	14,3	0,6	3,3	0,56	8,09
Pays-Bas	184,7	9,1	33,0	66,2	82,5	3,1	60,0	37,6	34,3	18,9	33,8	0,49	11,38
Pologne	293,3	- 13,3	211,3	55,3	24,2	2,4	167,1	40,7	28,9	26,8	29,8	1,66	7,68
Portugal	58,9	34,8	12,7	39,7	6,1	0,4	20,3	10,5	19,8	2,4	5,8	0,55	5,64
République slovaque	38,7	- 12,4	17,0	8,8	12,7	0,1	11,8	10,3	6,0	4,1	6,5	1,68	7,20
République tchèque	117,0	- 6,6	75,9	22,6	17,9	0,5	62,0	22,4	16,7	7,9	7,9	1,94	11,47
Royaume-Uni	540,2	0,5	146,3	193,9	199,0	1,0	197,1	66,8	133,4	82,7	60,3	0,35	9,10
Suède	53,6	1,9	10,0	40,2	1,9	1,5	10,8	11,3	22,4	2,4	6,7	0,21	5,98
Suisse	44,1	5,2	0,6	34,4	6,1	3,1	2,0	7,0	16,1	11,9	7,1	0,18	5,96
Turquie	202,9	42,2	81,4	80,3	41,1	0,0	69,7	57,2	35,8	22,9	17,3	0,96	2,87
G7	9 720,7	12,1	3 211,0	4 276,1	2 174,9	58,6	3 722,1	1 358,6	2 749,5	825,8	1 064,6	0,44	13,66
UE 15	3 316,5	9,0	877,3	1 562,7	845,6	30,9	1 103,5	565,7	843,4	444,4	359,5	0,40	8,67
Total OCDE	12 793,8	13,9	4 299,2	5 672,4	2 744,1	78,1	4 917,8	1 898,7	3 472,2	1 072,4	1 432,8	0,48	11,08

⁽¹⁾ Kilogramme de CO₂ par dollar américain de 2000. ⁽²⁾ Tonnes de CO₂ par habitant. Source : OCDE.

Ainsi, pour ce qui concerne les émissions de CO₂, l'OCDE ne représente que 53 % du total mondial. La Chine, il est vrai beaucoup plus peuplée, occupe la deuxième place mondiale avec 15 % des émissions totales, derrière les États-Unis, qui sont responsables du quart de ces émissions. La Russie représente un montant, égal à près de la moitié de celui de l'Europe, soit près de 10 % du total mondial¹²¹.

*
* *

Ce chapitre donne ainsi des précisions sur les conditions dans lesquelles la croissance américaine est depuis une dizaine d'années plus forte qu'en Europe. Cela tient comptablement à une productivité du travail qui augmente à un rythme relativement rapide, au dynamisme de sa population active et à une hausse du taux d'emploi.

Mais, comme l'attestent les développements qui précèdent, la croissance américaine est parmi les plus inégalitaires du monde. Elle n'a pas réduit le pourcentage de pauvres (le taux de pauvreté relative - à 50 % du revenu médian - est de 17 %, contre 10,2 % pour la moyenne OCDE et 7 % pour la France)¹²². Le niveau élevé du taux d'emploi a comme contrepartie une proportion importante d'emplois mal rémunérés et peut s'expliquer en partie par le faible rôle de redistribution que jouent les impôts et transferts contrairement à d'autres pays. 46,6 millions d'Américains ne sont pas couverts par une assurance maladie, et les systèmes de répartition n'y garantissent qu'un très faible niveau de retraites : seuls les titulaires d'un patrimoine et/ou de revenus suffisants peuvent recourir aux systèmes de protection privés.

De plus, cette croissance est en grande partie financée par l'étranger. Ce sont en effet les autres pays, dont la demande se trouve ainsi réduite par leur épargne excédentaire, qui supportent le poids des déficits jumeaux américains (déficit public et déficit extérieur qui dépasse 5 % du PIB). Ces déficits pèsent tendanciellement sur le taux de change du dollar (et des monnaies qui lui restent accrochées, comme par exemple la monnaie chinoise), contrariant ainsi la compétitivité de la plupart des pays étrangers. Plus généralement, si la croissance américaine contribue à dynamiser le commerce international, les déséquilibres qui l'accompagnent obèrent la croissance mondiale.

Enfin, nous avons souligné que l'économie américaine est la plus polluée du monde. Et l'on ne peut que s'inquiéter de ce que les pays émergents, qui occupent une place importante dans le financement de cette économie, continuent à prendre exemple sur son mode de croissance, en ce qui concerne le gaspillage des ressources naturelles (énergétiques notamment) et la dégradation

¹²¹Source : Division statistique des Nations-unies, chiffres pour 2002.

¹²²Source OCDE, voir *supra*.

de l'environnement. Non seulement, le « modèle américain » n'est donc pas transposable (car il est incompatible avec l'équilibre entre épargne et investissement au niveau mondial), mais il est contraire aux exigences du développement durable pour l'ensemble de la planète. Pour répondre à ces exigences, il est nécessaire que le Protocole de Kyoto soit respecté (alors que des pays comme la Chine ne l'ont pas signé, et que des pays comme les États-Unis et l'Australie affirment ne pas vouloir l'appliquer) et amélioré.

Au-delà de ces indications sur les limites et les contreparties des « performances » américaines, les considérations qui précèdent nous mettent en mesure de mieux situer celles de la France. Le niveau élevé de la productivité horaire du travail et de la productivité globale (de l'ensemble des facteurs) permet à notre économie de figurer en cinquième position dans le classement mondial en termes de PIB et d'occuper une place honorable en termes de taux de croissance. La France connaît actuellement, comme l'ensemble de la zone euro, une croissance plus faible que l'ensemble de l'OCDE (et de l'économie mondiale) mais elle se situe dans la moyenne de cette zone, alors que par exemple l'Allemagne - notre principal partenaire - bénéficie d'une croissance assez nettement inférieure. À certains égards, les caractéristiques de notre pays rejoignent celles de certains pays de l'Europe du Nord : la productivité horaire supérieure permet d'atteindre un certain niveau de vie pour une durée du travail plus modérée et ce niveau de vie est associé à des services publics et à une protection sociale de meilleure qualité, auxquels contribuent des prélèvements obligatoires qui représentent une part importante du PIB.

Les choix sociaux peuvent être différents selon les pays et toute comparaison doit tenir compte de ces différences, en même temps que de leurs évolutions. Mais il est également important de déterminer les éléments qui ne résultent pas de préférences explicites et qui apparaissent ainsi comme des conséquences - qui peuvent être négatives - d'évolutions non voulues ou non maîtrisées. Ainsi, la France souffre de façon particulière du handicap européen d'un taux de chômage élevé et d'un taux d'activité faible (qui se manifeste par la médiocrité du taux d'emploi, notamment chez les plus jeunes et les plus âgés). À ce handicap, qui joue dans l'absolu, s'en ajoute un autre qui influe sur le potentiel de croissance et qui pèse sur l'ensemble de l'Europe (à l'exception des pays « nordiques ») : c'est le ralentissement des gains de productivité¹²³.

La question est alors de trouver les moyens d'améliorer le potentiel de croissance de notre pays et de l'Union européenne, dans un cadre qui concilie les impératifs de cohésion sociale et de développement durable.

¹²³En notant que pour la France, paradoxalement, c'est plutôt un freinage de la productivité du travail que celui de la PGF qui peut être constaté.

CHAPITRE IV LA QUESTION DU « MODÈLE SOCIAL »

Le chapitre précédent a montré qu'une bonne performance en termes de niveau et de croissance du PIB ne garantit pas nécessairement un degré plus élevé de bien être et de cohésion sociale. De ce point de vue, outre qu'il n'est pas transposable (ne serait-ce que parce qu'il est financé pour une part importante par le reste du monde), le mode de croissance américain - en raison du prix à payer en matière sociale et environnementale - ne peut être pris comme un « modèle » qu'il suffirait d'imiter.

Pour cette raison, l'idée qui peut être avancée est de consolider un autre type de développement, qui préserve les solidarités qui sont associées à l'idée de « modèle social français » ou de « modèle social européen » et de tenter de concilier l'amélioration du potentiel de croissance et les conditions d'un développement solidaire et durable.

Mais deux observations préalables méritent d'être soulevées :

- si le « modèle social français » construit après la Libération a pu longtemps servir de référence, comme garantissant une protection sociale importante, il est aujourd'hui sévèrement en panne. La montée du chômage à partir des années 1970 fait de ce fléau un phénomène de masse : le taux de chômage tourne depuis une quinzaine d'années autour de 10 % de la population active (bien plus si l'on tient compte de la précarité de nombreux emplois), avec près de la moitié des chômeurs non indemnisés, sans connaître la baisse sensible - à l'exception de la période 1997-2001¹²⁴ - qu'ont connu d'autres pays européens comme le Danemark ou les Pays-Bas. Le chômage touche inégalement les catégories : il frappe plus lourdement les jeunes, les salariés âgés, les femmes. La « fracture sociale » se traduit également par le nombre important de « travailleurs pauvres » et elle fragilise notamment la jeunesse dont les perspectives d'insertion et d'avenir sont - contrairement à ce qui valait pour les générations précédentes - plus sombres que celles de leurs aînés¹²⁵. Aussi bien, des hommes politiques comme des

¹²⁴Il convient cependant de noter une amélioration depuis quelques mois, due pour une part importante à l'évolution démographique et aux effets complexes de la réforme des retraites.

¹²⁵Voir par exemple l'interview du sociologue Louis Chauvel dans *le Monde* daté du 7 mars 2006 : *La France sacrifie sa jeunesse depuis vingt ans*.

chercheurs posent-ils la question d'une « crise » de notre modèle social¹²⁶ ;

- la référence au « modèle social européen » est ambivalente. Pour certains, ce modèle est à l'origine des difficultés auxquelles l'Europe est confrontée : il coûterait trop cher et serait un obstacle sérieux tant à la croissance économique qu'à l'emploi. D'autres considèrent, au contraire, ce modèle comme le bouclier protecteur des droits acquis au cours des ans par les travailleurs et comme la traduction de ce que les politiques doivent avoir des dimensions sociales et humaines, et pas seulement économiques. On peut enfin penser qu'il est nécessaire et possible de le consolider et le réformer de manière à concilier justice et efficacité.

I - QU'EN EST-IL DU « MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN » ?

L'expression « modèle social européen », souvent employée comme synonyme d'« Europe sociale » ou de « politique sociale européenne », laisse supposer une certaine homogénéité des systèmes sociaux nationaux de protection sociale. Davantage qu'une émanation de la politique de l'Union européenne, ce « modèle » formerait ainsi un patrimoine commun aux peuples de l'Europe, traduisant une triple réalité : une régulation sociale fondée sur la concertation ; un régime élaboré de protection sociale et l'existence de services publics à finalité sociale ; un interventionnisme actif de l'État en matière industrielle, économique et sociale¹²⁷.

Cette vision unificatrice est toutefois contestée par diverses approches qui mettent en avant la diversité des situations en Europe, que le dernier élargissement a encore notablement accentué.

Le « modèle social européen » est défini comme reposant sur deux piliers qui le différencient fortement des systèmes américain et japonais ou des économies émergentes d'Asie, d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est : un haut niveau de redistribution et la forte présence de services publics ; des relations et des protections sociales développées¹²⁸. Pour la Confédération européenne des syndicats (CES), il consiste en « *une vision de la société qui allie une croissance économique durable et des conditions de vie et de travail sans cesse améliorées.*

¹²⁶Voir par exemple Alain Lefebvre et Dominique Méda : *Faut-il brûler le modèle social français ?*, Seuil, 2006, et le dossier *Où va le modèle social français ?*, *Alternatives économiques*, mai 2006, pages 48-58.

Timothy Smith : *La France injuste, 1975-2006 : pourquoi le modèle social français ne fonctionne plus*, Autrement, 2006.

Consulter aussi les Dossiers du *Monde* sur *La crise sociale française* » et notamment :

Mardi 22 novembre 2005 : *De nouvelles précarités, des salariés plus isolés*,

Mardi 24 janvier 2006 : *Déclassement : quand l'ascenseur social descend*, ainsi que le n° spécial du 4 octobre 2006 : *Mais c'est quoi, au fait, le " modèle social français " ?*.

¹²⁷Cf. notamment Jean-Michel Servais, *Quelques réflexions sur le modèle social européen*, Relations industrielles, vol 56, n° 4, Bureau international du travail, 2001.

¹²⁸Daniel Lenoir, *L'Europe sociale*, La Découverte, collection *Repères*, 1994.

Cette vision implique le plein emploi, des emplois de qualité, l'égalité des chances, une protection sociale pour tous, l'inclusion sociale et l'implication des citoyens dans les décisions qui les concernent. Le dialogue social, la négociation collective et la protection des travailleurs représentent des facteurs essentiels dans le cadre de la promotion de l'innovation, de la productivité et de la compétitivité ». Elle ajoute : « *C'est cet aspect qui distingue l'Europe, où le progrès social d'après-guerre a suivi la croissance économique, du modèle américain, où quelques individus ont été avantagés au détriment du plus grand nombre. L'Europe doit continuer de soutenir ce modèle social afin qu'il serve d'exemple à d'autres pays situés dans le monde entier* »¹²⁹.

Mais il est aussi défini par la Commission en tant que modèle normatif vers lequel doivent tendre les réformes des États-providence européens¹³⁰ : celui d'une économie à la recherche d'un haut niveau d'emploi, bénéficiant de relations industrielles dynamiques, visant un équilibre entre flexibilité et sécurité, maîtrisant les interactions positives entre les politiques économiques, sociales et de l'emploi¹³¹. Dans ce cadre, l'hétérogénéité des configurations nationales des systèmes de redistribution est mise en avant au niveau communautaire pour expliquer les freins apportés à l'eupéanisation de la politique sociale.

Celle-ci s'est toutefois progressivement développée. Au départ, si le Traité de Rome affichait l'ambition de construire une prospérité et une solidarité de fait entre les peuples concernés, il ne lui associait ni les moyens nécessaires, ni un agenda précis. En réalité, les compétences communautaires dans le champ social ont été circonscrites, dès l'origine, à leur strict minimum, en vertu de l'application du principe de subsidiarité. Historiquement, trois grandes périodes se dégagent¹³² :

- entre 1957 et 1985 est engagée la mise en œuvre des dispositions sociales du Traité (libre circulation des travailleurs et mise en place du Fonds social européen) ;
- entre 1986 et 1992 émerge la dimension sociale du processus d'intégration, condition de mise en œuvre du grand marché et de gestion de ses effets par le renforcement du dialogue social et des droits sociaux ;

¹²⁹ Citée par Philippe Garabiol, *Le modèle social européen ou la création d'une identité sociale européenne*, Questions d'Europe n° 5 de la Fondation Robert Schuman, 10 octobre 2005.

¹³⁰ Philippe Pochet, *Protection sociale et Union européenne : l'émergence d'un nouvel agenda, le cas des pensions*, in Chantal Euzeby et al, *Mondialisation et régulation sociale*, L'Harmattan, 2003.

¹³¹ Commission européenne, *Communication sur l'agenda social*, 2005.

¹³² Nadine Richez-Battesti, *L'Europe sociale existe-t-elle ?*, in Etienne Farvaque et Gaël Lagadec (ed.), *Intégration économique européenne : problèmes et analyses*, De Boeck université, 2002.

- depuis lors, s'exprime un renforcement des compétences sociales de l'Union dans le cadre d'une forte inventivité institutionnelle, d'une coordination accrue entre les politiques d'emploi et de protection sociale et de tentatives d'articulation entre politique économique et politique sociale.

À partir de l'Acte unique de 1986, l'extension progressive des compétences communautaires en matière sociale s'est aussi appuyée sur des instruments complémentaires : développement de la législation sociale, dialogue social et, plus récemment, Méthode ouverte de coordination (MOC) pour conforter les efforts de « modernisation » du marché du travail et de la protection sociale. D'abord limitée à l'emploi (1997), cette procédure de coordination définissant, à l'intention des États membres, des objectifs communs dont la réalisation est régulièrement évaluée, s'est progressivement étendue au champ de l'exclusion sociale (2002) et des retraites (2003), donc à la protection sociale. Il s'agit de tendre à la convergence selon un processus d'étalonnage *a minima* des performances sociales fondé sur l'échange d'informations et l'affichage de différents *ratios* considérés comme significatifs.

Ainsi, l'Europe sociale repose-t-elle sur trois piliers : une dynamique d'implication progressive des partenaires sociaux dans l'élaboration de la politique sociale et dans la production de normes communautaires ; un processus de convergence spontanée lié aux échanges d'information et d'expérience (*benchmarking*) ainsi qu'aux effets du processus d'intégration lui-même ; une tendance à la production collective d'innovations pour répondre aux défis qu'affrontent conjointement les systèmes sociaux nationaux.

Toutefois, ce développement de l'Europe sociale laisse subsister une diversité des modèles nationaux tant du point de vue des acteurs et des institutions en présence qu'en référence aux objectifs poursuivis et aux instruments utilisés et, plus encore, en fonction des modalités institutionnelles de coordination et de régulation en vigueur dans l'espace social, diversité qui s'accroît avec le processus d'élargissement. Le risque est alors que, prenant acte d'une hétérogénéité économique et sociale difficile à réduire, l'Union européenne abandonne alors son objectif de cohésion économique et sociale et se réduise à un simple marché.

Encadré 5 : L'impact de l'élargissement à l'Est

L'intégration de nouveaux pays au niveau de développement plus faible est venue renforcer l'hétérogénéité déjà existante en matière sociale, en ravivant les incertitudes quant à la pérennité des normes élevées de protection et de redistribution qui caractérisent le modèle social européen : leurs contraintes réglementaires limitées en termes d'emploi et de protection sociale, leur fiscalité et leurs coûts salariaux de faible niveau (en dépit d'une productivité du travail inférieure de 50 % à la moyenne européenne) sont, en effet, autant d'arguments de nature à susciter l'inquiétude ; le risque de voir se multiplier des stratégies défensives de *dumping social*¹³³ au sein des pays de la vieille Europe alimente de façon récurrente les débats sur les effets potentiels de l'élargissement et nourrit l'euro-scepticisme. L'orientation des investissements directs à l'est de l'Europe n'a fait que confirmer la pertinence de ces craintes dans l'esprit de beaucoup, d'autant que la zone euro restait confrontée à une croissance nettement insuffisante pour inverser les chiffres du chômage. L'intégration des PECO peut peser dans le sens d'une déformation du modèle social européen en renforçant le poids des revenus et des garanties plus faibles.

En croisant relations professionnelles et espaces de solidarité, Joël Maurice¹³⁴ avait déjà défini, en 1999, quatre scénarios d'évolution allant de l'Europe sociale fractionnée à l'Europe sociale intégrée, en passant par l'Europe sociale concurrentielle et l'Europe sociale solidaire dans la différence. De façon plus extensive, en combinant le modèle politique (fédéralisme) et le modèle fiscal et financier pour caractériser la dimension sociale et l'égalisation des conditions de vie, Bruno Theret¹³⁵ a lui aussi construit, en 2002, quatre scénarios pour l'Europe politique et sociale, en fonction de la plus ou moins grande convergence des modèles sociaux nationaux. À paradigme économique inchangé, deux scénarios apparaissent raisonnablement envisageables pour André Cartapanis, Audrey Koulinsky et Nadine Richez-Battesti¹³⁶. Ils ont en commun un modèle social à l'est qui converge soit vers le modèle anglo-saxon, soit vers une hybridation des différents modèles existants, à l'exclusion du modèle scandinave :

- Le scénario du rattrapage, largement développé par la Commission, reprend une logique néo-fonctionnaliste qui repose sur l'hypothèse de la convergence des pays de l'Est, induite par les effets conjoints de l'arrimage à l'Union, de la dynamique de libéralisation et d'ouverture et du développement des investissements directs étrangers. Il est toutefois douteux qu'un scénario de type irlandais puisse se renouveler compte tenu de la masse considérable des transferts d'épargne requis, ainsi qu'en raison des difficultés économiques et sociales que susciterait une telle dynamique de pénétration des marchés ou de délocalisation au sein des pays de la vieille Europe ;
- Un scénario plus harmonieux suppose des efforts qui ne sont guère compatibles avec la faiblesse du niveau de redistribution communautaire vers l'Est qu'implique le plafonnement durable du budget européen et des Fonds structurels. Car l'ampleur du rattrapage et de la transition d'un ensemble d'économies, encore largement agricoles pour certaines, vers un modèle industriel et une économie de services ne saurait résulter des seules forces de l'intégration par le marché. Cela signifie que l'aide aux nouveaux entrants va avec l'intérêt bien compris et la défense du modèle social des pays de l'ancienne Europe.

¹³³ Notre assemblée a précisément adopté le 25 octobre 2006 un avis sur ce thème, sur le rapport de Didier Marteau : *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 20 du 3 novembre 2006.

¹³⁴ Joël Maurice, *Emploi, négociations collectives, protection sociale : vers quelle Europe sociale*, Commissariat Général du Plan, La Documentation française, 1999. Cf. également Chantal Euzeby, *Mutations socio-économiques et systèmes européens de protection sociale*, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2000.

¹³⁵ Bruno Theret, *Protection sociale et fédéralisme. L'Europe dans le miroir de l'Amérique du Nord*, PIE Peter Lang et PUM, 2002.

¹³⁶ André Cartapanis, Audrey Koulinsky et Nadine Richez-Battesti, *L'hétérogénéité sociale de l'Union européenne après l'élargissement et la question des délocalisations*, Communication en colloque international sur *Les nouvelles frontières de l'Europe*, Marrakech, 16-17 mars 2005.

II - DE LA DIVERSITÉ DES MODÈLES DE PROTECTION SOCIALE...

La pluralité des configurations sociales en Europe a suscité des analyses diverses destinées à mettre en évidence des sous-ensembles homogènes. Aux oppositions binaires - et principalement centrées sur la sécurité sociale - entre un modèle bismarckien, caractéristique de l'Allemagne, et un modèle beveridgien, propre au Royaume-Uni, ont succédé des typologies plus ambitieuses en termes d'État-providence¹³⁷.

A - L'OPPOSITION TRADITIONNELLE BISMARCK-BEVERIDGE

Les systèmes de protection sociale sont constitués, dans tous les pays développés, d'un ensemble complexe de dispositifs destinés à protéger les individus contre les conséquences économiques négatives d'un certain nombre de « risques » auxquels ils peuvent se trouver exposés au cours de leur vie. Apparus à la fin du XIX^e siècle dans les pays du continent européen puis refondés généralement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces systèmes peuvent être distingués selon la conception de la protection sociale qui les sous-tendent :

- dans le modèle bismarckien¹³⁸, la protection sociale prend la forme d'une assurance sociale obligatoire, financée par des cotisations et gérée par les partenaires sociaux. Elle s'appuie sur un principe de solidarité entre travailleurs et est souvent structurée par secteurs d'activité professionnelle. Elle couvre un certain nombre de risques associés notamment à la perte de revenu d'activité et vise d'abord à assurer le maintien du niveau de vie ;

¹³⁷Voir notamment Philippe le Clézio, *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 22 du 30 novembre 2005.

¹³⁸Au cours des années 1880, le Chancelier Bismarck instaure, au bénéfice des ouvriers allemands, les premières assurances sociales confiées à des caisses cogérées par les assurés et les employeurs. Ce système couvre progressivement l'ensemble des salariés et des travailleurs indépendants en s'insérant dans la tradition d'organisation professionnelle allemande.

- dans le modèle beveridgien¹³⁹, la protection sociale associe la fourniture aux citoyens d'un certain nombre de prestations et de services sociaux. Elle est gérée par l'État et s'appuie sur un principe de solidarité nationale. La protection, financée principalement par l'impôt, est donc forfaitaire, c'est-à-dire non proportionnelle au travail ni au niveau de salaire, les prestations servies constituant un revenu minimal. Il revient dès lors aux individus de s'assurer, par leur épargne, d'un complément de revenu.

À cette dichotomie traditionnelle se sont ajoutées au fil du temps de nombreuses variantes, de sorte que la plupart des systèmes nationaux possèdent aujourd'hui des caractéristiques hybrides : ainsi la sécurité sociale française, résolument bismarckienne à l'origine, est-elle devenue plus universaliste au cours des dernières décennies avec notamment la création du Revenu minimum d'insertion (RMI), de diverses prestations universelles comme la prime pour l'emploi et de la Cotisation sociale généralisée (CSG).

B - LES TYPOLOGIES DE L'ÉTAT SOCIAL

Richard Titmuss et Gösta Esping-Andersen sont considérés comme les fondateurs des typologies de l'État social¹⁴⁰. Celles-ci reposent sur l'identification des formes originales de combinaison entre trois sphères de la société, l'État, la famille et le marché, pour répondre à trois fonctions principales, l'assurance, la redistribution et l'offre de services sociaux¹⁴¹. Ces auteurs ont, l'un et l'autre, cherché à construire des modèles conceptuels abstraits aptes à rendre compte des modes de fonctionnement et des philosophies de ce dernier. Leurs travaux ont fait l'objet d'approfondissements qui ont permis d'affiner les analyses proposées.

¹³⁹ Lord Beveridge est l'auteur de différents rapports publiés entre 1942 et 1944 qui ont inspiré la réforme du système de protection sociale britannique après la Seconde Guerre mondiale. S'inscrivant dans un courant de pensée libéral, il considère néanmoins qu'il est du devoir de l'État, dans le cadre d'un dispositif unifié et géré par lui, de mettre à l'abri du besoin l'ensemble des citoyens par une planification sociale assurant à tous un revenu minimal, l'accès à des services sociaux de qualité (santé, éducation) et la couverture d'un certain nombre de risques.

¹⁴⁰ Le concept moderne d'« État social » procède du concept français d'État-providence (et est utilisé dans un sens identique dans le débat français), de la notion allemande d'État social (*sozialstaat*) et de la notion britannique de *welfare state* (cf. François-Xavier Merrien, Raphaël Parquet et Antoine Kernén, *L'État social. Une perspective internationale*, Armand Colin, collection *U*, 2005).

¹⁴¹ La présentation qui suit ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle vise plus simplement à insister sur la diversité des choix possibles en Europe, compte tenu des spécificités des modèles sociaux.

1. L'approche de Titmuss

Richard Titmuss¹⁴² distingue trois types-idéaux :

- le modèle « résiduel » d'abord, caractérisé par la prédominance de la famille et du marché au détriment d'une redistribution étatique. La politique sociale intervient, dans ce cadre, en dernière instance, quand les solidarités primaires (réseau familial, communautaire ou professionnel) ou le marché se sont révélés incapables de répondre aux besoins. Toujours temporaire et palliative, elle s'adresse seulement à une faible partie de la population, les pauvres et tous ceux qui n'ont aucun moyen de se prendre en charge. Les allocations sont accordées en se fondant sur le contrôle des besoins et des ressources ;
- le modèle « institutionnel redistributif » ensuite, dans lequel l'État supplée la famille et le marché dans une perspective égalitariste, en assurant une sécurité sociale minimale à tous les citoyens par le biais d'une contribution forfaitaire (assurances sociales contributives obligatoires) comme dans le cas du système bismarckien d'après-guerre ;
- le modèle « industriel-méritocratique » enfin, dans lequel il y a toujours coexistence du marché et de l'État mais en privilégiant les contributions économiques individuelles.

Les deuxième et troisième modèles sont, en réalité, des variantes d'un même modèle « institutionnel » dans lequel l'État doit permettre à chacun de se réaliser pleinement, les fonctions de bien-être relevant du fonctionnement normal de la société. Dès lors que le marché ne peut répondre à tous les besoins des hommes en société, l'État fournit des services pour les satisfaire et intègre une fonction de redistribution puisque le niveau des besoins varie selon les classes sociales.

Ces trois modèles, succinctement décrits par Richard Titmuss, vont être repris et approfondis par Gösta Esping-Andersen dans une typologie qui constitue aujourd'hui encore une des pierres de touche de la recherche comparative internationale.

¹⁴²Richard Titmuss, *Social policy : an introduction*, Allen and Unwin, 1974.

2. L'approche d'Esping-Andersen

Beaucoup de chercheurs ont, en effet, adopté la typologie des modèles sociaux de Gösta Esping-Andersen¹⁴³ qui repose sur la spécification de trois régimes d'État-providence, au sens d'arrangements institutionnels relativement stables entre sphère privée, marché et État. Ces régimes se distinguent en fonction du niveau de « démarchandisation » (émancipation de l'individu par rapport au marché), de la forme de « stratification » (nature des liens entre les individus et mode de structuration de la citoyenneté sociale) et des relations entre l'État, le marché et la famille portés par le système de protection sociale :

- dans le prolongement de Karl Marx et de Karl Polanyi¹⁴⁴, il accorde la toute première attention à ce qu'il appelle le degré de « démarchandisation »¹⁴⁵, c'est-à-dire d'autonomisation vis-à-vis du marché qui permet d'établir une classification hiérarchique en trois catégories (forte, moyenne, faible)¹⁴⁶ : le capitalisme a pour effet de transformer l'homme en marchandise puisqu'il est obligé de vendre sa force de travail pour satisfaire ses besoins. La fonction principale des États est donc de permettre aux individus de s'extraire plus ou moins fortement du marché dans des conditions légalement construites tout en bénéficiant de prestations de remplacement. La seule existence de l'assistance publique ne suffit pas à établir un État-providence si elle s'accompagne de conditions d'accès aux secours arbitraires ou trop stigmatisantes et répressives ;
- le second aspect à prendre en considération est l'impact des États-providence sur la structure de classe : ils peuvent, en effet, renforcer les hiérarchies sociales, avoir peu d'effet sur les inégalités issues du marché ou, au contraire, produire une société plus égalitaire ;
- en troisième lieu, les sociétés diffèrent par la place respective qu'elles accordent à la sphère privée et à la sphère publique dans la fourniture des prestations et des services sociaux.

¹⁴³Gösta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Collection Le lien social, PUF, 1999.

¹⁴⁴Cf. notamment Karl Polanyi, *La grande transformation*, Gallimard, 1983.

¹⁴⁵Cette fonction « ne doit pas être confondue avec la disparition du travail comme marchandise. Le concept fait référence au degré jusqu'auquel les familles peuvent soutenir un niveau de vie socialement acceptable, indépendamment d'une participation au marché » (Gösta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État providence*, op. cit.).

¹⁴⁶L'indice de démarchandisation est d'autant plus fort que l'éligibilité est aisément accessible, que les droits sont soumis à peu de conditions restrictives et pour une longue durée : plus le montant des revenus de remplacement est proche de celui du revenu d'activité, plus l'indice est fort ; plus nombreuses sont les situations permettant de bénéficier d'un revenu de remplacement, plus la démarchandisation est élevée.

Sur cette base, Esping-Andersen distingue trois régimes d'État-providence, du plus « faible » au plus « fort » :

- l'État-providence « libéral » anglo-saxon (*welfare state*) offre une protection sociale minimale fondée sur des transferts universels de faible niveau, financés par l'impôt et laissant place au développement d'une assurance marchande. L'État corrige les défaillances du marché dans l'objectif de lutter contre la pauvreté et le chômage ;
- le modèle « corporatiste conservateur » continental repose quant à lui sur une assurance sociale publique et contributive, les droits sociaux étant adossés à l'emploi et au versement de cotisations sociales assises sur les salaires, laissant peu de place au marché et à la recherche d'égalité. L'objectif principal est alors de maintenir le revenu de ceux qui travaillent ;
- le modèle « social démocrate » scandinave se distingue par des droits sociaux universels et une fourniture égalitaire de prestations et de services sociaux à travers une redistribution de haut niveau et un financement par recettes fiscales. L'objectif est de tendre à l'égalité pour tous.

Tableau 56 : Les trois régimes d'État-providence d'Esping-Andersen

	Régime libéral	Corporatiste	Socialiste
Couverture	Marginale	Professionnelle	Universelle
Destinataire	Pauvres	Travailleurs	Citoyens
Responsabilité	Autorités publiques	Caisses	État
Prestations			
- gamme	Limitée	Moyenne	Étendue
- structure	<i>Ad hoc</i>	Contributive/rétributive	Fiscale
- niveau	Modeste	Variable	Adéquat
- conditions	Besoins prouvés	Contributions	Citoyenneté
Financement	Fiscal	Contributif	Fiscal
Redistribution	Verticale	Horizontale	Verticale

Source : François-Xavier Merrien, Raphael Parchet, Antoine Kernen, *L'État social. Une perspective internationale, op. cit.*

Selon Gösta Esping-Andersen, les pays appartenant au régime conservateur-corporatiste connaissent la situation la plus dramatique en s'installant dans une situation d'État social sans travail : le fossé se creuse entre une couche toujours plus étroite de salariés protégés (les *insiders*) et une couche toujours plus large d'exclus de l'emploi (les *outsiders*). Inversement, les caractéristiques du régime libéral favorisent son adaptation rapide à la nouvelle économie, mais au prix d'une baisse relative de la rémunération des salariés les moins qualifiés, engendrant une croissance des inégalités et de la pauvreté. À cet égard, la faiblesse sociale de la société américaine (fortes inégalités, modicité des aides sociales, bas salaires), serait associée à sa capacité à susciter le développement d'un secteur privé de services fortement créateurs d'emplois. De

leur côté, les pays nordiques ont orienté leurs efforts vers la fourniture de services publics, financés par un haut niveau de dépenses publiques, et vers des activités à haute valeur ajoutée, selon une logique qui est donc loin d'être condamnée par l'évolution de l'économie mondiale¹⁴⁷.

Naturellement, les États-providence concrets ne s'intègrent qu'imparfaitement dans ces types-idéaux et certains pays peuvent s'avérer difficiles à classer : ainsi, les Pays-Bas, par leur degré de démarchandisation, se rapprochent-ils du groupe des pays scandinaves alors qu'ils relèvent du régime conservateur si l'on prend en considération l'offre de services sociaux et le rôle de la famille. On peut d'ailleurs mettre en évidence¹⁴⁸ les influences spécifiques de la social-démocratie et de la démocratie chrétienne qui font éclater le modèle continental en deux variantes : la première se caractérise par l'importance des structures de protection sociale, pensées comme un mode d'autonomisation vis à vis du marché, et l'affirmation d'objectifs de redistribution et de réduction des inégalités sociales ; la seconde est marquée par son attachement au système de marché et à la famille comme vecteur et outil pour la protection sociale, ainsi que par la priorité donnée au principe de remplacement du revenu plutôt qu'à la sécurité ou à la création d'emploi. La France elle-même présente des caractéristiques évidentes du modèle « corporatiste conservateur » (notamment l'existence de régimes de sécurité sociale distincts donnant accès à des droits liés au statut) mais une telle classification est contestable si l'on tient compte de l'importance des allocations universelles, de la place des allocations familiales et de la politique redistributive mise en œuvre, qui le rapprochent du modèle universaliste d'État-providence.

Au delà de ces débats portant sur les classements, c'est la nécessité de constituer un quatrième régime d'État-providence qui a retenu l'attention des chercheurs¹⁴⁹. On peut, en effet, ajouter à la typologie initiale un quatrième modèle¹⁵⁰ « familialiste » ou « latin », qui reconnaît à la famille un rôle central en matière de protection sociale, complété à la fois par une intervention minimale de l'État et par le rôle significatif des assurances privées dans une logique de redistribution plus réduite, malgré un niveau d'inégalité élevé et des taux de chômage importants. À cet égard, la place prépondérante du « *familialisme* » dans les politiques sociales en Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal, Grèce) serait moins la marque de liens sociaux très étroits et très développés au sein de la société civile, que la conséquence de l'insuffisance des

¹⁴⁷Gösta Esping-Andersen, *Welfare states in transition, national adaptations in global economies*, Sage, 1996.

¹⁴⁸Kees Van Kersbergen, *Social capitalism. A study of christian democracy and the welfare state*, Routledge, 1995.

¹⁴⁹Des réflexions ont également porté sur les spécificités des modèles « des antipodes » (Australie, Nouvelle-Zélande) et « confucéen » (cf. François-Xavier Merrien, *L'État social. Une perspective internationale, op. cit.*).

¹⁵⁰Cf. notamment Bernhard Ebbinghaus, *Does a european social model exist and can it survive ?*, in Gerhard Huemer et al. (ed.), *The Role of Employer Association in Labour Unions in EMU*, Aldershot, Ashgate Press, 1999.

protections collectives offertes à chacun¹⁵¹. En outre, cette singularité partagée avec les régimes conservateurs d'Europe continentale suggère que le modèle social des pays du Sud de l'Europe n'est en fait qu'une étape vers un modèle plus sophistiqué et plus étendu, de type conservateur.

Il reste que cette approche ne permet pas de rendre compte des différences entre pays dans tous leurs aspects. C'est le cas par exemple pour ce qui concerne le sort réservé aux femmes : l'accès aux services est-il un droit du citoyen, est-il attribué sous conditions de ressources ou conditionné par la participation au marché du travail, le statut marital ou familial ? Le concept de démarchandisation est, en effet, inadéquat pour traduire l'impact des prestations sur les travailleurs selon leur genre, ce qui incite à le compléter par celui de « défamilialisation »¹⁵². Dans cette optique, Jane Lewis et Diane Sainsbury distinguent les modèles masculin et individualisé : les pays relevant du premier (Angleterre, Irlande, Allemagne) sont caractérisés par le niveau bas de la participation des femmes au marché du travail, l'importance du temps partiel, le manque de crèches, l'insuffisance de la protection de la maternité et l'inégalité persistante entre mari et épouse face à la sécurité sociale ; la France se situe au milieu de l'échelle compte tenu de la prédominance de l'emploi à temps plein, de l'équipement en crèches et de la réduction de l'inégalité entre homme et femme face à la sécurité sociale ; la Suède s'est, de son côté, dirigée vers un modèle où les deux conjoints contribuent au revenu du foyer en incitant les femmes à un travail rémunéré par l'introduction d'une imposition séparée, de congés parentaux et la création d'un grand nombre de crèches.

¹⁵¹Maurizio Ferrera, *The Southern Model of Welfare in Social Europe*, *Journal of European Social Policy*, 1996.

¹⁵²Ann Shola Orloff, *Gender and the social rights of citizenship*, *American sociological review*, n° 58, 1993.

3. L'approche d'André Sapir

André Sapir¹⁵³ a présenté une étude sur *La mondialisation et la réforme des modèles sociaux européens* aux ministres des Finances et aux gouverneurs des Banques centrales de l'Union européenne lors de l'ECOFIN informel qui s'est tenu sous la présidence britannique à Manchester, le 9 septembre 2005. Selon celle-ci, la notion de « modèle social européen » est trompeuse ou, en tout cas, excessivement réductrice : l'Europe abrite, en réalité, différents modèles sociaux, distincts à la fois par leurs caractéristiques et leurs performances en termes d'efficacité et d'équité. Il décrit ainsi quatre grandes configurations (pour les 15 États membres de l'Union)¹⁵⁴ :

- les pays « nordiques »¹⁵⁵ combinent les niveaux les plus élevés de dépenses de protection sociale, une intervention fiscale extensive sur les marchés du travail et des structures salariales encadrées par des syndicats puissants ;
- les pays « anglo-saxons »¹⁵⁶ sont caractérisés par un assez large filet d'assistance de dernier ressort, des transferts orientés en priorité vers les personnes d'âge actif, des mesures pour aider les chômeurs à retrouver un emploi et un lien fort entre l'accès aux aides et un emploi régulier. Ce modèle est caractérisé, à la fois, par des syndicats faibles, des disparités de salaires relativement importantes et une incidence assez élevée des bas salaires ;
- les pays « continentaux »¹⁵⁷ font largement reposer leurs systèmes de retraite et de sécurité sociale sur le principe de l'assurance. Même si la syndicalisation est en déclin, les syndicats demeurent forts ;
- les pays « méditerranéens »¹⁵⁸ concentrent leurs dépenses sociales sur les retraites, avec toutefois de profondes inégalités entre eux du point de vue des montants perçus et des conditions de versement. Leurs systèmes sociaux excluent du marché du travail des segments entiers de la population en âge de travailler et la structure des salaires dans le secteur formel, couvert par des conventions collectives, est fortement resserrée.

¹⁵³ *Brussels european and global economic laboratory*, centre de recherche européen présidé par Mario Monti, ancien Commissaire européen chargé de la concurrence, et dont le directeur est Jean Pisani-Ferry.

¹⁵⁴ Il reprend ici la typologie avancée par Tito Boeri, *Let social models compete and Europe will win*, Harvard university, 2002.

¹⁵⁵ Danemark, Finlande, Suède plus Pays-Bas.

¹⁵⁶ Irlande, Royaume-Uni.

¹⁵⁷ Autriche, Belgique, France, Allemagne, Luxembourg.

¹⁵⁸ Grèce, Italie, Portugal, Espagne.

L'analyse comparative de ces quatre modèles peut être synthétisée en utilisant deux critères, à savoir ceux d'efficacité et d'équité : pour M. André Sapir, un modèle peut être qualifié d'efficace s'il procure des incitations suffisantes au travail, conduisant à des taux d'emploi relativement élevés ; il sera considéré comme équitable s'il permet de maintenir le risque de pauvreté à un niveau relativement faible. La typologie qui en résulte peut être formalisée dans le tableau suivant :

Tableau 57 : Les modèles sociaux en Europe

		EFFICACITÉ	
		Basse	Élevée
ÉQUITÉ	Élevée	« Continentaux » (BE, DE, FR, LU)	« Nordiques » (AT, DK, FI, NL, SE)
	Basse	« Méditerranéens » (ES, GR, IT)	« Anglo-saxons » (IE, PT, UK)

Source : M. André Sapir, *La mondialisation et la réforme des modèles sociaux européens*, op. cit.

Empiriquement, la position des pays sur l'axe d'équité est largement déterminée par la qualité de leur système d'éducation secondaire et la générosité de leur système de redistribution, deux paramètres plus élevés dans les pays nordiques et continentaux que dans les pays anglo-saxons et méditerranéens. La position des pays sur l'axe d'efficacité, au contraire, dépend largement de la flexibilité de leurs marchés du travail. Cette classification, fondée sur une approche analytique, conduit notamment à deux écarts par rapport aux catégories traditionnelles, strictement géographiques : l'Autriche, possède un modèle d'une grande équité mais son taux d'emploi élevé la fait appartenir au groupe « nordique » plutôt qu'au groupe « continental » ; de même, le Portugal, bien que partageant les caractéristiques des pays méditerranéens en terme d'équité, se rapproche plus du groupe « anglo-saxon » si l'on prend en compte les performances en matière d'emploi.

Les marchés du travail des pays nordiques sont significativement plus flexibles que les marchés du travail des pays continentaux, sans pour autant compromettre l'équité. Ainsi, selon André Sapir, l'approche courante des réformes du marché du travail dans les pays continentaux et méditerranéens, qui consiste à les présenter comme entraînant inévitablement un choix entre équité et efficacité, est-elle fondamentalement fautive. En être conscient devrait aider ces pays à se réformer, mais cela risque toutefois de ne pas suffire : en effet, comme pour toute réforme sensible non encore accomplie, même si les bénéfices de long terme sont avérés, le coût politique de court terme peut empêcher purement et simplement sa réalisation.

À cet égard, l'absence de clarté dans les objectifs respectifs des politiques publiques est, pour André Sapir, une raison essentielle de l'échec du processus de Lisbonne, dont l'incapacité à engendrer des résultats mesurables est devenue de plus en plus évidente¹⁵⁹. Une approche cohérente et crédible des réformes, prenant en compte les capacités de décision des différents acteurs, serait, selon lui, nécessaire : dans le système de gouvernance économique de l'Europe, le marché du travail et la réforme des politiques sociales relèvent des États membres et non de l'Union elle-même ; néanmoins, il y a une complémentarité entre réforme nationale des modèles sociaux et progrès dans l'accomplissement du marché unique, qui ne peut être achevé qu'au niveau de l'Union ; ainsi, la réforme la plus prometteuse pour l'Europe - et peut-être la seule qui puisse mener à la réussite - combinerait les réformes des modèles sociaux nationaux inefficaces avec un engagement renouvelé à construire un marché unique des produits, des services, du capital et du travail au sein des 25 (et bientôt 27) membres de l'Union. À ce niveau, doit aussi être encouragé l'investissement dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, en faisant un meilleur usage du budget communautaire.

Pour que l'Union résolve les problèmes économiques qu'elle rencontre actuellement, trois ingrédients sont nécessaires selon André Sapir :

- au niveau national, les pays « continentaux » et « méditerranéens », dont les modèles sont « insoutenables », doivent réformer des réglementations du travail inefficaces. Cela n'implique pas de mettre en cause la cohésion sociale et l'équité, comme le montre l'expérience des pays « nordiques ». La faisabilité politique au niveau national demande des efforts coordonnés et complémentaires au niveau européen afin d'accroître les bénéfices des réformes du marché du travail et d'en réduire les coûts ;
- au niveau de l'Union, le processus de Lisbonne doit être recentré sur l'achèvement du Marché unique et sur l'accroissement des financements pour la recherche et l'innovation. La création d'un marché unique des services¹⁶⁰ sera cruciale pour la croissance dans la mesure où ceux-ci représentent 70 % de l'activité économique de l'Union. Un engagement de l'Union dans cette direction agira comme un encouragement à achever les réformes du marché du travail qui tardent au niveau national ;

¹⁵⁹Cf. notamment Henri Feltz, *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 18 du 4 novembre 2005.

¹⁶⁰Cf. l'avis adopté par notre assemblée le 19 janvier 2005 sur la *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur*, sur le rapport de Francis Lemor (JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 1 du 24 janvier 2005).

- au niveau de la zone euro, un engagement dans des réformes crédibles et coordonnées réduirait le délai entre mesures nationales et réponse monétaire. Cela contribuerait à rapprocher la politique monétaire de l'idéal consistant à la faire avancer en parallèle avec les réformes, réduisant ainsi leur coût économique et politique.

III - ... À LA VARIÉTÉ DES CAPITALISMES

La tentation répétée de rapporter le capitalisme à un état unique s'est longtemps traduite par sa réduction au marché¹⁶¹. Plus récemment, elle s'est retrouvée dans la fascination pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication, censées répandre universellement un modèle ultra-performant dans le sillage de la réussite américaine. Le discours sur la globalisation, notamment son expression financière, représente lui-même une manifestation nouvelle de cette inclination réitérée à réduire le capitalisme à une configuration unique. À rebours de ces tentations, le mouvement dit des « variétés du capitalisme » (*varieties of capitalism*) a posé le premier la question des modalités alternatives au capitalisme tel qu'il a prospéré aux États-Unis au XX^e siècle, en mettant en évidence l'existence de plusieurs formes de capitalismes, au même moment, dans le monde. Il a inspiré des approfondissements dans le cadre de l'école dite « de la régulation »¹⁶².

A - L'APPROCHE DE HALL ET SOSKICE

Partant du constat empirique d'une forte hétérogénéité des systèmes sociaux nationaux, de la diversité des politiques sociales nationales, y compris dans le cadre des réformes accomplies au cours des vingt dernières années, d'autres approches tentent de justifier la persistance de ces différences. Ces analyses, d'inspiration néo-institutionnaliste, s'attachent à montrer qu'il existe une « variété de capitalismes »¹⁶³ au sein desquels les arbitrages entre égalité-chômage ou protection-flexibilité sont loin d'être homogènes¹⁶⁴. Les formes de déstabilisation qui affectent les systèmes nationaux d'État-providence et les voies de réforme dans le domaine du social sont alors étroitement

¹⁶¹ À noter toutefois que, dès 1991, Michel Albert avait introduit (*Capitalisme contre capitalisme* Seuil) la distinction entre un modèle rhénan, reposant sur des engagements à long terme, les performances collectives et le consensus, et un modèle néo-américain caractérisé par l'accent mis sur la performance individuelle, l'importance des bénéfices financiers à court terme, la réversibilité et la flexibilité des engagements. Cette typologie est sans doute trop étroite pour permettre d'analyser la diversité existante au sein des pays de l'OCDE.

¹⁶² Cf. le dossier sur les *Économies politiques du capitalisme in L'année de la régulation 2002*, Presses de Sciences Po, 2002 et M. Robert Boyer, *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Odile Jacob, 2004.

¹⁶³ Peter Hall et David Soskice, *Varieties of capitalism, the Institutional foundation of comparative advantage*, Oxford University Press, 2001.

¹⁶⁴ Christine Ehrel et Bruno Palier, *Les dynamiques de l'Europe sociale et l'Europe de l'emploi, à l'heure de la méthode ouverte de coordination : persistances et convergences*, in Chantal Euzéby et al., *Mondialisation et régulation sociale*, op. cit.

rattachées aux configurations spécifiques, culturelles et historiques, de chaque espace national. Il existerait donc une diversité des vulnérabilités des systèmes et des marges de manœuvre, au même titre qu'il existe une diversité des systèmes nationaux de protection sociale.

De telles correspondances entre formes institutionnelles et modes d'ajustement et de transformation des systèmes sociaux nationaux suggèrent que ces derniers sont soumis à une « dépendance de sentier », leur évolution étant partiellement conditionnée par la configuration antérieure. Cela garantit à ces systèmes une certaine forme de stabilité dynamique et le maintien de l'hétérogénéité sociale entre économies, quelles que soient la nature et l'ampleur des chocs subis. Cela n'empêche pas les changements institutionnels d'avoir lieu, ni les glissements vers moins de protection ou de redistribution de s'opérer, mais cela réduit les possibilités de convergence des systèmes nationaux entre eux.

B - L'ANALYSE D'IVERSEN ET WREN

Prenant acte des transformations du capitalisme contemporain, M. Torben Iversen et Mme Anne Wren¹⁶⁵ décèlent quant à eux un nouveau triangle d'incompatibilité entre égalité, emploi et discipline fiscale dans une économie de service repoussant au second plan les activités industrielles. Car une augmentation de l'emploi privé dans les services susciterait un accroissement plus marqué des inégalités salariales, tandis que la recherche d'une égalité salariale accrue exigerait des créations d'emplois publics de nature à affecter l'équilibre budgétaire. On ne pourrait donc en même temps poursuivre les trois objectifs de discipline fiscale, de croissance de l'emploi et de réduction des inégalités de revenus mais seulement les associer deux à deux, ce qui supposerait donc de faire le sacrifice d'un de ces objectifs.

En fonction des objectifs privilégiés, ils en déduisent trois modèles idéaux-types qui peuvent s'apparenter à des scénarios, reprenant ainsi les caractérisations de Gösta Esping-Andersen (*op. cit*) :

- le premier est qualifié de modèle « néo-libéral » et privilégie la discipline fiscale et la croissance de l'emploi ;
- le modèle « chrétien-démocrate » associe discipline fiscale et égalité des revenus ;
- le troisième combine égalité des revenus et croissance de l'emploi, et se définit comme un modèle « social-démocrate ».

¹⁶⁵Torben Iversen et Anne Wren, *Equality, employment and budgetary restraint : the trilemma of the service economy*, *World Politics*, 1998.

Repensé dans un contexte de forte restriction budgétaire, tel celui qui s'est imposé au sein de l'Union économique et monétaire depuis le Traité de Maastricht, le triangle d'incompatibilité se réduit à un dilemme entre égalité des revenus et maintien du niveau d'emploi. C'est la viabilité même du modèle social-démocrate qui est alors en cause¹⁶⁶.

C - L'APPROCHE DE BRUNO AMABLE

Pour établir sa typologie¹⁶⁷, Bruno Amable prend en compte cinq secteurs institutionnels fondamentaux : la concurrence sur les marchés de produits ; le rapport salarial et les institutions du marché du travail ; le secteur d'intermédiation financière et le gouvernement d'entreprise ; la protection sociale ; le secteur éducatif. Il propose sur cette base l'existence de cinq types de capitalisme, caractérisés par des formes institutionnelles spécifiques. Il va de soi qu'aucune économie développée individuelle n'est exactement décrite par aucun des cinq modèles de capitalisme. Elles peuvent posséder des caractéristiques qui les rapprochent de l'un ou l'autre d'entre eux, sans lui être pour autant entièrement identifiables. Cette approche permet toutefois d'aller au-delà des dissemblances apparentes entre deux économies et d'identifier leurs traits structurels communs :

- la concurrence sur le marché des biens est un élément important du modèle « fondé sur le marché ». Son intensité rend les firmes plus sensibles aux chocs défavorables sur l'offre ou la demande. Quand les ajustements des prix ne peuvent pas entièrement absorber ces chocs, ce sont les ajustements en quantité, en particulier concernant la main-d'œuvre, qui jouent ce rôle. La concurrence sur le marché des biens mène donc à une flexibilité de fait de l'emploi. Des marchés financiers sophistiqués garantissent une diversification des risques pour les investissements financiers mais les investissements spécifiques au profit des salariés sont particulièrement en danger puisque la protection sociale est sous-développée. Il y a donc peu d'incitation à investir dans ce type de compétences puisqu'elles ne seraient protégées ni par la protection sociale ni par la sécurité de l'emploi, un changement structurel rapide contribuant, en outre, à les dévaluer. Un système d'éducation secondaire non homogénéisé rend d'autant plus cruciale la concurrence entre les universités pour attirer

¹⁶⁶Nadine Richez-Battesti, A. Koulinsky, *Existe-t-il un arbitrage emploi-protection sociale dans l'Union économique et monétaire ?*, in Roland Sigg et Christina Behrendt, *La sécurité sociale dans le village global*, Peter Lang, 2000.

¹⁶⁷Bruno Amable, *Les cinq capitalismes - Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, collection *Économie humaine*, 2005 et *Innovation et compétitivité*, Cepremap, docweb n° 0601, février 2006.

les meilleurs étudiants et entre les étudiants pour entrer dans les meilleures universités ;

- dans le modèle « social-démocrate », une pression concurrentielle extérieure forte exige une certaine flexibilité de la main-d'œuvre mais celle-ci n'est pas simplement réalisée par des licenciements ni des ajustements de marché ; la formation permanente d'une main-d'œuvre hautement qualifiée joue un rôle essentiel dans l'adaptabilité des salariés. La protection des investissements spécifiques des employés est assurée par un mélange de protection modérée de l'emploi, de haut niveau de protection sociale et d'accès facile à la formation grâce à une politique active du marché du travail. Un système de négociation salariale coordonnée permet un mode de fixation solidaire des salaires qui favorise l'innovation et la recherche de la productivité. Un système financier centralisé permet aux firmes de développer des stratégies à long terme ;
- le modèle « européen continental » s'appuie sur un degré plus élevé de protection de l'emploi que dans le cas précédent mais une protection sociale moins développée. Un système financier centralisé facilite les stratégies industrielles à long terme et n'oblige pas les firmes à respecter les contraintes de bénéfice à court terme. La négociation salariale est coordonnée et une politique solidaire est développée mais dans une moindre mesure. La formation de la main-d'œuvre n'est pas possible à la même échelle que dans le modèle social-démocrate, ce qui limite les possibilités pour une flexibilité offensive de la main-d'œuvre et la restructuration rapide des industries. Les gains de productivité sont obtenus par des stratégies d'ajustement à la baisse de l'emploi, rendues possibles par la protection sociale dont bénéficient les salariés (mise en préretraite, par exemple) ;
- le modèle de capitalisme « méditerranéen » est fondé sur plus de protection de l'emploi et moins de protection sociale que le modèle européen continental. La première est rendue possible par un niveau relativement faible de concurrence sur les marchés de produits et l'absence de contraintes financières à court terme en raison de la centralisation du système financier. Cependant, une main-d'œuvre avec des compétences et un niveau d'éducation limités ne permet pas la mise en œuvre de stratégies industrielles à hauts salaires et compétences élevées. Une hausse de la concurrence sur les marchés de produits peut faire pression pour une augmentation de la flexibilité du marché du travail, par exemple par un dualisme marqué de la main-d'œuvre. Les employés des grandes sociétés profiteraient toujours de la sécurité de l'emploi tandis que les jeunes salariés ou les employés des petites firmes auraient des contrats de travail plus flexibles ;

- le modèle « asiatique » de capitalisme dépend de l'action concertée des grands groupes avec l'État et un système financier centralisé, qui permet le développement de stratégies à long terme. Les investissements spécifiques des salariés bénéficient d'une protection de l'emploi *de facto* plutôt que *de jure* ainsi que de possibilités de formation et de réorientation au sein des groupes. Le manque de protection sociale et de marchés financiers sophistiqués rend difficile la diversification du risque et fait, en revanche, de la stabilité fournie par la grande firme un élément crucial de la cohérence du modèle.

Pour Bruno Amable, une généralisation du modèle fondé sur le marché sur le continent n'est pas envisageable non seulement parce que la compétitivité des pays européens est fondée sur leurs particularités institutionnelles spécifiques et les complémentarités associées mais aussi parce qu'aucun bloc sociopolitique ne pourrait probablement soutenir un tel changement radical. Au demeurant, les derniers résultats électoraux lui semblent indiquer un rejet de la solution fondée sur le marché et la quête d'un renouvellement des modèles social-démocratie et continental. Quelles directions un tel renouvellement pourrait-il prendre ?

Une alternative existe, associant, comme au Danemark, une relative flexibilité du marché du travail à une protection sociale étendue couplée avec une politique active du marché du travail. Les transitions directes entre les emplois ou du chômage à l'emploi sont ainsi plus limitées que dans le modèle libéral de marché ou le modèle continental. La flexicurité permet le changement structurel et la progression de carrière, en subissant le coût d'un véritable système de protection sociale et d'un vaste programme de politique active du marché du travail qui implique un haut niveau d'imposition. La mise en œuvre de cette stratégie demande un système éducatif et de formation extrêmement performant, qui favorise la (re)mise à niveau constante des compétences. Suivre la voie de la flexicurité exigerait un effort considérable en faveur de l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation. Cela impliquerait probablement aussi que des limites soient imposées à la diffusion des principes de gouvernement d'entreprise fondés sur le marché et, plus généralement, de la finance fondée sur le marché, qui imposent plus ou moins une préférence pour la « flexibilité » et la réversibilité des arrangements ainsi que la concurrence par le bas entre les localisations industrielles : des localisations attractives ne s'appuyant pas sur les bas salaires et une faible protection sociale doivent, en effet, reposer sur des bassins d'emploi qualifié et des infrastructures efficaces.

Selon Bruno Amable, il y aurait un espace pour la formation d'un bloc sociopolitique, fondé sur une série de compromis entre les grands employeurs industriels et les syndicats, en faveur d'un modèle européen continental renouvelé. Celui-ci permettrait un degré plus élevé de flexibilité de l'emploi en échange d'une protection sociale étendue vers un modèle plus universel, c'est-à-dire éloigné des systèmes conservateurs traditionnels. Ce compromis mettrait les parties prenantes (*stakeholders*) au premier rang et impliquerait une limite aux principes de création de valeur pour les actionnaires. Cela implique un rôle actif de l'État dans le développement de la protection sociale, l'éducation et les infrastructures. Cela demande aussi un haut niveau d'imposition, qui doit nécessairement mener tôt ou tard à plus d'harmonisation fiscale. Cette stratégie orienterait la structure productive européenne continentale vers un équilibre fait de hautes compétences, de forte productivité et de salaires élevés, soutenu par une négociation salariale coordonnée au niveau de l'Union européenne, qui empêcherait le *dumping* social. Cette coordination empêcherait aussi une augmentation possible des pressions inflationnistes en cas de tensions sur les marchés du travail et serait compatible avec les objectifs de la BCE.

*
* *

Le tour d'horizon des typologies des modèles sociaux auquel il vient d'être procédé avait comme objectif de démontrer la pluralité des voies qui s'offrent aux pays développés dans le cadre de la mondialisation. Contrairement à une opinion répandue, celle-ci laisse, en effet, subsister une marge de manœuvre non négligeable aux États-nations et aux regroupements régionaux qui ont la possibilité de faire prévaloir leurs préférences au sein du spectre des possibles.

Dans ce cadre, on peut être cependant tenté de faire référence à des modèles étrangers pour infléchir l'évolution d'une formation sociale particulière. Il convient toutefois, ce faisant, d'éviter deux écueils : d'une part, un optimisme naïf consistant à penser que l'on peut importer tel ou tel dispositif ou institution de façon isolée¹⁶⁸ ; d'autre part, un pessimisme tout aussi excessif tendant à considérer que la cohérence systémique et les caractéristiques spécifiques forgées par l'histoire constituent des freins structurels à toute évolution. Il importe, en effet, de rappeler que les exemples étrangers le plus souvent mis en exergue (comme la « flexicurité » danoise aujourd'hui à l'honneur, après les modèles allemand ou français, puis japonais ou américain, etc.) ont eux-mêmes résulté de réformes dont la réussite a reposé pour beaucoup sur une vision partagée à la fois du diagnostic et de l'objectif à atteindre. Les concessions

¹⁶⁸Cf. par exemple le dossier publié par *Enjeux - Les Échos* de janvier 2002 : *Les idées à prendre chez nos voisins , vivre à l'italienne, manager comme l'anglais, travailler à la suédoise...*

obtenues (en termes de flexibilité notamment) ont, par ailleurs, eu pour contrepartie une politique résolument tournée vers la baisse du chômage, à travers un processus impliquant à tous les niveaux les partenaires sociaux.

La réflexion doit concilier des réponses spécifiques, correspondant à des choix nationaux, et la nécessité d'instaurer des coopérations et harmonisations - notamment au niveau européen - pour éviter les risques de *dumping* social.

CHAPITRE V

QUELLES CONDITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Nombreux sont les discours qui déplorent les difficultés que rencontre notre pays pour retrouver dynamisme et cohésion et l'incapacité qu'il aurait à promouvoir les réformes nécessaires. Nombreux sont également les rapports - de sources diverses¹⁶⁹ - et les travaux - d'instances officielles telles que le Conseil d'analyse économique ou désormais le Conseil d'analyse stratégique, ou d'équipes scientifiques - qui explorent des pistes qu'il conviendrait d'examiner. Les partenaires sociaux formulent également leurs propres propositions.

Encadré 6 : Le rapport Camdessus¹⁷⁰

Le rapport Camdessus part du constat du « décrochage » de la France par rapport à d'autres pays, dont les États-Unis, ainsi que le Royaume-Uni ou encore les pays nordiques en soulignant les « réformes courageuses » que ces derniers ont réalisées. Il émet une série de propositions (près de 110) susceptibles de permettre le « sursaut » nécessaire, qui sont analysées ci-après en respectant sa structure en cinq chapitres : l'économie de la connaissance, le travail, l'efficacité des marchés des biens et services, la réforme de l'État et l'Europe.

1. Vers une économie de la connaissance

Le rapport insiste sur la nécessité de renforcer l'efficacité de l'école et de dégager des moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur. Concernant l'école, il souligne la nécessité de tout mettre en œuvre pour qu'aucun jeune n'en sorte sans qualification mais il renvoie à ce sujet aux suites du rapport Thélot¹⁷¹. Par ailleurs, il propose de conduire une politique spécifique et intégrée de l'enseignement supérieur et de la recherche¹⁷², de garantir une autonomie jugée indispensable des universités et un accroissement des financements (sur ce point, il invite à un débat sur la quasi-gratuité des universités, pour diversifier les sources de fonds), de spécifier les filières accessibles aux étudiants en fonction du baccalauréat, de fournir des moyens financiers à la recherche et à l'enseignement supérieur (en échange d'une remise en cause de l'Allocation de logement aux étudiants versée sans conditions de ressources). Plus globalement, il plaide en faveur d'une recherche française et européenne disposant d'une taille suffisante pour peser au niveau mondial. Sur le plan de la formation continue, il propose de développer la Validation des acquis de l'expérience (VAE), des systèmes spécifiques pour les personnes les moins qualifiées ainsi que la « sensibilisation » des employeurs. Mais il n'est guère précis sur les conditions qui permettraient à la dépense d'être plus efficace et de concerner tous les publics, ni sur le rôle des pouvoirs publics en la matière alors qu'ils conservent une place prépondérante (même si elle évolue en fonction de la négociation sociale et des lois de décentralisation) qui supposerait une réelle ambition.

Il apporte son soutien à la politique concernant les jeunes entreprises innovantes (en considérant qu'il n'est pas indispensable de prendre des mesures particulières à l'endroit des

¹⁶⁹L'un des plus exhaustifs étant le rapport de Michel Camdessus (cf. encadré).

¹⁷⁰*Le sursaut - vers une nouvelle croissance pour la France*, rapport commandé par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie à Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), La Documentation française, 2004.

¹⁷¹Le rapport a été rédigé avant les conclusions du « grand débat » et donc l'élaboration de la loi Fillon sur l'école.

¹⁷²Il reprend sur ce point, pour l'essentiel, les orientations du rapport au Conseil d'analyse économique de Philippe Aghion et Élie Cohen, *Éducation et croissance*, La Documentation française, 2004.

grandes entreprises et que les innovations radicales proviennent davantage des entreprises nouvelles¹⁷³) mais suggère de mieux la lier à la stratégie des « pôles de compétitivité ». Il suggère également de simplifier l'embauche (simplification des cotisations sociales sous forme de forfait global, déplacement des seuils de 10 et surtout de 50 salariés), de développer l'accompagnement des créateurs d'entreprises, d'améliorer le financement de l'innovation et de financer davantage les chômeurs qui sont créateurs d'entreprise.

2. Travail, économie, société : préférer l'emploi à l'assistance

Le rapport donne une définition du « travailler plus » centrée sur le taux d'emploi, et particulièrement celui des seniors et des jeunes.

Pour favoriser l'emploi des seniors, il suggère d'agir sur les mentalités, de faire évoluer la gestion des ressources humaines, d'étendre la formation des plus de 40-45 ans, de supprimer la contribution Delalande¹⁷⁴ en cas de licenciement d'un salarié de plus de 50 ans afin de « fluidifier » le marché des seniors. Mais il n'approfondit guère les conditions qui pourraient conduire les entreprises à embaucher réellement ou à conserver des seniors et à valoriser les acquis de ces salariés, y compris en leur proposant un travail à temps partiel comme l'on fait les pays nordiques. Du côté de l'offre de travail, le rapport recommande le cumul emploi-retraite ainsi que l'augmentation de la sur-cote du régime de retraite.

Les jeunes les moins qualifiés sont évoqués comme problème central avec la nécessité d'un premier emploi « *qualifiant* ». La faiblesse du Revenu minimum d'activité (RMA) est dénoncée, ainsi que son déficit de formation ; les initiatives prises dans le cadre du Plan de cohésion sociale sont plébiscitées. Il est suggéré de mettre les jeunes en relation avec une personne de référence - tout en mentionnant le coût d'une telle mesure - et de moderniser le système des bourses d'études (avec possibilité de reporter les annuités jusqu'à un âge limité pour compléter la formation). Mais ce rapport souffre, comme on l'a vu, de son silence sur l'école et sur les moyens de faciliter l'insertion des jeunes, l'urgence résidant dans la prise en charge des non-qualifiés qui cumulent absence de qualification et faiblesse des revenus, subissent la précarité de l'emploi et risquent de ne profiter ni d'une éventuelle reprise économique ni des évolutions démographiques.

Le rapport se prononce pour une « *protection des salariés plus juste et plus efficace* » portant « *sur les personnes et non les emplois existants* » et préconise la suppression de la distinction entre Contrat à durée indéterminée (CDI) et Contrat à durée déterminée (CDD). Partant du constat de la dualisation du marché du travail, il se déclare favorable à « *un contrat unique à durée indéterminée dans lequel les droits relatifs à la protection d'emploi et à l'indemnisation se renforceraient progressivement* », avec des « *droits portables* » attachés aux personnes. Mais rien n'est dit sur les garanties proposées en début de ce contrat et comme, par ailleurs, il est préconisé d'assouplir les conditions de licenciement, la mise en œuvre d'un tel contrat unique risque, ce faisant, d'aggraver la précarité, les travailleurs récemment embauchés étant voués à être mal protégés (faible durée d'indemnisation du chômage, absence ou faiblesse de la formation professionnelle continue, faibles cotisations de retraite...)¹⁷⁵.

S'inspirant explicitement du modèle danois, le document insiste sur la réorganisation du système public de l'emploi, la meilleure identification des publics pour répondre à des problèmes nécessitant un réel suivi, ainsi que la mise en place d'une obligation d'accepter un « *emploi convenable* » au bout d'un certain temps. S'il insiste sur le contrôle, le rapport ne développe pas les formations que devrait offrir le système d'assurance chômage. Il reprend aussi l'idée récemment avancée d'un système de *bonus malus* des cotisations chômage des employeurs qui seraient ajustées en fonction du nombre de licenciements effectués, tout en mettant en garde contre une application simpliste du système américain afin notamment de garantir une péréquation entre secteurs : mais la question reste posée de savoir en quoi ce système peut modifier effectivement le comportement des entreprises en matière d'embauche et de licenciement, de même que n'est pas

¹⁷³La logique exposée ici est ainsi très différente de celle du rapport Beffa (cf. *infra*).

¹⁷⁴Cette mesure est en cours de mise en œuvre.

¹⁷⁵Notons que le Contrat nouvelle embauche (CNE) et le Contrat première embauche (CPE) ont été présentés comme étant des Contrats à durée indéterminée (CDI).

étudiée la situation particulière des établissements en difficulté (ou des secteurs confrontés à des problèmes de restructuration). Le rapport recommande de sécuriser les licenciements pour les entreprises, en remettant en question le système du licenciement pour motif économique : seules pourraient donner lieu à sanction pénale une faute de consultation dans une procédure collective ainsi que l'absence de motif réel ou sérieux dans le cas d'une rupture de contrat individuel. Les expériences étrangères ne sont qu'incomplètement évoquées : en Autriche, les entreprises doivent affecter 1,5 % du salaire brut à un fonds qui reverse les montants accumulés aux salariés concernés lorsque leur contrat est interrompu ou augmente leurs droits à retraite s'il n'y a pas eu de rupture de contrat ; au Danemark, le retour à l'emploi est garanti au bout d'un an de chômage, au besoin en subventionnant l'emploi. Sécurité des travailleurs, flexibilité de l'emploi : il est ainsi possible d'assurer l'une sans sacrifier l'autre.

Le rapporteur reconnaît que les mécanismes d'allègements de cotisations sociales ont atteint leurs limites et considère qu'il n'est plus possible de descendre davantage au voisinage du SMIC. Il recommande de modérer fortement la hausse du SMIC après la convergence actuelle et conseille d'utiliser plutôt la prime pour l'emploi afin d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés payés au SMIC. Mais ces mesures (PPE comme allègements de cotisations), qui reposent sur l'idée qu'il est nécessaire que l'État consacre des fonds importants afin de baisser pour les entreprises le coût du travail - notamment non qualifié - pour créer des emplois et faire face à la mondialisation, risquent de modifier la structure des emplois en augmentant la part des emplois en bas de l'échelle des rémunérations.

Le rapport demande de mettre en oeuvre les clauses de renégociation Fillon dans les branches afin de laisser les entreprises négocier à nouveau ou de créer des heures supplémentaires individuelles et non obligatoires, librement négociables entre l'employeur et le salarié, avec le risque que les employeurs obligent les salariés à accepter des heures supplémentaires pour garder leur emploi.

Il met en avant, enfin, l'idée de redonner sa place au travail dans la société et trace, à ce titre, des pistes intéressantes : renforcer la santé au travail, permettre aux salariés de participer davantage à l'organisation du travail, développer l'épargne salariale dans les PME, édifier certains principes de déontologie des rémunérations, notamment des PDG, et favoriser l'expansion de l'Europe sociale. Il est aussi suggéré d'élargir la vie économique à la dimension de la gratuité (comprise au sens du mécénat, du don de temps...).

3. Assurer l'efficacité du marché des biens et services

Cette troisième partie du rapport revient sur les politiques structurelles de libéralisation des secteurs économiques tels que les monopoles (manutention portuaire, taxis...) et prône de nouvelles libertés dans le commerce (ouverture le dimanche, liberté des soldes et des prix, fin de la loi Galland). Il réaffirme la nécessité de développer l'économie des services à la personne et de faire évoluer les systèmes bancaires et financiers (fin de la non-facturation des chèques et de la non-rémunération des comptes, fin de la préférence fiscale pour les assurances-vie investies en obligations plutôt qu'en actions).

4. Agiliser l'État

Partant du postulat que la dépense publique occupe une part trop importante et dénonçant sa « faible efficacité sociale et économique », le rapport préconise de maîtriser (en fait réduire) la dépense publique, de resserrer les structures gouvernementales et de profiter des départs en retraite pour diminuer le nombre de fonctionnaires. Il est proposé de supprimer l'échelon départemental en renforçant les communautés de communes et les régions, à la faveur de l'entrée en application de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) et de mettre en place la contractualisation dans le secteur public. Il s'agit aussi d'adopter une règle de comportement budgétaire (sorte de pacte de stabilité national entre l'État, la Sécurité sociale et les collectivités locales) pour garantir le respect du Pacte de stabilité européen et rendre les dépenses publiques plus contra-cycliques.

L'accent est mis sur la réforme de l'État dans l'objectif d'en limiter l'importance en termes de prélèvements obligatoires, en partant du postulat que la sphère publique pèse davantage sur l'économie qu'elle ne la soutient. Le rapport considère qu'une réforme radicale de l'État ne peut être réalisée qu'avec l'appui de la fonction publique et évoque un véritable « contrat social » à

renouveler : « *Le problème n'est pas en effet de parvenir à lui faire accepter le changement, mais de la concevoir et de la promouvoir avec elle* ».

Sur la décline progressive des effectifs, deux éléments sont à retenir : le remplacement d'un départ à la retraite sur deux en affectant le différentiel de recrutement sur les missions prioritaires ; la disparition des services ayant perdu leur raison d'être ou dont les missions pourraient être assurées avec des moyens moindres, sans toutefois préciser lesquels. Le rapport propose de mettre fin aux diverses dépenses fiscales, de passer au prélèvement à la source à l'impôt sur le revenu, de favoriser l'investissement et la transmission anticipée des patrimoines et d'engager la France dans le combat contre le *dumping* fiscal en Europe.

5. L'Europe, creuset de notre destin

Le rapport insiste sur le fait que la France devrait davantage investir l'Europe qui constitue « *son espace naturel* ». Il souligne l'importance du Pacte de stabilité et de croissance, mais considère - sans précisions - qu'il doit être réformé ; il recommande d'harmoniser les contributions de Conseil et de la BCE pour mettre en place un véritable *policy mix* européen et d'approfondir l'Europe financière. Il insiste sur le besoin d'Europe sociale et d'harmonisation fiscale, ainsi que sur le rôle externe de l'Europe, première puissance commerciale mondiale, notamment dans la régulation de la mondialisation et du nécessaire partenariat avec le monde en développement.

*
* *

Au total, ce rapport présente une analyse très détaillée des conditions de la croissance en France. Il combine des recommandations relativement nouvelles (économie de la connaissance, fiscalité, emploi des seniors, emploi dans les services...) et la reprise de propositions déjà anciennes dans des domaines sensibles (droit du travail surtout). On peut regretter que ne soient pas véritablement traitées la question de la politique industrielle (et de sa relation avec la politique de concurrence), ni celle du rôle des infrastructures, des services publics, des prestations sociales dans la compétitivité du pays. De même, alors que l'introduction recommande de « *corriger nos carences en matière de débat social* », la question de la méthode d'engagement des réformes souhaitées et celle du dialogue social ne sont pratiquement pas traitées.

La question ne porte pas tant sur l'existence de choix à effectuer et de réformes à conduire que sur les conditions de leur élaboration, la détermination de leur contenu et des conditions de leur mise en œuvre. Cela suppose un débat public, au niveau politique, mais aussi un réel dialogue social, qui sont des conditions nécessaires à leur réussite. Notre assemblée a un rôle essentiel à jouer « en amont » de ces débats, d'autant que la suppression du Commissariat général du Plan signifie celle d'un niveau de concertation avec les partenaires sociaux sur la réflexion prospective et sur la politique économique et sociale. Ce rôle est important en ce qui concerne le contenu des actions à mener mais également en ce qui concerne la « méthode » de leur élaboration. C'est pourquoi, on peut se féliciter qu'elle ait été appelée à émettre un avis - même si c'est sur une partie seulement des questions à traiter - sur les conditions d'un réel dialogue social.

Les développements qui suivent concernent ici plutôt le contenu et visent à définir les conditions, pour la France et ses interventions notamment au sein de l'Europe, permettant d'élever le rythme de croissance de l'économie en assurant un développement au bénéfice de tous et respectueux de l'environnement.

I - CONJUGUER CRÉATIONS D'EMPLOIS ET PROGRÈS DE PRODUCTIVITÉ

À long terme, l'augmentation de la richesse d'un pays - telle qu'elle peut être mesurée par la croissance du PIB – dépend, pour une quantité de travail donnée, des gains de productivité. Mais les raisonnements à partir de la seule productivité apparente du travail doivent être utilisés avec précaution.

A - LA DIALECTIQUE EMPLOI-PRODUCTIVITÉ

En France et plus généralement en Europe, le freinage de la productivité et le maintien d'un chômage de masse imposent encore plus de concilier la recherche de gains de productivité et le développement de l'emploi.

Aux États-Unis, la croissance plus importante de la productivité du travail, associée à une évolution plus dynamique de la population active, a amélioré depuis une quinzaine d'années le potentiel de croissance. La contrepartie de ces progrès de la productivité a été un contenu de croissance - comparativement à d'autres pays - plus « pauvre » en emplois : même si les créations d'emplois connaissent aujourd'hui un rythme significatif, elles ont tardé à se manifester au début de la dernière reprise.

C'est une tendance inverse à l'« enrichissement de la croissance en emplois » (du moins en quantité d'emplois) qui s'est constatée dans les années 1990 en France et plus généralement en Europe. Elle a contenu le chômage, et l'a même diminué entre 1997 et 2001, mais a impliqué une moindre progression de la productivité du travail, notamment par tête. On peut considérer que cette moindre croissance de la productivité du travail a été la contrepartie normale de l'emploi de travailleurs qui n'étaient pas auparavant employés parce que réputés moins qualifiés. Et, même si l'élargissement de la population employée peut affaiblir la productivité du travail, il n'en reste pas moins vrai qu'il permet d'augmenter la production totale. Les réflexions autour de « l'enrichissement de la croissance en emplois » ont porté, d'une part, sur le coût du travail, notamment non qualifié, d'autre part, sur la mise en œuvre de la RTT. Elles ont abouti à la prise en charge par l'État d'une partie des cotisations sociales des employeurs.

En France, il y a débat sur le nombre d'emplois nets créés par la baisse des cotisations sur le travail non qualifié ou par la Réduction du temps de travail (RTT) (parce que, dans les deux cas, certaines des embauches seraient de toute manière intervenues) mais - si les estimations sont variables - l'existence même de créations d'emplois, pour chacun des deux types de mesures, n'est pas contestée¹⁷⁶. Concernant plus particulièrement la réduction du temps de travail, on peut penser que, compte tenu de la médiocrité de la conjoncture lors de sa mise en œuvre - situation de sous-emploi et d'insuffisance de la demande -, des allègements de charge qui y ont été associés et de la modération salariale qui a prévalu, les conséquences inflationnistes ont été relativement faibles et que - dans la mesure où elle a été associée à une réorganisation ainsi qu'à une intensification du travail - elle n'a pas substantiellement réduit la compétitivité des secteurs exposés à la concurrence ; elle a pu mettre cependant en difficulté des entreprises petites et moyennes mais non exposées. Il faut souligner pour l'ensemble de ces mesures que si, lors de leur mise en œuvre, elles ont pu affaiblir la croissance de la productivité du travail (en contrepartie de leur effet positif sur l'emploi), le sentier de croissance a tendance, une fois qu'elles ont exercé leurs effets, à correspondre au rythme antérieur d'évolution de la productivité (qui a momentanément décroché) et de l'emploi.

Mais il convient de prendre en compte le poids des abaissements de cotisations (qui dépassent 1,4 % du PIB) sur le financement de la protection sociale et plus généralement sur les finances publiques (avec les réductions d'autres dépenses utiles que cela peut impliquer). C'est ce qui explique que de nombreux rapports (dont celui de Michel Camdessus¹⁷⁷) recommandent de ne pas l'augmenter, la question restant de savoir comment les cibler et à quelles conditions et contreparties les accorder. Un autre problème est que les diverses mesures d'abaissement du coût du travail non qualifié ont pu contribuer à déformer vers le bas la structure des emplois et des qualifications et constituer des trappes à bas salaires. Il convient de développer des mesures d'accompagnement pour améliorer dans le futur la productivité des travailleurs

¹⁷⁶Voir *Économie et Statistique* n° 348, 2002 et n° 376-377, 2005. Cependant une étude de Michel Didier et Michel Martinez estime que la réduction de temps de travail aurait détruit des emplois si elle ne s'était pas accompagnée de fortes baisses de cotisations sociales (*Revue de Rexecode*, n° 81-82, 2004).

¹⁷⁷Un rapport récent de la Cour des comptes souligne l'explosion des coûts de ces exonérations (qu'il estime être passés de 3 milliards d'euros en 1993 à près de 20 milliards en 2005, et que les dernières mesures annoncées - au profit notamment des entreprises de moins de 20 salariés - vont encore augmenter). Il critique l'empilement des mesures sans évaluations suffisantes et stigmatise, en particulier, les allègements non ciblés. Il recommande plutôt une « *politique d'accompagnement individualisé* » pour les chômeurs peu ou pas qualifiés sur « *une durée suffisamment longue pour être utile* ». Cette comptabilisation ne concerne que les exonérations compensées. Si l'on considère le total (compensées et non compensées), le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 les évalue à 22,4 milliards pour 2005 et près de 25 milliards en 2006. Rappelons en effet qu'une partie des exonérations de cotisations n'est pas compensée par l'État : cela représente une somme de 2,6 milliards d'euros en 2007, en augmentation de 20 % par rapport à 2005.

que ces mesures ont permis d'embaucher, et ainsi dynamiser la croissance. Pour lutter contre le chômage et l'exclusion, la poursuite des encouragements à recourir aux travailleurs les moins qualifiés suppose donc des dispositifs permettant d'éviter les effets d'aubaine et d'inscrire ces mesures dans des dispositifs de formation de ces travailleurs, afin d'améliorer à terme leur qualification et donc la productivité moyenne.

Toutes choses égales par ailleurs, le passage - dans les pays européens - du taux d'emploi et de la durée du travail à des niveaux équivalents à ceux des États-Unis ne conduirait pas à des augmentations proportionnelles de la richesse produite. Jouerait en effet l'existence de rendements décroissants, qui porterait aussi bien sur la quantité de travail que sur la durée du travail. D'une part, l'accroissement du taux d'emploi impliquerait la mise au travail de travailleurs moins productifs. D'autre part, l'augmentation de la durée du travail pèse également sur la productivité horaire du travail¹⁷⁸. C'est cette présence de rendements décroissants qui conduit par exemple Gilbert Cette¹⁷⁹ à corriger les comparaisons de productivité en recourant à la notion de « productivité structurelle » : le niveau de cette dernière est plus favorable pour les États-Unis que celui de la productivité directement mesurée, qui est affaiblie par le recours à des travailleurs supplémentaires et par une durée du travail plus longue.

La divergence entre les performances de productivité horaire et de PIB/ha traduit à la fois les écarts entre les taux d'activité et d'emploi et entre les durées du travail. Les problèmes ne sont pourtant pas les mêmes concernant les comparaisons entre taux d'emploi et durée du travail.

L'existence d'un taux d'emploi plus favorable aux États-Unis résulte d'un taux de chômage inférieur et d'un taux d'activité supérieur à la fois chez les plus jeunes et les plus âgés¹⁸⁰. Mais la durée supérieure du travail traduit essentiellement des différences dans les choix sociaux¹⁸¹ : la productivité horaire supérieure, dans certains pays européens dont la France, permet d'atteindre un certain niveau de vie pour une durée du travail plus modérée. Et ce niveau de vie est associé à des services publics et une protection sociale de meilleure qualité.

¹⁷⁸ À l'inverse, la mise en œuvre de la RTT en France a permis une augmentation de la productivité horaire - notamment dans les entreprises de taille suffisante qui ont pu en profiter pour procéder à une réorganisation du processus de travail - qui a pu compenser partiellement la réduction de l'horaire.

¹⁷⁹ In Patrick Artus et Gilbert Cette : *Productivité et croissance*, rapport au Conseil d'analyse économique, juin 2002.

¹⁸⁰ Ce taux d'activité supérieur s'explique en partie par un niveau de protection sociale plus faible.

¹⁸¹ Des auteurs comme Olivier Blanchard (cf. introduction, *supra*) considèrent que ces écarts traduisent des différences dans les préférences collectives, et que les Européens se distinguent des Américains par une plus grande préférence pour les loisirs (Olivier Blanchard va même jusqu'à présenter les Français comme des « lézards »).

Il y a différentes manières de faire croître la productivité du travail. Une substitution trop poussée du capital au travail peut entraîner un ralentissement ou une dégradation de la productivité du capital (dont la rentabilité ne peut être maintenue qu'au prix d'une déformation du partage de la valeur ajoutée par compression des coûts salariaux, qui pèse sur la consommation et, de ce fait, sur les investissements de capacité). Une autre façon d'améliorer la productivité consiste à mettre en œuvre des innovations technologiques et organisationnelles, s'appuyant sur le développement et la reconnaissance des qualifications individuelles et des compétences collectives ainsi que sur les résultats de la recherche-développement. On peut considérer que les deux tendances ont joué en même temps aux États-Unis.

B - LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI QUALIFIÉ

Dans un contexte de chômage de masse, l'enrichissement de la croissance en emplois permet - pour un taux de croissance donné - de réduire le chômage. Mais l'enjeu à long terme est d'enclencher un « cercle vertueux » qui alimente la croissance en conjuguant progrès de productivité et création d'emplois¹⁸². La construction de ce cercle vertueux suppose qu'on agisse sur deux aspects complémentaires : d'une part, que l'on améliore la qualification des personnes ; d'autre part, que l'on améliore la qualification des emplois. La croissance économique dans un pays comme le nôtre dépend de sa capacité à développer des productions à haute valeur ajoutée, dans l'industrie comme dans les services.

Il s'agit en quelque sorte de savoir si la France se résigne à voir subsister ou même se développer, à côté d'activités de pointe conjuguant haute technologie et qualifications élevées, des secteurs utilisateurs principalement de faibles qualifications, comme le laissent entrevoir divers travaux de prospective (cf. l'encadré ci-dessous). Ou si, au contraire, la France fait réellement le pari de construire une société de la connaissance, reposant sur le développement des savoirs.

Car les discours sur la « société de la connaissance » ne sont que de vains mots si n'en sont pas tirées les conséquences sur la nature des activités et sur le contenu et l'organisation du travail. Si tel était le cas, les personnes mieux formées, plus qualifiées, n'auraient comme perspective que des emplois sous-qualifiés par rapport à leurs compétences et des tâches démotivantes. La société de la connaissance repose donc, non seulement sur une amélioration du « capital humain », mais sur une structure des activités et des emplois correspondant à la pleine utilisation de ce capital et donnant donc la priorité à l'emploi qualifié.

¹⁸²Rappelons qu'un résultat des modèles de chômage structurel est que l'augmentation de la productivité permet la réduction du taux de chômage d'équilibre.

Encadré 7 : Deux études sur les perspectives d'emploi d'ici 2015

Deux études dessinent les perspectives d'emploi et de recrutement d'ici 2015¹⁸³.

Les hypothèses et résultats sont assez voisins (la deuxième étude croise les besoins par familles professionnelles par les niveaux de diplômes pour les jeunes sortant du système éducatif). Le scénario peut être considéré comme assez « optimiste » : 2 % de taux de croissance sur les 10 ans (alors qu'un « scénario noir » envisage le maintien d'un taux de chômage élevé conjugué à des difficultés de recrutement accrues) qui conduit néanmoins à un taux de chômage de 7,5 % à l'horizon 2015¹⁸⁴. La population active reste stable pendant la période envisagée, en raison d'un taux d'activité des seniors en légère augmentation (du fait notamment des changements de comportements provoqués par la réforme des retraites¹⁸⁵).

80 % (600 000 sur 750 000) des postes à pourvoir seraient consécutifs à des départs à la retraite, 150 000 postes seulement correspondant à des créations nettes. La nature de ces postes serait conditionnée par d'importantes modifications dans la structure des emplois. D'un côté, il y aurait plus de cadres (21 % de la population active contre 19 % en 2000). Mais de l'autre, toujours plus d'emplois non qualifiés notamment dans les services¹⁸⁶ (la proportion d'employés non qualifiés passant de 13 à 14 %). Ainsi, il y aurait « polarisation » accrue sur deux extrêmes : dans le premier pôle, des cadres et chargés d'expertise hautement qualifiés ; dans le second, des employés faiblement qualifiés. Le rapport Plan-DARES souligne la progression des aides à domicile, employées de maison, assistantes maternelles, agents d'entretien, correspondant notamment à des femmes peu diplômées ou restées longtemps inactives, à qui seraient ainsi offertes des « situations professionnelles fragiles » : horaires décalés et fragmentés, faibles rémunérations, rares perspectives d'évolution vers d'autres emplois.

Ces perspectives poseront d'importants problèmes d'organisation du travail et de « gestion des ressources humaines ». Certaines entreprises choisiront de favoriser la polyvalence, pour être plus « réactives », mais pourront avoir des difficultés à recruter sur ce type de profil. A l'inverse, d'autres chercheront à accroître leur productivité en précisant et en hiérarchisant les tâches mais auront des difficultés à offrir des perspectives à leurs salariés. Un exemple est donné pour illustrer ces tensions, celui du secteur de la santé : dans un contexte de maîtrise des dépenses, seront poursuivis les recrutements d'aides-soignants et agents de service, qui seront chargés d'une partie des tâches anciennement dévolues aux infirmières ; on explique que cette évolution pourrait permettre, moyennant des formations adaptées, des débouchés à des personnes actuellement éloignées du

¹⁸³ *Les métiers en 2015 : l'impact du départ des générations du baby-boom* (DARES - Commissariat général du Plan, *Premières synthèses*, décembre 2005) et *Prospectives emploi-formation à l'horizon 2015* (Direction de l'évaluation et de la prospective - DEP - du ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec le BIPE, note d'information février 2006).

¹⁸⁴ Dans l'étude de la DARES, on mentionne explicitement que ce taux de chômage est pris comme « cible », car correspondant au « *taux de chômage d'équilibre* » (non inflationniste), tout en précisant qu'une variante avec un taux de chômage d'équilibre de 4,5 % conduit pratiquement aux mêmes résultats, ce qui peut s'expliquer par le fait que les autres hypothèses du modèle sont inchangées.

¹⁸⁵ L'âge moyen de départ devrait ainsi reculer de 10 mois et demi d'ici 2015, pour atteindre 59 ans et 5 mois. Cependant, compte tenu de l'évolution démographique, le nombre de départs augmenterait de 50 %, passant de 400 000 à une moyenne de 600 000.

¹⁸⁶ S'appuyant sur divers travaux, et notamment ceux de Pierre Cahuc et Michèle Debonneuil : *Productivité et emploi dans le tertiaire*, rapport au Conseil d'analyse économique, août 2004, Jean-Louis Borloo propose d'exploiter le « *formidable gisement des emplois de services à la personne* ». Il s'agit de créer 500 000 emplois de cette nature dans les trois prochaines années. Déjà, depuis 1993 (date de la création du chèque emploi service), l'activité dans ce secteur a doublé de volume, et compte à présent 1,3 million de salarié(e)s : mais en fait, il s'agit essentiellement de temps partiels et ces emplois ne représentent que 390 000 postes à temps plein.

marché du travail mais on reconnaît que se poseront des problèmes de reconnaissance des actes effectués et d'ouverture de perspectives de carrière.

Pour ce qui concerne les jeunes sortis du système éducatif, le rapport de la DEP se veut rassurant : la proportion de jeunes qu'il faudrait recruter à un niveau supérieur au bac serait en augmentation : 46 % des sortants en 2015 contre 42 % en 2003, ce qui permet d'affirmer qu'il y a « un défi à relever qui s'articule pleinement avec l'objectif de conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur ». Mais il apparaît un problème majeur dont on ne voit pas la solution : le volume de sortants sera voisin en 2015 de 740 000. Même en supposant que tous les sortants ne rentrent pas « en activité » (les données du CEREQ conduisent à estimer un « taux d'entrée » de 92 %), il reste un nombre de jeunes se présentant sur le marché du travail de l'ordre de 680 000. Et face à ces 680 000 (ou plus), il y a moins de 600 000 (594 000) « besoins de recrutement ».

L'avenir proposé ainsi à la jeunesse s'avère donc plutôt sombre. Si, d'un côté, 25 % seraient recrutés aux niveaux I et II (diplôme de second ou troisième cycle universitaire) et 17 % au niveau III (bac + 2), de l'autre, 16 % seraient recrutés au niveau IV (sorties du premier cycle du second degré et des formations pré-professionnelles) et 17 % au niveau V (sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la terminale). Et près de 13 % excéderaient les « besoins » et seraient donc voués au chômage, sauf s'ils parvenaient à prendre la place d'autres salariés.

C - LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

Cette construction suppose que l'on développe les facteurs de croissance « endogène » que sont notamment la formation et la recherche-développement. Les développements qui précèdent incitent à mettre l'accent sur la complémentarité, qui n'est pas en général suffisamment soulignée, entre l'amélioration des savoirs et leur pleine utilisation. En particulier, la valorisation d'une force de travail mieux qualifiée passe par l'existence d'emplois plus qualifiés, et donc une autre organisation de la production et des activités. Cette réorganisation appelle la mise en œuvre d'innovations susceptibles de modifier l'offre (en quantité, en qualité, en diversité...) de biens et services et leurs procédés de production.

Mais cette complémentarité implique évidemment un effort sans précédent d'« investissement dans le savoir ». Et à cet égard, il convient de souligner que les objectifs de Lisbonne, auxquels on se réfère souvent pour préciser l'importance de l'effort nécessaire, ne portent pas seulement sur l'investissement en recherche-développement (qui devrait être porté à 3 % du PIB), mais aussi sur l'investissement en formation.

Encadré 8 : Les théories de la « croissance endogène »

Les « nouvelles » théories de la croissance visent à pallier deux insuffisances des théories antérieures, associées à une fonction de production du type Cobb-Douglas et à un progrès technique autonome, évoquées précédemment : d'une part prendre en compte l'existence de rendements d'échelle croissants, d'autre part rendre « endogène » le progrès technique. On cherche ainsi à expliquer le « facteur résiduel » qui représentait environ la moitié de l'explication de la croissance dans les travaux pionniers de Denison et Carré-Dubois-Malinvaud. Mais, en contrepartie, disparaît la propriété selon laquelle la production est intégralement distribuée en rémunération des deux facteurs capital et travail : en d'autres termes, s'ouvre alors la question - ce qui ne veut pas dire qu'elle soit résolue - de la rémunération des autres facteurs de production et de croissance.

En schématisant, on peut distinguer¹⁸⁷ :

La prise en compte de rendements croissants du fait des « externalités » que procurent aux entreprises les investissements d'autres acteurs (par exemple, les infrastructures publiques), ainsi que des effets d'apprentissage (accumulation de savoir-faire au fur et à mesure du processus de mise en œuvre de la production) ;

Les progrès de productivité induits par les dépenses en R&D (en prolongement des travaux de Schumpeter sur le processus de « destruction créatrice » provoqué par l'innovation) : l'efficacité de la RD est amplifiée par le fait que la connaissance est un bien « non rival » et que le coût de son acquisition pour les autres est négligeable ;

Un problème qu'ouvre ce mode de progression de la productivité est l'existence de deux possibilités : soit un pays (ou une région) met en œuvre les progrès et innovations qui résultent de son propre effort de recherche, ce qui présente pour lui l'avantage d'être en avance sur ses concurrents et d'être ainsi en position - au moins temporairement - de monopole ; soit il profite de transferts de technologie initiés par d'autres, ce qui ne nécessite pas les mêmes investissements, mais se traduit par un retard dans la mise en œuvre des innovations. C'est ce qui conduit¹⁸⁸ à distinguer les pays qui relèvent de la première stratégie parce qu'ils ont franchi la « frontière technologique », et ceux qui ne peuvent développer que la seconde parce qu'ils se situent ou qu'ils sont passés en deçà de cette frontière : le problème de la France et de l'Europe serait de retomber dans cette deuxième catégorie, alors que le processus de rattrapage dont elles avaient bénéficié lors des « Trente glorieuses » leur avait permis de passer la frontière. Mais ce fait d'être en deçà de la frontière, s'il conduit à un retard par rapport aux pays innovants et à un décalage dans le cycle de vie des produits et des procédés, ne se traduit pas nécessairement par un écart négatif en termes de croissance potentielle : la thèse du rattrapage visait au contraire à expliquer un rythme de croissance plus rapide chez les imitateurs que chez les initiateurs.

L'accumulation du « capital humain » résultant de la formation des hommes (soit par acquisition de connaissances, soit par l'expérience acquise) permettant de faire progresser la productivité du travail. Cette accumulation est d'autant plus productive qu'elle permet - elle aussi - des externalités traduisant le fait que l'élévation de niveau de connaissances de chaque individu augmente le capital humain de la collectivité.

Ces deux dernières sources de croissance sont associées à la construction d'une économie et plus généralement d'une société de la connaissance. Comme elles sont associées à des externalités, elles justifient l'intervention de financements publics, afin de pallier l'écart entre rendement « social » et rendement privé. On est ainsi conduit à mettre l'accent, qui a inspiré la Stratégie de Lisbonne, sur l'exigence d'investissements « immatériels » dans le savoir (en formation et en recherche) qui sont une condition essentielle d'augmentation de la croissance potentielle.

¹⁸⁷ Cf. Dominique Guellec et Pierre Ralle : *Les nouvelles théories de la croissance*, La découverte, collection *Repères*, 1995 et Philippe Aghion et Peter Howitt *Théorie de la croissance endogène* Dunod, 2000.

¹⁸⁸ Philippe Aghion et Elie Cohen *Éducation et croissance*, rapport au Conseil d'analyse économique, janvier 2004.

La distinction précédente sert éventuellement à définir les secteurs de formation qui seraient prioritaires. Si un pays a franchi la frontière technologique, la priorité est pour lui de développer les formations supérieures (dites « tertiaires » dans la terminologie de l'OCDE, qui range dans l'« investissement dans le savoir » la somme des dépenses consacrées à la RD, à l'enseignement supérieur et aux logiciels). Si un pays est en-deçà de la frontière, il consolidera ses possibilités d'imitation et d'adaptation en développant d'abord la formation de niveau secondaire ou « tertiaire inférieure ».

La vérification expérimentale des théories de la croissance endogène est complexe. Certains résultats font apparaître que 30 % de la croissance américaine peut être expliquée entre 1950 et 1993 par une amélioration du niveau (général) d'éducation et 50 % par l'effort de RD¹⁸⁹. Une note récente s'intéressant aux objectifs européens de Lisbonne et Barcelone estime qu'un euro investi dans la recherche-développement produit 0,9 euro de PIB supplémentaire¹⁹⁰.

Divers rapports du Conseil économique et social ayant été consacrés à ces questions¹⁹¹, nous nous contenterons ici de définir quelques grands objectifs.

1. Développer la formation initiale et continue

Si des rapports comme celui - déjà cité - de MM. Philippe Aghion et Élie Cohen soulignent à juste titre que l'enseignement supérieur est le parent pauvre du système éducatif français et qu'il doit bénéficier de moyens - notamment publics - le mettant au niveau de nos partenaires étrangers, on ne saurait accepter - au motif que la priorité serait de re-franchir la « frontière technologique », que les autres secteurs de formation soient négligés. De même que notre pays souffre du handicap d'une insuffisance du nombre de titulaires de formations supérieures (cela concernant autant d'ailleurs la formation continue que la formation initiale), il souffre également de celui d'un nombre trop important de sorties de jeunes sans qualification¹⁹² et d'adultes de formation insuffisante ou inadaptée. Apparaissent ainsi comme complémentaires, d'une part, le développement de l'enseignement jusqu'au niveau bac et de l'enseignement post-bac, d'autre part, la formation initiale et la formation continue :

¹⁸⁹Voir Jean-Paul Betbèze : *Financer la recherche*, rapport au Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2005, notamment pages 15-19.

¹⁹⁰*Investir dans la recherche pour doper la croissance européenne*, Note du Centre d'analyse stratégique n° 24, septembre 2006.

¹⁹¹*Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école*, JO Rapports et avis du Conseil économique et social n° 16 du 14 juin 2004, présenté par Claude Azéma ; *Projet de loi de programme pour la recherche*, JO Rapports et avis du Conseil économique et social n° 21 du 16 novembre 2005, présenté par François Ailleret et *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, JO Rapports et avis du Conseil économique et social n° 17 du 26 octobre 2005, présenté par Hubert Bouchet.

¹⁹²Qui, après avoir diminué, stagne depuis 15 ans à 150 000.

- au niveau de l'enseignement scolaire, « conforter un service public d'éducation... répondant à l'exigence de gratuité, de mixité sociale, de promotion des valeurs républicaines et d'ouverture sur l'Europe »¹⁹³, en améliorant son pilotage et en planifiant les moyens de son développement. Il importe en priorité de lutter contre l'échec scolaire, sans pour autant tomber dans le travers de filières de relégation et renoncer à l'obtention par tous d'une culture commune : carte scolaire garantissant réellement la mixité sociale, en procédant à une refonte des secteurs et à un effort pour les établissements les plus défavorisés (ce qui ne peut être isolé d'une nouvelle politique de la ville, du logement et des transports) ; prévention de l'échec dès l'apparition des premières difficultés, pratiques pédagogiques adaptées et différenciées, relance de la politique d'éducation prioritaire sur la base d'un bilan des expériences et des travaux réalisés¹⁹⁴, soutien individualisé avec les moyens nécessaires, lutte contre les incivilités ; revalorisation - pour tous - de la culture technique et citoyenne, formations en alternance - sous statut scolaire en dessous de 16 ans - et développement des passerelles entre les différentes filières ;
- au niveau de l'enseignement supérieur : lutter contre l'échec universitaire (qui se concentre au début des études) en veillant à une meilleure articulation secondaire-supérieur et à une meilleure orientation (avec notamment plus d'information sur les débouchés mais également sur le contenu des études), en décloisonnant les diverses filières post-bac (universitaires et IUT, BTS, classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE -) et en harmonisant vers le haut les taux d'encadrement, en valorisant la dimension professionnelle dans toutes les formations, en précisant le statut des stages et des stagiaires ;
- la réforme du service public de l'enseignement supérieur passe par un débat associant l'ensemble des parties intéressées. Il doit porter sur l'ensemble des enjeux, la définition de ses missions et la programmation des moyens pour leur mise en œuvre, sur les modes de contractualisation établissant clairement les engagements des diverses parties, sur des procédures plus claires et plus transparentes de l'organisation de la carte et de l'aménagement du territoire universitaires. Le gouvernement français et l'UE doivent également - au-delà de l'affichage de « l'harmonisation européenne » - favoriser les échanges d'étudiants et de personnels et les coopérations en réseaux ;

¹⁹³Cf. rapport cité de Claude Azéma (2004).

¹⁹⁴Citons notamment ceux de Thomas Piketty sur l'impact d'une réduction ciblée des effectifs des classes.

- diverses études montrent que - malgré le processus de massification qui a pu intervenir depuis les années 1960 - la démocratisation du système éducatif a été insuffisante et est depuis plusieurs années en panne. La relance de la démocratisation suppose une organisation des études valorisant mieux les diverses formes de culture et de talents ; mais elle passe nécessairement par l'amélioration des conditions d'étude et de l'aide sociale ;
- la formation continue ne doit pas se développer au détriment de la formation initiale, d'autant que la maîtrise d'un solide bagage de départ est une condition de son efficacité. Il est tout aussi vrai que c'est une exigence forte pour les générations d'adultes actuelles - d'autant qu'aujourd'hui les formations profitent surtout aux plus qualifiés -, et futures dont la formation tout au long de la vie doit faciliter l'adaptation aux évolutions professionnelles. Or, la part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle est en net recul depuis 1994. Après la loi du 4 mai 2004, dont le premier volet fait suite à l'accord interprofessionnel de septembre 2003 et qui crée notamment le droit (DIF), il reste encore beaucoup à faire pour garantir un accès plus large et démocratique à la formation continue - notamment au bénéfice des travailleurs les moins qualifiés et pour les salariés de toutes les entreprises, y compris les PME¹⁹⁵ -, pour élargir le droit à la formation sur le temps de travail et pour améliorer l'offre et « assainir le marché » de la formation continue, ainsi que pour consolider les possibilités de validation des qualifications acquises et de VAE¹⁹⁶.

2. Intensifier la recherche-développement

Dans son avis sur le projet de loi de programme pour la recherche, notre assemblée formulait un certain nombre de recommandations portant notamment sur :

- des moyens financiers (notamment au niveau du budget de la recherche publique) réellement à la hauteur des enjeux ;
- des organes de pilotage et d'évaluation offrant des garanties d'indépendance et de compétence plus importantes en associant la société civile au Haut conseil de la science et de la technologie (HCST) et en réfléchissant au mode de désignation dans les autres instances : nomination, nomination sur proposition, élection ;

¹⁹⁵Comme le confirme une étude récente de la DARES (juillet 2006), qui insiste par ailleurs sur les disparités de l'investissement dans la formation selon le secteur.

¹⁹⁶Un rapport récent de Pierre Cahuc et André Zylberberg pour la Chambre de commerce et d'industrie de Paris va jusqu'à dire que les dernières réformes ont accru l'inefficacité et l'inéquité du système de formation professionnelle. Si l'analyse est contestable, on peut partager leur souci d'une meilleure évaluation de l'ensemble des dispositifs.

- l'amélioration du fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche (ANR), en la dotant en particulier d'un conseil scientifique ;
- une forte revalorisation des allocations de recherche, des salaires d'embauche et des carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
- l'engagement d'une concertation sur les campus de recherche - devenus Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) - et leur articulation avec les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).

Le texte définitif de la loi (du 18 avril 2006) et ses décrets d'application ne répondent pas de façon satisfaisante à ces préoccupations. Les annonces budgétaires actuelles - notamment sur les créations d'emplois - sont très en retrait par rapport aux engagements - pourtant insuffisants - qui avaient été pris¹⁹⁷. Ajoutons que les restrictions du budget européen sont loin d'être conformes au souhait exprimé par le Conseil concernant le Programme-cadre de recherche-développement (PCRD). Notons enfin que l'avis du Conseil soulignait la nécessité d'un effort des entreprises, qu'il appelait à augmenter leurs dépenses en R&D de 40 à 50 % pour atteindre l'objectif de Lisbonne, alors que ces dépenses ont diminué de 0,4 % en volume en 2005 (après n'avoir augmenté que de 0,9 % en 2004)¹⁹⁸.

Il reste à définir, par un débat démocratique associant la communauté scientifique et la société civile, les orientations générales de la politique de recherche, à garantir un financement public récurrent suffisant pour le développement de la recherche fondamentale en s'appuyant sur une évaluation incontestée, à revaloriser le statut des chercheurs publics et privés, à faire un bilan et à procéder à une simplification des dispositifs¹⁹⁹ pour encourager les partenariats public-privé, la recherche et l'innovation dans les entreprises (et notamment les PME) ou administrations, à soutenir les coopérations européennes, par le développement de projets communs et de mise en réseaux.

¹⁹⁷Le projet de loi de finances pour 2007 annonce 2 000 créations d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche alors que le gouvernement avait indiqué le chiffre de 3 000 lors de la discussion de la loi de programme.

¹⁹⁸Note Recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Dépenses de recherche et développement en France en 2004, Premières estimations pour 2005*, juillet 2006. La Commission européenne fournit des chiffres plus optimistes, mais concernant seulement les grands groupes. Cette différence traduit la faiblesse de l'investissement en R&D des PME françaises.

¹⁹⁹En les liant notamment à l'embauche de chercheurs.

II - QUEL CONTENU DE CROISSANCE ?

La croissance économique dans des pays comme le nôtre dépend de sa capacité à développer des productions à haute valeur ajoutée, dans l'industrie comme dans les services, mais aussi à consolider des activités valorisant l'ensemble de notre tissu économique et de nos territoires. Il revient alors aux pouvoirs publics et aux partenaires économiques et sociaux de définir, au niveau de chaque pays comme au niveau communautaire, les grands axes d'une « politique industrielle » s'inscrivant dans une stratégie qui ne se résume pas comme actuellement - au niveau européen - à la seule défense de la « libre concurrence ».

Une telle politique ne peut être entendue qu'au sens large et prendre en compte l'ensemble des activités, y compris l'agriculture et les services. Elle doit associer formation, recherche, production et promouvoir des coopérations entre entreprises de tailles diverses et entre secteur public et secteur privé ; la gestion des participations publiques doit s'inscrire dans cette logique. Les mutations et les spécialisations à conduire ne sauraient aboutir à sacrifier la diversité de nos atouts et sont à inscrire dans une logique conciliant notre capacité à préserver nos marges de manœuvre en matière de choix économiques et sociaux et à développer les coopérations aux niveaux européen et mondial. Enfin cette « politique industrielle » doit respecter les exigences d'un développement solidaire et durable.

A - POLITIQUE INDUSTRIELLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La politique industrielle, composante indissociable de la « planification à la française » des années 1950 et 1960, avait connu un déclin certain dans les années 1970 pour renaître au début des années 1980, à la faveur des nationalisations et de la mise en œuvre de plans et programmes sectoriels. Cette renaissance n'avait été cependant que passagère, la seconde moitié des années 1980 et les années 1990 consacrant le primat au niveau européen des politiques de concurrence et de déréglementation, sur fond - en France - de vagues de privatisations. Assez rares sont donc les travaux ou rapports qui se sont alors intéressés à l'industrie et plus généralement au système productif²⁰⁰.

²⁰⁰Cf. toutefois le rapport de la commission « Compétitivité » du Commissariat général du Plan présidée par Jean Gandois, *France. Le choix de la performance globale*, La Documentation française, 1992 ; Benjamin Coriat et Dominique Taddei, *Made in France, l'industrie française dans la compétition mondiale*, Le livre de poche, 1983 ; Elie Cohen et Jean-Hervé Lorenzi, *Quelles politiques industrielles pour l'Europe*, *op. cité*.

Le contraste avec la profusion actuelle d'études sur la politique industrielle n'en est que plus frappant : les conséquences sur l'emploi tant en quantité qu'en qualité résultant de l'ensemble des mutations en cours ont alimenté un débat qui a encore gagné en intensité avec le retour du déficit des échanges commerciaux et les craintes que celui-ci suscite à nouveau pour la compétitivité. Il devrait, selon toute vraisemblance, perdurer en raison de la demande croissante d'État ou plus généralement d'interventions publiques liée à la « *redécouverte* » de la dimension nationale et maintenant européenne de certains enjeux.

Les suggestions formulées par différents rapports, traduisant le souci d'articuler développement économique et recherche et innovation (*cf. supra*), peuvent inspirer la mise en œuvre de nouveaux leviers pour dynamiser l'appareil productif²⁰¹ :

- pour le rapport Aghion-Cohen²⁰², le véritable problème de l'industrie est lié à l'efficacité de la recherche, nos dispositifs, pensés pour une économie d'imitation, n'étant pas adaptés à une économie d'innovation ;
- à l'occasion du débat de la loi de programme sur la recherche, a été souligné qu'une carence française importante provenait du cloisonnement entre les systèmes éducatifs et de recherche et entre écoles et universités. C'est d'ailleurs ce qui incite à créer des pôles de recherche enseignement et sciences (PRES) permettant d'agglomérer les effets et d'organiser l'économie de la connaissance ;
- le rapport Beffa, renouant en quelque sorte avec la politique des « *champions nationaux* » propose la mise en œuvre de grands programmes mobilisateurs ;
- le rapport Blanc insiste sur la dimension spatiale des processus d'innovation, le soutien aux territoires innovants étant suggéré comme rempart contre les délocalisations et la désindustrialisation : il préconise de soutenir la création de *clusters*²⁰³ (ou districts industriels) pour engendrer des effets d'agglomération et de coordination territoriale, d'où la création des pôles de compétitivité ;

²⁰¹ Citons notamment, après le rapport au Conseil d'analyse économique de Robert Boyer et Michel Didier sur *Innovation et croissance*, La Documentation française, 1998 : celui de Christian Blanc, *Pour un écosystème de la croissance*, rapport au Premier ministre, La Documentation française, 2004 ; les rapports au Conseil d'analyse économique de Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi, *Désindustrialisation, délocalisations*, et La Documentation française, 2005 et de Jean-Paul Betzeze, *Financer la RD*, déjà cités ; ceux du Commissariat général du Plan sur *Localisation des activités et stratégies de l'État à l'horizon 2015* (Groupe Perroux) et sur *Promouvoir un environnement financier favorable au développement de l'entreprise*, rapport Astypalea, 2005.

²⁰² *Éducation et croissance*, rapport au Conseil d'analyse économique, 2004.

²⁰³ Un *cluster* est « une concentration géographique d'acteurs unis par des chaînes de valeurs économiques, évoluant dans un environnement bénéficiant d'infrastructures de soutien, partageant une stratégie commune et visant à attaquer un même marché » (Phil Cooke et Rob Huggins, *High technology clustering in Cambridge*, in *The Institutions of Local Development*, F. Sforzi, Aldershot, 2003).

- le rapport Denis ou le rapport Betbèze-Saint-Etienne²⁰⁴ considèrent que le problème réside davantage dans les insuffisances de notre tissu de PME et notamment nos carences en moyennes entreprises à forte croissance.

De ces orientations ont résulté divers dispositifs dont la cohérence est loin d'être évidente : le regroupement de différents instruments de soutien des PME innovantes au sein d'OSEO-Anvar²⁰⁵, la création d'une Agence nationale de la recherche (ANR) anticipant sur la mise en œuvre de la loi de programme sur la recherche (cf. *supra*), la création de l'Agence pour l'innovation industrielle associée à la mise en œuvre de grands programmes nationaux, la création de « pôles de compétitivité ».

La cohérence nécessaire entre les différentes mesures mises en œuvre ou à envisager doit être appréciée, non seulement du point de vue de la nécessité d'éviter les doublons ou les contradictions, mais également du point de vue de ses implications en termes d'aménagement du territoire²⁰⁶.

1. Les grands programmes nationaux

Le rapport Beffa²⁰⁷ soutient que la faiblesse de l'effort de R&D et d'innovation n'est pas liée à une insuffisance de moyens au sein de chaque entreprise mais à une trop grande spécialisation industrielle dans des secteurs de faible technologie, davantage soumis aux nouvelles concurrences internationales (celles des pays émergents). Il rejoint en partie l'analyse du rapport Camdessus²⁰⁸, quand il propose de favoriser une réorientation de l'industrie, de façon « ciblée », vers les hautes technologies, en associant les grandes et petites entreprises aux laboratoires de recherche. L'Agence pour l'innovation industrielle (AII) créée à cet effet dès août 2005 semblerait, *a priori*, répondre à une nécessité : confrontée à une concurrence croissante des pays émergents sur toute une partie de ses productions industrielles, la France est insuffisamment présente dans les technologies de l'avenir où ses « champions » subissent la concurrence frontale des « leaders » américains ou japonais : ainsi, les produits mécaniques et électriques « made in France » sont-ils de plus en plus

²⁰⁴Rapport remis par Jean-Pierre Denis au ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie en juillet 2004 sur les conditions du rapprochement de l'Anvar, de la BDPME, de l'ACPE et de l'ADPME.

Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Etienne : *Une stratégie PME pour la France*, rapport au CAE, Documentation française, juin 2006.

²⁰⁵Le groupe OSEO est né en 2005 de la réunion des compétences de la Banque de développement des PME (BDPME), de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (Anvar) et du GIE Agence des PME. Son action est triple : soutien à l'innovation, financement et information des PME.

²⁰⁶Cf. Jean-Louis Guigou et Dominique Parthenay ; Louis-André Gérard-Varet et Michel Mougeot ; Alain Lipietz : *Aménagement du territoire*, rapport au CAE, La Documentation française, avril 2001. Voir aussi travaux de la DATAR.

²⁰⁷Rapport de Jean-Louis Beffa : *Pour une politique industrielle*, Janvier 2005, La Documentation française.

²⁰⁸*Op. cité.*

conurrencés par les produits chinois, tandis que l'offre nationale peine à s'imposer en matière de logiciels ou de biotechnologies. Alors qu'il y a encore quelques années, on considérait que notre pays avait plutôt réussi, à la différence de l'Allemagne, sa mutation vers une économie de services, on réalise aujourd'hui que ce jugement surestimait les positions prises dans l'économie de la connaissance²⁰⁹.

Mais, se démarquant du rapport Camdessus qui considère qu'il convient de privilégier les jeunes entreprises innovantes (en estimant qu'il n'est pas indispensable de prendre des mesures particulières à l'endroit des grands entreprises, et que les innovations radicales proviennent davantage des entreprises nouvelles), il suggère que la priorité devrait être donnée à l'accompagnement des projets développés par les grands groupes industriels français, l'argent public abondant les budgets déjà engagés afin d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits ou procédés. Les cibles sont les secteurs caractérisés par des « ruptures technologiques » : voiture propre, pile à combustible, usines non polluantes en CO₂, réseaux à très haut débit sécurisés, lutte contre les maladies infectieuses et neuro-dégénératives, etc. Les « programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle » s'inscrivent, de ce point de vue, dans la continuité de la politique antérieure des grands programmes. Le rapport Beffa déclare bien qu'il ne s'agit pas seulement d'aider les grands groupes : pour « redynamiser les groupes industriels français », il convient de lancer des « grands programmes technologiques » qui associeraient de manière partenariale recherche publique et industrie, comme cela se pratique aux États-Unis et au Japon.

Les analyses du rapport Beffa peuvent susciter un certain nombre de critiques. La première est de privilégier le rôle des grands groupes au détriment des PME, à l'instar de la politique ancienne de promotion de champions nationaux²¹⁰. La seconde est qu'il n'est pas évident de confier à ces groupes le pilotage de secteurs naissants - qui ne disposent pas encore de solides compétences et de débouchés assurés -, sans préciser clairement comment garantir que l'argent public soit affecté aux bons projets. La troisième est qu'il paraît difficile d'envisager des développements technologiques dans des secteurs aussi importants au niveau national, sans envisager des dispositifs pour que ces projets soient d'emblée européens²¹¹.

²⁰⁹Sur cette question, voir notamment Hubert Bouchet, *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, JO avis et rapports du Conseil économique et social n° 17 du 3 novembre 2005 et Henri Feltz, *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*, JO avis et rapports du Conseil économique et social n°18 du 4 novembre 2005.

²¹⁰Même si le rapport souligne le rôle éminent des réseaux d'entreprises.

²¹¹Tel est, en substance, le propos tenu par Élie Cohen, Directeur de recherches au CNRS, lors de son audition devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture le 2 juin 2005. Cf. Actes du colloque sur *Les nouveaux défis des industries en France à la désindustrialisation : mythes et réalités*, Assemblée nationale, mars 2005.

On peut donc estimer, avec Élie Cohen²¹², qu'il s'agit-là d'une tentative de réactivation des grands projets sectoriels gaullo-pompidoliens qui supposaient réunies plusieurs conditions dont l'existence aujourd'hui est problématique : un protectionnisme offensif pour créer *ex nihilo* une nouvelle spécialisation industrielle, protéger les technologies naissantes et constituer une compétence permettant, à terme, d'affronter le marché ; une politique nationale de commande publique, qui n'est pas facilement compatible avec le cadre des appels d'offre européens.

Au total, la nouvelle politique industrielle prônée par le rapport Beffa ne trouvera son chemin qu'à une double condition : agir effectivement sur les capacités de maîtrise des technologies et des marchés ; être mise en œuvre conjointement avec une redéfinition des modes globaux d'intervention économique à l'échelle de l'Union européenne.

2. Les pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité²¹³ s'inscrivent dans une problématique *a priori* différente. Alors que le rapport Beffa raisonne d'emblée au niveau national (éventuellement européen) et met en avant l'impératif de disposer de « locomotives », afin d'acquérir un pouvoir de marché suffisant pour affronter la compétition mondiale, la conception des « pôles de compétitivité » entend soutenir les initiatives regroupant, sur un territoire donné, entreprises, centres de recherche et universités, concevant ainsi le territoire comme un espace de transmission et de capitalisation de la connaissance où s'organise le nécessaire lien entre apprentissage, recherche, application, puis production. Ces pôles se définissent ainsi « *comme la combinaison, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale* »²¹⁴. Ils obéissent à deux logiques distinctes quoique complémentaires : une logique d'agglomération fondée sur l'exploitation d'externalités et un principe de sélection ; une logique de développement impliquant d'agir sur les ressorts de l'innovation, c'est-à-dire l'articulation entre technologies et marchés. Cette politique consiste à subventionner des dépenses qui, sans cela, seraient inférieures à leur niveau optimal, faute pour les

²¹²Audition devant la section des questions économiques générales et de la conjoncture, *op. cit.* Cf. également, parmi les ouvrages de cet auteur, *Le colbertisme high tech : l'économie du grand projet des télécom*, Hachette, 1992 et *La tentation hexagonale : la souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Fayard, 1996.

²¹³Cf. Nicolas Jacquet et Daniel Darmon, *Les pôles de compétitivité : le modèle français* collection Les études, La Documentation française, 2005. Cette politique s'appuie sur la théorie développée par M. Michael Porter (*The competitive advantage of nations*, *The free press*, 1990, *Clusters and competition*, in *On competition*, *Harvard business school press*, 1998) sur les *clusters* qui a inspiré de nombreuses stratégies de soutien à l'innovation à l'étranger (Finlande, Suède, Danemark notamment).

²¹⁴CIADT du 14 septembre 2004.

entreprises de pouvoir prendre en compte les effets externes positifs. Le rôle des pouvoirs publics est ici de pallier les défaillances du marché sans pour autant intervenir dans le déroulement des processus de production et de marché.

Ces pôles ont été constitués au terme d'une opération en trois étapes : un appel d'offre lancé en novembre 2004, une réception des réponses en février 2005, une sélection et validation par le Comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire (CIADT) en juillet 2005. 105 projets ont été déposés et 67 pôles de compétitivité labellisés dont 6 mondiaux et 9 à vocation mondiale. Ils ont été en principe sélectionnés sur la base de trois critères : partenariat science-industrie, référence à un marché et/ou à un domaine technologique, mode partenarial de gouvernance.

Leur mise en œuvre est pilotée par des comités de coordination comprenant les services déconcentrés des ministères les plus concernés, des représentants des agences (Agence de l'innovation industrielle, Agence nationale de la recherche), d'Oséo-Anvar et de la Caisse des Dépôts, le cas échéant, le recteur et les présidents d'universités, des représentants des collectivités territoriales concernées et un correspondant du Groupe de travail interministériel (GTI). Ces comités sont organisés en un comité des financeurs et un comité scientifique qui aura plus spécifiquement en charge le suivi et l'évaluation technique des résultats du pôle concerné. Le GTI est, pour sa part, chargé d'une mission générale d'accompagnement et de suivi des pôles labellisés ainsi que de ceux qui pourront voir le jour.

La mise en place des pôles de compétitivité peut susciter quelques critiques portant sur les critères et les instances de sélection des projets et leur nombre, que certains jugent trop importants. Il faut faire remarquer toutefois que ceux qui ne sont pas classés parmi les pôles mondiaux ou à vocation mondiale reçoivent un financement relativement faible mais ont été choisis dans un souci d'aménagement du territoire.

3. Le soutien aux PME

La croissance et la création d'emplois dépendent en grande partie de la vitalité du tissu des PME²¹⁵. L'ensemble de ces entreprises représente plus de la moitié de la valeur ajoutée produite en France et 60 % des salariés. Les PME ont créé 1,8 million d'emplois entre 1985 et 2000, alors que les grandes entreprises en détruisaient plus de 260 000 : les « gazelles » créent plus de la moitié de ces emplois et ce sont elles dont la croissance est la plus rapide. Mais notre pays souffre de l'insuffisance de ces PME à croissance rapide, par exemple par rapport à l'Allemagne, dont le *Mittesland* constitue un atout important, y compris dans sa capacité d'exportation. Le rapport du CAE souligne le poids de

²¹⁵Voir rapport déjà cité de Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Etienne. On définit les PME comme entreprises de moins de 500 salariés : le rapport distingue les « souris » (moins de 20 salariés) et les « gazelles » (de 20 salariés à 500), qu'il oppose aux « éléphants » (grandes entreprises de plus de 500 salariés).

l'insuffisance de l'effort en RD des PME (en pourcentage de leur chiffre d'affaires) dans le retard des entreprises françaises dans ce domaine et la difficulté qu'elles éprouvent à financer leur croissance. Une de ses propositions rejoint la préconisation de notre Assemblée de lancer un SBA (*Small Business Act*) à la française, et de créer un « guichet unique » de la PME pour l'économique et le fiscal afin de réduire les coûts de gestion, associé à une réservation - dans un cadre européen - d'une partie des commandes publiques aux PME. Le rapport propose également la réduction des délais de paiement de la sphère publique, des grandes entreprises et des distributeurs. D'autres préconisations visent à rompre avec des politiques publiques vis-à-vis des entreprises ; elles suggèrent la progressivité de l'impôt sur les sociétés, un taux préférentiel pour le crédit impôt-recherche (CIR), un accès facilité au marché financier (en consolidant par exemple le marché Alternext) et aux fonds de capital-risque et de capital-développement²¹⁶.

4. La nécessité de la cohérence et des complémentarités

Les développements qui précèdent montrent l'extrême complexité des dispositifs et organismes mis en œuvre, et leur empilement (cela vaut notamment pour l'ANR et l'AII) ne semble pas obéir à une logique de répartition claire des responsabilités. Cette superposition, loin de régler les problèmes de coordination, ne peut que les amplifier, d'autant que les logiques de ces dispositifs peuvent sembler contradictoires : ainsi, l'ANR ou l'AII procèdent d'une logique « *top down* » (descendante), alors que les pôles de compétitivité (à l'instar des « *clusters* » américains) procèdent d'une logique *bottom up* (ascendante).

Le dernier rapport de conjoncture du Conseil économique et social²¹⁷ appelle à « évaluer l'efficacité de ces mesures diverses » et à « en vérifier la cohérence ». Il importe de simplifier l'organisation de ces structures, et de préciser les moyens de concilier - au niveau national - une définition concertée des orientations de la politique scientifique et une évaluation incontestable des équipes et des projets, avec - au niveau des régions et des territoires - la détermination de programmes s'inscrivant dans la valorisation du potentiel de recherche et les perspectives de développement local.

En définitive, il n'y a pas de politique industrielle qui vaille dans un contexte de croissance faible et il est vraisemblable que le taux de dépenses de R&D dans le PIB est en relation dialectique avec le taux de croissance de l'économie. Au demeurant, l'accueil souvent favorable qu'elle a rencontré renvoie pour beaucoup à une adhésion quasi-culturelle pour tout ce qui relève de la « fée technologique » qui ferait disparaître tous les problèmes en les occultant. Ceux-ci ne sont pourtant pas liés tant aux délocalisations, ni même à un rythme d'innovation technique insuffisant, qu'aux difficultés d'un système productif

²¹⁶C'est dans cette optique qu'est présenté le fonds *France Gazelles* annoncé dernièrement par Renaud Dutreil, ministre des PME, du commerce et des professions libérales.

²¹⁷*La conjoncture économique et sociale en 2006*, JO rapports et avis du Conseil économique et social n° 9 du 26 mai 2006, présenté par Michel Didier.

fragilisé par la disparition de certaines activités ainsi que par la prédominance de considérations financières dans l'élaboration et la conduite des stratégies.

Encadré 9 : Le développement des DOM-TOM

Le développement des DOM-TOM est un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. Leur situation économique et sociale (avec un taux de pauvreté et de chômage - notamment chez les jeunes - particulièrement élevé) est préoccupante.

Notre assemblée a récemment adopté un avis nuancé sur *L'évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003*²¹⁸, soulignant en premier lieu la nécessité d'une amélioration des procédures d'évaluation des différents dispositifs. L'avis propose une plus grande sélectivité des exonérations de charge et un aménagement des défiscalisations pour éviter leurs effets négatifs en matière de logement social, pour aider le logement autrement, pour rendre éligible la RD. Sur ces territoires comme pour les autres, il convient de promouvoir une politique²¹⁹ articulant la formation des personnes et la qualification des emplois et valorisant les atouts spécifiques de ces régions (agriculture, pêche, tourisme, ressources naturelles), en tenant compte en même temps de leur « vulnérabilité » particulière (éloignement, exposition aux catastrophes naturelles et aux risques environnementaux)²²⁰.

B - SPÉCIALISATION ET COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La thèse de l'avènement d'une société « post-industrielle » connaît aujourd'hui une nouvelle vigueur. Durant la décennie écoulée les services ont représenté environ 60 % des emplois créés dans la zone de l'OCDE²²¹ : ce secteur a connu à son tour d'importants progrès de productivité - notamment dans la période récente grâce à la mise en œuvre des NTIC - et, comme il participe également au mouvement de la mondialisation, il occupe une part croissante des échanges commerciaux.

La « tertiarisation » de l'économie est le corollaire de la diminution de la part de la valeur ajoutée et de la population active agricoles et d'un processus de « désindustrialisation » relative consécutif à l'augmentation de la productivité et des délocalisations industrielles²²². Le développement des services concerne un éventail très large de secteurs : formation et santé, industries de l'information et culturelles, secteurs financiers et juridiques, commerce, hôtellerie et restauration. Une distinction fréquente, mais qui n'est pas toujours pertinente, est faite entre services aux entreprises et services aux particuliers. Si la plupart des services sont peu capitalistiques (du moins en capital matériel), ils sont en revanche

²¹⁸ *Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 13 du 18 juillet 2006, présenté par Alain Saubert.

²¹⁹ Qui peut s'appuyer sur le potentiel scientifique (notamment universitaire) propre à ces régions, y compris pour l'élaboration de stratégies de développement.

²²⁰ Voir Lino Bribuglio : *Small Island Developing States and their Economic Vulnerabilities*, *World Development*, septembre 1995.

²²¹ *Les services et la croissance économique : emploi, productivité et innovation*, OCDE, 2005.

²²² Cf. Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi *Désindustrialisation, délocalisations*, rapport au Conseil d'analyse économique, février 2005. Voir également le rapport de Max Roustan à l'Assemblée nationale : *Rapport sur la désindustrialisation du territoire*, mai 2004.

fortement utilisateurs de main d'œuvre. Mais il existe un fort contraste entre les activités de service utilisatrices d'une main-d'œuvre qualifiée et bien rémunérée (par exemple, services informatiques, services financiers et juridiques) et au contraire des services qui recourent aujourd'hui à une main d'œuvre peu qualifiée dont les conditions de travail et de rémunération sont encore très insuffisantes : c'est le cas notamment des services de proximité aux personnes qui sont cependant appelés à un développement considérable en raison notamment de l'évolution démographique.

On évoque aujourd'hui avec insistance les importants gisements d'emplois que recèle ce type de services et le retard qu'a pris la France par rapport à d'autres pays²²³. Mais on insiste moins souvent sur le fait que la France a également un gros retard par rapport à d'autres pays²²⁴, qui développent des services à haute valeur ajoutée, utilisateurs de main d'œuvre qualifiée, susceptibles pour certains d'importants débouchés à l'exportation, et qui d'ailleurs proposent des services aux personnes s'appuyant sur un travail plus qualifié et mieux rémunéré. Il faut également souligner que les travaux qui mettent en avant les perspectives d'emploi dans les services de proximité reconnaissent eux-mêmes que leur développement n'est possible que si se développent en parallèle des activités à forte valeur ajoutée.

L'industrie reste cependant une base importante de l'activité économique - d'autant que nombre de services sont engendrés par et pour la production industrielle -, de la compétitivité et de l'équilibre extérieur d'un pays. Et sont assez largement reconnues les limites d'un schéma de croissance fondé sur les seuls services.

1. Spécialisation et compétitivité

Divers travaux portent sur l'évolution de la compétitivité de notre pays et de son commerce extérieur²²⁵. La dégradation récente de notre balance commerciale tient en partie au choc pétrolier et à l'évolution du taux de change de l'euro, mais ces phénomènes touchent tous les pays de la zone et ne suffisent donc pas à rendre compte du décrochage de la France par exemple par rapport à l'Allemagne. Un rapport du CAE²²⁶ montre que la différence entre les deux pays ne tient pas à des divergences en termes de compétitivité-prix, du moins pour l'industrie manufacturière : « *les évolutions des coûts salariaux unitaires, de la productivité ou des salaires par tête, sont très voisines depuis dix ans en Allemagne et en France* ». Le handicap relatif français s'explique, mais en partie

²²³ Cf. le rapport au Conseil d'Analyse économique déjà cité de Pierre Cahuc et Michèle. Debonneuil.

²²⁴ Tels que le Danemark ou le Canada.

²²⁵ Cf. les développements consacrés à la dégradation de notre commerce extérieur dans le dernier rapport de conjoncture : *La conjoncture économique et sociale en 2006, op. cit.*

²²⁶ Patrick Artus et Lionel Fontagné, *Une analyse de l'évolution récente du commerce extérieur français*, rapport au Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 2006.

seulement, par une différence de spécialisation sectorielle²²⁷. L'écart de croissance des exportations entre les deux pays provient plus d'un effet de « performance géographique » (dans le commerce « bilatéral » entre les deux pays, dans le commerce communautaire, et - pour 27 % - avec l'Asie et l'Océanie). Un premier problème de la France est sa difficulté à trouver des positionnements sur des produits « haut de gamme » (ce qui ne se confond pas avec la spécialisation dans des branches particulières) et disposant d'une avance technologique. Cette difficulté se traduit en termes de processus de fixation des prix : en raison d'un pouvoir de marché plus limité, les exportateurs français sont victimes de la plus faible diversification géographique de leurs ventes et subissent les prix (comportement de *pricing to market* qui pousse à comprimer les marges quand pas exemple le taux de change devient plus défavorable). Un autre problème est la plus faible réactivité du tissu économique français aux évolutions des marchés étrangers. Cette analyse rejoint les développements antérieurs sur la nécessité d'un effort accru d'innovation pour diversifier les avantages technologiques et les secteurs exportateurs, et celle d'un soutien aux PME afin de favoriser leur croissance et leur capacité à exporter.

Une étude récente de l'IFRI²²⁸ rejoint en partie, mais nuance en même temps l'analyse précédente. Les besoins des pays émergents, qui sont aujourd'hui le principal moteur de la croissance du commerce mondial, portent essentiellement sur des biens traditionnels comme les machines, les produits chimiques ou l'automobile, et la France est notablement déficiente dans les deux premiers domaines. Cela ne tient pas uniquement à un problème de spécialisation « sectorielle », mais à des insuffisances en matière de différenciation en termes de rapport qualité-prix, de marketing et services après-vente, de capacités productives pour répondre à des commandes. Un problème mérite d'être creusé, celui de l'*outsourcing*, de la « fragmentation de la chaîne de valeur » pratiquée par exemple en Allemagne dans l'industrie mais aussi dans les services²²⁹, qui consiste à externaliser certaines séquences de cette chaîne quand elles peuvent être réalisées à moindre coût ailleurs (notamment dans les pays à faible niveau de salaires). Au nom de la compétitivité, on procède à des délocalisations qui pèsent contre l'emploi ; ce phénomène explique d'ailleurs qu'en même temps que l'économie allemande est tirée par les exportations des pays émergents, son dynamisme interne reste insuffisant.

²²⁷Le rapport du CAE note un avantage allemand pour l'automobile et les machines et équipements, qui n'est pas compensé par l'avantage français en agroalimentaire et aéronautique.

²²⁸Luis Miotti et Frédérique Sachwald : *Commerce mondial : le retour de la vieille économie*, IFRI, 2006.

²²⁹Le même processus se développe également en Italie, par exemple pour l'habillement et la chaussure, pour faire face à la menace de la Chine, voire pénétrer le marché de ce pays.

L'accent mis sur les activités de haute technologie ne doit donc pas conduire à sacrifier celles à moindre intensité de technologie mais utilisatrices de main d'œuvre à condition de s'appuyer sur le développement des qualifications et des emplois. Sinon, une réorientation vers les seules hautes technologies risque d'accentuer les difficultés d'emploi de fractions importantes du salariat ne disposant pas des qualifications nécessaires, renforçant ainsi un dualisme déjà sensible. Le glissement vers une économie de la connaissance s'accompagnerait alors de phénomènes d'exclusion croissants sans pour autant que la base industrielle en sorte renforcée.

Les spécialisations à rechercher ne doivent pas en particulier conduire à négliger les activités de moyenne technologie (dans l'industrie chimique, les industries agroalimentaires, la construction de navires, la fabrication d'ouvrages métalliques, le textile-habillement, bois et papier, etc.) pour lesquelles l'enjeu principal est plutôt le déplacement vers des productions à plus forte valeur ajoutée. Ce qui implique que les produits soient fabriqués selon une logique de différenciation et d'adaptation aux besoins, avec une qualité élevée autorisant un niveau de prix suffisant.

2. La question du patriotisme économique et celle des coopérations

La question du « patriotisme économique » est venue dans le débat public à l'occasion de tentatives d'OPA hostiles sur des entreprises françaises, focalisant ainsi l'attention sur un aspect particulier des dangers d'une mondialisation mal maîtrisée. De nombreux travaux du Conseil économique et social ont déjà porté sur la nécessité et les enjeux d'une régulation du processus de mondialisation et des négociations de l'OMC, sur les facteurs explicatifs de la montée des tentations protectionnistes, sur les exigences d'un développement de coopérations mondiales équilibrées et de meilleures coordinations et coopérations européennes.

Le renforcement des interdépendances mondiales n'interdit pas - au contraire - la consolidation de régulations nationales et de coordinations régionales, en matière économique et sociale. Cette consolidation est d'autant plus nécessaire que la mondialisation est aujourd'hui soumise au poids dominant de la globalisation financière et des critères « court-termistes » de création de valeur pour les actionnaires. Dans un dossier consacré à cette question²³⁰, Pierre Jacquet²³¹, considère qu'« *il y a place pour un nationalisme économique fondé sur la capacité pour un pays de maintenir et attirer une activité productive à forte valeur ajoutée, soutenable dans la durée et créatrice d'emplois bien rémunérés* », et que la mondialisation ne peut fonctionner correctement que si l'on reconnaît la légitimité de certaines formes de nationalisme, qui devraient orienter vers ce qui fait largement consensus, à savoir la recherche, l'éducation,

²³⁰ *Quel patriotisme économique*, L'économie politique, n° 31, 2006. Ce dossier est introduit par un article sur « *l'autosuffisance nationale* » écrit en 1933 par Keynes.

²³¹ *Pour une mondialisation keynésienne*, L'économie politique n° 31, 2006, *op. cit.*

l'aménagement du territoire. On peut y ajouter la protection sociale et la santé, les droits sociaux, l'organisation des services publics.

Une question importante, qui a été relativement occultée dans le débat récent, est celle de l'articulation des niveaux - national ou européen - de la « *souveraineté économique, politique et sociale* »²³². Il convient à cet égard de noter que les discussions ou initiatives au sujet de l'OPA visant Arcelor ou du projet de fusion GDF-Suez ont pour l'essentiel ignoré cette dimension européenne des problèmes : aussi bien en matière de réglementation des OPA²³³, d'organisation des marchés financiers et de statut d'une entreprise européenne, de définition d'une politique énergétique, de place des services publics. On peut rapprocher cette absence de l'échec des tentatives de synergies européennes en ce qui concerne les institutions boursières (achat d'Euronext - Paris, Bruxelles, Amsterdam et Lisbonne - par le New York Exchange, pendant que le Nasdaq acquiert une position dominante dans la bourse de Londres, et que celle de Francfort - Deutsche Börse - reste isolée).

C - AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Assurer un développement durable suppose de respecter l'équilibre des « trois piliers » constitués par l'économique, le social et l'environnemental, ce qui est loin d'être assuré. Comme nous l'avons souligné au chapitre I, l'action pour un développement durable n'est pas seulement une contrainte mais peut être le levier de développement d'activités nouvelles contribuant à renforcer le potentiel de croissance et la création d'emplois de qualité.

La réponse à ce défi commande des actions au niveau international (et notamment la participation des États-Unis et des pays émergents aux préconisations du Protocole de Kyoto) ainsi qu'au niveau européen fixant des échéances à moyen et long terme et introduisant des contraintes progressives. Mais elle commande également des initiatives au niveau de notre pays, qui doivent être envisagées dans un cadre global articulant la production, les bâtiments, les transports, la consommation des ressources naturelles, la gestion des déchets.

²³² Cf. l'article de Jacques Sapir dans le même dossier.

²³³ Alors que se pose toujours la question du contenu d'une directive européenne en ce domaine.

Sans examiner tous les aspects de ces questions, qui ont fait déjà l'objet de plusieurs rapports de notre assemblée²³⁴, indiquons quelques axes majeurs :

- économiser l'énergie dans la production et dans les transports, développer les alternatives à l'utilisation du pétrole et ses dérivés, par exemple la chimie végétale, construire des bâtiments (pour les activités économiques comme pour le logement) mieux isolés, aménager le territoire de façon à réduire la distance entre domicile et travail et favoriser le développement des transports en commun ;
- développer les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, biocarburants...) ; engager un programme important de recherche sur la séquestration du carbone ;
- économiser l'eau et améliorer son traitement, ce qui pose la question d'un contenu réellement ambitieux pour le projet de loi sur l'eau ;
- agir pour la sûreté dans les installations de production et le logement ;
- lutter contre la pollution et contrôler la production, la gestion et l'élimination des déchets.

Une telle politique globale de protection de l'environnement doit être portée par tous les acteurs : entreprises, particuliers... C'est ainsi qu'en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques, qui prévoit que les grandes entreprises cotées en Bourse doivent rédiger des rapports sur le développement durable, se développent des démarches fixant des objectifs et des contraintes environnementales, validées par des cabinets spécialisés. Mais elle suppose la poursuite d'interventions volontaristes des pouvoirs publics, État ainsi que collectivités territoriales, qui - pour le premier - appellent à une plus grande coordination au niveau interministériel dans les domaines notamment de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la recherche, de l'écologie et du développement durable, de l'industrie et de l'agriculture.

²³⁴ Citons notamment, pour la période récente : *Les enjeux de l'après Kyoto*, rapport et avis d'Élyane Bressol, avril 2006 ; *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques*, rapport et avis de Paul de Viguierie, avril 2006 ; *Projet de loi sur la gestion des matières et déchets radioactifs*, rapport et avis d'Anne Duthilleul, mars 2006 ; *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne*, rapport et avis de Jean-Claude Pasty, mai 2004.

Un domaine prioritaire de ces interventions est de développer ou soutenir la recherche²³⁵ pour d'autres procédés de production - dans l'industrie, l'agriculture ou les services - moins dépensiers en ressources naturelles et moins polluants, pour le développement d'autres sources d'énergie, pour la construction de bâtiments ou de véhicules plus économes... Soulignons que les innovations qui pourraient ainsi être mises en œuvre pourraient considérablement modifier la composition du PIB, sans - contrairement aux thèses de la décroissance durable - en réduire le niveau : seulement, seraient développées de nouvelles activités reposant sur de nouvelles technologies, supposant d'importants investissements matériels et immatériels et recourant à du travail qualifié.

La France doit intervenir pour l'élaboration d'un nouveau texte fortifiant le Protocole de Kyoto, élargissant son périmètre (États-Unis²³⁶, Chine, Inde, Brésil, pays moins avancés...) et améliorant ses dispositifs de coopération et de transferts de technologie. Elle doit également agir afin de mobiliser l'Union européenne pour envisager la mise en place de mécanismes allant au delà du seul marché des « droits à polluer » et une définition plus ambitieuse des quotas²³⁷, pour la campagne 2008-2012. Un autre enjeu est de rendre plus contraignante la réglementation européenne sur la qualité de l'air²³⁸.

L'adoption dans le cadre du Protocole de Kyoto du principe du marché des droits à polluer n'interdit pas d'utiliser des mécanismes fiscaux pour taxer les productions et carburants polluants ou pour, au contraire, encourager par des dégrèvements la recherche et la mise en œuvre de procédés plus économes en énergie ou d'autres ressources naturelles et moins polluants²³⁹. On peut à cet égard noter avec intérêt l'hypothèse avancée par la Commission européenne d'instaurer une réglementation sur les rejets de CO₂ et par exemple de taxer les voitures en fonction de leur niveau d'émission de ce gaz. Enfin, l'action pour un développement durable conduit à examiner les tendances de l'offre d'énergie et

²³⁵Notons que dans les six premiers projets retenus par l'Agence de l'innovation industrielle (AII), annoncés fin avril 2006 figurent deux « programmes mobilisateurs » pouvant contribuer au développement durable : HOMES (bâtiment et environnement), Véhicule hybride diesel (VHD) avec Peugeot comme chef de file, sans compter BioHub (valorisation des ressources agricoles).

²³⁶On peut noter que certains États se démarquent du gouvernement des États-Unis en appliquant localement une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est ainsi que la Californie vient d'adopter un plan de réduction de 25 % pour retrouver en 2020 le niveau de 1990.

²³⁷Intégrant la « valeur carbone » le cas échéant une modification des règles du jeu, qui reposent actuellement sur une base historique, en introduisant le *benchmarking* au moins dans certains secteurs comme l'électricité ou la sidérurgie.

Voir à ce sujet, Florence Autret et Guillaume Duval : *Où en est le marché du CO₂ ?*, dans *Alternatives économiques*, mai 2006. Cet article souligne, avec d'autres, que la distribution des droits a été particulièrement généreuse, avec des quotas surévalués qui expliquent que par exemple la France et l'Allemagne ont fait mieux que remplir leurs obligations, à la différence du Royaume-Uni qui avait opté pour une politique plus contraignante.

²³⁸Il s'agit de la directive CAFE (*Cleaner Air For Europe*) soumise au Parlement européen concernant notamment les émissions de particules fines (PM 2,5).

²³⁹Dominique Bureau et Michel Mougeot, *Politiques environnementales et compétitivité*, rapport au Conseil d'Analyse économique, La Documentation française, décembre 2004.

les possibilités de développement de toutes les formes d'énergie, en tenant compte des questions de temporalité et en organisant un débat citoyen.

III - QUELLE INSERTION ET QUELLE SÉCURISATION PROFESSIONNELLES ?

Le développement économique suppose la pleine mobilisation de la force de travail, en volume et en qualité.

Les transformations du monde contemporain ont entraîné de profondes mutations du travail et de l'emploi²⁴⁰ : montée du chômage et de la précarité, segmentation du marché, modification de la structure des emplois et des professions, changement dans l'organisation et le contenu du travail. Ces mutations ne remettent pas en cause la place du travail dans la société²⁴¹ mais elles appellent des réponses nouvelles pour garantir le droit au travail - à un emploi « décent » au sens de l'OIT -, favoriser l'insertion de tous et contribuer ainsi au développement solidaire.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les développements qui suivent visent à proposer des pistes sur deux questions essentielles.

A - MOBILISER LA FORCE DE TRAVAIL EN AUGMENTANT LE TAUX D'EMPLOI

Plusieurs enjeux sont liés : faciliter les créations d'emplois et assurer les reconversions nécessaires ; augmenter les taux d'emploi, sur des emplois de qualité (*cf. supra*).

Ces objectifs supposent l'intervention de tous les acteurs. Cela passe par le développement de logiques d'entreprises centrées non plus sur la seule création de valeur pour les actionnaires mais sur la création de richesses - au profit de l'ensemble des parties prenantes - et d'emplois. Cela relève également de la responsabilité des pouvoirs publics : on peut à cet égard souligner que les dépenses publiques pour l'emploi ne représentent que 2,7 % du PIB en France contre 4,5 % au Danemark (avec une priorité donnée aux dépenses « actives ») où pourtant le taux de chômage est deux fois plus faible²⁴². Cela exige également un développement du dialogue social à tous les niveaux : national, branche, région, bassin d'emploi, entreprise.

²⁴⁰Cf. l'ouvrage de l'IRES déjà cité.

²⁴¹Voir l'avis sur *La place du travail* adopté par notre assemblée le 9 juillet 2003, sur le rapport de Bernard Vivier (JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 17 du 16 juillet 2003).

²⁴²Données pour 2004 (Source : *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE, édition 2006, annexe statistique page 291).

Encadré 10 : Les accords récents entre partenaires sociaux

La formation professionnelle

La loi du 4 mai 2004 a fait suite, dans ce domaine, à l'accord national interprofessionnel du 20 novembre 2003. Elle se traduit notamment par la création d'un Droit individuel à la formation permettant à l'initiative des salariés et après accord de l'employeur, de bénéficier de 20 heures de formation par an, cumulables sur 6 ans. Le 12 décembre 2005, le Premier ministre s'était également prononcé en faveur d'un droit universel à la formation d'une durée d'un an pour ceux qui n'auraient pas pu poursuivre leurs études au delà de 16 ans et auraient déjà eu une expérience professionnelle d'au moins deux ans. Il a aussi indiqué à cette occasion qu'il souhaitait développer la Validation des acquis de l'expérience (VAE) avec pour objectif de tripler le nombre de ses bénéficiaires (60 000 en 2006 contre 20 000 en 2005).

La prévention et l'accompagnement des licenciements économiques

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 avait pour objectif de renforcer la protection de l'emploi, tout particulièrement en ce qui concerne l'emploi à durée limitée et les licenciements collectifs. A la suite de l'alternance politique, la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique en a suspendu certains articles jusqu'en juillet 2005.

En avril 2005, à la suite de la loi de programmation pour la cohésion sociale et à l'issue de négociations interprofessionnelles, a été mise en place la « Convention de reclassement personnalisé » (CRP). Les entreprises de moins de 1 000 salariés sont désormais tenues de la proposer aux salariés licenciés pour motif économique ce qui mettra à leur disposition un accompagnement personnalisé dans leurs recherches d'emploi (y compris en matière de formation) en vue d'un reclassement rapide. Une allocation spécifique de reclassement est versée pendant 8 mois après la fin du contrat de travail (s'élevant, sous réserve d'avoir au moins deux années d'ancienneté, à 80 % du salaire brut des 12 derniers mois pendant 3 mois et à 50 % les 5 mois suivants). Si le salarié est toujours sans emploi au bout de 8 mois, il retrouve ses droits à l'allocation d'assurance chômage.

Le 12 décembre 2005, devant la Commission nationale de la négociation collective, le Premier ministre a annoncé un plan d'action visant à construire un « véritable parcours professionnel sécurisé pour chacun » et une meilleure récompense des efforts des salariés en promettant, contre davantage de « souplesse » dans le recrutement et dans l'organisation des entreprises, des « contreparties légitimes ». La mesure phare consiste en la mise en place - à titre expérimental dans six bassins d'emploi en difficulté²⁴³ - d'un « Contrat de transition professionnelle » (CTP) destiné aux licenciés économiques d'entreprises de moins de 300 salariés²⁴⁴. Ce contrat devrait leur assurer 80 % du salaire brut pendant douze mois, une formation et une activité auprès d'entreprises privées ou d'organismes publics. Le CTP sera financé par les Assedic qui verseront à une structure publique l'indemnisation chômage qu'aurait du recevoir le salarié licencié, l'employeur utilisant les services d'un chômeur titulaire d'un CTP n'ayant donc plus à acquitter que le solde. Un premier bilan devrait être tiré au premier trimestre 2007 avant une extension éventuelle de ce dispositif qui se veut complémentaire de la CRP (tout en s'y substituant dans les six bassins d'emploi retenus). Il reste que les licenciements pour cause économique ne concernent qu'une petite partie de l'ensemble des licenciements (avec 15 000 personnes, ils ne représentaient ainsi que 4 % des 354 000 nouvelles inscriptions à l'ANPE au mois de décembre 2005).

²⁴³Saint Dié, Vitré, Morlaix, Valenciennes, Toulon, Charleville-Mézières.

²⁴⁴Cette mesure est présentée comme issue des recommandations du rapport remis en février 2005 par Yazid Sabeg au ministre de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement mais qui n'a pas été officiellement rendu public.

L'indemnisation des demandeurs d'emploi

Concernant le niveau des ressources des demandeurs d'emploi, un accord entre partenaires sociaux du 21 décembre 2005 a permis de mettre en place une nouvelle convention d'assurance-chômage valable trois ans (2006-2008) qui met par ailleurs tout particulièrement l'accent sur la nécessité de favoriser le retour à l'emploi. Parallèlement à une légère hausse des cotisations (+ 0,04 % à la charge des employeurs et + 0,04 % à la charge des salariés), la non dégressivité a été maintenue et une nouvelle filière d'indemnisation a été créée pour les personnes ayant travaillé pendant douze mois au cours des vingt derniers mois (ouvrant des droits pour une période de vingt mois). Toutefois, la durée d'emploi nécessaire pour toucher des allocations pendant 23 mois a été portée de 14 mois au cours des 24 derniers mois à 16 mois au cours des 26 derniers mois. Syndicats de salariés et employeurs sont convenus de se retrouver pour examiner plus en profondeur l'avenir du système et se pencher plus particulièrement sur l'amélioration de l'indemnisation des jeunes et des seniors.

Alors que le taux d'emploi des personnes de la tranche 25-55 ans est en gros équivalent en France à celui des pays comparables, il est nettement plus faible aux deux extrémités de la population active : les jeunes et les seniors. Par ailleurs, l'emploi des femmes se caractérise par un taux plus faible et des conditions plus défavorables. Cela conduit à envisager des mesures « ciblées » pour ces différentes catégories et, pour chacune d'elles, en direction des personnes de faible qualification. Mais ces ciblage peuvent avoir des effets pervers, en stigmatisant leurs destinataires, ou provoquer des effets d'aubaine qui détournent l'objectif des mesures et pénalisent d'autres catégories. Par ailleurs, la prolifération de mesures différenciées nuit à la lisibilité de l'ensemble du dispositif et à son efficacité.

Encadré 11 : Les dernières mesures gouvernementales en matière de contrat de travail

Le « Contrat nouvelle embauche » a été institué par une ordonnance du 2 août 2005. Destiné aux entreprises du secteur privé employant moins de 20 salariés, il s'agit en principe d'un contrat à durée indéterminée mais ce contrat peut être dénoncé au cours des deux premières années par l'employeur par simple lettre recommandée sans avoir à être motivé ni à être précédé d'un entretien préalable. Le salarié dispose toutefois d'un préavis dont la durée est fonction de son ancienneté (entre 2 semaines et un mois) et d'une indemnité égale à 8 % de la rémunération brute due depuis la signature du contrat. Au delà de la période de deux ans, la rupture du contrat est soumise aux règles de droit commun du CDI. L'impact de cette mesure - dont les organisations syndicales demandent le retrait et qui pose problème par rapport à la convention C158 de l'OIT - est controversé : le gouvernement espérait la signature d'environ 700 000 CNE d'ici la fin 2006 et considère qu'elle correspondrait à quelque dizaines de milliers d'emplois supplémentaires ; les travaux scientifiques (comme ceux de Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo) insistent sur la difficulté d'une modélisation *ex ante* des réelles créations supplémentaires et soulignent que le principal résultat peut être une rotation plus rapide des emplois, au prix d'une « détérioration du bien être » des demandeurs d'emplois.

Annoncé par le Premier ministre lors de sa conférence de presse du 16 janvier 2006 principalement consacrée à la politique de l'emploi, le « Contrat première embauche » avait été présenté comme un moyen pour les jeunes d'accéder plus rapidement et plus sûrement à un emploi stable. Ayant les mêmes caractéristiques que le « Contrat nouvelle embauche » pour ce qui est de la rupture du contrat au cours des deux premières années, il en constituait en quelque sorte une généralisation, tout en changeant de nature puisqu'il était réservé aux jeunes ; il était assorti de mesures spécifiques (délais raccourcis) en matière d'indemnisation du chômage, d'accès à la formation, au crédit et au logement. L'important mouvement social du printemps 2006 a conduit au retrait de ce dispositif, qui a été remplacé par le renforcement de certaines mesures pour les jeunes prévues par la loi de cohésion sociale : Cavis, contrat jeune de professionnalisation. Un troisième volet du plan emploi s'est mis en place à la rentrée 2006 : il comporte, d'une part, des nouvelles mesures pour les jeunes des quartiers difficiles et des zones urbaines sensibles, d'autre part, des aides (prise en charge à 100% par l'État des contrats d'avenir) pour l'emploi des chômeurs de longue durée (bénéficiant de l'ASS).

La création du « CDD senior » a également été décidée, *via* la transposition d'un article du projet d'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005. Dans le but de « favoriser le choix de l'activité pour les plus de soixante ans », la réglementation ordinaire des contrats à durée déterminée est aménagée en autorisant la conclusion d'un CDD d'une durée maximum de 18 mois renouvelable une fois pour les salariés de plus de 57 ans inscrits comme demandeurs d'emploi depuis plus de trois mois ou en Convention de reclassement personnalisé (CRP).

Indépendamment de leur contenu même, beaucoup de ces décisions récentes se sont caractérisées par l'absence de concertation qui les a précédées, alors même que dans l'exposé des motifs de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social, le gouvernement avait pris « l'engagement solennel » de renvoyer à la négociation interprofessionnelle toute réforme du droit du travail. La prise de décisions politiques dans de telles conditions, faisant l'économie du temps de la négociation sociale, n'est pas un gage d'efficacité. Le rapport Camdessus insistait à juste titre sur l'exigence de « corriger nos carences en matière de débat social », et de rechercher systématiquement la « circularité positive entre efficacité économique et progrès social ».

1. L'emploi des femmes

Même si le taux d'activité des femmes²⁴⁵ s'est considérablement accru ces dernières décennies, il reste en France très en retrait (de 15 points environ), pour la tranche d'âge 25-54 ans, sur celui des hommes. C'est chez les femmes que le temps partiel - souvent imposé - est le plus important²⁴⁶. Les femmes - dont le niveau de formation tend à devenir supérieur à celui des hommes - occupent en général des emplois moins bien rémunérés (y compris à qualification égale) et de moindre responsabilité²⁴⁷. Cela tient à des effets de « structure », compte tenu de la nature des secteurs (où les emplois sont moins qualifiés) dans lesquels se concentre l'emploi féminin, mais cela vaut aussi dans la fonction et l'administration publiques.

L'amélioration des conditions d'emploi des femmes passe d'abord par l'application des mesures législatives - contre la discrimination dans l'accès au travail, le salaire et les conditions de travail - qui ont été prises depuis une vingtaine d'années (la dernière en date étant la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes du 23 mars 2006). Mais elle suppose des changements à tous les niveaux : celui de l'orientation scolaire et de la formation, celui d'une offre plus large et diversifiée (y compris de la part des employeurs privés ou publics) des structures de garde des enfants²⁴⁸, celui du congé parental et plus généralement d'une politique familiale dynamique et ambitieuse, celui enfin de la répartition des tâches au sein de la famille, de l'organisation du travail et de l'aménagement du temps de travail.

²⁴⁵Voir Béatrice Majnoni d'Intignano, *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, rapport au Conseil d'analyse économique, La Documentation française, mars 1999, Michel Godet et Evelyne Sullerot, *La famille, une affaire publique*, rapport au Conseil d'analyse économique, La Documentation française, novembre 2005, avec en annexe des contributions de Martine Durand et Dominique Méda sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

²⁴⁶Sur 4 millions d'actifs à temps partiel, 82 % sont des femmes, et le temps partiel représente près de 30 % des emplois féminins.

²⁴⁷Bien qu'en augmentation, la part des femmes dans des postes d'encadrement reste minoritaire (36 %).

²⁴⁸Le rapport cité de Béatrice Majnoni d'Intignano souligne combien l'existence d'un État-providence développé permet dans les pays d'Europe du Nord de concilier activité féminine et contraintes de la maternité, ce qui est source de croissance et d'emploi et contribue à soutenir la natalité.

2. L'emploi des « seniors »

La catégorie des « seniors »²⁴⁹ reçoit des définitions diverses et recouvre des situations différentes. La définition la plus extensive place le seuil à 50 ans. La plupart des statistiques et des travaux envisagent la tranche d'âge 55-64 ans, englobant donc dans le même groupe des salariés qui sont contraints à une préretraite avant 60 ans et d'autres qui - ayant atteint l'âge du droit à la retraite et ayant derrière eux une « carrière longue » - veulent quitter la « *vie active* ».

Il est vrai cependant que la France souffre plus que d'autres pays et que les personnes concernées sont victimes de l'insuffisance du taux d'emploi des seniors, ce phénomène étant marqué dès 55 ans.

La réforme des retraites de 2003 vise à conduire les salariés à différer leur départ en retraite pour conserver le niveau de leur taux de remplacement. Mais le problème principal reste pour les salariés qui le souhaitent de conserver ou de retrouver un emploi en fin de carrière. La proposition de « démanteler » ou « durcir » les cessations anticipées d'activité (formulée par le rapport Camdessus ou le rapport récent du Conseil d'analyse économique) ne prend pas la mesure de cette réalité, et néglige les formules qui pourraient être développées de retraite choisie et progressive²⁵⁰.

Comme le soulignent de nombreux travaux²⁵¹, le meilleur emploi des travailleurs plus âgés suppose une véritable gestion des effectifs et des emplois par les âges. Cette gestion va de pair avec une organisation du travail réduisant la pénibilité des tâches et aménageant les horaires, et une utilisation des « *ressources humaines* » valorisant l'expérience et la capacité de « *tutorat* » des plus âgés. En même temps, et cela se prépare dès le milieu de carrière, doivent être développées des actions de formation permettant une adaptation aux changements dans le contenu des tâches ou des reconversions, de même qu'il convient de faciliter des mobilités au sein même des entreprises et des administrations.

²⁴⁹ Antoine d'Autume, Jean-Paul Betbèze et Jean-Olivier Hairault *Les seniors et l'emploi en France*, rapport au Conseil d'analyse économique, janvier 2006. Voir aussi Dominique Taddei : *Retraites choisies et progressives*, rapport au Conseil d'analyse économique, janvier 2000.

Cf. également *Conférence nationale pour l'emploi des seniors* tenue au Conseil économique et social le 6 juin 2006, avec la présentation par le Premier ministre du Plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010.

Il convient de rappeler que le Conseil économique et social a été en pointe, depuis de nombreuses années, sur le thème de l'emploi des seniors, voir l'avis adopté le 24 octobre 2001 sur le rapport de Bernard Quintreau, *Âges et emploi à l'horizon 2010*, avis et rapports du Conseil économique et social n° 20 du 31 octobre 2001.

²⁵⁰ Cf. le rapport de Dominique Taddei déjà cité. De telles formules posent en des termes différents la question du cumul emploi-retraite.

²⁵¹ Notamment ceux de Bernard Quintreau.

3. L'insertion des jeunes

À la fin de l'année 2005, notre pays comptait 415 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (DEFM de catégorie 1), c'est à dire 22,7 % de la population active dans cette classe d'âge contre 9,5 % pour l'ensemble de la population active²⁵².

Au sein de l'Union européenne, si les jeunes sont partout systématiquement plus touchés en termes de taux de chômage que leurs aînés, la situation des jeunes français (21,7 % en décembre 2005 selon les dernières données harmonisées fournies par Eurostat) apparaît aussi comme l'une des moins enviables, sensiblement au dessus de la moyenne des Vingt-cinq (18,4 %), de la zone euro (17,6 %) ou des Quinze (16,7 %). Seuls cinq pays font moins bien : la Pologne (35,5 %), la Slovaquie (30,4 %), la Grèce (26,8 %), l'Italie (24,1 %) et la Belgique (21,8 %). Nous sommes là bien loin des performances des Pays-Bas, du Danemark et de l'Irlande dont le taux de chômage des 15-24 ans est compris entre 8,1 et 8,5 %. Le constat est moins sévère si l'on rapporte le taux de chômage des jeunes au taux global de chômage : alors que ce ratio est de 2,1 pour l'Union à 25 ou à 15 (et de 2,0 pour la zone euro), le taux de chômage des jeunes est 2,3 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population active en France. Sous ce critère, les moins bons résultats sont ceux du Luxembourg (3,9), de l'Italie (3,2) et du Royaume-Uni (3,0). À l'opposé, les pays baltes (entre 1,4 et 1,7), les Pays-Bas et le Danemark (1,7) ainsi que l'Allemagne (1,6) connaissent un niveau de chômage des jeunes moins déconnecté de la situation générale. La situation des deux pays, les Pays-Bas et le Danemark, qui reviennent à chaque fois en bonne position pour un faible niveau de chômage des jeunes et un écart limité avec les taux constatés pour les autres tranches d'âge est d'autant plus intéressante à souligner que ce sont aussi les deux États-membres dont les taux d'emploi²⁵³ des 15-24 ans (publiés par Eurostat : données 2004) sont, de loin, les plus élevés au sein de l'Union : respectivement 65,9 % et 62,3 %, bien au-dessus de la moyenne de la zone euro (36,5 %), des Vingt-cinq (36,8 %) ou des Quinze (40,0 %). Avec un taux d'emploi des jeunes de 30,4 % seulement, notre pays peut mesurer le chemin à parcourir.

²⁵²Cela ne signifie pas cependant pas, comme on le dit souvent un peu rapidement, que près de 23 % des jeunes sont au chômage. En effet, près de 60 % des jeunes sont étudiants ou lycéens, ce qui ramène la proportion de chômeurs dans la classe d'âge des moins de 26 ans à moins de 10 %.

²⁵³Alors que le taux de chômage mesure la part des demandeurs d'emploi dans la population active (personnes occupant un emploi + demandeurs d'emploi, c'est-à-dire non compris les élèves ou les étudiants statistiquement considérés comme « inactifs »), le taux d'emploi montre la part des personnes occupées dans la population totale du même âge.

L'insertion des jeunes dans le monde du travail est d'autant plus difficile que, même lorsqu'ils quittent le chômage, ils sont confrontés, bien plus que les autres classes d'âge, à des emplois (intérim, contrats à durée déterminée, contrats aidés) répondant à la définition de la précarité²⁵⁴. Ces difficultés d'insertion sont particulièrement fortes pour les jeunes des quartiers sensibles. Sans être complètement devenu la nouvelle norme, l'emploi temporaire apparaît désormais comme une étape incontournable de l'insertion professionnelle pour de nombreux jeunes. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle rend logiquement les jeunes plus dépendants des fluctuations conjoncturelles que la moyenne de l'ensemble des salariés : s'ils peuvent ainsi bénéficier d'une croissance plus soutenue de ce type d'emplois en cas de reprise économique, ceux-ci sont également les premiers touchés en cas de fléchissement de l'activité²⁵⁵. Fort logiquement, ces postes sont utilisés par les entreprises pour amortir les aléas de court terme et une diminution du rythme de la production réduit d'abord le recours au travail temporaire (moindres embauches ou non prolongation des contrats en cours). Et, deuxième effet qui se conjugue au précédent, lorsqu'un salarié se retrouve au chômage à l'issue de son contrat dans une telle période, il trouve moins rapidement un nouvel emploi.

L'emploi est le premier facteur de l'insertion des jeunes dans la société. Dans un avis adopté en 2001²⁵⁶, notre assemblée a proposé des mesures concrètes pour « *marquer l'investissement de la nation sur sa jeunesse et assurer, aux adultes de 18 à 25 ans, une professionnalisation durable, un accès réel à un emploi stable et les moyens d'une vie autonome et active* ». L'avis préconisait ainsi une démarche accompagnée de formation-insertion-emploi, en reconnaissant le droit à la formation tout au long de la vie, en revalorisant les formations professionnelles qualifiantes, en mettant le monde du travail au cœur du dispositif de formation-insertion. Au niveau des ressources des jeunes, il avançait l'idée de définir un « *dispositif universel* » complété par des mesures ciblées sur la réalité de certaines catégories de jeunes. Ce dispositif - destiné aux jeunes de 20 à 25 ans, les moins de 20 ans relevant d'une politique familiale renouvelée - devait permettre à « *tout jeune engagé dans la vie professionnelle,*

²⁵⁴ *Dont l'avenir, la durée, la stabilité ne sont pas assurés*, selon la définition du Robert.

²⁵⁵ Une étude publiée dans INSEE Première (Pauline Givord, *L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004*, n° 1061, janvier 2006) montre que l'impact du ralentissement économique entre 2002 et 2004 s'est ainsi traduit par une plus grande discontinuité des trajectoires d'emploi pour les jeunes : 16,8 % des 15-29 ans qui occupaient un emploi quel qu'il soit en 2003 ont connu au moins une période de chômage au cours de l'année suivante (14,8 % ont vécu une alternance d'emploi et de chômage ou d'inactivité tandis que 2,0 % n'ont connu que le chômage ou l'inactivité) alors que, pour l'ensemble des actifs occupés, cette proportion l'a été « que » de 9,4 %. Au cours de cette période, les plus jeunes ont également montré une propension plus importante à enchaîner les emplois temporaires (9,6 % contre 4,9 % pour l'ensemble des actifs occupés) ou à alterner emplois à durée indéterminée et emplois temporaires (4,4 % contre 1,5 % pour l'ensemble).

²⁵⁶ Hubert Brin : *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans*, Avis et rapports du Conseil économique et social n° 5 du 2 avril 2001.

qu'il s'agisse d'une formation, d'études, de la recherche active d'emploi ou d'un parcours d'insertion sociale », d'obtenir un *prêt de formation-insertion*, remboursable lors de l'insertion professionnelle, ouvrant en outre le bénéfice d'une *contribution de formation-insertion* professionnelle perçue à titre définitif. La Commission nationale pour l'autonomie des jeunes présidée par Jean-Baptiste de Foucauld²⁵⁷ propose de reconfigurer le système d'orientation et de rendre effectif le droit des jeunes à une expérience professionnelle, en impliquant l'État, les régions, les partenaires sociaux et les grands réseaux associatifs ; elle lance la piste d'une « *allocation d'autonomie* » attribuée sur la base d'un projet personnel de formation et d'accès à l'emploi²⁵⁸.

La mise en œuvre de cette allocation pose toutefois la question de la refonte du système actuel des aides (allocations familiales, quotient familial, bourses, allocation logement). Les ayants droit seraient tous les jeunes s'engageant dans un projet, sur une base contractuelle. Son montant devrait être suffisant pour assurer une réelle autonomie. Le financement serait sur fonds public, pour la partie formation, mais la partie travail devrait être rémunérée par les employeurs à un taux correspondant aux salariés de même qualification (en liaison avec de nouvelles garanties concernant le statut des stages), avec des incitations qui pourraient prendre la forme de crédits bonifiés en cas d'embauche stable.

B - LA RECHERCHE D'UNE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Dépasser l'examen des conditions nécessaires à une croissance économique plus soutenue pour s'intéresser à l'ensemble des dimensions d'un véritable développement conduit naturellement à se pencher, au delà du nombre des emplois créés, sur leur nature (en termes de qualification et de pérennité notamment) et, plus largement, sur la forme concrète que prend - et que pourrait prendre - l'application du principe du « droit au travail ». Certes, ce dernier, bien qu'évoqué dans la Constitution française, n'a jamais été reconnu comme étant directement opposable juridiquement²⁵⁹. Toutefois, le fait de détenir un emploi non précaire et suffisamment rémunéré, ou encore d'être accompagné et soutenu lors d'une transition difficile entre deux emplois, est un élément qui contribue à garantir une véritable cohésion sociale.

²⁵⁷ *Pour une autonomie responsable et solidaire : rapport au Premier ministre*, La Documentation française, 2002.

²⁵⁸ Dans l'hypothèse d'une allocation mensuelle de 380 euros (correspondant à 2 500 francs) pour les jeunes de 18 à 24 ans ; la commission estimait en 2002 le coût dans une fourchette allant de 5,9 à 6,8 milliards d'euros.

²⁵⁹ Le préambule de la Constitution française de 1946 (repris dans celui de la Constitution de 1958) dispose que « *chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi* ». Dans sa décision n° 83-156 DC du 28 mai 1983, le Conseil constitutionnel a explicitement écarté toute interprétation littérale de ce texte en affirmant qu'il appartenait à la loi « *de poser les règles propres à assurer au mieux le droit pour chacun d'obtenir un emploi en vue de permettre l'exercice de ce droit au plus grand nombre d'intéressés* ».

Encadré 12 : La transformation des formes d'emploi

La question de la précarité de l'emploi est d'autant plus importante aujourd'hui que la recherche de la flexibilité et de la compétitivité dans une économie mondialisée a provoqué depuis une vingtaine d'années des évolutions du marché du travail qui tendent à fragiliser le Contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein en tant que norme du contrat de travail²⁶⁰. Si le CDI concerne encore en France, en 2005, 16,0 millions de personnes sur 22,2, c'est à dire 72 % de l'ensemble de l'emploi salarié²⁶¹ (83 % des hommes et 60 % des femmes), on constate une progression des autres formes d'emploi qui concernent désormais 28 % des salariés : 14 % (4 % des hommes et 26 % des femmes) disposent de CDI à temps partiel, 8 % (6 % des hommes et 9 % des femmes) sont titulaires d'un Contrat à durée déterminée (CDD, à temps plein ou partiel) et 6 % (7 % des hommes et 5 % des femmes) relèvent d'autres statuts : intérimaires, apprentis, stagiaires en formation professionnelle et divers contrats aidés (contrats de professionnalisation, contrats d'accompagnement vers l'emploi, contrats d'avenir, contrats-jeunes, etc.) pouvant, eux aussi, être soit à temps complet, soit à temps partiel.

Au total, depuis le milieu des années 1980, les formes particulières d'emploi (autres que le CDI) qui représentaient moins de 5 % des salariés se sont accrues de 10 points. Ces mutations sont encore plus visibles quand on analyse les embauches : le CDD est devenu la « norme » du recrutement et 7 embauches sur 10 se faisaient sur emploi temporaire - CDD ou intérim - dans les établissements de plus de 10 salariés du secteur privé en 2003. Cette différence entre « stock » et « flux » - l'emploi temporaire devenant largement majoritaire pour les embauches, alors que cela reste encore l'inverse pour les emplois - traduit un mouvement de transformation d'emplois temporaires en emplois plus stables (qui s'accélère en période d'expansion et se ralentit au contraire en période de récession). Mais ce mouvement ne touche pas également tous les salariés et on observe une dualisation croissante du salariat qui marginalise une population « fragile » oscillant entre non emploi et emploi temporaire.

On soulignera tout particulièrement que le travail à temps partiel - tous contrats confondus - concerne d'abord massivement des femmes (3,3 millions de personnes sur 4,0 millions, soit 83 %). C'est donc très logiquement qu'elles constituent les trois-quarts des 1,3 million de personnes en sous-emploi (29 % des personnes travaillant à temps partiel souhaiteraient travailler davantage).

Quant aux jeunes salariés de 15 à 29 ans, s'ils sont concernés dans la même proportion que les autres classes d'âge par le temps partiel (16 % contre 17 % pour l'ensemble des salariés), ils ne sont que 65 % à être titulaires d'un CDI (soit 21 points de moins que la moyenne des salariés), 17 % à travailler sous CDD (+ 9 points) et 18 % pour les autres formes atypiques de contrats (+ 12 points).

²⁶⁰La très grande majorité des personnes au travail (22,2 millions sur 24,9 millions, soit 89 % de la population active occupée) sont désormais salariées, 2,7 millions (11 %) étant indépendantes. Seuls les patrons de cafés-hôtels-restaurants (à 87 %), les agriculteurs (à 83 %) et l'ensemble médecins-dentistes-pharmaciens (à 54 %) constituent aujourd'hui des professions exercées majoritairement par des non salariés.

²⁶¹Y compris les salariés du secteur public.

Tableau 58 : L'évolution de la situation des personnes occupant un emploi en 2003 au cours des quatre trimestres suivants

(en %)

	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	Ensemble
Uniquement emploi à durée indéterminée	69,2	88,4	83,6	84,2
Emploi à durée indéterminée et emploi temporaire	4,4	1,2	0,4	1,5
Uniquement emploi temporaire	9,6	4,0	4,1	4,9
Emploi et chômage ou inactivité	14,8	5,3	9,5	7,8
Uniquement chômage ou inactivité	2,0	1,1	2,4	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : actifs occupés âgés de 15 à 64 ans, interrogés pour la première fois en 2003 et présents lors des quatre trimestres suivants. Les personnes en cours d'études initiales, les stagiaires et les apprentis ne sont pas comptabilisés.

Se lit ainsi : 84,2 % de l'ensemble des personnes actives occupées un trimestre donné en 2003 ont occupé un emploi à durée indéterminée au cours des quatre trimestres suivants.

Source : INSEE, enquêtes emploi 2003 et 2004.

1. Le débat sur la relation entre le degré de réglementation du marché du travail et le niveau du chômage

Cette évolution nourrit le débat entre économistes. Certains travaux soulignent le rôle négatif que jouerait la « protection de l'emploi » dans le fonctionnement fluide du marché du travail. Selon ces auteurs, dans les pays où cette protection est forte, elle ferait obstacle à l'embauche dans la mesure où elle en augmenterait les risques et où elle entraverait le jeu de la loi de l'offre et de la demande sur le marché du travail, empêchant par là-même le retour au chômage d'équilibre. La sécurité de l'emploi constituerait également un obstacle aux redéploiements nécessaires au développement des secteurs innovants de l'économie, et donc au processus de « destruction créatrice » analysé par Joseph Schumpeter.

On retrouve ici les prises de position d'un organisme tel que l'OCDE, très en pointe dans le combat contre les « rigidités » des contrats de travail, qui publie un indicateur visant à montrer du doigt les pays dont le degré relatif de protection de l'emploi est jugé trop élevé. La France en particulier est régulièrement « mal » classée avec, en 2004, le niveau le plus haut parmi les pays développés derrière le Portugal et l'Espagne²⁶². Ce résultat s'explique principalement par une réglementation plus stricte qu'ailleurs en matière d'emplois temporaires. Si l'on s'en tient à la seule réglementation des emplois « réguliers » et des licenciements collectifs, notre pays se situe dans la moyenne

²⁶²Cf. également les graphiques établis par Fabien Postel-Vinay et Anne Saint-Martin pour montrer une liaison négative entre la rigueur de la protection de l'emploi et le sentiment moyen de sécurité dans l'emploi, cités dans l'audition de Pierre Cahuc et dans le rapport de MM. Cahuc-Kramarz, *op. cit.*, page 37.

des pays membres de l'OCDE et n'arrive plus qu'au 9^{ème} rang sur les douze membres de la zone euro.

Toutefois, les positions de cette institution elle-même commencent lentement à évoluer et l'un de ses derniers rapports concède que « *l'impact de la réglementation du travail sur le niveau de chômage est ambigu* »²⁶³. Il n'apparaît en effet pas de lien très clair entre l'indicateur de protection de l'emploi calculé par l'OCDE et le taux de chômage. Il semble cependant que le taux d'emploi (en particulier celui des jeunes et des femmes) soit plus faible et la proportion de chômage de longue durée plus forte dans les pays à garanties plus élevées. Mais Raymond Torrès, chef de la division emploi de l'OCDE déclare lui-même : « *La dérégulation du marché du travail crée des emplois, mais peut également déstabiliser les salariés, ce qui ne va pas sans répercussions macroéconomiques* »²⁶⁴. Au total, résume M. Jérôme Gautié²⁶⁵, « *le niveau global de Protection de l'emploi (PE) jouerait plus sur la structure et la durée du chômage que sur son niveau. La PE portant plus spécifiquement sur les emplois réguliers contribuerait aussi à renforcer le dualisme du marché du travail : plus elle est forte dans un pays, plus le recours aux emplois temporaires y est important - et ce sont les outsiders qui sont le plus touchés, en particulier les jeunes* ».

Par ailleurs, toujours en partant des données de l'OCDE, il semblerait que les flux d'emploi (mesurés par les taux de création/destruction d'emploi sur l'année) soient du même ordre de grandeur quel que soit le niveau de PE : celle-ci ne constituerait donc pas vraiment un obstacle à l'ajustement des entreprises aux changements technologiques et donc à la croissance. Mais la mobilité de la force de travail n'est pas la seule condition de l'efficacité. Une étude du BIT, menée sur l'ensemble des pays de l'OCDE dans la période 1992-2002, montre une corrélation positive entre l'ancienneté moyenne au travail et la productivité : « *employeurs et travailleurs trouvent leur intérêt dans une relation de travail stable* », les premiers parce qu'ils peuvent investir dans une formation spécifique, les seconds parce qu'ils peuvent espérer que l'amélioration de leur productivité se traduise par des salaires plus élevés²⁶⁶.

Le problème est de concilier l'adaptation nécessaire de la structure des emplois et les garanties indispensables pour les salariés.

²⁶³OCDE, *Protection de l'emploi et performance du marché du travail (Perspectives de l'emploi*, juillet 2004).

²⁶⁴Dans le dossier : *Le libéralisme* d'Enjeux-Les Échos de novembre 2005, page 62.

²⁶⁵Jérôme Gautié (Centre d'études de l'Emploi), *Les économistes contre la protection de l'emploi : de la dérégulation à la flexicurité*, Revue *Droit social*, janvier 2005.

²⁶⁶Peter Auer, Janine Berg, Ibrahim Coulibaly, *Une main-d'œuvre stable est-elle bonne pour la productivité*, Revue internationale du travail, n° 3, 2005.

2. Un consensus pour créer les conditions d'une sécurisation des parcours professionnels ?

Depuis quelques mois, de nombreuses réflexions - émanant des partenaires sociaux, de rapports d'experts ou de déclarations de responsables politiques - semblent converger pour promouvoir une telle idée, en prolongeant des travaux antérieurs tels que ceux de Jean Boissonnat ou Alain Supiot²⁶⁷. En même temps, le modèle danois et sa « flexi-sécurité » (équilibre entre « flexibilité » et « sécurité ») se trouvent fréquemment mis en avant (voir plus loin encadré), ainsi que les modalités de transition professionnelle mises en œuvre dans des pays comme l'Autriche²⁶⁸.

Toutefois, ces notions - qui visent à concilier les besoins de réactivité des entreprises et des garanties pour les salariés - peuvent recouvrir des acceptions fort différentes, voire contradictoires, selon qu'il s'agit de prôner la mise en place de nouveaux droits pour les salariés ou de s'attaquer à la dualité du marché du travail, de privilégier l'incitation économique pour responsabiliser davantage les entreprises face aux licenciements ou de limiter le recours aux procédures juridiques.

Ces nuances se retrouvent déjà dans la sémantique, les uns parlant de « sécurité sociale professionnelle », d'autres parlant de « sécurisation des parcours professionnels »²⁶⁹. On trouve cependant une idée qui peut faire consensus, c'est celle de « *sécuriser les personnes* » plutôt que les emplois.

On peut tenter de faire apparaître les enjeux, puis de dégager les points à approfondir.

2.1. L'accompagnement des demandeurs d'emploi

L'exemple danois en particulier (cf. encadré) montre bien tout l'intérêt qu'il y a à ce que le service public de l'emploi se donne les moyens d'accompagner véritablement les demandeurs d'emploi.

L'idée n'est d'ailleurs pas nouvelle et prévenir l'éloignement durable du marché du travail était d'ailleurs bien l'objectif de la mise en place du « Programme d'action personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi ». Il se traduit par un entretien approfondi avec un conseiller proposé à tous les demandeurs d'emploi depuis juillet 2001, à l'issue duquel est établi un premier

²⁶⁷Cf. Jean Boissonnat : *Le travail dans vingt ans*, rapport du Commissariat général du Plan, La documentation française, octobre 1995, Alain Supiot : *Au delà de l'emploi*, rapport pour la commission européenne. Flammarion, 1999. Le rapport de Jean Boissonnat proposait un « contrat d'activité » et explorait les voies du « groupement d'employeurs » et du développement d'une relation d'emploi « triangulaire » faisant intervenir un employeur (entreprise ou association) différent de l'utilisateur de la prestation.

²⁶⁸Voir par exemple Bernard Gazier : *Vers un nouveau modèle social*, Flammarion, 2005 (paru en 2003 sous le titre « *Tous sublimes* » ?).

²⁶⁹Pour sa part, le Conseil économique et social a évoqué l'idée de « sécuriser et dynamiser les parcours professionnels » dans son avis sur *La place du travail*, présenté par Bernard Vivier, et adopté le 9 juillet 2003 (*op. cit.*). Cette question fait l'objet d'un nouveau projet d'avis prévu pour être examiné au 1^{er} semestre 2007.

« Projet d'action personnalisé » (PAP) pouvant notamment inclure une formation. Les personnes encore au chômage au bout de six mois bénéficient d'un « entretien d'actualisation » lui-même renouvelable tous les six mois. Les enquêtes menées depuis²⁷⁰ permettent de mieux connaître les trajectoires suivies par les demandeurs d'emploi engagés dans cette démarche de suivi individualisé mais ne peuvent pas donner, en elles-mêmes, d'indicateurs quant à l'efficacité des PAP, faute de groupe-témoin auquel comparer les bénéficiaires. En outre, la dégradation de la conjoncture à partir de 2001 a certainement influencé la mise en oeuvre du programme et complique l'évaluation de ses résultats : d'une part, l'ANPE et ses partenaires ont du accueillir des flux croissants de demandeurs d'emploi ; d'autre part, les débouchés vers l'emploi se sont restreints du fait de la situation dégradée sur le marché du travail.

« Porter une attention particulière aux situations de transition entre deux emplois » était également au cœur de la préoccupation affichée par le rapport Camdessus²⁷¹. Précisant qu'il s'agit de protéger les personnes et non les emplois existants, dans le but de « concilier la nécessaire mobilité du travail et l'indispensable sécurité des travailleurs », ce rapport prône la mise en place d'un « statut du travailleur, formule qu'il faudrait comprendre comme un soutien pour un parcours professionnel mieux assuré et non comme un abri contre tout changement ». Dans la même logique, les droits devraient être davantage attachés à la personne et non à l'emploi, ainsi que c'est désormais le cas pour le droit à la formation depuis l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003 repris dans la loi Fillon du 4 mai 2004 (cf. *infra*). Ce rapport insiste tout particulièrement sur une réforme du service public de l'emploi (ANPE et Unedic essentiellement) « insuffisamment efficace dans l'aide qu'il apporte et peu contraignant pour le chômeur » et envisage un système de bonus-malus sur les cotisations sociales payées par l'entreprise tenant compte du nombre d'embauches et de licenciements au cours de l'année (c'est à dire un dispositif visant, là encore, à supprimer les limitations juridiques au licenciement par une incitation de nature économique).

²⁷⁰Voir Klein Tristan et Pommier Patrick, *Prévenir l'éloignement du marché du travail : le PAP confronté à la durée*, Premières synthèses n° 04.1 (janvier 2006).

²⁷¹Michel Camdessus : *Le sursaut - Vers une nouvelle croissance pour la France*, *op. cit.*

Le rapport de Pierre Cahuc et Francis Kramarz²⁷² retenait, lui aussi comme priorité l'amélioration de la prise en charge des demandeurs d'emploi. Les deux auteurs prônaient notamment le guichet unique, un « profilage » des demandeurs d'emploi pour cibler les dépenses sur les personnes qui en ont le plus besoin. Parallèlement, ils réaffirmaient la nécessité que l'État joue pleinement son rôle en se donnant les moyens de coordonner l'ensemble des processus de reclassement (qui feront de plus en plus appel à des opérateurs externes rémunérés en fonction de leur réussite dans le placement des chômeurs).

Enfin, le dernier rapport du CERC²⁷³, présidé par Jacques Delors, tout en insistant sur le fait que l'amélioration de la situation dépend avant tout du retour à une croissance économique plus forte et créatrice d'emplois, considère que le système des revenus de remplacement devrait être revu avec une meilleure couverture des situations de chômage (évitant notamment aux demandeurs d'emploi d'être simultanément allocataires du RMI) associée à « *un processus d'accompagnement intense et à un suivi rigoureux des allocataires* » avec l'idée d'un « *référé unique* » (appartenant à l'ANPE ou à un sous-traitant en veillant tout particulièrement à ce que le recours à un opérateur privé ne conduise pas à un traitement inégal au détriment des demandeurs les plus en difficulté)²⁷⁴. Le CERC soutient ainsi que « *des difficultés financières trop importantes sont un frein à la recherche d'emploi* » et considère que des allocations devraient être maintenues « *jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante ait été trouvée pour le demandeur d'emploi, dès lors qu'il serait engagé dans une recherche active* » (formation comprise).

Du côté des pouvoirs publics, renforcer l'efficacité du service public de l'emploi était l'un des principaux objectifs du plan de cohésion sociale de 2004 (Plan Borloo) : la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005 (qui déclinait les mesures de ce plan nécessitant une traduction législative) organise ainsi une réforme du Service public de l'emploi (SPE) constitué de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), de l'assurance chômage (Unedic) et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) ; elle met également fin au monopole de placement de l'ANPE. Parallèlement, la création des « *Maisons de l'emploi* » visait à renforcer la proximité des services

²⁷²Pierre Cahuc et Francis Kramarz : *De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle*, rapport au ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie et au ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, La Documentation Française, décembre 2004.

²⁷³Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) : *Aider au retour à l'emploi*, Rapport n° 6, novembre 2005.

²⁷⁴Le CERC note que « *d'une part, le transfert de la responsabilité de gestion du RMI vers les départements n'aide pas à insérer ce dispositif dans une dynamique de retour à l'emploi. D'autre part émerge une gestion bicéphale du dispositif d'ensemble d'aide au retour à l'emploi avec, d'un côté, les services de l'État et l'ANPE et, de l'autre, les partenaires sociaux et l'Unedic. Cette évolution est porteuse de grands risques quant à l'équité de traitement des demandeurs d'emploi. De l'ensemble des pays européens étudiés, nous sommes le seul à nous engager dans cette voie. Ceux-ci ont choisi une structuration plus claire de la mise en oeuvre d'un service public, ce qui est un paradoxe quant on connaît l'attachement de la France à ce thème* ».

rendus aux demandeurs d'emploi et à fédérer l'ensemble des partenaires publics et privés (notamment en associant davantage les collectivités locales désormais dotées de compétences renforcées en matière d'emploi et de formation professionnelle).

Tout en considérant positivement la perspective d'une modernisation de l'ANPE et d'une revitalisation du SPE, le Conseil économique et social a, à cette occasion, exprimé son souci que l'ouverture du marché de placement, de même que la prise de participations ou la création de filiales par l'ANPE soucieuses de « résultats », ne s'effectuent pas au détriment des personnes les plus éloignées de l'emploi. Il s'interrogeait en outre sur le fonctionnement des « Maisons de l'emploi », leur efficacité, leur financement et leur recrutement²⁷⁵. Le 12 décembre 2005, le Premier ministre a également annoncé qu'au 1^{er} janvier 2006, tous les nouveaux demandeurs d'emploi pourront bénéficier d'entretiens mensuels à partir du quatrième mois de chômage. Parallèlement, il s'est engagé à « *refonder* » l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion et des autres minima sociaux « *en liaison avec les conseils généraux* ».

2.2. *Vers l'unification des contrats et la transférabilité de droits progressifs*

La segmentation du marché du travail et la multiplication des types de contrat autres que le CDI peuvent accroître la fragilité des catégories en difficulté. Raymond Torrès, de l'OCDE, déclare : « *assouplir le CDI exige de sécuriser ceux qui perdent leur emploi* » ; il développe aussi l'idée qu'en multipliant les mesures de CDD et en agissant sur les flux plutôt que sur les stocks, on met en difficulté ceux qui veulent entrer sur le marché de l'emploi - les jeunes, les femmes en reprise d'activité, les chômeurs -, sur lesquels se concentrent ces formes précaires de l'emploi²⁷⁶.

Dans leur rapport déjà évoqué ci-dessus, Pierre Cahuc et Francis Kramarz proposaient également de supprimer les statuts d'emploi précaires en créant un contrat de travail unique à durée indéterminée et à montée progressive des droits qui lui sont attachés, de manière à mettre ainsi fin à la césure CDD-CDI et à une réglementation des licenciements économiques qui entraînent de profondes inégalités, au détriment des jeunes notamment.

On retrouve là une idée voisine de celle déjà évoquée par Olivier Blanchard et Jean Tirole²⁷⁷, dont les recommandations visaient également à combattre la dualité du système de protection actuel en supprimant les conséquences de la transformation d'un Contrat à durée déterminée (CDD) en Contrat à durée

²⁷⁵Cf. l'avis du Conseil économique et social sur l'avant-projet de loi de programmation pour la cohésion sociale adopté le 31 août 2004, publié au Journal officiel du 6 septembre 2004 (Jean Bastide, Rapporteur général, Danielle Bourdeaux, Hubert Brin et Christian Larose, Rapporteurs), pages 26 et suivantes.

²⁷⁶Dossier *Le monde économie*, en date du mardi 7 février 2006.

²⁷⁷Olivier Blanchard et Jean Tirole : *Protection de l'emploi et procédures de licenciement*, Rapport au Conseil d'analyse économique, La Documentation française, octobre 2003.

indéterminée (CDI). Ils développaient notamment cette idée en suggérant de supprimer les effets de seuil en jouant principalement sur deux paramètres : la durée de la période d'essai et « l'introduction d'une augmentation progressive des droits des licenciés et des devoirs des entreprises en fonction à la fois de l'ancienneté dans l'entreprise et de l'expérience récente du salarié sur le marché du travail ».

Le rapport Camdessus (cf. *supra*) aborde, lui aussi, cette question dans son chapitre « Travail, économie, société : préférer l'emploi à l'assistance ». Considérant qu'une « protection des salariés plus juste et plus efficace » devrait s'attacher d'abord à faire face à la dualité du monde du travail entre CDI d'un côté, CDD et intérim de l'autre (qui représentent désormais plus des ¾ des créations d'emploi), il avance l'idée d'un « contrat unique à durée indéterminée » fusionnant CDD et CDI, les droits relatifs à la protection de l'emploi et à l'indemnisation se renforçant progressivement.

Encadré 13 : Le « modèle social » danois

Le taux de chômage du Danemark est très inférieur à la moyenne européenne (5,4 % en 2004 contre 9,0 % pour l'ensemble de l'UE25 et 9,6 % en France), le chômage de longue durée est trois fois moins élevé et celui des jeunes (8,2 %) bien mieux maîtrisé que dans le reste de l'Union (18,6 %) et en France (22 %). Ces résultats sont d'autant plus appréciables que, simultanément, le taux d'emploi (75,7 % de la population d'âge actif) est le plus élevé d'Europe (63,3 % en moyenne dans l'UE25 et 63,1 % en France) alors même que ni la structure de l'appareil productif, ni le taux de croissance ne présentent un caractère exceptionnel (le PIB a progressé de 23 % en dix ans contre + 24 % pour l'ensemble de l'Union comme pour la France). La taille relativement réduite du pays (5,4 millions d'habitants soit 1,2 % seulement de la population totale des 25, avec un PIB représentant 1,5 % de celui de l'ensemble de l'Union) contraint d'ailleurs l'économie danoise à une grande ouverture sur l'extérieur et à se soucier - davantage encore peut-être que pour un grand pays - de sa compétitivité.

Les débats français sur la politique de l'emploi évoquent le plus souvent **la flexibilité en matière d'embauche et de licenciement**. Il est vrai que les règles du droit du travail sont en général plus souples que dans de nombreux autres pays européens et que la durée moyenne d'emploi est une des plus faibles du monde (30 % des travailleurs danois, toutes catégories confondues, changent d'employeur chaque année). Mais, paradoxalement, les salariés danois qui bénéficient d'une protection très limitée contre le licenciement sont, en Europe, ceux qui ont le plus grand sentiment de sécurité sur le marché du travail et de confiance dans l'avenir²⁷⁸. C'est que ce que l'on a pu appeler le « triangle d'or » danois repose également, d'une part, sur **un haut niveau de protection sociale** et, d'autre part, sur l'importance **des politiques d'emploi actives**. Ainsi, toute personne d'âge actif en situation de non-emploi reçoit une prestation attribuée dans une optique égalitaire (le taux de remplacement de base est de 90 % jusqu'à un salaire annuel équivalent à 27 000 euros et se réduit progressivement au delà) et sur longue durée (le droit à la prestation d'assurance chômage est de quatre ans pour les personnes ayant travaillé pendant 52 semaines au cours des trois dernières années). Parallèlement, la politique d'activation concerne toutes les personnes dans les six premiers mois du chômage (véritable école à la recherche d'emploi, stages rémunérés, travaux d'intérêt collectif, formation professionnelle, etc.) et vise à les préparer à occuper les postes effectivement disponibles, ce qui n'est rendu possible que par l'existence d'un service public de l'emploi particulièrement développé.

²⁷⁸ Selon l'Eurobaromètre publié par la Commission européenne (juillet 2005).

Globalement, le système réussit donc à conjuguer une forte mobilité, un faible chômage de longue durée et la sécurité des revenus via de véritables trajectoires professionnelles. L'idée que de basses prestations d'indemnisation du chômage favoriseraient la recherche d'emploi est en particulier infirmée par l'exemple danois. De même, la « précarité de l'emploi » est une notion presque dépourvue de sens dans ce pays. Les contrats à durée déterminée y sont moins développés qu'ailleurs (9 % des salariés contre 12 % pour la France selon Eurostat) mais disposent surtout, dans le cadre des conventions collectives, de conditions très proches de celle des CDI tandis que tous les salariés bénéficient de la protection sociale universelle danoise.

Il reste qu'en incluant les programmes de pré-retraite et ceux destinés aux personnes handicapées, **le coût de l'ensemble du système est relativement élevé** : en 2004, le total des dépenses des administrations publiques atteignait 55,1 % du PIB, soit exactement 8 points de plus que dans l'ensemble de l'Union (47,1 %). Le Danemark arrivait ainsi en seconde position derrière la Suède (56,7 %) et devant... la France (53,4 %), montrant d'ailleurs que, si le succès danois a un prix que ceux qui voudraient s'en inspirer doivent être prêts à payer, un niveau élevé de prélèvements obligatoires ne garantit pas, *a contrario*, une politique de l'emploi efficace.

Il n'en demeure pas moins qu'il serait absurde de vouloir transposer tel quel ce système dans notre pays dans la mesure où, comme partout, sa cohérence d'ensemble est la résultante de pratiques de longue date et d'un consensus social à tonalité relativement égalitaire qui est loin d'être le nôtre. Ainsi, **la puissance des partenaires sociaux** n'est pas la moindre de ses spécificités : plus de 80 % des salariés sont adhérents d'une centrale ce qui s'explique notamment par le fait que les syndicats ne sont pas seulement des organisations de défense des intérêts des travailleurs mais sont aussi chargés de la fourniture de nombreux services (gestion des cotisations chômage, de certaines assurances maladie complémentaires, des retraites complémentaires conventionnelles, information et aide juridiques, etc.). Il existe, en outre, de nombreux accords de *closed shop* (affiliation au syndicat comme condition impérative de l'embauche). Comme dans les autres pays nordiques, **la négociation collective joue un rôle de premier plan** dans la détermination des règles en matière de travail et d'emploi applicables aux entreprises et à leurs salariés. Ainsi, pour le secteur privé, le dernier accord collectif national a été signé en mars 2004 pour une durée de trois ans entre la Confédération des employeurs danois (DA) et la Confédération nationale du travail du Danemark (LO) après l'intervention - prévue dans le dispositif - d'un conciliateur national. De même, dans le secteur public, des accords sont intervenus pour la période 2005-2008 (l'emploi public représente 31 % de la population active en 2004, un des niveaux les plus élevés d'Europe mais les fonctionnaires qui bénéficient, comme en France, de la garantie de l'emploi n'en représentent plus qu'une petite minorité).

Il faut souligner enfin que le modèle social danois s'intègre dans un modèle de croissance misant sur le développement d'emplois qualifiés.

Il apparaît donc que progresser sur la voie d'une « Sécurité sociale professionnelle », articulant de façon nouvelle travail, emploi, formation et salaire et développant de nouvelles logiques de solidarité, nécessite d'agir simultanément sur plusieurs paramètres : la prévention le plus en amont possible des licenciements ; un véritable appui aux personnes en recherche d'emploi passant notamment par des ressources décentes, un service public de l'emploi efficace et un développement de la formation professionnelle ; une évolution des contrats de travail pour donner de nouvelles garanties aux salariés face à la précarisation accrue de l'emploi ; enfin, une relance du dialogue social sans laquelle il serait illusoire de vouloir créer un consensus pour réformer.

Le débat pourrait notamment porter sur les points suivants :

- quelle protection des travailleurs contre les situations de rupture de situation professionnelle, et quelle intervention des salariés et de leurs représentants dans la recherche des solutions pour faire face aux difficultés et contribuer au développement de l'entreprise ?
- à quel rythme garantir la progressivité des droits - notamment à indemnisation, de manière à éviter les « paliers » aggravant la situation des travailleurs en début de contrat ?
- quelles garanties de revenu, de formation, d'insertion, proposer à ceux (au-delà des jeunes évoqués précédemment) qui ne sont pas suffisamment couverts par des droits acquis lors d'activités antérieures ?
- comment garantir la « transférabilité » des droits, y compris à une formation rémunérée, qui leur sont « attachés », aux travailleurs perdant leur emploi ?
- comment articuler emploi et formation à tous les stades de la période de la vie active et quelles incitations publiques (par la fiscalité ou la parafiscalité, le crédit) pour la formation et l'insertion ?
- quelle anticipation et quels accompagnements (associant les partenaires sociaux et les collectivités) des restructurations ?
- comment articuler la responsabilité de l'entreprise d'origine et la conservation du lien avec son salarié jusqu'à son reclassement, avec une cotisation mutualisée des entreprises (au niveau par exemple des bassins d'emploi) ?

IV - QUELLE RÉGULATION AVEC QUELLES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Le développement de la société française, dans un environnement marqué par l'intégration européenne et la mondialisation, repose en grande partie sur l'efficacité de son secteur privé et le bon fonctionnement du marché. Mais cela n'exclut pas le développement des secteurs d'économie sociale ou solidaire qui sont plutôt moins développés dans notre pays que dans d'autres. Et cela va également de pair avec des interventions et des régulations publiques, à différents niveaux.

A - UN ÉTAT EFFICACE ET RÉGULATEUR

Le rôle de l'État, et plus généralement des pouvoirs publics, ne se mesure pas seulement par le poids (en termes de prélèvements ou de dépenses) de ses interventions.

Les fonctions régaliennes de l'État, que privilégient les partisans d'un État moins interventionniste, peuvent être élargies aux missions de réglementation, d'initiation et d'incitation, de catalyse et de coordination, et enfin d'évaluation et de prospective qui ont été notablement affaiblies dans les dernières décennies. Des procédures et instances de régulation sont indispensables, à articuler aux niveaux national, mais aussi local ou européen et mondial.

Nous avons constaté, dans les chapitres précédents, que le niveau des interventions publiques dépendait de choix politiques et sociaux, en ce qui concerne notamment le mode de couverture sociale²⁷⁹. Le niveau de cohésion sociale n'est pas garanti par le seul taux de prélèvements obligatoires ; cependant les modélisations exposées dans le chapitre III (et notamment celle de M. André Sapir) montrent que les pays d'Europe du Nord parviennent à de bons résultats à la fois en termes d'efficacité et d'équité, avec des taux élevés de dépenses publiques en faveur de la solidarité et de la protection sociale, associés à un système de relations professionnelles s'appuyant sur le dialogue social.

²⁷⁹Voir également l'avis et le rapport présentés par Philippe Le Clézio : *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 22 du 23 novembre 2005.

Il est cependant nécessaire d'améliorer l'efficacité²⁸⁰ de l'État et de la dépense publique. C'est indispensable pour la bonne allocation des ressources, et pour réduire la dette publique dont la montée dégrade la situation financière de notre pays²⁸¹. Il convient à la fois d'assurer le bon développement des fonctions collectives, des infrastructures et des services publics, et de maîtriser les dépenses publiques. Ainsi, la réduction de la dette (et donc du déficit) suppose, en cas du maintien du taux de prélèvements obligatoires, une évolution des dépenses publiques conduisant à une certaine diminution de leur taux en proportion du PIB.

Sans revenir sur le problème de la structure des prélèvements qui a fait déjà l'objet d'analyses et de préconisations de notre assemblée, ainsi que du Conseil d'analyse économique²⁸², on peut proposer des pistes de réflexion en ce qui concerne les dépenses.

La maîtrise des dépenses publiques ne doit pas conduire au sacrifice des dépenses pour l'avenir²⁸³ dont le début de ce chapitre a souligné au contraire l'exigence d'accroître l'importance, ni à remettre en cause les interventions nécessaires pour consolider la cohésion sociale, un aménagement équilibré du territoire et un développement durable. Elle doit par ailleurs s'intégrer dans la logique d'une approche contra-cyclique. Elle suppose de toute manière une évaluation des politiques publiques et un débat de fond sur la réforme de l'État et la façon dont sont assurées ses missions. La réforme de l'État ne peut être conduite uniquement dans un esprit d'économie budgétaire : elle nécessite une discussion des objectifs à remplir et des moyens à employer pour les réaliser, avec la concertation nécessaire avec les agents concernés et des représentants des usagers. La LOLF a été mise en œuvre pour favoriser une meilleure information et une plus grande transparence et permettre une meilleure maîtrise par le Parlement des choix budgétaires. Mais une véritable « rationalisation des choix budgétaires »²⁸⁴ suppose une réflexion approfondie et concertée (au Parlement, avec les administrations et leurs agents, associant la société civile) pour définir des indicateurs d'efficacité sociale, qui dépassent le cadre actuel retenu pour la plupart des « indicateurs de performance ».

²⁸⁰Ce terme semble mieux convenir que celui d'agilité utilisé par le rapport Camdessus.

²⁸¹Voir à ce sujet le rapport de Michel Pébereau : *Rompre avec la facilité de la dette publique*, La Documentation française, 2006. Notons que l'endettement public ne doit pas être uniquement analysé, comme on le fait habituellement, comme problème intergénérationnel, mais comme exigence de transferts dans le futur au profit des titulaires de titres publics et au détriment des contribuables.

²⁸²Cf. avis et rapport de Philippe Le Clézio déjà cité.

²⁸³Le rapport de Michel Pébereau souligne d'ailleurs que la dette publique ne résulte en rien d'un effort en matière de recherche et enseignement supérieur, dont les investissements publics ont au contraire diminué.

²⁸⁴Dans les années 1970, la démarche de RCB avait suscité d'importantes discussions et travaux, notamment sur des évaluations non marchandes et « multi-critères », dont on ne trouve guère la trace dans l'actuelle mise en œuvre de la LOLF.

Les interventions publiques au niveau national s'inscrivent dans un cadre européen. Notre assemblée s'est déjà exprimée à plusieurs reprises sur la nécessité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau « Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité » avec des critères respectés mais plus souples et d'une coordination des politiques macroéconomiques, associant plus étroitement le Parlement européen et les partenaires sociaux, et d'un développement des coopérations y compris impliquant des entreprises privées.

L'actualité récente a montré que les politiques et décisions publiques, et pas uniquement celles qui ont un coût budgétaire, nécessitaient un réel débat, au Parlement ainsi qu'en amont dans la société civile, et devaient passer par un véritable dialogue social²⁸⁵.

Notre assemblée ayant été récemment saisie sur cette question du dialogue social et notamment les règles permettant de mieux prendre en compte la représentativité des organisations et les conditions de validité d'un accord, nous nous limiterons ici à quelques réflexions. Les processus de concertation et de prise de décision peuvent être différents selon la nature du problème : leur détermination est liée à la façon dont s'organise l'« ordre social public », et à l'articulation de la décision politique et de la loi, d'une part, et du contrat et de l'accord, d'autre part. Nous nous intéresserons ici plus particulièrement sur les conditions du développement d'un « dialogue macroéconomique et social » portant sur l'emploi et les revenus.

B - QUEL DIALOGUE SUR L'EMPLOI ET LES REVENUS ?

En dix ans, les inégalités de revenu en France n'ont apparemment pas sensiblement varié. Le rapport interquintile était descendu de 4,5 à 3,6 entre 1995 et 2001 mais il est remonté à 4,2 en 2004 ; la même observation vaut pour le coefficient de Gini qui a l'avantage de prendre en compte la totalité de l'éventail des revenus (cf. *supra*).

Ce constat mérite cependant d'être nuancé. La part des revenus du travail dans les revenus des ménages a diminué, et cela vaut alors que les statistiques disponibles sous-estiment les revenus du patrimoine. Si l'on considère uniquement l'éventail des salaires, la situation est complexe. Dernièrement, le SMIC a connu une augmentation plus rapide que le salaire mensuel de base, consécutivement à la « loi Fillon » destinée à assurer la convergence des diverses rémunérations minimales nées de l'application des 35 heures ; mais l'effet d'entraînement de ce relèvement a été limité aux plus bas salaires. Pour le reste de l'éventail des salaires, s'est amplifié le mouvement déjà à l'œuvre de l'individualisation des rémunérations, et ce sont les salaires les plus élevés qui

²⁸⁵En particulier, comme le souligne le dernier rapport de conjoncture du Conseil économique et social : « *l'information, la concertation et la dialogue social sont des conditions indispensables et les moteurs de réussite de réformes économiques et sociales, justes et équitables* », avis présenté par Michel Didier, déjà cité, page 7.

ont bénéficié des plus fortes augmentations²⁸⁶. Les dernières statistiques de l'INSEE²⁸⁷ font apparaître que le salaire net moyen est resté stable entre 2003 et 2004, après avoir diminué de 0,3 % entre 2002 et 2003 ; le salaire médian a connu une évolution plus défavorable, baissant de 0,4 % entre 2003 et 2004.

L'idée d'une « politique des revenus » avait été lancée en France dans les années 1960, dans un autre contexte historique. C'était la grande période de la planification à la française, avec des instances d'analyse et de prospective²⁸⁸ (Commissariat général du Plan, Centre d'étude des revenus et des coûts), permettant une certaine concertation avec les partenaires sociaux. Mais c'était aussi une époque où la priorité donnée à la lutte contre l'inflation et le développement des thèses sur la responsabilité qui en incombait à la hausse des salaires faisaient craindre que cette politique se réduise à une « police des salaires »²⁸⁹. Le contexte peut aujourd'hui apparaître différent. La menace inflationniste n'est plus la même et la dynamique prix-salaire a été radicalement modifiée par la désindexation. La réflexion peut être relancée, dans ce contexte nouveau, sur un dialogue associant les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, pour une concertation sur les problèmes liés à l'emploi et l'ensemble des revenus²⁹⁰. Une telle concertation ne se limiterait pas au seul problème des salaires mais à l'ensemble des problèmes relatifs à l'emploi et aux revenus (dans les secteurs privé et public), afin de fixer les conditions du développement de l'emploi - notamment qualifié - et d'une progression des salaires suivant celle de la productivité du travail, afin de garantir une distribution équitable des fruits de la croissance et de soutenir la demande sans compromettre l'investissement et la compétitivité. Elle devrait se situer dans un processus de renouveau du dialogue social et respecter le rôle de chaque partie et de chaque processus : par exemple, celui de l'État dans la fixation du SMIC et celui des conventions collectives dans la détermination des salaires. Mais l'objectif serait d'assurer la transparence sur les rémunérations et revenus, de rendre plus cohérentes l'évolution du SMIC et celle des minima professionnels (y compris le minimum de traitement dans la Fonction publique) et d'examiner les conditions permettant à la progression des salaires d'être conforme aux progrès de la productivité.

²⁸⁶Le débat s'est récemment développé sur le niveau impressionnant des traitements perçus par des dirigeants d'entreprises, dont certains bénéficient en outre d'un montant considérable de stock options.

²⁸⁷Voir notamment *Les salaires dans les entreprises en 2004*, INSEE Première, n° 1067, février 2006. Voir également *Les salaires en France*, édition 2006, septembre 2006.

²⁸⁸On évoquait alors la possibilité d'une « programmation en valeur », utilisant des outils comme *les « comptes de surplus »*.

²⁸⁹Un bilan des expériences européennes de politique des revenus est dressé dans « Les politiques de revenus en Europe », sous la direction de Robert Boyer et Ronald Dore, La Découverte, 1994.

²⁹⁰L'idée de la tenue d'une conférence nationale associant les partenaires sociaux sur les problèmes d'emploi et de revenu figure au programme de plusieurs partis politiques. Récemment, une telle tentative avait eu lieu, en amont de la discussion de la première loi Aubry sur les 35 heures. Le gouvernement actuel vient de lancer la proposition d'une Conférence sur l'emploi et les revenus, d'ici la fin de l'année, fondée notamment sur le rapport que doit remettre en novembre le CERC sur les évolutions de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale de 1993 à 2005.

Parmi les problèmes qui doivent être discutés pour la construction de ce dialogue, nous citerons notamment :

- l'articulation du dialogue national avec le dialogue macro-économique et social européen. Ce dernier, dont les modalités et le contenu doivent être améliorés²⁹¹, ne saurait fixer un cadre européen des négociations salariales mais il peut contribuer à discuter et échanger des orientations générales, pour une meilleure coordination, afin « *de promouvoir une convergence à la hausse du niveau de vie en Europe et d'éviter la concurrence sociale et salariale négative* »²⁹² ;
- au niveau national, les rôles respectifs des décisions du gouvernement et du Parlement, d'une part, et des négociations et accords entre partenaires sociaux, d'autre part ;
- l'articulation entre les décisions et conventions interprofessionnelles, et les accords au niveau des branches, des entreprises, des territoires ;
- la simplification des instances, mais en respectant la distinction entre celles qui remplissent des missions d'expertise et d'évaluation et les instances de concertation et de négociation²⁹³.

²⁹¹Cf. *Nouvelles politiques conjoncturelles et dialogue macro-économique en Europe et en France*, rapport présenté par Dominique Taddei, JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 20 du 15 octobre 2003.

²⁹²Rapport de Dominique Taddei, op. cit., page 95.

²⁹³Ainsi, le gouvernement envisage la création d'un Conseil du dialogue social, fusionnant quatre instances actuelles (Commission nationale de la négociation collective, Conseil supérieur de l'Éducation, Comité du dialogue social européen et international, Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) qui ont des rôles relativement différents. En même temps, l'expertise pour une Conférence des revenus est confiée au CERC, sans que soit envisagée la place d'une instance telle que le Centre d'analyse stratégique (CAS), résultant lui-même de la fusion de divers Conseils, pour permettre une prospective dans la concertation à l'image de ce que réalisait autrefois le commissariat du Plan.

C - QUELS FINANCEMENTS POUR LA CROISSANCE ET LA COHÉSION SOCIALE ?

Une meilleure orientation des financements apparaît nécessaire pour favoriser et orienter les investissements matériels et immatériels, et plus généralement les dépenses, vers la croissance et la création d'emplois. Il s'agit à la fois de mieux cibler les interventions publiques et d'inciter le secteur privé à des « dépenses pour l'avenir ».

Les « dépenses fiscales » forment un ensemble très composite et complexe, et un examen de leur impact s'impose, de façon à « ne conserver que celles qui sont utiles d'un point de vue économique et social »²⁹⁴. Cette évaluation doit porter y compris sur le dispositif de la Prime pour l'emploi (PPE), dont le relèvement vient d'être annoncé : si cette prime permet d'améliorer les revenus des salariés du bas de l'échelle, elle peut contribuer - avec les allègements de cotisations qui ont été récemment amplifiés pour les entreprises de moins de 20 salariés - à accentuer les trappes à bas salaires.

Cette évaluation doit également porter sur les divers dispositifs d'aides, et préciser les conditions de leur conditionnalité, afin d'éviter les effets d'aubaine, et le risque de distorsion vers le bas de la structure des emplois (cf. *supra*).

À la suite notamment des menaces sur l'emploi consécutives à la délocalisation d'entreprises ayant bénéficié d'aides de l'État ou des collectivités locales, ont été mises en débat, non seulement cette question de la conditionnalité, mais aussi celle de la *possibilité* de leur remboursement²⁹⁵.

L'analyse des allègements de cotisations pose la question plus large d'une amélioration du financement de la protection sociale, au-delà de la prise en compte de leur coût et des risques déjà évoqués de déplacement de la structure des emplois. À la suite de la demande formulée le 31 janvier 2006 par le Président de la République d'étudier un « *nouveau mode de cotisation employeurs reposant sur la valeur ajoutée des entreprises* » pour répondre à trois exigences : « *concourir à la compétitivité de notre pays, préserver le financement durable de la protection sociale et favoriser l'emploi* », diverses discussions, études et simulations ont été effectuées. Dans son avis du 20 juillet 2006, le Conseil d'orientation pour l'emploi²⁹⁶ retient plus particulièrement trois pistes, après avoir exprimé des réticences sur l'hypothèse initiale d'une contribution assise sur la valeur ajoutée²⁹⁷ : la création d'une cotisation patronale

²⁹⁴Rapport de Philippe Le Clézio, déjà cité.

²⁹⁵Un rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) est consacré à cette question : *Rapport au Premier Ministre relatif aux aides publiques*, 8 février 2006. Il préconise par exemple de conditionner les nouveaux allègements à la tenue d'une négociation sur les salaires et de définir des clauses de remboursement (ciblées sur les aides amortissables).

²⁹⁶Voir aussi l'avis du Conseil d'analyse économique du 28 juillet 2006 ainsi que l'avis de synthèse du Conseil d'analyse stratégique, *Réforme du financement de la protection sociale* du 17 août 2006.

²⁹⁷En raison de difficultés techniques et juridiques - y compris au plan européen - et de son poids sur l'investissement - sauf dans le cas où seraient déduits les amortissements.

généralisée (par élargissement de l'assiette à l'ensemble des rémunérations et au résultat courant avant impôts) ; la TVA sociale²⁹⁸ ; enfin, une piste nouvelle consistant à moduler les cotisations en fonction du rapport entre masse salariale et valeur ajoutée. Le COE note toutefois que ces trois options ont chacune suscité des oppositions de certains de ses membres, qui mettent en avant leurs inconvénients et l'incertitude sur leur impact.

La croissance et l'emploi supposent également un effort d'investissement - au sens large - des entreprises. Nous avons déjà évoqué les solutions envisageables pour remédier à l'insuffisance de leur effort d'investissement en RD. D'autres pistes sont à étudier pour améliorer les efforts de formation et notamment de formation continue. Pour ce qui concerne l'investissement *stricto sensu*, diverses études soulignent la faiblesse de son niveau, alors que les profits se sont redressés et que les taux d'intérêt sont peu élevés²⁹⁹.

Diverses hypothèses peuvent être examinées concernant des instruments fiscaux et financiers incitatifs pour les dépenses pour l'avenir :

- une imposition plus avantageuse pour les bénéfices réinvestis ;
- des bonifications d'intérêt ou des garanties d'emprunt accordées par l'État, par des fonds régionaux, par l'Union européenne ;
- des politiques de crédit plus sélectives pour le système bancaire et financier (y compris au niveau de la BCE).

²⁹⁸Voir l'avis du Conseil économique et social *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social* (rapporteur : Didier Marteau), JO avis et rapports du Conseil économique et social n° 20 du 3 novembre 2006.

²⁹⁹Le Bulletin de la Banque de France vient de publier une étude au titre un peu provocateur : *Le comportement d'investissement des entreprises est-il normal ?*, n° 152, août 2006. L'étude en fait porte sur un ensemble plus large de pays et constate que le ratio investissement/PIB de l'ensemble du G7 est à son plus bas niveau depuis une quinzaine d'années, alors que « les profits sont à leur plus haut niveau depuis des décennies » et les liquidités « considérables ». La BDF avance deux hypothèses : celle d'une compensation du surinvestissement qui aurait eu lieu dans les années 1990 ; celle d'une montée des incertitudes géopolitiques, des déséquilibres mondiaux et des menaces protectionnistes. Le constat est confirmé dans le dossier : *Que font les entreprises de leurs profits*, publié dans *Alternatives économiques*, n° 250, septembre 2006. Bien qu'il y ait eu cette année une légère reprise (qui ne concerne qu'une partie seulement d'entre elles), on note chez les entreprises du CAC 40 une timidité de l'investissement et une priorité accordée aux dividendes, au rachat d'actions et au désendettement.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 :	Classement des pays développés selon quatre indicateurs	30
Tableau 2 :	Les composantes de l'indice de santé sociale	32
Tableau 3 :	La structure de l'Indice de sécurité personnelle (ISP)	33
Tableau 4 :	Les variables de l'IBED et leur monétarisation	42
Tableau 5 :	L'empreinte écologique de la France (1961-1999).....	50
Tableau 6 :	Comparaison des évaluations de croissance potentielle.....	63
Tableau 7 :	Comparaison des évaluations d'écart de production de différents organismes.....	64
Tableau 8 :	Croissance effective et croissance potentielle dans la zone euro (1981-2010)	65
Tableau 9 :	Croissance effective et croissance potentielle aux États-Unis (1981-2010)	66
Tableau 10 :	PIB en volume	69
Tableau 11 :	Écart de production	70
Tableau 12 :	Croissance du PIB potentiel.....	71
Tableau 13 :	Productivité du travail pour l'ensemble de l'économie	72
Tableau 14 :	Taux de chômage structurel	73
Tableau 15 :	La répartition de la population et de la richesse mondiale en 2004	78
Tableau 16 :	Taux de croissance du PIB par habitant.....	83
Tableau 17 :	La décomposition du PIB par habitant dans l'OCDE en 2004.....	85
Tableau 18 :	La productivité de la main-d'œuvre par personne occupée	87
Tableau 19 :	La durée annuelle du travail dans les pays de l'OCDE.....	88
Tableau 20 :	Productivité du travail pour l'ensemble de l'économie	89
Tableau 21 :	Taux de chômage standardisés.....	93
Tableau 22 :	Le taux de chômage par sexe, le chômage de longue durée et le chômage des jeunes dans l'OCDE (1994-2004)	94
Tableau 23 :	Taux d'emploi, taux d'activité et population active.....	96
Tableau 24 :	Le taux d'emploi des jeunes dans l'OCDE	97
Tableau 25 :	Le taux d'emploi des 55-64 ans dans l'OCDE.....	98
Tableau 26 :	Le taux d'emploi selon l'âge et le sexe dans l'Union européenne	100
Tableau 27 :	L'emploi à temps partiel et les travailleurs indépendants dans l'OCDE (1994-2004)	101
Tableau 28 :	La croissance de l'emploi total (1994-2005)	102
Tableau 29 :	Le taux d'investissement dans l'OCDE (1987-2004)	105
Tableau 30 :	Formation brute de capital fixe en volume	106
Tableau 31 :	Les dépenses d'éducation dans les pays de l'OCDE.....	108
Tableau 32 :	Les dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB dans l'OCDE.....	109

Tableau 33 : Les dépenses en recherche-développement dans les pays de l'OCDE	110
Tableau 34 : La productivité « multifactorielle » dans les pays de l'OCDE (1996-2003)	114
Tableau 35 : La part des rémunérations dans la valeur ajoutée brute	117
Tableau 36 : La croissance du coût unitaire du travail réel.....	120
Tableau 37 : Positions concurrentielles, coûts unitaires relatifs de main-d'œuvre.....	121
Tableau 38 : L'inégalité de répartition des revenus.....	123
Tableau 39 : Le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux.....	124
Tableau 40 : Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux.....	125
Tableau 41 : L'évolution du taux de pauvreté dans l'OCDE.....	126
Tableau 42 : Les coefficients de Gini, avant et après transferts.....	127
Tableau 43 : Une sélection des indicateurs sociaux de l'OCDE.....	129
Tableau 44 : Taux de pénétration des importations	133
Tableau 45 : Croissance des marchés à l'exportation de biens et services	134
Tableau 46 : Balance des opérations courantes en pourcentage du PIB	136
Tableau 47 : Épargne nationale brute	137
Tableau 48 : Investissement (FBCF) moins Épargne (nationale brute) dans l'OCDE (1986-2004)	139
Tableau 49 : Dépenses totales des administrations publiques	141
Tableau 50 : Solde financier des administrations publiques.....	143
Tableau 51 : Solde financier primaire des administrations publiques corrigé des variations cycliques	144
Tableau 52 : Dette brute des administrations publiques suivant la définition de Maastricht	146
Tableau 53 : Les ressources en environnement dans l'OCDE.....	148
Tableau 54 : Environnement, émissions et pollution dans l'OCDE	149
Tableau 55 : Les émissions de CO ₂ dans l'OCDE	150
Tableau 56 : Les trois régimes d'État-providence d'Esping-Andersen	162
Tableau 57 : Les modèles sociaux en Europe	166
Tableau 58 : L'évolution de la situation des personnes occupant un emploi en 2003 au cours des quatre trimestres suivants	214
Graphique 1 : Évolution de l'indice de santé sociale et du PIB aux États-Unis (1959-1996)	32
Graphique 2 : Le BIP 40.....	36
Graphique 3 : L'indice de bien-être économique de la Norvège (1980-1999)	38
Graphique 4 : L'indice de bien-être économique du Royaume Uni (1980-1999).....	39
Graphique 5 : PNB et IBED par habitant au Royaume-Uni et en Suède (1950-1990)	45
Graphique 6 : L'indicateur de progrès véritable par personne aux États-Unis (1950-2000)	46

Graphique 7 : La relation de Phillips	60
Graphique 8 : Le modèle WS-PS.....	61
Graphique 9 : PIB/tête en pourcentage de celui des États-Unis (1960-2004).....	67
Graphique 10 :La répartition de la population mondiale en 2005	79
Graphique 11 :La répartition de la richesse mondiale en 2005	79
Graphique 12 :La croissance du PIB dans l'OCDE (1994-2004).....	80
Graphique 13 :Le PIB par habitant dans l'OCDE en 2004.....	81
Graphique 14 :La productivité du travail dans l'OCDE en 2004	86
Graphique 15 :La productivité du travail pour l'ensemble de l'économie aux États-Unis, dans la zone euro, en Allemagne et en France depuis 1994.....	90
Graphique 16 :Les taux de chômage dans l'OCDE en 2005	92
Graphique 17 :La croissance de l'emploi total pour les États-Unis, la zone euro, la France et le Royaume-Uni entre 1994 et 2005.....	103
Graphique 18 :Le taux d'investissement dans quelques pays de l'OCDE entre 1987 et 2004.....	104
Graphique 19 :La part des rémunérations dans la valeur ajoutée brute de quelques pays de l'OCDE entre 1970 et 2004	119
Graphique 20 :Les coefficients de Gini, avant et après transferts	128
Graphique 21 :Le taux de pénétration des importations dans quelques pays de l'OCDE depuis 1988	135
Graphique 22 :Investissement moins épargne dans quelques pays de l'OCDE de 1986 à 2004.....	138
Graphique 23 :Corrélation entre l'importance des recettes publiques et les inégalités de revenu	142
Encadré 1 : Développement durable ou décroissance ?	24
Encadré 2 : La Mesure du bien-être économique (MBE) de Tobin	28
Encadré 3 : Deux usages de la référence à la « croissance potentielle »	56
Encadré 4 : La productivité	112
Encadré 5 : L'impact de l'élargissement à l'Est	157
Encadré 6 : Le rapport Camdessus.....	175
Encadré 7 : Deux études sur les perspectives d'emploi d'ici 2015	183
Encadré 8 : Les théories de la « croissance endogène ».....	185
Encadré 9 : Le développement des DOM-TOM	197
Encadré 10 : Les accords récents entre partenaires sociaux.....	205
Encadré 11 : Les dernières mesures gouvernementales en matière de contrat de travail	207
Encadré 12 : La transformation des formes d'emploi	213
Encadré 13 : Le « modèle social » danois.....	220

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Notre pays doit, comme l'Europe dans son ensemble, relever des défis considérables pour favoriser un développement durable et solidaire : améliorer les régulations économiques et sociales afin de retrouver les voies d'une croissance plus dynamique ; lutter contre le chômage de masse ; consolider la cohésion et la protection sociales ; être à l'initiative dans la protection de l'environnement. Tels sont les thèmes au cœur du débat public qui sont abordés, dans cet avis, par le Conseil économique et social.